SALEM CHAKER

- Centre de Recherche Berbère -

LA LANGUE BERBERE

- Recueil de textes -

EBOOK GRATUIT



Tamaziɣt, tella, ad-tili, ass-a, azekka... i-lebda !

Tala u maziɣ



adrar-inu.

blogspot.com

SALEM CHAKER

- Centre de Recherche Berbère -

Ebook GRATUIT

LA LANGUE BERBERE

- Recueil de textes -

Novembre 2015

Tala u Maziɣ - adrar-inu.blogspot.com

INTRODUCTION

Salem Chaker, éminent universitaire algérien, docteur en lettres, spécialiste de linguistique berbère, est professeur de langue berbère à l'Université d'Aix-Marseille.

Après avoir exercé une dizaine d'années à l'Université d'Alger (1973-1981) et à Aix-en-Provence (CNRS et Université de Provence : 1981-1989), il devient professeur de langue berbère à l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) de Paris jusqu'en 2008. Il succède notamment à André Basset et Lionel Galand. Il crée en 1990 le Centre de recherche berbère "André Basset" (INALCO) qu'il dirige jusqu'en 2009. Il rejoint en 2008 l'Institut de Recherches sur les Mondes Arabes et Musulmans d'Aix-en-Provence2. Il est l'auteur de nombreux ouvrages et de nombreuses études de linguistique et sociolinguistique berbères. Depuis 2002, suite au décès de Gabriel Camps, il dirige l'Encyclopédie berbère.

Le présent recueil de textes intitulé « La langue Berbère » réalisé sous la forme d'un Ebook GRATUIT par Tala u Maziɣ pour des raisons pratiques, regroupe un certain nombre d'articles, de communications et de notices écrits par le docteur Salem Chaker et parus sur divers supports.
Ce recueil couvre tous les aspects relatifs à la langue Berbère et fournit des réponses argumentée à des questions et des positions récurrentes du type : C'est un dialecte et non une langue. Pourquoi ne pas utiliser la graphie arabe ? Beaucoup d'emprunts aux autres langues…

Tala u Maziɣ (adrar-inu.blogspot.com) est un blog dédié à la culture et à la langue Amazighes. Nous faisons nôtres ces célèbres citations de Dda Lmulud At Maɛemmar « Vous me faites le chantre de la culture berbère et c'est vrai. Cette culture est la mienne, elle est aussi la vôtre. Elle est une des composantes de la culture algérienne, elle contribue à l'enrichir, à la diversifier, et à ce titre je tiens (comme vous devriez le faire avec moi) non seulement à la maintenir mais à la développer. » - « Win yebɣan tamaziɣt, ad yissin tira-s ».

SOMMAIRE*

* Ce sommaire est interactif, il suffit de cliquer sur le titre d'un chapitre pour accéder à la page concernée.

[paru sous le titre : « Le berbère », in *Les langues de France* (sous la direction de Bernard Cerquiglini), Paris, PUF, 2003, p. 215-227.]

PRESENTATION DE LA LANGUE

LA LANGUE BERBERE

par **Salem CHAKER***

I. LA LANGUE BERBERE : QUELQUES TRAITS LINGUISTIQUES

Le berbère est l'une des branches de la grande famille linguistique chamito-sémitique (ou "afro-asiatique", selon la terminologie américaine initiée par J. Greenberg), qui comprend, outre le berbère : le sémitique, le couchitique, l'égyptien (ancien) et, avec un degré de parenté plus éloigné, le groupe "tchadique"[1]. Le berbère peut être considéré comme la langue "autochtone" de l'Afrique du Nord et il n'existe actuellement pas de trace positive d'une origine extérieure ou de la présence d'un substrat pré-/non-berbère dans cette région. Aussi loin que l'on puisse remonter[2], le berbère est déjà installé dans son territoire actuel. La toponymie notamment n'a pas permis jusqu'ici d'identifier un quelconque sédiment pré-berbère.

Dans la présentation linguistique qui suit, on a sélectionné quelques points clefs du système linguistique berbère : d'autres, non moins importants, pourraient bien sûr être pris en considération.

Le système phonologique

Le consonantisme

Le système phonologique (consonantique) fondamental du berbère a été dégagé depuis longtemps par A. Basset (1946 et 1952 ; *Cf.* aussi : Galand 1960 et Prasse 1972). Il ne s'agit que d'un système "minimum", que la comparaison interdialectale permet de postuler comme étant commun et primitif à tous les systèmes dialectaux particuliers attestés. Les systèmes phonologiques effectifs peuvent être beaucoup plus riches et divers : en plus des phonèmes empruntés à l'arabe (principalement les consonnes pharyngales /ɛ, ḥ/ et certaines emphatiques) et de la tendance à la spirantisation évoquée ci-dessous, les phénomènes de "mouillure" (palatalisation) et de labio-vélarisation, plus ou moins étendus, contribuent à donner à chaque parler une identité phonétique, voire phonologique particulière. Ce système fondamental "berbère" s'organise autour de quelques grandes corrélations : la tension, le mode de franchissement, la voix, la pharyngalisation, la nasalité.

1. Une opposition de tension (tendue/non-tendue) traverse tout le système. Tout phonème berbère à un correspondant tendu, caractérisé par une énergie articulatoire plus forte et, souvent, une durée plus longue. De nombreux indices phonétiques et phonologiques poussent à considérer cette opposition comme une corrélation de **tension** (mode de franchissement du

---

* Professeur de berbère à l'INALCO. *Salem.Chaker@Inalco.fr*
[1] Qui comprend notamment le haoussa.
[2] C'est-à-dire dès les premiers témoignages égyptiens ; *Cf.* O. Bates 1914 (1970).

second degré) et non de gémination (Galand 1953 [3]). Cette corrélation demeure partout la véritable "colonne vertébrale" du système consonantique des dialectes berbères, même là (*Cf.* point n° 2) où les occlusives simples ont tendance à connaître un affaiblissement de leur mode d'articulation.

2. Le mode de franchissement oppose des constrictives (continues) à des occlusives (non-continues) :

f	s	z	ẓ	š	ž	h
b	t	d	ḍ	k	g	

C'est sans doute sur ce point que le berbère présente les évolutions et les divergences les plus importantes. Tous les dialectes de la bande méditerranéenne du Maghreb (Aurès, Kabylie, Algérie centrale et occidentale, Rif, la majeure partie du Maroc central...) connaissent, à des degrés divers, une forte tendance à la spirantisation des occlusives ; /b, t, d, ḍ, k, g/ y deviennent respectivement [ḇ, ṯ, ḏ, ḏ̣, ḵ, g̱]. Dans de nombreux dialectes (Aurès, Algérie centrale, Maroc central, Mzab), le phénomène va encore plus loin : la fricative [ṯ] peut aboutir au souffle laryngal [h] ou disparaître totalement (Aurès), et les fricatives palatales [ḵ] et [g̱] finissent souvent en chuintantes [š] et [ž] ou en semi-voyelle palatale [y] (API [j]). Les mêmes lexèmes peuvent donc se rencontrer sous trois ou quatre formes différentes :

akal > *aḵal* > *ašal* = "terre"
tamṭṭut > *ṯamṭṭuṯ* > *hamṭṭuṯ* > *amṭṭuṯ* = "femme"
argaz > *arg̱az, arğaz* > *aržaz, aryaz* = "homme"

Le vocalisme

Le système vocalique berbère, très simple, est fondamentalement ternaire :

/i/ /u/

/a/

Les phonèmes d'aperture moyenne (/e/, /o/, /ä/) qui existent dans certains dialectes "orientaux" (touareg, Libye, Tunisie) sont d'apparition récente (Prasse 1984) et proviennent certainement de la phonologisation d'anciennes variantes contextuellement conditionnées. Et, malgré les travaux de K.G. Prasse, on peut douter de leur pertinence réelle en synchronie : quand il ne s'agit pas de simples variantes régionales (ce qui est souvent le cas pour [é] et [o]), il n'est pas exclu que leur apparition soit en fait conditionnée, soit par le contexte phonétique (présence d'une consonne ouvrante, notamment vélaire ou pharyngalisée : /i/ > [é] et /u/ > [o]), soit par le contexte accentuel. Si oppositions il y a, leur rendement fonctionnel est en tout état de cause très limité.

Il en va probablement de même pour la durée vocalique qui a statut distinctif dans les dialectes "orientaux" (notamment le touareg). Ses conditions d'apparition et sa liaison privilégiée avec un contexte grammatical bien déterminé (le "prétérit intensif" touareg) permettent de penser qu'elle est de formation secondaire et qu'elle procède de la phonologisation d'un allongement expressif ou de la réinterprétation quantitative de phénomènes accentuels.

Le système verbal : *un système d'oppositions thématiques à valeurs aspectuelles*

[3] Plusieurs recherches de phonétique instrumentale (Omar Ouakrim et Naïma Louali/Gilbert Puech) confirment cette analyse.

A la suite des travaux d'André Basset (1929, 1952), la majorité des berbérisants admettent un système "berbère commun" ternaire, opposant trois thèmes fondamentaux marqués par un jeu d'alternances vocaliques et/ou consonantiques :

Aoriste Intensif	~	**Aoriste**	~	**Prétérit**
[itératif/duratif/inaccompli]		[neutre/indéfini]		[ponctuel/défini/accompli]
i-kerrez		*y-krez*		*(y-kraz ?) > y-krez*
y-ttak°er		*y-ak°er*		*y-uker*

krez = "labourer" ; *ak°er* = "voler, dérober" ; *i-/y-* = 3e pers. masc. sing. (= "il")

Il existe deux autres thèmes, un prétérit négatif (ou "thème en /i/") et, localement, un aoriste intensif négatif, mais ces deux formes n'ont plus d'existence fonctionnelle autonome en synchronie ; ce ne sont que les allomorphes (en contexte négatif) respectivement du prétérit et de l'aoriste intensif. Le touareg présente également un thème de prétérit intensif (ou "accompli résultatif"), qui paraît secondaire. Le noyau fonctionnel synchronique, commun à tous les dialectes berbères, se limite donc aux trois thèmes ci-dessus. S'agissant d'un système "commun" ou "moyen" berbère (donc non observable en tant que système d'oppositions synchronique réel), la valeur exacte de ces thèmes prête à discussion et des approches diverses ont été développées par les berbérisants depuis André Basset. Le caractère aspectuel de ces oppositions est très généralement admis, mais les définitions et la terminologie varient d'un auteur à l'autre. L'aoriste est le plus souvent considéré comme la forme non-marquée (formellement et sémantiquement), à valeur "neutre"/"indéfinie", de ce fait polyvalente et déterminée par le contexte ; le prétérit est opposé comme un "défini"/"précis"/"ponctuel" ou "accompli" à l'aoriste intensif décrit comme un "extensif"/"duratif"-"itératif" ou "inaccompli" (*Cf.* Basset 1952, Penchoen 1973, Galand 1977, 1987, Bentolila 1981, Prasse 1986, Chaker 1984, 1995...).

Ces formes thématiques sont, partout, relayées secondairement par des morphèmes préverbaux, à valeurs aspectuelle, modale ou temporelle, de sorte qu'en synchronie, les oppositions thématiques ne suffisent absolument pas pour décrire le fonctionnement des systèmes verbaux réels : la description doit toujours intégrer des formes complexes à préverbes. Ces préverbes proviennent de la grammaticalisation, plus ou moins avancée :

– d'unités déictiques, de locatifs et de subordonnants spécifiant les thèmes primitifs d'aoriste et d'aoriste intensif ;

– d'anciens auxiliaires verbaux marquant diverses valeurs temporelles (futur, passé révolu, concomitance, actualité) ;

– enfin, d'innombrables auxiliaires verbaux, appartenant aux classes lexico-sémantiques du mouvement, des attitudes physiques, de l'état et de la durée..., apportant au verbe auxilié de subtiles nuances aspectuelles, temporelles et/ou modales.

Certains de ces préverbes sont très anciens puisque quasiment pan-berbères (*ad* "non-réel/non-effectif"), d'autres plus récents et plus localisés (*ra*, *rad* morphème de futur en chleuh)… Mais, malgré l'absence de témoignages conséquents sur les formes anciennes de la langue, la dialectologie, par la comparaison des multiples formes de l'infinie variété du berbère, permet de reconstruire assez aisément les processus diachroniques et de proposer, dans la plupart des cas, des étymologies solides et des chaînes de grammaticalisation cohérentes (*Cf.* Chaker 1997)..

La syntaxe : *structures élémentaires de l'énoncé*

En berbère, langue à opposition verbo-nominale, c'est, très classiquement, le verbe qui constituent généralement le noyau prédicatif. Le verbe, qui est un *uni-fonctionnel prédicatif*, peut cependant, dans certains contextes (notamment en proposition relative), perdre cette fonction pour devenir un simple déterminant lexical fonctionnellement équivalent à un adjectif.

La majorité des énoncés sont donc construits autour d'un prédicat verbal constitué par la forme verbal obligatoirement associée à un indice de personne, selon l'ordre canonique suivant :

Verbe + (1er déterminant Nom) + (2e déterminant Nom) + (3e déterminant Nom)
Prédicat + Complément explicatif + Complément direct + Complément indirect
y-fka *umɣar* *idrimen* *i umddak°el-is*
il-a donné vieux argent à compagnon-son
= le vieux à donné (de l')argent à son compagon

Dans cette séquence, *umɣar* ("vieux/vieillard" avec la marque de l'état d'annexion) est considéré comme une expansion ("Complément explicatif") au même titre que les autres syntagmes nominaux de l'énoncé : comme eux, il est toujours supprimable ; de plus, il ne peut se substituer à l'indice de personne du verbe (*y*–,"il") qui n'est donc pas, syntaxiquement, un pronom.

Cet ordre "neutre", qui est surtout celui du récit, est souvent concurrencé dans le discours par une séquence à extraposition et thématisation :

amɣar *y-fka* *idrimen* *i umddak°el-is*
vieux il-a donné argent à compagnon-son
= le vieux, il à donné (de l')argent à son compagon

Sachant que *tous* les constituant de l'énoncé peuvent occuper cette position d'extraposition, marquée par une rupture tonale, les berbérisant analysent généralement cette construction, non comme une simple phénomène stylistique ou pragmatique, mais comme une fonction syntaxique particulière, intégrée à la grammaire de la langue et dénommée "Indicateur de thème" (Galand 1964).

Mais le nom – précisément les substantifs, les adjectifs et tous les pronominaux libres – peut également occuper la fonction de prédicat. Il existe en berbère, dans tous les dialectes, de nombreux type de phrases nominales :

– Soit, comme en touareg, par simple juxtaposition de nominaux (phrase nominale "pure") :
Mûsa, amɣar n Ahaggar
Mûsa, chef de Ahaggar = Moussa est le chef de l'Ahaggar

– Soit, comme dans la plupart des dialectes berbères nord, grâce à un auxiliaire de prédication spécialisé (*d* = "il y a/c'est") : *d amur-iw*
d part-ma = c'est ma part

– Soit dans le cadre de constructions à affixes personnels (à noyau prépositionnel, adverbial ou interrogatif) :
ɣur-s sin yezgaren / *anda-t umur-iw* (kabyle)
chez-lui deux bœufs = il a deux bœufs / où -la part-ma = où est ma part ?

– Enfin, dans de nombreux dialectes, la fonction prédicative peut aussi être assumée par divers éléments invariables, de type adverbial :
ulaš aman (kabyle) abence eaux = il n'y pas d'eau

Le lexique

C'est peut-être en matière de lexique que la divergence entre les dialectes berbères est la plus marquée et la plus immédiatement apparente ; les rcoupements de vocabulaire entre les principaux dialectes se situent aux environs de 60 %, sur la base d'une liste lexicale test de 200 termes élémentaires. Ce taux est assez faible ; des auteurs comme Swadesh le considéreraient comme indiquant que l'on a affaire à des "langues" distinctes. Mais ce chiffre doit être reçu avec circonspection car il est obtenu à partir de la comparaison du vocabulaire usuel effectif dans les dialectes concernés (en fait, le plus souvent, dans un parler, voire un idiolecte déterminé). Mais la divergence entre deux dialectes A et B ne signifie pas que le lexème *x* du dialecte A non usité dans le dialecte B soit réellement inconnu de B ; cela signifie le plus souvent qu'il n'y est pas d'usage courant ou qu'il n'y a pas exactement le même emploi. Ainsi :

- *taddart* = "village" en kabyle, mais = "maison" en chaouïa et au Maroc ;
- *akal* = "terre" en kabyle, mais = "pays" en touareg" ;
- *tamazirt* = "pays" au Maroc, mais = "jardin" en kabyle ;
- *tigemmi* = "maison" au Maroc, mais = "famille, unité domestique" en kabyle (où il est un archaïsme littéraire) ;
- *aqžun* = "chien" en kabyle", mais *aydi* (pan-berbère) y est également attesté, avec des emplois plus recherchés ;

En fait, sous réserve qu'elle appartienne bien au fonds berbère, il est exceptionnel qu'une unité lexicale d'un dialecte donné ne se retrouve pas, sous une forme ou sous une autre, dans un ou plusieurs autres dialectes. Globalement, la divergence lexicale est donc nettement secondaire, sinon superficielle.

II. DONNEES SOCIOLINGUISTIQUES DE BASE

Tamazight (nom berbère de langue), couvre une aire géographique immense : toute l'Afrique du Nord, le Sahara et une partie du Sahel ouest africain. Mais les pays principalement concernés sont, par ordre d'importance démographique : le Maroc (35 à 40% de la population globale), l'Algérie (25% de la population), le Niger et le Mali.

Les régions berbérophones

Au Maroc, la berbérophonie est répartie en trois grandes aires dialectales qui couvrent l'ensemble des régions montagneuses : au nord, le Rif (dialecte *tarifit*), au centre, le Moyen-Atlas et une partie du Haut-Atlas (dialecte *tamazight*), au sud/sud-ouest (Haut-Atlas, Anti-Atlas et Sous), le domaine chleuh (dialecte *tachelhit*/*tašelhit*).

En Algérie, la principale région berbérophone est la Kabylie. D'une superficie relativement limitée mais très densément peuplée, la Kabylie compte à elle seule les deux tiers des berbérophones algériens. Les autres groupes berbérophones significatifs sont : les Chaouias de l'Aurès : sans doute 1 million de personnes ; le Mzab (Ghardaïa et les autres villes ibadhites) : entre 150 et 200.000 personnes. Il existe bien d'autres groupes berbérophones en Algérie mais il s'agit toujours d'îlots linguistiques modestes, ne dépassant pas quelques milliers ou dizaines de milliers de locuteurs.

Le troisième grand ensemble berbérophone est constitué par les Touaregs, à cheval sur plusieurs pays à travers la zone saharo-sahélienne : principalement le Niger (± 500.000 personnes) et le Mali (450.000). Les autres pays : Algérie (Ahaggar, Ajjer), Libye (Ajjer), Bur-

kina-Fasso et Nigéria, comptent des effectifs touaregs plus limités. L'ensemble des populations touarègues dépasse largement le million d'individus.

Le reste de la berbérophonie est constitué par des isolats, généralement très menacés, disséminés dans le sud de la Mauritanie (Zenaga), en Tunisie (Djerba en partie et une dizaine de villages dans le centre-sud du pays), en Libye (où les groupes berbérophones sont nettement plus importants et plus résistants), et en Egypte (oasis de Siwa).

Mais ce ne sont là bien sûr que les localisations traditionnelles : depuis le début du 20e siècle et surtout depuis la décolonisation, l'émigration de travail et l'exode rural très importants qu'a connus tout le Maghreb font qu'il existe des communautés berbérophones conséquentes dans toutes les grandes villes : Alger et Casablanca en sont les illustrations les plus marquantes. Et Paris est l'une des trois principales villes berbérophones du monde – peut-être même la plus importante !.

Berbère et arabe en Afrique du Nord

Bien entendu, le berbère couvrait à l'origine l'ensemble du Maghreb et du Sahara et les berbérophones actuels, identifiés par une pratique linguistique spécifique, ne sont démographiquement minoritaires que parce que le Maghreb connaît depuis le Moyen Age un lent processus d'arabisation linguistique, consécutif à l'islamisation (8e siècle) et à l'arrivée de populations arabes nomades venues du Moyen-Orient (11e siècle). Mais le fond de la population de l'Afrique du Nord est d'origine berbère : l'immense majorité des arabophones actuels ne sont que des "Berbères arabisés" depuis des dates plus ou moins reculées.

A l'heure actuelle, le critère le plus immédiat, le plus indiscutable d'identification des populations berbères est bien la langue. Non qu'il n'y ait d'autres traits socioculturels distinctifs, mais tous les autres paramètres ont un pouvoir discriminant moins net.

Le statut

Sans reconnaissance institutionnelle en Algérie et au Maroc, *Tamazight* a cependant statut de "langue nationale" au Niger et au Mali (touareg).

Dans ces deux pays, le touareg fait l'objet d'une prise en charge modeste par les institutions scientifiques et pédagogiques locales, sous la forme d'expériences limitées de scolarisation partielle en touareg, ou d'actions sporadiques d'alphabétisation. De même, un certain nombre d'outils didactiques, à faible diffusion, y ont été produits.

Au Maghreb, l'idéologie dominante (et officielle), l'arabo-islamisme, est globalement hostile à la langue berbère, dont l'existence même est souvent perçue comme un danger pour l'unité nationale. La politique linguistique et culturelle mise en œuvre après les indépendances a été celle de l'arabisation. Le berbère ne fait l'objet d'aucune reconnaissance à caractère juridique (constitutionnelle ou légale) et, jusqu'à une époque très récente (début des années 90), il n'a eu aucune place dans les institutions officielles. Depuis une décennie, la situation a cependant connu une sensible amélioration : l'Algérie a créé des départements de langue et culture berbères dans les deux universités situées en Kabylie : Tizi-Ouzou (1990) et Béjaïa (Bougie) (1991). A partir d'octobre 1995, ce pays a autorisé un enseignement facultatif de berbère en dernière année du collège et du lycée. Au Maroc, le berbère est assez bien représenté, au niveau de la recherche et de la formation à la recherche, dans la plupart des universités (Rabat, Fès, Oujda, Agadir…) et, depuis 1994, les instances officielles évoquent régulièrement l'hypothèse d'un enseignement du berbère, sans qu'il y ait eu pour l'instant de concrétisation.

Un renouveau contemporain

Partout, on observe une forte demande sociale en faveur de la langue et de la culture berbères. Dans une région comme la Kabylie, où cet éveil identitaire et linguistique est ancien et particulièrement marqué, on peut même parler de revendication linguistique berbère. Ce retour à la langue berbère, cette affirmation des droits culturels des berbérophones, se traduit partout par une dynamique culturelle vigoureuse, notamment en matière de production littéraire et de passage à l'écrit. De plus en plus de berbérophones écrivent leur langue ; des formes littéraires nouvelles s'acclimatent et se consolident (nouvelle, roman, théâtre). Et le berbère fait son apparition dans la presse et même dans les usages scientifiques.

III. LE BERBERE EN FRANCE

Les données quantitatives

Confondus dans l'ensemble de l'immigration maghrébine, les berbérophones font partie, dans la catégorisation courante, de la population dite "arabe" ou maghrébine. Le critère de la nationalité tend à accentuer cette indistinction puisque les berbérophones sont d'abord décomptés comme Algériens, Marocains, voire Tunisiens et... Français. Rappelons aussi que les recensements de la population en France ne s'intéressent pas à la langue maternelle des enquêtés. Tout essai de quantification de la berbérophonie en France ne peut donc être qu'approximatif.

Ce qui est sûr, c'est que l'immigration maghrébine vers la France (et l'Europe) a d'abord été berbérophone, aussi bien à partir de l'Algérie que du Maroc : les foyers d'émigration les plus anciens sont la Kabylie (dès le début du 20e siècle) et le Sous (après 1945). Ces régions ont été rejointes par d'autres zones berbérophones à date plus récente : les Aurès pour l'Algérie, le Rif et la province Orientale pour le Maroc.

Au total, on peut raisonnablement penser que le nombre de berbérophones en France doit avoisiner **1.500.000** personnes, composés pour 2/3 de berbérophones d'origine algérienne et pour 1/3 de berbérophones d'origine marocaine[4]. Sur cette population, une nette majorité est de nationalité française et cette proportion ira en augmentant avec le temps par l'effet mécanique de l'intégration.

Une présence culturelle et scientifique forte

Les données démographiques précédentes suffiraient à elles seules à expliquer la forte présence de la langue berbère en France ; d'autres facteurs historiques, idéologiques et institutionnels méritent également d'être rappelés.

D'une part, la présence longue et conséquente d'une population berbérophone a fait que la France est, depuis longtemps, un pôle important de la vie culturelle berbère, tout particulièrement kabyle : depuis les années 1930 au moins, Paris est un des haut lieux de la chanson kabyle ; la France a été le lieu de naissance du disque, de la cassettes, du disque compact et du livre kabyles ; elle demeure un passage quasi obligé pour tous les créateurs et artistes kabyles,

[4] On notera que l'important travail de M. Tribalat (*Cf.* Bibl.) avance une proportion de berbérophones nettement plus basse (28%). Ce pourcentage est très certainement inférieur à la réalité ; l'enquête dirigée par M. Tribalat a porté sur une immigration récente, encore peu intégrée, dans laquelle la proportion d'arabophones est effectivement plus importante.

D'autre part, la situation d'exclusion de la langue et de la culture berbères qui a longtemps prévalu en Afrique du Nord a eu pour conséquence, surtout en Algérie, le déplacement massif de l'activité berbérisante vers la France et Paris. Depuis 1962, la majeure partie de la production de/sur la langue berbère a été réalisée en France. Cette "délocalisation" a touché bien sûr les activités militantes berbères, culturelles et politiques, mais aussi la production et la formation scientifiques et même une très large part de la production culturelle.

L'Université et la Recherche françaises n'ont pas été de reste. Les chaires de berbère ont disparu en 1956 à l'Institut des Hautes Etudes Marocaines (Rabat) et en 1962 à l'Université d'Alger ; le résultat est qu'un nombre considérable – près d'une centaine – de thèses de doctorat concernant le berbère ont été soutenues en France, surtout à Paris, mais également en province (Aix, Toulouse, Montpellier, Nancy...). Actuellement, malgré une internationalisation sensible, la France conserve une position hégémonique dans les Etudes berbères, tant dans la formation universitaire que dans la production scientifique.

Une confirmation nette : le berbère au BAC

Le berbère a toujours figuré sur la liste des (nombreuses) langues donnant lieu à épreuve facultative orale. En 1978 et 1979, pour les trois académies d'Ile de France, 30 et 40 candidats ont subi cette épreuve. En 1987, leur nombre était de 544 et, à partir de 1992, il dépassait le cap du millier ! A l'échelle nationale, le berbère était la langue la plus demandée pour cet oral facultatif, après les langues régionales de France.

Depuis la session 1995 du Baccalauréat, les épreuves facultatives de langues "rares" sont passées à l'écrit. L'INALCO a, par convention, la responsabilité de l'élaboration des sujets et de la correction des copies. Pour l'instant, trois dialectes sont proposés aux candidats : le kabyle, le tachelhit et le rifain. La première session de 1995 a été une véritable surprise puisque, contrairement à toutes les prévisions qui tablaient sur un effondrement des effectifs, ce sont 1534 candidats qui ont subi l'épreuve, dans toutes les académies de France métropolitaine (avec une écrasante majorité pour la région parisienne et, par ordre d'importance, Aix-Marseille, Lille, Lyon, St. Etienne). Avec quelques fluctuations selon les années, la répartition entre les dialectes est conforme à ce que l'on pouvait attendre : une forte majorité pour la kabyle (autour de 60%), 40% pour les deux dialectes marocains – avec une percée surprenante pour le rifain qui fait quasiment jeu égal avec le chleuh. En 2001, plus de 1800 candidats ont présenté l'épreuve.

Ces données quantitatives sont particulièrement intéressantes au plan sociolinguistique car elles manifestent un fort attachement des jeunes berbérophones de France à leur langue ; on peut même parler d'adhésion militante puisque les difficultés inhérentes à l'écrit, auxquelles l'écrasante majorité d'entre eux ne sont pas préparés dans le cadre scolaire, ne les ont pas dissuadés.

Elles confirment ainsi que le berbère est bien une langue de France.

***

Bibliographe

On trouvera une orientation bibliographique systématique et régulière dans l'*Annuaire de l'Afrique du Nord* (Paris, CNRS) depuis 1965 (volume IV), assurée par Lionel GALAND, puis Salem CHAKER et Claude BRENIER-ESTRINE.

On dispose également d'une bibliographie récapitulative récente, très complète :

– BOUGCHICHE (Lamara) : 1997 - *Langues et littératures berbères des origines à nos jours*. Bibliographie internationale, Paris, Ibis Press.

et d'une base bibliographique, élaborée par Salem CHAKER, interrogeable en ligne sur le site Internet du Centre de Recherche Berbère (serveur de l'INALCO : **http://www.inalco.fr**).

*

- BASSET (André). : 1929 – *La langue berbère. Morphologie. Le verbe - Etude de thèmes*, Paris.
- BASSET (André) : 1946 – Le système phonologique du berbère, *GLECS*, IV.
- BASSET (André) : 1952 (1969) – *La langue berbère,* Londres, I.A.I.
- BATES (Oric) : 1914 – *The Eastern Libyans*, Londres [réédition 1970)
- BENTOLILA (Fernand) : 1981 – *Grammaire fonctionnelle d'un parler berbère*, Paris, SELAF (Peeters).
- CAMPS (Gabriel) : 1980 – *Berbères. Aux marges de l'histoire*, Toulouse, Edit. des Héspérides. Réédition sous le titre : *Berbères. Mémoire et identité*, Paris, Editions Errances, 1987.
- CHAKER (Salem) : 1984 – *Textes en linguistique berbè*re. (Introduction au domaine berbère), Paris, CNRS.
- CHAKER (Salem) : 1989/1998 – *Berbères aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan.
- CHAKER (Salem) : 1995 – *Linguistique berbère. Etudes de syntaxe et de diachronie*, Paris/Louvain, Editions Peeters.
- COHEN (David) : 1968 – Les langues chamito-sémitiques, *Le langage*, Paris, NRF-Gallimard ("La Pléïade").
- DURAND (Olivier) : 1993 – Qu'est-ce qu'une langue berbère ? Hypothèses diachroniques.- *Rendiconti (Atti della Accademia Nazionale dei Lincei)* : IX/IV (1).
- GALAND (Lionel) : 1953 – la phonétique en dialectologie berbère, *Orbis*, II/1.
- GALAND(Lionel) : 1960 – "La langue" (art. "Berbère"), *Encyclopédie de l'Islam*.
- GALAND (Lionel) : 1964 – L'énoncé verbal en berbère. Etude de fonctions, *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 21.
- GALAND (Lionel) : 1969 – Types d'expansions nominales en berbère, *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 25.
- GALAND (Lionel) : 1977 – Continuité et renouvellement d'un système verbal : le cas du berbère, *BSLP*, LXXII/1.
- GALAND (Lionel) : 1985 – La langue berbère existe-t-elle ?, *Mélanges linguistiques offerts à Maxime Rodinson*, Paris, Geuthner.
- GALAND (Lionel) : 1989 – Les langues berbères, *La réforme des langues*. Histoire et avenir, IV, Hamburg, H. Buske Verlag.
- GRANDGUILLAUME (Gilbert) : 1983 – *Arabisation et politique linguistique au Ma*ghreb, Paris, Maisonneuve et Larose.
- GREENBERG (Joseph) : 1966 – *Languages of Africa*, The Hague, Mouton.
- *HOMMES ET MIGRATIONS*, 1179, septembre 1994 (« Les Kabyles »).
- LEGUIL (Alphonse) : 1992 – *Structures prédicatives en berbère. Bilan et perspectives*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- PENCHOEN (Thomas G.) : 1973/a – *Etude syntaxique d'un parler berbère (Aït Frah de l'Aurès)*, Napoli (= *Studi Magrebini* V).
- PENCHOEN (Thomas G.) : 1973/b – *Tamazight of the Ayt Ndhir*, Los Angeles.
- PRASSE (Karl-G.) : 1972-74 – *Manuel de grammaire touarègue (tahaggart)*, Copenhague, Akademisk Forlag, 1972 : I-III, *Phonétique-Ecriture-Pronom* ; 1974 : IV-V, *Nom* ; 1973 : VI-VIII, *Verbe*.
- PRASSE (Karl-G.) : 1984 – The Origin of the Vowels e and o in touareg and Ghadamsi, *Current Trends in Afro-Asiatic Linguistics. Papers of the Third International Hamito-semitic Congress*.
- PRASSE (Karl-G.) : 1986 – The values of the tenses in Tuareg (Berber), *Orientalia Suecana*, 33-35.
- SLIMANI-DIRECHE (Karima) : 1997 – *Histoire de l'émigration kabyle en France au XXe siècle : réalités culturelles et réappropriations identitaires*, Paris, L'Harmattan.
- TAÏFI (Miloud): 1991 – *Dictionnaire tamazight-français (parlers du Maroc central)*, Paris, L'Harmattan/Awal (version publiée de la thèse soutenue en 1988 à l'Université de Paris-III)..
- TILMATINE (Mohamed) (sous la direction de) : 1997 – *Enseignement des langues d'origine et immigration nord-africaine en Europe : langue maternelle ou langue d'Etat ?*, Paris, INALCO/CRB-CEDREA,.
- TRIBALAT (Michèle) : 1995 – *Faire France.* Une enquête sur les immigrés et leurs enfants, Paris, La Découverte, 1995.
- WILLMS (Alfred) : 1980 – *Die dialektale Differenzierung des Berbersichen*, Berlin.

[Encyclopédie berbère IV, 1987, p 562-568.]

AMAZIƔ, "(le/un) Berbère"

***par* Salem CHAKER**

Orthographe française : Amazigh
plur. : *Imaziɣen*, "les Berbères"
fem. : *tamaziɣt*, "(la/une) Berbère" et "(la) langue berbère"
Le second /a/ est, dans tous les dialectes, phonétiquement long : [**ama:ziɣ**]

LES DONNEES ACTUELLES

Ce terme est employé par un certain nombre de groupes berbérophones pour se désigner eux-mêmes. L'aire d'extension de cette dénomination couvre actuellement :

1° L'ensemble du Maroc

Elle est exclusive chez les berbérophones du Maroc Central qui se dénomment eux-mêmes *Imaziɣen* (*Braber* en arabe) et appellent leur dialecte *tamaziɣt* (ou *tamazixt*, avec assourdissement de la vélaire /ɣ/ au contact de la dentale sourde /t/).
Elle est connue chez les Chleuhs où elle est un archaïsme littéraire. Elle y désigne aussi spécifiquement le "Berbère blanc", le "vrai Berbère", par opposition aux "négroïdes", bien représentés dans le Sud Marocain et réputés allogènes.
Les Rifains l'emploient également à côté des dénominations courantes *arifi/tarifit*.
Dans ces deux groupes, elle s'applique surtout à la langue berbère : chez les Rifains, *tamaziɣt* est même plus courant que *tarifit* (qui semble être un néologisme d'origine arabe). Les Chleuhs eux-mêmes dénomment leur langue poétique *awal amaziɣ*, "la langue berbère" (Galand-Pernet 1969, 1972). L'expression est déjà donnée avec cette signification par Jean-Léon l'Africain au XVIe siècle (1956 : 15).

Au Maroc, *Amaziɣ/tamaziɣt* renvoient donc assez nettement à une identification *linguistique*, connotée de manière très valorisante et impliquant la conscience d'une communauté dépassant le cadre régional-dialectal.

2° Le monde touareg

Elle y prend, en accord avec l'évolution phonétique générale du touareg, les formes suivantes :
- *Amaheɣ/Imuhaɣ* et *tamahaq*, en Ahaggar et en Ajjer, parlers dans lesquels /z/ du berbère nord est normalement traité en /h/,
- *Amažeɣ/Imažeɣen* et *tamažeq*, dans les parlers méridionaux [Niger-Mali : Aïr, Iwllemmeden, Kel-Geres...] où /z/ du berbère nord est traité en /ž/,
- *Amašeɣ/Imušaɣ* et *tamašeq* en Adrar des Ifoghas (Mali) où /š/ correspond régulièrement à /z/ du berbère nord.

Chez les Touareg du nord (Ahaggar/Ajjer), *Amaheɣ* s'applique à tout membre de la société (quelle qu'en soit la classe sociale), alors que chez les Touaregs méridionaux (Niger-Mali), *Amažeɣ* désigne spécifiquement l'aristocrate nomade. L'ensemble des Touaregs y étant dénommé : *Kel-temažeq*, "les gens [de langue] tamajeq".
Chez les Touaregs, comme chez les Imaziàen du Maroc Central, c'est la seule auto-désignation qui soit utilisée.

3° **Autres attestations actuelles**

Enfin, comme chez les Chleuhs et les Rifains, *Amaziɣ/tamaziɣt* est connu et employé, concurremment à d'autres termes locaux, chez les berbérophones :

- de Tunisie : Sened [Provotelle 1911],
- de Libye : Djebel Nefoussa [Beguinot 1931] et Ghadames [Lanfry 1972 : 224, n° 1060]
- du Sud Oranais : oasis berbérophones algériennes et marocaines entre Aïn Sefra et Bechar [Figuig, Bousemghoun...].

Le terme est également connu dans les oasis du Touat-Tidikelt-Gourara [le Tawat des Touaregs et des auteurs arabes anciens], à Ghat et Djanet [Foucauld, II : 673] avec le sens de "maître", "suzerain", "seigneur" et même "Dieu" en zénète du Gourara (Mammeri 1984 : 214, par ex.). Significations qui renvoient aux anciennes conditions socio-politiques de ces populations d'agriculteurs sédentaires, plus ou moins asservies par une aristocratie locale ou extérieure, détentrice des droits de propriété sur la terre (ou l'eau) et elle-même berbérophone.

En définitive, *Amaziɣ* est donc attesté, avec des acceptions synchroniques variables, dans une très vaste zone en forme d'écharpe qui part de la Tunisie méridionale, englobe les parlers berbères de l'Ouest libyen, l'ensemble du domaine touareg, le Touat-Tidikelt-Gourara, le Sud Oranais et la totalité du Maroc.

En-dehors de ces régions, *i.e.* dans toute l'Algérie du nord et le nord du Sahara, le terme *Amaziɣ* est inconnu dans la culture traditonnelle des berbérophones. C'est en particulier le cas en Kabylie, au Mzab et dans les Aurès. C'est apparemment à tort que R. Basset évoquait les Chaouïas dans sa notice "Amaziɣ" de l'*Encyclopédie de l'Islam* (1908). Cette affirmation, que l'on retrouve aussi chez Bates (1914 : 42) semble provenir de l'étude de Masqueray sur le Djebel Chechar (1878 ; notamment p. 27, note 1 : 259-261 et 281.), travail des plus sujets à caution sur les plans linguistiques et socio-linguistique.

La répartition actuelle n'est pas sans analogie avec les données anciennes, médiévales et antiques.

L'ANTIQUITE

Amaziɣ est en effet un ethnonyme bien attesté depuis l'Antiquité. Les auteurs grecs et latins en donnent des formes multiples, en tant que nom de tribus indigènes de l'Afrique du Nord. La forme varie quelque peu selon les sources et les époques mais elle est presque toujours suffisamment proche de l'étymon berbère [(a)maziɣ] pour que l'identification ne fasse guère de doute. On rencontre ainsi :

Maxyes chez Hérodote
Mazyes chez Hécatée
Mazaces, Mazices, Mazikes, Mazax, Mazazaces... chez les auteurs de langue latine.

Le thème de base que l'on doit poser pour l'Antiquité (*Mazik-*) est parfaitement compatible avec la forme *(A)maziɣ* actuelle. L'initiale /a/ est une marque nominale, autrefois facultative (*Cf.* chap. 4) et l'occlusive finale palato-velaire /k/ peut correspondre, soit à la restitution latine de la vélaire vibrante berbère [ɣ] (*Cf.* latin *causa* > berbère *ta-ɣawsa*), soit à une ancienne variante occlusive [q] : dans le système phonologique fondamental du berbère, [ɣ] et [q] sont en effet les allophones d'un même phonème.

La localisation précise de ces populations antiques est en général plutôt problématique et incertaine. Le catalogue de Desanges (1962) et l'inventaire de G. Camps (1961 : 26-27) montrent clairement que ces Mazik-es se rencontrent un peu partout au Maghreb :

- en Maurétanie tingitane [Maroc] (Desanges : 34),
- en Maurétanie césarienne [Algérie centrale, au sud du Zaccar] (Desanges : 63),
- en plusieurs points d'Africa [Tunisie] (Desanges : 111-112].

Un premier constat s'impose donc : cet ethnique est, dès l'Antiquité, répandu dans tout le Maghreb. Et il semble que son extension se soit accrue au cours de l'Antiquité - du moins dans les usages des auteurs latins - et qu'il ait eu tendance à avoir une acception de plus en plus large avec le temps :

« Déjà au III° siècle, Saint Hyppolite met les Mazices sur le même plan que les Mauri, Gaetuli, Afri. » (Desanges : 113).

Des auteurs aussi différents que Lucain [Marcus Annaeus Lucanus, 39-65 ap. J.C.] et Corippus [Flavius Cresconius Corippus; il écrit vers 550 ap. J.C.] emploient même la forme *Mazax* pour désigner tous les habitants indigènes du Maghreb [*Cf.* Camps 1961 : 27-28] !

Il est évidemment difficile de déterminer si cette extension progressive correspond aux pratiques des Berbères eux-mêmes [qui se seraient, dès cette époque, eux-mêmes dénommés *Mazik-/Maziɣ*] ou s'il ne s'agit que d'un usage littéraire latin. En tout état de cause, cela établit que l'ethnonyme *Mazik-/Maziɣ* était suffisamment répandu, connu et socialement important pour que certains auteurs de langue latine aient eu tendance à en faire la désignation du peuplement autochtone dans sa globalité.

Un autre constat, assez troublant, est que le *Mazik-* antique est attesté dans des régions qui ne connaissent pas (ou plus ?) *Amaziɣ* à l'heure actuelle [Algérie centrale et occidentale]. Il est vrai que cette zone a été profondément arabisée et qu'il ne s'y maintient plus que des îlot très réduits et menacés de berbérophonie. La forte érosion et la fragmentation extrême qu'y a subies la langue berbère expliquent peut-être la disparition du terme *(A)maziɣ*.

On notera enfin que *(A)maziɣ* a été dans l'Antiquité, comme bien d'autres ethniques, un surnom courant [Desanges 1962 : 63, note 1 et 112, note 8]. On le rencontre encore aujourd'hui dans l'onomastique maghrébine comme nom de famille (en Tunisie notamment).

LE MOYEN AGE

Chez les auteurs de langue arabe du Moyen Age, *(A)maziɣ* n'apparaît jamais en tant qu'ethnique. Mais Ibn Khaldoun, dans son *Histoire des Berbères*, [t. I : 167-185] propose une synthèse critique très précise des théories de l'origine des Berbères, formulées selon le modèle généalogique de l'époque. Et il admet, au terme d'une revue très serrée, que :

« leur aïeul [des Berbères] se nommait *Mazîɣ.*» (p. 184)

Un doute pourtant demeure chez lui quant à la filiation des groupes berbères Sanhadja et Ketama qui pourraient avoir une autre généalogie...

Ainsi, selon les auteurs médiévaux de langue arabe (en l'occurrence des généalogistes pour la plupart eux-même Berbères), de très nombreuses tribus berbères se réclamaient d'un ancêtre mythique *Maziɣ*. Traduit en termes modernes, cela signifie qu'un grand nombre d'entre elles s'identifiaient (et se dénommaient) comme *(A)maziɣ*.

Là encore, on doit relever une contradiction factuelle par rapport aux données contemporaines. Parmi ceux dont le lien avec l'ancêtre Maziɣ est mis en doute, figurent des précurseurs des Touaregs actuels, les Lemtouna [*ilemteyen* en berbère] qui appartiennent au groupe Sanhadja. Or, les Touaregs se dénomment eux-mêmes *Amažeɣ* (< *amaziɣ*)... Mais il est probable que les (re)constructions généalogiques médiévales ne représentent qu'un effort de rationalisation de données géo-politiques, nécessairement fluctuantes, de l'époque. Ce que l'on peut en retenir est que *(A)maziɣ* est un terme largement répandu au Moyen Age et qu'il couvre une grande partie des populations berbères.

Cette extension, on le voit très ancienne, en faisait un excellent candidat pour dénommer, en berbère, l'ensemble des Berbères et leur langue. C'est ainsi que dans les usages actuels, *Amaziɣ/Imaziɣen* et *tamaziɣt* désignent désormais les Berbères et la langue berbère, dans toutes les régions berbérophones, y compris celles où ces appellations n'étaient pas connues dans la culture traditionnelle locale (Kabylie, Aurès...). L'impulsion initiale à cet emploi néologique vient d'ailleurs de Kabylie et peut être précisément datée des années 1945-50. Les néologismes *Amaziɣ/Imaziɣen* et *tamaziɣt* y sont diffusés et implantés à cette époque par le biais de la chanson "berbéro-nationaliste" qui s'est développée dans le cadre du Mouvement national algérien (*Cf.* Chaker 1989/90). Le terme est désormais tout à fait acclimaté et admis partout comme désignation globalisante des Berbères et de leur langue. En quelques décennies *Amaziɣ* s'est donc imposé comme ethnique général.

ETYMOLOGIE

L'étymologie d'*Amaziɣ* a suscité bien des hypothèses contradictoires :

– Celle de Ch. de Foucauld, qui a longtemps prévalu, consistait à rattacher la forme touarègue (Ahaggar) *Amaheɣ* au verbe *aheɣ*, "piller". *Amaheɣ* signifiant alors "pillard". L'explication cadrait bien avec la société touarègue où le pillage était l'un des piliers de l'économie et de la culture traditionnelles. Mais c'est là une étymologie "populaire", insoutenable du point de vue de la linguistique historique berbère.

Amaheɣ n'étant qu'une variante locale de *Amaziɣ*, toute étymologie valant pour l'un doit nécessairement être acceptable pour l'autre. Or, il est impossible d'expliquer l'*Amaziɣ* du berbère nord à partir du verbe *aheɣ*, "piller, prendre par violence". Ce verbe a pour correspondant en touareg méridional *aɣ(u)* [Alojaly 1980 : 64], et en berbère nord *aɣ*, "prendre, saisir..." (issu d'un ancien *awɣ*, encore attesté dans certains parlers de Petite Kabylie ; *Cf.* chap. 17).

Ceci démontre que /h/ de *aheɣ* Ahaggar ne provient pas d'un ancien /z/ puisque, si tel était le cas, on devrait trouver : **azeɣ/ažeɣ/ašeɣ* en touareg méridional et **azeɣ* en berbère nord. Il s'agit en fait d'une autre correspondance phonétique, plus rare, mais bien établie : Berbère ancien = /w/ > Berbère moderne = /w/, /h/ ou zéro (selon les dialectes et les environnements ; *Cf.* Prasse 1957 et 1969). Il ne peut donc y avoir de lien entre *Amaheɣ/Amaziɣ* et le verbe *aheɣ/awɣ/aɣ*, "piller/prendre...", car cela supposerait en berbère nord une forme **amawiɣ/amaweɣ* au lieu de l'*amaziɣ* attesté.

– T. Sarnelli (1957) a proposé de rattacher *Amaziɣ* à la racine *ZWƔ*, "rouge". Sa démonstration n'est guère convaincante au plan linguistique dans la mesure où tous les dérivés de cette racine maintiennent très nettement, et dans tous les dialectes, les trois phonèmes constitutifs, y compris la semi-voyelle médiane [*izwiɣ/izwaɣ, azegg°aɣ/azeggaɣ, tezweɣ, imizwiɣ*...]. Or, *Amaziɣ*, dans un système de correspondances synchroniques, ne peut être rattaché qu'à une base **ZƔ*. Il faudrait donc admettre un traitement particulier de la semi-voyelle dans le cas de la relation postulée *ZWƔ* > *Amaziɣ*. Les seuls arguments que l'on pourrait avancer en faveur de cette thèse seraient d'ordre éthnologique (peintures corporelles, couleur de peau, habillement, représentations conventionnelles...).

– Karl Prasse (1972 : 9, note 4 et 1974 : 299), suivant sur ce point F. Nicolas (1950 : 188), rapproche prudemment *Amaziɣ* d'un verbe *žžeɣ*, "marcher d'un pas altier, comme un noble". On peut se demander s'il ne s'agit pas d'une coïncidence fortuite, ou d'une reconstruction sémantique locale : ce verbe semble n'avoir qu'une existence très locale et n'a jamais été signalé ailleurs qu'en touareg méridional (tawellemmet de l'Est). Il est possible qu'il n'y ait là qu'une variante de *žeɣeɣ*, "être brave, intrépide" [Alojaly 1980 : 83]. Du point de vue morphologique, un dérivé de forme *amažeɣ* serait anormal et assez surprenant à partir d'un verbe *žžeɣ* à initiale tendue (on attendrait un **amažžaɣ*). Il faudrait, là encore, postuler un traitement morphologique et phonétique particulier à partir d'une base primitive **(W)ZƔ* (qui aurait donné d'une part *amaziɣ*, d'autre part *žžeɣ*) pour expliquer l'ensemble des faits. L'hypothèse ne peut être exclue mais elle reste à démontrer.

En fait, les nom d'agent de structure *aMaCiC* sont plutôt rares dans l'état actuel de la langue et la plupart de ceux qui existent ne sont plus reliés à des bases verbales vivantes (l'un des rares exemples transparents est le chleuh *amarir*, "chanteur", formé sur le verbe *irir/urar*, "chanter/jouer" connu en chleuh et en kabyle).

En définitive, les seuls éléments de (quasi) certitude auxquels on puisse aboutir quant à la formation de ce mot peuvent se résumer ainsi :

Amaziɣ est :
- de façon quasi certaine un nom dérivé (Nom d'Agent à préfixe *m-*),
- construit, d'un point de vue synchronique, sur un radical **ZƔ* (= **iziɣ/uzaɣ*) dont on ne trouve apparemment pas de trace certaine en berbère moderne, en tant que lexème verbal vivant.

A titre d'hypothèse cependant, on avancera un rattachement à la racine *Z½* "dresser la tente" (Laoust 1935), attestée dans le Maroc central et qui n'est sans doute pas sans lien avec le lexème nominal pan-berbère *tazeqqa/tizɣwin* "maison"). Si ce lien est exact, *amaziɣ* a pu tout simplement signifier : "le nomade, celui qui habite sous la tente" ou "l'habitant, le résident", en fonction du sens que l'on retient pour ce verbe à date ancienne.

Il est, en tout état de cause, difficile d'établir un étymologie sûre pour cet éthnique dont la formation remonte à une époque très ancienne (au moins l'Antiquité) et dont la base verbale à partir de laquelle il a été formé peut avoir disparu depuis longtemps.

***Imaziɣen*, "les hommes libres"**

Au niveau sémantique, de nombreux chercheurs ont pensé et écrit que *Amaziɣ/Imaziɣen* signifiait "homme(s) libre(s), noble(s)" (ce qui est du reste le cas de beaucoup de noms d'ethnies dans le monde).

Cette interprétation semble venir de Jean-Léon l'Africain [1956, notamment p. 15] : « aquel amazig [= *awal amaziɣ*], ce qui veut dire langage noble. » Elle a été reprise et répandue par St. Gsell [*HAAN*, V : 119 et 1916 : 135] et on peut la rencontrer sous la plume des meilleurs auteurs. Pourtant, elle n'est certainement pas fondée et relève d'une extrapolation indue faite à partir de données régionales exactes : dans certains groupes berbères où il existait une stratification sociale forte [Touaregs] et/ou une importante population (réputée) allogène (négroïde) [Sud marocain, Sahara algérien], le terme *Amaziɣ* a eu tendance à désigner spécifiquement le Berbère blanc, l'homme libre, voire le noble ou le suzerain (comme chez les Touaregs méridionaux), par opposition aux berbérophones noirs ou métissés, de statut social inférieur (esclaves, descendants d'esclaves, quinteniers quasiment asservis, castes professionnelles spécifiques : musiciens, bouchers...). Mais il ne s'agit là que d'usages locaux secondaires, déterminés par les conditions socio-économiques particulières de ces groupes et il n'y a pas d'argument sérieux [sinon les réactions d'auto-glorification nationale des Berbères eux-mêmes !] pour les postuler dans la signification primitive de *Amaziɣ* qui est fondamentalement un ethnonyme et non une désignation référant à une classe ou un statut social.

*

On notera enfin que, ces dernières années, de nombreux Berbérisants maghrébins - surtout des Marocains - ont essayé d'introduire, dans l'usage français, les appellations *Amaziɣ-Imaziɣen/tamaziɣt* en remplacement des traditionnels "Berbère-Berbères/(langue) berbère", sans doute jugés offensants pour la dignité nationale (Berbères < Barbares)...

Cette initiative s'inscrit dans "l'air du temps" au Maghreb qui est à la décolonisation et à la réappropriation de l'Histoire et des Sciences sociales. On constate d'ailleurs que ce néologisme a tendance à se répandre dans l'usage français (et arabe) au Maghreb où les institutions étatiques l'adoptent systématiquement. Le discours officiel algérien et marocain parle régulièrement désormais des "Amazigh" et de la "langue amazigh"/"tamazight". Il est cependant douteux qu'un tel usage puisse s'imposer en français et dans les autres langues occidentales car la dénomination "berbère" y est très ancienne et bien établie (*Cf.* la mise au point très précise sur ce problème terminologique de Galand 1985).

Au demeurant, les spécialistes maghrébins initiateurs de ce néologisme devraient peut-être s'interroger sur la signification idéologico-politique profonde de sa récupération par les Etats algérien et marocain...
Sans doute les Imazighen et le tamazight sont-ils moins subversifs que les Berbères et la langue berbère.

*

Bibliographie

- ALOJALY Gh., *Lexique touareg-français*, Copenhague, 1980.
- BASSET R., Notice "Amazigh", *Encyclopédie de l'Islam*, 1908, p. 329.
- BATES O., *The Eastern Libyans*, Londres, 1914 [réédition 1970) [notamment : p. 42-43 et 77]
- BEGUINOT F., *Il Berbero Nefûsi di Fassato*, Roma, 1931.
- CAMPS G., *Massinissa ou les débuts de l'Histoire*, Alger, 1961, [p. 23-29]

- DESANGES J.*, Catalogue des tribus africaines de l'Antiquité classique à l'Ouest du Nil*, Dakar, 1962.
- FOUCAULD Ch. de, *Dictionnaire touareg-français*, Paris, 1950-51. [*Amahegh* : t. II, p.673-4]
- GALAND L., "Afrique du Nord", *Revue d'Onomastique*, sept. 1958. p. 222.
- GALAND L., La langue berbère existe-t-elle ?, *Mélanges linguistiques offerts à Maxime Rodinson*, Paris, Geuthner, 1985, p. 175-184 (= Supplément 12 aux C.R. du GLECS).
- GSELL St., *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, Paris, 1918-1928, [t. V, 1925].
- GSELL St., *Hérodote* [Textes relatifs à l'histoire de l'Afrique du Nord], Alger, A. Jourdan, 1926.
- IBN KHALDOUN, *Histoire des Berbères*, Paris, 1925 (rééd.)
- JEAN-LEON L'AFRICAIN, *Description de l'Afrique*, [édit. Epaulard], Paris, A. Maisonneuve, 1956, 2 vol.
- LANFRY J., *Ghadames, II* (Glossaire), Alger, FDB, 1970.
- LAOUST E. : *L'habitation chez les transhumants du Maroc central*, Paris, Larose (collection Hesperis VI) 1935.
- MASQUERAY E., Le Djebel Chechar, *Revue Africaine*, XXII, 1978, p. 26-48, 129-144, 202-213, 259-281.
- NICOLAS F., *Tamesna. Les Ioullemmeden de l'Est ou Touâreg "Kel Dinni*k",
Paris, 1950.
- PRASSE K.G., Le problème berbère des radicales faibles, *Mémorial André Basset*, Paris, A. Maisonneuve, 1957, p.121-130.
- PRASSE K.G., L'origine du mot Amazigh, *Acta Orientalia* [Copenhague], XXIII, 1958, p.197-200.
- PRASSE K.G., *A propos de l'origine de h touareg (tahaggart)*, Copenhague, 1969.
- PRASSE K.G., *Manuel de grammaire touarègue (tahaggart)*, Copenhague, 1972-1974, 3 vol [notamment vol. 1, 1972, p. 9-10 et vol 3, 1987, p.299].
- PROVOTELLE Dr., *Etude sur la tamazir't ou zenatia de Qalaat Es-Sened*, Paris, 1911.
- SARNELLI T., Sull'origine del nome Imazighen, *Mémorial André Basset*, Paris, A. Maisonneuve, 1957, p.131-138.

[Ce texte reprend : "Les bases de l'apparentement chamito-sémitique du berbère : un faisceau d'indices convergents", ***Etudes et documents berbères,*** *7*, 1990 : 28-57.]

LA PARENTE CHAMITO-SEMITIQUE DU BERBERE : un faisceau d'indices convergents

Salem CHAKER

Dans un domaine linguistique où les contacts jouent un rôle aussi important, on ne peut sérieusement démontrer une parenté sur la base d'une grille restreinte de critères isolés, même grammaticaux et centraux. En de tels terrains, les méthodes "diagnostics" ne peuvent avoir qu'une valeur d'indice et ne doivent être considérées que comme premières approches exploratoires. Pour qu'il y ait preuve indiscutable de parenté, il faut appliquer avec rigueur l'enseignement classique de la grammaire comparée : la parenté génétique n'est établie que si l'essentiel du système grammatical et, subsidiairement, une proportion significative du lexique fondamental, présentent des ressemblances de formes telles que l'on ne puisse envisager d'autre explication qu'une évolution des langues concernées à partir d'un prototype commun (même si l'on n'est pas encore vraiment en mesure de le reconstruire dans son détail comme on l'a vu au chapitre précédent) ; l'ensemble de ces concordances devant, idéalement, permettre d'établir des règles de correspondances phonétiques générales entre les langues impliquées.

On examinera dans cette perspective et comparera (le plus souvent avec le sémitique) un certain nombre de points clefs du système berbère, dont l'ensemble constitue le "noyau dur" de la langue, commun à tous les dialectes et que l'on peut en conséquence attribuer au "berbère commun". On a retenu pour cet examen surtout des paradigmes grammaticaux, les données essentielles de la formation du mot (nom/verbe), le système phonologique fondamental et le lexique (sous la forme de listes-tests). Bien sûr, il eut également été possible d'intégrer certains aspects de syntaxe de la phrase : ordre des constituants par exemple, ou relations prédicat/actants (Cf. chap. 6), tous deux points sur lesquels on perçoit de nettes convergences entre les langues chamito-sémitiques. Mais il s'agit de questions délicates, pour lesquelles le cadre de l'analyse est souvent décisif : il est hasardeux de comparer des langues sur la base de descriptions syntaxiques hétérogènes, ne répondant pas aux mêmes présupposés théoriques. De plus, ce sont des secteurs où les contacts sont le plus susceptibles d'avoir eu un impact. Les convergences de "syntaxe large" sont d'utilisation problématique pour la démonstration de la parenté entre langues ; ce sont plutôt des paramètres pour le classement typologique des langues.

1. LA STRUCTURE DE LA RACINE

L'une des originalités bien connue du sémitique est l'existence dans ce groupe linguistique d'une très forte proportion (une majorité écrasante) de racines lexicales à trois consonnes. Même si l'on admet généralement que le trilitarisme généralisé d'une langue comme l'arabe classique est une situation secondaire extrême, résultant d'un processus de régularisation analogique, il n'en demeure pas moins que le modèle trilitère est tout à fait prédominant en sémitique. Une situation sensiblement analogue est habituellement admise pour le "chamito-sémitique commun", avec cependant une proportion nettement plus importante de racines bi-consonantiques. Nombre d'auteurs penchent cependant pour la thèse inverse d'un bilitarisme chamito-sémitique généralisé (notamment Diakonoff 1965/1988 ; sur ce point voir la synthèse critique de D. Cohen 1972 : 44-47 et ici-même, chap. 15).

Sur ce plan, les faits berbères se présentent, en synchronie, de manière assez particulière. Dans l'état actuel de la langue, les racines tri-consonantiques sont très nombreuses et même majoritaires - on les estime à une petite moitié (45 à 50%) du stock des verbes indigènes, mais la proportion de bi-consonantiques et de mono-consonantiques est considérable. Celle de quadrilitères n'est pas négligeable non plus. Ces derniers ne constituent pourtant pas une difficulté majeure, la plupart pouvant aisément être expliqués comme formations expressives, par redoublement (partiel ou total) ou par affixation, à partir de radicaux bilitères ou trilitères : *brury* "être en grosse boule/grêle" < *bry* "concasser, être moulu grossièrement" ; *ḥlušše*g "glisser" < *ššeg* "glisser".

Le poids des bi- et mono-consonantiques est plus troublant car ils sont particulièrement bien représentés dans le vocabulaire fondamental : la plupart des verbes usuels n'ont qu'une ou deux consonnes radicales : *ili* "être" ; *as* "arriver" ; *af* "trouver" ; *čč* "manger"; *yy/ǧǧ* "laisser"; *sw* "boire" ; *ddu* "aller"... Cependant, la comparaison interdialectale et les recherches diachroniques montrent qu'une grande partie de ces racines courtes sont d'anciens triconsonantiques ayant perdu une ou deux consonnes en raison d'une usure phonétique particulièrement forte en berbère (Cf. § 6. "Phonologie"). Ce processus de réduction commence à date très ancienne ; certains cas de disparition de consonnes ne peuvent être mis en évidence que par comparaison avec le sémitique (et sont donc "pré-berbères") :

a)- Disparition ou confusion de certains ordres d'arrière (vélaires-pharyngales-laryngales), de certaines labio-vélaires et nasales :

Sémitique		**Berbère**	
lbs	"vêtir"	*ls*	"vêtir"
lbb	"coeur"	*ul*	"coeur"
fil	"éléphant"	*ilu*	"éléphant"
fwm	"bouche"	*imi*	"bouche"
mwt	"mort"	*mm(t)*	"mort/mourir"
wqd	"brûler"	*qqd*	"passer au feu" et *ɣd* "cendre"
εly	"haut"	*aly*	"monter, suspendre"
εyn	"source"	*anu*	"puits"
εṭs	"éternuer"	*ḍs*	"rire"
ḥrq	"brûler"	*rɣ/rg*	"brûler"
p'd	"pied"	*afud*	"genou"
qr'	"crier"	*ɣr/qqar*	"appeler/crier"
lsn	"langue"	*ils*	"langue"

Mais il se poursuit encore à l'intérieur du berbère, quasiment sous nos yeux, puisque la comparaison des dialectes actuels, ou l'examen des séries dérivationnelles, permettent très souvent de restituer une troisième - voire une seconde - consonne "faible" (Basset 1948 ; Prasse 1957) :

b)- Disparition pan-berbère de radicales /w/ ou /y/, représentant elles mêmes souvent d'anciennes consonnes postérieures ou labiales chamito-sémitiques : *tter* "mendier", *qqen* "lier", *ffeɣ* "sortir", *ssen/issin* "savoir", *ffer* "cacher"... tous bilitères à première radicale tendue, dans lesquels la tension initiale est la rémanence d'un ancien /w/ radical initial, comme l'attestent tous les dérivés verbaux et nominaux apparentés, à vocalisme initial /u/ constant, voire à /w/ radical conservé :
tter → *tuttra*, *suter* < WTR ; *qqen* → *tuqqna/uɣun*, *asywen/taweyni* < WYN ; *ffeɣ* → *tuffya*, *ufuɣ*, *ssufeɣ* < WFƔ ; *ssen* → *ussun*, *tussunt*, *amussen/amusnaw*, *tamusni* < WSN ; *ffer* → *tuffra, ufur* < *WFR...*

c)- Disparition dialectale (berbère nord) de radicales /w/ (ou /h/ ?), /y/ :
- *aɣ* "prendre" < *awɣ* ; *annay/ny* "voir" < *hny/wny* ; *ks* "paître" < *KSW* ; *tasa/awsa* "foie" ; *tala/tahala* "fontaine/source" < *HLW* (?).

d)- Vocalisation régionale de radicales /w/ et /y/ traitées en /u/ et /i/ stables ou instables :
- *ttu* "oublier" (berb. nord) < *itaw-ttew* (touareg) ; *tti* < *tty* "retourner, renverser"
- kabyle : *ndu* (*nda*) "baratter" < *ndw* (touareg, Maroc)
- *fsu* "bourgeonner, s'épanouir" < *fsw/fsy*
- *ddu* "aller (avec) < *ddw* < *wdw* : Cf. touareg : *idaw-ddew* "aller en compagnie" et Maroc : *tawada* "marche, fait d'aller"
- *amenzu* "précoce" d'un radical *nzi* < *nzy* "être au matin, être le premier" (touareg).

e)- Chute dialectale de radicales labiales ou nasales :
- kabyle, Maroc central... : *kker*, "se lever" < *nker* (touareg, Maroc)
- kabyle (local.) : *ages* "ceindre" < *bges*
- berb. nord : *ass* "jour", mais chleuh (localement) : *asf* "jour", dans lequel on décèle un ancien nominal déverbatif (nom d'instrument en *s-*) du radical *F/FW* "faire jour" ; d'où : *ass* < *asf* < **a-S-FW* = "période de jour".
- touareg, chleuh, kabyle : *kf/fk* "donner" > Maroc central, Mzab, Ouargla : *aš* "donner" (*aš* < *ak(k)* < *kf/fk*). A noter que la forme intermédiaire *ak(k)* est attestée, y compris dans les parlers ayant *fk/kf*,

comme radical du thème d'aoriste intensif : kabyle : *ttakk*, chleuh : *akka*, touareg : *hakk* (<**WKF/WFK*).

f)- Assimilations et fusions dialectales de consonnes consécutives de localisation voisine :
- md > nd > dd : *mdy > ndy > addy* (> *ady*) "tendre un piège"
- ld > ll : *ldy > lly* "tirer, ouvrir"
- sk > šš : *isker > iššer* "ongle" ; *iskew > iššew* "corne" ; *uṣkay > uššay* "lévrier"...
- tk/dk > čč > šš : *ḍkr > ṭkr > ššaṛ > ašaṛ* "remplir" et, très probablement : **tkš > kš* (touareg) > *čč* (kabyle) > *šš* (chleuh) "manger" (la dentale initiale étant confirmée par la forme pan-berbère de l'intensif : *tatt/tett*, que l'on peut supposer issu d'un **tatkš*).

Même pour les monolitères les plus fondamentaux et les plus stables à travers l'ensemble berbère, il est souvent possible de montrer qu'ils proviennent d'anciens trilitères :
- *ili/l* "posséder" (pan-berbère), mais kabyle : *ayla* "propriété, bien" et touareg (et kabyle) : *tilawin* "possessions, biens, femmes" autorisent à poser un radical primitif : **YLW* "posséder".
- *iri/r* "aimer/vouloir" (pan-berbère), mais touareg méridional (local) : *erh* "aimer/vouloir", Ghad. *eḇer* et chleuh : *tayri* "amour", *amarg* "nostalgie, poésie" permettent de poser une racine **WRY* ou **YRW*.
- *ini* "dire" (pan-berbère), mais le prétérit *nni/nna* (pan-berbère) et l'aoriste intensif touareg *ganna* sont la trace de deux autres consonnes radicales (< **YNW/WNY* ?).
- *iḍ* "nuit" (berbère nord), mais *ißeḍ* Ghadames et *éheḍ* touareg indiquent l'existence d'une ancienne radicale initiale, confirmée par les données morphologiques : annexion à voyelle constante, sing. : *yiḍ* ; plur. *aḍan > waḍan-wuḍan*). La forme particulière (*-an*) du suffixe de pluriel (*iḍ/aḍan*) est, elle aussi, l'indice d'une autre radicale, qui a laissé sa trace dans le timbre de la voyelle /a/ (< /w/, /h/ ?). D'où : *iḍ* < **YWḌ* ou **YḌW*).

En définitive, l'examen - interne ou externe - des radicaux non trilitères du berbère montre que beaucoup d'entre eux peuvent être ramenés à des séquences de trois consonnes. Ces correctifs apportés, on aboutit pour le berbère à un état de choses somme toute assez comparable à celui du sémitique : une prévalence nette des racines lexicales triconsonantiques, qui n'exclut pas, bien entendu, un noyau de vrais bilitères que l'on postule aussi généralement à un stade proto-sémitique. Mais, et c'est sans doute là une pierre d'achoppement à tout progrès en matière de comparatisme berbère, le travail de reconstruction lexicale est à peine ébauché ; on en devine plus ou moins les grandes lignes ; dans quelques cas favorables, la restitution des formes primitives est d'ores et déjà acquise, mais pour l'essentiel du fonds des radicaux à une ou deux consonnes, les recherches de diachronie interne restent à faire. Il nous manque toujours un dictionnaire étymologique du berbère (où, à tout le moins, des principales racines berbères) qui permettrait une comparaison lexicale systématique avec les langues apparentées.

2. LA FORMATION DU MOT : Racine/Schème/Thème

Le modèle sémitique classique (Cantineau 1950) de formation du mot (nom/verbe) sur la base de l'association d'une racine (exclusivement consonantique) et d'un schème (verbal ou nominal), défini par une séquence vocalique discontinue (amalgamée à la racine) et d'éventuels morphèmes préfixés et/ou suffixés, s'applique tel quel au berbère. De plus, les morphèmes schématiques affixes du berbère appartiennent aux mêmes classes phonologiques qu'en sémitique : nasales et dentales. Ces associations "racine + schème" constituent un inventaire fini de thèmes (nominaux et verbaux) qui sont très comparables, sur le plan des formes et des fonctions, dans les deux branches de la famille.

On abordera plus loin (§ 3) la question des thèmes verbaux et l'on se limitera ici aux schèmes nominaux déverbatifs. En berbère, l'inventaire paraît en être beaucoup plus réduit qu'en sémitique puisqu'il ne compte que trois ou quatre formes bien vivantes. Soient les verbes *ag°em* "puiser" et *krez* "labourer" ; on recense les déverbatifs suivants :

- un nom d'action verbal (abstrait) : *takerza > tayerza* = "labour" ; *ag°am*, *tug°min* = "puisage" ;
- un nom d'agent : *amkraz* = "laboureur" ; *anag°am* = "puiseur" ;
- un nom d'instrument : *askrez > azkrez* = "charrue" (ou "soc") ; *asag°em* = "instrument de puisage = amphore".

Pour les verbes de qualités stables, on relève aussi :

- un adjectif : *izwiy/zegg°ay* = "être rouge" → *azegg°ay* = "rouge" ; *imyur/meqq°er* = "être grand" → *ameqq°ran* = "grand".

A travers ces quelques exemples représentatifs, on peut aisément constater qu'au niveau des morphèmes (ici les préfixes), les schèmes berbères ne sont pas sans analogie avec les matériaux sémitiques.

Le "nom d'agent" berbère à la forme fondamentale *m(a)-CCaC* ; en sémitique, le préfixe *ma-* est celui du nom de lieu ou d'instrument. Or, en berbère, de nombreux déverbatifs à préfixe *m-* sont des noms d'instruments : *amaddaz* = "maillet" < *ddez* = "piler, frapper à coup de maillet". La valeur primitive du préfixe *m(a)-* "ce qui/celui qui (effectue le procès X)" autorisait les deux interprétations (instrument/agent) et permet de comprendre la divergence entre les deux groupes ainsi que la relative fluidité du signifié de ce schème en berbère.

Le nom d'instrument ("ce avec quoi s'effectue le procès X") berbère a un préfixe caractéristique *s-* dans lequel on reconnait le morphème *s-* du "factitif" berbère et sémitique. On notera que cet élément existe aussi en berbère en tant qu'unité indépendante dont le lien avec le déverbatif instrumental est transparent : la préposition *s* "avec" (instrumental) ; en berbère, (*a-*) *s-krez* s'analyse en conséquence immédiatement en : "(ce) + avec + labourer" (= "charrue").

Les principaux schèmes d'adjectif (Cf. chap. 2) ont des correspondants sémitiques assez nets :
- l'adjectif en *CC:aC* (tension de la 2ème radicale) renvoie certainement au schème sémitique à redoublement consonantique (sur C2) : nom d'agent *qatta:l*, thème verbal à redoublement (causatif ou intensif).
- le suffixe *-an*, à la marque d'adjectif semitique *-n/-a:n* (Brockelmann 1910 : 126 ; D. Cohen 1983 : 445).

On pourrait également être tenté d'identifier en berbère un "nom concret" (de forme plutôt variable) ; ainsi kabyle :
aṭṭan "maladie", à côté de : *aḍan* "fait d'être malade"
abagus "ceinture", à côté de : *abgas* "fait de se ceindre",
mais il résulte dans la plupart des cas de l'évolution sémantique d'un ancien nom d'action devenu concret (ex : *afrag*, du verbe *freg* "clôturer", signifie à la fois "cloture" et de "action de clôturer") ou, surtout, d'anciens thèmes nominaux que l'on décèle effectivement au niveau formel, mais qui n'ont plus aucune existence fonctionnelle synchronique. En d'autres termes, il y a eu un nombre bien plus élevé de schèmes nominaux que ceux que l'on peut encore considérer comme vivants. Une proportion très importante du lexique berbère entre dans un système de régularités de signifiants (= d'anciens schèmes), sans que l'on puisse attribuer, en synchronie, un quelconque signifié stable, à ces récurrences (Cf. Taïfi 1990). C'est bien souvent seulement la comparaison avec le sémitique qui permet d'identifier ces schèmes comme tels (ainsi *CC:uC*, schème de participe passif).

Le berbère, sur ce point, se distingue donc nettement du sémitique : le principe de formation du lexique selon le modèle "racine + schème" est encore bien perceptible en berbère ; c'est même, en diachronie, le principe général sous-jacent à la morphogénèse du lexique. Mais, en synchronie, ce réseau est profondément délabré par l'action de nombreux facteurs ou tendances générales :

a)- Tendance à la rupture des liaisons signifiantes et signifiées des dérivés par rapport à leur base-racine, induite par les évolutions phonétiques et la "dérive" sémantique des dérivés : ainsi, chleuh *sudu*, "aller à cheval" n'a plus de lien sémantique immédiat avec sa base : *ddu* "aller" ; de même, kabyle : *ssiɣ* "allumer" < *aɣ* "prendre" ; *ssefk* "falloir" < *fk* "donner" et touareg : *amawaḍ* "adolescent" < *aweḍ* "parvenir"...

b)- A l'autre bout du système, la disparition des racines ou - ce qui revient au même - leur évolution phonétique et sémantique entraîne également de larges failles dans le système. Un terme fondamental comme (berbère nord) : *argaz* = "homme" est une forme désormais quasiment isolée bien qu'il s'agisse (en diachronie) d'un dérivé issu de *rgz* "marcher", verbe conservé par le seul touareg et absolument inconnu des dialectes qui ont *argaz* = "homme". De même, *asɣwen* "lien, cordelette" est bien sûr un nom d'instrument issu d'une racine ƔWN/WƔN qui n'est plus vivante sous cette forme précise : le verbe "lier, attacher" est partout devenu *qqen*, estompant la liaison avec le dérivé. Le verbe pan-berbère *ɣlɣ* "tourner autour/passer par dessus" a pris en kabyle le sens de "tomber" ; de ce fait, il n'y a plus, pour le locuteur kabyle, de relation immédiate entre ce verbe et le nom d'instrument *tisseɣlit* "barrière < obstacle que l'on doit contourner ou enjamber"...

c)- Les emprunts massifs et continus à d'autres langues brisent l'unité et la logique du système : de nombreuses "cases" d'une série dérivationnelle théorique sont occupées par des emprunts

qui n'entrent naturellement pas dans le réseau indigène de relations formelles entre base et dérivés (Cf. chap. 9).

Lionel Galand (1974 : 99) a très clairement synthétisé les évolutions et la situation présente du berbère sur ce plan :

« Le berbère a limité partout, surtout dans les parlers du nord, le pouvoir de motivation qui revient aux racines et aux schèmes. Tandis que les premières relient des "familles" souvent moins nombreuses, la valeur des seconds n'est plus toujours perceptible. Chaque mot tend à vivre sa vie propre [...]. En termes saussuriens, l'évolution fait du berbère une langue moins "grammaticale" et plus "lexicologique".»

Mais le système a bien été, dans un stade plus ancien encore bien discernable, du même type ("racine + schème" = thème) qu'en sémitique.

Au niveau global de l'organisation du synthème nominal ou verbal, il apparaît également que la structure générale du mot en berbère est assez proche de celle que l'on dégage pour le sémitique (D. Cohen 1983 : 452-453/Galand 1983 : 470-471) :

Séquence-type du *Nom* berbère

Genre/Nombre - Etat - Préfixe de dérivation - RACINE+SCHEME - (Genre/Nombre) + (personnel) - (déictique)

Les préfixes de genre et d'état distinguent le berbère du sémitique, mais on a toutes les raisons de penser qu'il s'agit de développements relativement récents en berbère et l'on a formulé depuis long-temps (Vycichl 1957 et Prasse 1974 : 11-33 ; et ici même, chap. 4) des hypothèses diachroniques qui en esquissent l'histoire. Sur ce point, on constate d'ailleurs des phénomènes assez parallèles en couchitique avec l'apparition secondaire d'un article (Zaborski 1986).

Séquence-type du *Verbe* berbère

(Personne) - Préfixe de dérivation - RACINE+SCHEME - (Personne) - (Genre)

En berbère, contrairement au sémitique, le verbe n'a pas de suffixes de mode : la catégorie en est inexistante dans le système verbal fondamental. D'autre part, il n'y pas dans l'état actuel de la langue, contrairement à ce qui se passe en sémitique, de distinction généralisée pour les marques personnelles entre un paradigme préfixé (à l'"inaccompli") et un paradigme suffixé (à l'"accompli") : le berbère fonctionne avec une série indifférenciée de préfixes/suffixes à tous les thèmes verbaux.

Les divergences sur le plan de l'organisation séquentielle du mot entre le berbère et le sémitique sont donc réelles, mais elles paraissent toutes nettement périphériques, *i.e.* induites par des développements secondaires spécifiques à chaque branche au niveau des marques les plus extérieures : les portions centrales des formes verbo-nominales obéissent à une logique combinatoire identique dans les deux groupes.

3. LE SYSTEME VERBAL

Des thèmes primitifs

Dans ses grandes lignes, le système verbal berbère commun - tel que l'on peut le reconstituer par comparaison des données dialectales actuelles - présente un parallélisme de structure frappant avec celui du sémitique (et du chamito-sémitique). Comme ce dernier, il oppose deux thèmes primitifs à valeur aspectuelle (Cf. chap. 5), distingués généralement par un jeu d'alternance vocalique :

Proto-berbère

Aoriste		~	Prétérit	
y-azzel	: il court		*y-uzzel*	: il a couru
y-čč	: il mange		*y-čča*	: il a mangé

Au plan sémantique, les deux thèmes, conventionnellement dénommés "aoriste" et "prétérit" par les berbérisants, recouvrent une opposition aspectuelle qui n'est pas sans rappeler le couple sémitique classique "accompli" (= prétérit)/"inaccompli" (= aoriste), même si l'on hésite à appliquer cette terminologie au berbère (Cf. chap. 5 et 6).

Les oppositions vocaliques entre thème prétérit et aoriste sont très diverses (pour une étude d'ensemble, voir Basset 1929), mais en même temps très stables à travers l'ensemble du domaine - ce qui implique une grande ancienneté. Elles semblent difficilement réductibles à un jeu relativement simple et systématique de distinctions schématiques tel que celui que l'on a proposé pour le sémitique

et le chamito-sémitique (par ex. : Diakonoff 1965/1988). Tout au plus pourrait on dire, en termes de tendance, que le vocalisme /a/ (< *CCaC* ?) est sans doute le plus caractérisque du prétérit (= "accompli"). En fait, la situation berbère est certainement brouillée - pour les bilitères et les monolitères surtout - par l'incidence de nombreuses évolutions phonétiques : réduction de timbres vocaliques (/a/ > zéro), disparition d'anciennes consonnes radicales qui ont interféré avec les timbres vocaliques thématiques primitifs, induisant un système d'alternances complexes, souvent doubles.

Malgré les évolutions et renouvellements importants dans les dialectes actuels (Galand 1977), cette structure binaire demeure encore très perceptible en synchronie dans le système ternaire de base puisqu'il est clair que le thème "intrus" (aoriste intensif) est directemment issu de l'aoriste simple :

Berbère commun

Aoriste Intensif	←	[Aoriste]	~	Prétérit
y-ttazzal		*[y-azzel]*		*y-uzzel*
il court				il a couru
i-tett		*[y-čč]*		*y-čča*
il mange				il a mangé

Comme on l'a vu au chap. 5, le système a connu bien d'autres évolutions, dont la plus générale est la stabilisation de la combinaison du préverbe *ad* avec les thèmes d'aoriste. On constate ainsi que les évolutions les plus anciennes et les plus générales du système se ramènent pour l'essentiel à une démultiplication des formes dans la zone de l'aoriste ("inaccompli"), processus parallèle à celui qu'ont connu beaucoup de langues sémitiques au cours de leur histoire.

Même si l'identification sémantique - synchronique et diachronique - des oppositions ne fait pas l'unanimité des berbérisants, le système des formes de base du verbe berbère rappelle donc, par de nombreux aspects, celui du sémitique.

Des thèmes secondaires

Sur les thèmes primitifs, se greffent une série de thèmes secondaires (ou dérivés), parmi lesquels on peut opposer, selon un modèle très général en chamito-sémitique (D. Cohen 1968 : 1306) :

a)- Des dérivations purement sémantiques (ou expressives), concernant des "manières du procès". En berbère, il s'agit de procédures lexicales, peu productives et dont l'étude relève plutôt de la diachronie : redoublements divers, affixes expressifs (Chaker 1980).

b)- Des dérivations grammaticales, formant un système fermé, concernant le mode de participation du sujet - l'orientation du prédicat verbal, donc la syntaxe de l'énoncé.

Derrière une apparente profusion de formes, la dérivation d'orientation s'organise en berbère, comme en (chamito)-sémitique, autour de trois pôles essentiels (Cf. chap. 6) :

- l'orientation externe = "factitif" ou "causatif" (transitivant)
- l'orientation interne = "passif" (intransitivant)
- l'orientation mixte = "réciproque" ou "réfléchi"

La structure générale du système de la dérivation verbale berbère est donc elle aussi quasiment identique à celle du sémitique.

Du point de vue des signifiants, les marques dérivationnelles (d'orientation) berbères présentent une très grande parenté avec les morphèmes correspondants sémitiques : il s'agit dans les deux cas de préfixes (mono-) consonantiques dentals ou nasals :

- le "factitif" berbère est caractérisé par un préfixe *s-* (sifflante sourde). Le sémitique pour sa part recourt à un préfixe *s-, š- > h-* ;
- le "passif" berbère se forme par préfixation d'un préfixe dental sourd *ttw-, tt-* (on peut soupçonner le morphème *ttw-* d'être un ancien complexe de deux morphèmes initialement distincts : *tt + w-*). En sémitique, le préfixe *t-* a valeur de passif ou de réciproque selon les verbes ;
- en berbère, les morphèmes *m-/n-* (primitivement en distribution complémentaire selon un critère phonologique) et *my-* (que l'on peut également suspecter d'être une combinaison de deux morphèmes : *m + y-/m + w-*) ont, comme en sémitique, les valeurs de réciproque ou de passif selon les verbes.

L'aoriste intensif

Du point de vue historique et comparatif, ce thème verbal mérite un examen particulier : il manifeste une convergence formelle, fonctionnelle et historique très révélatrice avec d'autres branches

du chamito-sémitique. Comme on l'a vu (chap. 5), ce thème est une ancienne forme dérivée ("dérivation de manière") à valeur durative ou itérative qui a été totalement intégrée dans le jeu des oppositions de base du verbe. Les facteurs explicatifs de cette recomposition sont sans doute multiples. Deux causes concomitantes peuvent a priori être évoquées :

- la tendance naturelle à l'insistance et à l'emphase a dû conduire à un suremploi de l'intensif, banalisé et généralisé au détriment du thème simple ;
- l'évolution phonétique a fait disparaître (au minimun elle a estompé) le support vocalique de l'opposition aoriste (simple)/prétérit pour une catégorie très importante de verbes (CCC, trilitères à voyelle zéro). Ces verbes, qui sont partout majoritaires, ont complètement perdu la distinction thématique primitive dans les dialectes berbères nord et l'ont maintenu de manière très ténue et labile (/ĕ/-/ă/ ?) en touareg. Le recours à l'intensif, forme à marque lourde (voir ci-dessous), a dû être un palliatif à l'effondrement de la distinction. L'aoriste intensif est venu progressivement remplacer l'aoriste dans le couple "aoriste (simple)"/"prétérit", menacé de disparition par confusion phonique.

Mais, l'aspect le plus intéressant est dans la forme et la configuration de cet intensif. Les marques caractéristiques en sont de deux types (on néglige ici les éventuelles modifications vocaliques, bien quelles soient très éclairantes pour l'histoire des thèmes) :

- préfixe *tt-/t-* sur le thème d'aoriste : *aweḍ* "parvenir" → *ttaweḍ* ; *nker* "se lever" → *ttnkkar* ; *azzel* "courir" → *ttazzal*...
- tension d'une consonne radicale (C2 pour les trilitères) : *krez* "labourer" → *kerrez* ; tension de C1 ou C2 pour les bilitères : *gen* "s'allonger/dormir" → *ggan* ; *rɣ* → *reqq* "brûler"...

Ces deux signifiants de l'intensif (préfixes *tt-*/tension consonantique) sont des morphèmes qui appartiennent aux paradigmes de la dérivation dans toutes les langues chamito-sémitiques.

- Le redoublement consonantique (sur C2), est très répandu comme marque d'intensivité et/ou de répétition : arabe *kasara* "casser" → *kassara* "casser menu"...
- Le préfixe *tt-/t-* est l'un des outils les plus utilisés de la dérivation verbale chamito-sémitique. En sémitique, il intervient surtout dans la dérivation d'orientation ("réfléchi"/"passif"), alors qu'en berbère on le rencontre pour les deux types de dérivation (*tt*-intensif et *tt(w)-* "passif").

Le matériau est le même mais fait l'objet d'une utilisation et d'une répartition différentes. Or, cette indifférenciation berbère du morphème *tt-* se rencontre également en sémitique (Akkad) et en couchitique où il a aussi les deux fonctions ("dérivation"/"flexion", selon la terminologie de Voigt 1987). Le parallèle couchitique va encore plus loin puisque la distribution (prédominante, mais non absolue) de *tt-*/tension consonantique en berbère paraît recouper tendanciellement celle qui existe en couchitique : *tt-* marque l'intensif pour les verbes intransitifs, la tension consonantique pour les transitifs.

Il y a donc, entre les systèmes verbaux berbère et chamito-sémitique, à la fois un très net parallélisme général d'organisation et des ressemblances décisives du matériau morphologique.

4. LES PARADIGMES PERSONNELS

Les marques personnelles du verbe

Comme dans tout le chamito-sémitique, le verbe berbère est obligatoirement accompagné d'un indice de personne conjoint (qui n'est donc pas, en toute rigueur, un "pronom"). Cette donnée, à elle seule, ne suffit évidemment pas à établir une parenté puisqu'on retrouve des faits semblables dans une infinité d'autres langues, à commencer par le latin et les langues indo-européenne anciennes. En revanche, la ressemblance des signifiants de ces marques personnelles est beaucoup plus significative. Sans qu'il y ait identité complète, les recoupements avec le sémitique sont très larges : 5 sur 7 des formes fondamentales sont identiques :

		Berbère	Sémitique (préfixes)
Sing.	1.	*----ɣ*	'----
	2.	*t----d/ḍ*	*t----*
	3. masc.	*y----*	*y----*
	fem.	*t----*	*t----*

Plur.	1.	*n----*	*n----*
	2.	*t----m*	*t----*
	3.	*----n*	*y----*

Si l'on ne considère que les formes du singulier qui sont à l'évidence (en berbère comme dans l'ensemble chamito-sémitique) à la base du paradigme, la convergence est encore plus flagrante : 3 formes sur 4 sont identiques. David Cohen a souvent insisté sur le fait que l'identité croisée, hautement spécifique, que constitue les morphèmes de la 2ème personne et de la 3ème de féminin peut être considérée comme un indice décisif de la parenté des systèmes. La divergence sur la 1ère personne du singulier provient sans doute d'une réfection berbère consécutive à la disparition des articulations laryngales dans cette langue (Cf. § 6) ; cette 1ère personne à vélaire pourrait bien être le correspondant du suffixe personnel palato-vélaire *-k* attesté pour la 1ère personne dans les langues sémitiques occidentales-sud (sud-arabique et ethiopien). Après la disparition des articulations postérieures, le berbère a dû puiser dans le paradigme des indices personnels de la conjugaison à suffixes.

Car parallèlement à la conjugaison personnelle par préfixes, caractérisant le thème verbal "processif" (le futur "inaccompli" du sémitique), le chamito-sémitique a dû posséder pour le thème de statif-duratif (> "accompli"), une conjugaison à indices personnels suffixés. Ce statif semble avoir été un thème nominal, combiné à un morphème personnel suffixé (D. Cohen 1968 : 1308). Cette distinction entre indices personnels préfixés et suffixés reste bien représentée en sémitique (préfixes à l'inaccompli, suffixes à l'accompli).

Ce second versant de la conjugaison personnelle ne se retrouve pas tel quel en berbère, mais on y relève pourtant des faits qui ne sont pas sans analogie et pourraient être la trace de cette ancienne situation. Le berbère connait une conjugaison personnelle à suffixes pour les verbes d'état (qualités stables) au thème de prétérit (= "accompli"). Et, convergence encore plus troublante, cette sous-catégorie sémantique de verbes forme son prétérit sur un thème qui peut être lui aussi nominal : on le rencontre notamment dans l'adjectif et dans certains autres thèmes nominaux plus rares (ancien nom d'agent...). Ainsi : "être rouge" : aoriste = *izwiɣ* ; prétérit = *zegg°aɣ* ; adj. = *a-zegg°aɣ*

Sans nous aventurer à prendre position en un domaine dont, comme le disait D. Cohen (1972 : 48), « on connaît la redoutable complexité [...] qui a conduit à proposer des théories fort diverses », il est permis de constater que les données berbères évoquent étrangement les formes les plus anciennement connues du sémitique (Akkad) et celles que l'on a proposées pour le chamito-sémitique (D. Cohen : 1968).
Certes, les conditions et les formes actuelles de cette conjugaison par suffixes sont différentes de celles que l'on reconnait pour le (chamito)-sémitique ; en berbère, elle ne concerne qu'une classe restreinte de verbes alors qu'elle est générale en sémitique. Les signifiants des indices personnels suffixés berbères sont très spécifiques. Seules deux formes de la série pourraient être les correspondants de marques suffixées du sémitique :

1ère pers. sing.	berb. : *-ɣ*	sém. : *-k*
2ème pers. sing.	berb. : *-d/ḍ*	sem. : *-t*

Mais il est néanmoins probable que la convergence n'est pas fortuite. Cette conjugaison très particulière des verbes d'état - qui n'est actuellement bien représentée qu'en kabyle - a été répandue dans tout le berbère à un stade antérieur : même les dialectes (Maroc) qui l'ont complètement perdue l'ont connue il y a moins de dix siècles (Cf. chap. 11). De plus, de nombreux indices prouvent qu'elle concernait un nombre bien plus important de verbes que maintenant. On peut donc légitimement admettre que la situation berbère est un reflet, sans doute remodelé sur le plan des signifiants, ou un développement parallèle, de l'état ancien chamito-sémitique opposant deux conjugaisons personnelles : série à préfixes pour l'aoriste (= "inaccompli") et série à suffixes au prétérit (= "accompli"). L'évolution de la langue ayant mené par la suite à la constitution d'un système mixte (préfixes-suffixes) unifié et au maintien résiduel des suffixes pour le prétérit d'une catégorie sémantique limitée, celle des verbes d'état.

Les affixes personnels régimes

Les morphèmes personnels affixes du nom et du verbe (directs et indirects) présentent des ressemblances encore plus marquées avec les autres branches du chamito-sémitique :

Berbère	Sémitique (Akkad)	Egyptien

Sing.				
	1.	*----y/w*	*----ya/i*	*----y*
	2. masc.	*----k*	*----k(a)*	*----k*
	fem.	*----km/m*	*----k(i)*	*----č*
	3. masc.	*----t/s*	*----s(u)*	*----f*
	fem.	*----tt/s*	*----s(a)*	*----s*
Plur.				
	1.	*----nɣ/ɣ*	*----ni*	*----n*
	2. masc.	*----k°n/wn*	*----kun(u)*	*----čn*
	fem.	*----k°nt*	*----kin(a)*	*----čn*
	3. masc.	*----tn/sn*	*----sun(u)*	*----sn*
	fem.	*----tnt/snt*	*----sn*	*----sn*

Là encore, l'inventaire du singulier est à la base du paradigme global et les formes de féminin sont un développement de celles du masculin : le matériau élémentaire, entièrement commun aux différents groupes de la famille, se ramène à la série fondamentale suivante :

1° pers. = *-y* ; 2° pers. = *-k* ; 3° pers. = *-s/t*.

Les pronoms personnels indépendants

		Berbère	Arabe	Akkad
Sing.				
	1.	*nkk*	*'ana:*	*'ana:ku*
	2. masc.	*kayy*	*'anta*	*'atta*
	fem.	*kmm*	*'anti*	*'atti*
	3. masc.	*ntta/nta*	*huwa*	*su:*
	fem.	*nttat*	*hiya*	*si:*
Plur.				
	1.	*nk°ni*	*nahnu*	*ni:nu:*
	2. masc.	*k°nwi*	*'antum*	*attunu*
	fem.	*k°nmmti*	*'antunna*	*attini*
	3. masc.	*nitni*	*huma*	*sun(u)*
	fem.	*nitnti*	*hunna*	*sina*

En dehors des deux 1ères personnes (*nkk*, *nk°ni*), les systèmes attestés sont en apparence étrangers l'un à l'autre et l'on doit admettre qu'ils ne sont effectivement pas hérités d'un prototype commun. *La construction des paradigmes s'est nécessairement faite séparément dans chacune des deux branches.* Mais l'analyse des pronoms berbères permet d'affirmer qu'ils sont formés à partir des éléments de la série des suffixes personnels (Cf. *supra*), éventuellement associés à un élément support à base nasale (*n-/ni-/-ni*) qui évoque immédiatement celui du sémitique *'an-* (D. Cohen 1983 : 457) :

- kayy	*< -k*	*- k°nwi*	*< -k°n (< k + n)*
- kmm	*< -k (+ m)*	*- nitni*	*< -tn (+ ni)*
- ntta/nta	*< -t (+ n)*	*- nitnti*	*< -tnt (+ ni)*

La différence réside dans ce que le berbère a exploité le paradigme des affixes personnels régimes pour construire sa série de pronoms indépendants, alors que le sémitique a eu recours à celui des préfixes personnels du verbe et à des déictiques pour les 3èmes personnes.

5. QUELQUES MORPHEMES : genre, nombre, adjectifs, déictiques et interrogatifs

a)- Les deux marques les plus fréquentes et les plus générales de la morphologie verbo-nominale berbère se retrouvent dans toutes les autres branches du chamito-sémitique, notamment en sémitique (Brockelmann 1910 : 126-134), avec cependant une fréquence moindre et un rôle sans doute moins important dans cette branche :

-t : [sem. *-(a)t*] : marque fondamentale du féminin (nom, pronom, verbe) :

amɣar "vieillard" → *t-amɣar-t* "vieille"

ntta "lui" → *ntta-t* "elle" ; *nitni* "eux" → *nitn-t-i* "elles"

dda-n "ils sont allés" → *dda-n-t* "elles sont allées".

En berbère, ce suffixe *-t* semble également avoir été à date ancienne un indice de pluriel (ou de collectif ?) verbo-nominal :

ddu "va !" (impératif 2° sing) → *ddu-t* "allez !" (2° plur.) ;

zegg°aɣ-it = forme indifférenciée du pluriel du prétérit des verbes d'état (kabyle) : "nous, vous, ils, elles sont rouges"
Cette relative ambivalence fonctionnelle ancienne correspond aussi à la situation sémitique où la désinence de féminin *-(a)t* sert à l'expression du *collectif* et de l'abstrait (Brockelmann 1910 : 128).

-n : [sem. *-a:n*] : principale marque du pluriel (nom, pronom, verbe) :
amγar "vieillard" → *imγar-n* "viellards" ;
y-dda "il est allé" → *dda-n* "ils sont allés"
t/tt "le/la" (pronom affixe 3ème pers. sing. → (plur.) *t-n/t-n-t* "les".

b)- Le suffixe adjectival d'origine ("nisba") *-i:y*, si caractéristique du sémitique, serait lui aussi attesté à l'état de traces en berbère, selon WernerVycichl 1952 : des formes comme chleuh : *afasi* ou même kabyle : *yeffus/ayffus* "droit/droite" sont peut-être à analyser comme des complexes : *afus* "main" + *-y* "adjectiveur" (avec éventuelle métathèse en kabyle).

c)- Les deux déictiques sémitiques les plus primitifs (Brockelmann 1910 : 121) se retrouvent en berbère avec des fonctions similaires :
Sém. *ha*: / berb. : *ha*-, morphème présentatif, auquel se combinent les marques du paradigme des suffixes personnels :
ha-t/ha-tt "le/la voici"...
En berbère, il a très souvent tendance à se réduire à la voyelle /a/, d'où le kabyle : *a-t-(an)* "le voici", au lieu de *ha-t-(an)* ; ce qui permet d'envisager un lien avec le déictique pan-berbère de proximité *-a*, qui est certainement à l'origine de la marque initiale obligatoire du nom berbère (ancien morphème de définitude ; Cf. chap. 4).
Sém. *n* = "là" / berb. : *-n* (et variantes : *-in*...) suffixe démonstratif d'éloignement (= "là, là-bas") et affixe de mouvement (éloignement) du verbe (= "vers là-bas", "au loin").

d)- Le déictique caractéristique du sémitique occidental *δa:/δi:* se retrouve peut-être aussi dans le berbère : *-(a)d*, suffixe (nominal) de proximité ("ci") et *d*, affixe de mouvement (rapprochement) du verbe, et peut-être même dans le morphème de prédication *d* (phrase nominale : *d* + Nom = "c'est X/il y a Y"), qui pourrait être un ancien présentatif.

e)- L'interrogatif berbère le plus fondamental a également un correspondant immédiat en sémitique : *ma/mi* = "quoi/qui", qui est à la base de toutes les formes dialectales particulières (*ma, man, matta, uma, umi*...), renvoie immédiatement au sémitique : *ma/mi* = "quoi" (Brockelmann 1910 : 123-124).

D'autres interrogatifs berbères ont des pendants sémitiques nets :
- locatif berbère "où ?" = *-ani-* : *ani-da* "où", *m-ani* "où", *s-ani* "vers où", *an(i)-si* "d'où", *ani-wr* "vers où", *ani-γr* "vers où"...) : sémitique *'N(Y)/'(Y)N* "où" (D. Cohen 1970/76 : 24).
- interrogatif sémitique *'ayy-* "quel/quelle" (D. Cohen 1970 : 16) : berbère (*a)y*, support de détermination berbère (± "que"), base de plusieurs interrogatifs kabyles : *ay-n*, *ay-γr* "pourquoi ?"...

6. LA PHONOLOGIE

Le système phonologique (consonantique) fondamental du berbère (Basset 1946 et 1952 ; Galand 1960 ; Prasse 1972), comparé à celui du sémitique (Cantineau 1960), apparaît comme un système fortement réduit. Les lacunes principales sont les suivantes :

a)- Disparition presque totale des ordres postérieurs : laryngales, pharyngales et même partiellement vélaires. Les phonèmes d'arrière attestés dans la langue actuelle proviennent presque tous d'emprunts à l'arabe, en dehors de quelques cas d'origine expressive (onomatopées, interjections...). Seul le touareg a relativement bien conservé la laryngale /h/ dans le lexique courant (Prasse 1969), encore qu'une partie au moins des attestations ne soient pas primitives mais résultent de traitements locaux d'autres phonèmes (/w/ et /z/).

b)- Pas de distinction fondamentale entre un ordre dental et un ordre inter-dental : les inter-dentales actuelles de la plupart des dialectes méditerranéens (kabyle, rifain, Maroc central partiellement...) proviennent de la spirantisation d'anciennes occlusives. Même si l'on soutenait (comme O. Rössler) la thèse inverse de l'antériorité des spirantes, il n'y a pas, en base, d'opposition entre spirantes et occlusives correspondantes dans les zones dentales et palatales.

c)- Réduction de la série des pharyngalisées à deux unités fondamentales : /ẓ/ et /ḍ/. Les autres "emphatiques" que l'on rencontre dans tous les dialectes contemporains s'expliquent soit par un emprunt à l'arabe (le plus souvent), soit par une emphatisation conditionnée par la présence d'une "emphatique vraie", d'une vélaire ou d'une pharyngale qui ont aussi une puissante action de vélarisation et de postériorisation les consonnes avoisinantes. Les exceptions à ce schéma d'explication sont rarissimes et doivent être traitées de manière spécifique (emprunts sémitiques très anciens, résidus de stades linguistiques antérieurs, emphatisation expressives...) ; on pense notamment à deux ou trois exemples pan-berbères de /ṛ/ et de /ṣ/ pharyngalisés non prévisibles : *eṣk* "construire, enterrer", *uṣkay* > *uššay* "lévrier", *taṛakna* "tapis"...

En fait, le seul trait de structure qui pourrait refléter la parenté chamito-sémitique du berbère en matière phonologique est l'existence de cette série (très réduite) de pharyngalisées dans la zone dentale. On retrouve donc en berbère les triades dentales caractéristiques du sémitique (sourde/sonore/pharyngalisée ; M. Cohen 1935) :

t	d	ḍ
s	z	ẓ

En berbère, comme en sémitique, la pharyngalisée est fondamentalement indifférente à l'opposition de voix : la tendue berbère correspondant à /ḍ/ est /ṭṭ/ et l'on sait par divers indices dialectologiques et diachroniques convergents que /ḍ/ et /ẓ/ ont alterné avec /ṭ/ et /ṣ/ (Galand 1973). Il convient cependant de signaler qu'en berbère ces pharyngalisées sont caractérisées par une instabilité certaine et ancienne : on relève, même dans le fonds lexical le plus fondamental, des alternances entre pharyngalisées et non-pharyngalisées pour un même radical lexical (/d/-/ḍ/, /s, z/-/ẓ/). Ainsi :

ḍfr = "suivre" / *ḍffir* = "derrière",
ḍs-ṭs = "rire" / *dess* (intensif) (kabyle)
aydi = "chien" / *iḍan* = "chiens" (pan-berbère),
uzzal = "fer" (berb. nord) / *taẓuli* = "fer, arme" (touareg)
sku = "enterrer" (touareg) / *aẓekka* "tombe" (pan-berbère)

De nombreuses oppositions lexicales actuelles pourraient ainsi procéder d'une phonologisation secondaire (et d'une lexicalisation) de formes expressives à emphatisation selon le modèle évident en kabyle : *azrem* "serpent" / *aẓrem* "boyau". On comparera dans cette optique :

ader "descendre, baisser" / *ḍer* "tomber", *aḍar* "pied" ;
azar "grains, fruit, figue" / *tiẓurin* "raisin" (plur.)
asur "veine, nerf" / *aẓar* "racine, veine",
izi "mouche" / *iẓi* "vésicule biliaire"
azen "envoyer, dépêcher" / *uẓun* "diviser, partager"...

Aussi ne peut-on exclure que les pharyngalisées soient, au moins en partie, secondaires : d'origine expressive et/ou étrangère (longs contacts avec des langues sémitiques). Quoiqu'il en soit, il faut s'attendre à des correspondances imparfaites et complexes entre emphatiques sémitiques et berbères.

La mise en parallèle, sur la base des correspondances qui se dégagent à partir de l'*Essai* de Marcel Cohen (1947), des deux systèmes phonologiques fait bien apparaître les lacunes berbères et les incertitudes de la mise en rapport des phonèmes dans le lexique et, par voie de conséquence, dans l'établissement de règles de correspondances phonétiques générales univoques.

Correspondances phonétiques probables

Sémitique	⇔	Berbère	Sémitique	⇔	Berbère
'		Ø	t		t
h		Ø	d		d
			ṭ		ḍ/ṭ (d/t)
ḥ		Ø (k)			
ε		Ø	θ		t (s/z)
			δ		d
x		Ø (g)	θ̣		t (?)
ɣ		Ø (g)	d		d (d/z)
k		k			
g		g (ɣ)	p		f > Ø
q		ɣ/q	b		b > Ø

š	s (š/z)	r	r (l)
s	s (z)	l	l (r)
z	z (s)	n	n
ṣ	ḍ (z/s)	m	m (n)
y	y > i > Ø	w	w/y > Ø

[Les parenthèses indiquent des correspondances données comme également possibles par M. Cohen (1947) ou établies par nous-même à partir du *Dictionnaire des racines sémitiques* de D. Cohen.]

Sur 28 phonèmes sémitiques, 8 sont normalement représentés par zéro en berbère, 2 sont susceptibles de l'être (/w/ et /y/) et 6 phonèmes apicaux (alvéolaires et interdentales) sont confondus dans les autres dentales : 16 phonèmes sémitiques sur 28 (soit 57 %) disparaissent en berbère et/ou n'y ont généralement pas de correspondant spécifique.

Pour le système vocalique berbère - sous réserve de l'opposition de durée qui ne paraît pas être primitive en berbère (les faits touaregs procèdent certainement de la phonologisation et de la grammaticalisation de phénomènes à l'origine expressifs), la correspondance est immédiate avec le reste du chamito-sémitique : le vocalisme berbère est fondamentalement ternaire, comme celui que l'on postule pour la proto-langue commune :

/i/ /u/

/a/

Les phonèmes d'aperture moyenne (/é/, /o/) qui existent dans certains dialectes "orientaux" (touareg, Libye, Tunisie) sont d'apparition récente (Prasse 1984) et résultent certainement de la phonologisation d'anciennes variantes conditionnées..

7. LE LEXIQUE

Sur la base de l'*Essai* de Marcel Cohen, les recoupements lexicaux entre berbère et sémitique peuvent être estimés à un pourcentage de 19 % (chiffre fondé sur 521 notions). On obtient un chiffre avoisinant 20 % à partir de la liste-diagnostic de 116 notions de David Cohen (1970), adaptée de celle des 100 notions de Swadesh. Les convergences n'atteignent que 10 % pour le couple berbère/égyptien et 13,5 % pour le couple berbère/couchitique. Ces résultats sont à considérer comme l'indice net d'une parenté berbère/chamito-sémitique : bien que ces pourcentages soient faibles, ils sont néanmoins supérieurs au seuil que l'on peut attribuer à des recoupements aléatoires non significatifs (selon Swadesh ± 5% ; Cf. Hymes 1960).
Ils indiqueraient aussi une proximité (lexicale) du berbère plus grande avec le sémitique qu'avec les autres branches de la famille, ce qui confirmerait les indications de la comparaison grammaticale. Mais on ne peut exclure que le pourcentage plus élevé soit dû à la présence en berbère d'emprunts sémitiques très anciens - notamment puniques. Des mots comme *iles* "langue", *isem* "nom", qui font partie de la liste-test, sont suspects : l'identité de forme et de signification avec le sémitique est si immédiate qu'il y a lieu de les traiter avec circonspection. Il en va de même pour la majorité des noms de nombres berbères (2, 5, 6, 7, 8, 9 ; Zavadovskij 1974) qui pourraient provenir d'un emprunt massif au sémitique. Quelques indices culturels militent en faveur d'une telle hypothèse : la numération primitive des Berbères était probablement quinaire (5 = *afus* "main") : il a donc pu y avoir emprunt de la numération décimale et d'une majorité des noms de nombres au punique (de 5 à 9).

Ces chiffres de recoupements lexicaux sont bas, très bas même si l'on tient compte de l'existence de cette probable couche d'emprunts sémitiques anciens : ils excluent absolument que l'on intègre le berbère dans l'une des autres branches de la famille - notamment le sémitique, comme l'avait soutenu un temps Rössler (1952) - puisqu'ils sont très inférieurs à ceux que l'on trouve entre les langues sémitiques elles-mêmes, pour lesquelles les pourcentages avoisinent parfois 80 % ! Mais s'ils sont significatifs d'une parenté entre les deux fonds lexicaux, il s'agit d'une parenté lointaine. C'est d'ailleurs ce que montre de manière claire la répartition des rapprochements que donnait Marcel Cohen (1947 : 50) : le berbère n'intervient que dans ± 235 cas, alors que les chiffres sont bien plus élevés pour le sémitique (± 450), l'égyptien (± 370) et le couchitique (± 340). Bien qu'on puisse aussi invoquer en l'occurrence la mauvaise connaissance lexicographique que l'on avait alors du berbère, on peut quand même voir là un indice numérique assez net du caractère relativement spécifique du lexique berbère.

On notera que ces valeurs quantifiées ne permettent aucune inférence directe de type glottochronologique : elles ne sont pas obtenues par la comparaison de deux langues réelles entre elles, mais par celle de deux "proto-langues" ("berbère commun"/"sémitique commun") puisque la recherche

des recoupements lexicaux s'appuie, simultanément, sur toutes les langues sémitiques et tous les dialectes berbères. L'utilisation de ces chiffres, dans le cadre de la glottochronologie sans réexamen des bases de la méthode serait donc imprudent.

Le lexique berbère : trace d'un substrat non chamito-sémitique ?

La divergence assez marquée entre les fonds lexicaux du berbère et du reste du chamito-sémitique contraste fortement avec les convergences très nettes que l'on a pu constater au niveau des systèmes grammaticaux. De cette apparente contradiction est née, dès la fin du siècle dernier, une idée qui continue à être défendue par certains spécialistes (notamment Werner Vycichl chez les berbérisants : 1982, 1983...) : le berbère serait une langue "mixte", constituée à date très ancienne par association d'un superstrat (= grammaire) proto-sémitique à un substrat (= fonds lexical) autochtone, mal identifié ("méditerranéen"...).

Cette idée (berbère = langue mixte), sans préjuger des problèmes théoriques et concrets qu'elle soulève, paraît insuffisamment fondée. En premier lieu, on sait que même dans les domaines linguistiques les mieux connus et les mieux établis comme l'indo-européen, le nombre des racines lexicales communes aux différentes branches que l'on peut attribuer sans conteste au lexique primitif ne dépasse pas quelques dizaines d'unités... Tant sont importants et aléatoires en matière de lexique les processus d'évolution et de renouvellement, en particulier dans des régions à histoire (humaine, culturelle, politique...) très tourmentée.

En théorie, on peut bien sûr imaginer, dans des situations de contacts étroits, des emprunts de morphèmes isolés, voire même de certains paradigmes restreints, mais il est difficile de concevoir l'emprunt en bloc de *toute une grammaire*. Marcel Cohen affirmait déjà nettement :

> « La seule échappatoire serait d'admettre que le système appartient en propre à un des groupes et a été emprunté totalement par les autres : mais il faudrait montrer qu'un tel emprunt d'ensemble d'une morphologie est possible, et d'en donner des exemples probants observés de manière irréfutable : il ne semble pas que quiconque le puisse.» (1933 : 11).

La perspective "langue mixte" associant une grammaire d'origine A à un lexique d'origine B paraît très problématique. Les exemples souvent cités sont rarement convaincants. Il y a toujours un seuil de contacts et d'invasion lexicale au-delà duquel on passe à l'autre langue. C'est encore ce que l'on constate au Maghreb dans le contact arabe-berbère : malgré la pression énorme de l'arabe, il n'y a pas de forme "intermédiaire" *stabilisée* qui constituerait un "arabo-berbère" combinant une grammaire berbère et un lexique arabe (ou l'inverse : une grammaire arabe et un lexique berbère !). On sait toujours si l'on a affaire à du berbère (ou à de l'arabe). La rupture, quand elle se produit, est brutale et radicale : on abandonne le berbère pour l'arabe. En termes sociolinguistiques, il n'y a pas "emprunt de grammaire" mais *changement de langue*. Bien entendu, la langue qui disparaît laisse des traces, plus ou moins importantes, dans la langue subsistante, mais cette idée d'un "emprunt global de grammaire" semble difficilement faire sens. Ce n'est que dans des situations sociolinguistiques très particulières, du type de celles qui sont à l'origine de la formation des pidgins et des créoles, que l'on peut parler de langue "mixte". Mais on constate alors toujours une destructuration profonde, un effondrement général du système grammatical, en particulier de la *morphologie*, qui est réduite à sa plus simple expression. Ce n'est évidemment pas le cas du berbère dont la grammaire présente une forte cohérence et une complexité morphologique incompatibles avec un tel schéma, dans lequel il n'y pas "emprunt de la grammaire" mais recomposition totale.

Mais, surtout, on s'attendrait à trouver quelque confirmation positive de ce caractère prétendument hétérogène de la langue au niveau des données lexicales. Or, comme on l'a vu, une proportion déjà significative du vocabulaire de base berbère renvoie à des formes chamito-sémitiques indiscutables. Et, comme on a essayé de le montrer lors de l'examen de la structure de la racine (§ 1) et du système phonologique (§ 6), il est à peu près certain que *la spécificité du lexique berbère est plus apparente que réelle*. L'usure phonétique très accentuée du berbère a transformé d'anciennes racines chamito-sémitiques communes en unités à 1 ou 2 consonnes, qu'il est, de ce fait, devenu difficile de comparer avec le correspondant sémitique, égyptien ou couchitique. Car il est vrai que la forme extérieure immédiate d'une part importante du lexique berbère est profondément différente de celle qui prédomine en sémitique. A partir de lexèmes berbères comme *ul* "coeur" (racine : *L*) ou *imi* "bouche" (racine : *M*), l'établissement de correspondances avec le sémitique (en l'occurrence : *LBB* et *FWM*) - donc l'administration de la preuve d'une parenté - n'est pas évidente ! Mais le berbérisant a la certitude, à travers leur morphologie, que ces monolitères proviennent d'anciens bi- voire de trilitères.

Plus largement, une simple exploration, très superficielle, des fascicules parus du *Dictionnaire des racines sémitiques* de David Cohen permet de recenser plusieurs dizaines de formes ayant de grandes chances d'êtres apparentées à des radicaux berbères. On relève en outre dans la formation de certains secteurs du lexique berbère une convergence très significative avec le sémitique, qui ne laisse aucun doute sur l'origine de cette partie du vocabulaire. On admet depuis longtemps qu'un certain nombre de racines trilitères sémitiques procèdent du développement, par répétition de la dernière radicale ou suffixation d'un phonème, d'anciennes séquences bilitères. La chose est bien connue pour les bases évoquant les idées de "couper", "trancher", "séparer"... On retrouve en berbère des données similaires (Chaker 1981/a), souvent pour les mêmes zones sémantiques, mais avec des matériaux phonologiques spécifiques, ce qui ne peut avoir d'autre explication que l'héritage parallèle des bases bilitères, avec retraitements et élargissements propres à chaque groupe :

- "couper", "trancher" = palato-vélaire + dentale (occlusive/constrictive) + 3ème consonne :
ɣtes "couper" ; *gdem/gzm* "couper" ; *gdez* "converger, rencontrer" ; *gzy* "entailler, scarifier" ; *gzer* "être en hostilité"...

- "séparer", "enclore", "trier", "nettoyer" = labiale (/f/) + liquide + 3ème consonne :
freg "enclore" ; *fry/frw* "séparer, couper" → *tafruyt* "poignard" ; *frek* "séparer, apaiser, sauver" ; *freḍ* "nettoyer" ; *fres* "émonder, nettoyer" ; *fren* "trier, choisir" ; *ifrir* "surnager, apparaître"...

- "s'épanouir", "s'ouvrir", "ouvrir", "étaler", "défaire" = labiale (/f/) + dentale (occlusive/constrictive) + 3ème consonne :
fsy "défaire" ; *fsw* "s'épanouir" ; *fser* "étendre" ; *ftek* "percer" ; *fteɣ* "étendre"; *ftes* "émietter" ; *fty* "multiplier"...

- "marcher, piétiner, fouler" = /r/ + palato-vélaire + 3ème consonne :
rgz "marcher" ; *rky*, "piétiner, fouler" ; *rkeḍ* "piétiner, danser" ; *rkes* "danser"; *rkeš* "écraser" ; *rkem* "piétiner, fouler"...

- "couler", "filer", "serpenter" = sifflante + liquide (/r, l/) + 3ème consonne :
azrem "serpent, ver" ; *aẓrem* "intestin, boyau" ; *srem* "avoir la diarrhée" ; *zry* "passer" ; *zreg* (et formes secondaires : *izireg, zrureg...*) "filer, tracer un trait" ; *sry* "étirer, peigner" ; *sru* "filer" ; *aslem* "poisson" ; touareg : *eser* "défaire" ; *asi:ra* "bande étroite" ; ...

Les séries berbères qui précèdent constituent des développements tout à fait comparables à ceux que l'on rencontre en sémitique à partir des bases bilitères similaires : *BD-, FT- / GD-, QT- , QS- / RG- / FR- /SR-...* (on en trouvera des exemples abondants D. Cohen 1970/76).

Certes, l'identité chamito-sémitique des matériaux grammaticaux berbères est plus immédiatement apparente et démontrable que celle du lexique, mais tout indique que cette divergence grammaire/lexique est superficielle et qu'elle a souvent été exagérée. On peut raisonnablement postuler que la partie "résistante" du vocabulaire berbère pourra, peu à peu, être rapportée au chamito-sémitique à mesure que la reconstruction interne du berbère et des autres groupes progressera. La résolution de ce problème lexical berbère nous renvoie, une fois encore, au préalable incontournable de l'élaboration d'une grammaire historique du berbère et d'un dictionnaire étymologique des racines berbères... En disposant de tels instruments, il sera possible d'établir des règles de correspondances phonétiques plus précises entre le berbère et le reste du chamito-sémitique et de mesurer alors valablement le degré d'unité ou de divergence des lexiques.

La thèse d'une origine majoritairement non chamito-sémitique du lexique berbère ne paraît pas avoir en définitive de fondement positif. L'action d'un substrat "non identifié" ne pourrait être envisagée qu'au niveau phonétique : sur ce terrain, le berbère diverge sensiblement du reste de la famille linguistique (surtout du sémitique) par une réduction importante de l'inventaire des phonèmes - qui rend si problématique la comparaison lexicale. Et l'on pourrait effectivement y voir l'influence d'une (ou de plusieurs) langue(s) non chamito-sémitique(s) antérieure(s). Encore que des processus phonétiques assez comparables se rencontrent également à l'intérieur même du sémitique...

Le diagnostic de M. Cohen (1933 : 11) pour l'ensemble du chamito-sémitique peut-être encore repris tel quel pour caractériser les relations du berbère avec le reste de la famille :

« ...la concordance d'ensemble dans un système passablement dissymétrique est évidente. L'abondance des oppositions réalisées partout de la même manière exclut l'idée que les concordances puissent provenir d'un hasard. Il n'y a qu'une explication valable, c'est l'unité génétique des langues considérées...».

Non seulement tous les sous-systèmes grammaticaux constituant le coeur de la langue présentent des parallélismes de structure flagrants avec le sémitique et les autres groupes mais, surtout, l'essentiel du matériau morphologique mis en oeuvre dans la grammaire du berbère se retrouve en sémitique et/ou dans les autres branches de la famille. Et lorsque les paradigmes grammaticaux ne concordent pas, leur analyse étymologique permet de les ramener à des constituants primitifs communs : *tous les matériaux de base de la morphologie verbale, nominale et pronominale du berbère ont des correspondants sémitiques ou chamito-sémitiques.*

« L'appartenance du berbère au groupe des langues chamito-sémitique n'est plus contestable et n'est guère contestée »

écrivait il y a quelques années Lionel Galand (1983 : 463). On peut même être plus affirmatif et considérer que cette parenté est positivement démontrée par tout un ensemble de faits centraux dans le système grammatical et des concordances lexicales d'ores et déjà nombreuses.

Et, redisons-le, l'explication par l'emprunt ne peut être sérieusement envisagée. Au niveau des données grammaticales concrètes, les spécificités du berbère sont suffisamment marquées, par rapport au sémitique notamment, pour qu'il soit exclu d'identifier ou de faire dériver l'un de l'autre : il y a des convergences et des recoupements, mais jamais identité (formelle et fonctionnelle) directe et complète entre les deux ensembles, qui, seule, pourrait autoriser à parler d'emprunt de tel ou tel paradigme.

Le berbère a puisé dans un même stock primitif de morphèmes que les autres branches de la famille, pour aboutir à des organisations souvent parallèles, mais parfois aussi très spécifiques. Autrement dit, le berbère met en oeuvre de manière indépendante des matériaux provenant d'un fonds commun antérieur et il faut toujours remonter à ce stade antérieur pour expliquer les éléments d'unité.

*

Bibliographie

On consultera en priorité toute la collection des *Comptes Rendus du Groupe Linguistique d'Etudes Chamito-Sémitiques* (*GLECS*) et les volumes parus des *Actes des Congrès de Linguistique Chamito-Sémitique* (Paris, Londres, Florence, Marburg, Vienne) :

- 1974 : *Actes du premier congrès international de linguistique sémitique et chamito-sémitique* (Paris 16-19 juillet 1969), (A. Caquot/D. Cohen Ed.), La Haye/ Paris, Mouton.
- 1978 : *Atti del secondo congresso internazionale di linguistica camito-semitica* (Firenze, 16-19 aprile 1974), (F. FRONZAROLI Ed.), Universita di Firenze (Istituto di Linguistica e di Lingue Orientali).
- 1984 : *Current Trends in Afro-Asiatic Linguistics*. Papers of the Third International Hamito-semitic Congress (London : 1978), (J. BYNON Ed.), Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company.
- 1987 : *Proceedings 4th international Hamito-Semitic Congress* (Marburg : 1983), (H. JUNGRAITHMAYR/ W. MšLLER Ed.), Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company.

Sur l'histoire des études chamito-sémitiques et de l'intégration du berbère dans cette famille, on se reportera ê :

- l'"Aperçu historique et bibliographique de Marcel COHEN 1947 : 1-42.

*

Bibliographie

- BASSET (André) : 1929 - *La langue berbère. Morphologie. Le verbe* - Etude de thèmes, Paris, Leroux.
- BASSET (André) : 1935 - La parenté linguistique et le berbère, *Revue Africaine*.
- BASSET (André) : 1946 - Le système phonologique du berbère, *GLECS*, IV.
- BASSET (André) : 1948. - Etymologies berbères, *GLECS*, IV.

- BASSET (André) : 1952 (1969)- *La langue berbère*, Londres.
- BEGUINOT (Francesco) : 1924 - Sul trattamento delle consonanti B, V, F in berbero, *Rivista dell'Accademia Nazionale dei Lincei*, 33.
- BEGUINOT (Francesco) : 1938 - L'unita linguistica semito-chamitica, *Atti dell' VIII. convegno : l'Africa*, Rome.
- BENNETT (Patrick R.) : 1985 - On reconstructing qualitative verbs in berber, *Minnesota Papers in Linguistics*, 10.
- BERTHOLON (J.L.) : 1905-06 - Origine et formation de la langue berbère, *Revue Tunisienne*.
- BROCKELMANN (Carl) : 1908/1913 - *Grundriss der vergleichenden Grammatik der Semitischen Sprachen*, Berlin, (I) et (II).
- BROCKELMANN (Carl) : 1910 - *Précis de linguistique sémitique*, Paris.
- BROCKELMANN (Carl) : 1932 - Gibt es einen hamitischen Sprachstamm ?, *Anthropos*, 27.
- BRONZI (Pietro) : 1919 - *Frammento di fonologia berbera*.
- BYNON (James) : 1985 - Berber and Chadic : the lexical evidence, *Current progress in Afro-Asiatic* Linguistics, Third International Hamito-Semitic Congress, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company.
- CAMPS (Gabriel) : 1980 (1986)- *Berbères. Aux marges de l'histoire*, Toulouse / Paris.
- CANTINEAU (Jean) : 1950 - Racines et schèmes, *Mélanges William Marçais*, Paris, A. Maisonneuve.
- CANTINEAU (Jean) : 1960 - *Etudes de linguistique arabe*, Paris, Klincksieck.
- CHAKER (Salem) : 1980 - Dérivés de manière en berbère (kabyle), *GLECS*, XVII, 1972-1973.
- CHAKER (Salem) : 1981/a - Les racines berbères trilitères ê 3ème radicale alternante, *GLECS*, XVIII-XXIII, 1973-1979.
- CHAKER (Salem) : 1981/b - Données sur la langue berbère ê travers les textes anciens : la Description de l'Afrique septentrionale d'El-Bekri, *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, 31.
- CHAKER (Salem) : 1984 - *Textes en linguistique berbère (Introduction au domaine berbère)*, Paris, CNRS.
- CHAKER (Salem) : 1988 - Annexion (état d'), *Encyclopédie berbère*, V, 1988, Aix-en-Provence, Edisud.
- CHAKER (Salem) : 1989 - Comparatisme et reconstruction dans le domaine chamito-sémitique : problèmes de méthode et de limites, *Travaux du Cercle de Linguistique d'Aix-en-Provence*, 7.
- CHAKER (Salem) : *Linguistique berbère. Etudes de syntaxe et de diachronie*, Louvain/Paris, Peeters, 1995.
- CHARENCY (de) : 1892 - *Des affinités de la langue basque avec divers idiomes des deux continents*, Paris.
- COHEN (David) : 1968 - Les langues chamito-sémitiques, *Le langage*, Paris, NRF-Gallimard ("La Plé‹ade").
- COHEN (David) : 1970 - *Etudes de linguistique sémitique et arabe*, La Haye, Mouton.
- COHEN (David) : 1970/1976 - Dictionnaire des racines sémitiques ou attestées dans les langues *sémitiques...*, Louvain.Paris, Peeters, 1994 et suiv..
- COHEN (David) : 1972 - Problèmes de linguistique chamito-sémitique, *Revue des Etudes Islamiques*, XL, 1.
- COHEN (David) : 1975 - Sur quelques mots berbères dans un écrit du IX-Xø siècle, *GLECS*, XVI, 1971-72.
- COHEN (David) : 1983 - "Qu'est-ce qu'une langue sémitique", *GLECS*, XVIII-XXIII, 1973-1979 (3).
- COHEN (David) : 1984 - *La phrase nominale et l'évolution du système verbal en sémitique.* Etude de syntaxe historique, Leuven/Paris, Peeters.
- COHEN (Marcel) : 1924/a - *Le système verbal sémitique et l'expression du temps*, Paris, Leroux.
- COHEN (Marcel) : 1924/b - Les langues chamito-sémitiques, in MEILLET et COHEN : *Les langues du Monde*, Paris, .
- COHEN (Marcel) : 1933 - Les résultats acquis de la grammaire comparée chamito-sémitique, *Conférences de l'Institut de Linguistique*, Paris (repris dans COHEN : 1955).

- COHEN (Marcel) : 1935 - Les triades de consonnes en sémitique, *Bulletin de la Société de Linguistisque de Paris*, XXXV.
- COHEN (Marcel) : 1947 - *Essai comparatif sur le vocabulaire et la phonétique chamito-sémitique*, Paris, Champion.
- COHEN (Marcel) : 1955 - *Cinquante années de recherches linguistiques....*, Paris, Imprimerie Nationale.
- DESTAING (Edmond) : 1937 - Entretien sur la question des labio-vélaires en chamito-sémitique : berbère, *GLECS*, III.
- DIAKONOFF (I.M.) : 1965 - *Semito-Hamitic Languages*, Moscou.
réédition révisée : 1988 - *Afrasian languages*, Moscou, Nauka.
- GABELENTZ (Georg von der) : 1893 - *Baskisch und Berberisch*, Berlin, 1893.
- GABELENTZ (Georg von der) : 1894 - *Die Verwandschaft des Baskischen mit den Berbersprachen Nord-Afrikas*, Braunschweig.
- GALAND (Lionel) : 1960 - La langue (art. "Berbère"), *Encyclopédie de l'Islam*.
- GALAND (Lionel) : 1966 - La construction du nom complément de nom en berbère, *GLECS*, X.
- GALAND (Lionel) : 1969 - Types d'expansion nominale en berbère, *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 25.
- GALAND (Lionel) : 1973 - L'alphabet libyque de Dougga, *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, 13-14 (= Mélanges Letourneau).
- GALAND (Lionel) : 1974 - "Signe arbitraire et signe motivé¬ en berbère, *Actes du premier Congrès International de Linguistique Sémitique et Chamito-Sémitique*, La Haye/Paris, Mouton.
- GALAND (Lionel) : 1977 - Continuité et renouvellement d'un système verbal : le cas du berbère, *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, LXXII, 1.
- GALAND (Lionel) : 1983 - Berbère et traits sémitiques communs, *GLECS*, XVIII-XXIII, 1973-79 (3).
- GALAND (Lionel) : 1984 - Le comportement des schèmes et des racines dans l'évolution de la langue : exemples touaregs, *Current progress in Afro-Asiatic Linguistics*, Third International Hamito-*Semitic Congress*, Amsterdam / Philadelphia, John Benjamins Publishing Company.
- GALAND (Lionel) : 1987 - Les emplois de l'aoriste sans particule en berbère, *Proceedings 4th* International Hamito-Semitic Congress, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company.
- GARBINI (Giovanni) : 1965/a - Configurazione dell'unitê linguistica semitica, Le Protolingue (*Atti del IVø Convegno Internazionale di Linguisti*).
- GARBINI (Giovanni) : 1965/b - La Semitistica : definizione e prospettive di una disciplina, *Annali dell'Istituto Universitario Orientale di Napoli*, n.s., 15.
- GEZE (L.) : 1885 - De quelques rapports entre les langues berbères et le basque, *Memoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, 2/3.
- GOUFFE (Claude) : 1974 - Contacts de vocabulaire entre le haoussa et le touareg, *Actes du premier Congrès International de Linguistique Sémitique et Chamito-Sémitique*, La Haye/Paris, Mouton.
- GOUFFE (Claude) : 1975 - Notes de lexicologie et d'étymologie soudanaises. III. Contacts de vocabulaire entre le haoussa et le berbère, *GLECS*, XVI, 1971-1972.
- GREENBERG (Joseph) : 1955 - *Studies in African Linguistic Classification*, New Haven.
- GREENBERG (Joseph) : 1966 - *Languages of Africa*, The Hague, Mouton.
- JUDAS (A.C.) : 1847 (1885)- *Etude démonstrative de la langue phénicienne et de la langue berbère*, Paris.
- HYMES (D.J.) : 1960 - Lexicostatistics So Far, *Current Anthropology*, 1/1.
- MILITAREV (Alexandre)/SHNIRELMAN (V.A.) : 1988 - The Problem of Location of Early Afrasians..., *12th International Congress of Anthropological and Ethnological Sciences*, Zagreb 1988, Moscou, Nauka.
- MOSCATI (Sabatino) et al. : 1964 -*An Introduction to the comparative grammar of the Semitic Languages*, Wiesbaden.
- MUKAROVSKY (Hans G.) : 1964 - Baskisch und Berberisch, *Wiener Zeitschrift fûr die Kunde der Morgenländer*, 59/60.
- MUKAROVSKY (Hans G.) : 1966 - Les rapports du basque et du berbère, *GLECS*, X.
- MUKAROVSKY (Hans G.) : 1966-67 - Les langues apparentées au chamito-sémitique, *GLECS*, XI.

- MUKAROVSKY (Hans G.) : 1966-67 - L'Euro-euskarien et les langues ouest-africaines, *GLECS*, XI.
- MUKAROVSKY (Hans G.) : 1981 - Einige hamito-semitische Wortstämme, *XXI Deutscher Orientalistentag*, Berlin.
- MUKAROVSKY (Hans G.) : 1981 - Hamito-semitisch, Afro-asiatisch, Erythr„isch : zum Wandel von Begriffen und Verstandnis, *Zeitschrift für Phonetik...*, 34/5.
- NEWMAN (T.N.) : 1844 - On the structure of the berber language, in : Prichard (J.C.), *Researches into the physical History of Mankind*, IV, (app. II : 617-626)
- PENCHOEN (Thomas G.) : 1968 - La glottochronologie, *Le langage*, Paris, NRF-Gallimard ("La Plé‹ade).
- PRASSE (Karl G.) : 1957 - Le problème berbère des radicales faibles, *Mémorial André Basset*, Paris, A. Maisonneuve.
- PRASSE (Karl G.) : 1969 - A propos de l'origine de h touareg (tahaggart), Copenhague, Munksgaard.
- PRASSE (Karl G.) : 1972-1974 - *Manuel de grammaire touarègue (tahaggart),* Copenhague, Akademisk Forlag (3 vol.).
- PRASSE (Karl G.) : 1984 - The Origin of the Vowels e and o in touareg and Ghadamsi, *Current Trends in Afro-Asiatic Linguistics*. Papers of the Third International Hamito-semitic Congress, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company.
- PRASSE (Karl G.) : 1986 - The values of the tenses in tuareg (berber), *Orientalia Suecana*, 33-35.
- ROCHEMONTEIX (M. de) : 1876 - Les rapports grammaticaux qui existent entre l'égyptien et le berbère, *Mémoires du Congrès International des Orientalistes*, 2.
- RÖSSLER (Otto) : 1942 - Libyca, *Wiener Zeitschrift für die Kunde der Morgenländer*, XLIX, 282-311. (2 parties).
- RÖSSLER (Otto) : 1952 - Der semitische Charakter der libyschen Sprache, *Zeitschrift für Assyriologie...*, n.F., 16.
- RÖSSLER (Otto) : 1962 - Die lateinischen Reliktwörter im Berbersichen und die Frage des Vokalsystems der afrikanischen Latinität, *Beiträge zur Namenforschung*, 13.
- RÖSSLER (Otto) : 1964 - Libysch-Hamitisch-Semitisch, *Oriens*, 17.
- RÖSSLER (Otto) : 1979/a - Berberisch-Tschadisch Kernvokabular, *Africana Marburgensia*, 12, 1-2.
- RÖSSLER (Otto) : 1979/b - Die Numider : Herkunft, Schrift, Sprache, *Die Numider : Reiter und Könige nördlich der Sahara*, Bonn, Rheinisches Landesmuseum.
- SAADI (Othman) : 1983 - *Arabité de l'Algérie à travers l'histoire*, Alger, SNED (en arabe).
- SCHUCHARDT (Hugo) : 1913 - *Baskisch und Hamitisch*, Paris, 1913.
- VENTURE DE PARADIS : *1838 -Dictionnaire de la langue berbère expliqué en français et* en idiome barbaresque précédé d'une grammaire berbère. Manuscrit Volney, Bibl. Nat. de Paris, nø1178. (note introductive de Champollion Jeune).
- VOIGT (Rainer M.) : 1987 - Derivatives und flektives T im Semitohamitischen, *Proceedings 4th international Hamito-Semitic Congress*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company.
- VYCICHL (Werner) : 1952 - Die Nisbe-Formationen in Berberischen, *Annali dell'Istituto Universitario Orientale di Napoli*, n.s., IV.
- VYCHICL (Werner) : 1957 - L'article défini du berbère, *Mémorial André Basset*, Paris, A. Maisonneuve.
- VYCICHL (Werner) : 1981 - Problèmes de linguistique chamitiques : morphologie et vocabulaire, *GLECS*, XVIII-XXIII, 1973-79 (3).
- VYCICHL (Werner) : 1983 - Contacts chamito-sémitique : un seul groupe ou deux groupes distincts ? *GLECS*, XVIII-XXIII, 1973-79 (3).
- VYCICHL (Werner) : 1984 - Linguistica comparativa camito-semitica, *Atti della terza giornata di studi camito-semitici e indoeuropei* (= Studi Semitici, n. s. 1), Rome.
- WILLMS (Alfred) : 1968 - Inwieweit kann die Berbersprachforschung der hamito-semitischen Sprachvergleichung dienen ? *Islam*, 44, 1968.
- ZABORSKY (Andrzej) : 1984 - The Stages of Hamito-semitic, *Rocznik Orientalistyczny*, 43.

- ZAVADOVSKIJ (Juri. N.) : 1974 - Les noms de nombre berbères ê la lumière des études comparées chamito-sémitiques, *Actes du premier Congrès International de Linguistique Sémitique et Chamito-Sémitique*, La Haye/Paris, Mouton.
- ZYHLARZ (E.) : 1953 - Baskisch-afrikanisch Sprachverwandschaft, *Anthropos*.

[Paru dans : *Etudes berbères et chamito-sémitiques, Mélanges offerts à Karl-G. Prasse*, (S. Chaker, éd.), Paris/Louvain, Editions Peeters, 2000, p. 95-111.]

LINGUISTIQUE HISTORIQUE (Comparatisme, libyque ...)

A PROPOS DE L'ORIGINE ET DE L'AGE DE L'ECRITURE LIBYCO-BERBERE

Salem CHAKER & Slimane HACHI

Dans son œuvre maîtresse, le *Manuel de grammaire touarègue*, Karl Prasse écrivait :

" L'origine de l'alphabet libyque est inconnue. […] Toutes les tentatives de le dériver des hiéroglyphes égyptiens, des alphabets sud-arabique, grec, ibérique, voire phénicien-punique, n'ont pas réussi jusqu'ici à fournir la preuve décisive. " (1972, p. 146)

La formulation est prudente et rejoint celle de la plupart des spécialistes contemporains. Ainsi, dans une synthèse récente, Gabriel Camps lui faisait écho en affirmant :

" …l'origine de l'alphabet libyque pose des problèmes insolubles… " (1996, p. 2570).

Comme l'on sait, cette question de l'origine a été beaucoup débattue depuis la découverte du libyque et on relira encore avec intérêt la synthèse critique très complète qu'en a proposée, il y a maintenant 40 ans, J. G. Février (1959, p. 323-327).

Nous voudrions dans la présente contribution proposer un réexamen méthodique de cette énigme scientifique, en en abordant les principaux aspects, dans une démarche d'ensemble dans laquelle nous essayerons de ré-interroger et de réévaluer les données et arguments issus de l'archéologie, de l'histoire de l'écriture, des usages attestés et de la linguistique.

Mais si la plupart des spécialistes ont été et restent prudents quant à l'origine de l'écriture berbère, il existe pourtant une hypothèse "classique", celle qui est "dans l'air" parce que considérée comme la plus probable, la plus raisonnable : celle de l'emprunt à l'alphabet phénicien ou à sa variante punique. C'est notamment la position, formulée avec prudence, de Karl Prasse :

" L'hypothèse d'une origine phénicienne est renforcée non seulement par la forme similaire de 6 lettres, mais aussi par le nom actuel de l'alphabet : *tifinaà*. " 1972, p. 146).

Et il est vrai que la thèse paraît a priori très vraisemblable puisqu'elle est confortée par tout un faisceau d'indices convergents. Dont certains, à la première approche, peuvent même être considérés comme de véritables éléments de preuve. Pourtant, quand on les réexamine sans idées préconçues et sous la lumière croisée des différentes disciplines impliquées et des données récentes, les choses deviennent, on le verra, beaucoup moins nettes.

Avant d'aborder ces indices et arguments un à un, on nous permettra d'évoquer deux considérations générales d'anthropologie culturelle qui ne devraient jamais être perdues de vue parce qu'elles constituent le contexte général dans le cadre duquel se pose la question de l'origine de l'écriture libyco-berbère.

Il convient d'abord de souligner qu'il s'agit quasiment d'une écriture "nationale" berbère puisqu'on en a des attestations dans toute l'aire d'extension de la langue berbère, *i.e.* de la Libye à la côte atlantique, de la Méditerranée au sud du Sahara. Partout où il y a/avait

des Berbères, on trouve des traces de cette écriture, y compris aux Iles Canaries. De plus, même si les spécialistes reconnaissent des variantes dans l'écriture libyque (orientale, occidentale, méridionale…), cet alphabet est caractérisé par une profonde unité, sur toute l'immensité de son territoire. Unité de forme, de valeur et de mode d'emploi que rappelle avec insistance L. Galand (1989, p. 71) :

" Au total, les divergences que l'on observe entre les alphabets […] ne dépassent donc pas ce qu'on peut attendre d'une longue histoire et ne sauraient infirmer l'idée d'une origine commune. "

Sans être une preuve, cette donnée à elle seule milite a priori en faveur d'une origine endogène de l'écriture berbère : l'unité des lieux, des formes et leur continuité vont indiscutablement dans le sens de la genèse locale.

Cette homogénéité recoupe remarquablement un autre élément d'unité qui nous paraît fondamental : l'unité des modes de vie des Berbères, basés sur le pastoralisme et l'agriculture, que l'on a vu naître, avec des variantes, aux temps néolithiques (*Cf.* C. Roubet, 1979). Ces modes de vie s'opposent radicalement à ceux des populations phéniciennes et puniques, nettement tournées vers la navigation et le négoce. Or, la société berbère, essentiellement pastorale et paysanne, organisée de tout temps sur le mode tribal-segmentaire, n'a pas, n'a jamais eu, globalement, besoin de l'écriture, en tant *que système fonctionnel de d'enregistrement*. Ceci contrairement aux peuples voisins, citadins, marchands et marins. L'hypothèse de l'emprunt de l'écriture par les Berbères a donc en soi quelque chose d'assez improbable au plan anthropologique : pourquoi auraient-ils emprunté et adopté l'écriture (déjà constituée en tant que telle) alors qu'ils n'en avaient pas vraiment l'usage ? Cette question-constat de bon sens débouche immédiatement sur deux autres interrogations : s'agit-il vraiment, au départ du moins, d'une écriture ? Ne doit-on pas plutôt envisager d'emblée un processus de développement endogène à partir de pratiques non scripturaires, en tout cas non alphabétiques ?

*

1. La chronologie *(antériorité de la présence phénico-punique par rapport aux plus anciennes inscriptions libyques)*

Les plus anciennes inscriptions libyques sont postérieures à l'implantation phénicienne en Afrique du Nord : Carthage est fondée en – 814 et il existe des colonies plus anciennes, dès la fin du deuxième millénaire avant J.C. Or, les Phéniciens ou leurs ancêtres directs, sont réputés avoir été les inventeurs de l'alphabet. On en vient alors tout naturellement à penser que l'écriture a été introduite en Afrique du Nord par les Phéniciens et que, dans les siècles qui ont suivi leur arrivée, les Berbères ont emprunté leur alphabet.

<u>Discussion</u>

Les sources classiques s'accordaient à ne pas faire remonter les inscriptions libyques au-delà du IIe siècle, au plus au IIIe siècle avant J.C. ; cette chronologie basse s'appuyait sur les attestations numidiques[1] pour lesquelles on disposait d'indices internes et externes de datation (bilingues punique/libyque, datation interne…). C'est, par exemple, ce qu'écrivait J.G. Février (1959, p. 327) :

" … l'alphabet libyque a été constitué sous l'influence visible de l'écriture punique et même de la langue punique – et à une époque assez tardive, au – IIIe et au – IIe siècle… "

---

[1] L'ancienneté de la découverte des inscriptions de Dougga (1631/1842 ; *Cf.* J.B. Chabot, *RIL*, p. 1) paraît avoir induit en erreur les spécialistes qui ont manifestement eu tendance à caler leur chronologie sur ces documents.

Et c'est ce qu'admettait encore en 1972 Karl Prasse :

" Une seule de ces inscriptions porte d'après nos connaissances, une date, celle du temple de Massinissa (*RIL* 2), qui attribue la construction du temple même à l'an 10 du règne de ce roi[1], c.à.d. 139 avant notre ère. On n'a pas de raison pour croire que n'importe laquelle des autres inscriptions soit beaucoup plus ancienne que celle-ci… " (p.145).

Or, les travaux de G. Camps (1978, 1996) ont fait faire un bond de plusieurs siècles en arrière à cette écriture. Le document clef à ce point de vue est la célèbre gravure d'Azib n'Ikkis (Haut-Atlas marocain), découverte par J. Malhomme (1959, 1960). Cette gravure, comporte à l'intérieur d'un cartouche anthropomorphe une ligne d'écriture de 15 à 16 caractères libyques. L'inscription est de même style et de même patine que les gravures qui l'environnent et qui portent des représentations d'armes remontant au Bronze-II. Camps situe, sur la base de ces indices archéologiques, l'inscription d'Azib n'Ikkis autour de – 500 J.C. :

" Même en rajeunissant à l'extrême le contexte archéologique, cette inscription nous paraît bien antérieure au VII-Ve siècle av. J-C. " (1996, p. 2571)

Plusieurs datations s'échelonnent entre cette date haute et les inscriptions monumentales de la Tunisie du Nord du milieu du IIe siècle avant J.C.

Dans le même ordre d'idées, de nombreux protohistoriens (M. Hachid, H. Lhote, C. Dupuy…) s'accordent désormais à reconnaître (ou en tout cas n'excluent pas) le caractère très ancien de certaines attestations épigraphiques dans les zones sahariennes : Atlas saharien, Sahara central, Aïr, Adrar des Ifoghas... Ancienneté établie par la très probable contemporanéité de ces témoignages épigraphiques avec les gravures et peintures rupestres du type caballin, période que les spécialistes font généralement débuter[2] vers – 1500. Ainsi, dans les attestations sahariennes, il est fort possible que certaines inscriptions, associées à des représentations caballines datent de plusieurs siècles avant J.C. On attend avec impatience le jour où les techniques archéologiques permettront d'établir des datations absolues pour les peintures et gravures rupestres.

Quoi qu'il en soit, il est désormais nettement établi que les inscriptions monumentales numidiques sont relativement tardives et que l'écriture berbère existait déjà depuis plusieurs siècles quand les habitants de Thugga ont rédigé leur dédicace à Massinissa (– 139/138). Sans être totalement annihilé, l'argument chronologique est de ce fait très sérieusement ébranlé, en tout cas relativisé : l'écriture existait déjà, telle qu'on la connaît, à une époque (– 500 au minimum) où il est difficile d'admettre une influence en profondeur de Carthage et des autres implantations puniques.

2. La géographie *(concentration des témoignages libyques dans les zones d'influence punique)*

L'écrasante majorité des inscriptions antiques provient de zones directement influencées par Carthage et la culture punique : Numidie (Nord de la Tunisie, Nord constantinois), Nord du Maroc, comme on peut aisément le constater en consultant les principaux corpus libyques (J.B. Chabot *RIL*, L. Galand 1966 ; *Cf.* aussi M. Benabou 1976, p. 475, et surtout la cartographie de G. Camps 1996, p. 2566). On a très tôt vu dans cette

[1] Il y a là certainement un lapsus de K. Prasse car l'inscription se réfère au roi Micipsa (MKWSN) et non à Massinissa. A noter que les auteurs divergent sur sa date : – 138 ou – 139.

[2] Mais cette datation elle-même est discutée et certains spécialistes (H. Lhote, M. Hachid…) la font remonter encore plus haut.

géographie du libyque un indice important en faveur de la thèse de son origine punique. C'est au contact des Puniques que les Berbères auraient appris l'écriture et c'est, tout naturellement, dans les régions de forte influence punique que l'usage en a été le plus développé.

Discussion

Pourtant, à y regarder de plus près, et surtout en tenant compte de l'ensemble des données géographiques, les conclusions que l'on peut tirer de la distribution territoriale du libyque sont moins évidentes qu'il n'y paraît et d'autres lectures en sont possibles.

D'une part, la datation la plus ancienne à ce jour provient du Haut Atlas, région qui est à la fois très occidentale (donc très éloignée de Carthage), très continentale (donc éloignée des côtes d'influence punique), et située dans une zone reculée montagneuse (donc à l'écart des grandes voies de communication). On peut très sérieusement douter que vers – 500, l'influence punique ait déjà pénétré si profondément dans l'arrière pays berbère. D'autre part, comme on l'a évoqué précédemment, il n'est pas du tout impossible que certains documents épigraphiques sahariens associés aux peintures et gravures de la période caballine soient au moins aussi âgées que l'inscription d'Azib n Ikkis.

Les attestations les plus anciennes paraissent donc bien appartenir aux plus occidentales et aux plus méridionales, c'est à dire être parmi les plus éloignées des sources de la supposée origine phénicienne ou punique !

En fait, la prédominance numérique des attestations provenant de la Numidie et des zones d'influence punique peut recevoir d'autres explications que la proximité du point d'origine postulé de l'écriture.

– En premier lieu, on ne doit pas oublier la sur-fréquentation de ces régions par l'archéologie et l'épigraphie classiques, à l'inverse des parties occidentales du Maghreb et du Sahara, moins parcourues par ces disciplines. En la matière, il convient donc de ne pas confondre état des lieux et état des connaissances.

– D'autre part, à l'évidence (*Cf. RIL*), la densité des inscriptions dans l'Est de l'Afrique du Nord correspond plus à la généralisation d'une pratique, celle l'*inscription funéraire*, qu'à la généralisation de l'écrit proprement dit. Or, l'usage de l'inscription funéraire peut procéder d'une influence punique sans que cela implique que l'écriture soit d'origine punique.

Et l'on voit du reste très clairement que dans les régions plus éloignées de l'influence punique, l'écriture est (reste) généralement non-funéraire et revêt d'autres fonctions : marquage de l'espace et/ou usage magico-religieux…, avec, souvent de bonnes répartitions géographiques, comme l'atteste la série de stèles à inscription libyques de la vallée du Sébaou et de ses environs (*Cf.* J.P. Laporte, 1992) ou le corpus de l'Atlas saharien (M. Hachid 1992). De ce fait, elle est moins fréquente et moins concentrée que dans les grandes nécropoles de Numidie.

En définitive, la géographie du corpus libyque doit être interprétée non comme l'indice d'une origine phénicienne ou punique, mais plutôt comme la trace d'une influence punique sur l'usage de l'écriture, à travers la généralisation de la pratique de l'épitaphe[1]. Du reste, l'existence de bilingues punique/libyque dans des zones fortement punicisées semble bien aller dans le sens du rôle identitaire de l'écriture : l'épitaphe en libyque est là pour rappeler que le défunt n'est pas un Punique !

---

[1] Sur ce rôle probable des pratiques funéraires, voir plus loin (§ 6, " *Tifinaà* ").

3. Histoire et développement de l'écriture *(absence en Afrique du Nord d'écritures pré-alphabétiques)*

Un autre argument important que peut avancer l'historien de l'écriture est l'absence (jusqu'à nouvel ordre) en Afrique du Nord d'un système d'écriture pré-alphabétique qui pourrait expliquer l'apparition locale et indigène de l'alphabet. On voit mal en effet comment, dans un coup de génie remarquable, les Berbères auraient pu inventer l'écriture alphabétique, sans avoir connu préalablement les phases classiques du développement de l'écriture (idéogrammes, syllabaires).

L'absence en Afrique du Nord d'une tradition d'écriture pré-alphabétique peut donc être considérée comme un argument sérieux en faveur de l'hypothèse de l'emprunt du système d'écriture alphabétique à un peuple qui était déjà parvenu à ce stade d'évolution.

Discussion

Pourtant, dès la fin de la période bovidienne et le début de la période caballine, l'art rupestre nord-africain s'engage dans une tendance à la schématisation à base géométrique. Tendance qui va s'affirmer tout le long de la période caballine pour produire de manière très explicite tous les motifs élémentaires du décor des arts ruraux berbères. Et dans le courant de la période protohistorique, ce mouvement se généralise à toutes les régions d'Afrique du Nord et du Sahara et recouvre l'aire d'extension de l'écriture et de la langue.

Or certaines des figures attestées dans le caballin se retrouvent nettement à la fois comme caractères alphabétiques et comme motifs du décor berbère, dont on sait qu'ils reçoivent encore aujourd'hui une interprétation sémantique[1] (*Cf.* M. Devulder 1951, J.B. Moreau 1976, Makilam 1999). Le cas le plus frappant est celui signe anthropomorphe **z** qui représentait et représente manifestement l'homme et a la valeur Z dans l'alphabet tifinagh.

Cette phase d'art rupestre que l'on retrouve dans le domaine des peintures comme dans celui des gravures, est particulièrement intéressante pour la question qui nous occupe par ce qu'elle annonce comme rupture par rapport à la phase précédente (la phase bovidienne), et ce qu'elle apporte de nouveau sur le plan iconographique. En effet, les artistes du caballin ont été ceux qui ont inauguré, puis généralisé de manière graduelle, le schématisme à base géométrique. Ce style, nouveau, en nette opposition avec le réalisme et la diversité des représentations bovidiennes, correspond à un profond changement dans le graphisme et se traduit par le dessin d'images, certes encore explicites, mais nettement économes en détails non strictement nécessaires à l'identification des êtres et des objets mis en scène. Ainsi les personnages sont traités par la combinaison de formes géométriques élémentaires de plus en plus anguleuses, comme le triangle pour représenter le buste et le bassin, le bâtonnet pour la tête, les chevrons pour les bras, les traits verticaux pour les armes…

Il n'est jusqu'aux chars hippotractés qui sont représentés eux aussi de manière schématique avec un triangle pour représenter la plate-forme, un cercle à rayons pour la roue et un trait pour l'essieu et le timon. Cette tendance à l'élaboration de formes géométriques de plus en plus simples va aller s'affirmant durant toute la période et s'étendre même à la période suivante, la période caméline. Tout se passe comme si l'objectif de la représentation avait changé de sens durant la période caballine : on assiste à une véritable dérive du graphisme

[1] Même si les interprétations proposées par les auteurs ou les informatrices sont à prendre avec précaution, elles témoignent cependant que ces motifs du décor berbère ne sont pas perçus simplement comme des motifs esthétiques, mais bien comme des signes, porteurs de sens et constituant des messages.

vers un registre où l'accent est de moins en moins mis sur le signifiant, sans doute pour favoriser le signifié. C'est là une évolution considérable par rapport à la phase bovidienne , qui comportait la représentation de véritables mythogrammes (S. Hachi, 1999), tandis que la phase caballine semble plus portée à produire des images dépouillée, mobilisant des motifs géométriques dont la combinaison rend, pour l'instant, plus accessible l'identification des objets, plutôt que celle des sens mis en œuvre. La tentation est alors grande de considérer ces gravures et ces peintures rupestres "géométrisantes" comme des messages idéographiques dont le sens nous échappe encore.

On connaît bien sûr de nombreuses manifestations d'art géométrique sur parois rocheuses et sur œuf d'autruche, dès le capsien et, plus sûrement, au néolithique. Mais à ces décors schématiques, qui se situent au début de la séquence artistique préhistorique, vont succéder des représentations figuratives réalistes. La tendance à la schématisation géométrique dont il est question ici, plus tardive, est à l'autre bout de la séquence et est issue, elle, de l'évolution *in situ* des phases réalistes.

La phase caballine, en nette rupture avec le réalisme et la destination mythographique des représentations de la période bovidienne, produit toute une série de signes géométriques entrant au départ comme éléments graphiques constitutifs de l'image à réaliser. Imperceptiblement, ces motifs élémentaires vont finir par être considérés pour eux-mêmes en vue de leurs multiples combinaisons pour constituer les trames de l'art rural sub-actuel et actuel berbère. Ce mouvement est de nature à produire un certain nombre de caractères alphabétiques comme l'anthropomorphe, le triangle, le losange, le chevron, les traits parallèles, les traits croisés, les traits isolés qui constituent les formes élémentaires à partir desquelles il est possible de former l'alphabet libyque dans sa totalité. C'est d'ailleurs ce que montre une étude sur la morphologie des caractères libyques (A. Oulamara & J. Duvernoy, 1988) selon laquelle tous les signes alphabétiques berbères s'inscrivent dans un carré à médianes et à diagonales. Etrangement, cette forme – le carré à médianes et à diagonales – se retrouve à plusieurs exemplaires, comme un stéréotype, sur nombre de gravures rupestres de l'Atlas saharien en compagnie de lignes d'écritures libyques.

Notre argumentation se réfère surtout à l'art pariétal saharien du type caballin parce qu'il montre plus massivement l'évolution vers des stéréotypes géométriques, mais ce mouvement de schématisation est évidemment beaucoup plus large et plus général et atteint son excellence sur les décors des vases peints de Tiddis, comme dans la frise des oiseaux d'eau ou celles des danseuses (G. Camps, 1961, p. 364 et suiv.).

Ce mouvement de schématisation géométrique, manifestement endogène, va mettre à la disposition de la représentation tout le stock de signes et symboles dont les multiples et diverses combinaisons vont constituer tous les outils iconographiques de l'art sub-figuratif berbère : tatouages, motifs de poterie, de peintures murales, de tapisserie, de bijouterie, etc. On postulera donc la présence dans les œuvres de la période caballine de tous les matériaux susceptibles de donner naissance à l'alphabet libyque. De plus, ce phénomène, loin d'être un fait isolé, recouvre avec une remarquable unité, les mêmes lieux que ceux des représentations antérieures (bovidiennes) d'une part et ceux de la période postérieure (plus nettement alphabétique), d'autre part. Les représentations caballines apparaissent donc comme le creuset, le vecteur d'un type de savoir nouveau, codifié, dont on soupçonne l'intervention dans au moins trois champs d'activité : le décor de l'art berbère, le marquage des troupeaux, et enfin, l'écriture alphabétique.

4. Ressemblances formelles libyque/phénicien, punique, sémitique

Un certain nombre de ressemblances formelles existent entre l'écriture libyque et les alphabets sémitiques anciens : ougaritique, phénicien, punique, voire (sud-)arabique (*Cf.* Février 1959) ; les auteurs varient dans leurs estimations à ce sujet : de 2 à 6 ou 7 caractères libyques semblent proches de ces écritures sémitiques.

Deux cas sont nets et peuvent être considérés comme certains :

X = /t/, que l'on retrouve avec la même valeur dans tous les alphabets sémitiques anciens ;

I = /Ẓ/, qui note dans toutes les écritures sémitiques anciennes la sifflante sonore /z ("zayn").

Deux autres sont probables :

¬ = /g/ que l'on retrouve en sémitique avec la même valeur ("gimel") ; la lettre **k** (/K/) du libyque pourrait en résulter par redoublement.

W = /š/ qui note la sifflante /s/ ou la chuintante /š/ dans les écritures sémitiques ("sin/šin").

Deux ou trois autres caractères peuvent être envisagés, bien que les ressemblances soient plus problématiques :

⋈ = /S/, que l'on retrouve en sud-arabique avec la valeur /Z/ ;

Λ = /D/, qui pourrait être rapproché du "dalet" (Δ, /d/) phénicien ;

ʘ = /B/, en tifinagh (mais **O** en libyque), qui pourrait renvoyer au signe sémitique "beth" (/B/), dans sa forme la plus ancienne.

Et, avec beaucoup d'imagination, le ≡ /h/ (laryngale), dans lequel on pourrait essayer de retrouver le "hé" (/H/) du phénicien (peigne à trois dents).

Les ressemblances sont donc nettement minoritaires, mais l'historien de l'écriture peut avancer qu'à l'occasion de la transmission d'un peuple à un autre, tous les alphabets ont connu des transformations formelles importantes (phénicien > grec > latin ; araméen > nabatéen > arabe…), et donc que le nombre assez faible de ressemblances n'est pas un critère décisif : les Berbères ont parfaitement pu emprunter l'alphabet phénicien-punique et lui donner une apparence formelle très différente, parce qu'ils ont généralement utilisé d'autres supports (la roche) et d'autres outils (le burin).

<u>Discussion</u>

– Avec les alphabets sémitiques anciens, le nombre de ressemblances est limité : deux peuvent être considérées comme sûres, deux autres comme probables. Les autres cas sont, comme on l'a vu ci-dessus, ou bien très hypothétiques ou parfois croisés : certains caractères libyques ressemblent à ceux de l'ougaritique, d'autres au phénicien, d'autres au sud-arabique…, ce qui rend assez problématique l'hypothèse de l'imitation d'un modèle précis et fait plutôt pencher pour des convergences formelles déterminées par des universaux technologiques, car il s'agit toujours de formes géométriques simples, largement attestées dans les écritures anciennes du pourtour de la Méditerranée (écritures ibériques, sud-arabiques, voire grec archaïque et runes germaniques). Plus qu'indice d'une parenté, ces ressemblances peuvent être induites par la nature des supports (roche, écorce…) et des instruments d'écriture (outils devant permettre l'incision sur des matériaux relativement durs).

Quant à l'écriture punique, les formes générales de l'écriture libyco-berbère contrastent fortement avec l'aspect arrondi de cet alphabet. On imagine mal qu'une écriture aussi géométrique ait pu sortir d'un style aussi arrondi et souple que celui du punique (alors que l'évolution inverse est fréquemment attestée) ; difficulté déjà clairement pointée par J. G. Février (1959, p. 323) :

" L'objection fondamentale reste que l'écriture néo-punique, aux tracés souples et onduleux, peut difficilement avoir donné naissance à des formes aussi anguleuses et géométriques que celles que l'on rencontre dans l'écriture libyque."

– Mais, surtout, et c'est là une donnée qui nous paraît décisive, l'écriture libyque apparaît telle qu'on la connaît, partout où on la connaît, avec son apparence très géométrique, sans aucun stade intermédiaire qui pourrait rappeler des formes plus phéniciennes ou puniques, des formes qui permettraient d'admettre une transformation progressive à partir d'un modèle phénicien ou punique (comme, par exemple, entre le phénicien et le grec archaïque ou dans la séquence araméen/nabatéen/arabe). De plus, on l'oublie trop souvent, l'alphabet phénicien-punique n'a jamais servi à écrire la langue berbère ! Il y a donc dès l'origine une séparation nette entre les deux écritures qui écrivent deux langues.

Dans l'état actuel des connaissances, l'hiatus paraît bien infranchissable entre le phénicien-punique et le libyque et l'hypothèse de l'emprunt n'est étayée par aucune forme, aucun usage intermédiaires qui permettraient de lui donner un minimum de matérialité.

– Notons enfin que l'orientation traditionnelle (de bas en haut, en commençant par la droite), bien établie en libyque comme en tifinagh, est totalement différente de celle des écritures sémitiques (de droite à gauche) ; or, l'orientation verticale de l'écriture est généralement reconnue comme un indice d'ancienneté du fait de son caractère quasi naturel.

En définitive, et de manière massive, les données formelles vont dans le sens d'une disjonction nette entre l'écriture libyco-berbère et l'alphabet phénicien-punique : les ressemblances sont très minoritaires, le style général et l'orientation de l'écriture sont totalement divergents.

5. Le principe *consonantique* de l'écriture *(un principe éminemment sémitique)*

Le libyque comme le tifinagh sont des alphabets consonantiques ; or, ce principe de représentation est éminemment sémitique, et découle assez naturellement de la structure même de ces langues où l'essentiel de l'information est porté par les consonnes. Contrairement à ce qu'ont écrit certains spécialistes sans doute trop conditionnés par le modèle sémitique (notamment A. Basset), ceci est loin d'être le cas en berbère, ne serait-ce qu'en raison de la fréquence des racines mono- ou bilitères, notamment dans le lexique de base, qui, dans sa grande majorité, repose sur des racines à une ou deux consonnes[1].

Une écriture consonantique est donc relativement mal adaptée au berbère, en particulier pour toutes les formes courtes. C'est d'ailleurs ce que confirment clairement les difficultés redoutables du déchiffrement du libyque (et des inscriptions sahariennes), bien que l'on connaisse, globalement, la langue dans laquelle elles sont rédigées !

---

[1] Il est impossible de souscrire à des affirmations comme celle de Basset :

" … la non graphie des voyelles se justifie aisément par la structure même de la langue, la voyelle n'ayant jamais qu'un rôle morphologique et étant même cantonnée dans certaines sections de la morphologie, si bien que son rétablissement est toujours théoriquement automatique, sans possibilité, en principe, d'incertitude ou d'hésitation. " (1959, p. 167)

Et c'est sans doute là l'argument le plus solide en faveur d'une influence punique/sémitique ; on imagine en effet assez mal que les Berbères aient pu inventer de manière endogène le principe de l'écriture consonantique, vu la structure de leur langue. Il est plus probable, plus vraisemblable qu'ils en ont puisé le principe dans une écriture sémitique qu'ils ont empruntée ou imitée.

6. Le lexique de l'écriture *(une trace de l'origine punique ?)*

Tifinaɣ

Le terme moderne par lequel les Berbères (Touaregs) dénomment leur écriture, *tifinaɣ*, est un nominal féminin pluriel (sing. : *tafineɣt*) qui repose sur une racine *FNƔ*. Sachant que /à/ et /q/ sont, à date ancienne et dans le système phonologique fondamental du berbère, de simples variantes, la racine ressemble donc étrangement à la dénomination même des Phéniciens/Puniques (= *FNQ*) : *tifinaɣ* a dû signifier à l'origine : "les phéniciennes, les puniques" ! Malgré les réserves expresses de J. G. Février (1959, p. 327), cette étymologie formulée très tôt par A. Hanoteau (1896, p. 5), est, pour le berbérisant, solidement fondée ; elle est d'ailleurs admise par Karl Prasse (1972, p. 149). Les Berbères auraient donc, dans la dénomination même de leur écriture, gardé la trace de son origine.

<u>Discussion</u>

En premier lieu, comme l'a bien souligné G. Camps (1996, p. 2569), ce type d'arguments fondés sur la dénomination est à manier avec les plus grandes précautions et ils se révèlent presque toujours aux antipodes de la réalité :

> “ Longtemps a prévalu, parmi d'autres, l'hypothèse que l'alphabet libyque dérivait directement de l'alphabet punique, comme le laisse entendre le nom de *tifinagh* donné à la forme actuelle de cette écriture. Mais on sait combien peut être fallacieuse l'origine tirée de l'étymologie : le volatile américain que nous appelons dinde ou dindon et que les Anglo-saxons nomment turkey cok ne vient ni des Indes (orientales), ni de Turquie ; les chiffres "arabes" sont persans et les figues de Barbarie, américaines. ”

Autrement dit, même si *tifinagh* signifiait bien à l'origine "(les) puniques", cela n'établit pas l'origine punique de l'écriture : une dénomination n'est jamais un discours objectif sur l'origine[1]. La référence éventuelle aux Puniques est nécessairement d'une nature autre qu'une proclamation de l'origine. C'est ce que nous rappellent encore les usages berbères actuels : les prénoms kabyles *Aεrab*, "Arabe", *Akli* "esclave noir" ou *tirumyin* "Les Françaises" décors de poteries représentant, selon les informatrices de Devulder, des femmes court vêtues !

Incidemment, on notera qu'une autre explication étymologique du terme *tifinaɣ* n'est pas totalement exclue : on a pu récemment établir qu'il existe en touareg de l'Adrar des Ifoghas un verbe *efneɣ* "écrire" (*efneɣ fell akal* = “ écris sur le sol ” ; témoignage M. Ag Erles), qui ouvre la possibilité d'une étymologie proprement berbère, même s'il est également possible que le verbe *efneɣ* soit issu secondairement du nominal *tifinaɣ* (verbe dénominatif).

Rappelons aussi que cette racine FNQ a été utilisée en berbère pour désigner le grand coffre domestique sur pied kabyle, dont l'une des dénominations est *afniq*. Or, il est établi (*Cf.* M. Gast & Y. Assié 1993) que ces coffres ont eu dans l'Antiquité punique et libyque des

---

[1] Le cas du nom de la France constitue un autre exemple saisissant de ces contradictions ou non-concordances entre la dénomination et la réalité ethno-culturelle : la France et les Français qui tirent leur nom de celui d'un peuple germanique ne sont ni ethniquement ni linguistiquement des Germains.

usages funéraires (cercueils). On en vient alors à émettre l'hypothèse suivante : l'emprunt punique supposé n'est-il pas d'abord une influence au niveau des rites funéraires ? Et le terme *tifinagh* n'aurait-il pas d'abord signifié pour les Berbères "les épitaphes", dont la pratique aurait été empruntée au Puniques, plutôt que "les phéniciennes/puniques" ?

Mais, en tout état de cause, si l'on élargit cette réflexion sur le lexique de l'écriture, les conclusions de l'observation des données berbères sont tout autres, comme on le montrera maintenant.

"Ecrire" et "écriture"

Après d'autres berbérisants, L. Galand (1976) a insisté à juste raison sur l'étonnante ancienneté et sur le caractère pan-berbère du verbe "écrire" *aru* (et variantes) et de la dénomination de l'écriture qui en est issue, *tira* (et ses variantes).

De même que l'extension de l'écriture correspond à l'aire d'extension de la langue berbère, tous les dialectes berbères emploient (ou ont employé) la même racine *R(W/H)* pour les notions d'"écrire"/"écriture" ; même la puissante influence de l'arabe en ce domaine n'a pas éliminé cet usage. Il est clair que ces deux traits (pan-berbérité et ancienneté de la notion) impliquent : 1° une très grande ancienneté de la racine et de la pratique qu'elle recouvre ; 2° une endogènéïté probable de la pratique, à tout le moins son appropriation généralisée et ancienne par les Berbères.

Cet enracinement local est encore plus évident si l'on considère la face sémantique de cette racine *R(W/H)* : on s'accorde à la rattacher à une forme pan-berbère proche *ar(u)*, dont le sens actuel est généralement "ouvrir, libérer"[1], mais qui peut aussi signifier localement "entailler" (*Cf.* L. Galand 1976). Il est donc hautement probable que le sens "écrire" procède d'une spécialisation secondaire, à partir de significations comme "entailler", "graver", "inciser". Sur ce point, on relira avec attention l'article de L. Galand (1976) qui signale que certaines attestations et usages montrent que la racine *R* est sans doute d'abord liée à la notion de "marquage", "incision" et précède donc la pratique de l'écriture proprement dite.

L'analyse attentive des emplois et du sémantisme des deux verbes "écrire" concurrents attestés en kabyle *aru* (qui appartient au fonds berbère) et *ekteb* (emprunté à l'arabe) confirme que le terme arabe a un sens plus précis, plus prosaïque, alors que *aru*, beaucoup plus fréquent, recouvre également des significations comme "inscrire/être inscrit", "marquer/être marqué", "prédestiner/être prédestiné" :

– *Lɣerba* ***tura*** *degg uqerru* l'exil est inscrit/écrit sur ma tête = l'exil est ma destinée (vers du poète Si Mohand)

– *A tin* ***yuran*** *degg iɣef-iw* Ô celle qui est écrite/inscrite sur ma tête ! = Ö toi qui m'est destinée (parlant d'une femme) (chanson de Chérif Kheddam, 1967).

Il s'agit bien dans ces contextes d'un marquage de l'individu par le destin, qui prend la forme visible d'un tatouage ou d'une cicatrice sur le front (siège traditionnel du destin individuel) ! Et dans ce sens, on n'emploie jamais le terme d'origine arabe *ekteb*.

L'examen des données lexico-sémantiques autour de la notion d'"écriture" rend très improbable l'hypothèse de l'emprunt au phénicien-punique : la genèse même de la notion paraît indigène et l'écriture à dû se dégager progressivement de pratiques antérieures : marquage des animaux, tatouages, gravures et décors rupestres, toutes pratiques dans lesquelles on retrouve des formes étrangement semblables aux caractères de l'alphabet

[1] Voir par ex. le touareg *ar* "ouvrir, détacher, libérer", Ch. de Foucauld, *Dictionnaire touareg-français*, IV, 1952, p. 1551. Ce verbe est à l'origine du nom d'instrument largement répandu *tasarut*, "clef" (*ta-s-aru-t* = celle/ce qui ouvre), qui a été emprunté par les parlers arabes du Maroc.

libyco-berbère. Pour s'en convaincre, il suffira de se référer aux feux de chameaux des Touaregs Kel-Ahaggar tels que les donne Charles de Foucauld (*Dictionnaire* II, p. 629 ou *Textes touaregs en prose*, 1984, p. 124).

*

Conclusion (provisoire)

Si l'on maintient malgré tout la thèse de l'origine phénicienne ou punique de l'écriture berbère, il faudrait alors admettre que l'emprunt a été suivi, de manière immédiate, d'une rupture quasi totale par rapport au modèle imité :
– dans l'essentiel des formes,
– dans l'orientation de l'écriture,
– dans les usages de l'écriture.

On est alors conduit à une réévaluation complète de cette hypothèse punique/sémitique : si une telle influence ne peut être exclue, notamment au niveau du principe consonantique de l'écriture et, éventuellement, de l'emprunt d'un nombre réduit de caractères, il paraît désormais établi que :

- Le matériel graphique libyque est largement autochtone et certainement issu de l'art géométrique pré-/proto-historique berbère.
- Les fonctions premières sont autochtones et précèdent l'écriture alphabétique proprement dite : marquage, signes d'identification, décors, signes magico-religieux.
  On ne peut même pas totalement exclure l'existence d'une forme embryonnaire d'écriture pré-alphabétique, avec un stock limité d'idéogrammes, reconvertis ensuite en signes alphabétiques.
- Le concept même d'écriture a une genèse interne à la société berbère et émerge certainement de pratiques antérieures de marquage.
- C'est dans le passage de ces pratiques anciennes de marquage vers l'usage alphabétique qu'il faut sans doute reconnaître, non pas l'emprunt de l'écriture, mais l'influence des pratiques scripturaires phéniciennes ou puniques : très probablement, au contact des Phéniciens-Puniques, les Berbères ont dû s'engager dans la réfonctionnalisation d'un vieux stock de signes préexistants dont ils ont fait un alphabet national.

Nous postulons donc que les matériaux nécessaires à l'émergence de l'alphabet libyque ont été rendus disponibles, à haute époque, par le mouvement de schématisation et de stylisation à base géométrique caractérisant l'art rupestre pré- et protohistorique dès la période caballine. Ces outils graphiques simples, intégrés à de multiples combinaisons, vont investir de nombreux domaines d'activité de l'Imaginaire et de la Symbolique berbères : l'art des représentations, le système de marquage et d'appropriation et, enfin, l'écriture.

On est bien conscient que, pour l'essentiel, nos conclusions n'ont rien d'original et qu'elles ont déjà été avancées, défendues ou au moins évoquées par les grands classiques, de St. Gsell à J. Friedrich ou J.G. Février qui écrivait en 1959 :

" …Ou bien faut-il supposer que les Numides auraient demandé au Carthaginois seulement l'idée d'un alphabet consonantique, mais auraient emprunté ailleurs ou forgé les signes eux-mêmes ? " (p. 323)

Et plus loin :

" Il sera toujours loisible de supposer que les Libyens n'ont emprunté que les quelques lettres indiquées plus haut et que pour les autres ils ont puisé, par. ex., dans un vieux répertoire local : tatouages tribaux, marques de propriété, signes gravés sur les pierres de taille, etc. " (p. 325)

Mais il nous semble que le réexamen méthodique que nous proposons permet déjà d'exclure définitivement l'hypothèse d'un emprunt global et direct de l'écriture par les Berbères : tout au plus ont-ils pu apprendre auprès des Phéniciens-Puniques le principe de l'écriture alphabétique consonantique. Sur le plan des formes, il y a bien un stock de signes indigènes, enraciné dans l'art pré-/protohistorique berbère. Et ce matériel est à la base, à la fois de l'ensemble des motifs décoratifs des arts berbères et, de la *graphie* berbère comme le disait L. Galand (1976, p. 96), avant que celle-ci ne devienne une écriture, inachevée, dans ses formes comme dans ses fonctions.

Pour réduire les zones d'ombre subsistantes, les recherches à venir devront se focaliser sur les périodes charnières : passage du figuratif naturaliste au schématique géométrique, apparition des symboles géométriques dans l'art rupestre ; et, surtout, elles devront s'attacher à établir la chronologie relative et absolue des premières attestations libyques liées à l'art rupestre. La datation des témoignages épigraphiques rupestres pourrait apporter des éléments de réponses décisifs à la question des origines.

Bibliographie :

– AGHALI-ZAKARA (Mohamed) & DROUIN (Jeannine) : 1981 – Recherches sur les tifinagh. 1. Eléments graphiques ; 2. Eléments sociologiques, *Comptes rendus du GLECS*, XVIII-XXIII, 1973-1979/2, p. 245-272, 279-292.
– AGHALI-ZAKARA (Mohamed) & DROUIN (Jeannine) : 1997 – Ecritures libyco-berbères. Vingt-cinq siècles d'histoire, *L'aventure des écritures*. Naissances, Paris, Bibliothèque Nationale de France, p. 98-111.
– *(L') aventure des écritures*. Naissances, 1997, Paris, Bibliothèque Nationale de France
– BASSET (André) : 1959 (1948) – Ecritures libyque et touarègue, *Articles de dialectologie berbère*, Paris, Klincksiek, 1959, p. 167–175.
– BENABOU (Marcel) : 1976 – *La résistance africaine à la romanisation*, Paris, Maspéro.
– CAMPS (Gabriel) : 1961 – *Monuments et rites funéraires protohistoriques*. Aux origines de la Berbérie, Paris, AMG.
– CAMPS (Gabriel) : 1978 – Recherches sur les plus anciennes inscriptions libyques de l'Afrique du Nord et du Sahara, *Bulletin archéologique du CTHS*, n.s., 10–11 (1974–1975), p. 143–166.
– CAMPS (Gabriel) : 1996 – Ecritures - Ecriture libyque, *Encyclopédie berbère XVII*, p. 2564-2573.
– CAMPS-FABRER (Henriette) : 1966 – *Matières et art mobilier dans la préhistoire nord-africaine et saharienne*, Mémoires du CRAPE V, Alger, 174 p.
– CHABOT (Jean–Basptiste) : 1940 – *Recueil des Inscriptions libyques*, Paris, Imprimerie nationale.
– CHAKER (Salem), 1984 – *Textes en linguistique berbère*, Paris, CNRS, chap. 13.
– CLAUDOT-HAWAD (Hélène) : Ecriture tifinagh, *Encyclopédie berbère XVII*, p. 2573-2580.
– COHEN (Marcel) : 1959 – *La grande invention de l'écriture et son évolution*, Paris, Imprimerie nationale.
– DEVULDER (M.) : 1951 – *Peintures murales et pratiques magiques dans la tribu des Ouadhias*, (extrait de la *Revue Africaine*, 426-427), 1951, p. 63-102).
– DUPUY (Christian) : 1992 – Trois mille ans d'histoire pastorale au sud du Sahara, *Travaux du LAPMO (Préhistoire et anthropologie méditerranéennes),* Aix, Université de Provence, p. 105-126.
– FEVRIER (James. G.) : 1956 – Que savons–nous du libyque ? *Revue africaine*, 100, p. 263–273.
– FEVRIER (James G.) : 1959 – *Histoire de l'écriture*, Paris, Payot, " Ecritures libyques et ibériques ", p. 321–332.
– FEVRIER (James G.) : 1964-65 – La constitution municipale de Dougga à l'époque numide, *Mélanges de Carthage*, p. 85-91.
– FOUCAULD (Charles de) : 1920 – *Notes pour servir à un essai de grammaire touarègue*, Alger.
– FRIEDRICH (J.) : 1966 – *Geschichte der Schrift*.
– GALAND (Lionel) : 1966 – " Inscriptions libyques ", in *Inscriptions antiques du Maroc*, Paris, CNRS.
– GALAND (Lionel) : 1976 – La notion d'écriture dans les parlers berbères, *Almogareb*, V-VI (1974-75), p. 93-98.
– GALAND (Lionel) : 1989 – Les alphabets libyques, *Antiquités africaines*, 25, p. 69-81.
– GAST (Marceau) & ASSIE (Yvette) : 1993 – *Des coffres puniques aux coffres kabyles*, Paris, CNRS Editions.
– GSELL (Stéphane) : 1927 – *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, VI.

– HACHI (Slimanee) : 1999 – Une approche anthropologique de l'art figuratif préhistorique de l'Afrique du Nord : une lecture de la fresque de Tin Hanakaten (Tassili n Ajjer*), Etudes et Documents Berbères*, 15, 1998.
– HACHID (Malika) : 1983 – La chronologie relative des gravures rupestres de l'Atlas saharien (Algérie), *Libyca*, 30-31, p. 143-164.
– HACHID (Malika) : 1992 – *Les pierres écrites de l'Atlas saharien…,* Alger, ENAG Editions.
– HANOTEAU (Adolphe) : 1896 (1860) – *Essai de grammaire de la langue tamachek'*, Alger, Jourdan.
– HIGOUNET (Charles) : 1955 – *L'écriture*, Paris, PUF (Que sais-je ?).
– LAPORTE (Jean-Pierre) : 1992 – Datation des stèles libyques figurées de Grande Kabylie, *L'Africa romana – Atti del IX convegno di studio, Nuoro, 1991*, Sassari, Edizione Gallizzi, p. 389-423.
– LHOTE (Henri) : 1970 – *Les gravures rupestres du Sud-Oranais*, Alger, CRAPE (Mémoires : 16)
– LHOTE (Henri) : 1975/1976 – *Les gravures rupestres de l'Oued Djerat*, I & II, Alger, CRAPE (Mémoires : 25).
– MAKILAM : 1999 – *Signes et rituels magiques de femmes kabyles*, Aix-en-Provence, Edisud.
– MALHOMME (Jean) : 1960 – L'homme à l'inscription des Azibs n'Ikkis : Yagour, *Bulletin d'archéologie maocaine*, IV, p. 411-417.
– MALHOMME (Jean) : 1959/1961– *Corpus des gravures rupestres du Grand Atlas, Publications du Service des Antiquités du Maroc*, 2 vol.
– MOREAU (Jean-Baptiste) : 1976 – *Les grands symboles méditerranéens dans la poterie algérienne*, Alger, SNED [à utiliser avec prudence !].
– MUSSO (Jean-Claude) & POYTO (R.) : 1969 – *Corpus des peintures et gravures rupestres de Grande Kabylie*, Alger, CRAPE.
– *Naissance de l'écriture. Cunéiformes et hiéroglyphes*, Paris, Editions de la Réunion des Musées Nationaux, 1982 (voir notamment chap. III "Naissance et formation de l'alphabet au Proche-Orient").
– OULAMARA (Aomar) & DUVERNOY (J.) : 1988 – An application of the hough transform to automatic recognition of Berber characters, *Signal Processing* [NL], 14, p. 79-90.
– PRASSE (Karl.-G.) : 1972 – *Manuel de grammaire touarègue (tahaggart), I.*, Copenhague, Editions de l'Université ; " Ecriture ", p. 145–161.
– ROUBET (Colette) : 1979 – *Economie pastorale pré-agricole en Algérie orientale. Le Néolithique de tradition capsienne*, Paris, Editions du CNRS, 596 p.

[Colloque annuel de la SHESL, Lyon-ENS, samedi 2 février 2002]

L'ECRITURE LIBYCO-BERBERE.
Etat des lieux, déchiffrement et perspectives linguistiques et sociolinguistiques

par* Salem CHAKER

QUELQUES RAPPELS PREALABLES

1. Une écriture "nationale" ancienne, pérenne et identitaire

Les Berbères possèdent une écriture alphabétique (consonantique) qui leur est propre depuis l'Antiquité. Les inscriptions les plus anciennes ont pu être datées du VIe siècle avant J.C. (Camps, 1978). Cette écriture est attestée durant toute l'Antiquité, aux époques punique et romaine. Le témoignage le plus explicite et le plus exploitable est constitué par l'ensemble des inscriptions bilingues, punique/libyque puis latin/libyque (*Cf. RIL*). Cette écriture est précisément mentionnée par des auteurs[1] latins tardifs du Ve et VIe siècle après J.C.

On est donc assuré que l'alphabet berbère a perduré en Afrique du Nord proprement dite au moins jusqu'à la fin du monde antique. En revanche, les auteurs arabes médiévaux n'évoquent jamais l'existence d'une écriture chez les Berbères ; on peut donc penser que celle-ci était sortie de l'usage au Maghreb avant l'établissement définitif des Arabes (début du VIIIe siècle). Il est en effet difficile d'admettre que les Arabes, qui ont été de fins observateurs et descripteurs de la Berbérie, aient pu omettre de mentionner l'existence d'une écriture indigène s'ils en avaient eu connaissance. On doit cependant tenir compte du fait que les témoignages arabes conséquents sur l'Afrique du Nord sont tous postérieurs de plusieurs siècles à la conquête. Et il ne faut pas exclure non plus que l'écriture berbère ait pu être très tôt frappée d'anathème pour des raisons religieuses – peut-être dès la période chrétienne –, comme étant liée au paganisme car son utilisation principale était funéraire, donc relevant de la sphère du religieux (*Cf. infra*) : on peut imaginer que des Berbères christianisés, puis islamisés se soient détournés d'une écriture "païenne". Son usage se serait, dès la période chrétienne, progressivement limité à des zones rurales reculées et l'absence de mention chez les auteurs arabes signifierait simplement qu'elle n'était plus usitée dans le monde urbain ou d'influence urbaine. Dans l'état actuel de la connaissance, on peut cependant admettre comme hypothèse raisonnable que sa disparition dans la zone nord du monde berbère se situe entre ± 550 et ± 750 après J.C.

* Professeur de berbère à l'INALCO (Paris). *Salem.Chaker@Inalco.fr*

[1] Notamment Fulgentius (Fulgence le mythographe) et Corippus au 6e siècle.

En revanche, son utilisation a perduré chez les Touaregs qui la dénomment *tifinagh* (nom féminin pluriel issu de *tafineɣt/tafineq*). Chez eux, cette écriture a une fonction essentiellement ludique (messages amoureux, jeux langagiers) et symbolique (marques de propriété, signatures) ; son usage utilitaire était et reste limité à la rédaction de courts messages. Elle n'a pas servi à fixer la mémoire historique ou la littérature de ce groupe berbérophone. Elle est cependant investie de valeurs socio-symboliques extrêmement fortes, au point que les Touaregs se dénomment eux-mêmes souvent *Kel tefinagh* "les gens des tifinagh" car ils perçoivent nettement cet alphabet comme une "écriture nationale" qui les distingue à la fois des Arabes (qui ont leur alphabet propre) et des Négro-africains (censés ne pas avoir d'écritures spécifiques).

Durant la période antique, l'usage de cette écriture était également sans doute assez restreint puisqu'elle ne nous est parvenue qu'à travers des inscriptions funéraires et votives. L'écrasante majorité des documents libyques est constituée par des inscriptions tombales, très brèves, qui semblent contenir essentiellement des noms propres. Quelques rares inscriptions[2], dans des abris sous roche, qui ont certainement été des lieux de culte, ont un caractère magico-religieux. Un petit groupe d'inscriptions libyques, fortement influencées par les usages épigraphiques puniques (les grandes inscriptions monumentales de la Tunisie du Nord, Dougga : *RIL* 1 à 12) esquissent un embryon d'usage officiel de l'écriture berbère puisqu'il s'agit de dédicaces monumentales municipales, en l'honneur de monarques ou de dignitaires numides.

Dans l'Antiquité, cette écriture a eu certainement aussi une fonction identitaire ("berbère") puisque des inscriptions en libyque sont consacrées à des rois berbères (Massinissa), à des dignitaires de rang divers et que de nombreux "indigènes" ont éprouvé le besoin de rédiger les épitaphes de leurs proches en libyque – alors qu'ils avaient bien entendu l'écriture punique ou latine à leur disposition. L'existence de bilingues latin/libyque, qui semblent avoir été les épitaphes de Berbères ayant servi dans l'armée romaine, confirme la persistance de cette fonction identitaire de l'écriture libyque, y compris pendant la période romaine. Des inscriptions funéraires comme *RIL* 146 où le même personnage est dénommé : *C. Iulius G(a)e(tu)lus* dans la version latine et *KTH W MSWLT* dans le texte libyque confirment à la fois le maintien d'un système anthroponymique libyque parallèle et étranger à l'"état-civil" romain et la persistance d'une *conscience identitaire "libyque"* forte, se manifestant à travers l'usage de la langue et de l'écriture locales.

On a donc bien affaire à une véritable "écriture nationale" berbère puisqu'on en rencontre des traces anciennes dans toute l'aire d'extension de la langue berbère – de la Libye au Maroc, de la Méditerranée au Sahara central –, et que, dans l'Antiquité comme dans la période contemporaine, elle a une fonction de marquage identitaire nette.

2. Diversité des alphabets

L'écriture berbère n'est pas absolument unifiée : elle connaît un assez grand nombre de variantes, à travers le temps et l'espace.

Pour les période anciennes, on distingue traditionnellement au moins trois alphabets différents : deux appartiennent clairement à la période antique : le *libyque occidental* et le *libyque oriental* ; le troisième, l'*alphabet saharien* ou *tifinagh ancien*, est plus difficile à dater

[2] L'une des plus importantes est celle d'Ifigha en Kabylie : *RIL* 848 ou Musso & Poyto, 1969, pp. 10-11.

et s'étend sans doute sur une période allant de l'Antiquité à la période médiévale. En réalité, on ne peut être très catégorique quant à leur contemporanéité puisque seuls des textes rédigés en libyque oriental ont été précisément datés (par exemple *RIL* 2 = – 138 J.C.).

Mais les travaux récents et les nouvelles découvertes[3] montrent que cette typologie n'a rien de très tranché ni de définitif : la distribution géographique des types d'alphabets se chevauche largement et il est probable que leurs limites ont pu varier dans le temps. De plus, il a pu exister des variétés intermédiaires qui n'entrent tout à fait dans aucun des trois alphabets anciens. Seule la valeur des caractères de l'alphabet oriental, grâce notamment à l'existence de bilingues punique/libyque importants, a pu être établie (Chabot, 1940 ; Galand, 1973), bien qu'il subsiste quelques points d'incertitude. Pour les autres alphabets anciens, on manque de points d'appui solides et on ne peut qu'extrapoler, à titre de pure hypothèse, les valeurs du libyque oriental (pour les caractères communs) et celles des *tifinagh* touaregs actuels ou anciens.

Pour ce qui est de la période contemporaine, chez les Touaregs, chaque confédération utilise un alphabet légèrement différent de celui des groupes voisins (*Cf.* Prasse, 1972 ou Aghali-Zakara & Drouin, 1981). Ces variations s'expliquent essentiellement par une adaptation aux particularités phonétiques et/ou phonologiques des différents parlers. Ainsi, les Touaregs méridionaux qui n'ont pas dans leurs parlers d'occlusive sonore vélaire palatalisée ne distinguent pas, contrairement à l'usage de l'Ahaggar, entre [g^y] (palatalisé) et [g] ; de même, ils confondent dans la graphie la dentale emphatique [ḍ] et la non-emphatique [d] qui ont effectivement tendance à ne plus être différenciées dans la prononciation (il y a dans ces parlers un phénomène de transphonologisation avec transfert de la distinction sur les timbres vocaliques adjacents).

La situation touarègue actuelle est sans doute comparable à celle qui a dû caractériser l'ensemble du domaine berbère à travers toutes les époques : l'absence de norme linguistique instituée implique l'absence de norme graphique et une variabilité de l'alphabet parallèle à la variabilité dialectologique.

Les îles Canaries ont également livré un ensemble d'inscriptions rédigées dans une écriture très proche du libyco-berbère ; on suppose qu'elles ont été écrites dans la langue des anciens Guanches, certainement apparentée au berbère. Leur déchiffrement et leur interprétation, malgré certaines déclarations et essais fantaisistes récents, sont encore plus problématiques que dans le cas du libyco-berbère "classique" (*Cf. infra*).

On notera enfin que, à partir des années 1970, on a assisté dans certains milieux berbérophones – surtout en Kabylie – à la renaissance de ce vieil alphabet berbère, employé, dans une version fortement modernisée, pour la notation usuelle du kabyle. Ces "néo-tifinagh" sont désormais assez largement diffusés, avec des usages essentiellement emblématiques, dans les milieux militants, tant en Algérie qu'au Maroc.

3. La question de l'origine

L'origine de l'écriture berbère reste obscure et controversée. L'hypothèse d'une genèse locale spontanée, *sans aucune influence externe*, doit certainement être écartée car il n'y a pas au Maghreb de tradition d'écriture pré-alphabétique (syllabique ou idéographique) qui autoriserait à retenir l'idée d'une formation totalement indigène : l'alphabet ne peut naître

[3] Notamment celles de M. Ghaki en Tunisie.

brutalement sans un long processus antérieur de perfectionnement à partir d'autres types d'écriture.

En fait, tout un faisceau d'indices objectifs va dans le sens d'une formation endogène, sur la base de matériaux locaux non alphabétiques, *sous l'influence forte d'un alphabet sémitique*, probablement le phénicien ; une création par imitation en quelque sorte, processus dont on connaît d'autres exemples avérés en Afrique de l'Ouest et en Amérique du Sud, notamment, où des groupes humains en contact avec d'autres peuples pratiquant l'écriture (Arabes, Européens) ont inventé, quasiment de toutes pièces, leur propre écriture (*Cf.* Klingenheben ; Dalby & Hair, 1968 ; Pichl, 1966).

Comme nous avons récemment procédé à un réexamen méthodique de cette question (Chaker & Hachi, 2000) ; on se contentera ici de synthétiser les éléments et arguments du débat.

La position classique, qui admettait un emprunt à l'alphabet phénicien (ou une variante punique), s'appuyait sur tout ou partie des indices suivants :

- a- Datation : l'apparition du libyque est postérieure à l'implantation phénicienne en Afrique du Nord (Carthage : – 814 J.C. et colonies plus anciennes probables, dès la fin du IIe millénaire avant J.C.), les Phéniciens étant réputés être les inventeurs de l'alphabet.
- b- Géographie : l'écrasante majorité des inscriptions antiques provient de zones directement influencées par Carthage et la culture punique (Nord Tunisie, Nord constantinois, Nord du Maroc).
- c- Principe de l'écriture : le libyque est un alphabet consonantique, principe éminemment sémitique, plutôt mal adapté au berbère.
- d- Histoire de l'Ecriture : il n'existe pas (jusqu'à nouvel ordre) en Afrique du Nord de systèmes d'écriture pré-alphabétique qui pourraient expliquer l'apparition locale de l'alphabet.
- e- Ressemblances : Un certain nombre de ressemblances existent entre l'alphabet libyque et le phénico-punique (6 à 7 caractères identiques ou proches).
- f- Dénomination : l'appellation moderne, *tifinagh* (/tifinaà/), est un nominal féminin pluriel qui repose sur une racine *FN½*. Sachant que /à/ et /q/ sont, à date ancienne et dans le système phonologique fondamental du berbère, de simples variantes, la racine ressemble donc à la dénomination même des Phéniciens-Puniques (= *FNQ*) : *tifinaà*, nominal féminin pluriel, a probablement dû signifier à l'origine : "les phéniciennes, les puniques".

L'approche critique de Chaker & Hachi : (*Cf.* bibl.) : *Genèse à partir de matériaux et pratiques locales pré-alphabétiques, sous l'influence probable d'un modèle phénicien*, position plus nuancée fondée sur les indices suivants :

- a- Les ressemblances libyque/phénicien sont très minoritaires (6 à 7 caractères sur 24 ou 25 lettres) et l'aspect général (ainsi que l'orientation) des deux alphabets est très différent.
- b- L'apparition de l'alphabet libyque est bien plus ancienne qu'on le pensait traditionnellement (au moins le VIe siècle avant J.C.) et remonte à une époque où l'influence phénico-punique est encore limitée en Afrique du Nord.
- c- Les documents les plus anciens proviennent de régions éloignées des pôles d'influence punique (notamment le Haut-Atlas, et sans doute les régions sahariennes).

d- La concentration des témoignages libyques dans les zones de forte implantation punique peut s'explique par une influence sur *l'usage* de l'écriture (développement de la pratique de l épitaphe) plutôt que par une origine punique.
e- Les formes générales de l'écriture libyque (géométrisme) s'inscrivent parfaitement dans la lignée des figures et symboles géométriques de l'art pariétal proto-historique (peintures et gravures) nord-africain et du décors géométrique de l'art rural berbère.
f- La dénomination *tifinagh*, contrairement aux apparences, n'implique pas une origine phénico-punique. Comme le rappellent de très nombreux autres exemples (en français : "dinde", "figue de Barbarie" etc.), une telle appellation ne peut être considérée comme la preuve d'une origine ; elle peut tout aussi bien s'expliquer par le développement de l'usage funéraire sous l'influence des pratiques puniques.
g- La racine lexicale berbère pour "écrire/écriture" *R*(w) est *berbère* et *pan-berbère* et résulte certainement d'une évolution sémantique à partir d'un signifié plus ancien, antérieur à l'écriture ("graver", "marquer", "inciser").
h- Enfin, et surtout, il n'y a aucune forme intermédiaire entre le phénico-punique et le libyque : les deux alphabets coexistent dès l'origine, totalement différenciés, avec une solution de continuité absolue entre l'alphabet sémitique et l'alphabetberbère. Un emprunt direct au phénicien ou au punique supposerait des stades (même brefs) intermédiaires adaptatifs, entres les deux écritures

En conséquence, il est très difficile d'expliquer l'apparition de l'écriture libyque par l'emprunt direct d'un alphabet sémitique : trop de données objectives tendent à montrer que l'émergence de cette écriture renvoie à une dynamique socioculturelle largement interne à la société berbère.

LE DECHIFFREMENT DES INSCRIPTIONS LIBYCO-BERBERES

4. L'exploitation du corpus libyco-berbère : un accès au berbère ancien ?

L'intérêt du corpus épigraphique libyco-berbère est évident, au plan linguistique bien sûr, mais aussi historique et anthropologique. Ces matériaux doivent contenir des informations sur des états de langue révolus (plus de 2000 ans) et sont des témoignages internes sur les sociétés berbères anciennes, alors que l'essentiel de ce que nous en savons nous vient de sources étrangères, latines ou grecques. On comprend aisément l'intérêt des berbérisants et des historiens pour ces documents, mais aussi leur irritation et leur désarroi devant les difficultés d'exploitation de ces matériaux. Car les résultats assurés sont encore maigres.

Pourtant, même si d'éminents spécialistes ont longtemps émis des doutes à ce sujet, on peut considérer qu'il est désormais acquis que les documents libyques notent bien une forme ancienne de berbère : les éléments lexicaux et grammaticaux précisément identifiés sont peu nombreux – une petite vingtaine de lexèmes, quelques marques verbales et nominales notamment – mais ils établissent sans contestation possible qu'il s'agit de matériaux berbères (*Cf.*, entre autres : Rössler, 1958 ; Prasse, 1972 ; Chaker, 1984, chap. 13 et Chaker, 1995, chap. 12, 13, 14). Surtout, le très conséquent matériel onomastique, notamment anthroponymique, fourni par les inscriptions libyques est – en dehors des cas d'emprunts au punique – incontestablement berbère (*Cf.* Chaker, 1984, chap. 14).

5. Difficultés et obstacles

Mais pourquoi des résultats si limités si la langue est clairement identifiée ? Les causes sont multiples, internes et externes, et il convient de bien les expliciter pour évaluer l'état de nos connaissances et les perspectives qui s'offrent aux chercheurs :

– En premier lieu, il faut rappeler que l'essentiel du corpus libyque est constitué par des inscriptions funéraires, extrêmement brèves (10 à 15 caractères), sans doute très répétitives et très pauvres en informations linguistiques ; elles contiennent surtout des éléments d'identification des défunts, des anthroponymes et des ethnonymes, et très peu d'énoncés linguistiques proprement dits. Il est évidemment très difficile à partir de ce type de témoignages de reconstituer une langue puisqu'on y trouve quasiment que des noms propres et quelques formules funéraires stéréotypées.

– Au plan strictement épigraphique, beaucoup de ces documents sont non seulement extrêmement courts, mais souvent aussi incomplets (stèles brisées), mal gravés et donc difficile à lire, d'autant que beaucoup de graphèmes libyco-berbères peuvent facilement être confondus avec des accidents de la surface d'écriture (points et traits notamment).

– La valeur phonétique des caractères de l'alphabet libyque n'est pas encore établie avec certitude dans plusieurs cas (notamment dans la zone d'articulation dentale), même pour l'alphabet libyque oriental, le mieux connu. Quant à l'alphabet occidental, en l'absence de bilingues suffisamment nombreux, il reste franchement opaque. Et que dire des variétés les plus obscures, sahariennes et canariennes ! Ces incertitudes sont sans doute plus grandes encore qu'on ne l'admet généralement, car il est probable qu'il a dû exister, dans les temps antiques comme aujourd'hui chez les Touaregs, d'innombrables micro-variations régionales ou locales. On ne doit pas oublier, que le berbère et son écriture n'ont jamais eu de formes normalisées et institutionnalisées.

– On ne perdra pas non plus de vue qu'il s'agit en tout état de cause d'une variété de berbère qui peut avoir plus de 2000 ans d'âge et que nous connaissons mal les évolutions de la langue. La diachronie berbère repose essentiellement sur la reconstruction interne, à partir de la comparaison des formes actuellement attestées ; autrement dit, les reconstructions sont toujours théoriques et ne découlent pas d'évolutions positivement constatées à partir de l'observation d'états de langues différenciées. Les reconstructions restent donc presque toujours des *potentialités* et sont généralement non datables – tout au plus peut-on avancer des chronologies relatives entre les différents phénomènes d'évolution détectables.

– Enfin, on ne doit pas sous-estimer les difficultés inhérentes à une écriture consonantique, qui de plus, souvent, ne sépare pas les mots : l'interprétation est rendue très aléatoire car en berbère les voyelles jouent un rôle absolument fondamental dans les distinctions lexicales et, souvent même, grammaticales. On n'est pas du tout dans un système morpho-lexical de type sémitique où, pour l'essentiel, les consonnes suffisent à fonder le décodage et l'interprétation[4].

---

[4] Sur cette question, notre position diverge nettement de celle des spécialistes à "tropisme sémitisant" : A. Basset, O. Rössler ou K.-G. Prasse. Selon nous, la prédominance très nette des racines lexicales mono- ou bi-consonantiques en berbère dans le vocabulaire de base, fait qu'une écriture purement consonantique est structurellement inadaptée au berbère. Avec une écriture de ce type, les cas d'homographie sont innombrables et la lecture devient immédiatement un décryptage laborieux et incertain.

6. Quelques lumières linguistiques, malgré tout

Du point de vue strictement linguistique, les résultats acquis restent limités, voire décevants ; et cette situation risque de durer tant que nous n'aurons de textes plus importants et plus diversifiés. Des avancées ponctuelles ne sont cependant pas du tout exclues car, heureusement, notre connaissance du berbère, et notamment de son lexique, progresse et se consolide. La reconstruction lexico-sémantique en particulier commence à disposer d'outils qui lui manquaient cruellement : dictionnaires de variétés de berbère jusque là non ou très mal documentées, données lexicographiques sur des sources anciennes, dictionnaires des racines[5]…

Même si les progrès sont lents et modestes, nous en savons quand même plus aujourd'hui sur le libyque qu'au moment (1956) où J.-G. Février écrivait sa synthèse « Que savons-nous du libyque ? ».

– Au plan de la **phonologie**, divers travaux (Rössler, Prasse, Chaker…) et surtout l'étude sagace menée par Galand (1973) sur l'alphabet dit "oriental" nous permettent d'avoir une image, sinon complète, du moins structurellement cohérente et acceptable du système consonantique libyque. Système qui correspond, grosso modo, au "système phonologique fondamental berbère" tel qu'il peut être dégagé par la comparaison synchronique interdialectale[6].

Par ailleurs, l'étude systématique des séquences libyques à alternance finale indique que certaines des occurrences du mystérieux H libyque[7] pourraient correspondre à notre vélaire /ɣ/ (vibrante vélaire sonore : API [R]). Il s'agissait certainement en libyque aussi d'une consonne postérieure : vélaire, uvulaire ou pharyngale (*Cf.* Chaker 1988).

– Au plan des **paradigmes grammaticaux**, plusieurs unités affixes du verbe ou du nom ont pu être identifiées avec quasi-certitude et permettent d'esquisser un embryon de paradigme des pronoms personnels affixes ; les formes mêmes et certaines correspondances croisées la caractère clairement berbère de ces matériaux (*Cf.* Chaker 1988 et 1995, chap. 13) : on retrouve dans ce mini-inventaire les formes élémentaires des morphèmes personnels affixes telles qu'elles peuvent être reconstruites à partir des données synchroniques :

(a) Il existait un paradigme d'affixes grammaticaux, combinables avec les nominaux. Trois unités en sont identifiées : -H, -TH, -T', -SN. Leur forme permet de penser qu'il s'agit d'*affixes personnels* : des "possessifs" selon toute vraisemblance ou, éventuellement, des marques personnelles de prédication ("auxiliaires de prédication de prédicats non verbaux" ; *Cf.* Chaker 1984, chap. 8, § 5), pour lesquels l'interprétation suivante s'impose :

-H = 1ère pers. du masc. plur., "notre, nos",
→ berbère = *-ɣ* (*-aɣ* > *n-ɣ* , *-nneɣ*), "nous/nos",
-TH = 1ère pers. du fém. plur. "notre, nos",
→ berbère = *-teɣ* (> *n-teɣ*) [possesseur féminin]
-T' = 3e pers. du masc. sing. "son, sa", "le",
→ berbère = *-t* (> *n-t, nnit* : touareg Ahaggar et *-t* "le" (régime direct).

[5] On pense notamment aux dictionnaires dialectaux récents : *Ghadames* de Lanfry, *Mzab* et *Ouargla* de Delheure, *touareg méridionnal* de Prasse *et alii*., au *Dictionnaire des racines* de Naït-Zerrad, au *vocabulaire chleuh ancien* de Van den Bogert.

[6] *i.e.* après élimination des phonèmes d'emprunt à l'arabe et des développements locaux qui ont pu induire la phonologisation d'anciennes variantes contextuelles ou régionales.

[7] Du fait de sa fréquence exceptionnellement élevée, cette lettre a certainement eu des valeurs diverses : séparateur de mot, signe vocalique, consonne postérieure… *Cf.* notamment Lafuente, 1957.

On notera que la double correspondance -H/-*ɣ*, -TH/-*teɣ* constitue en elle-même un indice extrêmement fort en faveur de cette hypothèse.

-SN = 3^e pers. du masc. plur., "leur" [possesseurs masculins]

→ berbère = *-t-sen*, *-(a)sen*, *n-sen*, "leur/à eux »,

(b) Il existait un paradigme d'affixes personnels, combinables avec les verbes, dont deux unités sont clairement identifiées et totalement semblables aux formes élémentaires berbères actuelles :

-TN / *–ten* = "les" (affixe régime direct de 3e personne du masculin pluriel)

-SN / *–asen* = "à eux/leur" (affixe régime indirect de 3e personne du masculin pluriel)

– Certaines formes berbères actuelles de la **dérivation** verbo-nominale sont attestées dès l'époque libyque : Nom d'Agent à préfixe *m-*, dérivé "factitif" à préfixe *s- :*

MNKD "Imperatoir, chef d'armée < *nkd*, "aller au devant, prendre des mesures préventives" (= M-NKD : celui qui va au devant)

MWSN "sage, notable" < WSN, "savoir" (= M-WSN : celui qui sait)

MSṢKW "architecte" < ṢKW, "construire" (= M-S-ṢKW : celui qui fait construire)…

– Vu la brièveté et la nature des textes libyques, les données établies en matière de **syntaxe** sont évidemment plus rares. Il semble néanmoins assuré que dans le syntagme nominal déterminatif ("complément de nom"), le rapport de détermination entre le Nom^1 et le Nom^2 a pu être marqué, comme en berbère actuel, soit par la préposition *n*, soit uniquement par la position et, éventuellement, par une marque (vocalique) d'état d'annexion du nom déterminant, dont nous n'avons pas trace, l'écriture ne représentant pas les voyelles.

– Au plan **lexical**, une petite vingtaine de lexèmes ont pu être reconnus et reliés à des formes berbères encore bien vivantes : GLD (*agellid*), "chef, roi" ; MNKD (*nkd*), "imperator, chef d'armée" ; ZLH (*uzzal*), "fer" ; SQR (*asɣar*), "bois" ; ṢK (*eṣk*) ; "construire", F (*if*), "surpasser", RN (*rnu*), "vaincre", (W)SN (*issin*, *ssen*), "savoir"…

Dans certains cas bien documentés, on peut même déceler des évolutions sémantiques intéressantes, sans doute révélatrices aux plans anthropologique et culturel ; ainsi l'*agellid* berbère, qui, actuellement, a toujours et partout le signifié "roi" (voire même "Dieu"), semble être issu d'un GLD libyque qui référait à des chefs de rang divers.

De même, le MNKD, qui correspond dans les inscriptions bilingues libyque/latin à "Imperator", est un nom d'agent construit sur une racine verbale *nkd*, "aller au devant de, prendre des mesures préventives"…, ce qui traduit une capacité d'adaptation et d'interprétation intéressante du titre romain.

La racine ṢK(W) (*eṣk*) ; "construire, édifier", bien documentée dans les inscriptions les plus élaborées, est attestée dans la plupart des parlers berbères orientaux et au Maroc, ce qui en établit avec quasi certitude le caractère ancien et pan-berbère. Comme le système phonologique fondamental berbère ne peut connaître qu'une seule emphatique dans chaque ordre de localisation (ici les "sifflantes"), on doit admettre que ṢK(W) est apparenté à la racine ṢK(W)/ẒK(W) "enterrer, inhumer" qui a donné le lexème nominal pan-berbère : *aẓekka/iẓekwan* "tombe(s)". L'évolution sémantique pourrait s'expliquer par une spécialisation ṢKW : "construire" > "édifier un monument funéraire" > "enterrer". La signification spécialisée secondaire "édifier un monument funéraire/enterrer" se serait étendue sans pour autant avoir totalement éliminé le sens premier ancien ("construire"), maintenu en quelques points du domaine. Si ces hypothèses d'évolution sémantique sont exactes, ṢKW est bien le terme pan-berbère ancien pour "construire, bâtir". On renvoie en la matière aux travaux

essentiels de Gabriel Camps sur les rites et monuments funéraires pré- et protohistoriques nord-africains, desquels il ressort que les *constructions en dur* des Berbères anciens ont d'abord été des *monuments funéraires*, ce qui expliquerait la relative confusion/proximité entre les notions de "construire" et "enterrer".

7. Des enseignements sociolinguistiques, anthropologiques et historiques

Pour ce qui est de la science historique et de l'anthropologie, les données acquises, même si elles sont peu nombreuses, ne sont pas sans intérêt et ouvrent d'intéressantes perspectives.

– D'abord sur l'onomastique berbère de l'Antiquité, anthroponymie surtout, mais aussi ethnonymie et toponymie ; ce qui n'est pas un mince apport puisqu'on n'avait accès jusque là à ces données que par les témoignages puniques, grecs ou latins. De pouvoir établir que Massinissa s'appelait en berbère *MSNSN*, Micipsa, *MKWSN* etc., que, en libyque, les Libyens s'identifiaient par des séquences de type X fils de Y…, ne sont pas des informations négligeables, en soi, mais aussi parce qu'elles permettent de formuler sur des bases solides un système anthroponymique et d'établir des continuités avec les périodes ultérieures (*Cf.* Chaker, 1984, chap.14).

– Sur le système socio-politique aussi, puisque ces inscriptions comportent souvent l'énoncé de titres ou fonctions, parfois dans une formulation bilingue (punique/berbère et latin/berbère), particulièrement intéressante puisqu'elle met en évidence les convergences et divergences entre les deux langues en usage, et donc entre les deux systèmes socio-politiques de référence. Nous avons pu ainsi montrer (Chaker, 1988 et 1995, chap. 13), par l'analyse interne des matériaux que le champ lexico-sémantique des titres et fonctions libyques était, même dans les régions de très forte influence carthaginoise comme Dougga (Tunisie du Nord-Ouest), très éloigné du système punique, dans ses formes comme dans sa sémantique. On a pu également constater une grande stabilité de cette terminologie à travers un territoire très vaste : de la Tunisie à l'Algérie centrale au moins. Donnée qui peut être considérée comme l'indice d'une organisation politique et d'une urbanisation plus endogènes et plus anciennes qu'on ne l'admettait généralement[8].

– Enfin, l'usage même de l'écriture, sa répartition géographique, le détail de ses fonctions, ses variétés internes et leur répartition, ses contacts et interférences avec les autres écritures (punique et latine) sont autant d'aspects dont l'étude méthodique est susceptible d'apporter des éclairages nouveaux aux plans historique et anthropologique.

Ainsi, l'étude attentive du corpus libyque, notamment dans des régions de transition entre libyque oriental et libyque occidental comme la Kabylie, semble dessiner une répartition sociale et fonctionnelle entre les deux types d'alphabets : le libyque "oriental" pourrait correspondre à un usage plus élaboré et plus officiel, souvent lié à l'exercice d'un pouvoir (en relation avec la dynastie numide ?), alors que le libyque "occidental" apparaît comme une écriture à la fois plus rurale et plus locale. En fait, la classique et approximative distinction entre alphabet "oriental" et alphabet "occidental" mise en en place par Chabot (1940), pourrait

[8] Il n'est bien sûr pas question ici de nier ou de minimiser l'influence – certaine – de Carthage et du monde punique sur les Berbères anciens, mais seulement de la relativiser, contrairement au courant dominant de l'historiographie de l'Afrique du Nord ancienne qui a toujours eu tendance à considérer que la "civilisation" (*i.e.* la ville, les technologies, voire l'agriculture) venait de l'extérieur (Carthage, Rome…). Sur cette question, on se reportera à l'ouvrage, ancien mais qui reste fondamental, de G. Camps, *Massinissa ou les débuts de l'Histoire*, Alger, 1961.

cacher un clivage socioculturel entre écriture spontanée/locale/rurale d'une part, et écriture élaborée/officielle d'autre part, cette dernière ayant eu tendance à se généraliser dans les usages funéraires et monumentaux, particulièrement bien représentés en Numidie. Cette réinterprétation sociale est confortée par la découverte récente d'inscriptions de type "occidental" en pleine Tunisie (Ghaki, notamment 1986), et, inversement, par la présence d'inscriptions de type "oriental" en Algérie centrale (Chaker 1999), voire au Maroc.

Pareillement, le fait que l'épigraphie funéraire libyque soit presque exclusivement limitée à la Numidie (Tunisie du Nord et Nord-constantinois), où elle occupe une place statistiquement écrasante, est le signe évident d'une influence des usages funéraires puniques sur les Berbères de ces régions.

*

Quelles que soient les difficultés et blocages, il n'y a donc pas lieu de désespérer : par petites touches, par petites avancées successives, les documents libyques contribuent et contribueront à une meilleure connaissance des Berbères anciens et de leur langue.

***

RIL = CHABOT, J.–B., 1940 : *Recueil des inscriptions libyques*, Paris, Imprimerie nationale.

Bibliographie

AGHALI-ZAKARA, M. & DROUIN J., 1981 : "Recherches sur les tifinagh. 1. Eléments graphiques ; 2. Eléments sociologiques", *Comptes rendus du GLECS*, XVIII-XXIII, 1973-1979/2, pp. 245-272, 279-292.

AGHALI-ZAKARA, M. & DROUIN J., 1997 : "Ecritures libyco-berbères. Vingt-cinq siècles d'histoire", *L'aventure des écritures*. Naissances, Paris, Bibliothèque Nationale de France, pp. 98-111.

ALVAREZ DELGADO, J., 1964 : *Inscipciones libicas de Canarias*. Ensayo de interpretación libica, La Laguna/Tenerife

(L') Aventure des écritures. Naissances, 1997, Paris, Bibliothèque Nationale de France

BASSET, A., 1959 (1948) : "Ecritures libyque et touarègue", *Articles de dialectologie berbère*, Paris, Klincksiek, 1959, pp. 167–175.

BAUMANN, H. & WESTERMANN, D., 1967 : *Les peuples et les civilisations de l'Afrique*, Paris, Payot, (pp. 443-446, 491-493).

BENABOU, M., 1976 : *La résistance africaine à la romanisation*, Paris, Maspéro.

CAMPS, G., 1961 : *Monuments et rites funéraires protohistoriques*. Aux origines de la Berbérie, Paris, AMG.

CAMPS, G., 1978 : "Recherches sur les plus anciennes inscriptions libyques de l'Afrique du Nord et du Sahara", *Bulletin archéologique du CTHS*, n.s., 10–11 (1974–1975), pp. 143–166.

CAMPS, G., 1996 : "Ecritures - Ecriture libyque", *Encyclopédie berbère XVII*, pp. 2564-2573.

CHABOT, J.-B., 1940 : *Recueil des inscriptions libyques*, Paris, Imprimerie nationale.

CHAKER, S., 1984 : *Textes en linguistique berbère*, Paris, CNRS, chap. 13.

CHAKER, S., 1988 : "A propos de la terminologie libyque des titres et fonctions", *Annali d'Istituto Universitario Orientali di Napoli,* 46/4, 1986, pp. 541-562.]

CHAKER, S., 1995 : *Linguistique berbère : études de siyntaxe et de diachronie*, Paris, Peeters, chap. 13 & 14.

CHAKER, S., 1999 : La stèle de Sidi-Naamane (Kabylie) : un nouveau document libyque », *Bulletin du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques (Afrique du nord*), Année 1996-1998, fasc. 25, pp. 33-39.
CHAKER, S. & HACHI, S., 2000 : "A propos de l'origine et de l'âge de l'écriture libyco-berbère", *Etudes berbères et chamito-sémitiques, Mélanges offerts à Karl-G. Prasse*, (S. Chaker, éd.) Paris/Louvain, Editions Peeters, 2000, pp. 95-111.]
CLAUDOT-HAWAD, H., 1996 : "Ecriture tifinagh", *Encyclopédie berbère XVII*, pp. 2573-2580.
COHEN, M., 1959 : *La grande invention de l'écriture et son évolution*, Paris, Imprimerie nationale.
DALBY, D. & HAIR, P.., 1968 : The Indegenous scripts of West Africa and Surinam : their Inspiration and Design, *African Languages Studies*, 9, pp. 156-197.
FEVRIER, J.-G., 1956 : "Que savons–nous du libyque ? " *Revue africaine*, 100, pp. 263–273.
FEVRIER, J.-G., 1959 : *Histoire de l'écriture*, Paris, Payot, " Ecritures libyques et ibériques ", pp. 321–332.
FEVRIER, J.-G., 1964-65 : "La constitution municipale de Dougga à l'époque numide", *Mélanges de Carthage*, pp. 85-91.
FOUCAULD, Ch. de, 1920 : *Notes pour servir à un essai de grammaire touarègue*, Alger.
FRIEDRICH, J., 1966 : *Geschichte der Schrift*.
GALAND, L., 1966 : " Inscriptions libyques ", in *Inscriptions antiques du Maroc*, Paris, CNRS.
GALAND, L., 1973 : "L'alphabet libyque de Dougga", *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, 13-14, pp. 93-98.
GALAND, L., 1975 : "Die Afrikanischen und Kanarischen Inschriften des libysch-berberischen Typus", *Almogaren*, IV,65-79.
GALAND, L., 1976 : "La notion d'écriture dans les parlers berbères", *Almogaren*, V-VI (1974-75), pp. 93-98.
GALAND, L., 1989 : "Les alphabets libyques", *Antiquités africaines*, 25, pp. 69-81.
GALAND, L., 2001 : "Un vieux débat : l'origine de l'écriture libyco-berbère", *Lettre de l'Association des Amis de l'Art Rupestre Saharien*, 20, pp. 21-24. (Voir aussi : *Epigraphie libyco-berbère, La Lettre du RILB*, 7, 2001).
GHAKI, M, 1981 : La répartition des inscriptions libyques et les cités antiques, *BCTH*, 17, pp. 183-187.
GHAKI, M, 1985 : Textes libyques et puniques de la Haute Vallée de l'Oued el-Htab, *REPPAL*, 1, pp. 169-178.
GHAKI, M, 1985 : RIL 72 B : une nouvelle inscription libyque à Borj Hellal, *Africa*, 9, pp. 7-9.
GHAKI, M. & Khannoussi, M., 1986 : Une stèle libyque de la région de Ghardimaou (Tunisie), *REPPAL*, 2, pp. 321-323.
GHAKI, M, 1986 : Une nouvelle inscription libyque à Sicca Veneria (Le Kef) : Libyque "oriental" et libyque "occidental", *REPPAL*, 2, pp. 315-320.
GHAKI, M, 1988 : Stèles libyques de Maghraoua (1) et de ses environs immédiats, *REPPAL*, 4, pp. 247-256.
GHAKI, M, 1991 : Nouveaux textes libyques de Tunisie, *REPPAL*, 6, pp. 87-94.
GSELL, St., 1927 : *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, VI.
HACHID, M., 1983 : "La chronologie relative des gravures rupestres de l'Atlas saharien (Algérie) ", *Libyca*, 30-31, pp. 143-164.
HACHID, M., 1992 : *Les pierres écrites de l'Atlas saharien…,* Alger, ENAG Editions.
HANOTEAU, A., 1896 (1860) : *Essai de grammaire de la langue tamachek'*, Alger, Jourdan.
HIGOUNET, Ch., 1955 : *L'écriture*, Paris, PUF (Que sais-je ?).
KLINGENHEBEN, A. : The Vai Script, *Africa*, 6, pp.158-171.
Lafuente, G., 1957 : "Le rôle du signe H dans les inscriptions libyques", *Revue africaine*, 101.
KOSSMANN, M. 1999 : *Essai sur la phonologie du proto-berbère*, Köln, Rüdiger Köppe Verlag.
LAPORTE, J.-P., 1992 : "Datation des stèles libyques figurées de Grande Kabylie", *L'Africa romana – Atti del IX convegno di studio, Nuoro, 1991*, Sassari, Edizione Gallizzi, pp. 389-423.
MALHOMME, J. 1960 : "L'homme à l'inscription des Azibs n'Ikkis : Yagour", *Bulletin d'archéologie maocaine*, IV, pp. 411-417.
MALHOMME, J. 1959/1961 : *Corpus des gravures rupestres du Grand Atlas, Publications du Service des Antiquités du Maroc*, 2 vol.

MUKAROVSKY, H., 1981 : "Zur Herkunft der Tifinagh-Schrift", in TROST F. : *Die Felsbilder des zentralen Ahaggar (Algerische Sahara)*, Graz, Akademische Druck und Verlaganstatlt, pp. 36-38.
MUSSO, J.-Cl. & POYTO, R., 1969 : *Corpus des peintures et gravures rupestres de Grande Kabylie*, Alger, CRAPE.
MUZZOLINI, A.., 2001 : "Au sujet de l'origine de l'écriture libyque", *Lettre de l'Association des Amis de l'Art Rupestre Saharien*, 19, pp. 23-26.
Naissance de l'écriture. Cunéiformes et hiéroglyphes, Paris, Editions de la Réunion des Musées Nationaux, 1982 (voir notamment chap. III "Naissance et formation de l'alphabet au Proche-Orient").
O'CONNOR, M. 1996 : "The Berber Scripts", in DANIELS, P.T. & BRIGHT, W. (Eds.), *The World's Writing Systems*, Oxford University Press, pp. 112-116.
PICHL, W. J., 1966 : L'écriture Bassa au Liberia, *Bulletin de l'IFAN*, 28 B 1/2, p. 481-484.
PRASSE, K.-G., 1972 : *Manuel de grammaire touarègue (tahaggart), I.*, Copenhague, Editions de l'Université ; " Ecriture ", pp. 145–161.
RÖSSLER, O., 1958 : "Die Sprache Numidiens", *Sybaris* (Festchrift Hans Krahe) (Wiesbaden), pp. 94-120.

[Ce texte reprend : "A propos de la terminologie libyque des titres et fonctions", ***Annali del'Istituto Universitario Orientale di Napoli,*** *46/4*, 1986 [1988] : 541-562.]

TERMINOLOGIE LIBYQUE DES TITRES ET FONCTIONS

Salem CHAKER

L'article fondamental de J.-G. Février : "La constitution municipale de Dougga à l'époque numide" (1964-5) a marqué une étape importante dans la recherche sur le libyque et la civilisation des Libyens urbanisés. J.-G. Février y mène un examen méthodique des fonctions municipales attestées dans les inscriptions libyques de Dougga (*RIL* 2 à 11) et aboutit à un ensemble de conclusions et d'hypothèses prudentes sur l'organisation municipale des Libyens et les influences puniques qu'ils ont pu subir sur ce terrain.

Si j'aborde à nouveau cette question, c'est que, me semble-t-il, certains compléments et développements peuvent désormais être apportés à l'approche de J.-G. Février. L'inventaire des fonctions étudiées par Février est strictement délimité et ne concerne que Dougga. Or cette liste peut être augmentée par l'exploitation systématique du *Recueil des Inscriptions Libyques* de Chabot, mais aussi par les données contenues dans certaines inscriptions publiées depuis. De plus, l'approche de Février est presque exclusivement menée par rapport à la titulature punique. Cette option était évidemment nécessaire et inévitable à l'époque mais elle ne paraît ni concluante ni suffisante ; sur les six titres libyques étudiés par James-Germain Février :
- trois sont purement et simplement translittérés en punique,
- deux sont rendus dans cette langue par des adaptations approximatives (plutôt que par de véritables traductions),
- un seul terme (GLD, "roi") fait vraiment l'objet d'une traduction (punique MMLKT), avec identité partielle des signifiés.

Ce constat, établi d'ailleurs par Février lui-même, justifie à lui seul que le berbérisant tente une approche nouvelle de ces matériaux, fondée sur les données linguistiques internes au berbère.

Par ailleurs, au cours des vingt cinq dernières années, les travaux des spécialistes de diachronie et de protohistoire berbères (Rössler, Garbini, Prasse, Galand, Camps... *Cf.* bibl.) ont permis de réaliser quelques progrès dans la connaissance des formes anciennes du berbère, dans l'analyse et l'interprétation du libyque et les conditions d'usage de l'écriture. Ces apports, aussi modestes soient-ils, doivent naturellement être pris en compte dans l'étude des titres libyques.
Il y avait, on le voit, toute une série de raisons qui rendaient nécessaire un examen réactualisé de la question.

La liste des titres étudiés par Février comprenait six termes dont la succession, probablement hiérarchique, est fondée sur l'ordre d'apparition à l'intérieur des inscriptions *RIL* 2 à 11 :

1. GLD	4. GẒB
2. MSWN(H)	5. GLDMṢK
3. MṢṢKW	6. GLDGMYL/GLDGYML

A cet inventaire de titres dont la nature est bien établie en raison de l'existence de bilingues libyque/punique dans la série des inscriptions de Dougga, on peut rajouter, sur la base d'un dépouillement systématique du *RIL*, les formes suivantes :

7. MNKD(H)	9. MSW(H)
8. MSKR(H)	10. MDYT(H)

ainsi que le groupe
11. MSWH MNKD(H)

Dans cette liste additionnelle certains termes sont indubitablement des titres ou fonctions (MNKD(H), MSW(H) : leur fréquence, l'existence de bilingues (punique, latin/libyque), voire de translittérations puniques, permettent d'arriver à cette certitude. Pour les deux autres (MSKR(H), MDYT(H)), il ne s'agit que de probabilité car on pourrait également avoir affaire à des ethnonymes,

comme l'a soutenu G. Camps (1961 : 248-250) qui propose de voir dans MSKR(H) le correspondant libyque de MISICIRI, nom d'une *gens*. Nous reviendrons en détail sur ce point un peu plus loin (§ 9). Naturellement, ces compléments que nous proposons d'intégrer dans la terminologie libyque des titres et fonctions nous font sortir du strict domaine des "fonctions municipales" sur lequel Février avait focalisé son attention. Mais nous verrons ultérieurement que cette délimitation n'avait pas de bases linguistiques proprement dites : au contraire, tout indique que la nomenclature étudiée par Février n'avait en fait rien de strictement "municipal".

LES TITRES DE DOUGGA

1. **GLD,** "roi". Traduit en punique par (H)MMLKT, primitivement "royauté", puis "roi, majesté".

Attesté à Dougga dans les inscriptions *RIL* 2, 3, 4, 5, 10 et 11 qui livrent à elles seules 40 occurrences de la suite GLD, en forme isolée ou dans un complexe (9 cas). La forme semble rare en dehors de Dougga puisque le *RIL* n'en livre qu'un seul autre exemple (*RIL* 893 GLDRT). On l'a relevé également une fois dans le complexe GLDMṢK attesté dans une inscription provenant de la région de Lakhdaria (ex-Palestro ; *Cf.* Chaker 1977).

Pourtant, GLD est indubitablement l'ancêtre du terme pan-berbère actuel *agellid*, "roi", attesté dans l'ensemble du domaine berbère, de la Libye au Sud Marocain, à l'exception du touareg qui semble l'ignorer (*Cf.* Chaker 1985). Le terme moderne se présente sous la forme fondamentale : *agellid/igeldan* (kabyle, chleuh...) ou, dans les dialectes qui connaissent l'évolution /g/ > /ž/, /š/ (Mzab, Ouargla, Tunisie, Libye...), sous la forme : *ažellid, ašellid.*

Partout, le sens actuel est celui de "roi", avec une forte connotation d'omnipotence : il s'agit d'un monarque très puissant, souvent même de Dieu, notamment dans la poésie religieuse (*agellid ameqq°ran*, "le grand roi" est une dénomination courante de Dieu). La signification actuelle est formellement confirmée pour le Moyen Age par les auteurs arabes (notamment Ibn Khaldoun, I : 184). En libyque, la signification de GLD paraît plus ouverte : le terme s'applique aussi bien à des rois véritables (Massinissa, Micipsa...) qu'à des magistrats municipaux (les premiers d'entre eux) à Dougga :

RIL 2 :	6. MSNSN	GLDT'	(Massinissa)
	7. GLD	MKWSN	(Micipsa)
	8. ŠFṬ	GLDT'	(les deux premiers magistrats
	8. WFŠN	GLDT'	de la ville).

La signification ancienne devait probablement être celle de "chef, responsable, maître...". Cela est nettement confirmé par le fait que GLD entre dans la construction de complexes comme GLDMṢK, GLDGMYL, peut-être GLDRT, dans lesquels il ne peut avoir d'autre sens que celui de "chef, responsable de..." puisqu'il s'agit de fonctions spécialisées, de second rang. Du reste, la toponymie berbère actuelle et certains usages corroborent cette valeur ancienne : *Geldaman*, nom d'un massif de Petite Kabylie (Camps-Fabrer 1985), s'interprète à l'évidence comme "Maître des Eaux" plutôt que "Roi des eaux".

On est donc en droit de supposer que le terme GLD/*agellid*, à partir d'un sens primitif de "chef, maître, responsable..." s'appliquant à des fonctions extrêmement diverses, s'est peu à peu spécialisé et restreint à la signification "roi", ceci entre l'Antiquité et la période médiévale ; avec probablement, comme le suggère G. Camps (1985), une connotation civile et/ou religieuse (qui expliquerait du reste les valeurs actuelles de *agellid*). A date ancienne GLD a dû avoir une acception qui ressemble étrangement à celle de l'actuelle *amɣar* qui désigne aussi bien le "chef de village", le "chef de tribu", le "chef de guerre", le "chef de confédération"... que le "Président de la République" ! On constate d'ailleurs curieusement que ce terme pan-berbère *amɣar* est totalement absent du vocabulaire libyque. GLD occupait peut-être dans le champ lexico-sémantique du pouvoir la "case" de l'actuel *amɣar :* un titre non spécialisé désignant une gamme très large de "responsables".

2. MWSN(H). Rendu en punique par *rbt m't,* "chef des 100".

Attesté à Dougga (*RIL* 2, 3, 4, 10, 11) par 17 occurrences, mais également présent ailleurs : *RIL* 26, 634, 915 et, peut-être, 621. Le paradigme des différentes séquences relevées démontre que le terme lui-même doit être réduit à la forme MWSN puisque la dernière lettre (H) alterne avec d'autres caractères ou zéro :

RIL	2	MWSNH	RIL	10	MWSN
	3	MWSNT'		11	MWSNT'
	4	MWSNT'		26	MWSNT'

La dernière lettre (H ou T' dans l'inventaire ci-dessus) représente certainement un affixe (grammatical) non obligatoire.

Se fondant sur le correspondant punique, Chabot (*RIL*) traduisait MWSN par "chef de cent". Il convient de poser nettement que MWSN n'est pas (et ne contient pas) un nombre (100) en berbère. Le titre punique est en tout état de cause une adaptation et non une traduction littérale : MWSN ne peut s'analyser en "chef + 100". Mais il est néanmoins possible que le titre ait désigné, comme le suggère Février, le président d'un conseil de notables (*peut-être* composé de 100 personnes) de la cité. Mais on hésitera à traduire le libyque MWSN par "Président du Conseil des Cent" dans la mesure où une telle traduction s'appuie entièrement sur la valeur précise du terme punique et implique un a priori "puniciste" quant à l'organisation municipale des Libyens. Or, rien n'exclut que la titulature traditionnelle phénico-punique ait été plaquée sur des réalités et pratiques libyennes assez différentes de celles du monde phénicien.

Du point de vue de sa formation, le terme MWSN présente la structure, classique en berbère, d'un Nom d'Agent (préfixe *am-*) issu d'une racine *WSN* que l'on rapprochera du verbe pan-berbère *issin/ssen*, "savoir", "connaître". La morphologie de ce verbe et les divers nominaux qui en dérivent (tous avec vocalisation en /u/) : *tamussni/ussun, tussunt* "savoir, connaissance, science", (kabyle, touareg), permettent de penser que la forme actuelle *issin/ssen* provient d'un ancien **WSN*. Les dialectes touareg et kabyle connaissent un Nom d'Agent formé sur le radical *issin/ssen* qui est sans doute la réalisation moderne de MWSN :

- kabyle : *amussnaw* "sage, savant"
- touareg : *amûssen* "homme expérimenté..."

La longueur de la voyelle touarègue (/û/) nous renvoie immédiatement à la semi-voyelle /w/ de MWSN et l'on postulera une forme libyque :

(a)-M(°a)WSaN = "sage..." (type actuel *a-m-(a)kraz*)

Ce n'était évidemment pas un terme spécifique à la nomenclature des titres et fonctions municipales, mais il a pu, à Dougga et dans les cités libyennes, se spécialiser dans cette sphère d'usages.

3. MṢṢKW, translittéré en punique par *MṢṢKWY*.

Attesté à Dougga (*RIL* 2, 3, 4, 5, 10, 11). Souvent accompagné de l'affixe -T' déjà rencontré avec GLD et MWSN.

Février suggère prudemment qu'il s'agit d'un magistrat chargé des questions financières (p. 87). On peut évidemment être perplexe devant le fait que le punique se contente de translittérer le titre libyque. Cela tend à accréditer l'idée qu'il s'agit d'une fonction spécifiquement libyenne, ce qui n'est pas le cas d'un "responsable des finances" puisque cette attribution était connue et dévolue à l'un des *rab* dans l'organisation punique (aux dires de Février lui-même : p. 87-88).

En fait, les données linguistiques berbères nous orientent dans une toute autre direction. Dans le cadre du système de formation des mots en berbère, MṢṢKW ne peut guère être qu'un Nom d'Agent (préfixe *(a)m-* formé par un thème verbal dérivé S-ṢKW (préfixe dérivationnel *s-* de "factitif"). La racine servant de base de dérivation étant : *ṢKW*. D'un point de vue purement formel, on peut poser sans grand risque : MṢṢKW < M-S-ṢKW avec une vocalisation possible : (a)MS(e)ṢKaW (*ameseskaw*) qui peut être interprété : "celui qui fait ṢKW". Reste alors, au niveau sémantique, à identifier cette racine ṢKW.

Le seul rapprochement plausible peut être fait avec la racine pan-berbère : *ṢK(W)* dont l'une des significations est : "construire, bâtir...". Cette racine est actuellement surtout connue dans les parlers "orientaux", sous des formes très voisines :

- Ghadames : *uṣek* (Lanfry 1968 : 333/365)
- Mzab : *eṣč* (Delheure 1984 : 200)
- Ghat : *eṣk* (Nehlil 1909 : 132)
- Nefoussa : *eṣč* (Motylinski, 1898 : 124)

Il est très probable que le verbe de la tamaziàt du Moyen Atlas marocain (Zemmour, Zayan...) *esk*, "monter, dresser une tente" (Laoust 1935 : 32-33) et les nominaux qui en dérivent : *(t)ameskiw(t)*, "montage de la tente" ne sont que des variantes locales de la même racine, avec perte de l'emphase de

la sifflante /ṣ/. Le phénomène d'alternance (régionale ou morphologique) entre une emphatique et une non-emphatique (/ṣ/-/s/, /ḍ/-/d/...) n'est pas rare en berbère : les emphatiques, même radicales, sont marquées par une instabilité ancienne et pan-berbère (*Cf. aydi* "chien"/*iḍan* "chiens"... Voir chap. 16). Il est parfaitement bien attesté pour les sifflantes puisque le touareg Ahaggar possède simultanément *esku* = "enterrer" et *aẓekka* = "tombe" qui supposent une racine alternante : SK(W) / ẒK(W).

Ce verbe ṢK(W)/SK(W), "construire", est donc attesté dans la plupart des parlers orientaux et au Maroc, ce qui en établit avec quasi certitude le caractère ancien et pan-berbère. D'ailleurs, si l'on tient compte de la structure du système phonologique fondamental berbère qui ne peut connaître qu'une seule emphatique dans chaque ordre de localisation (ici les "sifflantes"), on doit admettre que ṢK(W) est apparenté à la racine ṢK(W)/ẒK(W) "enterrer, inhumer" qui a donné le lexème nominal pan-berbère : *aẓekka/iẓekwan* "tombe(s)". L'évolution sémantique pourrait s'expliquer par une spécialisation ṢKW : "construire" > "édifier un monument funéraire" > "enterrer". On suggèrera le schéma d'évolution générale suivant :

berbère ancien		berbère moderne
ṢKW	>	1. ṢK(W)/SK : "construire, bâtir"
"bâtir, construire,		(dialectes orientaux, Maroc central)
édifier"	>	2. ẒKW/SKW : "édifier un monument funéraire" > "enterrer"
	→	*aẓekka* : "tombe" (pan-berbère)

La signification spécialisée secondaire : "édifier un monument funéraire/enterrer" se serait étendue sans pour autant avoir totalement éliminé le sens premier ancien ("construire") maintenu en quelques points du domaine. Si ces rapprochements et hypothèses d'évolution sont exacts, ṢKW est bien le terme pan-berbère ancien pour "construire, bâtir". On renvoie bien sûr en la matière aux travaux essentiels de Gabriel Camps sur les rites et monuments funéraires pré- et protohistoriques nord-africains : il ne fait guère de doute que les *constructions en dur* des Berbères anciens ont d'abord été des *monuments funéraires*, ce qui expliquerait cette relative confusion/proximité entre les notions de "construire" et "enterrer".

Le MSṢKW est alors : "celui qui fait construire". K.G. Prasse (1972 : 158) propose même : "l'architecte". A ce stade, il n'est évidemment plus possible d'être trop précis, mais le sens général paraît circonscrit ; on peut hésiter entre : "responsable de la construction", "conducteur des travaux", "chef de chantier" ou "architecte"..., fonctions probablement confondues à cette époque.
On est bien loin, on le voit, du "magistrat financier" de J.G. Février.

4. GẒB, translittéré en punique par *gzby*.
Attesté à Dougga (*RIL* 2, 3, 5, 10, 11) et souvent associé à l'affixe -T' (*RIL* 3, 5 et 11).

C'est, au dire de J.G. Février, un "personnage énigmatique entre tous" (p. 88). La version punique semble dans ce cas ne fournir aucun point d'appui. Le lexique berbère actuel ne comporte pas, à première vue, de racine *gẓb*. Mais le touareg offre pourtant une piste intéressante, bien qu'hypothétique. Ce dialecte possède un verbe à deux consonnes radicales *ageẓ* "garder, surveiller, prendre soin de, défendre, protéger..." (Foucauld, I : 489 ; Alojaly 1980 : 63) qui provient selon toute probabilité d'une racine tri-consonantique plus ancienne. Si l'on admet que ce verbe a pu perdre en position finale une labiale (/b/ ou /w/) qui sont réputées être des radicales "faibles" en berbère, le personnage devient peut-être moins énigmatique. Le GẒB pourrait être le "surveillant", "le contre maître" ou "l'inspecteur" de la construction.
Le rapprochement GẒB/*ageẓ* est du reste étayé par les correspondances phonétiques : /b/, /b̲/, /w/, zéro que l'on peut relever entre le libyque et le berbère moderne ou entre différents dialectes berbères actuels, par exemple :

Ghadames	Touareg	Kabyle	Chleuh	
rneb̲	*rnu*	*rnu*	*rnu*	= "vaincre"

(*Cf.* également le nom même de la ville de Dougga qui semble avoir connu deux variantes concurrentes : l'une transmise par le latin : *Tugga* (< *T(a)wgga)* et l'autre par le libyque : *TBGGa*, dans lesquelles une labiale /b/ correspondant à /u/).
Ceci étant, on doit reconnaître que l'on manque de jalons entre le GẒB libyque et *ageẓ* touareg et que cette dernière forme est assez isolée et ne se retrouve pas, apparemment, dans le reste du berbère.

Sur le plan de sa morphologie précise, GẒB n'a pas la forme canonique du Nom d'Agent (préfixe *m*-) alors que le touareg a bien *amâgaå* : "gardien...". Mais il pourrait cependant s'agir d'un

schème - plus rare mais attesté pour les verbes trilitères : aCCaC (*Cf. argaz*, "homme") ou aCC:aC (type sémitique *qatta:l*). Dans cette hypothèse, GẒB serait relu : *(a)gezẓab* ou *(a)gẓab*.

5. GLDMṢK, rendu en punique par : *'dr hms h's*, "Chef des Cinquante".

Attesté dans quatre inscriptions de Dougga (*RIL* 2, 3, 10, 11), mais également dans une stèle provenant de l'Algérie centrale (Chaker 1977).

Il s'agit bien évidemment d'un complexe GLD + MṢK, "Chef, responsable de...". St. Gsell (*HAAN*, V : 135) a proposé l'interprétation : "préfet de police..." vis à vis de laquelle Février se montre réservé (p. 88). Lui, y verrait plutôt le "Président d'une commission sénatoriale de 50 membres". Il appuie son hypothèse sur le rôle du nombre 5 (et de ses multiples) dans l'organisation de la cité phénico-punique. Le système des pentarchies carthaginoises aurait pu servir de modèle aux Libyens urbanisés. Février évoque même la possibilité que le second composant (MṢK) de l'ensemble GLDMṢK puisse représenter le nombre 50 en libyque. Cette hypothèse (certes formulée prudemment) est parfaitement insoutenable, sauf à admettre que le système de numération berbère actuel est tout à fait différent de celui de l'époque libyque. A partir des données berbères, rien ne permet de voir dans MṢK le nombre 50.

Si l'on se replace dans le cadre du système morpho-syntaxique berbère, MṢK peut être un dérivé (certainement un nominal du fait de sa position après GLD) d'une racine ṢK qui a toutes les chances de n'être qu'une variante réduite de ṢKW, "construire" étudié précédemment dans MṢṢKW. En position finale, /w/ est assez instable en berbère et l'on a vu que la racine SK(W)/ẒK(W) était à l'origine de nombreuses formes berbères à base SK/ẒK :

eṣk, eṣč, esku... "construire/enterrer"

aẓekka (sing.) mais : *iẓekwan* (plur.), "tombe".

On admettra que MṢK est un nominal dérivé par préfixe *m-* de ṢK(W) "construire". Les dérivés à nasale sont généralement des Noms d'Agent, mais aussi, plus rarement, des Noms d'Action Verbale ; un bel exemple, opportun, se trouve en tamazight du Maroc : *tameskiwt* : "action de monter la tente". On peut donc hésiter entre :

- M-ṢK : Nom d'Agent issu de ṢK(W), "construire" > "constructeur", "bâtisseur", "maçon", et :
- M-ṢK : Nom d'Action Verbale issu de ṢK(W), "construire" > "construction".

Dans la première hypothèse (retenue par Prasse 1972 : 158), GLD-MṢK serait le "Chef des maçons". Dans la seconde, GLD-MṢK serait le "Responsable de la construction".

Si l'on opte pour GLD-MṢK = "Chef des maçons", MṢK est un pluriel interne (à alternance vocalique) puisqu'il ne porte pas la finale -N, marque habituelle du pluriel. Une vocalisation berbère moderne pourrait être : **(a)gellid (i)muṣak* = chef (des) maçons". Il y a cependant une difficulté morphologique réelle car pour un verbe à 3ème radicale /w/ instable, (ṢKW/ṢK), on attendrait un pluriel avec restitution de la semi-voyelle, sur le modèle de :

ameksa (sing.), "berger"/*imeksawen* (plur.) du verbe *eks* < KS(W), "paître" et donc, en théorie : **(a)meṣka/(i)meṣkawen*).

En revanche, si l'on choisit GLD-MṢK = "chef/maître de la construction", MṢK est normalement un singulier et le complexe aurait en berbère moderne une forme : **(a)gellid (u)meṣka*. Mais, si les Noms d'Action Verbale à préfixe nasal sont connus en berbère, ils sont cependant assez rares et sont pratiquement toujours de forme féminine (marque *t--(t)* ; *Cf. tameskiwt*, "montage de la tente"). En fait, pour un verbe ṢK(W), on attendrait en berbère moderne un Nom d'Action Verbal en :

taṣekkawt/tiṣki (mozabite : *tiṣči*)

aṣka(w) (mozabite : *aṣča ,* Dallet 1970, n° 877 et Delheure 1984 : 200).

tameṣkawt/timeṣkiwt (ou *meṣkiwet,* sans la marque initiale)...

Les deux analyses soulèvent donc quelques problèmes morphologiques secondaires.

Mais, globalement, l'interprétation MṢK = "maçons" est la plus plausible car elle s'intègre bien dans l'inventaire des fonctions énumérées à Dougga, alors que l'hypothèse MṢK = "construction" poserait le problème de la distinction entre le MSṢKW, "celui qui fait construire", "l'architecte" et le GLD-MṢK, "responsable de construction" (?). Comme Karl Prasse, on penchera en définitive plutôt pour : GLD-MṢK = "chef des maçons".

Une fois encore, on est bien loin du punique et du "Président d'une commission sénatoriale de 50 membres".

Quelle que soit l'interprétation que l'on retienne, on notera que la relation de dépendance entre les deux noms (GLD et MṢK) n'est pas marquée par une préposition. Cela implique que le seul indice en est la position et/ou une éventuelle marque d'état d'annexion (vocalique, donc non représentée dans la graphie) à l'initiale du nominal déterminant. Il n'est pas non plus possible de décider sur la base des formes attestées si l'on a affaire à un composé (Nom + Nom = 1 unité lexicale) ou à un syntagme (Nom ← Nom = groupe à "complément de nom").

6. GLD-GYML(N)/GLD-GMYL(N), translittérés en punique : *gldgyml.*

Attesté à Dougga dans les inscriptions *RIL* 2, 3, 5, 10 et 11, avec de légères variations de formes :

RIL 2 = GLDGMYL	RIL 10 = GLDGYML (-)
RIL 3 = GLDGYMLN	RIL 11 = GLDGYMLN
RIL 5 = GLDGYMLN	

La notation de RIL 2 étant unique, on peut considérer qu'il s'agit d'une erreur du lapicide ; d'autant que le texte punique donne également une translittération *gldgyml*.

La finale -N est certainement un suffixe de pluriel (nominal) et l'ensemble est évidemment un complexe : GLD + GYML(N) = "Responsable des ...". C'est ce titre qui serait, pour le berbérisant, le plus énigmatique. Remarquant que les fonctions spécifiquement religieuses n'ont pas été mentionnées jusque là, Février suggère, à titre d'hypothèse : "Chef des prêtres" (*rab koîanim* punique). Mais il serait assez curieux que le punique se soit contenté de translittérer *gldgyml* pour désigner une fonction parfaitement connue dans le monde phénico-punique. A moins, bien sûr, d'admettre que les habitants de Dougga ne connaissaient que très approximativement la langue punique, ce qui n'est pas impossible après tout.

En tout état de cause, le berbérisant reste perplexe devant GYML et aucune interprétation un peu sérieuse ne s'impose. Dans la logique du système de titres que nous avons établi précédemment, on peut penser que le GLD-GYMLN est le responsable d'une catégorie particulière d'artisans ou d'ouvriers qui interviennent dans la construction du monument. Dans ce cas encore, on notera que le rapport de détermination entre GLD et GYMLN n'est pas indiqué par une préposition.

*

Ce réexamen, dans un cadre berbère, de la titulature de Dougga permet, de dresser un *inventaire hiérarchique cohérent, en accord avec les circonstances précises de la construction d'un monument officiel*. Si l'on s'appuie sur la classique inscription *RIL* 2, on obtient la succession suivante :

1. GLD = Roi (Massinissa...)
1' GLD = Premiers magistrats de la cité (au nombre de deux)
2. MWSN = "Sage" (magistrat de haut rang, 2ème personnage de la cité)
3. MSṢKW = "Architecte", "Celui qui fait construire" (responsable de la construction)
4. GẒB = "Surveillant, inspecteur des travaux, contremaître"
5. GLD-MṢK = "Chef des maçons"
6. GLD-GYML(N) = "Chef des..." (probablement une catégorie particulière d'artisans).

On oserait presque une comparaison avec les rubriques que l'on peut trouver sur les panneaux réglementaires à l'entrée de tout chantier moderne, avec énumération du maître d'œuvre, des différents corps de métiers, de l'organisme de contrôle...!

LES AUTRES TITRES

7. MNKD, lat. : *imperator*.

Le *RIL* en livre une quarantaine d'attestations. Le titre n'est pas représenté à Dougga, mais on le trouve dans un bilingue punique/libyque (*RIL* 31).

MNKD est le plus souvent accompagné du suffixe H (MNKDH) qui doit être, comme on l'a vu à partir des titres étudiés précédemment, un affixe grammatical. On relève un nombre d'occurrences

MNKD sans le H final (*RIL* 83, 84, 124, 343, 440, 713, 716, 1076, 1079,...) qui confirme cette analyse. Dans un texte punique de Tripolitaine (Levi della Vida 1935), une translittération *mynkad* répond à *imperator* latin.
Par ailleurs, MNKD(H) apparaît très souvent dans le groupe MSWH MNKDH (20 cas sur 40 dans le *RIL*), rendu dans quelques inscriptions bilingues latin/libyque par : *veteranus (RIL*, 85, 146, 151, 193) et l'on a proposé depuis longtemps d'analyser MSWH MNKDH = *veteranus* en "soldat de l'empereur". On a donc deux indices sérieux pour admettre une interprétation MNKD = *imperator.*

Mais il s'agit, là encore, très certainement d'un terme au départ faiblement spécialisé. C'est le renforcement de la présence romaine qui impulse la tendance à un resserrement sémantique (MNKD = *imperator*), tandis que GLD reste le terme traditionnel pour désigner les royautés indigènes (voir Camps 1985). Dans de nombreux cas il est en effet impossible que MNKD puisse avoir la valeur *imperator*. Très souvent, il suit de façon immédiate un nom propre qu'il qualifie, alors que bien évidemment le personnage n'était pas *imperator* ! C'est le cas en :

- *RIL* 113 :	YŠLM	MSKRH	MNKDH
125 :	KNZ	MNKDH ...	
343 :	ZBYW	MNKDH ...	

(et aussi : 440, 592, 716, 1076, 1107 ...)

Bien sûr, certaines de ces occurrences peuvent être des noms propres car on peut être sûr que l'on a pu s'appeler MNKD, comme on s'est appelé GLD/*Agellid* (au Moyen Age) ou, actuellement encore, *Amȁar*. Mais dans la plupart des inscriptions (comme ci-dessus), il s'agit à l'évidence d'une qualification du personnage précédemment nommé.

On doit donc admettre que la signification primitive de MNKD était, comme celle de GLD, assez large. D'un point de vue hiérarchique, elle se situait sans doute à un niveau proche de GLD, avec certainement des connotations différentes. Peut-être, comme le suggère Camps (1985), GLD était-il plus "civil" et "religieux" alors que MNKD était "militaire" (quelque chose comme *dux* latin ou *Herzog* germanique) ? J'inclinerais personnellement pour une signification de base : "officier, personne qui assure un commandement militaire" ; on trouvera en § 11 (MSWH MNKDH) des données qui militent en faveur de cette hypothèse.

Plusieurs auteurs, dont Février, ont cru reconnaître MNKD dans l'*amenûkal* touareg qui désigne le chef d'une confédération (élu par les chefs de tribus dans une lignée noble). Le rapprochement était évidemment tentant et la ressemblance de forme et de sens troublante. Je propose au chapitre 14 une analyse critique détaillée de cette assimilation MNKD = *amenûkal*. Disons simplement ici que le berbérisant reste réservé et ne peut considérer ce rapprochement comme démontré. A partir des données lexicales berbères actuelles, MNKD ne peut s'expliquer que comme un Nom d'Agent (préfixe *m-* issu d'une racine *nkd*. Le touareg fournit une clef possible : *nked* = aller au devant de", d'où *amankad* = "personne qui va au devant de " (Foucauld, III : 1368). L'émergence d'une signification spécialisée "roi, chef suprême" n'est pas inconcevable à partir du sens actuel touareg.

8. MSKR-(H) (?)

Plus de 50 attestations dans le *RIL* Dans plusieurs cas, le H final est absent : *RIL* 92, 316, 317, 356, 551, 552. En *RIL* 551, on a même une séquence nouvelle MSKRTH qui confirme que le mot a bien la forme MSKR et permet de poser l'existence d'un suffixe -TH.

G. Camps s'est penché il y a déjà longtemps (1961 : 248-250), sur cette séquence et sur celle qu'il considère comme étant son correspondant latin : MISICIRI. Pour lui, il s'agit d'un ethnique, un nom de tribu. Il est sûr que l'ensemble des données collationnées et cartographiées par G. Camps est assez convaincant. Il y a une concentration et une superposition géographiques nettes des occurrences de MISICIRI et du libyque MSKR-(H) ; la thèse de l'ethnonyme peut être considérée comme forte. D'autant que les inscriptions latines posent indiscutablement l'existence d'une *Tribu Misiciri*. Pourtant, la question doit être réouverte car plusieurs difficultés surgissent de l'examen des textes libyques et je n'exclue pas que MSKR soit en fait un titre, une fonction ou une *formule funéraire* comme l'avait déjà envisagé St. Gsell.

D'une part, sa fréquence est exceptionnellement élevée et s'apparente à celle de deux autres séquences MNKD et MSWH qui sont indubitablement des titres ou fonctions. D'autre part, l'instabilité du (H) final - que nous considérons comme un affixe grammatical (déictique ou personnel) - comparable à celle que l'on a constatée pour les autres titres (MNKD/MWSN), permet de penser que l'on a affaire à un *nom commun* plutôt qu'à un nom propre : un ethnique serait difficilement combinable avec un morphème de type possessif ou démonstratif ou autre.

Dans plusieurs inscriptions, MSKR-(H) apparaît dans une énumération de titres et fonctions :

RIL	74	: DDB	est : MSKRH, MSWH
	113	: YŠLM	est : MSKRH, MNKDH
	146	: KTH W MSWLT	est : MSWH, MNKDH, MSKRH
	295	: TYY W NLMT	est : MSWH, MSKRH
	339	: DBR	est : MSWH, MSKR
	350	: ẒYK	est : MSKRH, MSWH
	358	: MRY	est : MSKRH, MSWH, MNKDH
	360	: SLSN	est : MSKRH, MSWH, MNKDH

On constate que dans plusieurs cas l'énumération commence par une fonction (MSWH...).

Dans une inscription au moins (*RIL* 182), le texte commence directement par MSKRH, ce qui semble plus convenir à une fonction ou un titre qu'à un ethnique. Plusieurs fois, en outre, la filiation du défunt (X fils de Y = X w Y) est interrompue par le segment MSKRH :

RIL	101 : DSMS	MSKRH W SWRH
	289 : MGDL	MSKRH W ZYDH
	350 : ẒYK	MSKRH W STR

Cela paraît aussi plus concevable si MSKRH est un titre ou une fonction. Cette rupture de la filiation ne se rencontre ailleurs qu'avec des titres ou fonctions :

RIL	31	: BHNH	MSWH W Y FDT
	126	: MGG	MSWH MNKDH W SDKSN
	524	: NMZDYT	MNKDH W SHSN
	601	: MSNT	MSWH W THL
	690	: DZTSN	NDYTH W MLTN
	1107	: Y.MLF	MNKDH W Y.BKHŠN

On notera également que la fréquence particulièrement élevée de MSKR-H (plus de 50 occurrences) en fait l'un des termes les plus répandus du fonds libyque (le 3ème ou le 4ème). Ce serait tout de même assez étonnant pour le nom d'une tribu qui n'a pas, que l'on sache, joué un rôle particulièrement éminent et qui n'est que très peu citée par les auteurs antiques. De plus, le terme libyque a une aire de dispersion relativement large.

Dans plusieurs cas, MSKR(H) est associé dans la même inscription à une autre séquence (ṢRMMH) qui semble bien être, elle, un ethnonyme :

RIL 144 :	YLSNF W BNL ṢRMMH MSKRH
146 :	KṬH W MSWLT MSWH MNKDH MSKRH ṢRMMH
147 :	MYG ṢRMMH MSKRH
152 :	MSTS W MSYHR(N) ṢMRMMH MSKRH

Une double identification ethnique serait un peu étonnante et demande, en tout état de cause, à être expliquée.

Enfin, dans les trois bilingues latin/libyque qui comportent MSKR-H (libyque) ou MISICIRI (latin), il n'y a jamais correspondance entre les deux versions :

RIL 145	latin	: Trib. Misiciri
	libyque	: ṢRMMH et ne comporte pas MSKR(H)
RIL 146	libyque	:...MSKR(H) ṢRMMH
	latin	: ne semble pas contenir d'ethnique
RIL 252	latin	: Tribu Misiciri
	libyque	: pas d'ethnique (connu)
RIL 288/289 :	libyque	: ...MSKR(H)
	latin	: ne contient pas d'ethnique.

On le voit, les données libyques ne sont pas absolument nettes et il manque une correspondance claire libyque MSKR(H)/latin *Misiciri* pour emporter la conviction et retenir définitivement l'interprétation de Camps.

Si l'on considère MSKR comme un nom commun, ce pourrait être un Nom d'Agent (préfixe *m-*) sur une racine SKR. Or, le berbère possède un verbe pan-berbère (chleuh, touareg, kabyle...) :

sker = 1. "faire/être fait" (chleuh)
2. "être bien fait, correct, comme il faut, convenable..." (kabyle). Ce sens est particulièrement bien représenté en touareg (Alojaly 1980 : 171) et en kabyle où c'est même le seul vraiment vivant (Dallet 1982 : 768).
3. "être stable, reposer sur sa base, à plat..." (touareg)

Le dérivé nominal qui correspondrait à MSKR est *ameskar*, qui peut donc avoir comme signifié général :
1. "celui qui fait, l'agent..."
2. "qui est correct, convenable..."
3. "qui est stable, qui repose à plat..."

Le sens (2) ne serait pas surprenant sur une tombe, après le nom du défunt. On peut même imaginer que *ameskar*, "homme convenable, homme de bien..." puisse correspondre régulièrement au latin *pius vixit*. Ce qui expliquerait son exceptionnelle fréquence. On pourrait également envisager le sens (1), "celui qui fait, agent..." à partir duquel un usage plus spécialisé, couvrant une fonction particulière, aurait pu émerger. Mais, surtout, la signification (3) serait parfaitement adaptée au contexte funéraire : "celui qui gît/repose". D'autant que le sens "reposer" retenu par le touareg est certainement le plus ancien puisqu'il est maintenu dans des dérivés nominaux apparentés relevés aussi bien en kabyle qu'au Maroc : *uskir* = "plat de cuisson" (de forme plate).

Au plan sémantique et formel, rien ne s'oppose donc à ce que MSKR soit un nom commun : un qualificatif général ("homme de bien") ou la dénomination d'une fonction qui resterait à identifier plus précisément ou plus probablement encore, un qualificatif funéraire ("le gisant").

9. MSWH. "Garde, soldat".

Le *RIL* en livre environ 90 occurrences (dont une vingtaine dans la succession MSWH MNKD-H). Le H final de ce segment est toujours présent, ce qui indique qu'il fait bien partie du mot.

Rappelons que la séquence MSWH MNKDH semble correspondre dans les bilingues latin/libyque à *veteranus* et a été interprétée depuis longtemps en "soldat (de) l'empereur" puisque MNKDH est rendu par *imperator* en latin. MSWH serait donc "le soldat".

L'examen de la formation de ce terme corrobore largement cette hypothèse. MSWH peut être un Nom d'Agent (préfixe *m-*) dérivé d'un thème verbal SWH qui pourrait être lui-même un dérivé ("factitif") en *S-* d'une racine WH. Or, il existe deux verbes pan-berbères - sans doute apparentés entre eux du reste - qui peuvent avoir servi de base de formation à un dérivé de forme MSWH :
a)- *awɣ* (> *ahey, aɣ*...) [pan-berbère] = "prendre (par violence)" (touareg, kabyle, Maroc..)
b)- *awɣ/eweɣ* [pan-berbère] = "arrêter, empêcher d'aller plus loin, empêcher de passer, retenir" (touareg, Foucauld, II : 1526 ; Alojaly 1980 : 196-7) et : "paître" (tamazight du Moyen Atlas : Mercier 1937 : 313. Taïfi 1983 : 82, note 2).

Les dérivés en *s-* issus de ces deux verbes donnent :
- *si(w)ɣ* (et autres formes) : "faire prendre...",
- *siweɣ/seweɣ* = "faire arrêter/retenir" (touareg)/"faire paître" (tamazght)

Les Noms d'Agents en *m-* formés sur ces dérivés en *s-* sont :
- *amsi(w)eɣ* = "homme qui fait prendre..."
- *amsiweɣ* = "homme qui fait arrêter/qui retient" (touareg) et, "pâtre, gardien de troupeau" (tamazight)

Le dérivé *amsiweɣ* , "homme qui fait arrêter/paître" a un sens très voisin de "garde/gardien..." que l'on rapprochera aisément de MSWH = "soldat".

Au plan phonétique, on devra admettre, pour retenir cette étymologie, que le H final du libyque (dont l'identité phonétique n'a jamais été clairement établie : H n'est qu'une représentation conventionnelle) peut correspondre en berbère à /ɣ/ (vélaire vibrante sonore). Cela n'a rien d'impossible puisque les zones de localisation postérieures du système consonantique berbère ont dû connaître des évolutions importantes, comme le révèle la comparaison avec le sémitique. J'ai déjà montré ailleurs (Chaker 1977), sur un autre exemple (MWSNH), que ce H final libyque pouvait effectivement être l'ancêtre de certains de nos /à/ actuels. L'évolution H > /ɣ/ est ainsi confirmée par des indices convergents.

On peut donc considérer l'hypothèse MSWH = *amsiwey* = "garde" comme sérieuse. On retiendra, sur la base du sémantisme berbère actuel, plutôt "garde" que "soldat".

10. MDYT(H).

Plus de 20 exemples dans le *RIL*, dont plusieurs sans le H final (*RIL* 140, 542, 911, 949), démontrent que le terme doit être réduit à MDYT. Il pourrait, bien sûr, s'agir d'un ethnique ; dans un texte punique, il est simplement translittéré (*RIL* 31).

Mais là encore, la compatibilité avec l'affixe H dans lequel nous voyons un morphème grammatical, constitue un obstacle sérieux : un nom propre (nom de tribu ou autre) ne peut guère se combiner avec une marque grammaticale. Nous inclinerions plutôt à y voir une fonction ou un titre vu sa fréquence et sa grande dispersion géographique. De plus, on relève en *RIL* 31 une séquence immédiate MDYT-H MNKD- (peut-être aussi en 557) qui semble parallèle au "classique" MSWH MNKD-(H) ("garde (de) l'empereur"), qui inciterait à voir dans MDYT une fonction.

D'autre part, de même que MSKR-H, MDYT-H apparaît dans des successions qui ont toutes les apparences d'une énumération de titres, fonctions ou qualités attribués au défunt :

RIL 1113 : KNYDN W YFYN est : MDYTH, MSWH...
1107 : Y.MLF W Y.BKHŠN est : MNKDH, MDYTH, MSWH..
1108 : YẒGGSN W Y.MLF est : MDYTH, RṢH...
814 : ZṬ... est : MDYTH, MSWH..., MNKDH...

MDYT est certainement un dérivé nominal (Nom d'Agent à préfixe *m-*) d'une racine *DYT*, non identifiée.

11. Le groupe MSWH MNKDH

On relève une bonne vingtaine d'occurrences de cette séquence dans le seul *RIL* Cette fréquence fait que l'on est en droit d'y voir un groupe syntaxiquement homogène, peut-être un syntagme Nom1 + Nom2 (déterminant : "complément de nom").

Comme on l'a vu, on a admis depuis longtemps, sur la base des correspondances avec le latin *veteranus*, une traduction "Soldat de l'empereur". Pourtant, en y regardant de plus près, on constate que sur la vingtaine d'attestations du *RIL*, seule une minorité (6) présente véritablement une succession immédiate MSWH MNKDH, sur la même ligne, sans rupture ni séparateur : *RIL* 126, 146, 264, 374, 565, 954. Dans les autres exemples, MSWH et MNKDH se suivent mais n'appartiennent pas à la même ligne d'écriture : *RIL* 85, 143, 148, 151, 193, 258, 325, 326, 358, 360, 1026, 1110, 443. D'autre part on relève très souvent dans la même inscription les deux termes, dans un ordre inverse et/ou séparés par un autre segment. Ce qui signifie clairement que l'on a pu être simultanément et/ou de manière distincte MSWH et MNKDH :

- MNKDH [...] MSWH : *RIL* 114, 440, 524, 604, 1070, 1107
- MSWH [...] MNKDH : 156, 384, 601, 614, 814, 1011

Ces faits introduisent un doute sérieux quant à l'existence effective d'un lien syntaxique entre les deux constituants de la séquence. Et l'on ne peut totalement exclure que, malgré les apparences, la suite MSWH MNKDH ne soit en réalité qu'une juxtaposition de titres, le défunt ayant été à la fois (ou *successivement*) MSWH et MNKDH. On pourrait notamment penser à deux fonctions militaires (deux grades) ; par exemple, à partir des analyses proposées précédemment pour chacun des deux termes :

- MSWH = "garde, soldat..."
- MNKD-H = "officier (supérieur)"

Si, malgré ces réserves, on admet un rapport de dépendance syntaxique entre MNKD-H et MSWH, on doit alors supposer que cette relation est marquée uniquement par la position ou l'état d'annexion du nom déterminant, sans recours à une préposition (*n* "de", connue par ailleurs en libyque). MSWH MNKD-H devant être restitué sous la forme :

**(a)msiwey (u)mankad* (+ Etat d'Annexion)
"Garde (de) l'empereur"

Du point de vue de la reconstruction historique de la syntaxe berbère, cette option implique que l'on admette qu'à date "libyque" le rapport de détermination entre deux noms ait pu n'être indiqué que par la marque d'état d'annexion, comme cela est encore le cas, dans des contextes plus ou moins nombreux selon les dialectes, en berbère actuel :

kabyle : *aman uzayar* (+ Etat d'Annexion) = "l'eau (de) la plaine".

C'est là une thèse que personnellement je soutiens (Chaker 1983 : 375-377 et ici-même, chap. 4), mais elle n'est pas unanimement admise.

On pourrait également être tenté de voir des groupes syntaxiques homogènes dans plusieurs autres séquences attestées dans le *RIL*, notamment :
- MSKR-H MNKD-H : *RIL* 113, 139
- MDYT-H MNKD-H : *RIL* 31, 557

Les occurrences sont là vraiment trop peu nombreuses pour autoriser une quelconque conclusion, mais l'hypothèse peut être envisagée.

*

Sur le plan des *données linguistiques internes*, un certain nombre de constats et d'hypothèses sérieuses peuvent être formulés à partir de cet examen de la nomenclature libyque des titres et fonctions.

(a)- Les formes berbères actuelles de la dérivation verbo-nominale sont attestées dès l'époque libyque : Nom d'Agent à préfixe *m-*, dérivé "factitif" à préfixe *s-* ...

(b)- Dans le syntagme nominal "complément de nom", le rapport de détermination entre le Nom1 et le Nom2 a pu n'être indiqué que par la position ou la marque (vocalique) d'état d'annexion du nom déterminant.

(c)- Certaines, au moins, des occurrences du mystérieux H libyque pourraient correspondre à notre vélaire /ɣ/ (vibrante vélaire sonore : API [R]). Il s'agissait certainement en libyque aussi d'une consonne postérieure : vélaire, uvulaire ou pharyngale.

(d)- Il existait un paradigme de suffixes grammaticaux, combinables avec les nominaux. Trois unités en sont identifiées : -H, -TH, -T'. Leur forme permet de penser qu'il s'agit d'*affixes personnels* : des "possessifs" selon toute vraisemblance ou, éventuellement, des marques personnelles de prédication ("auxiliaires de prédication de prédicats non verbaux" ; *Cf.* Chaker 1984, chap. 8, § 5). Je proposerais de les interpréter comme suit :

-H = 1ère pers. du masc. plur. "notre, nos",
→ berbère = *-ɣ* (*-aɣ* > *n-ɣ* , *-nneɣ*), "nous/nos",
-TH = 1ère pers. du fém. plur. "notre, nos",
→ berbère = *-teɣ* (> *n-teɣ*) [possesseur féminin]
-T' = 3ème pers. du masc. sing. "son, sa", "le",
→ berbère = *-t* (> *n-t, nnit* : touareg Ahaggar et *-t* "le" (régime direct).

On notera que la double correspondance -H/*-ɣ*, TH/*-teɣ* constitue en elle-même un indice extrêmement fort en faveur de cette hypothèse.

*

A la fin de son étude, Février aboutissait à la conclusion que la titulature libyque de Dougga était probablement ancienne et indigène, mais qu'elle avait dû connaître une adaptation globale au modèle punique.

Sur le premier constat on ne peut qu'être en accord avec Février puisque notre propre examen, étendu à l'ensemble du corpus libyque, confirme que :

- Pratiquement tous les termes sont berbères (alors qu'il y aurait sans doute eu présence massive d'emprunts au punique si cette organisation municipale avait été d'origine carthaginoise).
- Une proportion importante de termes est purement et simplement translittérée en punique, ce qui tend à confirmer le caractère spécifiquement berbère de cette nomenclature et du système d'organisation qu'elle recouvre.
- Dans les bilingues, les versions puniques sont presque toujours des adaptations approximatives et non des traductions littérales ; on a ainsi le net sentiment qu'une nomenclature étrangère a été tant bien que mal plaquée sur des réalités locales.
- Les matériaux composant la titulature libyque sont tous des formes (ou sont construits sur des racines) non spécialisées qui appartiennent au vocabulaire de base et au fonds pan-berbère, le plus souvent encore bien représenté de nos jours.
- Les usages de Dougga et de certains bilingues libyque/latin révèlent une tendance à la spécialisation de ce vocabulaire courant.

- Cette nomenclature libyque semble avoir eu une extension large, débordant nettement la Numidie proprement dite. Certains de ces termes se retrouvent sur une très vaste aire géographique (GLDMṢK = Algérie centrale, MNKD-H = Tripolitaine...).

Tout milite donc en faveur de la thèse d'une formation autochtone de ce lexique des titres et fonctions libyques. Une influence punique ne peut, en fait, être décelée que dans deux cas :
- le terme ŠFṬ (sufète), emprunté au punique (mais qui ne semble pas jouer un rôle de premier plan à Dougga),
- l'existence de *deux* GLD, premiers magistrats de la ville de Dougga, qui pourraient être une réplique locale des *deux* sufètes de Carthage, bien que l'utilisation du terme berbère GLD n'aille guère dans ce sens.

Mais, en revanche, la deuxième proposition de Février (thèse d'une forte adaptation au modèle punique) n'emporte pas la conviction. En tout état de cause, elle ne ressort pas clairement de l'examen autonome de la nomenclature libyque qui est, du point de vue de sa formation, presque totalement berbère et, du point de vue de son contenu, tout à fait distincte de l'inventaire fourni par les versions puniques. On a affaire à deux systèmes indépendants l'un de l'autre dans leurs bases tant formelles que sémantiques.

En définitive, cet aspect de la pensée de Février repose sans doute entièrement sur un a priori "puniciste" : partant de la terminologie punique (qui est connue et aisément analysable) pour interpréter la nomenclature libyque, il conclut à une forte influence du modèle punique sur celui des Libyens. Il est évident que la conclusion est prédéterminée par l'approche elle-même et que la démonstration est circulaire : on retrouve dans le système ce que l'on y a mis au départ !
Il n'est bien sûr pas question de nier, par une relecture "berbériste", une influence (plus que probable) des modèles puniques (et latins) d'organisation de la cité et de la société. Nous constatons simplement que l'étude interne de la titulature libyque ne permet pas de mettre en évidence une pression décisive de ces modèles étrangers, ni même de parler d'une *adaptation globale* du système libyque. On peut, tout au plus, discerner à travers les bilingues une tendance à la spécialisation de certains termes (GLD, MNKD) sous la pression des usages puniques puis latins.

Sauf à analyser le système social des Libyens *à travers la nomenclature punique*, on n'a pas vraiment de raison de penser que l'organisation municipale et sociale des Libyens ait nécessairement été calquée sur celle des Puniques. Au contraire, comme dans le domaine de l'onomastique, on serait plutôt fondé à admettre deux systèmes lexicaux indépendants, couvrant de manière plus ou moins parallèle et concordante, les mêmes réalités.

Après tout, si les Libyens SMTYLN et MGDL s'appelaient en latin Rufinus et Paternus, on ne voit guère pourquoi l'on devrait postuler un isomorphisme absolu entre les titulatures libyennes, puniques et latines. Au contraire, tout indique que ce n'était pas le cas.

*

Bibliographie

- ALOJALY (Ghoubeïd) : 1980 - *Lexique touareg-français*, Copenhague, Akademisk Forlag.
Haye.
- BASSET (André) : 1946 - Le système phonologique du berbère, *GLECS*, IV.
- BASSET (André) : 1954 - *n* devant complément de nom en berbère, *GLECS*, VII.
- BASSET (André) : 1957 - *Articles de dialectologie berbère,* Paris, Klincksieck ; notamment : "Sur la voyelle initiale en berbère" (p. 83-89) et "L'anticipation en berbère" (90-100).
- BATES (Oric) : 1914 - *The Eastern Libyans*, Londres [réédition 1970)
- CAMPS (Gabriel) : 1961 - *Massinissa ou les débuts de l'histoire*, Alger.
- CAMPS (Gabriel) : 1980 - *Berbères. Aux marges de l'histoire*, Toulouse, Edit. des Hésperides. Réédition sous le titre : *Berbères. Mémoire et identité*, Paris, Editions Errances, 1987.
- CAMPS (Gabriel) : 1985 - Agellid, titre royal numide, *Encyclopédie berbère II.*
- CAMPS-FABRER (Henriette) : 1985 - Agueldaman (adrar geldaman), *Encyclopédie berbère II.*
- CHABOT (Jean-Baptiste) : 1940-41 - *Recueil des inscriptions libyques*, Paris, Imprimerie nationale [= *RIL*].
- CHAKER (Salem) : 1977 - Une inscription libyque du musée des antiquités d'Alger, *Libyca*, XXV.
- CHAKER (Salem) : 1984 - *Textes en linguistique berbère (introduction au domaine berbère)*, Paris, Cnrs.
- CHAKER (Salem) : 1985 - agellid, *Encyclopédie berbère II.*

- CORTADE (Jean-Marie) : 1967 - *Lexique français-touareg (dialecte de l'Ahaggar)*, Paris, AMG.
- CORTADE (Jean-Marie) : 1969 - *Essai de grammaire touarègue (dialecte de l'Ahaggar)*, Alger, IRS-Université d'Alger.
- DALLET (Jean-Marie) : 1970 - *Le verbe (Oued Mzab),* Fort-National, FDB.
- DALLET (Jean-Marie) : 1982 - *Dictionnaire kabyle-français...,* Paris, Peeters (Selaf).
- DELHEURE (Jean): 1984 - *Dictionnaire mozabite-français*, Paris, Peeters (Selaf).
- DESANGES (Jehan): 1962 - *Catalogue des tribus africaines de l'Antiquité classique à l'ouest du Nil*, Dakar.
- FEVRIER (James G.) : 1956 - Que savons nous du libyque ? *Revue africaine*, 100.
- FEVRIER (James G.) : 1964-65 - La constitution municipale de Dougga à l'époque numide, *Mélanges de Carthage...*, Paris, Geuthner.
- FOUCAULD (Charles de) : 1918-20 - *Dictionnaire abrégé touareg-français*, 2 vol. Alger.
- FOUCAULD (Charles de) : 1951-52 - *Dictionnaire touareg-français,* (Ahaggar), Paris, (4 vol.).
- GALAND (Lionel) : 1966 - Inscriptions libyques. *Inscriptions antiques du Maroc*, Paris.
- GALAND (Lionel) : 1973 - L'alphabet libyque de Dougga, *ROMM*, 13-14 (= *Mélanges Letourneau*).
- GARBINI (Giovanni): 1968 - Note libiche I et II, *Studi Magrebini*, 1, 2, 1968.
- GSELL (Stéphane) : 1918-1928 - *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, Paris, [t. V, 1925].
- IBN KHALDOUN : 1925 - *Histoire des Berbères*, Paris (rééd.).
- LAFUENTE (Gilles) : 1957 - Le rôle du signe dans les inscriptions libyques, *Revue Africaine*, 101.
- LANFRY (Jacques): 1968. *Ghadames, I,* Fort-National, FDB.
- LANFRY (Jacques) : 1970 - *Ghadames, II (Glossaire)*, Alger, FDB.
- LAOUST (Emile) : 1935 - *L'habitation chez les transhumants du Maroc Central*, Paris, Larose (Coll. Hespéris VI).
- LEVI della VIDA (G.) : 1935 - Due iscrizioni neopuniche du Leptis Magna, *Africa Italiana*, VI.
- LOUBIGNAC (V.) : 1924/25 - *Etude sur le dialecte berbère des Zayan...*, Paris (2 vol.).
- MERCIER (Henri) : 1937 - *Vocabulaire et texte berbères dans le dialecte berbère des Aït Izdeg*, Rabat.
- MOTYLINSKI (A. de Calassanti) : 1898-9 - *Le Djebel Nefoussa,* Paris, Leroux.
- NEHLIL : 1909 - *Etude sur le dialecte de Ghat*, Paris, Leroux.
- PRASSE (Karl-G.) : 1970 - *Vocabulaire touareg. Tawellemmet de l'Est-français*, Copenhague, 1970 (multigraphié).
- PRASSE (Karl-G.) : 1972-74 - *Manuel de grammaire touarègue (tahaggart)*, Copenhague, Akademisk Forlag, 1972 : I-III, *Phonétique-Ecriture-Pronom* ; 1974 : IV-V, *Nom* ; 1973 : VI-VIII, *Verbe*.
- PROVOTELLE (Dr.) : 1911 - *Etude sur la tamazir't ou zenatia de Qalaat Es-Sened*, Paris.
- RÖSSLER (Otto) : 1958. Die Sprache Numidiens, *Sybaris (Festschrift Hans Krahe)*, Wiesbaden.
- RÖSSLER (Otto) : 1964 - Libysch-Hamitisch-Semitisch, *Oriens*, 17.
- RÖSSLER (Otto) : 1964 - *in* H. DONNER-W. RÖLLIG : *Kanaanäische und Aramäische Inschriften*, II (Kommentar), Wiesbaden, 1964 [p. 126-127].
- RÖSSLER (Otto) : 1979/b - Die Numider : Herkunft, Schrift, Sprache, *Die Numider : Reiter und Könige nördlich der Sahara*, Bonn, Rheinisches Landesmuseum.
- TAÏFI (Miloud): 1979 - *Etude sociolinguistique sur le parler des Aït Mguil (Maroc central)*, Doctorat de 3ème cycle, Université de Paris-III/EPHE-IV° section.
- TAÏFI (Miloud): 1991 - *Dictionnaire tamazight-français (parlers du Maroc central)*, Paris, L'Harmattan/Awal.

[*Encyclopédie berbère*, XV, 1995]

DIALECTE

par **Salem CHAKER**

Langue/Dialecte/Parler

La notion de *dialecte* est un concept central dans la tradition berbérisante. Elle n'a, évidemment, dans la pratique des linguistes aucune des connotations péjoratives qui la caractérisent dans l'usage courant. *Dialecte* signifie simplement "variante régionale" de la langue.
Très tôt en effet, la recherche berbérisante occidentale a reconnu dans la très grande variété des formes rencontrées les réalisations d'une même langue. C'est avec André Basset que cette conception trouvera sa formulation la plus complète : la *langue berbère*, réalité purement linguistique, se réalise sous la forme d'un certain nombre de **dialectes** régionaux, qui eux-mêmes s'éparpillent en une multitude de **parlers** locaux. Seul le parler présente une homogénéité linguistique quasi parfaite et est donc susceptible d'une description-définition interne (linguistique) précise. Il correspond normalement à l'usage d'une unité sociologique élémentaire, village ou tribu. Le dialecte, lui, peut présenter des variations linguistiques parfois considérables, notamment lorsqu'il a une certaine extension géographique (domaine chleuh, touareg, tamazight du Maroc central, kabyle...). Il est de ce fait très difficile à enserrer dans une description linguistique homogène : même dans des zones d'extension relativement faible comme la Kabylie, les parlers situés dans les parties extrêmes opposées de la région peuvent connaître des divergences importantes, de nature structurale même. Pourtant le *dialecte* existe bien, mais d'abord comme réalité sociolinguistique, fondée sur :

- la pratique réelle d'une intercompréhension, avec comme retombée fréquente l'existence d'un patrimoine littéraire commun (Cf notamment Roux 1928 et Galand-Pernet 1967),
- la conscience collective d'une intercompréhension immédiate, qui se traduit par l'existence d'une appellation spécifique du dialecte (kabyle, chleuh...).

Bien sûr, ces paramètres de nature sociolinguistique ne sont pas toujours d'une netteté absolue, surtout aux franges : l'intercompréhension est une notion relative et, entre deux parlers éloignés d'un même dialecte, elle peut parfois être problématique. De plus, on ne doit pas oublier que les ensembles géo-linguistiques que forment les dialectes berbères actuels sont le résultat d'un processus historique de fragmentation d'une berbérophonie qui formait autrefois un continuum sur toute l'Afrique du nord et le Sahara. Dans ces ensembles résultants, peuvent être associés des parlers assez divergents, qui en fait, au plan strictement linguistique, appartenaient plutôt à d'autres sous-ensembles de la langue berbère ; tel paraît être le cas de certains parlers du nord-est du Maroc central (Ayt Warayn...), plus proches du rifain que de la tamazight, ou de certains parlers de l'extrême Petite Kabylie qui présentent souvent plus de convergences avec le chaouia de l'Aurès qu'avec le kabyle de Grande Kabylie.

Une unité linguistique profonde

Cette vision unitaire où les réalisations régionales ne sont considérées que comme des variantes dialectales d'une même langue est affirmée bien avant la colonisation : les premières explorations linguistiques, comme celle de Venture de Paradis (menée en 1787-88 et publiée en 1838), reconnaissaient déjà le chleuh du Maroc et le kabyle comme dialectes d'une même langue, au point que ce précurseur élabore un dictionnaire où les matériaux provenant des deux dialectes sont mêlés sans aucune distinction. Pour la berbérologie française, jusqu'au travaux les plus récents de Lionel Galand (1985), cette thèse n'a jamais fait l'objet de contestation.

C'est que, malgré la dispersion géographique, malgré l'absence de pôle de normalisation et en dépit de la faiblesse des échanges, les données structurales fondamentales restent les mêmes partout : le degré d'unité (notamment grammaticale) des parlers berbères est tout à fait étonnant eu égard aux distances et vicissitudes historiques. Les divergences sont presque toujours superficielles et ne permettent pas d'établir une distinction tranchée entre les dialectes : la plupart des critères de différenciation -qu'ils soient phonologiques ou grammaticaux- se distribuent de manière entrecroisée à travers les dialectes. La classification (linguistique) des dialectes berbères est de ce fait un véritable casse-tête pour les berbérisants et les tentatives les plus récentes, qui font appel à des grilles de paramètres très sophistiquées, aboutissent pratiquement à un simple classement géographique (par ex. : Willms 1980).

En fait, seul le touareg et les parlers les plus périphériques (Libye, Egypte et Mauritanie) présentent un ensemble de caractéristiques linguistiques spécifiques qui pourraient éventuellement justifier qu'on les considère comme des systèmes autonomes, et donc comme des "langues" particulières. Encore qu'il s'agisse là aussi, presque toujours, plus de modalités particulières de réalisation que de véritables différences structurales.

Langues ou dialectes berbères ?

Pourtant, plusieurs auteurs, et non des moindres (Galand 1985, 1990 ; suivi par A. Leguil), parlent, depuis quelques années, **des langues berbères** (au pluriel). Cette pratique était déjà bien attestée dans les travaux de langue anglaise (*Berber languages* ; cf Applegate, 1970) ainsi qu'en allemand et en russe (cf Aïkhenvald). Mais, dans les langues autres que le français, cet usage n'est pas nécessairement significatif dans la mesure où elles ne disposent généralement pas d'une terminologie aussi différenciée et aussi hiérarchisée que celle du français (langue, dialecte, parler, idiome, patois...). Les termes comme *Language* (en anglais) ou *Sprache* (en allemand) sont nettement plus indéterminés et socialement moins connotés que le mot *langue* en français. En revanche, en français, l'innovation -car c'en est une- qui consiste à employer la terminologie de *langues berbères* est lourde de sens. Innovation est d'ailleurs un terme faible : il s'agit en fait d'une volonté de rupture. Car, comme on l'a vu, pour la tradition berbérisante de langue française, et ceci bien avant René et André Basset qui en sont les figures les plus éminentes, **la langue berbère est une et chaque dialecte n'en est qu'une variante régionale**.

Des critères linguistiques ?

Y aurait-il néanmoins des arguments linguistiques, ignorés ou minimisés dans les périodes anciennes de la recherche berbérisante qui, maintenant s'imposeraient à l'observateur scientifique et inciteraient à admettre l'existence de "plusieurs langues berbères" ? Les progrès (réels) de la linguistique berbère depuis une trentaine d'années permettent-ils de révoquer nettement la conception unitaire antérieure ? - Pas que l'on sache. Au contraire, tous les

travaux récents confirment les constats et enseignements classiques de la berbérologie française :

- l'enchevêtrement trans-dialectal infini des isoglosses,
- la variabilité intra-dialectale très grande, même sur les points les plus centraux de la structure linguistique.

Traits caractéristiques qui interdisent de considérer, sur des bases strictement linguistiques, le berbère de telle ou telle région comme "langue" particulière.

Sur le plan strictement linguistique, la conception unitaire de la langue berbère reste intégralement valable et solidement fondée. Il n'y a jamais, à l'intérieur de l'ensemble berbère, de faisceaux d'isoglosses nets qui permettraient de fixer des frontières étanches entre les différentes variétés et donc de définir, sur des bases proprement linguistiques, des sous-ensembles homogènes qui pourraient être considérés comme des "langues à part". Nous sommes, de façon bien connue en dialectologie, dans un monde de l'**enchevêtrement et de la transition douce**. Aucun fait structural marquant du kabyle n'est exclusivement kabyle ; aucune tendance lourde de la tachelhit n'est absolument inconnue dans les autres régions berbères et vice versa.

Des critères sociolinguistiques ?

Si l'approche pluralisante (*langues berbères*) n'a pas de bases linguistiques probantes, c'est évidemment qu'elle se situe sur un autre plan : celui de la sociolinguistique. Et là, le débat est complexe et les appréciations peuvent diverger totalement -ce qui veut dire qu'elles sont largement *subjectives et/ou idéologiques*.

On doit d'emblée négliger le critère, classique mais nettement insuffisant, de l'intercompréhension. On sait depuis longtemps que l'intercompréhension n'est pas une donnée en soi, une grandeur binaire : elle se construit en fonction des échanges communicatifs et de la consciences collective ; elle est donc toujours relative et difficile à mesurer une fois pour toute. La densification récente des contacts entre berbérophones de dialectes différents, à travers la chanson et la radio, a suffi a changer sensiblement les données dans bien des cas.

Deux types principaux de considérations peuvent alors être pris en compte :

a- Les données de la conscience collective ; les berbérophones se perçoivent-ils comme un ensemble unique ou comme des groupes humains segmentés et indépendants les uns des autres ? Y a-t-il une conscience "berbère" ou simplement une conscience "kabyle", "chleuh" etc. ?

b- Les données géo-politiques objectives ; les berbérophones (ou la majorité d'entre eux) sont-ils intégrés dans un cadre étatique unique, ou, à tout le moins, dans un ensemble géo-politique suffisamment homogène pour que leur évolution et le devenir de leur langue soient communs ou convergents ?

Les deux interrogations exigent une réponse prudente et nuancée. Dans l'état politique et culturel actuel des sociétés concernées, il y aurait une certaine imprudence à répondre de manière définitive à de telles questions.

La conscience collective est une donnée fluide, en évolution permanente, qui se construit dans l'Histoire. Il serait présomptueux de prétendre dire ce que pensent, majoritairement, les Berbères de leur identité et de sa configuration. Certes, dans la culture traditionnelle, il n'y a pas de conscience très claire d'une unité "pan-berbère". Mais la culture traditionnelle n'est plus, depuis bien longtemps, la seule source de référence idéologique des

berbérophones. Les horizons se sont élargis et les groupes berbères sont désormais des sociétés "politiques", immergées dans le monde moderne.

Quant aux données géo-politiques, elles sont apparemment plus claires. La berbérophonie est répartie dans des Etats distincts (Algérie, Maroc, Niger, Mali...), à régimes politiques souvent très différents (république, monarchie), avec une insertion régionale ou mondiale divergente (Maghreb "arabe" pour l'Algérie et le Maroc/Afrique de l'Ouest et orbite française pour le Niger et le Mali) et des situations socio-culturelles et économiques diversifiées. On pourrait donc légitimement admettre que les diverses réalités berbérophones sont intégrées dans des dynamiques autonomes et divergentes. Et donc, qu'à termes, il se constituera autant de "langues berbères" (au sens de **normes instituées**) qu'il y a de contextes géo-politiques. C'est ce qui semble se dessiner au Niger et au Mali avec l'institutionnalisation du touareg auquel est reconnu le statut de "langue nationale".

Même si l'hypothèse est forte, cela n'en reste pas moins une hypothèse ; car en cette fin de XX° siècle, l'évolution du monde a réservé suffisamment de surprises et de recompositions inattendues pour que l'on ne puisse avoir aucune véritable certitude en la matière.
Qui sait ce que sera l'avenir du Maroc et de l'Algérie, du Maghreb dans son ensemble, de la zone touarègue tout particulièrement ? Tous ces pays sont traversés par des turbulences graves, des crises politiques, sociales et économiques de grande ampleur. L'incertitude sur l'avenir de toute la région est totale. Qui pourra jurer qu'un Etat touareg est désormais inconcevable ? Qui pourra affirmer qu'un Maghreb "maghrébin" -donc largement berbère- ne succèdera pas au mythe du Maghreb "arabe"... Il semble assez imprudent de se fonder sur les frontières et découpages actuels, sur les données géo-politiques du moment pour prédire l'avenir et figer un devenir qui est encore entre les mains des populations concernées.

En définitive, aucun argument décisif pour rompre avec la vision classique unitaire de la langue berbère ne s'impose, ni du point de vue de la sociolinguistique, ni à celui de la linguistique. Mieux vaut donc rester fidèle à la tradition berbérisante et continuer à parler de la "**langue berbère**", de ses "**dialectes**" et de ses "**parlers**". Et sur ce point, la vision classique française rejoint celle de la tradition arabe qui a toujours perçu et présenté les Berbères, malgré leur segmentation tribale extraordinairement complexe, comme un seul peuple, comme une nation unique et qui continue de parler elle aussi d'une (seule) langue berbère.

* * *

Bibliographie

- APPLEGATE J.R. : 1970 - The Berber Languages, *Current Trends in linguistics*, vol. 6, Paris/La Haye.
- AIKHENVALD A. : 1988 - A structural and typological classification of berber languages, *Progressive Tradition in African and Oriental Studies*, Berlin, Akademie Verlag.
- AMEUR M. : 1990 - A propos de la classification des dialectes berbères, *Etudes et Documents Berbères*, 7.
- BASSET A. : 1929 - *La langue berbère. Morphologie. Le verbe - Etude de thèmes*, Paris.
- BASSET A. : 1952 (1969)- *La langue berbère*, Londres.
- BASSET A. : 1957 - *Articles de dialectologie berbère,* Paris, Klincksieck.
- BASSET R. : 1908 - Notice "Amazigh", *Encyclopédie de l'Islam*.
- CADI K. : 1982 - Le berbère, langue ou dialecte ? *Actes de la première rencontre de l'Université d'été d'Agadir*.

- CADI K. : 1983 - Vers une dialectologie comparée du Maghreb : le statut épistémique de la langue tamazight, *Tafsut-Etudes et Débats*, 1.
- CAMPS G. : 1980 - *Berbères. Aux marges de l'histoire*, Toulouse, Edit. des Héspérides (réédition sous le titre : *Berbères. Mémoire et identité*, Paris, Editions Errances, 1987).
- CAMPS G. : 1983 - Comment la Berbérie est devenue le Maghreb arabe, *ROMM*, 35.
- CHAKER S. : 1984 - *Textes en linguistique berbère (introduction au domaine berbère)*, Paris, CNRS.
- CHAKER S. : 1989/1990 - *Berbères Aujourd'hui*, Paris, L'harmattan/*Imazighen Ass-a*, Alger, Bouchène.
- CHAKER S. : 1992 - Unité et diversité de la langue berbère, *Unité et diversité de tamazi✻t*, (Colloque international, Ghardaïa, 20-21 avril 1991), Tizi-Ouzou, FNACA.
- DESTAING E. : 1920 - *Etude sur le dialecte berbère des Aït Seghrouchen*, Paris, Leroux.
- GALAND L. : 1960 - "La langue" (art. "Berbère"), *Encyclopédie de l'Islam*.
- GALAND L. : 1985 - La langue berbère existe-t-elle ?, *Mélanges linguistiques offerts à Maxime Rodinson*, Paris, Geuthner.
- GALAND L. : 1989 - Les langues berbères, *La réforme des langues,* IV (Histoire et avenir), Hamburg, H. Buske Verlag.
- GALAND-PERNET P. : 1967 - A propos d'une langue littéraire berbère au Maroc, la koïné des Chleuhs, *Verhandlungen des vierten Dialektologen-Kongresses (Marburg)*, *Zeitschrift für Mundartforschung*, n.f., 3-4.
- GAUTIER E.F. : 1952 - *Le passé de l'Afrique du Nord. Les siècles obscurs*, Paris (1ère édition : 1927).
- IBN KHALDOUN : 1925 - *Histoire des Berbères*, Paris (rééd.).
- MARCAIS W. : 1961 - *Articles et conférences*, Paris. Notamment : (1938) Comment l'Afrique du Nord a été arabisée : 171-192.
- PRASSE K.G. : 1972-74 - *Manuel de grammaire touarègue (tahaggart)*, Copenhague, Akademisk Forlag, 1972/1974/1973.
- ROUX A. : 1928 - Les imedyazen ou aèdes berbères du groupe linguistique Beraber, *Hespéris*, VIII.
- VENTURE DE PARADIS : 1838 - *Dictionnaire de la langue berbère expliqué en français et en idiome barbaresque précédé d'une grammaire berbère*. Manuscrit Volney, Bibl. Nat. de Paris, n° 1178. (note introductive de Champollion Jeune).
- WILLMS A. : 1980 - *Die dialektale Differenzierung des Berbersichen*, Berlin, Reimer.

[*Encyclopédie berbère* : **VI**, 1989]

ARABISATION

Salem CHAKER

Les berbérophones, identitifés par une pratique linguistique spécifique, ne sont à l'heure actuelle démographiquement minoritaires que parce que le Maghreb a connu depuis le Moyen Age un lent processus d'arabisation linguistique. Le fond du peuplement maghrébin est donc d'origine berbère : l'immense majorité des arabophones actuels ne sont que des Berbères arabisés depuis des dates plus ou moins reculées. Et, d'une certaine façon (historique et anthropologique), on peut dire sans polémiquer que tous les Maghrébins sont des Berbères. Mais au niveau des réalités socio-culturelles présentes, il est évident que la berbérité, la conscience d'être Berbère est liée à la berbérophonie et ne concerne plus qu'une minorité - importante - de la population. Les "Autres" se définissent (et doivent être définis) comme "Arabes" parce qu'ils sont linguistiquement et culturellement arabes. En matière de culture, la réalité est d'abord fait de conscience.

Les grands lignes historiques et géographiques du processus d'arabisation linguistique du Maghreb ont été posées d'une manière qui reste globalement satisfaisante par l'arabisant W. Marçais (1938/1961). On trouvera également une synthèse réactualisée de la question chez G. Camps (1983) et dans son introduction au volume I de l'*Encyclopédie Berbère*. On ne traitera dans la présente notice que des aspects anthropologiques généraux (passés et actuels) et linguistiques du phénomène.

1. Les facteurs explicatifs

Comment se fait-il qu'une partie, maintenant majoritaire, des populations autochtones ait abandonné sa langue alors qu'une autre l'a conservé malgré la conquête arabe, l'islamisation, l'intégration très ancienne dans l'orbite arabo-musulmane et la pénétration à partir du XI ème siècle de populations arabes bédouines venues d'Orient ?
L'interrogation porte bien entendu sur le tissu rural (sédentaire et nomade) du Maghreb. Car, dans les villes, on comprend aisément que le processus d'arabisation se soit accompli assez tôt. Les causes et cheminements sont clairs pour les cités fondées par les Arabes et les vieux centres de culture arabo-islamique (Kairouan, Fès...). On voit bien aussi pourquoi les habitants latinisés et christianisés des villes anciennes ont adopté la nouvelle langue dominante : l'arabe ne pouvait que s'imposer rapidement dans la ville, lieu de présence (politique, culturelle, humaine...) et de contrôle maximum des nouveaux maîtres du Maghreb.

Une première cause générale, fondamentale et permanente, à l'oeuvre depuis treize siècles, relève de la domination symbolique : le rapport arabe/berbère a été, très tôt, une relation déséquilibrée en raison du lien consubstantiel de l'Islam à la langue arabe. En Berbérie comme dans tout le monde musulman non arabe, il y a toujours eu de ce fait valorisation marquée de l'arabe, langue du Sacré, langue de Dieu, mais aussi langue de l'Ecrit et du Savoir légitime, langue du Pouvoir et de la Ville. Au Maghreb, cette prééminence a vite engendré un véritable complexe d'infériorité des Berbères vis-à-vis des Arabes et de leur langue. Car le berbère était sans tradition écrite et n'avait jamais été le vecteur d'une culture à rayonnement large. Dans l'aire méditerranéenne où l'écrit est valorisé à l'extrême, sacralisé

même dans la tradition islamique, le berbère ne pouvait être perçu, face à la langue arabe, que comme un idiome barbare et imparfait : d'où une forte et ancienne tendance à recourir à l'arabe pour toute expression élaborée, visant à la reconnaissance.

Pour ce qui est du Maghreb profond, rural et tribal, l'approche comparée des deux cas d'évolution (arabisation/résistance du berbère) permet d'avancer un ensemble d'hypothèses explicatives. Mais les causes sont multiples et entrecroisées : chaque région mériterait une approche spécifique. Sans que l'ordre implique une hiérarchie absolue, on évoquera :

– **La géographie** : notamment l'isolement dans les zones de montagne, par opposition aux régions de plaines et de hautes-plaines pré-sahariennes très tôt arabisées parce qu'elles permettaient la circulation et l'installation aisées des populations arabophones venues d'Orient et des agents des pouvoirs urbains arabophones.

– **La démographie** : la berbérophonie s'est généralement bien maintenue dans des régions de fort peuplement, où l'occupation humaine était déjà suffisamment dense et ne permettait que difficilement l'intrusion d'éléments extérieurs. Alors que l'arabisation se développe surtout dans les zones à occupation humaine plus clairsemée (régions d'élevage pastoral, nomade ou semi-nomade, ou même sédentaire).

– **Le système de production et d'appropriation des sols** : la berbérophonie parait, tendanciellement -il existe des exceptions notables comme le Moyen Atlas-, s'être mieux maintenue dans les régions de tradition "paysanne", à fort ancrage terrien, à appropriation individuelle ancienne des terres (même s'il y existe des formes de gestion et d'exploitation collectives). La collectivité de base -le village plutôt que la tribu- y est plus économique et topographique que généalogique. Tandis que les zones d'arabisation ancienne et large sont plutôt des régions de nomadisme ou de semi-nomadisme, des sociétés "agro-pastorales" où les liens du sang comptaient plus que le lien à la terre.

Il ne s'agit là, répétons-le, que de tendances, mais elles permettent de mieux comprendre les processus et les évolutions divergentes. Dans un cas, on a affaire à des communautés paysannes attachées à un terroir qu'elles occupent et exploitent d'autant plus intensivement que la population y est importante; dans l'autre, à des groupes plus fluides, moins nombreux, pour lesquels les solidarités sont avant tout lignagères. Ici, on a occupation serrée d'un territoire avec impossibilité pour l'étranger de s'y glisser; là, appropriation plus lÂche, plus conjoncturelle, dans laquelle le nouveau venu peut s'infiltrer plus facilement : physiquement d'abord, mais aussi socialement par le jeu des alliances et de la parenté, par définition toujours susceptibles de créer de nouvelles solidarités et légitimités.

– **La structure sociale** : la segmentarité généralisée des sociétés berbères anciennes a pu constituer un puissant moyen de défense contre l'intrusion extérieure; mais ce facteur n'est déterminant qu'en combinaison avec un ou plusieurs des paramètres précédents. En fait, selon les données géo-démographiques et économiques, la même organisation sociale fondamentale a pu produire des effets tout à fait contradictoires : facteur de résistance dans les régions de tradition "paysanne", la segmentarité a pu au contraire être le vecteur de la pénétration arabe dans les régions "agro-pastorales" par le biais d'un renouvellement des stratégies d'alliances politiques et/ou matrimoniales.

Plus généralement, comme l'ont bien vu E.F. Gautier ou W. Marçais... mais aussi avant eux les auteurs arabes médiévaux (notamment Ibn Khaldoun), les ressemblances du mode de vie (élevage pastoral) et de l'organisation sociale (segmentarité) entre Berbères des hautes plaines et des piémonts sahariens (des "Zénètes" selon la classification médiévale) et bédouins arabes venus du Moyen Orient n'ont pu que faciliter la fusion entre les deux groupes ethniques. Alors que tout opposait les paysans berbères montagnards aux nouveaux venus.

– **Le politique** : la majeure partie des zones berbérophones correspond à des régions qui entretiennent, depuis au moins la fin du Moyen Âge, des rapports conflictuels avec les divers pouvoirs centraux qui n'ont jamais réussi à y établir un contrôle durable. Ce sont très généralement des zones de vie politique autonome. L'influence et l'administration du pouvoir central, donc la tradition urbaine arabophone, ne s'y sont que rarement exercées directement. Même l'Islam y est resté, jusqu'à l'avènement des Etats modernes, largement indépendant, en tout cas très spécifique : les traditions religieuses kabyle, chleuh ou du Moyen Atlas sont tout à fait exemplaires sur ce plan.

A ces facteurs fondamentaux s'ajoutent bien sûr de multiples causes locales spécifiques : la berbérophonie au Mzab, par exemple, a certainement été confortée par le particularisme religieux ibadhite. Dans le monde touareg, certaines caractéristiques du mode de vie et de la culture, la matrilatéralité, l'organisation politique (avec des pôles de pouvoir au-dessus de la tribu)... fondent, depuis longtemps, une conscience identitaire forte et ont contribué au maintien de la langue.

A côté des ces données géographiques et socio-culturelles précises, dont on peut être certain qu'elles ont joué un rôle dans l'évolution linguistique du Maghreb, quelques grandes sources classiques (Gsell, Gautier...) ont parfois mentionné ou défendu d'autres explications linguistiques sur lesquelles il est plus difficile de se prononcer.

– **La survie du punique** (langue sémitique, étroitement apparentée à l'arabe), au moins en Tunisie et dans le Nord Constantinois, aurait pu favoriser l'implantation de l'arabe. Dans une partie du Maghreb, l'arabe ne se serait pas surimposé à du berbère mais à du punique. La thèse est ancienne et précisément formulée chez Gsell; elle est défendue avec conviction par Gautier et a donné lieu, dans les années 1950, à une vive controverse -qui continue d'ailleurs, bien que plus discrètement- entre "punicistes" et "berbéristes". Des arguments sérieux ont été avancés en faveur des deux thèses; les sources classiques, notamment le témoignage de Saint Augustin, est sollicité par les deux écoles. Et il y a effectivement des passages clairs et catégoriques qui permettent d'affirmer que le punique était encore parlé au Vème siècle dans la région d'Hippone (Annaba) en milieu rural; mais bien des indices poussent plutôt à suivre Ch. Courtois quand il montre que la dénomination "punique" était dans l'usage latin très souvent synonyme de "local", "indigène" (du Maghreb), par opposition à latin/romain et désignait donc en réalité le berbère. Les matériaux linguistiques cités par Saint Augustin (qui seraient susceptibles d'apporter la démonstration indiscutable de l'une ou l'autre thèse) sont contradictoires et ne permettent pas de trancher.

Dans l'état actuel du débat, il paraît cependant raisonnable de retenir plutôt la thèse "berbériste" et de suivre en cela les réserves des arabisants eux-mêmes (W. Marçais 1929) vis-à-vis de la théorie de la survie (significative) du punique et de son maintien jusqu'à la conquête arabe. Si l'arabe avait recouvert du punique dans certaines zones du Maghreb, il est certain que la différence des substrats (berbère d'un côté/punique de l'autre) transparaîtrait nettement dans l'arabe maghrébin et la géographie linguistique du Maghreb : l'influence du

punique -si punique il y avait eu- devrait être sensible dans les régions concernées; ce qui n'est pas le cas. Il serait de plus très improbable que les Arabes aient trouvé à leur arrivée un usage important du punique, langue tout à fait différente du berbère et proche de la leur, sans qu'ils l'aient mentionné dans leurs nombreuses descriptions précises et fouillées du Maghreb. Rien ne permet, à travers les sources arabes, de percevoir en Afrique du Nord une autre réalité linguistique que le berbère (et le latin dans le monde urbain romanisé et christiannisé). Les auteurs arabes sont même extrêmement clairs sur ce point: le Maghreb profond, le Maghreb rural et tribal est berbère et rien d'autre.

– On pourrait aussi évoquer, à titre d'hypothèse à tout le moins, le rôle favorisant qu'a pu avoir **la parenté linguistique** - lointaine mais indéniable; voir sur ce point la notice "Apparentement", *EB* VI - qui existe entre le berbère et l'arabe. Les ressemblances et parallélismes structuraux nets entre les deux langues ont pu faciliter l'arabisation. Du point de vue strictement linguistique, il était sans doute plus facile pour le Berbère de passer de sa langue à l'arabe que du berbère au latin. On sait d'ailleurs, en termes de tendances globales, que le latin ne s'est imposé de manière définitive que sur des substrats indo-européens, alors que l'arabe pour sa part ne s'est implanté que dans des zones sémitiques ou chamito-sémitiques. Ce qui tendrait à donner une certaine consistance à cette hypothèse.

2. Les incidences linguistiques (contacts et emprunts)

Depuis près de treize siècles, la langue berbère est donc en contact permanent avec l'arabe. Et ce contact arabe-berbère est évidemment d'un type très particulier, sans doute beaucoup plus étroit que les échanges qui ont pu exister dans les périodes antérieures (latin, punique) : l'arabe est la seule langue non autochtone qui se soit solidement et définitivement implantée au Maghreb au point d'y menacer désormais l'existence même du berbère. L'influence de l'arabe sur les différents dialectes berbères est de ce fait partout sensible. La pression arabe est bien sûr immédiatement visible dans le domaine lexical et les emprunts arabes représentent dans la plupart des dialectes berbères une proportion appréciable du vocabulaire. Mais elle est également nette -bien que moins profonde- au niveau des systèmes phonologiques et morpho-syntaxiques.

– **Le lexique** : comme il ne saurait être question de comparer les lexiques des différents dialectes dans leur globalité, la façon la plus simple (et la plus parlante) pour évaluer l'importance des emprunts de vocabulaire consiste à recourir à la méthode de la liste-diagnostic. Bien entendu, les données numériques auxquelles on aboutit ne sont que des ordres de grandeur auxquels on ne doit pas accorder une valeur trop absolue : leur signification est d'abord relative.
A partir d'une liste de ce type composée de 200 unités lexicales élémentaires (110 noms, 80 verbes et 10 numéraux; Chaker 1984 : chap. 11), on a obtenu les pourcentages d'emprunts suivants :
Kabyle = 38 %   Chleuh = 25 %   Touareg = 5 %

Pour l'exploitation plus précise de ces résultats, on se reportera à l'étude précitée mais l'on peut dire en substance que l'influence arabe et particulièrement forte dans des domaines bien précis :
- la vie spirituelle et religieuse (où le vocabulaire est massivement emprunté par les trois dialectes);
- les activités économiques (liées aux échanges marchands); d'où l'arabisation ancienne des noms de nombre en kabyle;

- les activités intellectuelles (savoirs formalisés);
- les termes génériques (sauf en touareg).

L'influence arabe est donc double : à la fois "savante" (religion, vie intellectuelle...) et plus prosa‹que (économie marchande). Les mécanismes et déterminations de base semblent bien être les mêmes partout puisque les trois ensembles (emprunts arabes en kabyle/chleuh/touareg) sont en recoupe-ment très large et inclusif. La relation langue-culture berbères/langue-culture arabes est donc partout fondamentalement la même à travers le Maghreb.

– **Phonologie** : un certain nombre de phonèmes arabes ont été introduits et intégrés dans tous les dialectes berbères nord par le biais des emprunts lexicaux. Dans les premiers siècles qui ont suivi la conquête arabe, il est probable que les phonèmes arabes non représentés en berbère étaient modifiés et adaptés au système phonético-phonologique d'accueil. Les pharyngales ([h, ‘]), les laryngales ([h, ε]), les emphatiques [ṣ]... arabes étaient remodelées pour s'insérer dans le phonétisme berbère; ce processus de berbérisation est nettement perceptible à travers les emprunts les plus anciens faits par le berbère à l'arabe : *ṣâl* "prier" > berbère : *ẓall* ; kabyle *šada* : "profession de foi, serment" < arabe *šahada*...
Le témoignage des auteurs arabes anciens (notamment El-Bekri et les sources Ibadhites du Djebel Nefoussa) est d'ailleurs assez clair à ce sujet. La situation devait donc être à peu près celle que l'on trouve encore de nos jours en touareg où tous les phonèmes n'appartenant pas au système phonologique primitif berbère sont retraités et berbérisés : /ḥ/ arabe > /x/, /ε/ > /ɣ/...

L'arabisation en profondeur de larges régions du Maghreb à partir du XIe siècle a induit une très forte densification des contacts directs arabe-berbère, une généralisation du bilinguisme et l'introduction pure et simple de phonèmes arabes dans le système berbère. Au point que l'inventaire des phonèmes berbères en a été sensiblement enrichi, dans les zones d'arrière (ordres des vélaires, des pharyngales et des laryngales) et dans la série des emphatiques qui s'est étoffée de plusieurs phonèmes.

Mais l'influence en matière phonologique est plus profonde que cette adjonction de classes de localisation et de phonèmes, qui, malgré son importance, n'altère pas la structure fondamentale du système (les grandes corrélations demeurent inchangées : elles sont simplement étendues).

On a quelques raisons de penser que certaines des évolutions structurales en cours, observées dans les systèmes phonologiques des dialectes berbères nord, sont au moins en partie dues à l'influence de l'arabe. Dans les dialectes "spirants" (toute la zone méditerranéenne : chaou‹a, kabyle, Rif, une partie du Maroc Central), la tendance à la phonologisation d'une série d'occlusives simples, s'opposant à la fois aux spirantes et aux tendues correspondantes est sans doute une conséquence des emprunts lexicaux arabes qui ont introduit de nombreuses occlusives simples non prévisibles.

– **Morpho-syntaxe** : les influences sont moins importantes, en tous cas, moins profondes en ces matières; on les décèle essentiellement dans les paradigmes de connecteurs grammaticaux : conjonctions diverses. Dans tous les dialectes nord, la majorité des subordonnants propositionnels sont empruntés à l'arabe, alors que les prépositions résistent bien mieux. Sans doute parce que ces dernières sont de formation très ancienne (et presque en totalité communes à l'ensemble du domaine berbère), tandis que le système des subordonnants propositionnels et des connecteurs de phrases est d'acquisition récente, en raison de l'importance de la "parataxe" (en fait, des subordinations et connexions non marquées par des

morphèmes) dans l'énoncé berbère. Un cas exemplaire est celui de la complétive; fondamenta-lement, il n'y a pas en berbère de morphème complétif; la relation est marquée par la succession immédiate (verbe principal + syntagme complétif) et l'intonation (intégration dans une même courbe intonative, sans pause ni rupture; *Cf.* Chaker 1983/b); on dit ainsi très normalement :

(a) *inna-yas ad yeddu* = il lui a dit il ira = il lui a dit qu'il irait;
(b) *inna-yas yerwel* = il lui a dit il s'est enfui = il lui a dit qu'il s'était enfui;
(c) *γileγ yemmut* = je croyais il est mort = je croyais qu'il était mort"...

De plus en plus, surtout chez les bilingues (arabe-berbère), on tend à introduire un morphème subordonnant (en général belli de l'arabe dialectal) et l'on dira :

(a') *inna-yas belli ad yeddu* = il lui a dit qu'il irait;
(b') *inna-yas belli yerwel* = il lui a dit qu'il s'était enfui;
(c') *γileγ belli yemmut* = je croyais qu'il était mort;

L'indication explicite des rapports de dépendance et des connexions est donc une tendance qui a favorisé les emprunts de subordonnants et connecteurs arabes. Seul le touareg a, jusqu'à présent, bien résisté à cette pression et a conservé un système de relationnels entièrement berbère et construit sur des matériaux berbères.

Les emprunts lexicaux souvent massifs ont également eu des incidences significatives au niveau du système des marques nominales : la majorité des nominaux empruntés à l'arabe ne sont pas (plus) berbérisés et gardent leur morphologie d'origine : article l- arabe figé, pluriel de forme arabe, absence des marques berbères du genre et de l'état. Se crée ainsi au sein du fonds lexical berbère un énorme kyste allogène qui n'est plus régi par le système indigène des oppositions centrales du nom (genre/état/nombre) et introduit une large zone d'irrégularité et de complexité morphologique.

Plus profondes paraissent être les retombées de l'invasion lexicale arabe sur le système dérivationnel et, par voie de conséquence, sur la productivité lexicale. Le berbère, comme toutes les langues chamito-sémitique est une langue à dérivation par racine et schème : une racine verbale quelconque est en principe susceptible de donner naissance à plusieurs verbes dérivés et chaque forme verbale (simple ou dérivée) fournit elle-même plusieurs dérivés nominaux (nom d'action, d'agent, d'instrument...). Et, en théorie, l'essentiel du lexique de la langue entre dans ce réseau de relations sémantico-formelles.
Or, on note une corrélation inverse entre productivité dérivationnelle et poids des emprunts arabes : plus un dialecte emprunte, moins il exploite les possibilités internes de formation lexicale. Comme si l'envahissement lexical arabe brisait les mécanismes internes de création, avec pour résultat, parfois spectaculaire au niveau quantitatif, une sous-utilisation flagrante de certains schèmes de dérivation (nom d'agent, d'instrument...) qui tendent même à tomber en désuétude dans certains dialectes. En conséquence, le système dérivationnel est beaucoup plus atteint en kabyle qu'en chleuh, lui-même plus atteint que le touareg qui reste le dialecte le plus proche du modèle dérivationnel théorique : pour une même racine lexicale de base, le kabyle aura deux ou trois dérivés, le chleuh quatre ou cinq, et le touareg dépassera la dizaine. Ainsi, par exemple, le verbe krez, "labourer" est attesté en kabyle comme en chleuh mais le chleuh a encore le dérivé (Nom d'Agent) régulier amkraz "laboureur", alors que le kabyle l'a remplacé par l'arabe (berbérisé) aherrat (amkraz n'existe plus en kabyle que comme archa‹sme poétique)... En termes saussuriens, on dira que le lexique berbère, primitivement fortement motivé, devient, sous la pression des emprunts arabes, de plus en plus arbitraire.

3. Berbère et arabisation dans le Maghreb actuel

Concurrencée et grignotée depuis des siècles par l'arabe, intégrée dans des cadres géo-politiques maintenant très diversifiés, la langue berbère connaît d'importantes variations dans sa situation générale suivant les pays et les régions. Ses capacités de résistance face au mouvement (sociologique) et à la politique (étatique) d'arabisation sont donc assez différenciées.

Une distinction nette est à opérer au niveau des données de terrain (et des chances de survie) entre les grands blocs berbérophones (Algérie : Kabylie, Aurès; Maroc : Rif, Maroc central, domaine chleuh) et les petits îlots innombrables de l'Algérie centrale et occidentale, de Tunisie, du Sahara... Les premiers comptent des populations nombreuses, souvent denses, qui atteignent ou dépassent le million d'individus. L'usage du berbère y est encore tout à fait prédominant, voire exclusif, dans la vie quotidienne. Les monolingues y sont nombreux (femmes, vieillards, enfants d'Âge pré-scolaire). Les seconds rassemblent de quelques centaines à quelques milliers de personnes. Insérés dans des environnements arabophones avec lesquels ils sont en relation constante, le bilinguisme y est généralisé. La berbérophonie y est souvent réservée à l'intimité domestique. Les chances de survie (linguistique) de tels groupes sont minces dans les conditions actuelles où la pression de l'arabe s'accentue à travers l'école, les média et les brassages de populations. Ainsi, à Ouargla (Sahara algérien), les habitants autochtones berbérophones sont devenus, en deux décennies, très nettement minoritaires du fait de la sédentarisation des populations nomades (arabophones) de la région et, surtout, depuis que leur ville a été promue "capitale algérienne du pétrole", avec pour conséquence immédiate un afflux massif de populations extérieures.

Mais l'arabisation est aussi au Maghreb (Algérie, Maroc) une politique des Etats qui se définissent constitutionnellement comme arabes et musulmans. La politique linguistique et culturelle mise en oeuvre depuis les indépendances politiques est celle de l'arabisation (sur cette question, on se reportera aux excellentes synthèses de G. Grandguillaume, *Cf.* Bibl.) : la langue berbère n'y a aucune place, ni dans le discours, ni dans les pratiques de l'Institution (Ecole, Administration, Justice...). Lorsque le discours officiel (ou dominant) se fait explicite, il apparaît clairement que l'un des objectifs fondamentaux de la politique linguistique est l'éradication de la berbérophonie; la diversité linguistique est considérée comme un danger pour l'Unité Nationale, un germe de division. L'unification linguistique doit parachever la construction de la nation.

En fait, au Maghreb, ce qui est à l'oeuvre est la concrétisation politique d'options idéologiques anciennes du Mouvement national maghrébin. Dès l'origine des nationalismes maghrébins, l'identité nationale et les Etats-nations projetés ont toujours été définis comme arabo-islamiques. Cette orientation est d'autant plus enracinée qu'elle repose sur une double filiation : le modèle mythique de la cité islamique homogène, unie autour du Prince, chef légitime de la communauté des croyants, d'une part et le modèle français de l'Etat-Nation centralisé, linguistiquement et culturellement unifié, de l'autre.

La situation actuelle de la langue berbère est donc certainement inédite. Sans doute pour la première fois dans son histoire, elle est confrontée à une politique visant précisément à son élimination. Les moyens mis en oeuvre pour cela sont ceux des états modernes, extrêmement divers et puissants, sans commune mesure avec ceux dont pouvaient disposer les pouvoirs anciens : scolarisation généralisée, médias, service militaire, tissu administratif très

dense, contrôle étroit de la vie et de la production culturelle, contrôle de l'environnement quotidien, délégitima-tion systématique, symbolique et juridique, du berbère.
Dans de telles conditions, quel peut être l'avenir de la langue berbère au Maghreb ? Le diagnostic de H. Isnard (1966 : 46) ne doit-il pas être considéré comme définitif :

« Un processus inéluctable fait régresser chaque jour la réalité berbère [...] L'indépendance nationale acquise, une résistance berbère ne saurait livrer que d'inutiles combats d'arrière-garde contre l'achèvement de l'intégration par l'arabisation. ¬

En ces matières, tout pronostic ne doit être avancé qu'avec prudence. On a vu, au cours de ce siècle, des situations bien plus compromises que celle du berbère et des Berbères évoluer de manière assez inattendue. Il y a cinquante ans, la libération des pays colonisés -en particulier celle de l'Algérie- pouvait apparaître aux observateurs les plus lucides comme une pure utopie.

Certes, la plupart des facteurs anciens de résistance ont irrémédiablement disparu. La langue berbère joue certainement en ce moment et dans les quelques décennies à venir son ultime chance historique. La langue et la culture ne sont plus protégées, ni par la géographie ni par les formes d'organisation sociale traditionnelles. Exode rural massif avec urbanisation dans la ville à dominante arabe, disparition des cellules et modes de production traditionnels, scolarisation massive en langue arabe, action quotidienne de la radio et la télévision... attaquent avec une violence inconnue jusque là le socle culturel berbère. Même les femmes, gardiennes séculaires de la langue et de la culture, sont maintenant directement soumises à ce travail d'érosion.

Pourtant, les éléments qui fondent un certain optimisme quant à l'avenir du berbère sont réels, même s'il est encore difficile d'en apprécier les chances et le devenir.
Depuis les indépendances, une mutation essentielle s'est opérée : la con-science identitaire s'est formidablement renforcée et l'affirmation berbère est devenue un phénomène touchant de larges couches de la population, notamment la jeunesse. Cette situation est, pour l'instant, surtout propre à la Kabylie et il serait dangereux d'extrapoler mécaniquement à partir du cas de cette région. Mais certains indices permettent de penser que des évolutions comparables ne sont pas à exclure dans d'autres régions berbérophones (Maroc, zone touarègue, Libye), même si les cheminements et les contextes y sont différents. On y perçoit en effet les prémisses de phénomènes parallèles. Même sur le terrain scientifique, l'éveil berbéro-phone est patent : en moins d'une vingtaine d'années, plus de 40 thèses de doctorat de langue ou littérature berbères ont été soutenues par des Berbères (surtout des Marocains) qui sont désormais, malgré un contexte idéologique et institutionnel maghrébin très défavorable, majoritaires dans le champ des études berbères (*Cf.* Chaker : "Chronique berbère", *AAN*).

Bien sûr la situation globale des Berbères, de la langue berbère est difficile et les progrès très lents. Mais les intellectuels berbères par leur production, les berbérophones par leurs luttes, ont réussi en quelques années à imposer le débat sur un sujet quasiment tabou. Il y a encore peu d'années, toute évocation même de la "question berbère", autrement qu'à travers l'anathème et la condamnation péremptoire, était inconcevable au Maghreb. Ce n'est déjà plus tout à fait le cas. Le travail scientifique, culturel et politique mené par les berbérophones depuis les indépendances n'a pas été sans retombées; les idées mises en circulation ont fait leur chemin. L'aspiration berbère s'exprime désormais ouvertement et de plus en plus solidement et modifie sensiblement l'échiquier intellectuel et politique maghrébin. En deux décennies un véritable retournement historique s'est produit. Et bien des

spécialistes du Maghreb (Isnard 1966, Gellner/Micaud 1973... parmi tant d'autres) qui, jusqu'à une époque toute récente, prévoyaient péremptoirement la fusion prochaine de l'élément berbère dans le creuset arabe auraient sans doute gagné à s'inspirer de l'appréciation prudente de J. Clauzel (1962) :

« Pour l'avenir, s'agissant de ces Berbères rarement maîtres absolus de leur destinée, mais aisément révoltés, souvent vaincus, mais jamais encore assimilés, morcelés depuis des siècles, mais d'un particularisme toujours vivace, il est sans doute plus sage de se garder de tout jugement définitif. »

L'histoire appartient aux hommes : laissons donc ceux qui sont concernés décider de leur destin. Il est préférable de ne pas en fermer les chapitres à l'avance.

***

Bibliographie

- BASSET A. : 1938 - L'avenir de la langue berbère dans l'Afrique du Nord, *Entretiens sur l'évolution des pays de civilisation arabe*, 3, Paris, Hartmann.
- BASSET A. : 1952 (1969) - *La langue berbère*, Londres, IAI.
- BERQUE J. : 1962 - *Le Maghreb entre deux guerres*, Paris.
- CAMPS G. : 1980 - *Berbères*. Aux marges de l'Histoire, Toulouse, Edit. des Héspérides.
- CAMPS G. : 1983 - Comment la Berbérie est devenue le Maghreb arabe, *ROMM*, 35.
- CHAKER S. : 1981 à 1991 - Langue et littérature berbères. Chronique des études, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, XX à XXX, Paris, CNRS.
- CHAKER S. : 1981 - Données sur la langue berbère à travers les textes anciens : *la Description de l'Afrique septentrionale* d'Abou Obe‹d Allah EL-BEKRI, *ROMM*, 31.
- CHAKER S. : 1983/a - La langue berbère à travers l'onomastique médiévale: El-Bekri *ROMM*, 35.
- CHAKER S. : 1983/b - *Un parler berbère d'Algérie (Kabylie) : syntaxe*, Université de Provence.
- CHAKER S. : 1984 - *Textes en linguistique berbère*. (Introduction au domaine berbère), Paris, CNRS.
- CLAUZEL J. : 1962 - La situation en pays touareg, *L'Afrique et l'Asie*, 58.
- COURTOIS Chr. : 1950 - Saint Augustin et le problème de la survie du punique, *Revue Africaine*, XCIV.
- DEJEUX J. : 1983 - *Identité nationale, idéologie arabo-islamique et revendication berbérophone en Algérie*, Université de Turku.
- ETIENNE B. : 1977 - *Algérie, culture et révolution*, Paris, le Seuil.
- GALAND L. : 1965 à 1979 - Langue et littérature berbère. Chronique des études, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, IV à XVIII. Les chroniques I à XIII sont parues sous la forme d'un ouvrage indépendant: *Langue et Littérature berbères. Vingt cinq ans d'études*, 1979, CNRS.
- GALAND L. : 1960 - Art. "Berbère" (V. La langue), *Encyclopédie de l'Islam*, Leyde-Paris, Brill.
- GAUTIER E.F. : 1952 - *Le passé de l'Afrique du Nord*. Les siècles obscurs, Paris, Payot (1ère édition : 1927).
- GELLNER (E.)/MICAUD (Ch.) : 1973 - *Arabs and berbers* : from tribe to nation in North Africa, London, Duckworth.
- GRANDGUILLAUME G. : 1979 - Langue, identité et culture nationale au Maghreb, *Peuples Méditerranéens*, 9, (paru aussi dans *Language in Tunisia*. Voir ci-dessous).
- GRANDGUILLAUME G. : 1983 - *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- GSELL St. : 1913-1928 - *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord* (8 vol.), Paris, Hachette.
Notamment : IV : 179, 496-498, VI : 108-113, VII : 107-108.

- GSELL St. : La survivance du punique sous l'empire romain, *Notes recueillies à la Bibliothèque Nationale d'Alger.*
- HARBI M. : 1980 - Nationalisme algérien et identité berbère, *Peuples méditerranéens*, 11.
- IBN KHALDOUN : *Histoire des Berbères*, 4 vol., trad. De Slane. Paris, Geuthner (1925-1956).
- ISNARD I. : 1966 - *Le Maghreb*, Paris, PUF ("Magellan").
- *Language in Tunisia* (Edit. R.M. Payne) : 1983 - The Bourguiba Institute of Modern Languages Tunisia. Notamment : Th. G. Penchoen : "La langue berbère en Tunisie et la scolarisation des enfants berbérophones" : 23-34.
- MARCAIS W. : 1961 - *Articles et conférences*, Paris, A. Maisonneuve. Notamment : (1929) - Compte rendu de : E.F Gautier, L'islamisation de l'Afrique du Nord. Les siècles obscurs du Maghreb : 69-82; (1938) -"Comment l'Afrique du Nord a été arabisée" : 171-192.
- MARTHELOT P. : 1973/a - La maintenance des groupes berbérophones au Maghreb : un problème de géographie régionale ? ROMM, 15-16 (= Mélanges Letourneau, II).
- MARTHELOT P. : 1973/b - Ethnie ou région : le phénomène berbère au Maghreb, *Actes du 1er Congrès d'études des cultures méditerranéennes* (Malte), Alger, SNED.
- SAUMAGNE Ch. : 1953 - La survivance du punique en Afrique au V et VIø siècles ap. J.C., *KARTHAGO*, IV.
- SIMON M. : 1953 - Punique ou berbère ? *Annuaire de l'Institut de Philologie et d'Histoire Orientales et Slaves* (Bruxelles), XIII.
-TAIFI M. : 1979 - *Etude sociolinguistique sur le parler des A‹t Mguil* (Maroc central), Doctorat de 3ème cycle, Université de Paris-III/EPHE-IVø section.

[Annuaire de l'Afrique du Nord, **XXVIII, 1989, p. 281-296 (Paris, Editions du CNRS). Une version provisoire de ce texte est parue dans l'hebdomadaire** ***Algérie-Actualité*****, n° 1280 du 26 avril 1990].**

LA VOIE ETROITE : LA REVENDICATION BERBERE ENTRE CULTURE ET POLITIQUE

Salem CHAKER (*)

Octobre 1988 aura été un ébranlement profond pour l'Algérie ; une secousse tragique qui a induit l'accélération brutale d'évolutions qui se dessinaient déjà en filigrane depuis l'arrivée de Chadli Bendjedid à la Présidence de la République. Evolutions prévisibles et perceptibles depuis plusieurs années donc, mais qui avaient jusque là rencontré les plus grandes difficultés à se frayer un chemin dans une jungle de blocages structurels -résistances idéologiques et politiques, résistances d'intérêts de groupes et de personnes...

Pour l'observateur (et sans doute encore plus pour l'acteur), la nouveauté du terrain algérien pose un vrai problème. Bien des schémas d'analyse, qui nous ont aidé à comprendre tant soit peu une société soumise au contrôle sévère d'un Etat central monopolisant tout le champ du politique, sont devenus caducs en quelques semaines. Les partis politiques poussent comme des champignons et le tissus associatif est devenu dense en très peu de temps. Même la presse -qui reste pour l'instant sous le contrôle *de facto* de l'Etat- prend des airs de pluralisme que l'on croyait impossibles en Algérie. Seule la télévision résiste encore au souffle nouveau et continue de distiller une "langue de bois" presque sans faille.

Sur le terrain berbère -essentiellement kabyle en fait-, la mutation n'a pas été moins brutale. Un parti politique -le "Rassemblement pour la Culture et la Démocratie" (RCD)- a été fondé par un groupe de militants "berbéristes" dans les semaines qui ont suivi les émeutes d'octobre (février 1989). Des associations culturelles éclosent tous les jours : à la fin juillet 1989, 154 étaient recensées pour la seule Kabylie. Pratiquement, il n'est guère de gros village kabyle qui n'ait la sienne. Auxquelles il faut ajouter les associations nombreuses des Aurès et des autres régions berbérophones ainsi que celles de la "diaspora kabyle" (en dehors d'Alger, il en existe notamment à Oran et Constantine). Un pôle de regroupement "culturaliste" d'assez grande envergure a tenu ses assises en juillet à Tizi-Ouzou ("Mouvement Culturel Berbère")... Effervescence, naissances, constitutions, qui s'ajoutent au plus traditionnel Front des Forces Socialistes (FFS) d'Aït-Ahmed dont le recrutement est exclusivement kabyle et qui intègre explicitement la question culturelle et linguistique berbère dans sa plate-forme politique depuis 1979.

Quand on aura rappelé que jusque la fin 1988, aucune association culturelle berbère n'avait jamais pu exister légalement en Kabylie -sans même parler des partis politiques interdits et réprimés comme partout ailleurs-, on mesure à quel point la situation est

radicalement nouvelle. La "mouvance berbère" qui, depuis l'indépendance n'avait connu que la clandestinité et une répression quasi permanente, s'exprime et s'organise désormais au grand jour.

L'Etat central : la continuité

Il convient cependant d'écarter immédiatement une interprétation des événements qui serait de penser que la doctrine fondamentale de l'Etat algérien en matière langue et de culture aurait changé ou connu des assouplissements. Ce n'est évidemment pas le cas : si la sensibilité berbère a maintenant des possibilités d'expression légale, c'est dans le cadre général de la libéralisation de la législation sur les associations (culturelles et politiques) et de la plus grande ouverture des média.

La situation politique générale évolue, certes, rapidement mais en matière de politique culturelle et linguistique, le discours et la doctrine de l'Etat n'ont connu aucun infléchissement, bien au contraire : la nouvelle Constitution du 23 février 1989 a réaffirmé sans ambiguïté les options antérieures en matière de langue et de culture :

- Art. 2 : « *L'islam est la religion d'Etat* »
- Art. 3 : « *L'arabe est langue nationale et officielle.* »

Et elle prend bien soin d'interdire *a priori* la création d'organisations politiques sur des bases régionales (Art. 9/2) ou qui pourraient attenter à l'unité nationale (Art. 40/2). La loi sur les "associations à caractère politique" votée en juillet 1989 par l'APN est encore plus explicite puisqu'elle interdit la formation de partis politiques sur des bases linguistiques.

En fait, la ligne de l'Etat central sur la question berbère est caractérisée par une grande constance (*Cf* Chaker/Abrous 1988). En matière d'identité et de culture, le corps de doctrine officielle, qui s'est peu à peu précisé à partir de la *Charte Nationale* de 1976, maintient, intangibles, les mêmes affirmations de base : les Algériens sont arabes et musulmans. Les Berbères ont existé dans un passé lointain et révolu ; dès la conquête arabe, ils ont adhéré à l'Islam et à la langue arabe. En conséquence, les Berbères ont leur place dans les livres d'histoire (plutôt ancienne), les musées, les fêtes folkloriques, au mieux -pour les esprits les plus ouverts comme Ahmed Taleb- dans les cadres académiques en tant qu'objet d'érudition. Les Berbères, la langue et la culture berbères demeurent illégitimes et innomés, dans le nouveau contexte qui se met en place en Algérie. "L'ouverture", la "nouvelle politique" s'arrêtent pour l'instant devant le butoir de la définition de l'identité nationale. Et toute évolution institutionnelle sur ce plan paraît d'autant plus improbable à brève échéance que la poussée islamiste – **et au Maghreb, islamisme se conjugue avec arabisme** – contraint les autorités à une surenchère islamisante et arabisante. C'est ce que viennent d'ailleurs de confirmer avec éclat les pressions et mesures pour l'arabisation des études universitaires de sciences exactes et médicales.

On relève d'ailleurs sur ce point une convergence remarquable entre tous les partis politiques algériens -du FLN au PAGS en passant par le FIS-, à l'exception des deux partis "berbères" (FFS et RCD) : leurs positions vis-à-vis de la question berbère se distribuent précisément dans un éventail dont j'avais identifié les bornes il y a quelques années (Chaker 1981) : de la négation pure et simple, pour le FIS qui compte les "berbéristes" au nombre de ses ennemis irréductibles (avec les athées et les femmes émancipées), à la marginalisation, pour le FLN ou le PAGS. Les organisations les plus ouvertes sur ce chapitre (le PAGS notamment) ne dépassent pas le stade de la "préservation du patrimoine culturel populaire".

Mais, on le sait, au Maghreb, il s'agit là d'une tendance lourde, qui a ses racines dans le terreau nationaliste le plus ancien (*Cf* les travaux de Merad, Harbi, Kaddache et de tous les autres historiens du Mouvement national).

POUR LA COMPREHENSION DES EVOLUTIONS RECENTES

Mouvement culturel ou force politique ?

En Algérie, à la faveur de l'ouverture politique générale, des associations culturelles berbères se sont donc constituées officiellement. Des projets de publications, et même de maisons d'édition berbères sont en gestation. Il convient d'observer avec attention ces initiatives, mais elles sont encore trop récentes pour que l'on puisse porter un jugement sur leur impact et leur avenir. Mais il n'est plus impossible qu'à l'avenir, la société civile soit la source de développements importants en matière de culture berbère en Algérie.

Mais à courte échéance, l'événement le plus important sur le terrain berbère algérien est certainement la constitution, sur une base sociologique indiscutablement berbériste, d'un parti politique (le RCD) que la presse internationale a présenté comme "berbériste" de tendance "social-démocrate".
Jusque là, même si elle s'articulait autour de certains pôles de regroupement plus ou moins formalisés (comme le "mouvement culturel berbère" et la revue *Tafsut*) et même si certains éléments étaient organisés dans le FFS, globalement, la "mouvance berbère" ne se voulait pas force politique structurée; le texte doctrinal le plus précis qui ait été produit depuis 1980, sous la signature de S. Sadi et de moi-même affirmait clairement :

« Le mouvement culturel berbère n'est pas un parti politique : il ne développe pas un programme global qui dénierait une alternative politique précise. Il est le rassemblement ouvert d'Algériens qui ne se reconnaissent pas dans la définitions officielle de l'identité nationale. »
(*Tafsut - Etudes et débats*, 1, 1983 : 150).

Mouvement social et culturel donc, plutôt que parti politique. Option bien sûr dictée par la nature essentiellement culturelle de sa revendication (la reconnaissance et la défense de la langue et de la culture berbères) et par le caractère ouvert et divers de son recrutement. De plus, à l'époque, la situation de répression et d'interdiction qui prévalait, poussait naturellement les militants berbères à se regrouper et à oeuvrer sur la base d'un dénominateur commun minium.

En réalité, la diversité des approches, est une donnée déjà ancienne du milieu "berbériste" kabyle. Dès les années 1940, il y a parmi eux des "culturalistes" et des "politiques". Comme l'écrivait Harbi (1984 : 125) à propos de la "crise berbériste" de 1948-49 :

Et, personnellement, j'ai montré comment, dans la "mouvance berbère" de l'après-indépendance, on pouvait identifier au moins deux grandes tendances : "les berbéro-activistes" et les "berbéro-universitaires", ainsi qu'une forte tentation organique avec le ralliement au FFS de nombreux militants berbéristes à partir de 1978 (*Cf* Aït-Ahmed 1989, chap. 10 ; Chaker 1987 et 1989).

L'ouverture politique des derniers mois a fait éclater cette relative unité. Les diverses sensibilités constitutives du terrain "berbériste" s'expriment désormais ouvertement. De sorte que, sur le terrain de la mouvance berbère, on peut distinguer maintenant des "politiques" organisés en tant que tels (dans le cadre du RCD mais aussi du FFS) et des "culturalistes" qui

poursuivent leur action de manière autonome ou au sein des associations culturelles. Le processus de diversification n'est d'ailleurs certainement pas encore achevé : on doit s'attendre à l'apparition de nouvelles organisations politiques berbères, représentant des sensibilités qui ne se reconnaissent pas dans le FFS ou le RCD, que certains pourront juger trop réformistes et modérés en matière de revendication berbère. On perçoit ainsi très nettement une potentialité d'émergence d'un pôle berbériste radical, quasi nationaliste -qui s'exprime déjà ouvertement sans être structuré (*Cf infra*).

Quelle signification (sociale, politique, historique) et, subséquemment, quel avenir peut-on reconnaître à ces tentatives de structuration politique en milieu berbère ?
En fait, la question doit être posée aussi bien pour le Maroc que pour l'Algérie (et, peut-être, dans un avenir prochain, au Niger-Mali).

Au Maroc aussi parce qu'il existe un parti politique, le "Mouvement populaire" fondé par Mahjoubi Ahardane, qui a longtemps incarné sur l'échiquier politique de ce pays une certaine demande de reconnaissance de la berbérité. Mais l'échec de cette expérience politique marocaine est patent. La trentaine de députés qu'a pu compter ce parti au parlement marocain après les élections de septembre 1984 (*Cf AAN* 1983 : 840), n'ont pas pu faire que le berbère soit enseigné au Maroc, ne serait-ce qu'à l'Université. Le Mouvement Populaire n'a jamais pu ou su dépasser le stade d'un syndicat de notables berbères, originaires surtout du Moyen Atlas, défendant des intérêts locaux ou des positions acquises, totalement prisonnier du jeu politique de la Monarchie. Et lorsque, après son relatif succès électoral de 1984, M. Ahardane a manifesté des velléités d'autonomisation par rapport au Palais, il a rapidement été mis en minorité au sein de son propre parti et éliminé par un courant plus "coopératif"... Pourtant, les avatars récents de ce parti (*Cf AAN* 1986 : 752-753), la marginalisation de M. Ahardane ne doivent pas faire oublier que les Berbères exercent un poids réel dans le paysage politique marocain, même s'il n'est pas toujours explicite. La donnée berbère est une force à l'oeuvre dans les équilibres de ce pays, pour des considérations de simple démographie, mais aussi en raison du poids économique des Soussis, du rôle de l'encadrement berbère dans l'armée chérifienne. Mais jusqu'à présent, à l'évidence, tout ceci n'a pas donné naissance à un cadre partisan consistant. Et cela, à mon avis, pour les mêmes raisons historiques, socio-culturelles et politiques que j'évoquerai à propos de l'Algérie.

Dans une situation à évolution aussi rapide que celle de l'Algérie, il importe que l'observateur fasse preuve de beaucoup d'attention -et de modestie ; qu'il évite toute analyse trop définitive. Le champ politique algérien est entré dans une phase de recomposition profonde, et est loin d'être stabilisé. Les enjeux, les jeux des uns et des autres peuvent encore connaître des retournements spectaculaires. Il convient avant tout de relever et d'analyser les actions et les discours réels, les stratégies effectives sur le terrain, et non l'image que chaque protagoniste tente de donner de lui-même. Se défier, donc, comme de la peste, des étiquetages sommaires et prématurés, qui identifient le contenu sur la façade, les stratégies politiques sur le discours privé des individus...

Mon opinion sur ces partis politiques "berbères", tant algériens que marocains, est très réservée. La fragilité de leur réflexion et de leur doctrine me paraît très grande. Et, surtout, le lien avec leur base sociologique radicalement ambigu.
Contrairement à ce que pourraient laisser croire les qualifications d'origine journalistique, je considère pour ma part qu'il n'y a pas pour l'instant, ni en Algérie, ni au Maroc, de "parti berbériste".

Il y a des partis politiques à **ancrage sociologique berbère** mais pas de parti qui développe un projet spécifiquement ou principalement berbère. Tous s'inscrivent expressément dans une perspective nationale -algérienne ou marocaine et la revendication linguistique et culturelle berbère n'est, chez tous, qu'un aspect particulier d'un positionnement politique plus global. La dernière née de ces organisations, le RCD, s'affirme avec insistance comme formation "social-démocrate" et non comme "parti berbère", en rappelant à toutes les occasions son implantation nationale. Le FFS et son fondateur quant à eux n'ont, jusqu'à présent, jamais voulu "s'enfermer dans le ghetto kabyle" (2) et s'engager dans une stratégie proprement berbère. Les choses sont encore plus évidentes pour le Mouvement populaire au Maroc, même du temps de la prééminence de M. Aherdane, qui a été pendant plusieurs années ministre du gouvernement de Sa Majesté.

On l'aura compris, il n'y a pas, selon moi, de "parti berbère" ou "berbériste" mais des forces qui prennent appui sur une aspiration sociologiquement très présente dans les régions berbérophones pour se constituer organiquement et s'imposer sur l'échiquier politique national, avec des stratégies plus ou moins indépendantes de l'aspiration populaire qui les porte. Il y a donc un hiatus idéologique et stratégique entre les organisations "berbères" et leur base. En des termes plus polémiques, je dirai qu'il y a souvent de la part des hommes politiques berbères une instrumentalisation opportuniste de leur base sociale.

Car, que dit et que demande cette base sociale berbérophone ? J'ai essayé, aux cours des dix dernières années, de cerner cette aspiration, par l'analyse des discours objectifs des milieux berbères, en particulier des discours collectifs : chanson, poésie, littérature moderne, action culturelle, discours idéologiques collectifs, mouvements de protestation...
Et les choses sont claires. En Kabylie, du moins, où cette demande peut être aisément cernée et étudiée parce qu'elle a des expressions nombreuses et variées sur une profondeur de temps déjà considérable (*Cf* Chaker 1987 et 1989), il s'agit de la revendication de reconnaissance d'une entité linguistique particulière, c'est-à-dire d'un **problème de minorité culturelle**. Tout le discours (culturel ou idéologique) proprement berbériste en Kabylie gravite autour de cette affirmation :

« Le berbère est notre langue – et non l'arabe : nous voulons être reconnus en tant que berbérophones et bénéficier de tous nos droits culturels en tant que tels. Notamment une scolarisation généralisée en langue berbère et une utilisation systématique du berbère dans la vie publique. »

Bref, ce qui est demandé est l'inscription constitutionnelle et géographique d'un particularisme objectif et des droits culturels qui en découlent, notamment celui de vivre dans et par sa langue. Les Kabyles berbéristes rejettent, en définitive, la thèse fondatrice et constitutionnelle qui affirme que « *l'Algérie est arabe et musulmane* » pour lui substituer une autre vision : « L'Algérie (et le Maghreb) est arabe et berbère, arabophone et berbérophone ».

Les contours de l'aspiration berbère en Kabylie sont à mon avis indiscutablement identitaires, voire "nationalitaires" -ce qui n'implique pas "nationalistes", bien entendu !

Et c'est là que le bât blesse. Car, même si l'on peut envisager de la traduire en objectifs politico-juridiques très modérés -par exemple, une autonomie linguistique des régions concernées-, il s'agit de toutes façons d'une remise en cause du dogme de l'unité linguistique et culturelle de la nation. Or, les élites politiques berbères -tant algériennes que marocaines- ne sont généralement pas prêtes à s'engager sur une telle voie dont elles savent pertinemment que le prix et les risques politiques sont énormes. Il est plus facile aux politiciens berbères

d'utiliser sur l'échiquier national la marge de manoeuvre que leur confère leur ancrage régional que d'assumer doctrinalement et stratégiquement l'aspiration des berbérophones...

D'où un double discours pratiquement structurel chez la grande majorité des hommes politiques berbères :

– un discours "berbériste", souvent radical, à destination du public berbérophone -qui est tenu évidemment le plus souvent en langue berbère-, et qui appellera à la mobilisation et à l'unité d'action des Berbères (face aux "Arabes") ;

– un discours politique national, beaucoup plus modéré, dans lequel la question de la langue et de la culture berbères n'est plus qu'un point particulier parmi d'autres, formulé en termes souvent très vagues, jamais programmatiques (du type : **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, qui se prête aux interprétations les plus diverses).

Le premier ayant pour fonction de préserver l'ancrage social réel, le second d'éviter l'isolement sur l'échiquier politique national.

Au fond, dans le paysage politique et idéologique maghrébin, la revendication berbère n'est pas de celles qui peuvent être facilement et clairement assumées ; les forces politiques à base berbère sont prises dans un cercle vicieux dont elles ne paraissent pas vouloir sortir ; 25 ans plus tard, le RCD reproduit un schéma qui n'est pas sans analogie avec celui du FFS de Hocine Aït-Ahmed en 1963.

Quelles que soient les convictions personnelles des acteurs politiques — **et l'on ne peut douter que la plupart d'entre eux soient d'authentiques "berbéristes"** —, il leur est difficile de s'engager sur un projet proprement berbère car une telle ligne entraînerait automatiquement un isolement dans l'échiquier politique national. Et c'est tout leur avenir politique (collectif et individuel) qui serait *ipso facto* mis en jeu et deviendrait aléatoire. A quelque point de vue que l'on se place, l'option politique est une voie délicate ; un "parti berbère" ne pourrait avoir de perspectives et de stratégie qu'en jouant franchement la "carte identitaire" -avec tous ses risques et ses incertitudes. Un tel choix serait incertain et difficile, mais il serait cohérent et pourrait fournir une assise sociologique et politique, une justification à l'existence d'un "parti berbère". Il suppose bien évidemment une vision stratégique sur la longue durée... peu compatible avec les intérêts immédiats.

Ce n'est pas cette approche qu'ont empruntée les initiateurs du "parti berbère algérien" (le RCD), ni avant eux le FFS, ni le Mouvement populaire au Maroc.

Précisons immédiatement qu'il serait sommaire de mettre toutes ces organisations -de manière expéditive- "dans le même sac" : il existe entre elles d'importantes différences, quant aux conditions historiques de leur constitution, quant à leurs objectifs et, surtout, quant à leurs rapports avec le pouvoir central.

Le FFS est, indiscutablement, une formation d'opposition, en rupture depuis 1963 avec le système -et qui en a payé le prix répressif. Son leader H. Aït-Ahmed a développé depuis octobre 1988 une analyse critique, très réservée, vis-à-vis du régime en place auquel il a clairement refusé d'apporter sa caution dans la situation présente. Il est, pour l'heure, celui qui a été le plus explicite dans son programme berbère (*Cf* plate-forme de 1979 et différentes déclarations de H. Aït-Ahmed) ; il est certainement, en termes de doctrine officielle, celui qui est le plus proche d'une conception "identitaire" de la revendication berbère et d'une vision fédéraliste de l'organisation de l'Etat.

Le RCD et le MP, en revanche, ont une approche ouvertement "coopérative" quant à leurs relations avec les gouvernants. Le RCD n'a pas hésité à apporter son soutien public aux du Président Chadli, à adopter une attitude de « *soutien critique* » ou de « *critique constructive* », comme l'on voudra ! Son fondateur et Secrétaire général a récemment confirmé sa disponibilité à « *entrer dans une majorité présidentielle* » (*Le Monde* du jeudi 5/10/1989, p.6). Et le MP a participé au gouvernement de Sa Majesté dont M. Ahardane a longtemps été ministre des Postes et Télécommunications.

Mais, tous ont en commun une certaine ambiguïté quant à la nature de leur ancrage social. Tous se sont positionnés en tant que **forces politiques nationales à recrutement régional, sans assumer la revendication berbère comme noyau fondateur et central de leur doctrine et de leur stratégie**. Il ne s'agit pas, pour l'heure, de "partis berbères" (ou "berbéristes") au sens plein du terme -et eux-mêmes ne se définissent pas comme tels-, mais plutôt de groupements politiques ou de groupes d'intérêts à base régionale. La situation qui se met place en Algérie sous nos yeux rappelle du reste étrangement celle du Maroc.
A mon sens, les partis politiques "berbères" sont encore à naître.

Un projet national algérien à base berbère : la quadrature du cercle ?

En fait, si l'on s'efforce de prendre quelque distance vis-à-vis des stratégies des partis "à base berbère" et d'apprécier ces expériences organiques sur la longue durée, une question de fond s'impose immédiatement à l'observateur : C*omment concilier — et est-il possible de le faire – la revendication particulière des berbérophones avec un projet politique national ?*
Un projet politique peut-il être national (et reconnu comme tel par le reste de la population) s'il est porté par des berbérophones et/ou s'il intègre la revendication berbère ?

Les tentatives faites jusqu'ici -celle du FFS comme celle du RCD- incitent à répondre par la négative. En dehors de la situation un peu floue des premiers mois de son existence (4), en un quart de siècle, et malgré l'envergure et la légitimité national et internationale de H. Aït-Ahmed, le FFS n'est jamais parvenu à s'implanter sérieusement ailleurs qu'en Kabylie et dans les milieux kabyles. Et la prise en compte programmatique de la revendication berbère par cette organisation à partir de 1979 n'a fait qu'accentuer son caractère de "parti kabyle". De même, le RCD, en dépit de ses affirmations répétées, n'a d'implantation qu'en milieu kabyle - en Kabylie et dans la "diaspora" : lorsqu'il met en avant sa présence dans les régions non kabyles, il s'agit bien entendu **exclusivement** d'un recrutement parmi les populations kabyles installées dans le reste de l'Algérie.

Le cercle vicieux paraît donc bien fermé. Cette impossibilité, ce cul-de-sac signifie d'ailleurs -si l'on aborde la question d'un point de global- qu'il y a bien une rupture psychosociologique radicale au sein de la société algérienne qui fait que les arabophones ne peuvent, significativement, se reconnaître dans un projet politique où la composante (humaine et programmatique) berbère est hégémonique ou même seulement importante. C'est du reste, sur un terrain un peu différent, ce que la Ligue Algérienne des Droits de l'Homme de Me Ali-Yahia a durement expérimenté en 1985 : sa composition à dominante berbère et berbériste l'a condamnée à un isolement total en Algérie et lui a valu de supporter une répression très dure (*Cf* Chaker 1985).

Ceci paraît net et indiscutable du point de vue de l'observation stricte des réalités socio-politiques. Bien sûr se pose alors une question essentielle, pour l'acteur d'abord, mais aussi pour l'analyste qui essaie de comprendre et éventuellement de prévoir les phénomènes

sur la longue durée : comment peut (ou doit) évoluer au plan politique la revendication berbère, dans la mesure où l'on considère qu'il s'agit là d'une aspiration sociologiquement profonde et durable parmi les populations berbérophones ? D'autant que, si elle est particulièrement aiguë en Kabylie pour l'instant, on peut faire l'hypothèse qu'elle ira en s'accentuant également dans les Aurès et parmi les autres groupes berbérophones algériens (les prémices de cette évolutions sont très nets en milieu chaouï).

Une traduction politique de la revendication berbère est-elle inéluctable ?

On ne peut éviter, surtout devant les difficultés et les impasses des expériences politiques antérieures et actuelles, de poser la question. La revendication berbère ne peut-elle pas -et n'a-t-elle point intérêt- à se situer franchement et exclusivement sur un terrain "culturel" et à investir les lieux de production et d'action culturelles (associations, édition, université...) ? L'essentiel ne serait-il pas d'abord de consolider, à un niveau très concret, la culture berbère dans la société algérienne ?

Cette thèse est souvent défendue dans les milieux de créateurs et d'artistes berbérophones. Elle est même, assez fréquemment, la justification à une certaine hostilité aux entreprises dites "politiciennes". Elle paraît, pour le moins, fragile et à courte vue. Certes, le travail culturel et linguistique est un impératif absolu, permanent. L'avenir berbère passe nécessairement par une densification, un développement culturel. Mais la dimension politique est consubstantielle de la revendication berbère elle-même :

– d'une part parce que celle-ci se développe dans un terrain idéologique qui lui est radicalement hostile,

– d'autre part et surtout, parce que l'on ne saurait occulter une donnée fondamentale de la réalité socio-culturelle maghrébine qui est que **la langue berbère est dans une situation objective de domination** : minoritaire au plan démographique, sans statut institutionnel, sans tradition écrite... Le temps, les grands mouvements d'évolution de la société travaillent contre elle.

Seules des mesures institutionnelles à caractère systématique (scolarisation généralisée en berbère, diffusion massive de l'écrit , relégitimation symbolique et concrète du berbère...) peuvent enrayer cette tendance lourde, qui fait que le berbère recule depuis des siècles devant l'arabe. Et ce type de dispositions pour la défense d'une langue et d'une culture relève bien évidemment d'une politique d'Etat.

Sauf à vouloir se cantonner dans une action de préservation folklorisante, comme celle qui a été menée en France par les provençalistes -avec les résultats que l'on sait, la survie berbère, sur la langue durée, implique une vigoureuse politique de défense et de promotion qui définit un projet et d'une action éminemment politiques.

Si l'on admet que la revendication berbère, en tant que courant sociologique, est avant tout une volonté d'existence, une affirmation identitaire, le passage au politique paraît historiquement inéluctable.

Revendication identitaire ou projet nationaliste berbère ?

La revendication berbère en Kabylie présentent donc, en tant que courant sociologique, des contours nettement "identitaires", voire "nationalitaires". Mais il est clair que la marge entre les concepts est étroite et l'on doit se demander si l'on ne pourrait pas

déboucher assez aisément sur des projets carrément nationalistes berbères. D'autant qu'il existe des discours très radicaux, voire extrémistes, parmi les milieux berbéristes.

Pour ma part, je répondrai **plutôt** par la négative à cette question. Le degré de fusion historique, culturelle, économique et politique des populations berbérophones dans l'ensemble algérien (et sans doute marocain) est tel qu'il ne paraît pas permettre une évolution de type nationaliste. Je ne crois pas beaucoup à la réalité ni aux chances d'une "idée nationale berbère" en Algérie (ou au Maroc), parce que celle-ci n'a aucun ancrage historique et que les Berbères sont intégrés depuis des siècles à l'histoire globale du Maghreb. Il y a des spécificités culturelles berbères indéniables, des particularismes régionaux, mais pas de conscience nationale ou historique berbère. Je ne réserverai que le cas des Touaregs parce qu'ils constituent un ensemble ethno-culturel très original, se distinguant de manière tranchée à la fois de l'aire à prédominance arabo-islamique maghrébine et du monde négro-africain sahélien.

Sur un terrain aussi délicat et mouvant, j'admets volontiers le caractère nécessairement subjectif de toute appréciation. Et que la notion de "conscience nationale" n'est pas une essence, mais un phénomène historico-culturel, sujet à fluctuation et à formation. Mais je suis à peu près convaincu que les conditions d'une émergence nationale ne sont pas vraiment réunies ni en Kabylie ni dans le reste du monde berbère nord : il y manque une conscience historique autonome sur la longue durée, une vie culturelle suffisamment consistante et reconnue dans l'aire méditerranéenne -notamment une tradition scripturaire-, capable de contrebalancer l'intégration arabo-islamique, une spécificité socio-économique qui fonderait un "marché kabyle"... Sur ce dernier point, je ne partage donc pas les vues, par ailleurs pénétrantes, de H. Roberts (1983) qui admet l'existence d'une "conscience nationale kabyle", dont l'une des bases serait l'existence d'une véritable communauté régionale d'entrepreneurs économiques.

Surtout, il manque en Kabylie une adhésion globale des élites intellectuelles, culturelles et technocratiques, à un projet berbère. Cela surprendra peut-être beaucoup, mais il faut absolument redire que l'engagement berbère est un phénomène très minoritaire parmi les élites kabyles, qui sont, dans leur ensemble, impliquées dans d'autres stratégies et sur d'autres terrains, nationaux et internationaux ; contrairement à une idée assez répandue, le "berbérisme" -en tant que projet politique- n'a jamais fait et ne fait pas recette chez les intellectuels et les élites d'origine kabyle qui, globalement, évoluent et "se sentent bien" dans le giron de l'Etat-Nation (et de l'appareil d'Etat !) algérien (*Cf* Chaker 1985).

Il faut se garder d'exagérer les facteurs de spécificité de la Kabylie dans l'ensemble algérien, de leur donner une cohérence, une "densité" et une extension qu'ils n'ont pas. Des positions et des pratiques individuelles fortement régionalistes, des discours quasi séparatistes sont fréquents en milieu kabyle : ils ne constituent pourtant pas un courant structuré, encore moins un projet global correspondant à une aspiration majoritaire. Si la tentation nationaliste existe bel et bien dans les milieux berbéristes -surtout kabyles, elle ne paraît pas devoir prendre de la consistance idéologique et politique à l'avenir. Trop de facteurs lui sont défavorables.

Que conclure ?

D'un point de vue prospectif, même si cette formule est un peu éculée, je dirai que le nouveau paysage politique algérien place brutalement la revendication berbère à la croisée des chemins et qu'il lui impose une clarification rapide quant à sa nature et à ses objectifs.

L'option nationaliste, on l'a vu, serait certainement une aventure sans issue ; de même, le "parti national algérien" initié par des berbérophones/berbéristes semble bien être une impossibilité. Il reste cependant, du point de vue des traductions politiques éventuelles, plusieurs autres voies que la revendication berbère pourrait emprunter dans les années à venir :

– Certains acteurs peuvent être tentés par la recherche d'une alliance immédiate et directe avec d'autres forces politiques nationales pour la constitution rapide d'un "rassemblement des forces démocratiques" algériennes, qui accepterait de prendre en compte les revendications spécifiques des berbérophones.
Cette alternative paraît être une vue de l'esprit, peu réaliste, à brève ou moyenne échéance : aucun courant politique algérien ne semble devoir être prêt, avant longtemps, à reconnaître les droits des berbérophones en tant que minorité linguistique.

– Une autre voie, autonome celle-là, serait la formulation de type identitaire, débouchant sur la constitution d'(une) organisation(s) spécifique(s) qui fairait de la défense des droits culturels des minorités berbères le noyau dur de sa doctrine et de son action, et qui pourraient, à terme, trouver sa place dans un front démocratique national à venir ; pour tout un ensemble de raisons socio-culturelles, on peut penser qu'aucun projet démocratique national n'est sérieusement envisageable en Algérie sans une adhésion significative des populations kabyles. Ce qui donne une certaine marge, une capacité de négociation au courant berbère pour imposer le principe du pluralisme linguistique.

– Il reste enfin l'hypothèse de la poursuite ou de la reproduction d'opérations ambiguës et/ou clientélistes, autour de personnalités locales, exploitant les sentiments de solidarité régionale, voire tribale, encore très puissants. Voie qui condamnerait les berbérophones à la marginalisation et à la folklorisation, préludes à leur disparition pure et simple par assimilation linguistique.

La voie de la survie berbère est certainement étroite.

* * *

NOTES :

(1) Mouloud Mammeri fut celui dont l'impact a été le plus important. Mais il faudrait citer aussi Taos Amrouche, de nombreux chanteurs et poètes, des animateurs de la chaîne de radio kabyle, des animateurs d'associations et de publications (en émigration)...

(2) "Résolutions sur la culture" du Comité central du FLN, juillet 1981, *Charte Nationale* amendée de 1986 et de nombreux discours d'orientation du président Chadli Bendjedid à l'occasion des congrès et comités centraux du FLN ; pour une analyse critique de ces textes, *Cf* Chaker/Abrous 1988).

(3) Hocine Aït-Ahmed s'en est à plusieurs reprises expliqué avec les militants "berbéristes" et confirme expressément son refus de l'isolement berbère dans ses écrits (notamment dans son dernier ouvrage, 1989 : 114-115 et 126-127).

(4) Dans les premiers mois de son existence le FFS faisait partie d'un mouvement large d'opposition à Ahmed Ben Bella, qui a concerné de nombreuses personnalités arabophones dont beaucoup n'ont pas hésité à faire le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** (en Kabylie) pour y apporter leur soutien ou leur sympathie à Hocine Aït-Ahmed (la plupart ont fait ultérieurement une carrière politique sous les régimes Boumediène et Bendjedid : Ahmed Taleb, Elhadi Khediri...).

SIGLES

- APN : Assemblée populaire nationale (Algérie).
- FFS : Front des forces socialistes (parti politique d'opposition à implantation kabyle ; fondé en 1963 par H. Aït-Ahmed)
- FIS : Front islamique du salut (islamistes radicaux).
- FLN : Front de libération nationale (Algérie)
- ENA : Etoile nord-africaine (puis PPA). (Fondée à Paris en 1926).
- MP : Mouvement populaire (parti politique marocain fondé par Mahjoubi Ahardane).
- MTLD: Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques
- PAGS : Parti de l'avant-garde socialiste (communistes).
- PPA : Parti du peuple algérien (puis MTLD). (Fondé à Paris en 1937).
- RCD : Rassemblement pour la culture et la démocratie, parti à base "berbériste", fondé en février 1989 (dirigé par le Dr Saïd Sadi).

BIBLIOGRAPHIE

On trouvera une orientation bibliographique systématique pour le domaine berbère (langue, littérature, identité) dans :

CHAKER (Salem) : 1981 (et suiv.) . Langue et littérature berbères. Chronique des études, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, XX (et suiv.), Paris, CNRS.

AAN = Annuaire de l'Afrique du Nord (Paris, CNRS).

ROMM = Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée (Aix-en-Provence).

- AIT-AHMED (Hocine) : 1989 - *L'affaire Mécili*, Paris, La Découverte.
- CARLIER (Omar) : 1984 - La production sociale de l'image de soi. Note sur la "crise berbériste" de 1949, *AAN*, XXIII, (1986) : 347-371.
- CHAKER (Salem) : 1981 - De quelques constantes du discours dominant sur les langues populaires en Algérie, *AAN*, XX :451-457.
- CHAKER (Salem) : 1984 - *Textes en linguistique berbère. (Introduction au domaine berbère)*, Paris, CNRS, 292 p.
- CHAKER (Salem) : 1985 - Les droits de l'homme sont-ils mûrs en Algérie ? Réflexions d'un acteur..., *AAN*, XXIV : 489 - 503.
- CHAKER (Salem) : 1987 - Constantes et mutations dans l'affirmation identitaire berbère (Kabylie), *ROMM*, 44 : 13-34.
- CHAKER (Salem) : 1989 - *Berbères aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan.
- CHAKER (Salem)/ABROUS (Dahbia) : 1988 - Berbérité ou la dimension innommable, *ROMM*, 49 : 173-197.
- HARBI (Mohamed) : 1975 - *Aux origines du FLN : le populisme révolutionnaire en Algérie*, Paris, Chr. Bourgeois [notamment : 111-117]
- HARBI (Mohamed) : 1980/a - *Le FLN, mirages et réalité*, Paris, Edit. Jeune Afrique, [notamment chap. 4 : 59-68]
- HARBI (Mohamed) : 1980/b - Nationalisme algérien et identité berbère, *Peuples méditerranéens*, 11 : 31-37.
- HARBI (Mohamed) : 1981 - *Les archives de la révolution algérienne*, Paris, Edit. Jeune Afrique.
- HARBI (Mohamed) : 1984 - *La guerre commence en Algérie*, Bruxelles, Editions Complexe. [notammment : 125-126]
- *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée* [Aix-en-Provence] : 1987, n° 44 - "Berbères : une identité en construction", [sous la resp. de S. Chaker].
- ROBERTS (Hugh) : 1983 - The Economics of Berberism : the Material Basis of the Kabyle Question in Contemporary Algeria, *Government and opposition*, 19 : 218-235.
- OUERDANE (Amar) : 1987 - La "crise berbériste" de 1949, un conflit à plusieurs faces, *ROMM* : 1987, n° 44 : 35-47.
- *Tafsut - Etudes et débats* [Tizi-Ouzou/Aix-en-Provence] : 1983-1987 (4 vol.)
- TALEB (Ahmed) : 1981 - Réflexions sur la personnalité nationale algérienne, *El-Moudjahid* du 25.03.1981 et *L'Algérien en Europe*, 133, 1981.

Version de base française d'un texte paru :
– *en allemand* : „Die Bewegung der algerischen Berberophonen - Aspekte zivilgesellschaftlichen Engagements", *Wuquf.* Beiträge zur Entwicklung von Staat und Gesellschaft in Nordafrika (Hamburg), 10-11, 1997, p. 97-118.
– *en anglais* : „Berber Challenge in Algeria. The State of the Question", *Race, Gender & Class* [Southern University at New Orleans], 8/3, 2001, p. 135-156.

LE DEFI BERBERE EN ALGERIE : ETAT DE LA QUESTION (1998)

Salem CHAKER*

Même pour l'observateur non-spécialiste du Maghreb, il est désormais devenu évident que le paramètre berbère s'est imposé comme élément important du champ politique et socioculturel tant en Algérie qu'au Maroc.

En Algérie, depuis 1989, toute une série d'actions spectaculaires ont confirmé l'adhésion significative de la population kabyle à la revendication berbère : plusieurs grèves générales en Kabylie, des manifestations de grande ampleur à Tizi-Ouzou, Bougie et Alger. Le boycott scolaire général au cours de l'année 1994-95 en est le point d'orgue. Les dernières manifestations de la jeunesse kabyle à travers toute la région en juin-juillet 1998, à la suite de l'assassinat de Lounès Matoub, sont là pour rappeler qu'en Kabylie la braise berbère est toujours prête à s'enflammer.

Au Maroc, le discours royal du 29 août 1994 en faveur de l'enseignement du berbère prend place dans un paysage plus calme, mais il traduit certainement en filigrane la montée d'une aspiration berbère – encore peu organisée et peu politisée certes –, que le pouvoir politique a sans doute voulu anticiper et neutraliser pour éviter une éventuelle évolution « à l'algérienne ».

Dans la présente contribution, nous nous limiterons à la présentation de la situation en Algérie en proposant un point actualisé sur "la question berbère" dans ce pays (forces et acteurs en présence, évolutions récentes et en cours) et un essai d'analyse quant à la nature et au devenir possible de cette revendication. Même si le contexte politique est assez différent au Maroc, il est très probable que les tendances lourdes identifiables en Algérie s'appliquent également pour ce pays.

I. QUELQUES RAPPELS PRELIMINAIRES

La berbérophonie concerne actuellement près d'une dizaine de pays de l'ensemble Maghreb-Sahara-Sahel : Algérie, Maroc, Tunisie, Niger, Mali, Burkina-Fasso, Mauritanie, Libye, Egypte. L'Algérie et le Maroc étant – de très loin – les pays qui comptent les popula-

* Professeur de berbère à l'INALCO, 2 rue de Lille, 75007 Paris.

tions berbérophones les plus importantes (± 25% en Algérie, 35 à 40% au Maroc). Et aussi ceux où la "question berbère" se pose avec le plus d'acuité.

Incidemment, on insistera sur l'importance de ces chiffres : 25% en Algérie, 40% au Maroc, cela représente des millions de personnes (6 à 7 millions de personnes en Algérie et une dizaine de millions au Maroc). Le poids démographique de la berbérophonie maghrébine est considérable : il ne s'agit pas du tout, du moins en Algérie et au Maroc, de minorités insignifiantes. Le "risque politique berbère" est d'abord dans la démographie qui renferme des potentialités redoutables : des conflits ethniques se sont noués sur la base de populations bien moins nombreuses. On peut même être sûr que s'il n'y avait pas fragmentation géographique de la berbérophonie, il y aurait déjà un état berbère en Afrique du Nord. On ne perdra pas de vue cette donnée fondamentale car elle permet de mieux comprendre l'âpreté du débat dès que l'on aborde la "question berbère" au Maghreb. Les enjeux et les risques sont, quel que soit le point de vue, considérables.

En raison de cette fragmentation géographique, la situation actuelle de la berbérophonie et de la revendication berbère n'est évidemment pas homogène dans les diverses régions concernées, même à l'intérieur de l'Algérie : les Aurès ne sont pas la Kabylie et chaque région réagit et évolue de façon spécifique pour ce qui est du rapport à la langue et à l'identité berbères. Les données, analyses et hypothèses présentées ici concernent avant tout la Kabylie, principale région berbérophone algérienne au plan démographique. On évitera donc toute extrapolation mécanique à l'ensemble de la berbérophonie algérienne et, a fortiori, au Maroc.

Un environnement idéologique et politique hostile

En Algérie, depuis l'indépendance, l'Etat se définit comme arabe et musulman : les constitutions successives depuis 1963 sont constantes sur ce plan. La politique linguistique et culturelle mise en oeuvre par le FLN et les différents gouvernements a été celle de l'arabisation et de la (ré)islamisation. A ce point de vue, il est toujours opportun de rappeler que les islamistes algériens "ne tombent pas du ciel" : ils sont très largement le produit concret d'une politique culturelle et scolaire poursuivie avec constance depuis 1962. Cette idéologie arabo-islamique dominante – qui s'enracine dans le Mouvement national depuis ses origines (*Cf.* les travaux de M. Harbi) – considère que la diversité linguistique est un danger pour l'unité nationale, un germe de division. L'unification linguistique devant parachever la construction nationale.

Cet environnement fortement hostile a eu des conséquences décisives, surtout au cours des dernières décennies, caractérisées par un net réveil de la conscience identitaire berbère. Cette période est en effet celle des importants mouvements de protestation qui secouent la Kabylie à partir de mars 1980. On a longuement analysé ailleurs[1] les conditions, les causes lointaines et immédiates, la signification de ce "printemps berbère de Kabylie" de 1980. Il constitue une véritable charnière historique et il a bien été vécu comme tel, non seulement par les Kabyles, mais aussi par la plupart des autres régions berbérophones. En 1980, pour la première fois dans l'histoire connue de l'Afrique du Nord, un groupe berbérophone affirme

[1] Ces positions et analyses ont été développées dans différents articles parus au cours de la décennie 1980, dans l'*Annuaire de l'Afrique du Nord*, la *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, *Tafsut-Etudes et débats* et quelques autres supports plus occasionnels. On en trouvera une synthèse dans mon ouvrage : *Berbères aujourd'hui* (Paris, 1989)/*Imazighen ass-a* (Alger, 1990).

clairement son droit et sa volonté d'existence en tant que tel, à travers une demande de reconnaissance institutionnelle de sa langue et de sa culture.

La Kabylie occupe donc une place à la fois spécifique et pionnière par rapport à la "question berbère". Une tradition séculaire d'autonomie et de résistance au pouvoir central, une acculturation occidentale profonde et déjà ancienne (à travers l'Ecole française et l'émigration), l'ancienneté de la formation et l'importance des élites locales ont fait de cette région le fer de lance de la revendication linguistique. C'est là, incontestablement, que l'on peut suivre avec le plus de précision les développements du mouvement berbère, notamment ses traductions explicites, culturelles, idéologiques et politiques.

II. DES MUTATIONS RECENTES IMPORTANTES

On a très rapidement décrit ci-dessus la situation "classique" de la langue et de la culture berbères en Algérie, situation caractérisée par une exclusion et une répression quasi structurelle, de l'indépendance (1962) jusqu'en fin 1988. Depuis 1989, dans le cadre général de l'ouverture politique et de l'abandon du système du parti unique les données ont considérablement changé.

On soulignera d'abord, au niveau des observables, que les évolutions constatées depuis 1989 sont nombreuses et diverses. Elles concernent pratiquement tous les aspects de l'environnement social.

Le terrain de la culture

L'édition et la presse écrite

On sait que toute édition berbérisante a disparu en Algérie dès 1962, alors qu'Alger avait été depuis la fin du siècle dernier l'un des principaux lieux de l'édition berbère, avec de nombreux éditeurs spécialisés et une source d'impulsion scientifique (et de financement) très active : la Faculté des Lettres d'Alger.

Depuis 1989, les prémices d'un renouveau se dessinent autour de quelques initiatives associatives, d'éditeurs privés et même, depuis peu, de maisons d'éditions institutionnelles comme l'Enag, qui s'ouvrent progressivement au domaine berbère[2]. Mais l'appréciation doit rester prudente car les contraintes matérielles redoutables (difficultés de composition, pénuries de papier, coûts prohibitifs), la faiblesse du réseau de distribution du livre et, surtout, les aléas et incertitudes du terrain politique n'ont pas encore vraiment permis à l'édition berbère de prendre son essor. L'inventaire encore limité des réalisations concrètes et les difficultés logistiques redoutables que rencontre ce secteur ne permettent donc pas de considérer qu'il y a déjà en Algérie une "édition berbérisante" consolidée.

A côté du secteur de l'édition proprement dite, il y a eu plusieurs tentatives de création d'une presse de langue berbère : les deux partis politiques "kabyles" (FFS et RCD) ont lancé

[2] On trouvera le détail des publications berbérisantes réalisées en Algérie dans les dernières « Chroniques des études berbères » de S. Chaker (Cf. Bibliographie). On peut estimer à *une quinzaine* le nombre d'ouvrages consacrés à la langue et à la littérature berbères parus en Algérie depuis 1989. Dans la majorité des cas, il s'agit de rééditions (ou de co-éditions) de travaux publiés en France.

chacun un périodique en berbère qui n'a duré que le temps de quelques numéros. Plusieurs journaux (soit régionaux, soit nationaux) font ou ont fait l'expérience d'une "page berbère". Ces essais ne sont pas vraiment concluants pour l'instant, tant sur le plan de la diffusion qui reste très faible, qu'au point de vue commercial.

L'audiovisuel

L'évolution de la situation a été plus sensible dans ce domaine. La chaîne de radiodiffusion kabyle ("Chaîne II"), dont l'existence même avait été menacée à plusieurs reprises dans les années 1970, a vu sa place et son rôle fortement élargis et consolidés : le volume horaire de diffusion a été sensiblement augmenté et surtout, on y a introduit de courtes plages d'émission dans d'autres dialectes que le kabyle (chaouia et mozabite) : de ce fait, elle mérite désormais le titre de "chaîne berbère" et cette dimension ira certainement en s'accentuant à l'avenir.

Autre innovation de taille : la télévision. Depuis la fin 1991, il y a tous les jours une (brève) version berbère (kabyle et chaoui) du journal télévisé. Il n'y a pas encore d'émission régulière en langue berbère mais cela ne tardera probablement pas, soit dans le cadre d'une "tranche horaire berbère", soit dans celui d'une seconde chaîne de télévision (projet à l'étude depuis plusieurs années déjà).

L'Université

L'une des revendications permanentes du mouvement berbère à partir de 1980 a été la création d'une filière de formation en berbère à Tizi-Ouzou. Après de longues tractations, un Département de Langue et Culture Amazigh [= Berbère] est créé à Tizi-Ouzou à la fin janvier 1990. L'objectif assigné à cette institution est la mise en place d'un magister (= post-graduation) de berbère. L'annonce officielle en est faite la veille de l'imposante manifestation du Mouvement Culturel Berbère devant l'Assemblée nationale à Alger (le 25 janvier 1990). Il aura ainsi fallu à l'autorité universitaire algérienne une bonne décennie après les événements du printemps 1980 pour accepter la présence du domaine berbère en son sein (*Cf.* Chaker 1989/90, chap. 9). Un an plus tard (octobre 1991) un second département de berbère est créé à Bougie, dans des conditions nettement plus précaires. Les deux départements ont fonctionné depuis leur création dans un environnement et des conditions très difficiles. Les résultats, notamment en matière de formation de jeunes chercheurs, restent extrêmement limités[3], surtout à Tizi-Ouzou qui, au départ avait bénéficié de moyens et d'un encadrement assez conséquents. Quels que soient les mobiles politiques immédiats et les conditions de mise en place[4], il est sûr, qu'au niveau des pratiques concrètes de l'Institution universitaire, il y a eu une évolution significative.

Enfin, sur ce chapitre, on signalera qu'à la rentrée d'octobre 1996, une décision du Ministère de l'Enseignement supérieur a imposé l'ouverture d'une licence de langue et

---

[3]. Mais Bougie a réussi, dans le cadre d'une collaboration très régulière avec le Centre de recherche berbère de l'Inalco, à faire soutenir quatre magisters ; deux autres doivent être soutenus de façon imminente. A Tizi-Ouzou, la situation devrait également s'améliorer à partir de 1996, là aussi grâce à l'intervention de l'Inalco.

[4] Pour une appréciation plus complète sur cette création, on se reportera à ma note parue dans *Etudes et Documents berbères*, 7, 1990 (p.186-188) ou à "Langue et littérature berbères. Chronique des études, IX, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, XVIII, 1989 (p. 765).

culture berbères au sein des deux départements de berbère, ceci malgré les réserves expresses des berbérisants et responsables locaux dont beaucoup considéraient que les conditions minimum n'étaient pas réunies pour assurer une formation satisfaisante. Selon les dernières informations en notre possession, cette création n'a eu que des suites très réduites pour l'instant ; le nombre d'inscrits dans les deux filières est insignifiant (moins d'une dizaine de personnes pour les deux départements). En fait, cette mesure de création d'une licence de berbère, très irréaliste et à l'évidence prématurée, avait des motivations essentiellement politiques, sur lesquelles on reviendra plus loin.

Ainsi, globalement, pour tous les aspects examinés précédemment, la situation est indiscutablement nouvelle. A terme, si elle se maintient, l'impact sera important pour la langue et la culture berbères : des espaces jusque là fermés se sont ouverts, le développement d'une édition berbérisante locale et d'une recherche significative devient possible ; la vie culturelle pourrait y gagner en densité, et la diffusion de l'écrit s'accélérer... On peut donc penser que la situation objective de la langue et de la culture berbères en Algérie peut connaître une consolidation sensible dans les années à venir.

Les supports organiques de la « question berbère »

Un réseau associatif dense

Jusqu'en 1989, le droit d'association, inscrit dans toutes les Constitutions algériennes (par ex. : art. 56 de la Constitution de 1976), était soumis à des limitations draconiennes : le contrôle du pouvoir politique, a priori et a posteriori, était particulièrement sévère : l'existence même des associations était soumise à la procédure de l'*agrément préalable*. Les textes (notamment l'ordonnance 71-79 du 3 décembre 1971) donnaient un pouvoir d'appréciation discrétionnaire à l'administration. La conséquence en est qu'aucune association culturelle berbère n'a jamais pu fonctionner légalement en Algérie avant 1989. Tous les regroupements culturels berbères qui ont existé de 1962 à 1989 ont été, soit informels, soit clandestins. Parfois, ils se sont coulés dans des cadres organiques officiels préexistants : comités étudiants de cités universitaires, comités locaux de lycéens ou étudiants et même cellules de l'organisation de jeunesse du FLN ! Fonctionnements parasites qui ne duraient jamais bien longtemps : juste le temps nécessaire aux instances supérieures de reprendre en main l'organisation concernée et d'en chasser les "berbéristes".

L'existence légale d'associations culturelles berbères ne devient une réalité qu'à la fin 1988/début 1989, dans la foulée des mutations politico-juridiques induites par Octobre 1988. Depuis, les associations culturelles se sont multipliées : à la fin juillet 1989 déjà, 154 étaient recensées pour la seule Kabylie. Actuellement, il en existe certainement plusieurs centaines. Pratiquement, il n'est guère de gros village kabyle qui n'ait la sienne. Auxquelles il faut ajouter les associations nombreuses des Aurès et des autres régions berbérophones (Mzab, Chenoua, Ahaggar-Ajjer...), ainsi que celles de la "diaspora kabyle" (à Alger, Oran, Constantine). Les associations de cette nébuleuse berbère sont évidemment très différenciées. Beaucoup ont un caractère local et se constituent autour de la promotion d'un élément du patrimoine d'un village ou d'une petite région : poètes, chanteurs ou militants nationalistes du crû, sites archéologiques, traditions artisanales particulières[5]... Leurs activités sont alors nettement tournées vers le "grand public" et relèvent le plus souvent de l'animation culturelle et artistique :

[5] Si Mohand à Larbaa-nat-Iraten, Slimane Azem à Agouni-Gueghrane, Laïmèche à Tizi-Rached, ruines romaines à Tigzirt, tradition artisanale (tissage) à Aït-Hichem...

organisation de festivals, de galas et concerts, de conférences... D'autres, moins nombreuses, sont plus universitaires et animées principalement par des étudiants et/ou enseignants[6]. Leur vocation est plus pédagogique, voire scientifique ; elles essaient généralement d'intervenir dans le domaine de l'édition, de l'enseignement de langue berbère et de l'organisation de colloques (parfois ambitieux).

L'évaluation de cette activité associative ne peut être que très mitigée. Leur multiplication manifeste une diffusion large et profonde de l'intérêt pour la langue et la culture berbères dans les jeunes générations, ainsi qu'une certaine maturité et volonté de prise en charge autonome de cette réalité culturelle. Mais les résultats concrets sont encore faibles, voire décevants. Beaucoup de ces associations ont été éphémères, beaucoup n'ont qu'une existence à éclipses ou cyclique – elles ne se manifestent que pour le gala ou festival annuel. La plupart sont très démunies matériellement et intellectuellement. Après quelques mois de fonctionnement, il reste généralement peu de chose des grands projets culturels initiaux.... Le travail associatif reste pour le moment d'une faible efficacité et marqué par une grande dispersion et beaucoup d'amateurisme. Le seul domaine où il y ait eu un investissement régulier, qui aura certainement des retombées importantes à terme, est celui de l'enseignement de la langue berbère puisque beaucoup de ces associations assurent des cours d'alphabétisation en berbère.

Malgré son éclatement actuel, le monde associatif berbère est régulièrement traversé par un désir de regroupement, voire d'unification : plusieurs tentatives en ce sens ont été initiées depuis 1989. Plusieurs rencontres et "assises" ont essayé de rassembler tous les acteurs. Ainsi, une Fédération nationale des associations berbères (FNACA, *Agraw Adelsan Amazigh* : Tizi-Ouzou) s'est constituée pour tenter de fédérer l'action des associations : là aussi, les résultats effectifs sont limités et incertains. En fait, tous ces projets de coordination se sont heurtés à un obstacle quasi infranchissable pour l'heure : l'éclatement politique du milieu "berbériste" kabyle et les rivalités qui s'en suivent. La concurrence acharnée entre deux partis "kabyles" (FFS/RCD), qui se disputent le même terrain, l'intervention de petits groupes politiques, marginaux mais agissants, les innombrables querelles de personnes, ont empêché jusqu'à présent toute convergence efficace.

Le "Mouvement Culturel Berbère"

C'est dans cet environnement qu'il faut replacer le (en fait, les) pôle de regroupement berbère le plus important, le "Mouvement Culturel Berbère" (MCB) qui a tenu ses premières assises en juillet 1989 à Tizi-Ouzou, avec pour ambition de coordonner les initiatives et actions en faveur de la langue et de la culture berbères et de se constituer en représentation permanente de la "société civile berbère". Les résultats sont, là encore, très contrastés. On peut créditer le MCB de nombreuses actions de masses, très significatives au plan de la mobilisation populaire qu'elles ont révélée : une série de manifestations imposantes en faveur de la langue et de la cultures berbères (notamment celle du 25 janvier 1990 à Alger), plusieurs grèves générales en Kabylie et, à partir de septembre 1994, le boycott général du système scolaire en Kabylie, acte de désobéissance civile massive.

Mais les faiblesses et limites du MCB sont tout aussi flagrantes, tant au plan de la réflexion et de la doctrine qu'à celui de son existence et de son fonctionnement organique. Aucun véritable projet n'a émergé, ni même un ensemble d'objectifs précis. Et le MCB a été

---

[6] C'est notamment le cas d'associations comme "Idles" ou "Agraw Adelsan Amazigh" à Tizi-Ouzou.

incapable de résister aux tensions partisanes, tant et si bien qu'il s'est divisé en (au moins) deux grandes tendances, l'une directement contrôle par le RCD, l'autre proche du FFS ; et il lui manque toujours un tissu organique efficace et pérenne. Il agit en fait d'un mouvement de masse peu structuré, très spontanéiste et profondément divisé.

Les organisations politiques

Dans le champ politique, la mutation a également été brutale. L'événement le plus important sur ce terrain est certainement la constitution, sur une base sociologique indiscutablement "berbériste", d'un parti politique (le Rassemblement pour la Culture et la Démocratie) que la presse internationale a souvent présenté comme « berbériste de tendance social-démocrate ». Parti politique qui s'ajoute au plus traditionnel Front des Forces Socialistes (FFS) d'Aït-Ahmed dont le recrutement est presque exclusivement kabyle et qui intègre explicitement la question culturelle et linguistique berbère dans sa plate-forme politique depuis 1979.

Pendant toute la décennie 1980, la "mouvance berbère" ne se voulait pas force politique structurée, même si elle s'articulait autour de certains pôles de regroupement plus ou moins formalisés et même si certains groupes militants étaient organisés dans le FFS. Mouvement social et culturel donc, plutôt que parti. L'ouverture politique d'après 1988 a fait éclater cette approche "non partisane". Les diverses sensibilités constitutives du terrain "berbériste" s'expriment désormais ouvertement. De sorte qu'on peut distinguer maintenant des "politiques" organisés en tant que tels (dans le cadre du RCD ou au sein du FFS) et des "culturalistes" qui poursuivent leur action de manière autonome, dans le MCB ou dans les associations culturelles. Le processus de diversification organique n'est d'ailleurs probablement pas encore achevé et l'on perçoit assez régulièrement une potentialité de "troisième force", positionnée sur une ligne plus explicitement berbériste. Une telle évolution est d'ailleurs rendue assez probable par l'échec politique évident des stratégies des deux partis kabyles (RCD et FFS)[7].

Mais, pour l'heure, il n'y a pas de "parti berbériste" en Algérie. Il y a des partis politiques à *ancrage sociologique berbère* mais pas de parti qui développe un projet spécifiquement ou principalement berbère. Toutes les organisations s'inscrivent expressément dans une perspective nationale et la revendication linguistique et culturelle berbère n'est qu'un aspect particulier d'un positionnement politique plus global. La dernière née de ces organisations, le RCD, s'affirme avec insistance comme formation "démocrate et républicaine" et non comme "parti berbère", en rappelant à toutes les occasions son implantation nationale. Le FFS et son fondateur quant à eux n'ont, jusqu'à présent, jamais voulu "s'enfermer dans le ghetto kabyle"[8] et s'engager dans une stratégie proprement berbère.

---

[7] Ces deux partis, par ailleurs en concurrence directe, ont en commun de s'être définis avec constance comme partis politiques « nationaux » algériens, en contradiction flagrante avec leur recrutement et leur ancrage électoral réel. Par voie de conséquence, ils se sont efforcés depuis 1989 de se positionner dans l'échiquier politique national et notamment dans les différents jeux d'alliances.

[8](3) Hocine Aït-Ahmed s'en est à plusieurs reprises expliqué avec les militants "berbéristes" et confirme expressément son refus de l'isolement berbère dans ses écrits (notamment dans son ouvrage de 1989 : 114-115 et 126-127).

Mais l'irruption de la "question berbère" dans le champ politique dépasse largement le cadre des partis "kabyles" : pratiquement toutes les organisations politiques algériennes ont été amenées à expliciter peu à peu leur doctrine en la matière. Même les forces qui y on été farouchement hostiles pendant des décennies comme le FLN ont dû adopter une position plus nuancée : une certaine reconnaissance et prise en charge du "patrimoine linguistique et culturel populaire amazigh" fait désormais partie du programme de tous les partis politiques de quelque importance. On a pu le constater à plusieurs reprises ces dernières années, notamment :

– Dans la "Plate-forme San Egidio" signée à Rome le 13 janvier 1995 par un ensemble de partis politiques d'opposition, y compris les FIS, qui énonce que : « *Les éléments constitutifs de la personnalité algérienne sont l'Islam, l'arabité et l'amazighité ; la culture et les deux langues concourant au développement de cette personnalité doivent trouver dans ce cadre unificateur leur place et leur promotion institutionnelle, sans exclusion ni marginalisation* ».

– Dans le document de l'« Entente nationale » signé en septembre 1996 par un groupe de partis politiques « arabo-islamistes » (FLN, PRA, Hamas, Ennahda) soutenant l'action et les orientations du président Zeroual [9].

Bien entendu, la signification exacte de cette reconnaissance doit être étudiée de façon précise et concrète, pour chaque cas. L'analyse circonstanciée des textes est une discipline indispensable car les termes de "reconnaissance" ou de "patrimoine culturel populaire", abondamment employés tant par le pouvoir que par les forces politiques, recouvrent en fait des positions concrètes très diverses. Il est clair, par exemple, que les prises de position du FLN en la matière, de même que celles incluses dans le document de l'« Entente nationale », ne dépassent pas le cadre classique depuis au moins 1986 (« Charte nationale amendée »), d'une référence, sans implication réelle, à l'histoire berbère de l'Algérie et au « patrimoine culturel populaire amazigh ». Mais il y a bien là un changement important du discours politique algérien dans son ensemble et le paramètre berbère est bien devenu un élément du jeu politique qui s'impose désormais à tous.

La création du Haut Commissariat à l'Amazighité (HCA, 28 mai 1995) :un tournant ?

Du côté gouvernemental, l'année 1995 aura été celle de mesures importantes, qui peuvent, à première vue, être considérées comme un premier pas vers une reconnaissance de la langue berbère. Après un boycott scolaire massivement suivi en Kabylie à partir de septembre 1994, le gouvernement a engagé en mars-avril 1995 des négociations avec certains courants du mouvement culturel berbère (« MCB-Coordination nationale », aile proche du RCD et des représentants des parents d'élèves). Tout en rejetant la revendication initiale de reconnaissance du berbère comme "langue nationale" (au côté de l'arabe), au motif qu'il s'agissait d'un changement constitutionnel ne relevant pas des prérogatives du gouvernement (et de la présidence de fait du moment), les autorités ont admis la légitimité de la demande de prise en charge du berbère, et notamment de son enseignement. Un "Haut Commissariat à l'Amazighité" auprès de la présidence de la république est créé par décret du 28/05/1995 ; cette instance, installée par le « président de l'Etat » le 7 juin 1995, est chargée de prendre toute initiative et faire toute proposition en matière d'enseignement du berbère.

L'analyse détaillée, juridique et politique, de cette décision gouvernementale mériterait à elle seule une étude spécifique. Sa portée concrète est encore difficile à évaluer et ses

---

[9] A travers ce document, se dessinaient déjà très certainement les contours de la majorité parlementaire, appuyant le Président Zeroual.

incidences politiques incertaines. Si l'on se limite à la simple observation des données établies, plusieurs constats, contradictoires; s'imposent pourtant immédiatement.

– Il s'agit bien d'une brèche importante, d'un tournant significatif de la politique officielle vis à vis de la "question berbère" ; pour la première fois, un Etat maghrébin intègre, dans ses institutions, le paramètre berbère.

– Il s'agit, très explicitement, d'une mesure politico-administrative (un décret), non d'une reconnaissance *de jure*, de nature constitutionnelle ou légale. Elle demeure donc fragile et révocable.

– Les plus hautes autorités de l'Etat (premier ministre et président) et le texte de création du HCA sont très explicites sur un point crucial : l'ouverture à la langue et à la culture berbères est conçue comme la réintégration d'une des composantes de la culture et de l'identité nationale de *tous les Algériens*. *En aucune façon, il n'est question de reconnaître des droits linguistiques ou culturels à une région ou une minorité particulières*. La nomination à la tête du HCA de Mohamed Idir Aït-Amrane, vieux militant du nationalisme algérien, arabisant de profession et passionné de berbère, est tout à fait emblématique sur ce plan.

– Par voie de conséquence, les autorités ont expressément refusé de reconnaître le berbère comme l'une des langues nationales du pays, avec enseignement généralisé de la langue dans les régions berbérophones. Concrètement, l'arabe reste la seule langue nationale et officielle ; le berbère sera introduit comme langue qu'il sera possible d'étudier dans certains établissements secondaires (lycées) du pays.

– La composition humaine du HCA mérite elle aussi d'être considérée, au moins dans ses contours globaux : dans les instances dirigeantes, aucun spécialiste reconnu, aucune personnalité majeure de la culture berbère, une majorité de représentants des institutions étatiques concernées, des militants associatifs généralement peu connus.

– Sur un plan politique immédiat, il est clair que la concession gouvernementale a eu pour conséquence, entre autres effets, d'accentuer la division au sein du courant berbère. L'unité (d'action) retrouvée lors du boycott scolaire a immédiatement volé en éclats et le mouvement berbère s'est retrouvé, encore plus qu'avant, divisé entre "berbéristes collaborationnistes/réformistes" (généralement proches du RCD), de plus en plus intégrés dans les stratégies du pouvoir et, "berbéristes oppositionnels" (indépendants ou proches du FFS). Le bénéfice politique immédiat n'a donc pas été mince pour les autorités algériennes.

Les suites concrètes

A partir de la rentrée scolaire 1995, sous l'égide du HCA, plusieurs initiatives en faveur de l'enseignement du berbère dans l'enseignement secondaire ont été prises : des stages de formation de formateurs (recyclage d'enseignants d'autres disciplines) ont été organisés et des cours de berbère instaurés dans plusieurs lycées. Sur ces expériences et initiatives, plusieurs remarques peuvent être faites :

– D'une part, il ne semble pas que les prérogatives et délimitations de compétences entre le HCA et les ministères concernés (Education nationale surtout, mais également Enseignement supérieur) soient clairement établies. Le statut même de ces enseignements ne paraît pas nettement fixé : enseignements "facultatifs", complémentaires, ou enseignements nor-

maux, intégrés dans le cursus de préparation et dans les épreuves du baccalauréat ?... Il demeure de sérieuses divergences (ou hésitations) entres les différentes instances à ce sujet. Leur clarification – qui interviendra nécessairement rapidement – sera très éclairante.

– Les moyens mis en oeuvre paraissent, pour l'instant, très limités. Au point que l'action du mouvement associatif berbère, en matière d'enseignement et de formation de formateurs, paraît encore bien plus importante que celle du HCA, qui recourt d'ailleurs très largement aux moyens d'encadrement et d'action des associations « amies ».

On en vient alors, à la seule observation de l'ensemble de ces données factuelles, à se demander si la fonction du HCA ne relèverait pas avant tout, pour reprendre une formule sans détours employée naguère par R. Bellil (1985), d'une opération de « domestication », de prise de contrôle d'un champ, celui de l'activité militante associative berbère, qui jusque là se développait en-dehors des instances de l'Etat.

III. ELEMENTS D'ANALYSE

Avant tout essai interprétation et d'évaluation de ces développements récents, il est indispensable de rappeler qu'il existe en Algérie, au moins depuis 1980, un mouvement de revendication linguistique berbère, fortement implanté en Kabylie. Les nombreuses manifestations et protestations diverses, de grande ampleur, qui ont eu lieu dans cette région en faveur de la reconnaissance de la langue berbère, établissent clairement la réalité de l'ancrage social de cette revendication linguistique (Cf. Chaker 1989/90). Sur ce terrain, les autorités algériennes ont donc eu, depuis de nombreuses années, à faire face à une contestation durable et multiforme. Les évolutions actuelles ne peuvent évidemment se comprendre si l'on fait abstraction de cette donnée fondamentale. C'est d'ailleurs ce paramètre – l'existence d'une base sociale large à la revendication berbère – qui distingue fondamentalement la situation algérienne de celle du Maroc.

Un permanence idéologique et juridique

A première vue donc, le paysage algérien a connu sur le plan de la question berbère des mutations profondes au cours des dernières années. Pourtant, on écartera immédiatement l'hypothèse d'une modification radicale de la doctrine de l'Etat algérien en matière de langue et de culture. Si la sensibilité berbère a désormais des possibilités d'expression légale, c'est dans le cadre général de la libéralisation de la législation sur les associations (culturelles et politiques) et de la plus grande ouverture des médias. La situation politique générale a certes évolué, mais en matière de politique culturelle et linguistique, le discours et la doctrine de l'Etat n'ont connu aucun infléchissement sur le fond.

La Constitution de février 1989), dans laquelle le terme "berbère" est absent, a réaffirmé sans ambiguïté les options antérieures en matière de langue et de culture :

- art. 2 : «L'Islam est religion d'Etat »

- art. 3 : « L'arabe est langue nationale et officielle »

Elle prend soin d'interdire *a priori* la création d'organisations politiques sur des bases régionales (art. 9/2) ou qui pourraient attenter à l'unité nationale (art. 40/2). Et la loi sur les "associations à caractère politique" votée en juillet 1989 par l'Assemble Populaire Nationale est encore plus explicite puisqu'elle interdit la formation de partis politiques sur des *bases linguistiques*.

La nouvelle constitution[10] soumise à référendum le 28 novembre 1996 reprend, sans la moindre modification, ces deux articles de l'ancienne constitution (art. 2 : « *L'Islam est la religion de l'Etat* » ; art. 3 : « *L'arabe est la langue nationale et officielle* »). Il par ailleurs précisé à l'article 178 que « toute révision constitutionelle ne peut porter atteinte :

- A l'Islam en tant que religion de l'Etat ;
- A l'arabe, comme langue nationale et officielle. »

Le texte reconduit également les stipulations de l'ancien article 40/2, qui devient :

42 (§ 3) : « ... les partis politiques ne peuvent être fondés sur une base religieuse, linguistique, raciale, de sexe, corporation ou régionale.

42 (§ 4) « Les partis politiques ne peuvent recourir à la propagande partisane portant sur les éléments mentionnés à l'alinéa précédent. » ».

Le seul élément nouveau figure dans le préambule à la Constitution qui énonce, de façon incidente, que « *... les composantes fondamentales de son identité [...] sont l'Islam, l'arabité et l 'amazighité.* ». Mais cette mention de l'amazighité (berbérité) est purement rhétorique puisque, le même préambule affirme expressément que l'Algérie est : « *terre d'Islam, partie intégrante du Grand Maghreb,* ***pays arabe****, méditerranéen et africain.* ». La dimension berbère est donc immédiatement évacuée après avoir été mentionnée.

La situation qui s'est mise en place en Algérie après 1989 ne renvoie donc en aucune manière à une *reconnaissance juridique* du paramètre berbère. En matière d'identité et de culture, le corps de doctrine qui s'est précisé à partir de 1976 (*Charte Nationale,* puis *Résolutions sur la culture du Comité Central du FLN* : 1981, et *Charte nationale "amendée" :* 1986) maintient inchangées les mêmes thèses fondamentales : les Algériens sont arabes et musulmans. Les Berbères ont existé dans un passé lointain et révolu. En conséquence, les Berbères ont leur place dans les livres d'histoire, les musées, les fêtes folkloriques et, éventuellement, dans les cadres académiques en tant qu'objet d'érudition.

Si l'on considère simultanément la création du HCA en 1995 et le nouveau texte constitutionnel, il apparaît alors clairement que l'action des autorités algériennes s'inscrit toujours dans la droite ligne des « amendements » de la Charte nationale de 1986 : *on intègre le berbère comme élément du « patrimoine national », mais on lui refuse le statut de langue nationale*. Et surtout, en l'étatisant par une vague mention dans le discours officiel et par quelques modestes mesures institutionnelles, on essaie de neutraliser le paramètre berbère en tant que potentialité politique. En fait, pour ce qui est de la question berbère, la nouvelle version de la Constitution a pour unique objectif de renforcer les bases juridiques pour l'interdiction d'éventuels partis politiques berbèristes[11].

Il n'y a donc pas en ce domaine de rupture idéologique en Algérie : les options stratégiques en matière linguistique et culturelle demeurent inchangées, malgré quelques aménagements, conjoncturels ou tactiques. L'arabisation reste le fondement de la politique linguistique du pays. Et comme on a pu le voir lors de l'adoption par l'APN (décembre 1990) d'une loi sur l'arabisation, clairement dirigée contre le français et le berbère, dans les sphères dominantes, l'approche de la question des langues reste marquée par une conception exclusive et ultra

[10] largement publié dans la presse algérienne : par exemple *Liberté* ou *El Watan* du mercredi 23 octobre 1996.

[11] Il intéressant de noter sur ce plan que le danger *potentiel* berbère est géré exactement sur les mêmes bases juridiques que le courant islamiste radical.

répressive[12]. Le gel, en 1992, de cette loi (largement impraticable sans des mesures de coercition draconiennes) a expressément été présenté comme provisoire et "technique" et ne remettant aucunement en cause l'objectif de l'arabisation généralisée. Réalité qui vient d'être spectaculairement confirmée en septembre 1996 puisque le gouvernement algérien a exhumé cette loi en annonçant une relance vigoureuse de l'arabisation !

En définitive, la position dominante sur la "question berbère" renvoie toujours aux fondements mêmes du nationalisme algérien : on refuse de reconnaître la réalité berbère en tant que dimension culturelle autonome, coexistante à la dimension arabe, car cela impliquerait la reconnaissance de l'hétérogénéité culturelle de la nation et ouvrirait la voie à la problématique "des droits des minorités", voire à la perspective du fédéralisme et/ou de la sécession.

Mais une situation politique profondément changée

L'assouplissement vis à vis de langue berbère paraît plutôt devoir être analysé comme un aménagement à mettre en relation avec un environnement politique nouveau, dans lequel le pouvoir algérien est en position difficile et a perdu beaucoup de ses moyens organiques et idéologiques de contrôle de la société. C'est très probablement dans ce paysage politique bouleversé que doivent être replacées et comprises les mesures gouvernementales d'ouverture en faveur de la langue et de la culture berbères. Depuis 1988/89, pour le régime algérien, le danger principal et immédiat se situe du côté des islamistes et il y a bien une reconfiguration totale des forces et de leurs rapports depuis 1988. Dans un tel environnement, les sphères politiques dominantes, quelle que soit la profondeur de leur hostilité à l'idée berbère, peuvent effectivement considérer que :

– La question berbère" ne représente pas un danger politique immédiat ;

– Il serait tactiquement difficile et risqué d'assumer un conflit ouvert sur deux "fronts" à la fois ("islamistes"/"berbéristes") ;

– La neutralité, voire l'appui, des populations berbérophones (surtout kabyles) doit être recherchée pour contrer, à tout le moins freiner, la pression islamiste. L'existence, depuis au moins 1988, de cette ligne politique au sein du pouvoir ne peut pas faire de doute. Elle éclaire de façon immédiate toute la gestion du terrain berbère par les autorités depuis octobre 1988, gestion qui se résume à rechercher sa neutralisation et encourager ses divisions. Face à la poussée islamiste, les autorités avaient besoin de "calme" en Kabylie et ont probablement compris que certains gestes minimaux lui permettraient d'atteindre cet objectif. Et, globalement, jusqu'à présent, elles y ont réussi.

IV. DEMAIN : L'INCERTITUDE

Bien sûr se pose alors la question de savoir si la situation actuelle de neutralité/neutralisation de la Kabylie est durable et si le système politique peut intégrer la "question berbère" sur la longue durée. Pour tout un ensemble de raisons structurelles, on peut sérieusement en douter. Ni la nature essentiellement identitaire de l'affirmation berbère, ni la nature de l'Etat algérien et de sa tradition politique ne paraissent permettre une telle évolution.

[12] *Cf. Le Monde* du 28.12.1990 ; loi 91-05 du 16/01/1991, *Journal officiel algérien* n° 03 du 16/01/1991.

En en termes socio-politiques généraux, la question berbère se présente comme suit en Algérie :

– La Kabylie est fortement et durablement mobilisée pour la reconnaissance de sa langue et de sa culture propres ;

– La structuration organique de cette revendication reste extrêmement lâche, à travers un Mouvement Culturel Berbère et un tissu associatif très fragmentés ;

– Il n'y a pas pour l'heure de projet politique précis autour de cette revendication linguistique ;

– Les partis politiques "kabyles" relayent (ou utilisent) cette revendication mais refusent expressément d'en faire l'axe principal de leur action.

La situation et son évolution paraissent donc hésitantes et incertaines. – Cette hésitation de la Kabylie à se constituer en force politique spécifique, autour d'un projet propre sera-t-elle durable ? – Le système politique central peut-il réussir à intégrer la "question berbère" sur la longue durée ? – L'émergence d'une ligne de rupture entre la Kabylie et l'Etat central est-elle probable, voire inéluctable ? En généralement, quel devenir, quelle marge pour la "question berbère" ?

Dans la situation que connaît l'Algérie, durablement tendue et instable et d'une grande opacité, une réponse tranchée à ces questions serait imprudente. Mais on peut essayer d'explorer les potentialités d'évolution, sur la base d'un certain nombre d'hypothèses et d'appréciations quant à la situation politique globale du pays, sur la nature sociologique et idéologique de la revendication berbère. Or, il semble bien que certaines données de base sont là qui ne varieront pas avant longtemps.

Un problème identitaire : autonomisation linguistique et culturelle

On a souvent insisté sur le caractère éminemment identitaire de la revendication berbère (notamment Chaker 1989/90). On peut aisément en cerner les contours par l'analyse des discours collectifs berbères : chanson, poésie, littérature moderne, action culturelle, discours idéologiques collectifs, mouvements de protestation... En Kabylie du moins, cette demande peut être facilement étudiée parce qu'elle a des expressions nombreuses et variées sur une profondeur de temps déjà considérable : il s'agit clairement de la revendication de reconnaissance d'une entité linguistique particulière, c'est-à-dire d'un *problème de minorité culturelle*. Toutes les expressions culturelles ou idéologiques proprement berbéristes kabyles gravitent autour de la demande d'inscription constitutionnelle et géographique d'un particularisme objectif et des droits culturels qui en découlent, notamment celui de vivre dans et par sa langue. Les Kabyles "berbéristes" rejettent, en définitive, la thèse fondatrice de l'Algérie moderne qui affirme que : *« l'Algérie est arabe et musulmane »*, pour lui substituer une autre définition : *« l'Algérie est berbère et arabe »*. L'aspiration berbère en Kabylie est, à notre avis, indiscutablement de nature identitaire, voire nationalitaire.

Tous les développements concrets sur le terrain depuis 1989 corroborent cette interprétation. Non pas au niveau d'une traduction politique immédiate bien sûr, mais à celui du travail linguistique et culturel réalisé par la "société civile" : tout ce travail spontané (en tout cas, non institutionnel) va dans le sens de l'instauration d'une identité collective particulière, en rupture avec le reste du pays. Un certain nombre de pratiques emblématiques sont hautement significatives – même si leurs promoteurs n'en sont pas nécessairement conscients ; ainsi :

– La berbérisation rapide et généralisée de l'environnement (panneaux indicateurs, dénominations des commerces...) qui, littéralement, fait déjà de la Kabylie un "autre pays" ;

– Le choix, de plus en plus massif, pour l'écrit public à forte charge symbolique, de l'alphabet berbère (*tifinagh*), qui inscrit physiquement dans le paysage une différence et une frontière ;

– La volonté généralisée, très vive, de normaliser et de moderniser la langue berbère pour en faire un instrument de communication, adapté au monde actuel, notamment à l'expression publique et à l'enseignement à tous les niveaux et pour toutes les disciplines, y compris scientifiques (élaboration de vocabulaires des mathématiques, de l'informatique etc.) ;

– La multiplication rapide, dans les cadres les plus divers, des cours de langue berbère.

Les manifestations qui ont suivi la mort de Lounès Matoub et l'entrée en application de la loi de généralisation de l'arabisation ont du reste très clairement confirmé cette analyse : le thème de l'autonomie, voire de l'indépendance de la région, est désormais tout à fait explicite parmi les revendications de la jeunesse kabyle.

De l'observation des dynamiques sur le terrain, il ressort que, tout en ne s'engageant pas dans une revendication politique frontale (autonomie de la région, par exemple), les acteurs et producteurs de la culture berbère sont en train de créer les conditions d'une autonomie de fait. En termes de "production d'identité", on s'oriente vers la création et la consolidation d'un univers linguistique et culturel spécifique, largement disjoint de l'environnement national.

Une autonomisation politique de fait

Cette rupture linguistique et culturelle connaît un parallèle net au plan des comportements politiques. Les tests électoraux de juin 1990, de décembre 1991 et novembre 1995[13] ont montré que l'îlot linguistique kabyle était aussi un isolat politique. Ils ont parfaitement confirmé l'analyse développée dans notre article "La voie étroite"[14]: l'implantation des partis "kabyles" est strictement limitée à la Kabylie et aux villes à forte population kabyle (Alger surtout). Hors de Kabylie et de l'Algérois, les résultats du FFS comme du RCD, sont insignifiants. A l'inverse, la géographie de l'implantation électorale du FIS fait ressortir que toute l'Algérie a été profondément touchée par le phénomène islamiste, à l'exception de la Kabylie et de quelques zones berbérophones secondaires[15].

Bien sûr, les organisations politiques concernées contesteront cette analyse et protesteront de leur "bonne foi nationaliste algérienne" en mettant en avant une prétendue implantation nationale. Mais il est impossible de suivre les partis "kabyles" dans ce qui relève de la simple incantation politique. Ni le RCD, ni le FFS, malgré leurs efforts, ne sont parvenus à sortir du fameux "ghetto kabyle" : même hors de Kabylie, leur assise électorale est strictement kabyle. La carte des résultats du premier tour des législatives de décembre 1991, celle de l'élection présidentielle de 1995, sont sans appel : le FFS et le RCD n'existent électoralement

---

[13] 1990 = élections municipales et locales ; 1991 = premier tour des élections législatives ; 1995 = élection présidentielle.

[14] S. CHAKER : « La voie étroite : la revendication berbère entre culture et politique », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, XXVIII, 1988.

[15] On trouvera le détail, notamment géographique, des résultats de ces scrutins dans la presse algérienne de l'époque ; pour les élections législatives de décembre 1991, voir notamment *El Watan* du mercredi 8 janvier 1992 ou J. FONTAINES, "Les élections législatives algériennes : résultats du premier tour...", *Monde arabe. Maghreb-Machrek*, 135, 1992, p. 155-165.

qu'en Kabylie et dans les villes de forte émigration kabyle (certains quartiers du "Grand Alger" notamment). Ce ne sont pas les quelques arabophones isolés – toujours des intellectuels – qui ont rejoint ces partis qui changeront cette tendance lourde. Les résultats de l'élection présidentielle de 1995 sont encore plus nets sur ce plan : le seul candidat kabyle, S. Sadi, secrétaire général du RCD, a rassemblé sur son nom la très grande majorité des voix en Kabylie mais il est quasiment inexistant en-dehors de sa région d'origine[16].

En termes de sociologie électorale, cela établit, même si cela peut déplaire et déranger et quelles que soient les protestations des partis politiques "kabyles", qu'il y a bien une dimension ethnique du vote en Algérie ; les arabophones, malgré les déclarations "nationalistes" des chefs politiques kabyles ne se reconnaissent pas dans ces partis perçus comme "kabyles". Au niveau des données globales, la distinction arabophones/berbérophones correspond bien à un clivage socio-politique net.

De l'identité au projet politique ?

Un certain nombre d'hypothèses fortes paraissent devoir s'imposer à partir de ces réalités socio-politiques et culturelles. Il paraît notamment bien établi :

- Qu'en dehors de la Kabylie et de quelques régions berbérophones secondaires (le Mzab), les grandes masses algériennes, rurales et urbaines, n'ont d'autre référence idéologique que l'islamisme et l'arabisme – largement confondus d'ailleurs dans la conscience collective ;
- Que la conscience identitaire et linguistique berbère est une donnée profondément ancrée et pérenne parmi les populations kabyles ;
- Que cette identité collective spécifique, indépendamment de ses références culturelles propres, s'oppose radicalement tant à l'islamisme qu'à l'arabisme.
- Que les organisations politiques comme le FFS et le RCD ne sont pas en mesure de dépasser significativement leur ancrage kabyle et donc de définir et de porter une alternative nationale quelconque.

Ces constats confirment tous l'existence d'une ligne de fracture *potentielle*, autour de la "question berbère". Bien entendu, potentialité de rupture ne signifie pas réalisation automatique. Pour que cette hypothèse se vérifie, il faudra que certaines conditions non encore acquises se réalisent : notamment, un échec définitif des projets nationaux des partis "kabyles", un compromis éventuel entre le pouvoir et les islamistes qui mettrait *ipso facto* la Kabylie en situation d'encerclement. Mais on n'est sans doute plus très loin d'une telle configuration.

L'intégration est-elle possible ?

Mais on ne saurait – ne serait-ce que pour des raisons de simple objectivité intellectuelle – évacuer sans un examen sérieux l'hypothèse de l'intégration. La "question berbère" ne peut-elle pas être neutralisée par le pouvoir algérien moyennant certaines concessions, comme une reconnaissance dans le cadre scolaire par exemple ? Les récentes mesures gouvernementales pour l'intégration de la langue berbère ne sont-elles point les prémices d'une telle évolution ? On suivra les développements récents de manière très dubitative tant ils sont marquées par le même esprit de dilution et manipulation et tant l'approche gouvernementale semble opportuniste et fluctuante. Comme on l'a vu, l'ouverture est timide et sans véritable

[16] il obtient plus de 80% des voix dans l'ensemble de la Kabylie mais dans le reste de l'Algérie, même dans les régions berbérophones, ses scores sont infimes.

programmation ni moyens ; on ne dépasse pas la situation d'un enseignement facultatif, improvisé et sans intégration réglementaire. On est donc très loin des revendications qui mobilisent la population kabyle depuis plus de quinze ans. L'intégration significative de la "question berbère" ne pourrait se faire qu'au prix de la reconnaissance du berbère comme seconde langue nationale du pays et de la reconnaissance de la spécificité linguistique des régions berbérophones. On peut douter que les principales forces de l'Armée et des sphères politiques en place, toutes connues pour leur attachement à l'arabité de l'Algérie, s'engagent sur une telle voie. C'est du reste bien ce que vient de confirmer sans détours la dernière révision constitutionnelle et la loi de généralisation de la langue arabe..

*

En définitive, les réalités socio-culturelles de l'Algérie, les données idéologiques de base, ainsi que la situation politique générale du pays travaillent plutôt dans le sens d'une accentuation des tensions : on perçoit mal comment un régime (et une opposition islamiste) qui, jusqu'à présent, a été incapable de gérer les contradictions de la société autrement que par la manipulation, la répression et la violence, la "question berbère" pourrait, miraculeusement, trouver une réponse harmonieuse et satisfaisante pour les populations qui vivent cette aspiration.

En d'autres termes, si l'entreprise de domestication peut effectivement rencontrer certains succès passagers et trouver certains relais au sein même des acteurs berbères, elle ne pourra sans doute pas, facilement et à bon compte, transformer le lion berbère en animal de cirque.

***

SIGLES

- APN = Assemblée populaire nationale.
- ENAG = Entreprise nationale des arts graphiques, maison d'éditions étatique issue de l'ancien monopole « SNED ».
- FFS = Front des forces socialistes (parti politique d'opposition à implantation kabyle ; fondé en 1963 par H. Aït-Ahmed).
- FIS = Front islamique du salut (islamistes radicaux).
- FLN = Front de libération nationale (parti politique algérien, "unique" de 1962 à 1989).
- HCA = Haut Commissariat à l'Amazighité (= berbérité).
- MCB = Mouvement culturel berbère (rassemblement a-politique d'associations et d'acteurs de la revendication berbère).
- RCD = Rassemblement pour la culture et la démocratie, parti à base "berbériste", fondé en février 1989 (dirigé par S. Sadi).

Bibliographie

– ABROUS (Dahbia) : 1988 - La chaîne kabyle à la radio-télévision algérienne, *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, 47 (1988/1), p. 97-102.
– AIT-AHMED (Hocine) : 1989 - *L'affaire Mécili*, Paris, La Découverte.
– BELLIL Rachid : « La domestication du savoir sur la société », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, XXIV,1985 : 505-532.
– CHAKER (Salem) : 1981 - De quelques constantes du discours dominant sur les langues populaires en Algérie, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, XX :451-457.
– CHAKER (Salem) : 1981 à 1991 . Langue et littérature berbères. Chronique des études, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS.
– CHAKER (Salem) : 1984 - *Textes en linguistique berbère. (Introduction au domaine berbère)*, Paris, CNRS, 292 p.
– CHAKER (Salem) : 1989 - *Berbères aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan / *Imazighen ass-a*, Alger, Bouchène, 1990.
– CHAKER (Salem) : 1988 - La voie étroite : la revendication berbère entre culture et politique, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, XXVIII, p. 281-296.
– CHAKER (Salem) : 1991 - Berbères : question nationale, question culturelle ?, *L'Evénement européen*, 16, 1991, p. 191-203 ("Minorités. Quelles chances pour l'Europe ?").
– CHAKER (Salem)/ABROUS (Dahbia) : 1988 - Berbérité ou la dimension innommable, *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, 49 : 173-197.
– CHAKER (Salem) : 1993 - La question berbère dans l'Algérie indépendante : la fracture inévitable ? *REMMM*, 65, p. 97-105 [= « L'Algérie incertaine »].
– CHAKER (Salem) : 1993 - Langue et culture berbères en Algérie depuis 1988 : rupture ou continuité ? *Cahiers de Linguistique Sociale*, 22, p. 15-31.
– CHAKER (Salem) : 1994 - Quelques évidences sur la question berbère en Algérie, *Confluences - Méditerranée*, 11 (= "Comprendre l'Algérie"), p. 103-111.
– HARBI (Mohamed) : 1975 - *Aux origines du FLN : le populisme révolutionnaire en Algérie*, Paris, Chr. Bourgeois [notamment : 111-117]
– HARBI (Mohamed) : 1980/a - *Le FLN, mirages et réalité*, Paris, Edit. Jeune Afrique, [notamment chap. 4 : 59-68]
– HARBI (Mohamed) : 1980/b - Nationalisme algérien et identité berbère, *Peuples méditerranéens*, 11 : 31-37.
– HARBI (Mohamed) : 1984 - *La guerre commence en Algérie*, Bruxelles, Editions Complexe. [notamment : 125-126]
– *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée* [Aix-en-Provence] : 1987, n° 44 - "*Berbères : une identité en construction*", [sous la resp. de S. Chaker].
– ROBERTS (Hugh) : 1983 - The Economics of Berberism : the Material Basis of the Kabyle Question in Contemporary Algeria, *Government and opposition*, 19 : 218-235.
– OUERDANE (Amar) : 1990 - *La question berbère dans le mouvement national algérien*, Sillery (Québec), Edit. du Septentrion, 254 p.
– *Tafsut - Etudes et débats* [Tizi-Ouzou/Aix-en-Provence] : 1983-1987 (4 vol. parus)

[Paru dans : *Diplomatie - Magazine*, 3, mai-juin 2003, p. 75-77.]

« La question berbère dans le Maghreb contemporain : éléments de compréhension et de prospective »

Salem CHAKER
(Professeur de berbère à l'Inalco)

1. Le poids démographique des berbérophones : des minorités "encombrantes"

En premier lieu, on insistera fortement sur l'importance du paramètre démographique : en Afrique du Nord, du moins en Algérie et au Maroc, les berbérophones sont certes minoritaires, mais ils constituent des minorités conséquentes puisqu'on peut les évaluer à 20-25% de la population algérienne et à 35-40% de la population marocaine. Ces données démographiques contiennent déjà un élément de compréhension essentiel de la tension qui a toujours régné autour de la question berbère en Afrique du Nord : les berbérophones ne sont pas des minorités insignifiantes que l'Etat central pourrait facilement "oublier", gérer et intégrer[1]. Ce sont des masses démographiques considérables, concentrées sur des régions généralement bien individualisées et qui, de ce fait même posent structurellement un problème aux Etat concernés. En clair, une remise en cause des Etats-nations actuels est une potentialité objectivement inscrite dans la démographie.

Du point de vue de la stricte observation du réel social, le "danger berbère", le risque de "séparatisme berbère", régulièrement brandi par les courants idéologiques dominants au Maghreb, n'est pas seulement un mythe. On peut même considérer que si les Berbères constituait un ensemble géographique compact, même transfrontalier (comme les Kurdes par exemples), et non un chapelet discontinu de régions berbérophones, il est assez probable que l'histoire récente du Maghreb aurait été fort différente et qu'il existerait déjà un Etat berbère en Afrique du Nord.

2. Un environnement idéologique globalement défavorable

La configuration qu'a prise la revendication berbère, notamment en Kabylie, depuis une trentaine d'année ne peut se comprendre qu'en référence à un contexte idéologique et politique fondamentalement hostile à l'identité berbère. Hostilité structurelle qui a induit une affirmation réactive, d'abord des élites, puis de la population dans son ensemble, focalisée principalement (mais non exclusivement) sur la *langue*. Car, la revendication berbère est et reste d'abord linguistique et culturelle : en Kabylie par exemple, depuis 1980, le slogan *« Berbère, langue nationale et officielle »* réunit tous les acteurs de la revendication.

[1] Ce qui est en revanche possible dans des pays comme la Tunisie où les berbérophones représentent moins de 1% de la population globale.

L’hostilité à la berbérité est en fait partagée par tous les courants idéologiques dominants, tous fortement représentés dans les appareils idéologiques (d’Etat ou non) maghrébins.

– D’abord **l’arabo-islamisme**, dont il convient de rappeler qu’il est consubstantiel des Etats maghrébins, puisque dès les tout débuts des projets nationalistes, tant algérien que marocain, les Etats-nations projetés sont expressément définis comme arabes et musulmans. Et les différentes constitutions et textes d’orientation fondamentaux depuis les indépendances n’ont jamais varié sur ce point : « les Maghrébins sont arabes et musulmans ». Cette définition de l’identité nationale fait partie de ce qui est considéré par les courants idéologiques dominants et par les Etats comme des « options fondatrices et irréversibles ». C’est ce qui a induit dans les deux pays principaux concernés, l’Algérie et le Maroc, avec bien sûr d’importantes nuances dans les applications, les politiques dites « d’arabisation », visant à la fois l’éradication du français, langue de l’ancienne puissance coloniale, et du berbère, réalité en contradiction évidente avec l’affirmation de l’arabité essentielle de la nation.

– Ensuite le **centralisme jacobin**, bien entendu directement hérité de l’expérience politique de la France. On n’oubliera pas que les élites nord-africaines, politiques et autres, sont majoritairement de formation française et que la constitution des champs politiques maghrébins a été profondément influencée par l’expérience historique de la France. Même les élites arabophones, formées au Moyen-Orient, partagent en fait le même stock de références, notamment en matière de conception de l’Etat, à travers le nationalisme arabe dont on sait que l’inspiration principale a été le modèle français (« une nation, un territoire, une langue, unes et indivisibles »). En Algérie, cette conception a été puissamment renforcée par une influence durable des modèles de fonctionnement politique staliniens, dans le Mouvement national déjà, puis dans l’Algérie indépendante du Parti unique (FLN). Jacobinisme et autoritarisme politique ne pouvaient évidemment développer qu’une approche répressive vis-à-vis de la diversité linguistique et culturelle.

– Enfin, surtout en Algérie, les **conditions historiques** – une colonisation négatrice et ouvertement assimilationniste – a induit un nationalisme réactif exacerbé, en particulier pour tout ce qui touche aux questions d’identité. Il y a de, manière lourde, un complexe identitaire maghrébin qui s’est constitué dans le regard de la France coloniale.

C’est cet ensemble de facteurs qui expliquent la prégnance en Afrique du Nord du spectre de la "sécession berbère", cette suspicion permanente "d’atteinte à l’unité de la Nation" face à la revendication de reconnaissance de la langue berbère : toute mise en avant du paramètre berbère apparaît comme une remise en cause des fondements définitoires de la Nation et de l’Etat.

3. La Kabylie : une région "en pointe" : Les facteurs d’une émergence identitaire

Dans la présentation de la réédition de mon ouvrage *Berbères aujourd’hui* (1998), j’écrivais : « … il est prudent de parler désormais d’un problème kabyle, propre à l’Algérie, même si aux plans historique et civilisationnel, voire éthique, le problème berbère est celui de tout le Maghreb. ».

Car effectivement, un regard objectif sur les données socio-politiques contemporaines amène à admettre que la "question berbère" ne se pose pas dans les mêmes termes dans toutes les régions berbérophones. La Kabylie est la seule région où il existe un mouvement revendicatif berbère puissant et pérenne, ayant un ancrage populaire indiscutable, ainsi que l’ont montré les très nombreuses manifestations et protestations depuis 1980. Ailleurs, tant en Algérie qu’au Maroc, il existe bien un mouvement associatif, parfois dense et revendicatif,

(dans les domaines chleuh et rifain, notamment), mais pas, du moins jusqu'à présent, de revendication populaire.

Depuis ce que l'on a appelé le « printemps berbère » (1980), la Kabylie est dans une relation de tension ouverte quasi-permanente avec l'État central algérien. Manifestations, grèves, grèves scolaires, affrontements et émeutes, arrestations ponctuent de manière cyclique les relations entre les autorités et la région. Depuis 1980, il ne s'est guère passé deux années consécutives sans que la région n'ait connu d'importants mouvements de protestation : imposantes manifestations pour la reconnaissance du berbère en 1991, grève scolaire quasi totale de plus de six mois en 1994-1995 pour l'enseignement de tamazight, affrontements violents en juin-juillet 1998 après l'assassinat, dans des conditions troubles, du chanteur Matoub Lounes… Les derniers événements du « printemps noir » 2001, qui ont fait plus d'une centaine de morts, et installé une situation de violence durable dans la région, constituent un paroxysme qui confirme bien une thèse que je développe depuis de nombreuses années : il existe une rupture profonde et globale, aux causes multiples, entre la Kabylie et l'État central algérien.

Pourquoi cette spécificité kabyle ? La question peut d'autant moins être esquivée, que les données anthropologiques fondamentales et les expériences historiques sur la longue durée des diverses régions berbères sont très comparables. Les facteurs explicatifs semblent tous découler de l'histoire récente :

– La Kabylie est la seule région berbère possédant des élites modernes (francophones) nombreuses et de formation ancienne – dès le début du XXe siècle ; sur ce plan, le contraste avec les Aurès ou les régions berbérophones marocaines est saisissant.

– La Kabylie est la seule région berbère où la culture politique de type moderne est d'implantation ancienne et large, principalement à travers l'expérience de l'émigration ouvrière massive vers la France depuis près d'un siècle, et à travers l'expérience du Mouvement national algérien.

– La Kabylie est la seule région qui a connu une acculturation occidentale (française) profonde, par le biais d'une scolarisation ancienne et significative et par le biais de l'émigration. Cette acculturation touche en profondeur le tissu social, y compris rural et féminin. La France, les valeurs républicaines sont des références très présentes, même chez les analphabètes kabyles. Et ce n'est pas un hasard si les deux partis politiques algériens représentatifs (FFS et RCD), clairement républicains et laïcs, sont des partis à ancrage sociologique kabyle.

– Mais la rupture a sans doute aussi des causes sociales spécifiques plus immédiates. Sur le plan social, l'échec de l'État algérien a, en Kabylie, une dimension particulière qu'il convient de souligner et qui amène à considérer que la région est dans un véritable cul-de-sac, situation que les autorités ont laissé se mettre en place et s'aggraver après 1962. Pendant tout le XXe siècle, la surpopulation structurelle de la région a pu trouver un exutoire dans une émigration massive vers les grandes villes d'Algérie et vers la France, où les Kabyles ont longtemps constitué la forte majorité de l'immigration algérienne. La fin de la colonisation française a aussi été une véritable bouffée d'oxygène pour la Kabylie car son surcroît démographique a pu se déverser sur Alger et sa région ; sa population adulte masculine, souvent scolarisée, a pendant une quinzaine d'années, facilement pu y trouver travail et logement. Ces "soupapes de sécurité" n'existent plus : l'émigration de masse vers la France est arrêtée depuis 1974 et Alger est une mégalopole surpeuplée où sévissent chômage et crise aiguë du logement.

Les nouvelles générations kabyles ne trouveront plus le salut ailleurs. C'est sans doute ce qui permet de comprendre la radicalisation des protestations en Kabylie depuis 2001, avec le mouvement dit des *'archs* (*Cf.* § 5).

4. Evolutions récentes : décrispation et stratégies de neutralisation

Les dernières années ont été marquées par un assouplissement sensible des positions des Etats centraux vis-à-vis de la "question berbère", tant en Algérie qu'au Maroc. Progressivement, même si les textes fondamentaux et la politique linguistique concrète demeurent globalement inchangés, on est passé depuis 1990 d'une hostilité déclarée à une tolérance « à la marge ».

Les moments les plus remarquables de cette décrispation sont : la création en 1990 et 1991 des Départements de Langue et Culture Berbères au sein des universités de Tizi-Ouzou et Béjaïa en Kabylie ; le discours royal du 20 août 1994, par lequel Hassan-II se déclarait favorable « à l'enseignement des dialectes berbères » ; la création en mai 1995 du Haut Commissariat à l'Amazighité auprès de la Présidence de la République algérienne et l'ouverture de cours facultatifs de berbère dans l'enseignement moyen (collèges) et secondaire (lycées) dans certains établissements, surtout en Kabylie ; en fin 2001, la création au Maroc de l'Institut Royal pour la Culture Amazigh et, en mai 2002, la modification constitutionnelle qui reconnaît au berbère le statut de « langue nationale » en Algérie (l'arabe étant « langue officielle et nationale »).

Mais, parallèlement, la politique d'arabisation a régulièrement été réaffirmée en Algérie (loi de généralisation de la langue arabe entrée en vigueur le 5 juillet 1998), entraînant une réaction immédiate violente en Kabylie. Et, surtout, en Algérie comme au Maroc, les mesures prises en faveur du berbère restent très marginales et sans effets réels sur les politiques linguistiques et culturelles et sur les dynamiques sociolinguistiques lourdes ; on semble bien loin d'une quelconque perspective de "compromis historique" entre les Etats algérien et marocain et la berbérité.

En particulier, et c'est là un élément remarquablement commun dans l'approche officielle de la question dans les deux pays, est explicitement exclue toute forme de reconnaissance de droits linguistiques et culturels des populations berbérophones, que l'on refuse de considérer comme des minorités ethnolinguistiques, susceptibles de bénéficier de la protection des instruments juridiques internationaux relatifs aux droits des groupes linguistiques et culturels minoritaires ; le discours officiel est clair sur ce plan : « la langue et la culture berbères ne sont pas la propriété d'une région (ou de régions) particulière(s), mais un élément du patrimoine culturel commun et indivis de la Nation »[2].

Cette approche "patrimonialiste" – dont les sources idéologiques et juridiques sont typiquement françaises ! –, doit être analysée (et est perçue par les militants berbères) comme une tentative de dépossession et de neutralisation d'une revendication dont on craint les effets déstabilisateurs sur les fondements et les formes mêmes des Etats-nations maghrébins.

4. L'avenir : une ligne de fracture probable

Contrairement aux projections faites dans les années 1960 par la quasi totalité des spécialistes occidentaux de sciences sociales, les indépendances algériennes et marocaines n'ont pas fait disparaître le paramètre berbère du champ politique, bien au contraire. La

[2] Voir, par exemple, les attendus du décret algériens du 28 mai 1995 portant création du Haut Commissariat à l'Amazighité.

dilution dans le creuset arabe ne s'est pas opérée, et plusieurs régions berbérophones se posent déjà comme des acteurs politiques collectifs, et des potentialités d'évolutions similaires existent presque partout, en Algérie comme au Maroc.

Les politiques linguistique et culturelle agressives, mais aussi l'échec flagrant des politiques de développement avec ses implications sociales lourdes, constituent les deux principaux ferment de l'émergence berbère, actuelle et à venir. Et, comme il est peu vraisemblable que ces données et tendances fondamentales soient inversées dans les prochaines années, dans aucun des deux pays, il y a fort à parier que l'émergence identitaire évoluera inéluctablement vers une émergence politique, en termes de projets berbères spécifiques.

C'est de fait ce qui vient de se produire en Kabylie au cours des dernières années : la revendication linguistique berbère y a pris une forme ouvertement autonomiste. Cela a été déjà explicitement le discours des jeunes manifestants kabyles de juin 1998, après l'assassinat du chanteur Matoub Lounes et les derniers évènements de désobéissance civile massive (à partir d'avril 2001) y ont favorisé l'émergence d'un mouvement politique favorable à une large autonomie de la Kabylie (le « Mouvement pour l'Autonomie de la Kabylie »), dont il est certes difficile d'apprécier l'impact, mais qui pourrait bien constituer l'avant-garde d'une dynamique politique globale. Du reste, le mouvement des '*archs* (comités de villages et de tribus) qui a pris la direction de la contestation en Kabylie depuis deux années, bien que s'interdisant tout discours de type ethnique ou autonomiste, développe, sciemment et de manière constante, une stratégie de rupture et d'opposition frontale avec l'Etat central : autrement dit, si le programme (« la plate-forme d'El-Kseur ») n'est pas autonomiste, on a bien affaire à une gestion politique de rupture.

La véritable inconnue réside en fait, en Kabylie comme ailleurs, dans la façon dont les dynamiques en cours seront relayées par les acteurs politiques et les élites berbères qui, majoritairement pour l'instant, restent nettement en retrait sur ce terrain, parce qu'encore très profondément intégrés aux projets d'Etat-nation algérien ou marocain.

La "question berbère", et en particulier sa "version kabyle", seront donc très certainement dans les années à venir des lieux d'instabilité et d'évolutions importantes en Afrique du Nord.

Bibliographie

– AGERON (Charles Robert) : 1979 - *Histoire de l'Algérie contemporaine*, Paris, PUF.

– AIT-AHMED (Hocine) : 1983 - *Mémoires d'un combattant. L'esprit d'indépendance*, Paris, Sylvie Messinger.

– AIT-AHMED (Hocine) : 1989 - *L'affaire Mécili*, Paris, La Découverte.

– CAMPS (Gabriel) : 1980 - *Berbères. Aux marges de l'histoire*, Toulouse, Edit. des Héspérides. Réédition sous le titre : *Berbères. Mémoire et identité*, Paris, Editions Errances, 1987.

– CARLIER (Omar) : 1986 - La production sociale de l'image de soi. Note sur la "crise berbériste" de 1949, *AAN*, XXIII, 1984.

– CHAKER (Salem) : 1984 - *Textes en linguistique berbère. (Introduction au domaine berbère)*, Paris, CNRS.

– CHAKER (Salem) : 1998 - *Berbères aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan, édition révisée et augmentée, Paris, L'Harmattan, (1ère édition 1989), 221 p.

– DEJEUX (Jean) : 1983 - *Identité nationale, idéologie arabo-islamique et revendication berbérophone en Algérie*, Université de Turku.

– DIRECHE-SLIMANI (Karima) : 1997 – *Histoire de l'émigration kabyle en France au XXe siècle. Réalités culturelles et politiques et réappropriations identitaires*, Paris, L'Harmattan.
– GELLNER (E.)/MICAUD (Ch.) : 1973 - *Arabs and Berbers : from tribe to nation in North Africa*, London, Duckworth.
– GRANDGUILLAUME (Gilbert) : 1983 - *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Paris, Maisonneuve et Larose.
– HARBI (Mohamed) : 1975 - *Aux origines du FLN : le populisme révolutionnaire en Algérie*, Paris, Chr. Bourgeois [notamment p. 111-117]
– HARBI (Mohamed) : 1980/a - *Le FLN, mirages et réalité*, Paris, Edit. Jeune Afrique, [notamment chap. 4, p. 59-68]
– HARBI (Mohamed) : 1980/b - Nationalisme algérien et identité berbère, *Peuples méditerranéens*, 11.
– HARBI (Mohamed) : 1981 - *Les archives de la révolution algérienne,* Paris, Edit. Jeune Afrique.
– HARBI (Mohamed) : 1984 - *La guerre commence en Algérie*, Bruxelles, Editions Complexe. [notammment p. 125-126]
– MERAD (Ali) : 1967 - *Le réformisme musulman en Algérie de 1925 à 1940*, Paris/La Haye, Mouton.
– MORIZOT (Jean) : 1985 - *Les Kabyles : propos d'un témoin*, Paris, CHEAM.
– OUERDANE (Amar) : 1990 - *La question berbère dans le mouvement national algérien*, Sillery (Québec), Edit. du Septentrion, 254 p.
– *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée* [Edisud, Aix-en-Provence] : 1987, n° 44 - "Berbères : une identité en construction", dirigé par S. Chaker.
– ROBERTS (Hugh) : 1980 - Towards an Understanding of the Kabyle Question in Contemporary Algeria, *The Maghreb review*, 5 (5-6).
– ROBERTS (Hugh) : 1982 - The unforseen Development of the Kabyle Question in Contemporary Algeria, *Government and opposition*, 17/3.
– ROBERTS (Hugh) : 1983 - The Economics of Berberism : the Material Basis of the Kabyle Question in Contemporary Algeria, *Government and opposition*, 19.
– STORA (Benjamin) : 1991 - *Histoire de l'Algérie coloniale* (1830-1954), Paris, La Découverte.
– STORA (Benjamin) : 1993 - *Histoire de la guerre d'Algérie* (1954-1962), Paris, La Découverte.
– STORA (Benjamin) : 1994 - *Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance*, Paris, La Découverte.

La codification graphique du berbère : Etat des lieux et enjeux

Communication de Salem Chaker au colloque organisé par le HCA sur « la standardisation de l'écriture de tamazight », qui a eu lieu à Boumerdes du 20 au 23 septembre 2010.

Salem CHAKER
Professeur de berbère
Université de Provence
INALCO - Centre de Recherche Berbère
Paris

La langue berbère n'a pratiquement jamais connu de processus de normalisation linguistique. Il n'existe pas -et il semble qu'il n'ait jamais existé- de koinè supra-dialectale, littéraire ou autre. Tamazight se présente donc de nos jours sous la forme d'un nombre élevé de variétés régionales (les "dialectes" dans la nomenclature des berbérisants), répartis sur l'ensemble de l'Afrique du Nord et de la zone saharo-sahélienne, séparées les unes des autres par des distances souvent considérables et entre lesquelles l'intercompréhension peut être très laborieuse.
En conséquence, la codification graphique du berbère est un processus récent, qui émerge au début du XXe siècle en Kabylie, et qui s'inscrit dans une dynamique globale de passage à l'écrit, dans un contexte très défavorable, marqué par l'absence de soutien institutionnel[3], l'oralité dominante et la grande variation linguistique.

---

[3] Je me situe ici dans une perspective de la longue durée : la prise en charge par l'institution étatique date seulement de 1995 en Algérie et de 2002 au Maroc. Et pendant la période coloniale, la codification du berbère était une problématique totalement inexistante pour l'administration comme pour l'Université françaises.

Le débat autour de l'alphabet : serpent de mer / arme de guerre

Depuis plusieurs décennies, on voit revenir cycliquement dans le débat public -politique et universitaire- la même controverse sur la question de la graphie usuelle de la langue berbère : graphie latine, graphie arabe, graphie tifinagh ? Pseudo débat, totalement prédéterminé par les options idéologiques, et en définitive par l'instance politique : cela a été le cas au Maroc avec l'adoption surprise des néo-tifinagh par l'IRCAM en 2002, c'est le cas en Algérie avec ceux qui voudraient imposer la graphie arabe. Pour contextualiser le débat, on rappellera qu'après le Printemps berbère de 1980, le FLN et le Président Chadli[4] déclaraient déjà : «Oui à l'enseignement du berbère, à condition qu'il soit écrit en caractères arabes !». Cette idée est donc ancienne et émane toujours de milieux fortement marqués par l'idéologie arabiste (plus qu'islamiste d'ailleurs) et en général proches des milieux dirigeants de l'Etat.

Pour tous les berbérisants sérieux, du moins ceux qui se sont penchés sur cette question depuis longtemps et qui ne découvrent pas les problèmes d'aménagement du berbère depuis que les instances politiques algériennes et marocaines ont donné leur «feu-vert», la réponse ne fait pas de doute. Pour ma part, je m'en suis expliqué depuis près trente ans : une diffusion large du berbère passe nécessairement par la graphie latine, parce que:

- L'essentiel de la documentation scientifique disponible est dans cette graphie ;
- Un travail significatif d'aménagement de cette graphie a été mené durant tout le XXe siècle ;
- L'essentiel de la production destinée au grand public (revues associatives, production littéraire), au Maghreb comme en Europe, utilise cet alphabet.

[4] On sait qu'il sera suivi dans cette position par le Président Bouteflika qui a fait le même type de déclarations publiques.

Revenons précisément au débat que l'on essaie régulièrement de relancer. On notera d'abord que l'on invoque généralement la science, l'université : on mobilise les savoirs des linguistes quant à la relation purement conventionnelle entre une langue et sa représentation graphique ; ceux des historiens sur l'existence de traditions anciennes de graphies du berbère en caractères arabes ; du sociologue de l'éducation et de la culture pour rappeler que la majorité de la population a une pratique de l'alphabet arabe. Tout cela pour défendre in fine une notation usuelle en caractères arabes.

On occulte bien sûr le fait que les notations arabes du berbère, bien attestées depuis le haut Moyen âge :

- Sont restées l'apanage de milieux lettrés très restreints ;
- Qu'elles n'ont jamais donné lieu à une véritable codification graphique du berbère ;
- Que toutes les études récentes montrent qu'il s'agissait plus d'aide-mémoires, de béquilles pour une transmission restée fondamentalement orale et qu'il est impossible de décoder ces textes berbères, anciens ou actuels, écrits en arabe sans une oralisation tâtonnante (voir notamment les test réalisés par A. El Mountassir 1994).

On occulte bien sûr aussi le fait que l'alphabet latin est, lui aussi, très largement répandu en Afrique du Nord.

Au niveau de l'abstraction transhistorique, nous savons bien que toute langue, sous réserve d'adaptations plus ou moins importantes, peut être représentée par n'importe quel système d'écriture. C'est ce qui explique que les écritures ont pu voyager, ont été empruntées et adaptées de peuple à peuple, de langue à langue : l'alphabet latin du français n'est pas celui de Rome, ni celui de l'allemand, ni celui des langues scandinaves ou du tchèque. De même que l'alphabet arabe du persan, du turc ottoman et des autres langues d'Asie centrale n'est pas celui de l'arabe classique. De même, sur moins d'un siècle, certaines langues d'Asie centrale ont été écrites en alphabet arabe, en latin

et en cyrillique ! A ce niveau de généralité, il est évident que le berbère, comme toute langue, pourrait être écrit en syllabaire japonais ou en alphabet cyrillique.
Mais au-delà de ces considérations abstraites et des potentialités théoriques, une écriture usuelle, du fait même de cette qualité, se développe dans un contexte historique et un environnement socioculturel déterminés, et pas seulement dans les cabinets des linguistes et grammairiens.

Car, ignorance réelle ou ignorance feinte, on occulte dans tous les cas le fait que depuis un bon siècle, un travail de réflexion sur la notation usuelle à base latine, directement inspiré par la recherche universitaire sur le berbère, a été mené et a permis des avancées significatives. Initié et accompagné par des universitaires, par des praticiens du berbère, largement relayé par le mouvement associatif, ce travail sur la graphie usuelle à base latine a connu des améliorations progressives et simplifications qui en font désormais une écriture fonctionnelle, raisonnée et adaptée à toutes les formes de berbère. Représentation phonologique, maîtrise et explicitation de la segmentation font de la graphie usuelle latine une véritable écriture «berbère», généralisable à l'ensemble du domaine.

Tourner le dos à un siècle d'usage social actif de la graphie à base latine pour imposer l'alphabet arabe ne pourrait qu'avoir de graves incidences négatives et ralentir voire bloquer le processus de diffusion de l'écrit.
Pour des raisons pratiques d'abord : comme on le rappelle plus loin, seule la notation latine à fait l'objet d'un processus de codification et d'adaptation aux contraintes particulières et lourdes du berbère. Utiliser un autre alphabet reviendrait à jeter aux orties ce lent et complexe travail de maturation, déjà largement adopté par les producteurs sur le terrain, notamment les écrivains. Très concrètement, une graphie arabe pour le berbère serait une régression sévère dans le processus de codification et de diffusion de l'écrit. On en reviendrait

forcément à des notations de type phonétique, fortement dialectalisées, à segmentation aléatoire et non explicite et ne permettant pas la lecture sans oralisation. Car, outre que le processus de codification n'a jamais été engagé à partir de l'alphabet arabe, on aurait -même en supposant de la bonne volonté et des intentions généreuses- de sérieuses difficultés à s'abstraire des contraintes de la tradition arabisante pour construire à partir de cette écriture une représentation cohérente et efficace du berbère.
Mais aussi pour des raisons symboliques : qu'on le veuille ou non, l'émergence berbère, l'émergence de la langue berbère s'est faite au cours du XXe siècle contre l'idéologie arabo-islamique dominante et, pour l'essentiel, hors du cadre culturel arabo-islamique. C'est l'ouverture sur le monde et sur l'Occident qui a donné aux Berbères et à la langue berbère les outils de leur affirmation et de leur existence. Vouloir imposer au berbère l'habit de l'alphabet arabe trahit explicitement une volonté de le (les) faire rentrer dans le giron de la famille arabo-musulmane, pour l'y étouffer.

En réalité, on a affaire à une machine de guerre contre le berbère, que l'on déploie lorsqu'il est devenu impossible de s'opposer, sur le principe, à sa reconnaissance, à son développement et à sa généralisation. On met alors en avant le problème «technique» de l'alphabet, pour tenter de détruire l'acquis et orienter d'emblée le passage à l'écrit et l'enseignement de la langue berbère vers un cul-de-sac assuré, vers l'enlisement et/ou la floklorisation. C'est ce qui se confirme au Maroc avec le choix des néo-tifinagh. C'est ce qui se passerait en Algérie si l'alphabet arabe venait par malheur à être imposé. Au fond, il s'agit, dans tous les cas, même si les argumentaires sont évidemment très différents, de bloquer toute possibilité de développement réel de la langue berbère, de la neutraliser en lui imposant un carcan non fonctionnel qui la condamne à une simple fonction emblématique (pour les néo-

tifinagh) ou au rejet et à la désaffection par les populations elles-mêmes (pour l'alphabet arabe) ; en un mot, il s'agit d'enfermer le berbère dans l'insignifiance. On retrouve là une pratique très solidement ancrée des Etats maghrébins, la stratégie de neutralisation et de domestication des élites, de tous les acteurs et facteurs sociaux et culturels non contrôlés… En l'occurrence, il s'agit de «réduire le lion berbère en un doux agneau bêlant», intégré à l'appareil d'Etat et à l'idéologie dominante.

Les caractères latins, une option bien ancrée et fonctionnelle

Rappelons en effet que dès le début du XXe siècle, la volonté de sortir la langue de l'oralité s'est traduite par la publication d'importants corpus littéraires ou de textes sur la vie quotidienne. L'impulsion pour le passage à l'écrit en Kabylie commence avec des hommes comme l'instituteur Boulifa[5] ; il sera suivi par une "chaîne culturaliste" ininterrompue, constituée d'enseignants, d'hommes et femmes de lettres de formation francophone. Dans le domaine littéraire surtout, le support écrit imprimé vient suppléer significativement la transmission orale et la mémoire collective. Vers 1945-50, la diffusion de l'écrit à base latine -en dehors de tout enseignement formalisé en Kabylie- est suffisamment avancée pour que de nombreux membres des élites instruites soient capables de composer et écrire le texte de chansons, de noter des pièces de poésie traditionnelle. Belaïd Aït-Ali[6] -qui n'était pas l'un des plus

[5] Qui, avant les années 1920, avait déjà publié : une méthode de langue kabyle (dont 350 pages de textes imprimées en kabyle), un recueil de poésies, une histoire de la Kabylie et une description d'un parler berbère marocain. *Cf.* S. Chaker (dir.) : *Hommes et femmes de Kabylie…*, Aix-en-Provence, EDISUD / INA-YAS, 2001.

[6] *Cf. Etudes et documents berbères*, 2, 1986 ou *Hommes et femmes de Kabylie, Dictionnaire biographique…*, vol. I, (sous la dir. de S. Chaker), Aix-en-Provence/Alger, EDISUD / INA-YAS, 2001.

instruits- rédige à la même époque (avant 1950) ce qui doit être considéré comme la première œuvre littéraire écrite kabyle : Les cahiers de Belaïd, recueil de textes, de notations, descriptions et réflexions sur la Kabylie tout à fait exquises.
Le mouvement de production s'est poursuivi et a connu un net regain à partir de 1970, avec une forte intervention de l'émigration kabyle en France surtout, mais aussi rifaine aux Pays-Bas et en Belgique, après 1980.
Depuis la libéralisation politique en Algérie (1989), les publications en langue berbère (revues, recueils poétiques, nouvelles, romans, traductions) se sont multipliées dans le pays même, au point qu'il est devenu difficile de suivre cette production foisonnante, portée par des associations, des auteurs individuels, de nombreux éditeurs privés et l'institution (HCA). En France également, des éditeurs associatifs ou privés publient maintenant régulièrement des titres en langue berbère. L'écrasante majorité de ces publications récentes sont écrites en caractères latins[7]. Aux publications de type littéraire, il faut ajouter un embryon de presse, surtout en Algérie où il a existé/existe plusieurs hebdomadaires bilingues (français / berbère) et où plusieurs grands quotidiens nationaux ont eu leur "page berbère".

Et, ne l'oublions pas, cette production récente se rajoute à l'immense corpus de textes littéraires et ethnographiques, de grammaires et études diverses, collectés, publiés et quasiment toujours transcrits en caractères latins par les berberisants depuis le début des études berbères, il y a plus de 150 ans.
De sorte qu'il existe désormais un usage écrit à base latine tout à fait significatif. Même si l'on dispose de peu d'informations sur

[7] Quasiment toutes celles qui sont publiées en Algérie, en France et en Europe utilisent l'alphabet latin ; la situation est plus contrastée au Maroc où l'alphabet arabe est souvent utilisé ; mais les parutions récentes sont désormais majoritairement en latin dans ce pays aussi.

sa diffusion réelle et sa réception[8], il ne s'agit plus d'expériences isolées de militants sans impact social : la production écrite s’est multipliée, consolidée, diversifiée et circule largement.

Les conventions de notation : de la phonétique à la phonologie du mot

Après de longs tâtonnements, les notations courantes du berbère se sont stabilisées et homogénéisées, sous l'influence déterminante des travaux et usages scientifiques. Les travaux et publications d'André Basset (dans les années 1940 et 1950), ceux du Fichier de Documentation Berbère (FDB : de 1947 à 1977), l'œuvre et l'enseignement de l’écrivain et berbérisant Mouloud Mammeri, ont été décisives.

A une première génération (1860-1945) de notations "spontanées", directement inspirées des usages orthographiques du français[9], vont succéder des graphies phonétiques beaucoup plus fines, d’origine scientifique, dont le modèle accompli est celui du FDB.

Après la décolonisation, s’inspirant très directement des travaux et usages académiques ou para-académiques (Faculté des Lettres d’Alger, INALCO, FDB), Mouloud Mammeri a diffusé, à travers ses écrits et son enseignement, à travers le relais du milieu militant kabyle, une notation usuelle à base latine du kabyle d’inspiration phonologique. L’idée de base étant que la notation usuelle doit gommer au maximum les particularités phonétiques dialectales, de façon à ce qu’un texte écrit, quelle que soit la variété régionale utilisée, soit à peu près décodable

---

[8] Qui lit, qui écrit en berbère ? Existe-t-il un vrai marché ou s’agit-il encore de réalisations portées par le militantisme ? Il est encore difficile de répondre à ces questions faute d’études précises.

[9] Avec de nombreux digrammes, une non-distinction des voyelles et semi-voyelles.

par tout berbérophone. C’est ainsi, par exemple, qu’on a supprimé, dès les années 60 la notation des phénomènes de spirantisation des occlusives, caractéristiques du kabyle (par opposition au chleuh ou au touareg), mais non, ou très faiblement, distinctifs.

L'introduction et l'interprétation supra-régionale du principe phonologique a ainsi permis de réduire sensiblement les divergences dans la représentation graphique des dialectes berbères. Les particularités phonétiques dialectales à caractère systématique (comme la spirantisation des occlusives simples) sont considérées comme réalisations régionales du phonème "berbère" et ne sont donc plus notées ou seulement par de discrètes diacrités. Concrètement, cela permet d'écrire la langue de la même façon, quel que soit le dialecte. On notera ainsi : *tamɣart*, "la vieille" ; *abrid*, "chemin", *akal* "terre", que l'on soit en touareg, en chleuh... qui prononceront effectivement [tamɣart], [abrid], [akal] ou en kabyle, rifain... qui réalisent en fait (notation API) : [θamɣarθ], [aβriδ], [açal]...

De même, la dentale sourde tendue /tt/, particulièrement fréquente en raison de sa présence dans plusieurs morphèmes grammaticaux, est normalement traitée en affriquée [tts] (API : [C]) dans la plupart des parlers kabyles. Dans la pratique usuelle, cette particularité, très marquante du kabyle, est notée seulement par une diacrité (cédille sous la lettre : «ţ»), ce qui permet de maintenir une représentation graphique très proche de celle des autres dialectes berbères qui ne connaissent pas l'affriction.

On est ainsi progressivement parvenu à des graphies phonologiques larges, dans lesquelles toutes les particularités phonétiques, voire les oppositions phonologiques locales, sont effacées. Cette option s’est généralisée après 1970, grâce au relais efficace du réseau associatif berbère et à une production écrite de plus en plus significative. En dehors de toute intervention institutionnelle ou étatique, une pratique graphique

dominante s'est mise en place. Au départ, exclusivement kabyle, elle s'est progressivement diffusée à la plupart des dialectes berbère du Nord (Mzab, Maroc, Libye).

De la phonologie du mot à la phonologie de la chaîne

Dans la graphie du berbère, le problème de la représentation des frontières de morphèmes est sans doute l'un des plus délicats. Il existe en effet en berbère une foule d'unités grammaticales, très courtes (généralement mono-phonématiques de statuts divers (prépositions, affixes pronominaux, affixes déictiques, affixes d'orientation spatiale...), susceptibles de former syntagmes avec le nom et/ou le verbe auquel elles sont associées. L'indépendance syntaxique de ces morphèmes est toujours très évidente, mais leur fusion phonétique et prosodique avec le nom ou le verbe auquel ils sont associés est totale ; ils forment notamment une seule unité accentuelle (cf. Chaker 1995, chap. 8).

Pour la notation usuelle, trois solutions de représentation sont possibles, selon que l'on privilégie l'analyse syntaxique (séparation par un blanc : 1), la fusion phonétique et accentuelle (tout est collé : 2), ou que l'on adopte une solution intermédiaire (tiret séparateur : 3) :

1- *yefka yas t idd* = [il-a-donné#à lui#le#vers ici] = il le lui a donné (vers ici).
2- *yefkayastidd*
3- *yefka-yas-t-idd*

Le flottement est encore sensible pour l'instant, du moins entre les solutions (1) et (3), car l'option du "tout collé" (2), clairement d'inspiration phonétique, est désormais abandonnée dans les notations à base latine (seules les graphies arabes l'utilisent encore de manière quasi systématique).

La solution (3), que j'ai préconisée depuis longtemps (1982/84) est reprise dans les recommandations de l'INALCO ; elle est certainement celle qui est la plus favorable à un décodage rapide par le lecteur : elle individualise les composants syntaxiques de l'énoncé tout en marquant leur liaison étroite au noyau.
Les tests psycholinguistiques de lecture réalisés sur d'autres langues (notamment africaines) présentant le même type d'agglutinations confirment cette analyse, de même que ceux réalisés sur le berbère marocain par A. El Mountassir (1994 notamment).

Plus problématiques encore sont les incidences des nombreuses assimilations phonétiques qui se produisent à la frontière des morphèmes : toutes ces unités grammaticales courtes, souvent de localisation dentale ou labiale, ont tendance à s'assimiler au segment phonologique du nom ou du verbe avec lequel elles sont en contact.
Les plus fréquentes sont celles qui se produisent avec les prépositions n "de", d "et/avec", le morphème de prédication nominale d ("c'est/il y a"), l'affixe pronominal direct -t ("le") :
S'agissant de morphèmes très usuels, la fréquence de ces assimilations est très élevée. Beaucoup d'entre elles sont même tout à fait pan-berbère (/d#t/ > [tt]), d'autres sont plus localisées, mais souvent attestées en des points divers du monde berbère (par ex. : /n#w/ > [ww] : Kabylie, Haut-Atlas marocain...).

A partir des années 1980, quand l'écrit a commencé à devenir une pratique courante, la réflexion sur le sujet -déjà engagée par le FDB, cf. n°120, 1973, P. Reesink)- s'est approfondie et est devenue plus explicite. Sur l'initiative d'universitaires (principalement S. Chaker 1982/1984, puis le Centre de Recherche Berbère de l'INALCO, 1993, 1996, 1998), le champ d'application du principe phonologique a progressivement été étendu à de nombreux phénomènes, jusque là mal ou non traités : la labio-vélarisation, l'affriction des dentales tendues, et surtout, les très nombreux phénomènes

d'assimilations aux frontières de morphèmes, assimilations qui sont souvent propres à un dialecte, voire à un parler déterminé et qui leur donnent une "identité phonétique" très spécifique :
ex. / n + w-/ > [ww] > [bbw] > [ppw] ; ainsi, en kabyle, un syntagme nominal déterminatif comme / n wergaz / = "de (l')homme", peut être réalisé localement :

[n urgaz]
[wwergaz]
[ggwergaz]
|bbwergaz]
[ppwergaz]
…

Bien sûr, pour le linguiste, ces réalisations assimilées sont facilement identifiables et, dans le cadre d'une "phonologie de la chaîne"[10], il restituera les segments sous-jacents (avec, éventuellement utilisation du tiret) :

[awal ttemɣart] > / awal n temɣart/
"parole de vieille (femme)"

[awal wwergaz/awal bbwergaz] > / awal n wergaz/
"parole d'homme"

[udi ttament] > / udi d tament/
"(du) beurre et (du) miel"
[tkerzeṭṭ] > / tkerzeḍ-t/
"tu as labouré-le (tu l'as labouré)"

C'est sur ce problème des assimilations à la frontière des morphèmes que l'on observe les fluctuations les plus grandes dans les usages graphiques actuels : les notations "spontanées"

[10] Qui considérera donc les frontières de morphèmes comme un contexte clé de l'analyse phonologique en berbère (*cf.* Chaker 1984, chap. 6).

sont de type phonétique (= maintien des assimilations) ; celles qui émanent des praticiens ayant une formation berbérisante (universitaires, militants associatifs, écrivains...) sont généralement plus analytiques, encore que bien souvent les auteurs ne traitent pas de manière homogène tous ces cas d'assimilations.
Mais la tendance dominante est désormais très nettement à la notation analytique (morpho-) phonologique, poussée parfois à un point sans doute excessif[11] ; souvent le tiret (ou toute autre marque de liaison) n'est pas utilisé, y compris dans les cas de fusion phonique avancée (/n#w../ > [bbw..]) où il serait plus réaliste de conserver un indice graphique léger de l'assimilation : n_w.. ou n-w.. plutôt que n w.., particulièrement déroutant par rapport à la prononciation réelle.
Cette graphie analytique (phonologique et syntaxique) est celle qui gomme le maximum de particularités dialectales et celle qui rend explicites les composants syntaxiques ; donc celle qui unifie et stabilise au maximum la forme écrite du berbère.

Réalisme et équilibre indispensables

Mais il est clair que la représentation analytique (ou morpho-phonologique), phonologiquement et syntaxiquement parfaitement fondée, est d'une mise en œuvre délicate ; elle suppose en effet une analyse et une décomposition qui n'est ni immédiate ni évidente pour le locuteur natif sans formation linguistique. La différence entre le niveau phonétique et le niveau (morpho-) phonologique est dans ce cas trop importante

[11] Ainsi, je ne crois pas que l'on ait vraiment intérêt à noter *taɣaḍt* («chèvre»), même si l'on sait bien qu'il ne s'agit que la forme féminine de *aɣaḍ* («caprin»). Si l'option analytique apporte un plus dans le décodage des syntagmes et des énoncés, elle n'apporte pas grand-chose au sein des mots.

pour que l'on puisse attendre du locuteur une restitution, sans une formation minimum préalable.
Cette notation est particulièrement intéressante au niveau du décodage -la représentation graphique est quasiment la même pour tous les dialectes et tous les constituants de l'énoncé sont bien individualisés-, mais elle est coûteuse pour ce qui est de l'encodage, l'écriture supposant alors une formation préalable lourde.
On ne peut plus "écrire spontanément" et une forme d'enseignement devient alors absolument indispensable avant tout passage à l'acte d'écrire. Si l'on veut aboutir à la généralisation et la maîtrise suffisante de cette graphie, cela implique son enseignement généralisé précoce car il ne s'agit plus du tout d'une simple «transcription de l'oral», que l'on peut facilement acquérir à tout âge, mais d'une vraie formation à la langue, à ses structure grammaticales.
L'écrit étant destiné fondamentalement à la communication non-immédiate, c'est bien évidemment le décodage, donc le récepteur qui doit être privilégié.
Sur un plan fonctionnel général, il ne peut donc faire de doute que c'est la notation de type analytique qui devra s'imposer car il ne s'agit plus, depuis longtemps, de «transcrire de l'oral», mais bien de construire une tradition écrite.

Mais en l'état actuel des choses, on recommandera le réalisme, l'expérimentation et, surtout, la nécessité d'inscrire l'action de codification dans la durée. «Normaliser», sélectionner, privilégier telle forme sur telle autre, on ne peut y échapper dès que l'on s'engage dans le processus de passage à l'écrit. Mais la modération et la prudence paraissent indispensables. Il faut que les aménageurs berbérisants trouvent la voie médiane entre l'attitude ultra-normalisatrice, qui couperait la langue standard des usages réels, et la théorie du «laisser écrire», qui ramènerait la pratique de l'écrit au niveau des premières notations spontanées phonétiques et qui aurait

pour effet certain de bloquer le développement du berbère et la consolidation de son statut.

Un chantier ouvert

On le voit, malgré les avancées tout n'est pas réglé au niveau de la codification graphique, loin de là. Les «questions délicates en suspens» sont encore nombreuses ; le groupe de l'INALCO en a listé certaines (notamment lors des rencontres de 1996 et 1998), qui ne font pas encore l'objet de pratiques unifiées :

- L'usage de la ponctuation, point d'autant plus important que la prosodie joue un rôle considérable dans l'organisation syntaxique de l'énoncé berbère (cf. Chaker 1995 et 2009). Bien des textes publiés sont difficile à lire, voire ambigus, de ce fait.
- La question des majuscules, en particulier sur les noms à l'état d'annexion.
- La question des sigles et abréviations, qui posent des problèmes spécifiques en berbère du fait la structure morphologique et syllabique des nominaux.
- La graphie des noms propres, en particulier celle des toponymes : vu leur fonction dénominative particulière, faut-il en respecter la prononciation locale ou les « normaliser » ? *Iɣil bbwammas* ou *Iɣil n wammas* ?...
- Les prépositions et leurs variantes dialectales et intra-dialectales : faut-il faire un choix entre toutes les variantes locales ou les considérer toutes comme possibles ?
– L'écriture des complexes faisant intervenir le pronom indéfini

i, ay ;
seg way deg / segwaydeg / seg-way-deg ;
ɣef way deg / ɣefwaydeg / ɣef-way-deg ;
i deg / ideg/i-deg ;
i ɣef / iɣef / i-ɣef…

Faut-il en souder les composants, les séparer par des blanc, des tirets ?

– L'écriture de l'indice de 3ème personne masc. sing. du verbe :

y-, ye-, i- ? (*yedda* ou *idda* ?)

– L'écriture de l'Etat d'annexion du nom masculin singulier :

w- / u- (et dans quels contextes) ou toujours u- ?

(*wergaz* ou *urgaz* ?).

– La question de la notation du « schwa » ([ə]), pour lequel les fluctuations de l'usage restent encore très importantes (et qui oppose nettement la pratique kabyle à celle du Maroc).

Même si la réflexion a été poursuivie au cours de la dernière décennie et même si des propositions précises ont été faites[12], il reste encore à construire un consensus de principe et à le concrétiser dans les pratiques sur tous ces points.

On espère que des rencontres comme celle de Boumerdes permettront d'avancer sur le chemin ouvert depuis des décennies par les précurseurs kabyles.

[12] Notamment par K. Naït-Zerrad, sans doute le chercheur le plus avancé sur le sujet.

Références bibliographiques

[Centre de Recherche Berbère / Inalco] :
- Actes de la Table ronde internationale "Phonologie et notation usuelle dans le domaine berbère - Inalco, avril 1993" : 23 contributions + 4 notes [= Etudes et documents berbères, 11, 1994 et 12, 1995].
- « Propositions pour la notation usuelle à base latine du berbère (Atelier du 24-25 juin 1996, Inalco/Crb ; synthèse des travaux par S. Chaker), Etudes et documents berbères, 14, 1997, pp. 239-253.
- Aménagement linguistique de la langue berbère, Normalisation et perspectives, Paris, Inalco, 5 au 9 octobre 1998, Paris, (publication provisoire réalisée par Tamazgha, Paris, février 2000), 15 p.
- Achab Ramdane, 1979, Langue berbère. Initiation à l'écriture, Paris, Imedyazen-GEB.
- Achab Ramdane, 1990, Tira n tamazight, Tizi-Ouzou, Tafsut.
- Achab Ramdane, 1998, Langue berbère. Initiation à l'écriture, Paris, Editions Hoggar.
- Castellanos Carles, 1998, El procés de standarditzacio de les llengües. Estudi comparatiu i aplicacio a la llengua amazigha (berber): Thèse de doctorat, Universitat Autonoma de Barcelona (Dept. de Traduccio i d'Interpretacio).
- Chaker Salem, 1982, "Propositions pour une notation usuelle du berbère (kabyle)", Bulletin des Etudes Africaines de l'Inalco (Paris), II/3, 1982, pp. 33-47 [repris dans le suivant].
- Chaker Salem, 1984, Textes en linguistique berbère. (Introduction au domaine berbère), Paris, CNRS.
-Chaker Salem, 1989/1998, Berbères aujour’hui, Paris, L’Harmattan.
-Chaker Salem, 1994, "Pour une notation usuelle du berbère à base tifinagh", Table-ronde "Phonologie et notation dans le

domaine berbère", Paris, Inalco, 26-27 avril 1993 [= Etudes et Documents Berbères, 11, pp. 31-42].
- Chaker Salem, 1995, Linguistique berbère. Etudes de syntaxe et de diachronie, Paris/Louvain, Editions Peeters.
- Chaker Salem, 2002, "Variation dialectale et codification graphie en berbère. Une notation usuelle pan-berbère est-elle possible ?", Codification des langues de France, édité par D. Caubet, S. Chaker et Jean Sibille, Paris, L'Harmattan, p. 341-354.
- Chaker Salem, 2009, "Structuration prosodique et structuration (typo-) graphique en berbère : exemples kabyles", Etudes de phonétique et linguistique berbère. Hommage à Naïma Louali, Paris/Louvain, Peeters, p. 69-88.
- El Mountassir Abdellah, 1994, "De l'oral à l'écrit, de l'écrit à la lecture. Exemple des manuscrits chleuhs en graphie arabe", Etudes et documents berbères, 11, p. 149-156.
- Fichier de Documentation Berbère, 120, 1973 (IV) : "A propos de quelques changements de transcription", p. 45-50.
- Galand Lionel, 1989, "Les langues berbères", La réforme des langues. Histoire et avenir, IV, Hamburg, H. Buske Verlag.
- Mammeri Mouloud, 1976, Tajerrumt n tmazight (tantala taqbaylit), Paris, Maspéro [= Grammaire berbère, dialecte kabyle].
- Naït-Zerrad Kamal, 1994, Manuel de conjugaison kabyle : le verbe en berbère, Paris, L'Harmattan, 318 p.
- Naït-Zerrad Kamal, 2001, Grammaire moderne du kabyle, Paris, Karthala, 225 p.
- Naït-Zerrad Kamal, 2001, "Les systèmes de notation du berbère", Codification des langues de France, édité par D. Caubet, S. Chaker et Jean Sibille, Paris, L'Harmattan, p. 331-340.

[*Encyclopédie berbère* : XVII, 1996]

ENSEIGNEMENT (du berbère)

Salem CHAKER

Après avoir longtemps été étroitement lié à la colonisation européenne — principalement à la présence française en Afrique du nord, l'enseignement du berbère s'est sensiblement internationalisé et diversifié depuis les années 1960/70.

En France et dans les pays berbérophones (avant les indépendances)

En Algérie, l'enseignement du berbère a été institutionnalisé très tôt, dès les années 1880, à l'Ecole supérieure des lettres qui allait rapidement devenir la Faculté des lettres d'Alger, ainsi qu'à l'Ecole normale de Bouzaréah, sur les hauteurs d'Alger, pépinière des instituteurs algériens. Un brevet de langue kabyle est créé en 1885 et un diplôme de « dialectes berbères » en 1887.
L'Ecole normale, en liaison avec l'université, dispensera régulièrement une formation berbérisante aux instituteurs désirant bénéficier de la « prime spéciale » accordée aux enseignants ayant une compétence en berbère (ou en arabe). La Faculté des lettres, pour sa part, formera des générations de berbérisants jusqu'à l'indépendance ; la chaire de berbère y fut occupée successivement par René Basset, André Basset et André Picard. Cet enseignement s'intégrait dans un environnement scientifique particulièrement riche (l'Institut d'Etudes Orientales, la Faculté des lettres), où ont officié des noms aussi prestigieux que Stéphane Gsell ou Jean Cantineau. L'histoire détaillée de cet enseignement et de son impact, en particulier sur les élites locales, restent à faire.

Le Maroc connaîtra, quelques années plus tard, un processus parallèle avec la création de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines à Rabat. Cette institution formera elle aussi un grand nombre de praticiens du berbère (administrateurs, officiers-interprètes...) et berbérisants ; nombre de personnalités marquantes des études berbères y ont séjourné, comme étudiants et/ou enseignants (E. Laoust, A. Basset, A. Roux, L. Galand, A. Leguil...).

En France, l'enseignement du berbère est officiellement instauré en 1913 (mais démarre effectivement en 1915) à l'Ecole des langues orientales de Paris (l'actuel Institut national des langues et civilisations orientales, plus familièrement dénommé « Langues'O »). La chaire de professeur est occupée successivement par E. Destaing, A. Basset, L. Galand, A. Leguil et S. Chaker. L'établissement assure à la fois un enseignement général (linguistique, littérature et civilisation berbères) et une formation pratique à la langue dans diverses variantes dialectales. Pour des raisons historiques et humaines évidentes, les « Langues'0 », pendant la période coloniale comme de nos jours, ont été et restent la principale institution de formation berbérisante sur le plan international. Cet établissement est le seul à offrir un cursus universitaire de berbère, complet (du premier au troisième cycle), indépendant et stabilisé. On trouvera une

présentation précise de l'histoire de cet enseignement et de sa configuration actuelle dans l'ouvrage publié à l'occasion du bicentenaire de l'établissement (Cf. INALCO,1995).

En fait, des origines jusqu'à la décolonisation de l'Afrique du nord, il a existé un véritable "triangle berbérisant" français : Alger-Paris-Rabat. Les enseignants berbérisants français ont tous commencé leur carrière au Maghreb, à Alger et/ou à Rabat et l'ont souvent achevé à Paris. André Basset représente l'illustration achevée de cette géographie des Etudes berbères françaises puisqu'il a exercé successivement à Rabat, Alger et Paris.

En Europe

Dans le reste de l'Europe, la situation est plus contrastée et généralement plus fragile, même si certains des pôles d'études berbères sont très anciens.

En Italie, à l'Istituto universitario orientale di Napoli, la chaire de berbère, créée en 1913, a été occupée par F. Beguinot, F. Cesaro et actuellement par L. Serra. On trouvera une synthèse précise sur les études berbères en Italie dans Abrous 1992.

En Angleterre, dans le mouvement de restriction des dépenses publiques imposé par Mme Thatcher, la chaire de berbère de la School of Oriental and African Studies a disparu en 1985, après le départ à la retraite de son titulaire, J. Bynon.

Au Danemark, à l'Université de Copenhague, K.-G. Prasse a assuré à partir du milieu des années 1960 un enseignement régulier de berbère, centré sur le touareg ; on en connaît les retombées remarquables au plan des publications scientifiques (Cf. Chaker dir., 1988). Malheureusement, là aussi, en raison de la très faible population étudiante, cet enseignement a disparu en tant que cursus autonome et sa suppression est programmée par les instances de tutelle.

Plus récemment, à l'initiative de H. Stroomer, un enseignement de berbère (tachelhit) fonctionne régulièrement à l'Université de Leyde (Département des langues et cultures du Moyen-Orient islamique). Parallèlement, cette université a connu ces dernières années un développement remarquable en matière d'activités de recherche berbèrisantes.

Partout ailleurs en Europe, l'enseignement du berbère a toujours eu et conserve un caractère plus sporadique ; le plus souvent, il s'agit d'un cours annuel temporaire ou d'un séminaire de recherche, au sein d'un départment d'études islamiques ou arabes ou dans un cadre chamito-sémitisant, voire africaniste. Expériences ponctuelles donc, sans garantie de durée et sans qu'il y ait création de poste spécifique de berbérisant. Concrètement, il s'agit toujours, dans la terminologie française, de « charges de cours complémentaires » ou autres types de contrats à durée déterminée, ou bien d'un « sujet » annuel retenu par un linguistique, généraliste, chamito-sémitisant ou africaniste. C'était et c'est encore le cas en Allemagne (Berlin : R. Voigt, M. Tilmatine ; Marburg : O. Rössler ; Hambourg : A. Willms ; Cologne...), aux Pays-Bas (Utrecht : R. Otten), en Pologne (Cracovie : A. Zaborski), en Russie (Moscou et St. Petersbourg : A. Militarev, A. Aïkenvald...), en Espagne (Barcelone : O. Ouakrim), en Italie (Milan : V. Brugnatelli ; Rome : O. Durand) et même en France (Paris-VIII, Paris-III, Paris-X, Aix-en-Provence, Toulouse).

Dans le reste du monde

En Amérique du nord, il a existé deux enseignements réguliers de berbère : le plus ancien à Los Angeles (UCLA, Near Eastern Languages Department) assuré par Th. Penchoen, l'autre à Bloomington (Michigan), à l'Université An Arbor, qui a disparu à la mort de son titulaire, E.T. Abdelmassih (1983).
Comme en Europe, il arrive fréquemment qu'un linguiste généraliste ou chamito-sémitisant nord-américain initie un séminaire de recherche consacré à la langue berbère, dans le cadre de problématiques plus larges, d'analyse linguistique ou de comparatisme. Dans ces limites, il y a même de plus en plus d'intérêt pour le berbère dans certaines universités américaines (New York, Urbana-Champaign, Houston, Montréal...). Le cas le plus consistant est certainement celui de l'Université du Québec à Montréal (Département de linguistique), où exerce M. Guerssel, syntacticien spécialiste des parlers tamazight du Maroc. Il existe aussi une activité berbérisante au Japon, à l'Institut des peuples et cultures d'Afrique et d'Asie de Tokyo auquel est rattaché M. Nakano, mais il ne semble pas qu'il y ait à proprement parler d'enseignement de la langue..

Dans les pays berbérophones (après les indépendances)

L'importante tradition d'enseignement du berbère de la période coloniale en Algérie et au Maroc est brutalement interrompue au moment des indépendances. Les deux chaires de berbères disparaissent en 1956 (Rabat) et en 1962 (Alger). Les Etats algérien et marocain se définissant comme de langue et de culture arabes, l'enseignement du berbère, même à un niveau strictement universitaire, a été perçu comme une atteinte à l'unité et à l'identité nationale : en fait, maintenir un enseignement du berbère pouvait être une forme de reconnaissance d'une réalité que l'idéologie et la politique officielles veulaient nier et éradiquer. Ce type de positions et d'argumentations est tout à fait explicite dans le discours officiel et l'idéologie dominante (nationalisme arabo-islamique) en Algérie et au Maroc (Cf. Chaker 1989, Bounfour 1994...). Cela entraînera la disparition quasi totale de toute formation berbérisante dans ces deux pays jusqu'à ces dernières années. Ce qui n'a pas d'ailleurs pas empêché de nombreux maghrébins d'acquérir une formation berbérisante, surtout en France mais également en Angleterre ou aux Etats-Unis, à l'occasion d'études universitaires supérieures (doctorat, Ph.D.), en linguistique générale ou en littérature (Cf. Chaker 1989 et « Chroniques »).
Une exception notable à cet ostracisme doit cependant être relevée : d'octobre 1965 à juin 1972, * Mouloud Mammeri a été autorisé à donner un cours de berbère à la Faculté des lettres d'Alger. Il s'agissait en fait d'une tolérance, dont l'initiative revient à Ahmed Taleb, ministre de l'Education nationale du nouveau pouvoir qui venait de se mettre en place sous l'autorité de H. Boumédiene (juin 1965). Cet enseignement ne débouchait pas sur un diplôme spécifique mais il pouvait être intégré dans les diplômes délivrés par la Faculté des lettres comme matière complémentaire facultative. Si son statut universitaire est resté fragile et incertain jusqu'à sa disparition, on sait que cet enseignement a joué un rôle considérable dans la formation des nouvelles élites berbérisantes kabyles (Cf. Chaker 1989) : quasiment tous les acteurs et producteurs kabyles berbérisants — universitaires, militants culturels et politiques, chanteurs et écrivains... — ont, peu ou prou, fréquenté les cours de Mammeri (Cf. Chaker 1989).

A partir de 1980, de nombreuses expériences d'enseignement libre du berbère ont été organisées, tant en Kabylie (notamment à l'université de Tizi-Ouzou) qu'à Alger (dans divers cadres universitaires). Initiatives militantes, plus ou moins tolérées, assurées par des universitaires ayant acquis une formation berbérisante parallèle ; cet enseignement libre était évidemment une suite directe des mouvements de protestation berbères de 1980 (« Printemps berbère », Cf. Chaker 1989).

A la même époque, au Maroc; la présence dans l'Université de nombreux linguistes et spécialistes de littérature, ayant accompli des recherches dans le domaine berbère, va se traduire — sans qu'il y ait d'enseignement indépendant du berbère — par une représentation de plus en plus régulière du domaine berbère dans les séminaires (maîtrise, troisième cycle) de plusieurs universités marocaines : Rabat et Fès d'abord, puis Oujda, Agadir, Marrakech, Tetouan...

La situation institutionnelle ne change réellement que très récemment. En Algérie, deux Départements universitaires de langue et culture berbères sont créés à Tizi-Ouzou (1990) puis à Bougie (1991). Il s'agit de structures de post-graduation (= troisième cycle), destinées à former des enseignants-chercheurs berbérisants dans les différentes disciplines (langue-linguistique, littérature et sciences sociales). Ces deux départements ont fonctionné dans des conditions et dans un environnement très difficiles (faiblesse de l'encadrement local, absence ou limites de la documentation, faiblesse du tissu scientifique algérien, situation politique générale très dégradée...). Quelques mémoires ont néanmoins pu être soutenus, tant à Bougie qu'à Tizi-Ouzou, le plus souvent grâce à une coopération étroite avec des institutions étrangères (principalement l'Inalco). En tout état de cause, des cadres institutionnels de formation universitaire existent désormais en Algérie et, même si la mise en route en est laborieuse, ils finiront bien par avoir des effets significatifs en matière de formation de berbérisants.

Sur ce plan de la prise en charge institutionnelle, une évolution encore plus importante se produit presque en même temps, au Maroc et en Algérie (1994/1995).

Dans un discours du 20 août 1994, le roi du Maroc, prend clairement position en faveur de l'enseignement des « dialectes berbères » dans le système éducatif marocain. S'il s'agit d'une ouverture de principe tout à fait considérable, elle n'a cependant pas, pour l'instant, de traductions concrètes. En tout cas, cette orientation ouvre une voie jusque là totalement fermée.

En Algérie, à la suite d'un important mouvement de protestation en Kabylie (boycott scolaire de six mois), le gouvernement accepte de négocier avec certains représentants du mouvement culturel berbère et admet le principe d'une intégration du berbère dans l'enseignement officiel (tout en refusant de reconnaître un statut de « langue nationale » au berbère). Un décret présidentiel du 29 mai 1995 institue un « Haut commissariat à l'amazighité » (= berbérité) chargé de coordonner et d'impulser les initiatives en faveur de la langue et de la culture berbères. Cet ensemble de mesure demande évidemment une analyse juridique et politique très fine, et il ne peut se comprendre que dans le contexte politique très particulier qui est celui de l'Algérie depuis quelques années. Il faudra sans doute plusieurs années pour évaluer et juger leurs effets concrets. Dans cette dynamique, un enseignement du berbère (comme troisième langue) a été mis en place à la rentrée scolaire 1995, dans quelques lycées d'Algérie. La situation qui se dessine dans ce pays rappelle donc beaucoup celle qui

prévaut en France pour les langues régionales comme le provençal, le basque etc. (enseignement comme troisième langue à partir de la classe de seconde).

En tout état de cause, il clair qu'une ère nouvelle est en train de s'ouvrir en Afrique du nord pour ce qui est de l'enseignement du berbère : quelle que soient les difficultés de mise en oeuvre et les résistances éventuelles ou les retards, on peut être certain que le berbère consolidera à l'avenir ce statut de *langue enseignée* et acquerra probablement rapidement celui de *langue d'enseignement*, notamment en Kabylie.

Signalons enfin, que depuis près deux décennies, des expériences d'enseignement du touareg sont menées au Niger et au Mali (et même au Burkina-Fasso), soit dans le cadre de l'école primaire (quelques classes expérimentales bilingues), soit dans le cadre de campagnes d'alphabétisation destinées aux adultes. Des cycles de formation supérieure sont également organisées dans certaines institutions d'enseignement supérieur nigériennes et maliennes, notamment la Faculté des lettres de Niamey et l'Ecole normale supérieure de Bamako (Cf. Aghali-Zakara 1982 et Chaker dir., 1988).

***

Bibliographie

Un suivi régulier des activités d'enseignement du berbère a été assuré dans la « Chronique des études berbères », publiée dans l'*Annuaire de l'Afrique du nord*, de 1965 à 1991 par Lionel Galand puis Salem Chaker.

ABROUS D. : 1992 - « Les études berbères en Italie », *Etudes et documents berbères*, 9, p. 227-233.

AGHALI-ZAKARA M. : 1982 - « De la langue orale à la langue écrite », *Actes de la table-ronde Littérature orale (Alger, juin 1979)*, Alger, Opu/Crape, p. 9-23.

BOUNFOUR A. : 1994 - *Le noeud de la langue.* Langue, littérature et société au Maghreb, Aix-en-Provence, Edisud.

CHAKER S. : 1984 - *Textes en linguistique berbère* (Introduction au domaine berbère), Paris, Cnrs (chap. 3).

CHAKER S. : 1989 - *Berbères aujourd'hui*, Paris, l'Harmattan (chap. 9 et 10).

CHAKER S. : 1989 - « Mouloud Mammeri, 1917-1989 », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 51/1, p. 151-156 & *Impressions du Sud*, 22, p. 40-41.

CHAKER S. dir. : 1988 - *Etudes touarègues.* Bilan des recherches en sciences sociales, Aix-en-Provence, Edisud/Iremam.

CHAKER S. : 1992 - *Une décennie d'études berbères*, Alger, Bouchène (reprend les « Chroniques » de l'*Annuaire de l'Afrique du nord,* 1981 à 1990).

GALAND L. : 1979 - *Langue et littérature berbères.* Vingt cinq ans d'études, Paris, Cnrs (reprend les « Chroniques » de l'*Annuaire de l'Afrique du nord*, 1965 à 1977).

[INALCO, 1995] : *Deux siècles d'histoire de l'Ecoles des langues orientales*, Paris, Editions Hervas, 1995 (« Le berbère », par S. Chaker, p. 369-376).

[Texte paru dans : *Enseignement des langues d'origine et immigration nord-africaine en Europe : langue maternelle ou langue d'Etat ?*, Paris, Inalco, 1997 (sous la dir. de M. Tilmatine)]

LA LANGUE BERBERE EN FRANCE
Situation actuelle et perspectives de développement.

Salem CHAKER

Rapport en vue de l'intégration de langue et de la culture berbères au sein de l'Education nationale

Sommaire :

*

1. LA LANGUE BERBERE : QUELQUES DONNEES DE BASE

Tamazight (nom berbère de langue) couvre une aire géographique immense : Afrique du nord, Sahara-Sahel ; principalement : Maroc, Algérie, Niger et Mali (touareg)...

Langue partout minoritaire, le berbère s'est maintenu dans des zones refuges, surtout rurales et montagneuses. Elle est, de plus, diversifiée en de nombreuses variétés dialectales[1]. Sans reconnaissance institutionnelle formelle en Algérie et au Maroc[2], *Tamazight* a statut de "langue nationale" au Niger et au Mali (touareg).

Bien que le berbère soit une langue essentiellement de tradition orale, les Berbères possèdent, depuis au moins deux millénaires et demi, leur propre système d'écriture appelé "libyco-berbère" (et *tifinagh* en berbère). Il s'agit d'un système alphabétique (consonantique) aux usages assez restreints (funéraires, symboliques et ludiques). Actuellement, cet alphabet est toujours utilisé par les Touaregs et il connaît, sous des formes adaptées, une certaine extension dans les milieux kabyles. Mais depuis le début du siècle, l'écrit berbère utilise surtout le support de l'alphabet latin (avec diverses adaptations) ou celui de l'alphabet arabe (notamment au Maroc).

---

1 dont quatre sont actuellement enseignées à L'INALCO : touareg (Sahara-Sahel), chleuh (sud du Maroc), rifain (nord du Maroc) et kabyle (Algérie du nord).

2 noter cependant que la situation évolue très rapidement dans ces deux pays ; Cf. § « Les aspects internationaux ».

Le berbère a été en contact avec de nombreuses langues extérieures depuis la plus haute Antiquité : le punique d'abord, avec Carthage et les autres implantations phéniciennes ; le latin pendant la durée de la domination romaine et de la période chrétienne ; l'arabe, depuis la conquête de l'Afrique du nord et l'islamisation des Berbères (début du VIIIe siècle) par les Arabes. Le français, enfin, à travers la présence française.

Le nombre de berbérophone est difficile à évaluer en l'absence de recensements linguistiques fiables et de la situation sociolinguistique générale très défavorable à la langue berbère. On peut cependant estimer les berbérophones à :

- 20 à 25 % de la population algérienne
- 35 à 40 % de la population marocaine.

Auxquels s'ajoutent environ un million de Touaregs répartis sur cinq Etats distincts (Algérie, Libye, Niger, Mali, Burkina-Fasso). Les autres groupes berbères (Libye, Tunisie, Egypte, Mauritanie) sont beaucoup plus réduits et ne comptent guère plus de quelques milliers à quelques dizaines de milliers de personnes.

2. LES BERBEROPHONES EN FRANCE

Les données quantitatives

Même si leur existence et leur identité propre ne sont pas encore toujours clairement perçues par l'opinion et les observateurs français, les berbérophones constituent l'une des plus importantes communautés d'origine étrangère en France. Confondus dans l'ensemble de l'immigration maghrébine, les berbérophones font partie, dans la catégorisation courante, de la population dite "arabe" ou maghrébine.

Le critère de la nationalité tend à accentuer cette indistinction puisque les berbérophones en France sont d'abord décomptés comme Algériens, Marocains, voire Tunisiens et... Français. L'instrument juridique de la nationalité ne permet donc pas de cerner cette population. Rappelons aussi que les recensements de la population en France ne s'intéressent pas à la langue maternelle des enquêtés. Aussi est-il assez difficile d'avancer des chiffres précis quant au nombre de berbérophones dans ce pays.

Tout essai de quantification de la berbérophonie en France ne peut donc être qu'approximatif. Ce qui est sûr, c'est que l'immigration maghrébine vers la France (et l'Europe) a d'abord été berbérophone, aussi bien à partir de l'Algérie que du Maroc : les foyers d'émigration les plus anciens sont la Kabylie (dès le début du siècle) et le Souss (après 1945). Ces régions ont été rejointes par d'autres zones berbérophones à date plus récente : les Aurès pour l'Algérie, le Rif et la province Orientale pour le Maroc.

Les berbérophones d'origine algérienne

C'est la Kabylie qui a fourni les premiers contingents d'immigrés nord-africains. Le mouvement migratoire externe commence après l'insurrection de 1871 et devient significatif au début du siècle. En 1914, on compte déjà 13 000 Algériens en France, dont plus de 10 000 sont originaires de Kabylie. La première guerre mondiale, par la mobilisation et la réquisition de travailleurs coloniaux, va accentuer cette mobilité et l'étendre à tout le territoire algérien : durant la période 1914 – 1918, 240 000 Algériens sont mobilisés ou requis. Aussi, après 1920, l'émigration algérienne sera-t-elle plus diversifiée dans son origine et moins nettement kabyle.

Elle atteint 212 000 personnes en 1954, dont une bonne moitié est kabyle : on avance à cette date le chiffre de 120 000 Kabyles. Après l'indépendance, le mouvement migratoire va s'accélérer ; de ± 350 000 personnes en 1961, on atteint ± 900 000 en 1975, après les décisions algérienne (1973) et française (1974) d'arrêter l'émigration-immigration. Cette population semble avoir légèrement baissé ces dernières années puisque les sources officielles françaises l'évaluent maintenant à moins de 800 000 personnes. Mais le code de la nationalité française, qui reste l'un des plus libéraux d'Europe, explique en partie cette diminution. Aux immigrés "classiques", il faut évidemment ajouter les

Kabyles (et leur descendance) ayant acquis la nationalité française à date ancienne, soit par obtention du statut civil français avant 1958, soit par option en 1962 à l'indépendance de l'Algérie.

Au total, la population d'*origine* algérienne en France dépasse très certainement les deux millions de personnes[3], dont la majorité est désormais de nationalité française. Sur ce chiffre, une proportion d'environ 40 % doit être berbérophone : une estimation de l'ordre de 800.000 berbérophones d'origine algérienne – en majorité de Kabylie – est certainement un seuil **minimum**.

[3] certains observateurs l'évaluent même à trois millions d'individus.

Les berbérophones d'origine marocaine

Au Maroc aussi, les régions berbérophones sont des foyers anciens et importants d'émigration, en particulier le Souss (région d'Agadir), le Rif et la province "Orientale". Ce sont les Chleuhs du Souss qui initient le mouvement de départs vers la France. Le phénomène démarre à partir de 1945, mais reste faible jusqu'à l'indépendance. Il s'accélère très rapidement après 1960 et avoisine actuellement les 450.000 personnes.

Bien que dans la dernière période, l'émigration se soit étendue à tout le territoire marocain, avec une forte proportion de néo-urbains et d'originaires des plaines arabophones, les régions berbérophones ont continué à fournir une part considérable de ce flux (probablement près de la moitié). Dans le seul Rif, on dénombrait 100 000 émigrés en 1975, en majorité installés en France, mais aussi en Belgique, aux Pays-Bas et en RFA. Ainsi, d'après les sources les plus récentes (Otten & De Ruitter 1993), 70 % des 170.000 Marocains vivant aux Pays-Bas sont des Rifains !

Pour la France, on admettra un pourcentage de l'ordre de 50% de berbérophones parmi l'immigration marocaine, soit un total d'un peu plus de 200.000 personnes sur la base des chiffres officiels.

Au total, le nombre de berbérophones en France doit donc se situer entre **1.000.000 et 1.500.000 personnes**, composés pour 2/3 de berbérophones d'origine algérienne et pour 1/3 de berbérophones d'origine marocaine. Sur cette population, une nette majorité est de nationalité française et cette proportion ira en augmentant avec le temps par l'effet mécanique de l'intégration.

Une présence culturelle et scientifique forte

Les données démographiques exposées précédemment suffiraient à elles seules à expliquer la forte présence de la langue berbère en France ; d'autres facteurs historiques, idéologiques et institutionnels méritent également d'être rappelés.

En Afrique du nord, pendant une longue période (des indépendances jusqu'au début des années 1990), la langue et la culture berbères ont été, très explicitement, considérées comme des facteurs de division, des risques potentiels pour l'unité nationale. En conséquence, le berbère ne bénéficiait d'aucune forme de reconnaissance institutionnelle et était exclu notamment de tout le système éducatif, tant en Algérie qu'au Maroc.

Cette situation d'exclusion quasi totale a eu pour conséquence directe, surtout en Algérie, le déplacement massif de l'activité berbérisante algérienne vers la France et Paris. Au cours des trente dernières années, la majeure partie de la production de/sur la langue berbère a été réalisée en France. Cette "délocalisation" a touché bien sûr les activités militantes berbères, culturelles et politiques, mais aussi la production et la formation scientifiques et même une très large part de la production culturelle, y compris la chanson.

En fait, les Berbérophones de France, principalement les Kabyles, ont à travers une action multiforme : vie associative, édition, enseignement de la langue, promotion d'une chanson moderne et innovante..., puissamment contribué au renouvellement et à la promotion de la langue et de la culture berbères.

L'Université et la Recherche françaises n'ont pas été de reste. Les chaires de berbère ont disparu en 1956 à l'Institut des Hautes Etudes Marocaines (Rabat) et en 1962 à l'Université d'Alger ; le résultat est qu'un nombre considérable – plus d'une soixantaine – de thèses de doctorat concernant le berbère ont été soutenues en France, surtout à Paris, mais également en province (Aix, Toulouse, Montpellier...). Actuellement, malgré une internationalisation sensible, la France conserve une position tout à fait hégémonique dans les Etudes berbères, tant dans la formation universitaire que dans la production scientifique : l'essentiel des travaux publiés le sont en France et en langue française. Mêmes des institutions et spécialistes étrangers reconnus (Danemark, Pays-Bas) continuent de publier leurs travaux en langue française. Le berbère, la recherche berbérisante restent une grande spécialité française.

Une confirmation nette : le berbère à l'Inalco

A l'Inalco, en quelques années, le berbère est passé de la catégorie des « petites langues » à celles des « langues moyennes » avec un nombre d'inscrits stabilisé autour de 100 étudiants depuis 1993.

A quoi est due la progression numérique ? Si l'on s'en tient aux éléments objectifs externes, la réponse est évidente : une évolution importante de la demande, et ceci à trois niveaux distincts :

– Une forte demande émanant d'étudiants d'origine berbère (« deuxième génération », bacheliers de l'enseignement français et le plus souvent de nationalité française ; l'essentiel de ce flux se rencontre en premier cycle, généralement en complément à des études universitaires de lettres ou de langues menées dans d'autres universités parisiennes.

– Une demande plus modeste mais désormais très régulière, de formation berbérisante, émanant d'étudiants internationaux (Europe : Allemagne, Pays-Bas, Italie, Autriche, Finlande ; USA) ayant déjà une formation avancée (licence/maîtrise) dans une discipline générale (linguistique, anthropologie, littérature comparée, histoire...) ; ils viennent chercher à l'Inalco une formation berbérisante qu'ils ne peuvent acquérir ailleurs.

– En troisième cycle, une demande très régulière, provenant principalement d'Algérie et du Maroc, mais aussi de pays européens (Pays-Bas, Belgique, Finlande....). La formation des jeunes chercheurs berbérisants, tant maghrébins qu'européens passe donc de plus en plus souvent par la France.

A un niveau plus général, il est non moins évident que l'accroissement des inscrits en berbère est aussi une retombée très directe de l'évolution récente des données sociolinguistiques au Maghreb ; situation caractérisée par :

– un fort mouvement de revendication linguistique et culturelle en faveur du berbère,

– un début de reconnaissance de la langue berbère par les Etats maghrébins. L'impact des dernières mesures algériennes (1995) et marocaines (1994) en faveur de la langue berbère[4] a été immédiat : de nombreux étudiants se sont engagés dans la préparation des diplômes nationaux (licence et maîtrise), dans la perspective explicite d'enseigner le berbère !

3. LES EPREUVES FACULTATIVES DE BERBERE AU BACCALAUREAT.

Les épreuves orales

Depuis les années 1950, le berbère figurait dans la liste des (nombreuses) langues qu'il était possible de présenter en tant qu'épreuve facultative orale. Pendant longtemps, l'épreuve de berbère n'a été organisée que dans les académies parisiennes. A partir de 1985, elle a aussi été ouverte dans l'académie d'Aix-Marseille du fait de la présence d'un examinateur universitaire.

En mai 1985, première année d'existence de l'épreuve sur Aix-Marseille, 14 candidats ont été examinés ; en 1986 : 42 ; en mai 1987 : 52 ; en 1988 : 70 et régulièrement plus de 100 à partir de 1989.

Les chiffres sont encore plus impressionnants si l'on considère les données parisiennes. En 1978 et 1979, pour les trois académies d'Ile de France, 30 et 40 candidats ont subi cette épreuve. En 1987, leur nombre était de 544 et à partir de 1992, il avoisinait le millier ! A l'échelle nationale, le berbère était la langue la plus demandée pour cet oral facultatif, après les langues régionales de France.

Ces chiffres montrent que, depuis une bonne décennie, la référence à la langue berbère en émigration n'est pas une illusion "folkloriste" ou une volonté d'originalité à tout prix, mais une réalité bien vivante dans la population d'origine maghrébine établie en France.

[4] Cf. § « Les aspects internationaux ».

On soulignera que les instances de l'Education nationale ne parvenaient pas du tout à répondre à la demande sociale dans ce domaine, faute d'encadrement, d'examinateurs compétents et de moyens. Dans de nombreuses académies (Lille, Lyon...), malgré des demandes réitérées des élèves et des familles, l'épreuve orale de berbère n'a jamais pu être organisée. Même en région parisienne, les examens ont été chaque année assurés dans des conditions très difficiles, pour ne pas dire déplorables : pas de préparation antérieure des élèves, absence de véritable programme et de normes de notation, manque d'examinateurs... En fait, ces épreuves orales ne fonctionnaient que grâce à la motivation et au quasi bénévolat d'un certain nombre d'enseignants, d'étudiants avancés de l'Inalco et d'animateurs d'associations berbères qui se sont dévoués pour les assurer.

***Les épreuves écrites* (depuis 1995) : un succès inattendu**

Ces conditions délicates, difficilement tolérables pour un examen national, ont amené l'Education nationale à opérer une rupture radicale : depuis la session 1995, les épreuves facultatives de langues sont passées à l'écrit. Et l'Education nationale a confié à l'Inalco, par convention, la responsabilité de l'élaboration des sujets et de la correction des copies pour toutes les langues non-européennes.

La Section de berbère de l'Inalco a donc été amenée à prendre en charge l'épreuve de berbère. Il a été décidé, pour l'instant, de ne proposer aux candidats que deux sujets, l'un en kabyle, l'autre en tachelhit, mais il n'est pas exclu qu'à l'avenir le choix soit élargi (rifain, chaoui, touareg...).

La première expérience de 1995 a été une véritable surprise puisque, contrairement à toutes les prévisions qui tablaient sur un effondrement des effectifs, ce sont 1534 candidats qui ont subi l'épreuve, dans toutes les académies de France métropolitaine (avec une écrasante majorité pour la région parisienne, puis, par ordre d'importance, Aix-Marseille et Lille). Sur ce nombre, 23% ont composé en tachelhit (350 candidats), le reste, 77%, en kabyle (1200 candidats). En 1996 et 1997, les chiffres ont connu un léger tassement (± 1300 candidats), correspondant au recul général (- 6,5%) du nombre de candidats au Bac. Mais la répartition dialectale (3/4 kabyle, 1/4 chleuh) et géographique (Paris, Aix-Marseille, Lille) reste inchangée.

Ces données quantitatives sont extrêmement intéressantes au plan sociolinguistique puisqu'elles manifestent un attachement très fort des jeunes berbérophones vivant en France à leur langue ; on peut même parler d'adhésion militante puisque même les difficultés inhérentes à l'écrit, auxquelles la majorité d'entre eux n'étaient pas préparés, ne les ont pas dissuadés. Il n'est pas sans intérêt de préciser que le berbère et l'arabe maghrébin se taillent la part du lion dans ces épreuves puisqu'ils devancent (et de très loin), toutes les autres langues facultatives, y compris celles qui bénéficient d'un statut officiel et de l'appui d'un Etat (turc, vietnamien, arménien, serbe, croate...).

Les difficultés des épreuves écrites

Les nouvelles conditions (écrit + caractère national + alignement des sujets sur ceux des langues obligatoires) et les données quantitatives soulignent les difficultés et problèmes de ces épreuves :

– Les élèves ne bénéficient dans les lycées d'aucune préparation systématique à l'épreuve ; ce sont, hors des établissements, les associations culturelles berbères (surtout à Paris) et, dans quelques rares lycées, des enseignants volontaires bénévoles, en marge des horaires officiels, qui assurent un embryon de préparation. Elle ne touche évidemment qu'une proportion très minoritaire des candidats (sans doute moins de 10 %).

– La documentation, qui existe notamment pour le kabyle, est très faiblement accessible à des lycéens dans la mesure où il s'agit de titres à très faible diffusion, appartenant au champ de l'édition scientifique et/ou associative.

– Au sein des associations et des établissements scolaires, les personnes susceptibles d'assurer un enseignement préparatoire sérieux sont extrêmement peu nombreuses.

– Les corrections, vu le nombre de candidats, se révèlent être une charge extrêmement lourde pour la Section de berbère de l'Inalco, qui doit chaque année mobiliser non seulement tous ses enseignants, mais aussi une bonne partie de ses étudiants de troisième cycle (DEA, doctorat).

Pour aider à la préparation de cette épreuve, la Section de berbère de l'Inalco a élaboré en février 1995 un petit document d'information, destiné à servir de base à de véritables *Annales du Bac*. Ce livret a été diffusé à la fois par le canal de l'Education nationale (Direction des Lycées et Collèges) et par le biais des association culturelles berbères.

4. LES PERSPECTIVES : POUR UNE INTEGRATION EXPERIMENTALE DU BERBERE

Les constats et données précédents, imposent, en vue de la consolidation et de la normalisation de l'enseignement du berbère en France, une série de mesures qui devraient être préparées et programmées dans les années à venir. Sur la perspective des trois à cinq prochaines années, devraient être envisagées et programmées :

A) ***L'ouverture d'enseignements stabilisés de langue et culture berbères dans quelques lycées en Ile-de-France, dans l'académie d'Aix-Marseille et celle de Lille.***

Très vite, au moins cinq expériences de ce type peuvent être mises en place : 3 en région parisienne, 1 sur Aix-Marseille et 1 sur Lille.

Il pourrait s'agir, dans le cadre des enseignements facultatifs, d'un cours de deux à trois heures hebdomadaires à partir de la classe de seconde. Ces enseignements devront être assurés par des personnels dont les compétences seront conformes aux normes habituelles de l'Education nationale. Pour ce faire, deux hypothèses peuvent être envisagées (et combinées) :

(a)- Utiliser du personnel extérieur, rétribué contractuellement par l'Education nationale. Ces compétences existent puisque la Section de berbère de l'Inalco a formé un certain nombre de berbérisants, titulaires au moins d'une Maîtrise de berbère, d'un DEA, voire d'un Doctorat. Parmi ses anciens étudiants, ses étudiants avancés et collaborateurs actuels, la Section de berbère pourrait aisément proposer quelques enseignants potentiels, remplissant les normes de diplômes (au moins une maîtrise) et ayant en outre une réelle expérience d'enseignement du berbère, soit à l'Inalco même, soit dans des cadres associatifs.

(b)- Recourir à des enseignants titulaires de l'Education nationale, en particulier des enseignants de langues étrangères d'origine berbère, qui auraient ou accepteraient de recevoir une formation *ad hoc* en langue, littérature et culture berbères. Dans ce cas de figure, la Section de berbère de l'Inalco pourrait les intégrer dans son cursus et leur assurer, en une année, une formation constituant un « Certificat d'aptitude à l'enseignement du berbère ». On pourrait également envisager une formation sous forme de stages intensifs, mais les conditions et moyens en seraient plus difficiles à réunir.

Les enseignants ainsi préparés pourraient alors bénéficier d'une décharge horaire dans le cadre de leur service statutaire pour assurer des enseignements de berbère.

Il est clair que, dans le cadre de la première hypothèse (a), des expériences peuvent immédiatement être mises en place, au moins en région parisienne. La seconde alternative (b) demande une exploration et une préparation plus longues, ainsi que l'élaboration d'un cadre conventionnel spécifique entre l'Education nationale et l'Inalco. Sur la moyenne et longue durée, elle doit néanmoins constituer le cadre de travail stabilisé de la prise en charge de la langue berbère en France.

B) ***Un effort de l'Education nationale*** **(instances pédagogiques nationales et régionales)** ***pour l'élaboration rapide et la mise à disposition des élèves de quelques manuels de base et instruments pédagogiques.***

Comme il a été dit ci-dessus, de nombreux instruments à orientation universitaire existent déjà, mais ils doivent être adaptés à un nouveau contexte pédagogique, celui de l'enseignement secondaire. Devraient être élaborés très rapidement :

a)- des recueils représentatifs de textes dans les deux variétés de berbère concernés (kabyle et chleuh) ;

b)- un manuel d'initiation à l'écriture usuelle du berbère ;

c)- un manuel de base de grammaire berbère ;

d)- un manuel introductif à l'histoire, à la société et à la culture berbères.

Si des moyens financiers étaient dégagés, la Section de berbère/Centre de recherche berbère de l'Inalco pourrait assurer en moins d'une année la confection de tels outils.

Parallèlement, il conviendrait que l'Education nationale assume un effort d'achat systématique de quelques références fondamentales (une quinzaine de titres) en matière de langue, littérature et culture berbères et que ces ouvrages rapidement soient mis à disposition des élèves dans les centres de documentation des lycées concernés.

5. LE CONTEXTE GENERAL DE L'EXPERIENCE

L'intérêt de l'expérience : favoriser une meilleure intégration individuelle et collective

– Aspects psycho-pédagogiques

Une bonne maîtrise de la langue et de la culture d'origine est sans conteste un facteur favorable à la réussite scolaire, à l'adhésion à la culture d'accueil et plus largement à une relation équilibrée entre les cultures et les communautés en contact.

Au plan individuel comme au plan collectif, une relation positive à sa langue et à sa culture, à ses origines, est certainement une condition décisive et préalable pour l'ouverture vers l'Autre. Toutes les observations, tant psycho-pédagogiques que sociologiques confirment que les enfants et les groupes qui maîtrisent leur patrimoine culturel et linguistique d'origine – celui des parents –, ceux qui ont avec lui une relation valorisante, parviennent plus facilement à un bon niveau de maîtrise et d'aisance dans la langue et la culture d'accueil. On ne peut être en harmonie avec l'Autre que si on l'est d'abord avec soi-même !

– Aspects socio-culturels et « Politique de la Ville »

A travers le réseau des associations berbères, les actions culturelles et éducatives de nombreuses collectivités locales, une expérience d'intégration de la langue berbère dans l'Education nationale pourrait aisément s'articuler avec une action plus large de politique de la ville. Déjà plusieurs associations culturelles assurent la préparation à l'épreuve facultative de berbère au Baccalauréat, dispensent des cours de langue berbère, organisent diverses actions d'animation culturelle en langue berbère ou autour de la culture berbère. Du matériel pédagogique, des documents audiovisuels berbères commencent à être disponibles ; plusieurs films en langue berbère ont été réalisés récemment. Il y a là un réel potentiel de mobilisation, d'attraction des jeunes gens et jeune filles autour d'activités fortement intégratives et valorisantes. Par la consolidation des actions d'enseignement et d'animation, la langue et la culture berbères peuvent être, dans de nombreuses villes à forte présence berbérophone, un facteur significatif d'intégration individuelle et collective.

– Laïcité et culture berbère

Tout en ayant été fortement influencée par l'Islam, la société et la culture berbères présentent cette particularité de ne pas être à proprement « islamiques », en ce sens que si la religion y est très présente, ce n'est ni la seule référence, ni même la principale source de la norme sociale. On peut affirmer que les sociétés berbères sont presque toutes laïques en ce que l'organisation sociale et le pouvoir n'y sont pas d'origine religieuse. Dans ces domaines, le religieux intervient toujours de façon secondaire, pour sanctifier en quelque sorte, mais il n'est jamais la source même de la Norme et de l'Autorité. Dans les villages kabyles, par exemple, la fonction religieuse était sous le strict contrôle de l'assemblée villageoise souveraine, qui nommait et rétribuait contractuellement son (ou ses)

gestionnaire(s) du religieux. De même, en de nombreuses matières, rituelles ou juridiques, il arrive fréquemment que les groupes berbères aient maintenu ou initié des pratiques soit totalement extérieures à l'orthodoxie islamique, soit même en contradiction directe avec les prescriptions de celle-ci.

Cette tendance est particulièrement marquée en Kabylie, région qui a fourni l'essentiel des contingents de l'immigration algérienne en France. A la fois en raison d'une influence ancienne de l'Ecole républicaine française (présente dès les années 1870 dans la région) et de l'acculturation profonde induite par une longue tradition d'émigration vers la France. Cette influence républicaine et laïque est une caractéristique forte de la Kabylie, y compris dans les couches peu instruites. Elle se traduit notamment par une intégration, généralisée et ancienne, étonnante même, du thème de la promotion par l'Ecole et l'Instruction et, surtout, par l'adhésion massive aux idéaux démocratiques. Cette donnée est très nettement confirmée par les comportements politiques très spécifiques de la Kabylie au cours des dernières années : à travers tous les tests électoraux récents, cette région est la seule en Algérie qui ait échappé à l'emprise islamiste (et du FLN) et où des partis républicains et démocrates occupent une position dominante.

On est donc en droit de penser que la valoristation de la langue berbère et du patrimoine historique et culturel berbère, qui présente des affinités marquées avec la tradition républicaine et laïque française, pourrait être un élément favorable à une meilleure intégration dans la société française et un moyen efficace de contrecarrer les éventuelles dérives ou tentations islamistes.

La perspective européenne

Le problème de la prise en charge des langues issues de l'immigration, notamment le berbère, ne se pose évidemment pas qu'en France. Depuis quelques années, une réflexion et des débats sont engagés à ce sujet notamment en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne. Des expériences, associant universités, autorités locales et associations culturelles ont même eu lieu dans plusieurs de ces pays. Dans le cadre des programmes universitaires "Erasmus", plusieurs rencontres universitaires ont été organisées sur l'enseignement des langues de l'immigration (Paris, Inalco et Tilburg notamment). Des projets expérimentaux pourraient voir le jour dès l'année prochaine avec le programme "Comenius".

Le berbère (surtout rifain du Maroc) étant fortement représenté en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne, il serait judicieux de relier les éventuelles expériences françaises avec ce qui peut se faire d'analogue au niveau européen.

La dimension internationale

Par rapport aux pays du Maghreb

Si, jusqu'à une époque très récente, la langue et la culture berbères ont été tenues dans un état de marginalisation, voire d'exclusion, en Algérie et au Maroc, la situation évolue très rapidement dans les deux pays. Dans un discours du 20 août 1994, le Roi du Maroc prenait clairement position en faveur de l'enseignement du berbère dans son pays. Des expériences dans ce sens doivent être lancées dès la rentrée prochaine, dans l'enseignement primaire. En Algérie, un décret présidentiel du 28 mai 1995 créait un « Haut Commissariat à l'Amazighité (= Berbérité) » auprès du Président de la république ; cette instance est chargée de prendre toute initiative en faveur de la langue et de la culture berbères, dont le caractère national est officiellement admis. Des expériences d'enseignement du berbère ont été initiées dès l'année scolaire 1995-96 et elles devraient rapidement s'étendre à partir de la rentrée 1996.

Il y a donc un réel déblocage sur cette question dans les deux pays principalement concernés : le berbère n'y est plus un tabou et il fait même l'objet d'un début de prise en charge institutionnel. Ce changement d'attitude au Maghreb facilite grandement les initiatives qui pourraient être prises en France.

Par son expertise en matière berbérisante, la France pourrait même être amenée a exercer un rôle de pilote et de conseil, non seulement par rapport aux autres pays européens concernés, mais même vis-à-vis de l'Algérie et du Maroc.

Enfin, on notera qu'une telle expérience serait particulièrement opportune à l'occasion de la décennie « Education, droits de l'homme et civisme » des Nations-unies ; ce pourrait être une contribution concrète pour la consolidation du patrimoine linguistique et culturel de groupes généralement défavorisés, une école de préparation aux respects des cultures, à la tolérance, à l'ouverture vers l'Autre.

CONCLUSION

Pour tout un ensemble de raison, historiques, culturelles, sociales et politiques, internes et externes, c'est très certainement une nécessité et une urgence pour l'Education nationale française que d'engager, de façon réaliste et progressive, un processus de prise en charge de la langue et de la culture berbères.

C'est d'abord l'intérêt géo-stratégique de la France et de la francophonie en Afrique du nord. L'écrasante majorité des berbérisants maghrébins ont été/sont formés en France. Leur langue de travail demeure le français, leurs publications se font très majoritairement en français.

C'est ensuite une nécessité socio-culturelle intérieure française puisqu'une proportion considérable de la population d'origine maghrébine qui vit en France est de langue berbère (principalement kabyle d'Algérie, secondairement chleuh du Maroc).

Les chiffres du Bac confirment d'ailleurs avec éclat que le berbère doit être considéré aussi comme une « langue de France ».

C'est enfin une chance exceptionnelle qu'il importe de saisir : on dispose ainsi, sur le territoire français même, d'un vivier de jeunes gens et jeunes filles, en grande majorité de nationalité française et destinés à vivre en France, ayant une connaissance naturelle et intime de la langue et de la culture berbères. A travers l'enseignement de cette « langue de France », on contribuera utilement à la valorisation de ce patrimoine linguistique et culturel d'origine extérieure, valorisation dont on sait qu'elle peut être un facteur important pour une intégration harmonieuse des populations concernées dans la société française. Ces jeunes français, maîtrisant la culture d'accueil et la culture d'origine, pourront servir de lien naturel avec leurs communautés d'origine et les pays concernés.

*

Orientation bibliographique

.
- CHAKER (Salem) : 1985 - « Berbérité et émigration kabyle », *Peuples méditerranéens*, 31-32.
- CHAKER (Salem) : 1988 - « Le berbère, une langue occultée, en exil », *Vingt-cinq communautés linguistiques de la France. 2. Les langues immigrées*, Paris, L'Harmattan.
- CHAKER (Salem) : 1989- *Berbères aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan.
- GILETTE (A.)/SAYAD (A.) : 1984 - *L'immigration algérienne en France*, Paris, Edit. Entente ("Minorités").
- *Enseignement des langues d'origine et immigration nord-africaine en Europe : langue maternelle ou langue d'Etat ?*, Paris, INALCO, 1997. (sous la direction de M. Tilmatine)
* ***Hommes et migrations***, 1179, septembre 1994 (« Les Kabyles »).
- OTTEN (Roel)/DE RUITER (Jan Jap) : « Moroccan Arabic and Berber », *Community Languages in the Netherlands*, Amsterdam, Sweets & Zeitlinger, 1993, p. 143-174.
- SAYAD (Abdelmalek) : 1975 - « "El Ghorba" : le mécanisme de la reproduction de l'émigration », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2.

- SAYAD (Abdelmalek) : 1977 - « Les trois "Ages" de l'émigration algérienne en France » -*Actes de la recherche en sciences sociales*, 15.
- SLIMANI-DIRECHE (Karima) : 1992/a - *Histoire de l'émigration kabyle en France au XX° siècle : réalités culturelles et réappropriations identitaires*, thèse de Doctorat, Université de Provence, 31 p.
- SLIMANI-DIRECHE (Karima) : 1992/b - « Le terrain associatif berbère : un signe de régénérescence culturelle ? » *Etudes et Documents Berbères*, 9, p. 233-240.
- TALHA (Larbi) : 1974 - « Evolution du mouvement migratoire entre le Maghreb et la France, en longue période », *Maghreb-Machrek*, 61.
*** TRIBALAT (Michèle) : 1995 - *Faire France.* Une enquête sur les immigrés et leurs enfants**, Paris, La Découverte, 1995 [synthèse d'une enquête de l'Ined, menée en 1992 sur une population de 13000 immigrés].

CENTRE DE RECHERCHE BERBERE – INALCO
(PARIS)

LA NOTATION USUELLE DU BERBERE A BASE LATINE

TIRA N TMAZIƔT

PROPOSITIONS POUR LA NOTATION USUELLE A BASE LATINE DU BERBERE

**Atelier « Problèmes en suspens de la notation usuelle à base latine du berbère »
(24-25 juin 1996)**

Synthèse des travaux et conclusions élaborée par Salem Chaker

juillet 1996

Inalco - Crb : 2, rue de Lille, 75343 PARIS Cedex 07

CENTRE DE RECHERCHE BERBERE – INALCO
(PARIS)

PROPOSITIONS POUR LA NOTATION USUELLE A BASE LATINE DU BERBERE

Atelier ***« Problèmes en suspens de la notation usuelle à base latine du berbère »***
(24-25 juin 1996),
Synthèse des travaux et conclusions élaborée par Salem Chaker

*

L'atelier organisé par le Centre de recherche berbère faisait suite à la table-ronde internationale « *Phonologie et notation usuelle dans le domaine berbère* » (avril 1993), dont les actes ont été publiés dans les volumes 11 et 12 de la revue *Etudes et documents berbères* (1994 & 1995).

– Ont participé aux travaux de l'atelier :

Inalco, Crb :
Salem Chaker, Abdellah Bounfour, Mohamed Aghali, Kamal Naït-Zerrad, Mena Lafkioui, Ramdane Achab (Montréal), Mohamed Tilmatine (Berlin), Mouloud Lounaouci, Slimane Hachi (Cneh, Alger), Rachid Bellil (Cneh, Alger).

Université de Bgayet (Bougie/Béjaïa) **:**
Allaoua Rabhi, Nasreddine Kroun

Université de Tizi-Ouzou :
Ahcène Taleb

Université de Fès :
Miloud Taïfi, Meftaha Ameur, Mohyédine Benlakhdar

– Ont participé à l'atelier par l'envoi d'une contribution écrite :

Yidir Ahmed-Zaïd (Univ. de Tizi-Ouzou)
Amar Mezdad (Bgayet)
Mohamed Guerssel (Montréal, UQAM)

– Ont également participé à la rencontre, à titre d'observateurs et d'experts extérieurs :

Dominique Caubet (Inalco, arabe maghrébin)
Patrice Pognan, Michel Fanton, Marie-Anne Moreau (Inalco, Traitement automatique des langues).

*

I. PRELIMINAIRES

0. Quelques principes généraux

a)- La langue écrite dont il s'agit de fixer la notation usuelle est une *koiné dialectale* (kabyle, chleuh, rifain...), ouverte, à construire sur la durée.

Toute hypothèse de *koiné* pan-berbère est à rejeter, en tout cas comme objectif immédiat. Il faut éviter de constituer dans le champ berbère une nouvelle situation diglossique du type de celle de l'arabe classique/arabe dialectal, qui serait tout à fait contre-productive par rapport à l'objectif de promotion de la langue berbère et notamment à sa généralisation de l'écrit.

La langue de référence est donc le dialecte réel, dans ses réalisations effectives. C'est à partir de ces formes dialectales que se fait la nécessaire standardisation. Le critère de pan-berbérité est à utiliser avec précaution, comme outil de décision *subsidiaire*.

b)- La notation usuelle ne peut être la reproduction mécanique des notations scientifiques (phonétique, phonologique ou morpho-phonologique). L'appareillage conceptuel (et technique) que nécessitent les notations scientifiques ne peut être exigé de l'utilisateur moyen. Les analyses linguistiques éclairent les choix de la notation usuelle : elles ne s'imposent pas mécaniquement à ce niveau.

On distinguera donc soigneusement notation scientifique et notation usuelle.

– Le passage à l'écrit implique une certaine distanciation par rapport à la réalité orale : l'idée d'une notation qui serait le reflet fidèle de la prononciation est un mythe. L'écrit implique une formation préalable et un minimum d'analyse.

– La notation usuelle n'est pas seulement un ensemble de conventions définies pour l'émetteur (celui qui écrit) : elle doit également tenir compte de la réception et permettre un décodage aussi rapide que possible par le *lecteur,* en lui évitant ambiguïtés et hésitations, notamment au niveau syntaxique. En conséquence, les groupements syntagmatiques, les phénomènes intonatifs à fonction syntaxique... doivent être pris en compte dans la notation pour permettre une lecture fluide et assurée.

– La notation usuelle doit viser avant tout à la simplicité. Pour cela, elle doit répondre notamment aux critères de :

Stabilité : élimination du maximum de variations contextuelles et locales pour aboutir à *une représentation stable des segments*.

Représentativité : les formes les plus largement répandues au niveau du dialecte (et subsidiairement au niveau pan-berbère) doivent être privilégiées.

1. Quelques rappels préalables

Les problèmes de notation du berbère sont complexes et embrouillés. Depuis la parution des premières études consacrées à la langue berbère, au milieu du XXe siècle, une multitude de systèmes de transcription ont été utilisés. L'atelier organisé par le Centre de recherche berbère avait pour but de faire le point sur cette question et, surtout, de proposer un système de notation *usuelle à base latine,* cohérent et praticable par tous.

Pour ce qui est du kabyle, une uniformisation progressive s'est opérée depuis une trentaine d'années, sous l'influence des pratiques du Fichier de Documentation Berbère d'abord, puis de l'oeuvre et de l'enseignement de Mouloud Mammeri, de l'action des associations culturelles, en émigration et en Algérie, des publications scientifiques et littéraires qui se sont multipliées depuis 1970. Il existe donc déjà un usage dominant, assez largement répandu.

C'est d'emblée dans ce courant que l'on se place ; on essaye seulement d'en affiner et d'en améliorer certains points qui ne paraissent pas pleinement satisfaisants ou pour lesquels on constate des hésitations et des fluctuations dans les pratiques.

Il s'ensuit que les solutions retenues peuvent être considérées comme des propositions fermes et définitives pour la notation usuelle du kabyle.

En revanche, pour les autres dialectes, notamment pour les variétés marocaines, il n'est pas certain que l'ensemble des propositions soient toutes parfaitement adaptées et qu'elles reçoivent l'assentissement de tous les spécialistes et des praticiens. Pour le Maroc, il ne s'agit donc que de solutions possibles, qui demandent encore vérifications et expérimentations.

En outre, la notation usuelle de certains dialectes, notamment le rifain, pose des problèmes très particuliers, induits par des spécificités phonétiques et/ou phonologiques fortes, qui restent à explorer et à régler.

2. Le système graphique (l'alphabet)

Trois types d'alphabets peuvent être envisagés :

l'alphabet berbère (tifinagh)
l'alphabet arabe
l'alphabet latin

Les trois écritures connaissent actuellement des utilisations effectives dans le monde berbère.

– Les tifinagh sont encore employés de nos jours par les Touaregs. Certains milieux kabyles (« Académie berbère ») les ont adoptés et adaptés pour noter leur dialecte : depuis le début des années 1970, il existe des publications dans lesquelles l'alphabet tifinagh sert de support à du berbère, surtout du kabyle. On constate cependant que, quelle que soit la force symbolique de cette écriture, ses usages restent réduits et essentiellement emblématiques (titres d'ouvrages, enseignes, textes courts...) ; aucune publication conséquente, aucune oeuvre littéraire n'a été écrite et publiée en tifinagh au cours des dernières années.

– L'écriture arabe a été employée, de façon plus ou moins systématique, dans tous les groupes berbérophones pour noter le berbère. La tradition la plus dense et la plus ancienne est celle des Chleuhs du Maroc. Aujourd'hui encore, c'est au Maroc que cette pratique est la mieux représentée ; la majorité des publications récentes « grand public » (notamment en littérature) utilisent les caractères arabes. En milieu kabyle, la notation en caractères arabes, qui ne semble jamais avoir eu une grande diffusion, ne se maintient guère qu'à titre d'usage individuel, chez les personnes de formation arabisante.

– L'alphabet latin est pratiqué, surtout en Algérie, depuis plus d'un siècle. Tous les intellectuels kabyles qui ont écrit leur langue ont eu recours aux caractères latins : Bensedira, Boulifa, Feraoun, Amrouche, Mammeri... Toutes les productions littéraires publiées récemment (poèsies, romans, nouvelles...), toutes les publications scientifiques, toutes les revues associatives kabyles utilisent l'alphabet latin.

Au Niger et au Mali, les deux premiers pays qui ont reconnu le berbère (touareg) comme l'une de leurs langues nationales, on a officiellement adopté (1966) les caractères latins.

Au Maroc, la prédominance de l’alphabet arabe n’est que relative : la plus grande partie du corpus d’origine scientifique est notée en caractères latins et de nombreuses associations utilisent désormais également le latin, notamment dans le domaine rifain.

L’atelier « Notation usuelle » considère unanimement que, quelles que soient les résonances historiques et symbolique du recours aux tifinagh ou l’intérêt idéologique de l’utilisation de l'écriture arabe, il faut impérativement s’en tenir, en accord avec la tendance largement dominante à l’échelle du monde berbère, aux caractères latins pour la notation usuelle.

Ceci étant posé, choix n'implique pas exclusive : rien n'empêche l'utilisation de systèmes d'écriture concurrents pendant une période transitoire. De plus, même à long terme, il faut maintenir l'usage des tifinagh dans des circonstances et à des fins bien précises : notations de prestige, enseignes, en-têtes...

3. Le type de notation (phonétique, phonologique...)

Plusieurs types fondamentaux de notation peuvent être envisagés :

a)- *La notation phonétique* : la plus précise et la plus proche possible de la prononciation réelle que l'on vise à reproduire dans ses moindres détails.

Une notation phonétique peut donc être plus ou moins fine, en fonction de l’ouïe, de l'attention de l'individu qui transcrit, voire de l'utilisation d'auxiliaires instrumentaux (kymographe, appareillages d’analyse acoustique...).

b)- *La notation phonologique :* qui ne rend compte que des différences phoniques distinctives (c'est-à-dire, pouvant distinguer des mots ou des énoncés).
A ce niveau, on ne tiendra pas compte :

- des variations individuelles de prononciation,
- des variations régionales,
- des variations contextuelles, c'est-à-dire conditionnées par l'environnement phonique. Un /a/ n'a pas du tout le même timbre au voisinage d'un /z/ ou d'un /ẓ/ emphatique ...

Sauf à sombrer dans un pointillisme sans fin, il est évident qu’une notation usuelle du berbère doit être de type phonologique ou, du moins, *s'inspirer fortement du principe phonologique*. Seul ce principe permet une stabilité dans la représentation graphique de la langue.

La (ou plutôt, les) notation phonétique doit être réservée à des travaux strictement scientifiques, dans lesquels les matériaux linguistiques, destinés à être soumis à une analyse, sont transcrits de la manière la plus fine possible.

Sans être a priori une notation de type "pan-berbère", la notation phonologique présente l'avantage de s'en rapprocher en éliminant les variations non fonctionnelles évoquées précédemment.

Mais, s'agissant d'une notation usuelle, l'adoption du principe phonologique ne saurait avoir la rigidité qu'il a chez les linguistes : des accommodements, des aménagements, d'autres considérations peuvent légitimement intervenir. Plutôt qu'une transcription phonologique

stricte, on préconise une *notation d’inspiration phonologique*, avec prise en compte de la structure morpho-syntaxique des énoncés.

II. DES PROPOSITIONS CONCRETES

On n’examine pas dans cette synthèse l’ensemble des problèmes puisque, d’une part, un grand nombre d’entre eux peuvent être considérés comme déjà réglés par l’usage effectif et que, d’autre part, on peut se référer à la littérature spécialisée des linguistes (voir « Orientation bibliographique »). On se limite à un certain nombre de points délicats, ayant des incidences directes sur la notation courante.

1. Spirantes et occlusives simples.

Les occlusives simples du berbère – maintenues comme telles en touareg, chleuh...– deviennent normalement des spirantes en kabyle et dans beaucoup d'autres parlers berbères nord (rifain, Maroc central en partie...), d'où :

berbère	kabyle
b d ḍ g	*ḇ ḏ ḏ̣ g*
t k	*ṯ ḵ*

[On note ainsi les spirantes, conformément à l'usage des berbérisants, plutôt que de recourir aux symboles de l'Alphabet Phonétique International (A.P.I.) qui utilise des caractères grecs.]

La spirantisation étant en principe systématique, ce trait phonétique n'a aucune pertinence : il y a correspondance automatique « occlusive berbère » ↔ « spirante kabyle, rifain ».

Il existe bien certaines occlusives simples en kabyle ([k] dans *ibki*, "singe"), mais, dans la quasi-totalité des cas, ces occlusives sont prévisibles, c’est-à-dire conditionnées par un contexte phonétique précis,

Berbère		kabyle
b	reste	*b* après *m*
d	reste	*d* après *n, l*
g	reste	*g* après *b. f, r. n. z.*
t	reste	*t* après *n, l*
k	reste	*k* après *b, f, r, n, s,*

Les exceptions à ces règles sont rarissimes et seront négligées.

Pour une notation usuelle, il est donc inutile de tenir compte explicitement de la spirantisation et l'on écrira dans tous les cas : *b, d, ḍ, g, t. k,* quelle que soit la réalisation effective ; on notera ainsi de la même façon, en chleuh, en touareg ou en kabyle : *tamɣart*, *aḍad* (prononciation réelle en kabyle : [*ṯamàarṯ*, *aḏ̣aḏ*]...).

➔ *La spirantisation, non ou très faiblement distinctive, ne sera pas notée dans la graphie usuelle.*

2. Phonèmes non-homogènes : affriquées et labio-vélarisées.

Beaucoup de dialectes berbères nord connaissent des articulations complexes. constituées de deux articulations distinctes simultanées ou se suivant de façon très rapprochée. Ce sont :

– les affriquées : dentales [t^s, tt^s, d^z, dd^z] ; pré-palatales [$t^š$, $tt^š$, $d^ž$, $dd^ž$]

– les labio-vélarisées : [b^w, g^w, k^w, x^w, q^w, $ɣ^w$...] et leurs correspondants tendus, notamment : [bb^w, gg^w, kk^w, qq^w...]

Les affriquées sont des occlusives dentales suivies de façon immédiate par un appendice sifflant [s] ou chuintant [š]. Les labio-vélarisées sont des labiales ou des vélaires accompagnées d'une co-articulation semi-vocalique labio-vélaire ([w], [o, u] très furtif).

Pour les labio-vélarisées, la concomitance des deux articulations est telle que l'on a souvent l'impression d'entendre d'abord la résonnance vocalique labio-vélarisée avant l'articulation consonantique proprement dite ; d'où des notations fréquentes comme : *amuqqran* (orthographié "Amokrane") pour *amqq^{w}ran*, "grand".

Ces articulations complexes ne sont pas un phénomène général et stabilisé, ni en berbère, ni même dans les dialectes où elles sont attestées.

Les affriquées

Le phénomène concerne surtout le kabyle et quelques autres parlers du centre nord de l’Algérie (Chenoua).

Dans la notation usuelle kabyle, il y a uniformité des usages depuis plus d’une trentaine d’années ; les affriquées, que tous les critères phonétiques, phonologiques, dialectologiques et diachroniques, poussent à considérer comme des *phonèmes uniques*, sont notées par un seul caractère spécifié par une diacritée :

- t^s est noté → ţ
- d^z (très rare) → z̧
- $t^š$ → č
- d → ǧ

Mais dans une perspective de standardisation, on peut, sans aucun dommage, négliger la notation explicite des affriquées sifflantes (*ţ* et *z̧*) qui n'existent pas dans la plupart des grands dialectes et qui, de toutes façons, en kabyle même, n'ont qu'un rendement fonctionnel extrêment très faible. De plus, les travaux descriptifs les plus récents (comme ceux de A. Rabhi et Kh. Madoui de l’Université de Bougie) ont montré que ces articulations n’existaient pas dans les parlers de la Kabylie maritime, à l’est de Bougie. Il est donc préférable de les ramener systématiquement au phonème dont elles sont historiquement ou morphologiquement issues : *ţ* → *tt* et *z̧* → *zz* (issu de *z*),
ţ → *ss* (issu de *s*)
ce qui permet d'uniformiser la notation pour tous les dialectes berbères. On écrira donc, même en kabyle :

yettawi, ittazzal (et non : *yeţţawi, iţţazzal*)
ifessi, ifesser, issus des verbes *fsi* et *fser* (et non *ifeţţi, ifeţţer*)
igezzem, issu du verbe *gzem* (et non *igez̧z̧em*)

Pour les affriquées dentales sourdes de la finale de certains noms féminins (suffixe de féminin), on préférera la notation par un *t* simple, ceci pour conserver l'unicité des marques de féminin (*t—t*) : *tizit, tidet...*

➔ *Les dentales affriquées du kabyle [ţ] et [ẓ] ne seront plus notées. Elles seront ramenées systématiquement aux phonèmes dont elles sont, phonétiquement ou morphologiquement, issues.*

Les labio-vélarisées

La labio-vélarisation des consonnes vélaires et des labiales est un phénomène beaucoup plus répandu : il est attesté dans tous les grands dialectes berbères nord. Seul le touareg l'ignore totalement. Mais, à l'intérieur même des grandes régions berbérophones du nord, il est très instable : il peut être tout à fait absent dans certains parlers (comme la région de Bougie en Kabylie) et son extension et sa fréquence peuvent varier sensiblement entre les parlers qui le connaissent. Certains parlers de Grande Kabylie ou du domaine chleuh, par exemple, "labio-vélarisent" plus que d'autres de la même région. Ainsi, en Grande Kabylie, l'adjectif "grand" sera prononcé : *amqq*^{w}*ran* chez les At Yiraten et *amqqran* chez les At Yanni, distants de quelques kilomètres.

L'un des problèmes qui se posent à leur propos est de décider s'il s'agit d'un seul ou de deux phonèmes. Tous les critères utilisés par les linguistes dans ce genre de cas amènent à conclure qu'il s'agit de *phonèmes uniques* (un phonème et non succession de deux phonèmes, /k + w / par exemple). Les critères phonétiques et phonologiques sont par ailleurs nettement confirmés par les données morphologiques puisque dans le système des alternances verbales, *ces segments complexes sont traités comme des phonèmes uniques* : *ag*^{w}*em*, "puiser, aller chercher de l'eau", *ak*^{w}*er*, "voler" ont exactement la même morphologie que *asem* "jalouser", *arem* "goûter", *ames*, "salir" ou *afeg*, "voler"... verbes à deux consonnes radicales (type *aCC*).

Au niveau de la notation, tant scientifique qu'usuelle, il faut en conséquence représenter les labio-vélarisées par une seule lettre, accompagnée, éventuellement, d'un diacritique. Mais en fait, les pratiques effectives sont diverses.

– La représentation scientifique, de type C^{w} ne paraît pas adéquate pour l'usage courant car sa réalisation n'est aisée que sur micro-ordinateur.

– Le Fichier de Documentation Berbère a utilisé un petit ° (de n°) au-dessus de la ligne d'écriture : *k*°, *g*° ... qui a l'avantage d'être facile à réaliser puisqu'il fait partie des conventions typographiques générales dans les écritures latines et qu'il est présent sur un clavier de machine à écrire.

– Mouloud Mammeri puis le Groupe d'études berbères de Vincennes (revue *Tisuraf*) et une majorité des praticiens du kabyle des vingt dernières années ont employé la succession "consonne + "semi-voyelle /w/" (CW) sur la même ligne d'écriture ; pour toutes les raisons exposées précédemment, cette pratique n'est pas une bonne solution et doit être abandonnée, d'autant qu'elle particularise le kabyle dans l'ensemble berbère.

On retiendra donc le ° en exposant, au-dessus de la ligne d'écriture, qui ne pose aucun problème de réalisation pratique : *g*°, *k*°... On écrira : *iregg°el, akk°...* Lorsqu'on en a la possibilité (polices spéciales sur micro-ordinateur), il est également possible de placer le petit ° directement sur la lettre : *ireg̊g̊el, ak̊k̊.*

Mais du point de vue phonologique, la labio-vélarisation apparaît clairement comme une caractéristique régionale, non ou faiblement distinctive. En fait, dans tous les parlers qui

ont des labio-vélarisées, les cas de pertinence sont rares et concernent surtout les phonèmes tendus, notamment /gg^{w}/ : par exemple : *ireggel* (du verbe *rgel*) / *iregg^{w}el* (du verbe *rwel*).

Dans la majorité des cas, il est donc possible de ne plus noter la labio-vélarisation ; on ne la maintiendra que dans les rares contextes où elle peut avoir un pouvoir distinctif.

➔ *La labio-vélarisation, non ou faiblement distinctive, ne sera pas notée dans la graphie usuelle, à l'exception des rares contextes où il peut y avoir opposition. Dans ce cas, elle sera représentée par le petit ° en exposant.*

La liste des contextes où elle peut avoir pertinence sera établie pour chaque dialecte.

3. Les pharyngalisées (emphatiques et emphatisées)

L'emphase (plus précisément, la vélo-pharyngalisation) est un phénomène de retrait de la masse arrière de la langue vers la zone vélo-pharyngale.
Les emphatiques sont notées par un point sous la lettre : *ḍ ẓ ṭ ṣ...*

ex. : *iẓi* "vésicule biliaire", *aḍar* "pied".

A côté des emphatiques vraies (ayant statut de phonèmes), il existe des "emphatisées", dont on doit soigneusement les distinguer. Les emphatisées ne doivent pas être notées dans une transcription phonologique et encore moins dans une notation usuelle. Il s'agit de phonèmes non-emphatiques qui prennent une coloration emphatique en raison de la présence dans l'environnement immédiat d'une consonne emphatique ou d'articulation postérieure : vélaire, uvulaire : *aḍar* , "pied" est réalisé *aḍaṛ* ; *aɣrum* est réalisé *aɣṛum, aqerru, aqeṛṛu...*

Mais dans tous ces cas, l'emphase du [ṛ] est conditionnée par la présence de l'emphatique vraie /ḍ/ ou des vélaires et uvulaires /ɣ, x, q/.

On fera attention au fait que la même réalité physique (l'emphase) peut cacher des données linguistiques radicalement distinctes ; ainsi, [ṛ] est un phonème dans *ṛwiɣ* "je suis rassasié" et sera donc noté, alors qu'on a affaire à une simple variante conditionnée dans [*aẓṛem*] "intestin" que l'on devra écrire *aẓrem*.

➔ *On ne notera donc que les emphatiques "vraies" (non-conditionnées) : /ḍ ẓ ṭ ṣ/.*

➔ *Pour le [ṛ], l'emphase ne sera notée que dans les très rares cas où il y a opposition.* On écrira : *ṛwiɣ* "je suis rassasié", qui s'oppose à *rwiɣ* "j'ai/suis remué" ; *ṛeggem* "promettre", distinct de *reggem* "insulter" (aoriste intensif). Mais on écrira : *tarubia*, "garance" *tarakna*, "tapis", malgré la réalisation emphatique du [ṛ] car il n'y a aucun risque de confusion.

➔ *Pour les autres sons* ([-ṣ Â...]), *l'emphase sera toujours négligée*, même dans les contextes, tout à fait exceptionnels, où elle ne paraît pas conditionnée, comme dans *uṣ̌ṣ̌ay* "lévrier", car le risque d'ambiguïté est inexistant.

4. Les voyelles

Le système vocalique berbère nord est extrêmement simple puisqu'il se réduit aux trois voyelles fondamentales : /i/, /a/, /u/ (= "ou" du français). Quel que soit le timbre effectif

rencontré – ces phonèmes vocaliques connaissent des variantes nombreuses –, on le ramènera à l'une des trois voyelles ci-dessus.

La voyelle neutre

Il existe par ailleurs une voyelle neutre (un "e" muet) très fréquente et très instable. En théorie, elle n'a pas de pertinence phonologique : elle n'apparaît que pour éviter la constitution de groupes consonantiques imprononçables (plus de deux consonnes successives).

zger "traverser", *tezger* "elle a traversé", *zegren* "ils ont traversé", *tzegremt* "vous avez traversé".

L'apparition de ce minimum vocalique, qui n'est donc qu'un "lubrifiant phonétique", est déterminée par l'environnement immédiat ; dans une notation phonologique stricte, on ne doit pas le noter et l'on écrira : /tzgrmt/ "vous avez traversé". Au niveau pratique, il est clair que la solution phonologique est difficilement praticable dans ce cas : elle rendrait le décodage extrêmement laborieux pour des locuteurs habitués à la graphie latine, notamment du français. On maintiendra la voyelle neutre dans la notation usuelle (et on écrira : *tzegremt*).

– Pour représenter cette voyelle, les linguistes utilisent normalement le "e" renversé [ə] ; pour la pratique courante, il faut évidemment employer le "e" normal qui n'a pas d'autre utilisation dans les dialectes berbères nord.

– On évitera de la multiplier inutilement, surtout à l'initiale où elle est particulièrement instable : on notera *zger* "traverser" et non *ezger*. Dans cette position, on ne la mettra systématiquement que devant les séquences mono- ou bi-litères sans voyelle pleine /i, a, u/ : *eg*, "faire", *ečč* "manger", *egg°*, "pétrir", *ens* "passer la nuit"... (mais : *ččiɣ, nsiɣ*...).

– Conventionnellement et pour éviter les fluctuations dans la forme graphique des unités, sa position sera stabilisée à l'intérieur des mots ; elle gardera toujours la position qu'elle occupe au sein du mot isolé et on ne tiendra pas compte de l'influence des éventuels affixes qui peuvent, en liaison avec les règles de syllabation, entraîner un déplacement de la voyelle neutre :

ixeddamen "ouvriers" → *ixeddamen-is* "ses ouvriers", même si la prononciation réelle est [ixddamn-is].

irgazen "hommes" → *irgazen-a* "ces hommes", même si la pronciation réelle est [irgazn-a].

yefren "il a trié" → *yefren-iten* "il les a triés", même si la prononciation réelle est [ifern-iten].

izeddem "il rammasse le bois" → *izeddem-d* "il ramène le bois", même si la prononciation réelle est : [izeddm-ed].

ur asen-ten-id-ttakkeɣ ara "je ne les leur donnerai pas", même si la prononciation réelle est [ur asen-tn-id-ţţakkɣ ara].

➔ *On maintiendra la voyelle neutre dans la position qu'elle occupe dans le mot isolé, mot isolé défini comme l'unité lexicale avec ses marques grammaticales non-mobiles.*

5. Les assimilations dans la chaîne

Aux frontières de morphèmes, certaines séquences phonologiques ne sont pas réalisables telles quelles : il se produit un phénomène d'assimilation phonétique souvent très

important, qui a pour conséquence de masquer la structure réelle de la phrase ou du syntagme car les composants syntaxiques ne sont plus immédiatement apparents.

L'inventaire de ces phénomènes – *qui ne sont absolument pas généralisés, ni en kabyle, et encore moins à l'échelle du monde berbère* –, est le suivant :

n + t—	réalisé →	*tt*
n ta		*tta* (de celle-ci)
n + w—		*ww*, *bb°* ou *gg°* selon les régions
n + wa		*bb°a* (de celui-ci)
n + y—		*yy/gg* (selon les régions)
n yergazen		*ggergazen* (de hommes)
n + f—		*ff*
n Faṭima		*ffaṭima* (de Fatima)
n + m—		*mm*
n Muḥend		*mmuḥend* (de Mohand)
n + r—		*rr*
n Ṛebbi		*ṛṛebbi* (de Dieu)
n + l—		*ll*
n laẓ		*llaẓ* (de faim)
m + w—		*mm*
am wa		*amma* (comme celui-ci)
f + w—		*ff*
f waman		*ffaman* (sur l'eau)
d + t—		*tt* (ou, localement : *ţţ)*
d tameṭṭut		*ttameṭṭut* (c'est une femme)
(comparer avec : *d argaz* , c'est un homme)		
d tmeṭṭut		*ttmeṭṭut* (avec la femme)
(comparer avec : *d wergaz*, avec l'homme)		
d tamɣart		*ttamɣart* (c'est une/la vieille)
(comparer avec : *d amɣar*, c'est un/le vieux)		
d temɣart		*ttemɣart* (avec la vieille)
(comparer avec : *d wemɣar*, avec le vieux)		
ad tawi		*attawi* ou *aţţawi* (elle emmènera)
(comparer avec : *ad yawi*, il emmènera)		
d/ḍ + t—		*tt/ṭṭ*
tezriḍ-t		*tezriṭṭ* (tu as vu-le = "tu l'as vu")
d(d) (occlusif) + t—		*dd*
a d(d) tawi		*a dd awi* (elle amènera ici)

tt + t—	*tt*
i/y + y—	*igg*
ay/i yeẓran	*iggeẓran* (qui a vu)
g + w/u—	*gg*^{w}
deg uzal	*degg*^{w}*zal* (dans journée).
gg waman	*gg*^{w}*aman* (dans l'eau)

Ces phénomènes sont extrêmement fréquents dans le discours dans la mesure où ils concernent des outils grammaticaux de très haute fréquence : *d* de phrase nominale ; *d*, préposition "et/avec" ; *n*, "de" et de nombreuses autres prépositions : *am*, "comme", *ɣef*, "sur", *deg/gg*, "dans", etc. Ils sont aussi particulièrement fréquents dans le groupe verbal, en raison des successions de morphèmes (préverbes comme *ad*, affixes, marques diverses...) ; dans ce contexte, des assimilations très spécifiques peuvent même se produire. On n'envisage ici que les règles générales, les cas particuliers feront l'objet de mises au point particulières.

Du point de vue de la phonologie, la situation est tout à fait claire : ces assimilations doivent être rétablies dans leur forme canonique et l'on écrira :

/awal n wergaz/ "parole d'homme" et non [awal wwergaz] ou [awal bb^{w}ergaz] (réalisations phonétiques)

/lbaṭel n tmeṭṭut/ "injustice de femme" et non [lbaṭel ttmeṭṭut]

/tullas n taddart/ "les jeunes filles du village" et non [tullas ttaddart]

/ad tawi/ "elle emmènera" et non [attawi] ou [aţţawi]

Dans une notation usuelle, le principe phonologique doit également prévaloir et ce pour deux types de raisons complémentaires :

– En rétablissant la forme canonique, la solution phonologique permet un gain important au niveau de la clarté syntaxique de l'énoncé puisque les composants sont clairement identifiables.

– On se rapproche ainsi des formes effectivement attestées dans la généralité du berbère car ces phénomènes d'assimilations sont, pour la plupart, très localisés ; en d'autres termes, *awal n wergaz* sera immédiatement décodable par tout berbérophone, ce qui ne serait pas le cas de *awal wwergaz* ou *awal bb°ergaz*.

On pourra cependant, dans les situations pédagogiques, réserver transitoirement le cas de l'assimilation /d + t/ qui se réalise dans tous les dialectes berbères sous des formes quasi-identiques (*tt* ou *ţţ*). Dans ce cas, il sera possible, d'indiquer le phénomène d'assimilation phonétique, en introduisant un trait de soulignement entre le *d* et *t* (*d_tameṭṭut*, "c'est une femme").

– On précisera que la restitution phonologique ne sera pas opérée pour *les assimilations lexicalisées*, c'est-à-dire, à l'intérieur du mot (défini comme l'unité lexicale avec ses marques obligatoires) : on écrira donc *tayaziṭ, taɣaṭ* (et non *tayaziḍt*, *taɣaḍt*) etc. Dans de tels cas, la désassimilation ne présenterait strictement aucun intérêt informatif.

Les successions de voyelles

Le berbère ne tolère pas de suites immédiates de voyelles à l'intérieur d'un même syntagme. Lorsque, du fait des assemblages d'unités dans les énoncés, deux voyelles appartenant à deux morphèmes distincts, se trouvent être en contact, la première d'entre elles est normalement élidée : /V + V/ → /(V) + V/ ; par exemple :

- *ur yeddi ara* "il n'est pas allé", réalisé : *ur yedd' ara*
- *mi ara d yas* "lorsqu'il arrivera", réalisé : *ur d-yus'ara*

On optera dans tous les cas pour la restitution des composants vocaliques de la forme canonique des mots ; on écrira donc : *ur yeddi ara*, *mi ara d-yas*...

On ne confondra pas ces cas, directement conditionnés dans la chaîne phonique, avec les nombreux allomorphes des affixes du nom et du verbe en position post-vocalique (par ex. : *-as* > *-yas, -has*... pronom personnel affixe régime indirect de 3ème pers. sing.), qui sont des variantes morphologiques, non-prévisibles dans leur forme précise, et qui seront donc notées comme telles (*yenna-yas* "il lui a dit").

De façon générale, on ne tiendra pas compte des conditionnements syntagmatiques des voyelles ; *on conservera toujours à la voyelle sa forme normale dans le mot isolé*. Ainsi, les nombreux nominaux à marque d'état d'annexion en *u—* (type *ufus*, *uderɣal*) seront toujours notés avec une voyelle /u/, quelle que soit la réalisation dans la chaîne ; on écrira : *i uderɣal*, "pour l'aveugle" *i ufus* "pour la main" (et non *i wderɣal*, *i wfus*)...

➔ *Tous les cas d'assimilations, consonantiques ou vocaliques, dans la chaîne (à la frontière de morphèmes) seront désassimilés et rétablis dans leur forme phonologique (et syntaxique).*

6. Quelques problèmes graphiques

a)- Les chuintantes [-z] et [š], conformément à l'usage maintenant bien établi en kabyle seront notées, pour des raisons typographiques évidentes :

- pour la sonore [ž]	*j*	*jji* "guérir"
- pour la sourde [š]	*c*	*uccen* "chacal"

b)- Les vélaires seront notées :

- pour la sonore ("gh")	*ɣ*	*aɣ* "prendre, acheter"
- pour la sourde ("kh")	*x*	*axxam* "maison"

c)- Les pharyngales seront notées :

- pour la sonore	*ε*	*yeεya* "il est fatigué"
- pour la sourde	*ḥ*	*yeḥla* "il est guéri"

La lettre grecque "*epsilon*" a l'avantage de rappeler le *'ayn* arabe. La notation ancienne par un accent circonflexe sur la voyelle est mal adaptée en contexte vocalique et difficilement extensible à l'ensemble du domaine berbère.

7. L'usage du trait d'union (tiret séparateur de mots)

On préconise l'usage des tirets entre le *Nom*, le *Verbe* ou la *Préposition* et *leurs affixes mobiles*. Sur le plan phonétique – notamment au niveau de l'intonation –, les séquences

« *Nom*/*Verbe/Préposition* + Affixe(s) » constituent des ensembles homogènes : il n'y a entre eux ni pause ni rupture possible. Les groupes « *Nom*/*Verbe/Préposition* + Affixes » sont des ensembles d'unités solidaires : en cas de déplacement, c'est l'ensemble qui doit bouger.

On écrira : *yezzenz-it*, "il l'a vendu"; *yusa-d*, "il est arrivé (vers ici)" ; *axxam-is*, "sa maison", *ɣur-es* "chez lui"...

Ce choix présente un intérêt évident pour la lecture car il permet le décodage immédiat des énoncés :

– Les constituants de la phrase ne sont pas en simple relation de juxtaposition. Ils se regroupent en sous-ensembles intermédiaires (les syntagmes), doués d'une certaine autonomie. Le décodage ne se fait pas par addition des unités successives, mais par intégration des rapports existants entre les syntagmes. Le travail du lecteur sera donc grandement facilité si la notation lui fournit des marqueurs des relations internes aux groupes.

Dans : *yekcem s axxam-is*, "il est entré dans sa maison", le possessif *-is* entretient des rapports prioritaires avec *axxam* avant même d'être un constituant de la phrase globale, ce qui justifie que l'on écrive *axxam-is* et non *axxam is*.

– Comme il existe en berbère de nombreux éléments grammaticaux comportant un seul phonème et souvent homophones, l'absence de tirets entre le *Nom* et le *Verbe* et leurs affixes peut conduire à de sérieuses difficultés de décodage, voire même à des ambiguïtès :

yedda d gma s (sans tiret) peut s'interpréter comme

- *yedda d gma-s,* "il est allé avec son frère" (*d* = "avec")
- *yedda-d gma-s* "Son frère est venu" (*d* = "vers ici")

Et les choses seront encore plus troublantes si l’on rajoute un complément nominal introduit par un préposition courte :

yedda d gma s s asif

- *yedda-d gmas-s s asif*, "son frère est venu à la rivière"
- *yedda d gma-s s asif,* "il est allé avec son frère à la rivière"

Pour éviter ce type de situation et, plus généralement, pour faciliter le décodage, on reliera tous les affixes par un tiret au mot auquel ils se rapportent.

On précisera que :

– Cette proposition s’applique aux affixes *mobiles/facultatifs* du Nom, du Verbe, des Prépositions et autres unités grammaticales (les interrogatifs notamment), *mais non à la préposition précédant un Nom, ni aux marques de négation et d’aspects/temps précédant le verbe* ; on écrira :

yedda s asif, "il est allé à la rivière" ;*tullas n taddart*, "les jeunes filles du village"
ad yeddu s asif, "il ira à la rivière"
ur yeddi ara s asif, "il n’est pas allé à la rivière"
ur itteddu ara s asif, "il n’ira pas à la rivière"
ɣur medden "ches les gens", mais : *ɣur-sen* "chez eux"

– En vue d’établir des règles simples, il paraît préférable de ne pas traiter de façon différenciée les divers cas d’affixation : après le Verbe/après le Nom, après le Verbe (affixes post-posés)/devant le Verbe (affixes anté-posés), après préposition... Dans tous les cas,

quelles que que soient la position et la nature de l'affixe et quelle que soit la nature du noyau, on reliera l'affixe à son point de rattachement par un trait d'union.

On écrira donc :

Pour un Verbe :
yefka-yas-t-id "il le lui a donné (vers ici) "
ad as-t-id-yefk "il le lui donnera"
ur as-t-id-yefki ara "il ne le lui a pas donné

Pour un Nom
argaz-is, baba-s "son mari", "son père"
argaz-ines "son mari"
argaz-a, axxam-agi, "cet homme"
argaz-ad "cet homme"
argaz-inna, argaz-ihin "cet homme (là-bas)"
axxam-is ou *axxam-ines*, ou *axxam-nnes* "sa maison"
axxam-nni "la question (en question)"
axxam-nni-ines "sa maison (en question)"
axxam-agi-ines "sa maison (-ci)"

On pourra ainsi immédiatement distinguer : *idrimen-ines* "son argent", de : *idrimen ines* "l'argent est à lui".

Pour une Préposition
ɣur-i, ɣur-ek, ɣur-em, ɣur-es : chez-moi, chez-toi, chez-toi (fem.), chez-lui
fell-i, fell-ak, fell-am, fell-as : sur-moi, sur toi, sur toi (fém.), sur-lui
zdat-i, zdat-ek, zdat-em, zdat-es : devant-moi, devant-toi, devant toi (fém.), devant-lui.

8. Quelques conventions d'usage : ponctuation, majuscules, noms propres.

L'ensemble de ces questions fera l'objet d'une approche détaillée ultérieure, mais quelques recommandations peuvent néanmoins être formulées dès à présent.

– Les noms propres berbères, de toutes natures, seront conservés dans leur forme *phonétique courante locale* ; on écrira : *Iɣil bb°eẓru* (et non *Iɣil n weẓru*), nom d'un village kabyle. La fonction essentiellement identificatoire des noms propres interdit la restitution phonologique.

– Les noms propres non-berbères devront faire l'objet d'une codification systématique ultérieure. Toujours pour préserver la fonction identificatoire, on n'hésitera pas à utiliser les caractères "p, v, o..." dans la notation des noms propres étrangers.

– Les majuscules seront utilisées pour le premier caractère des noms propres et à l'initiale de phrase.

– Les autres signes de ponctuation seront employés dans les conditions habituelles pour les langues à notation latine.

On veillera notamment à l'utilisation de la virgule pour marquer les *ruptures intonatives*, particulièrement importantes comme indice syntaxique en berbère (pour l'indicateur de thème, pour certains types de prédicats etc.). On écrira :

argaz-nni, ẓriɣ-t, "l'homme (en question, je l'ai vu"
idrimen, ines, "l'argent, il est à lui"
argaz, n tmurt "l'homme est du pays" (structure prédicative), à distinguer de :
argaz n tmurt "un/l'homme du pays" (syntagme nominal non-prédicatif).

*

Orientation bibliographique (ne sont signalés ici que les titres traitant expressément de la notation usuelle ; pour les travaux de phonétique et phonologie, on se reportera à la « Chronique des études berbère - Langue et littérature » de S. Chaker).

– Ramdane Achab : *Tira n tmazight (taqbaylit)*, Tizi-Ouzou, Tafsut, 1990 ; reprend et développe : *Langue berbère (kabyle) : Initiation à l'écriture*, Paris, Imedyazen, 1979.

– Salem Chaker : « Propositions pour une notation usuelle du berbère (kabyle) », *Bulletin des études africaines de l'Inalco*, II/3, 1982 ; repris dans *Textes en linguistique berbère (Intoduction au domaine berbère)*, Paris, CNRS, 1984 et *Manuel de linguistique berbère I*, Alger, Bouchène, 1991.

– Kamal Naït-Zerrad : *Manuel de conjugaison kabyle...*, Paris, L'Harmattan, 1994/Alger, Enag-Editions, 1995.

– Actes de la table-ronde internationale « Phonologie et notation usuelle dans le domaine berbère - Inalco, avril 1993 », *Etudes et documents berbères*, 11 & 12, 1994 & 1995.

SYSTEME DE NOTATION USUELLE POUR LE BERBERE (dialectes nord)

Voyelles	i	e	u ("ou" français)	
		a		
Semi-voyelles		y	("j" de l'A.P.I.)	
		w		
Consonnes				
	Labiales	b	[b/b̲]	*ibawen* "fèves"
		f		*tafat* "lumière"
		p		*apaki* "paquet" (emprunt français)
		m		am "comme..
	Dentales	d	[d/d̲]	*da* "ici.
		t	[t/t̲]	*ta* "celle-ci"
		ḍ	[ḍ/ḍ̲]	*iḍ* "nuit"
		ṭ		*aṭas* "beaucoup"
		n		*ini* "dire"
	Sifflantes	z		*izi* "mouche"
		s		*as* "jour"
		ẓ		*aẓ* "s'approcher"
		ṣ		*ṣṣabun* "savon"
	Pré-palatales	j		*jji* "guérir"
		c		*iccew* "corne" ("ch" français)
		č		*ečč* "manger"
		ǧ .		*eǧǧ* "laisser"
	Vélaires	g	[g/g̲]	*taga* "carde"
		k	[k/k̲]	*akal* "terre"
		ɣ		*iɣi* "petit-lait" ("gh")
		x		*axxam* "maison" ("kh")
		q		*qqed* "brûler/cautériser/passer au feu"
	Pharyngales			
		ɛ		*yeɛya* "il est fatigué"
		ḥ		*ḥudd* "protéger"
	Laryngales			
		h		*ih* "oui"
	Liquides	r		*tarwa* "progéniture, enfants"
		ṛ		*ṛwiɣ* "je suis rassasié"
		l		*ali* "monter"

Rappel :

→ Les labio-vélarisées ne sont pas notées, sauf dans les rares cas où il peut y avoir risque de confusion : *ireggel* "il bouche, obstrue (Intensif)" / *iregg°el* "il fuit (Intensif) ".

→ Les affriquées dentales (*ţ, ẕ*) ne seront pas notés et ramenées à *tt* et *zz* dans le cas général.

◆ **Texte kabyle** (d'après le *Roman de chacal*, par Brahim Zellal, FDB, Fort-national, 1964)

1. Notation phonétique

ḏi zzman aməzwaru, nnəžmaεən ləwḥuš məsg̱allən ur uɣalən aḏ myəččən. rran izəm ḏ ag̱əlliḏ fəll-asən. ṛṣan tilas ḏ inig̱an : wa ur yəţţawəḍ wa ! izəm, yəzḏəɣ ṯiẓgi ṯaməqq^{w}rant, nəţţa ḏ wuə̱n d yiləf, ţ-ţəwtult, ḏ wəɣyul, ţ-ţyaziṭ, ţ-ţfunasṯ ; llan akk^{w} ḏ ix^{w}əddamn-is : iləf, yəggan fəll-as ; uššən, yəddal yiss ; ṯawtult, yəssumuṯ-iţţ ; aḇaṛəɣ yəţţag̱^{w}əm-az-d aman ; aɣyul izəddm-əd isyaṛən ; ṯayaziṭ, ṯəţţarw-az-d ṯiməllalin ; ma ţ-ţafunasṯ, ṯəţţakk-az-d ayəfki.

hənnan ləwḥuš, ṯəḵsa ṯaɣaṭ ḏ wuə̱n ! Fəṛḥən akk^{w} s dduniṯ-nnsən axaṭəṛ si ləhna i dd (t)əkka ləɣna ! ala uə̱n ur nəfṛiḥ ara : yuɣ ṯanumi yəkkaṯ ṯiməɣṛiwin. yəndəm aṭas ɣəf liḥala n ziḵ. m(i) ara d yəsməḵṯi aḵsum azəgzaw ḏ iḏammən yəḥman, aḏ as yuɣal ţ-ţissəlḇi.

2. Notation phonologique

di Zman amzwaru, Nžmaεn lwḥuš ; msgaLn ur uɣaln ad myČn. Ran izm d agLid fL asn. rṣan tilas d inigan : wa ur yTawḍ wa ! Izm, yzdɣ tiẓgi tamQrant, nTa d wuCn d yilf, d twtult, d wɣyul, d tyaziṭ, d tfunast ; Lan aK d ixDamn is : ilf, yGan fL as ; uCn, yDal yi S ; tawtult, ySumu iT ; abarɣ yTagm as d aman ; aɣyul izDm D isɣarn ; tayaziṭ, tTarw as d timLalin ; ma d tafunast, tTaK as d ayfki.

hNan lwḥuš, tksa taɣaṭ d wuCn ! frḥn aK s Dunit Nsn axaṭr si lhna i D tkka lɣna ! ala uCn ur nfriḥ ara : yuɣ tanumi yKat timɣriwin. yndm aṭas ɣf liḥala n zik. mi ara D ysmkti aksum azgzaw d idaMn yḥman, ad as yuɣal d tiSlbi.

[attention, le statut des couples *T* / *Ţ* et *c/c^{w}* peut varier selon les parlers !]

3. Notation usuelle

Di zzman amezwaru, nnejmaεen lewḥuc ; mesgallen ur uɣalen ad myeččen. Rran izem d agellid fell-asen. Rṣan tilas d inigan : wa ur yettawedḍ wa ! Izem, yezdeɣ tiẓgi tameqqrant netta d wuccen d yilef, d tewtult *[d–tewtult]*, d weɣyul, d tyaziṭ *[d–tyaziṭ]*, d tfunast *[d–tfunast]* ; llan akk *[akk°]* d ixeddamen-is : ilef, yeggan fell-as ; uccen, yeddal yis-s ; tawtult, yessumut-itt; abareɣ yettagem-as-d aman ; aɣyul izeddem-d isɣaren ; tayaziṭ, tettarew-as-d timellalin ; ma d tafunast *[d–tafunast]*, tettakk-as-d ayefki.

Hennan lewḥuc, teksa taɣaṭ d wuccen ! Ferḥen akk *[akk°]* s ddunit-nsen axaṭer si lehna i d-tekka leɣna ! Ala uccen ur nefriḥ ara : yuɣ tanumi yekkat timeɣriwin. Yendem a̩tas ɣef liḥala n zik. Mi ara *[m'ara]* d-yesmekti aksum azegzaw d idammen yeḥman, ad as-yuɣal d tisselbi *[d–tisselbi]*.

N.B. entre crochets, usages qui peuvent être maintenus de manière transitoire, à des fins pédagogiques.

Dans les temps anciens, tous les animaux se réunirent et se firent jurer réciproquement de ne plus se dévorer les uns les autres. Ils établirent le lion comme roi. Ils fixèrent des règles et des juges fermes : personne ne devait plus agresser personne ! Le lion habitait dans une grande forêt avec le chacal, le sanglier, la hase, l'âne, la poule et la vache. Tous les animaux étaient les serviteurs du lion : le sanglier lui servait de matelas, le chacal de couverture, la hase de coussin ; le renard allait chercher l'eau, l'âne était de corvée de bois, la poule lui donnait des oeufs, quant à la vache, elle lui procurait le lait.

Les animaux vivaient en paix : la chèvre et le chacal paissaient ensemble ! Tous étaient heureux de leur nouvelle vie car la paix garantit la prospérité ! Seul le chacal n'était pas heureux : il avait l'habitude de faire des mauvais coups. Il regrettait beaucoup la vie d'autrefois. Quand il se rappelait le goût de la viande crue et du sang chaud, il devenait comme fou !

◆ **Texte tachelhit (notation usuelle)** [sujet du Bac 1995]

Tafqqirt d Muḥ u Ɛeddi

Tella twala n waman ɣ dar yat tfeqqirt. Tasi amadir-nns ; telkm-nn taɣult-nns. Teqqen asaru ; tmun d trga ar imi n tnuḍfi taf-nn aman skrn mani yaḍn. Tmun d usaru aylliɣ tlkm ɣilli sswan. Taf-nn gi-s yan urgaz ar ukan isswa. Tnna-yas tfeqqirt-lli :

– Muḥ u Ɛeddi ! max aylliɣ terẓemt i waman-inu ?

– Izd is trit ad mmtnt tirkmin-inu, ti-nnm uhu ?

Tall tfeqqirt-lli amadir, tut ser-s Muḥ u Ɛeddi, tzemzel kullu uxsan ɣ imi-nns.
Iftu nit ɣalli ibbi-yas-d tannfult n uṣrud s tgemmi n tnebba.ṭ.ṭ ɣ Ugadir. Ɣ ass-lli tumeẓ tannfult ar tseqsa alliɣ as-mlan mani-s rad tftu s tgemmi n unbbaḍ ɣrin-as :

– Ijja Ɛli d Muḥ u Ɛeddi !

Tbidd imikk imikk s ibidd yan urgaz yaḍnin tama-nnsn. Ar issawal urgaz-ann yan uzemz ɣezzifn. Nettat ur jjun tssen ma s-inna abla kiɣ inna – Ijja Ɛli Î nɣ « Muḥ u Ɛeddi ».
Issawel-d unebbaḍ, inna i tfeqqirt :

– Ma s tennit kemmin ?

– Ɣ mit, a sidi ?

– Hati tutt Muḥ u Ɛeddi, terrẓit imi-nns.

– Hati za ɣwad ur t-ssinɣ ur igi Muḥ u Ɛeddi ur jjun t-ẓriɣ.

– Hati ɣwad is t-id-iwi Muḥ u Ɛeddi ad fell-as issawel.

– Meqqar ḥetta nekkin hati ddiɣ ar-kiɣ ufiɣ yan mi bahra iḥma imi-nns zund ɣwad, ṣerrfx-awn-t-id.

D'après Amsri Lehsen, dans *Tamunt* de juin 1994

C'est le tour d'eau d'une vieille. Elle prend sa houe, arrive dans son champ, oriente l'eau (vers son champ). Elle remonte la canalisation jusqu'à la source et trouve l'eau allant ailleurs. Elle suit la rigole jusqu'au lieu qu'elle irrigue. Elle y trouve un homme qui irrigue son champ. La vieille lui dit :

– Moh-ou-Addi ! Pourquoi as-tu détourné mon eau ?

– Veux-tu que mes navets meurent pour que vivent les tiens ?

Elle lève sa houe, frappe Moh-ou-Addi et lui casse toutes les dents de sa bouche. Il partit et lui fit envoyer une convocation au palais de justice d'Agadir. Le jour ou elle la reçut, elle demanda l'adresse. On la lui donna et elle se présenta au tribunal. On l'appela :

– Ijja Ali et Moh-ou-Addi !

Elle se lève un moment ; un instant après, un homme se lève à ses côtés et se mit à parler longtemps. Elle ne comprenait rien à ce qu'il disait sauf lorsqu'il prononçait les noms de Ijja Ali ou Moh-ou-Addi. Le juge s'adressa alors à la vieille :

– Que dis-tu, toi ?

– A propos de quoi, Monsieur ?

– N'as-tu pas frappé Moh-ou-Addi et ne lui as-tu pas brisé les dents ?

– Mais celui-ci, je ne le connais pas ! Ce n'est pas Moh-ou-Addi ! Je ne l'ai jamais vu.

– Cet homme représente Moh-ou-Addi, il le défend.

– Puisse-t-il en être de même pour moi ! Je vais aller chercher quelqu'un dont la langue est aussi bien pendue que celui-ci et je vous l'enverrai !

CENTRE de RECHERCHE BERBERE
INALCO - Paris

"Aménagement linguistique de la langue berbère"

Atelier organisé du 5 au 9 octobre 1998

Ont participé aux débats de l'Atelier :

S. Chaker (INALCO-CRB)
A.Bounfour (INALCO-CRB)
M. Aghali (INALCO-CRB)
M. Lafkioui (INALCO-CRB)
K. Naït-Zerrad (Cologne, CRB)
R. Achab (Univ. de Provence, CRB)
R. Douchaïna-Ouammou (IERA, Rabat)
A. Elmountasser (Univ. Agadir)
V. Brugnatelli (Milan)
C. Castellanos (Univ. Aut. de Barcelone)
M. Oussalem (Univ. Tizi-Ouzou/INALCO)
M. Chacha (Amsterdam)
A. Rachid-Raha (Grenade)
M. El Ayoubi (étudiant INALCO)
A. Boumalk (étudiant INALCO/Paris-3)
N. Smaïl (étudiant INALCO/Paris-5)
M. Ferkal (étudiant INALCO)
N. Abrous (étudiante INALCO)
M. Brun (étudiant INALCO)
A.Taleb (étudiant INALCO)
S. Chemakh (étudiant INALCO)
H. Ghanes (étudiante INALCO)
Kh. Madoui (étudiant INALCO)
O. Manseri (Paris)
F. Chekri (étudiante INALCO)
A.Kh. Attayoub (Niger)
F. Bouteldja (étudiant INALCO)
J. Irizi (étudiante INALCO)
O. Tilikete (étudiante INALCO)

Ont envoyé une contribution écrite (en plus des trois documents de synthèse préparés par les pré-rapporteurs : S. Chaker, R. ; R. Achab ; K. Naït-Zerrad) :

- *Document de synthèse sur l'instabilité graphique dans les romans kabyles* (Sinikka Loikkanen, Helsinki) (34 pages).
- *Vocabulaire usuel du Tachelhit* (A. Bounfour et R. Douchaîna-Ouammou) ;
- *Agraw n wawalen n tmaziɣt tatrart (isumar). Propositions d'un lexique de berbère moderne* (Institut de Langue et Culture Amazigh, Bgayet ; K. Bouamara & A. Rabhi) ;
- *Points de vue sur quelques éléments relatifs à l'aménagement du berbère* (A. Houache, B. Abdesselam, A. Nouh-Mefnoune. Ghardaïa) ;
- *Notation usuelle et standardisation du berbère méridional (touareg). 3. La néologie* (M. Aghali-Zakara) ;
- *Remarques de méthode pour l'élaboration d'un vocabulaire fondamental (cas du tachelhit)* (A. Boumalk) ;
- *Du projet Terminologie berbère (Termber)* (A. Harcheras, Goulmima) ;
- *Quelques propositions néologiques pour l'étude du récit en langue amazighe* (A. Salhi, Tizi-Ouzou) ;
- *Aménagement linguistique du berbère* (R. Achour, Tizi-Ouzou) ;
- *Lexique "traditionnel" et néologie : récupération de termes berbères en différents secteurs* (V. Brugnatelli) ;
- *A propos de la construction de l'Amazigh commun* (C. Castellanos).

I. Orientations générales pour l'aménagement de la langue berbère : *urgence et réalisme*

(Synthèse par S. CHAKER)

Dans l'environnement actuel de la langue berbère, le passage à l'écrit, la standardisation de la langue sont des conditions absolues, non seulement pour le développement de la langue et de la culture berbères, mais tout simplement pour leur survie. Le monde qui supportait l'oralité traditionnelle s'effondre chaque jour un peu plus, les agents culturels anciens disparaissent peu à peu, les chaînes de transmission se rompent, les conditions de production et d'existence mêmes de cette culture orale disparaissent... Et l'Ecole enseigne et valorise d'autres langues, d'autres références culturelles, accentuant et accélérant le processus de marginalisation, de régression, de folklorisation.

➔ **A terme, il ne peut y avoir maintien berbère en dehors d'une scolarisation généralisée en langue berbère et d'une *large diffusion de l'écrit*.**

Les questions de linguistique appliquée et d'aménagement doivent donc urgemment être prises en charge par les berbérisants universitaires, qui sont les seuls à pouvoir traiter de ces questions avec efficacité et réalisme. Faute de quoi, le champ sera investi par le charlatanisme, l'incompétence et l'idéologie, dont on en perçoit déjà nettement les dangers, en Algérie comme au Maroc.

C'est pour cela que l'atelier d'octobre 1998 a retenu la principe de la mise en place d'un Réseau International pour l'Aménagement de la Langue Berbère, constitué autour du Centre de Recherche Berbère de l'INALCO (*Cf.* "Annexe" 1).

Quelques principes qui doivent guider l'action d'aménagement

1. De la variation : Sur un plan général, on rappellera que la diversité et la variation sont une donnée inhérente à toute communauté linguistique, et même à tout système linguistique. La sociolinguistique a complètement remis en cause la vision structuraliste classique du système linguistique homogène et cohérent en toutes ses parties, y compris lorsqu'on a affaire à des "grandes" langues, à vieille tradition normalisatrice. L'idée d'une langue identique à elle-même en tout point de son territoire et chez tous ses locuteurs est une illusion, le produit d'une histoire socio-culturelle précise : elle ne correspond jamais à la réalité objective des pratiques linguistiques observées. Les langues fonctionnent, très bien et partout, avec de grandes latitudes de variation. Il ne faut donc pas transplanter dans notre domaine des conceptions purement idéologiques, une problématique largement artificielles, qui risquraient d'être inutilement coûteuses.

2. La question du "berbère commun" doit être traitée dans cet esprit. L'élaboration d'un standard berbère commun ne peut être considérée comme *objectif immédiat*. Il faut éviter de constituer dans le champ berbère une nouvelle situation diglossique du type de celle de l'arabe classique/arabe dialectal, qui serait tout à fait contre-productive par rapport à l'objectif de promotion de la langue berbère et notamment à sa généralisation. Il serait particulièrement dangereux d'élaborer un monstre normatif supplémentaire, un "berbère classique", qui serait nécessairement très éloigné de tous les usages réels, sous le prétexte qu'il faudrait aussi une langue "unifiée" aux Berbères.

Dans l'immédiat, et sans doute pour plusieurs décennies, on visera à établir ***une forme standard (écrite) de chaque variété régionale*** du berbère (kabyle standard, tachelhit standard

etc.). L'objectif d'un standard pan-berbère ne sera envisagé que sur la longue durée, par accoutumance et convergence progressive entre les différentes variétés.

On n'oubliera pas que les dialectes berbères actuels évoluent de manière séparée et constituent des communautés sociolinguistiques distinctes depuis près de dix siècles[1] ! De plus, chaque dialecte véhicule une tradition culturelle, une littérature qui lui sont propres : une norme linguistique pan-berbère couperait immédiatement les berbérophones de ce patrimoine culturel et ferait du berbère une nouvelle "langue de bois", sans ancrage social réel et sans dynamique culturelle.

3. La base de travail doit donc toujours rester la forme régionale effective (kabyle, chleuh, touareg, rifain...) et l'on s'efforcera à partir de là d'enclencher un processus de normalisation convergente. "Rapprocher" les dialectes autant que faire se peut, cela est relativement aisé dans certains secteurs :

a- La graphie usuelle doit être commune à tous les dialectes, à l'exception de spécificités phonologiques régionales lourdes. Les usages dominants actuels, à base latine, sont l'exemple d'une notation de tendance "pan-berbère", acceptable pour la quasi-totalité du domaine berbère et n'introduisant aucune distorsion grave par rapport aux données d'aucun dialecte.

b- Au niveau lexical, on fera en sorte que la néologie (terminologies modernes, scientifiques et techniques) soit commune à l'ensemble du domaine.

De manière générale, chaque fois que le terrain s'y prête, on fera pencher la balance du côté de la convergence plutôt que de renforcer les divergences.

4. Pour chaque aire dialectale, on élaborera **un seul standard**, pour la définition duquel on utilisera différents type de critères objectifs : pan-berbérité, extension géographique des formes au sein du dialecte, clarté et régularité morpho-syntaxique.

Pour chaque région, on proposera un standard dialectal, aussi peu marqué localement que possible : on évitera notamment de produire des textes à vocation pédagogique ou de large diffusion dans la multitude les parlers locaux, ce qui aurait l'inconvénient de figer une situation de fragmentation extrême et de contrecarrer la généralisation de l'écrit. Mais ces standards régionaux ne doivent pas être envisagés comme des normes coercitives et fermées, mais plutôt des cadres fluides, où l'on pourra laisser une certaine marge de variation et de choix. Dans toutes les situations d'indécidabilité (ex : *a s yawi* et *ad as yawi*), les différentes possibilités devront être intégrées dans la "norme" et offertes, au pédagogue et à l'élève. On intégrera donc une dose de variation dans la "norme".

En conclusion, les bases d'un consensus, réaliste et immédiatement efficace, sur quelques grandes orientations peuvent être résumées comme suit :

a- La diversité linguistique et sociolinguistique du berbère impose que l'on intègre la variation dans la définition d'une "norme". Toute attitude uniformisante rigide et excessive serait immanquablement rejetée et ses promoteurs n'auraient aucun moyen de l'imposer.

b- Plutôt que de construire artificiellement une "norme" du berbère, on enclenchera un processus de normalisation convergente à partir des dialectes effectifs : adoption de graphies usuelles identiques ou compatibles, élimination des particularités phonétiques dialectales infra-phonémiques dans la notation usuelle, néologie commune...

c- Des solutions concurrentes, notamment en matière de lexique et de graphie, peuvent et doivent être acceptées et expérimentées, voire intégrées dans la compétence (socio)linguistique des berbérophones.

[1] c'est-à-dire depuis la fin du continuum linguistique berbère en Afrique du Nord.

Ni "norme pan-berbère", artificielle et mythique, ni multiplication des normes infra-dialectales accusant et figeant la diversité. La voie est étroite certes, mais c'est à cette seule condition que l'unité, dans la diversité, du berbère pourra être préservée et consolidée, et que l'on pourra continuer à parler "d'une langue berbère".

*

[L'essentiel des thèses et orientations synthétisées ici ont été formulées par S. Chaker pour la première fois dans :

- *Tafsut - Etudes et débats*, 1, 1983 : « De la description à la planification linguistique », p. 57-63 ;

- *Tafsut - Etudes et débats*, 2, 1985 : « La planification linguistique dans le domaine berbère : une normalisation pan-berbère est-elle possible ? », p. 81-91

- *Problèmes de glottopolitique*, [= *Cahiers de Linguistique Sociale, 7* ; Rouen], 1985 : « La normalisation linguistique dans le domaine berbère », p. 161-175.

et repris, dans leurs grandes lignes, dans *Berbères aujourd'hui/Imaziàen ass-a*, Paris/Alger, 1989/1990, chap. 11 et précisées dans la nouvelle édition, Paris, L'Harmattan, 1998, chap. 10, "Le travail sur la langue").]

II. La notation usuelle

(Synthèse par Kamal Naït-Zerrad)

A l'issue de la dernière rencontre organisée en juin 1996 par le Centre de Recherche Berbère de l'INALCO et consacrée aux "Problèmes en suspens de la notation usuelle du berbère", les participants ont convenu de traiter des problèmes qu'ils n'ont pu aborder lors d'un atelier ultérieur. C'est dans cette perspective que le CRB a programmé du 5 au 9 octobre 1998 un atelier qui s'est intéressé plus globalement à l'aménagement linguistique du berbère.

Le premier document de synthèse concernant la notation usuelle et reprenant les conclusions de l'atelier de juin 1996 a été élaboré par S. Chaker. Ce sont des *Propositions pour la notation usuelle à base latine du berbère*. Comme indiqué dans les préliminaires, les « solutions retenues peuvent être considérées comme des propositions fermes et définitives pour la notation usuelle du kabyle » car « la langue écrite dont il s'agit de fixer la notation usuelle est une koinè dialectale (kabyle, chleuh, rifain…), ouverte, à construction sur la durée. »

La notation préconisée est d'inspiration phonologique et les propositions avaient concerné les points suivants :

1. Spirantes et occlusives simples
2. Phonèmes non-homogènes : affriquées et labio-vélarisées
3. Les pharyngalisées (emphatiques et emphatisées)
4. Les voyelles (en particulier la voyelle neutre)
5. Les assimilations de consonnes dans la chaîne et la succession de voyelles
6. Quelques problèmes graphiques (chuintantes, vélaires et pharyngales)
7. L'usage du trait d'union
8. Quelques conventions d'usage

En considérant les points 1 à 7 comme résolus (hormis quelques points de détails qui seront repris plus bas), du moins pour le kabyle, il restait donc à se pencher sur certaines conventions d'usage telles que la ponctuation, l'écriture des majuscules, des noms propres, de certaines prépositions, des indices de personne du verbe… qui seront traitées dans ce résumé, qui est un condensé des conclusions de l'atelier d'octobre 1998, en attendant un document ultérieur plus complet et plus détaillé qui regroupera toutes les recommandations issues des deux ateliers.

Dans ce document de référence final, un chapitre introductif sera consacré aux questions de fond et de méthode :

- Expliquer en particulier la nécessaire distanciation de l'écrit par rapport à l'oral (en prenant l'exemple d'autres langues).
- Revenir sur le concept de "langue berbère" afin de bien montrer la distinction entre le niveau scientifique et le niveau pratique.
- On s'efforcera d'y présenter, de manière systématique, les arguments étayant les recommandations de l'atelier.

Plusieurs questions d'ordre pédagogique liées à l'écrit ont été soulevées par les enseignants présents à l'atelier. A cette occasion, et bien que ces questions soient importantes et

pas totalement étrangères à ses préoccupations, l'atelier a mis l'accent sur les limites de son domaine d'intervention : l'aménagement linguistique. Il n'est cependant pas exclu que le "Réseau international pour l'aménagement de la langue berbère" intègre certaines questions relevant de la pédagogie.

Il semble en tout cas que les premières propositions émises par l'atelier aient été favorablement accueillies en Algérie et en France, un certain nombre d'associations et d'auteurs les ayant adoptées. Cela a été d'autant plus facile que les propositions de l'atelier ne s'écartent pas radicalement de la tradition déjà largement établie.

Avant de passer aux propositions et recommandations de l'atelier, il est important de signaler les variations dans l'écriture que l'on relève chez les auteurs (et qui ont systématiquement été relevées par S. Loikkanen). Il existe au moins trois types de variations :
- celles existant à l'intérieur d'un parler et/ou de l'aire (kab. : *aqerru* / *aqerruy* ; *acbali* / *acbayli* / *acbaylu*) ;
- les variations dues manifestement à la méconnaissance des règles d'écriture ;
- l'ambiguïté lexicale (mot ayant des sens différents d'un parler à un autre).

C'est pourquoi l'établissement d'un *dictionnaire orthographique* de base pour chaque aire régionale est fortement souhaité et même urgente afin de mettre à la disposition des auteurs et de toutes les personnes concernées par la pratique de l'écrit un outil de référence. Ce dictionnaire proposera une forme recommandée et éventuellement des variantes avec les différents signifiés.

Propositions

Dans ses conclusions, l'atelier préconise une démarche générale souple, consistant à proposer une forme d'écriture recommandée et des variantes possibles.

1. Les labio-vélarisées : écriture des tendues bb^o / gg^o [bb^w, gg^w] issues de la tendue *ww*. Dans le cas où la forme originale est attestée dans un des parlers d'une variante régionale, on recommandera son utilisation. Kabyle : ebb^o / egg^o / *eww* "être cuit, mûr". L'écriture ***eww*** sera donc recommandée.

Dans le cas contraire, la variante la plus courante pourra être employée :
kabyle : aoriste intensif de *rwel* "fuir" = $regg^oel$ ou *reggel*.

2. La voyelle neutre :
- On rappellera que la voyelle neutre est maintenue stable à l'intérieur du paradigme de conjugaison, c'est-à-dire avec les indices de personne qui font partie intégrante de la forme conjuguée ou du participe (voir synthèse de l'atelier précédent).
- L'écriture de la forme du pluriel d'un nom est indépendante du singulier, d'autant que de toute façon la formation du pluriel n'est pas toujours régulière. On écrira donc :
amger "faucille", au singulier, et (toujours) → *imegran*, au pluriel

3. L'affriquée :
La question a déjà fait l'objet d'une discussion et d'une recommandation lors de l'atelier précédent. Cette recommandation a suscité débats et réticences parmi les praticiens (*Cf.* réserves de A. Mezdad). L'Atelier rappelle donc les arguments sérieux en faveur de la non-

notation de l'affriction de la dentale (issue de /tt/) et donc de l'abandon dans la notation usuelle du kabyle de la cédille diacritique :

- l'affriction de la dentale est un phénomène essentiellement kabyle ;
- l'affriction n'est pas généralisée en Kabylie (parlers de la Kabylie de l'Est sans affriction) ;
- Même là où elle existe, l'affriction n'est pas stable : elle n'est pas réalisée dans les mêmes contextes dans tous les parlers (*Cf.* parlers des Igawawen, At-Yanni…) ;
- Sa distinctivité est très faible, voire nulle.

Il restait un point de détail concernant les noms féminins dont le *t* final est une affriquée : faut-il l'écrire *t* ou bien avec un *tt*, rappelant ainsi l'existence de l'affriction ? Etant donné sa relative rareté, sa non-généralisation en kabyle et compte tenu de la comparaison avec les autres aires régionales, l'atelier a finalement décidé de recommander une écriture avec un seul *t*, ce qui a l'avantage de ne pas alourdir les règles de marquage du féminin en berbère :

tideţ > *tidet* "vérité" ; *tagmaţ* > *tagmat* "fraternité"

4. Assimilation : cas de la particule préverbale *a(d)* précédant un verbe (aoriste) :

- A la première personne du pluriel, la recommandation est de la noter *a* ; on écrira donc, conformément à la prononciation générale en berbère : *a neddem* (et non *ad neddem*),

d'une part parce qu'il est à peu près certain qu'il n'y a pas dans ce cas assimilation (c'est en fait la forme brève (*a*) du préverbe qui est employée, sinon on aurait une réalisation généralisée tendue en [nn]) ;

d'autre part, parce que la variante brève *a* est attestée dans d'autres contextes (devant affixe verbal) dans tous les parlers berbères.

- Pour les autres personnes, on rétablira la forme sous-jacente *ad*, puisqu'il s'agit là d'une réalisation obligatoire, conforme à la règle phonologique pan-berbère /d + t/ > [tt]. On écrira donc : *ad teddmeḍ* > [atteddmeḍ] "tu prendras".

ad teddem > [atteddem] "elle prendra"

5. Ponctuation : pour la virgule employée comme indice syntaxique, voir la synthèse des travaux de l'atelier précédent, p. 16. Les autres signes de ponctuation (: et ; en particulier) feront l'objet d'une étude sur textes dans les séminaires de l'INALCO. En attendant, on pourra faire certaines propositions générales.

Pour ce qui est des règles typographiques (espaces entre lettre et signe de ponctuation), on vérifiera les usages dans les diverses langues européennes et on en tirera des règles pour le berbère.

6. Majuscules : on écrira les majuscules en début de phrase. Pour les noms propres à l'état d'annexion, c'est la première lettre est en majuscule :

axxam n Wakli, "La maison d'Akli" (et non * *axxam n wAkli*)

7. Sigles : étant donné la structure de la langue, on recommandera d'employer la première consonne des mots (thème nominal ou verbal), suivie éventuellement de la voyelle ou de la consonne. Le sigle pourra donc avoir la forme de consonnes qui se suivent ou d'un mot, suivant l'imagination du concepteur et son objectif. A travers un sigle, on peut vouloir exprimer une certaine notion ou des indications sur sa société ou son association… Il n'est donc pas possible ici de donner des règles mais des recommandations générales :

Exemples :
Agraw Adelsan Amaziɣ : GDM ou bien *: AGADAM, AGRADAM, AGERDAM . . .*
Tiddukla Imaziɣen n Ṭelyan : DMṬ , TIDDIMAṬ, TIDIṬ . . .

8. Noms Propres (en particulier les toponymes) :

➔ En principe, conserver la forme phonétique courante locale.
L'atelier a proposé l'ouverture d'un chantier onomastique visant à :
- faire l'inventaire de l'existant et proposer une liste, avec l'écriture recommandée
- la réappropriation des toponymes locaux
- la transcription des noms propres étrangers : établir une première liste de base avec les équivalents berbères, en procédant de telle manière qu'ils soient facilement identifiables (dans la mesure du possible). L'alphabet berbère courant recommandé ne comporte pas certaines lettres comme "p", "v" et "o" (pour le berbère Nord), on peut se demander s’il est indiqué et prudent de les employer dans les noms propres étrangers. La réflexion devra être poursuivie sur ce point.

9. Ecriture des Prépositions / Conjonctions / Relatifs / Adverbes :

Le premier problème est celui des **variantes** entre parlers et à l'intérieur même d'un parler déterminé :
- d'un parler à un autre : *ger* / *gar* "entre"
- à l'intérieur d'un parler : *ɣef* / *ɛef* / *af* / *f* "sur"

L'atelier retient le principe de recommander une variante (*dans le cas général, la moins "locale"*), tout en n'excluant pas les autres.

L'autre problème est celui de l’écriture des **complexes** faisant intervenir des éléments différents :
Les complexes faisant intervenir des prépositions, le pronom indéfini *i*, *ay* et / ou des adverbes seront écrits agglutinés, quand les réalisations sont identiques dans toute l'aire régionale concernée, ce qui signifie que les assimilations éventuelles sont notées :
deg way deg > *degg^{o}aydeg* ou *deggaydeg*
ɣef way deg > *ɣeffaydeg*
i deg > *ideg*
s ani > *sani*
ɣef wakken > *ɣeffaken*
…
Néanmoins, un inventaire systématique de tous ces cas est nécessaire avant une décision définitive.

10. Indices de personne :
- 3e p. m. sing. du verbe en kabyle
y- : yurar
ye- : yeffeɣ ; yekcem
i- : ilul
A terme, une harmonisation générale à l’échelle du berbère peut être envisagée : *i-* partout devant thème verbal consonantique (*idda, iffer…*) et *y-* devant voyelle pleine (/a, i, u/).

Dans les aires où certains indices présentent de nombreuses variantes, comme en chleuh pour la 1ère personne du singulier, on recommandera la variante la plus étendue géographiquement et/ou la plus pan-berbère.

11. Cas de tension consonantique instable : Adjectifs issus de certains verbes de qualité :

imɣur > adj. *ameqran* ou *ameqqran*
iɣzif > adj. *aɣezfan* ou *aɣezzfan*
ifsus > adj. *Afsas* ou *afessas*

La tension est souvent instable ou non réalisée dans certains parlers ; on peut hésiter entre le respect de la prononciation effective ou celui de la régularité morphologique (qui suppose la tension). Ce genre d'incertitudes devra être réglée par le *Dictionnaire orthographique*.

12. Composés :

➔ Recommandation générale : pour le champ de la parenté, où les composés sont nombreux et lexicalisés pour une large part, lier les éléments *u/w, welt, ayt, at…* au nom qui les suit (en général *ma* "mère" qui n'a quasiment pas d'existence autonome)
kabyle : *gma* (< *u/w-ma*), *weltma* (< *welt-ma*), *aytma* (< *ayt-ma*)…
En dehors de ce champ, ces éléments seront écrits séparément :
chleuh : *u ssuq* "personne présente au marché" (pl. *ayt ssuq*)
tamazight : *u tmazirt* "fils du pays, compatriote" (pl. *ayt tmazirt*)
chaoui : *u zik* "un homme d'autrefois, un Ancien" (pl. *ayt zik, at zik*)
kabyle : *at zik* "les Anciens"

Pour les composés arabes, lier systématiquement les unités, excepté bien entendu celles qui ont une existence autonome comme *Rebbi*...

13. Alphabet : deux questions concernent l'alphabet : l'ordre des lettres et leur nom.

- Ordre des lettres :
A partir des ouvrages publiés et d'une certaine tradition, on peut recommander l'ordre suivant :
a b c č d ḍ e f g ǧ h ḥ i j k l m n ɣ q r (ṛ) s t ṭ u w x y z ẓ ɛ
- Nom des lettres :
Comme les Touaregs sont les seuls à avoir conservé un alphabet (les *tifinagh*), ils ont donc un nom pour ses lettres. Les autres aires dialectales n'en possèdent pas puisque l'objet à nommer n'a pas (ou plus) de réalité tangible... Une proposition sera élaborée à partir des noms touaregs.

14. Elision

Dans l'usage oral, l'élision des voyelles dans la chaîne est courante dans certains syntagmes. Pour la bonne lisibilité et compréhension, l'atelier recommande la restitution totale, d'autant que ce phénomène n'est pas propre au berbère :
[ac'aa s-iniɣ] > *acu ara s-iniɣ*

Il existe cependant des exceptions comme avec le verbe pan-berbère *ini* (et variantes) "dire", quand il est accompagné de pronoms personnels affixes. Dans certains cas, l'élision entre la dernière voyelle du verbe et la première de l'affixe qui le suit est généralisée et on recommandera donc la notation de cette forme élidée (il s'agit sans d'ailleurs d'une forme ancienne du verbe, sans le /i/ final, comme tendent à le prouver les réalisations de l'aoriste et de l'impératif : *tinṭ-as, tinm-as, int-as, inemt-as*). On écrira donc : kabyle *in'as* "dis lui" (réalisation généralisée de *ini-as*)

15. Les particules d'orientation *d / dd et n / nn*

L'usage en kabyle est de les écrire non-tendues, bien que le *d* soit occlusif et prononcé parfois tendu. Il n'y a cependant aucune ambiguïté avec les autres particules d (en particulier : particule prédicative et préposition) : la particule d'orientation *d* est la seule à être toujours liée au verbe directement ou indirectement par un tiret.

L'atelier recommande néanmoins l'écriture sous forme de tendues (*dd* et *nn*), conformément à la réalisation et l'usage de la plupart des autres dialectes berbères ; l'autre notation (*d* / *n*) restant possible.

16. le trait d'union :

On reconduira l'ensemble des recommandations de 1996 ; toutefois, un certain nombre de cas particuliers devront être listés et étudiés de près (*Cf.* ci-dessous, synthèse Groupe de Travail *TACELḤIT*).

*

➔ ***Ces propositions seront reprises, complétées et détaillées, sous forme de recommandations dans un document de référence qui sera largement diffusé.***

Groupe de Travail *TACELḤIT*

RELEVE DES DECISIONS SUR LA NOTATION USUELLE
(par Abdellah Bounfour)

Ce relevé résulte des discussions et des rapports écrits de A. Bounfour, A. Boumalk, R. Douchaïna et A. Elmountassir réalisés pendant et après l'atelier du 5-9 octobre 1998.

1. Les voyelles :

- Elision phonétique : restituer les formes : [krastfkit] → /kra as-tfkit/ = quoi que tu lui aies donné.
- Hiatus : restituer les formes : [innayas] → /inna-as/ : il lui a dit.
- Etat d'annexion en /u/ : écrire toujours /u/ quelle que soit la réalisation.

2. Les consonnes :

- Labio-vélarisation : ne pas la noter (voir relevé Bounfour pour le chleuh)
- Noter l'emphase et non l'emphatisation.
- L'assimilation : désassimiler systématiquement.
- Ecrire la tension par redoublement de la lettre.
- Restituer le son en cas de transformation phonétique due au contexte : *tazeggaxt* → *tazeggaɣt*. Toutefois, ww > gg mérite une petite enquête avant de statuer.

3. Le trait d'union

- Reconduction des décisions de 1996. Toutefois le cas suivant – *ur as t ukan jjun if-ki*-- pose problème. Voici la structure standard : *ur jjun as-t-ifka*. Toutefois, on rencontre [ur ast ukan jjun ifka]. Proposition : *ur as-t ukan jjun ifka* (unifier par le trait d'union uniquement les affixes)
- A ne pas utiliser dans les noms de nombre (*sin d mraw*), les noms de la semaine (*ass n letnin*), certains composés grammaticaux figés (*xtalli, aytma, ɣassa, imalass*) dont il faut faire la liste.
- A utiliser dans certains composés les termes ont une existence et un signfié autonome (*ṭṭalb-ɛli*, hérisson) ; composés avec certains formants (***ayt***-*umarg*/musiciens et chanteurs professionnels), ***bu***-*mḥend*/hérisson, ***bab***-*n-tgemmi*/propriétaire).

4. Problèmes nécessitant encore enquête et réflexion :

(a) *Les toponymes : plusieurs cas se présentent* :

- Faut-il revenir au nom berbère de la ville même s'il est hors de l'usage des locuteurs actuels ? Exemple : Casablanca → *Anfa*, Tanger → *Tingi*(s).
- Les composés : *Imi n Tanut* ou *Imi-n-Tanut* ? La solution adoptée pour le 3e cas des composés milite pour le trait d'union. Il faut une liste exhaustive des toponymes concernés.

- Ce dernier cas pose le problème de la place de la majuscule : *Imi-n-Wasif* ou *Imi-n-wasif* ? (*Imi-n-wAsif*, devant être exclu ; *Cf*. recommandations générales ci-dessus)

(b) *Les sigles* :

Nécessité urgente d'établir des listes.

(c) *Ponctuation* :

La solution adoptée en 1996 consiste à se conformer à la ponctuation telle qu'elle existe dans les langues européennes. Mais des cas posent problème ; ex. : *idda wergaz d gma-s d inna-s d illi-s s tgemmi* ou *idda wergaz***,** *d gma-s***,** *d inna-s***,** *d illi-s s tgemmi* ?). D'où nécessité d'enquête à partir de textes avant de décider.

III. Terminologie berbère

(Synthèse des travaux par R. Achab)

<u>Sommaire</u> :
1. Contributions écrites concernant le thème.
2. Résumé des discussions.
3. Les priorités retenues.

[L'équivalent d'une journée de travail a été consacré à ce thème]

- 1 -

Contributions écrites concernant le thème

- *La standardisation de la langue berbère : orientations générales* (S. Chaker) ;

- *Thème 3 : Terminologie berbère.* (Document de travail préparé par R. Achab) ;

- *Vocabulaire usuel du Tachelhit* (A. Bounfour et R. Douchaîna-Ouammou) ;

- *Agraw n wawalen n tmazi‡t tatrart (isumar). Propositions d'un lexique de berbère moderne* (Bgayet) ;

- *Points de vue sur quelques éléments relatifs à l'aménagement du berbère. 2. La terminologie* (A. Houache, B. Abdesselam, A. Nouh-Mefnoune. Ghardaïa) ;

- *Notation usuelle et standardisation du berbère méridional (touareg). 3. La néologie* (M. Aghali-Zakara) ;

- *Remarques de méthode pour l'élaboration d'un vocabulaire fondamental (cas du tachelhit)* (A. Boumalk) ;

- *Du projet Terminologie berbère (Termber)* (A. Harcheras, Goulmima) ;

- *Quelques propositions néologiques pour l'étude du récit en langue amazighe* (M. A. Salhi, Tizi-Ouzou) ;

- *Aménagement linguistique du berbère. II. Le lexique* (R. Achour, Tizi-Ouzou) ;

- *Lexique "traditionnel" et néologie : récupération de termes berbères en différents secteurs* (V. Brugnatelli) ;

- *A propos de la construction de l'Amazigh commun* (C. Castellanos).

Synthèse des discussions

Les discussions concernant le Thème 3 (Terminologie berbère) ont soulevé de nombreux aspects de l'aménagement du lexique berbère, même si le temps imparti, nécessairement limité, n'a pas toujours permis de les aborder tous dans le détail. Les interventions et les échanges ont notamment porté sur le bilan critique de l'action néologique berbère, les questions de méthode, les contraintes de terrain, la diversité des situations socio-linguistiques (Algérie, Maroc, Niger), la dimension institutionnelle, l'urgence et l'immensité des besoins et, par conséquent, la nécessaire définition de priorités.

Un survol rapide du *Document de travail* préparé pour introduire le Thème 3 donne l'occasion de rappeler les grandes caractéristiques de l'aménagement du lexique berbère, tel qu'il a été mené depuis plusieurs décennies (1945) : volontarisme et spontanéisme, absence de cadre institutionnel pour le Maroc et l'Algérie, prédominance de l'amateurisme, groupes de travail quantitativement et qualitativement limités et isolés les uns des autres, absence d'une stratégie globale, qui laisse en particulier en suspens la définition précise des besoins prioritaires, ainsi que les questions de méthode, divergences importantes entre les listes rendues publiques (Algérie, Maroc, Niger), etc. L'action néologique entreprise depuis un demi-siècle a néanmoins réussi, en partie, à surmonter ces obstacles majeurs, et à se diffuser sur le terrain en imposant le fait accompli de l'usage : une partie relativement importante des néologismes ainsi mis en circulation, ceux de l'*Amawal* surtout (Alger, 1974), sont très vite happés par une demande sociale pressante (et globalement indifférente aux procédés purement techniques de création lexicale utilisés), adoptés et repris par des usagers en nombre croissant à travers des canaux de diffusion de plus en plus diversifiés (écrit moderne, journalisme, néo-littérature, chanson, poésie…).

Les principaux domaines partiellement couverts par cette action néologique sont la grammaire, les sciences humaines (administration, politique, éducation, droit, religion), la géographie (manuscrit inédit), les mathématiques (Algérie, Niger) et l'informatique. Une action qui par ailleurs ne semble pas prendre fin, mais qui au contraire peut connaître et connaît déjà, sporadiquement, de nouveaux développements généralement imprévisibles.

A cette tradition volontariste et spontanéiste, déjà ancrée dans la pratique, pourraient s'ajouter encore, à l'avenir, les interventions d'autres pôles de normalisation, ceux-là institutionnels, comme le HCA ou le Ministère de l'Education en Algérie. Qui pourrait exclure enfin que des pôles similaires voient prochainement le jour au Maroc ?

Terrain difficile donc en bien des aspects, en tous ses aspects, que ce terrain de l'aménagement du lexique sur lequel se propose de venir se greffer le projet *Termber* :

- mettre sur pied une équipe internationale de berbérisants et de collaborateurs (institutions, créateurs divers, journalistes, auteurs des nomenclatures terminologiques, etc.) qui ait la maîtrise du plus grand nombre possible de dialectes ;
- s'assurer la collaboration de spécialistes dans chaque domaine ;
- définir une méthode de travail ;
- fixer des priorités en fonction de la demande réelle enregistrée sur le terrain ;
- tenir compte des usages déjà en cours et en particulier des succès ;
- étendre et systématiser le travail entrepris à toutes les disciplines ;

- se constituer enfin, progressivement et sans prétendre à un quelconque monopole, en pôle de référence régulier, crédible et ouvert à la discussion et aux contre-propositions.

→ *La maîtrise du plus grand nombre possible de dialectes est d'une évidente nécessité* : l'équipe doit être en mesure, de façon à la fois la plus large et la plus fine possible, d'avoir accès directement et rapidement aux possibilités offertes par les lexiques dialectaux traditionnels. Si l'exhaustivité est, comme chacun sait, impossible lorsqu'il s'agit de lexique, la seule consultation des dictionnaires existants n'est cependant pas suffisante, à cause bien sûr de leurs lacunes éventuelles et quelquefois réelles, mais aussi, et peut-être surtout, parce que seuls des locuteurs natifs peuvent apporter, à travers la perception intime et familière qu'ils ont de leur lexique, des jugements d'ordre qualitatif qui permettront d'une part d'éviter des erreurs, et d'autre part d'assurer aux néologismes qui seront construits de plus grandes chances de réussite. Des enquêtes de terrain, auprès des artisans par exemple pour le vocabulaire technique traditionnel, pourraient contribuer à compléter les matériaux lexicographiques déjà existants.

→ *La nécessité de s'assurer la collaboration de spécialistes dans chaque domaine* a été également soulignée : un mathématicien pour les mathématiques, un biologiste pour la biologie, etc. Le travail des spécialistes et des linguistes sera complémentaire. De par sa maîtrise du champ scientifique qui le concerne, le spécialiste aura en particulier en charge de bien expliquer les concepts et les notions de sa discipline, d'expliciter les relations internes qui peuvent régir le vocabulaire de sa spécialité, d'aider à dépasser la seule carcasse du mot pour aller plus en profondeur, de signaler les proximités et les différences de contenu (le couple “internationalisation” / “mondialisation” en économie), et d'informer ainsi précisément les choix des linguistes. A été soulignée aussi la nécessité d'aborder et de traiter les vocabulaires de spécialités non pas terme à terme de façon isolée, mais globalement par champs lexico-sémantiques. Enfin des manuels de base viendront s'ajouter aux vocabulaires spécialisés pour les mettre en oeuvre.

→ Il y a donc, en amont de toute création lexicale, un *travail définitoire des concepts* qui est fondamental. Les concepts et les notions à rendre en berbère doivent recevoir au préalable une définition précise. La compréhension en profondeur des concepts implique en particulier que le terminologue arrive à se libérer autant que possible de la langue étrangère de référence. Le travail définitoire pourra être complété par le recours à non plus une seule langue mais à plusieurs (français, anglais, arabe, catalan, etc.), afin d'éviter les crispations, les inhibitions, voire l'hypnose résultant du face-à-face avec le lexique d'une seule langue, et d'élargir ainsi l'éventail des possibilités. La lexicalisation ne doit pas être recherchée à tout prix, et bien des syntagmes traditionnels ou à construire pourraient être versés à l'enrichissement du lexique : *lmizan n tawla* pour “thermomètre” dans le dictionnaire de Taïfi ; *takurt uḍar*, *takurt ufus* pour “football” et “handball” (créations anciennes de la radio kabyle) ; le traditionnel t*amacint n ...* (*tamacint n tarda* : “machine à laver”, *tamacint n tira*, “machine à écrire”, etc.), *ameqqran n tmurt* pour “président”, etc.

→ Aux procédés traditionnels de création lexicale (dérivation verbo-nominale, formations expressives, composition, néologie sémantique) viendra s'ajouter une batterie de nouveaux formants (préfixes, suffixes, racines très productives) qui peuvent être tirés aussi bien du stock berbère que du stock gréco-latin pour les termes savants (*azu-* pour *iso-*, qui pourra donner, pour “isomorphisme” par exemple, la forme gréco-berbère *tazulɣa* à défaut de l'emprunt *azumurfizm*).

Cependant, un principe méthodologique unique ne pourra pas s'appliquer partout de façon uniforme et rigide. Au niveau pan-berbère, le lexique est la partie de la langue qui présente les divergences dialectales les plus marquées. La méthode de travail devra donc avoir suffisamment de souplesse pour s'adapter localement, voire ponctuellement, à tel ou tel problème particulier.

→ *Une attitude plus ouverte à l'égard des emprunts est vivement recommandée*, notamment pour les usages internationaux qu'il faudra adopter. Dans le vocabulaire arabe des mathématiques, les termes "isomorphisme" et "homomorphisme" ont été par exemple conservés, tout comme a été conservé "phonème" en linguistique ("alfunim") ; après avoir cédé au début à la tentation puriste, l'hébreu a fini par ouvrir aux emprunts la modernisation de son lexique. Il serait donc déraisonnable, pour le berbère, de ne pas tenir compte des expériences des autres langues ainsi que de l'environnement linguistique dominant, c'est-à-dire de la présence de l'arabe et du français notamment. La recherche du "purisme lexical" a des motivations idéologiques et non pas linguistiques. Le "purisme lexical" et la pratique du calque (jusqu'au calque syntaxique) sont contre-productifs et aboutissent très vite à l'ésotérisme. Est-il besoin de rappeler qu'aujourd'hui la langue la plus internationale, l'anglais, est la langue la moins "pure" qui soit au monde ? Un certain "enrichissement lexical" peut tout simplement engendrer, en bout de ligne, un appauvrissement linguistique. On préférera donc des termes parfaitement intégrés aux plans phonologique et morphologique, comme : *tabwaṭṭ/tibwaḍin, taberwiṭṭ/tiberwiḍin, tamdint/timdinin, taktabt/tiktabin,* etc., plutôt que de créer des néologismes artificiels.

→ Les usagers autant et peut-être encore plus que les terminologues devront faire l'effort de se libérer de la tentation du calque, de déjouer le piège de la "phrase à traduire", le piège des cases prédéterminées à remplir vaille que vaille. Il ne s'agit pas de "traduire" mais d'écrire, c'est-à-dire de faire appel avant tout aux possibilités propres à la langue, possibilités irréductibles au seul lexique traditionnel ou moderne, mais également riches d'emprunts, de syntagmes, de locutions, d'expressions et de façons de dire de toutes sortes. Le déficit expressif de l'action néologique berbère n'a pas été rattrapé à l'usage : il s'y est au contraire aggravé (surtout en milieu kabyle).

→ Il s'agit là d'un problème d'orientation fondamental que devra intégrer l'équipe de recherche. Les résultats qui seront rendus publics ne seront pas seulement des listes de néologismes "lexicaux", des listes de mots, mais contiendront aussi des expressions, des locutions, des syntagmes, etc. Les informations linguistiques élémentaires (pluriel, annexion, thèmes verbaux, origine dialectale, mode de construction, etc.) devront bien sûr y figurer, mais aussi des indications diverses et des exemples concernant l'emploi, le non-emploi, etc. Même pour les néologismes lexicaux, les propositions ne seront pas toujours univoques : pour un terme donné en français par exemple, plusieurs équivalents berbères peuvent à l'occasion être offerts au choix des usagers.

En tout état de cause, le travail qui sera fait ne sera qu'un instrument à la disposition du pédagogue, notamment pour les vocabulaires destinés à l'enseignement. Le travail du pédagogue ne relève pas de la compétence du linguiste. La mise en œuvre pédagogique et l'installation des néologismes dans l'usage scolaire sont des opérations délicates et cruciales : introduction à dose homéopathique des termes nouveaux (qui doivent être enchâssés dans la

langue la plus ordinaire), adaptation, mesure des phénomènes d'acceptation et de rejet, contre-propositions éventuelles, etc.

Ont été également soulevées, au sujet de l'enseignement, des questions plus générales de pédagogie et d'éthique : nécessité de partir, pour l'action pédagogique, de l'environnement naturel de l'enfant ; problèmes du contenu des manuels (exclure la violence, le machisme, les considérations idéologiques quelles qu'elles soient, etc.).

Quelques autres aspects ont été également évoqués, relatifs à l'action pédagogique en Algérie : télescopage, chez les étudiants formés en arabe, des catégories grammaticales de la langue arabe avec celles de la grammaire berbère ; calques à partir du français ou de l'arabe ; besoin urgent, pour les cours d'anthropologie et d'analyse littéraire, de vocabulaires spécialisés (parenté, etc.) et d'instruments de référence.

Sur le terrain, dans les situations pédagogiques ou autres, il y a des termes qui sont admis, d'autres qui sont tangents, d'autres enfin qui "ne passent pas", qui "sonnent mal" et qui sont rejetés. En milieu kabyle, des termes très sollicités comme *agraw* (groupe, assemblée, fédération...) et *leqdic* sont par contre surutilisés.

- Quelles qu'en soient les faiblesses et les insuffisances, somme toute normales en l'état actuel des choses, les expériences nigérienne et algérienne demeurent d'un très grand intérêt pour la pédagogie du berbère en général, et un éventuel enseignement au Maroc ne pourra ultérieurement qu'en tirer profit.

- Au niveau institutionnel et au-delà des questions de statut juridique de la langue, les situations sont on ne peut plus diverses : un groupe unique de normalisation qui s'occupe du touareg au Niger (Ministère de l'Education nationale), plusieurs pôles réels ou potentiels en Algérie (individus, deux départements universitaires de langue et culture amazigh, HCA, Ministère de l'Education nationale, CPN, radio et télévision), aucun cadre institutionnel au Maroc où, en l'absence de tout enseignement du berbère, ne peuvent exister et agir que des individus généralement sans contacts réguliers avec les berbérisants.

Se pose donc, devant cet éclatement, le problème de la coordination des différents pôles, problème qui n'est pas seulement d'ordre pratique, mais sur lequel pourraient peser lourdement des résistances et des clivages de toutes sortes, ainsi que des soucis de légitimité (légitimité politique, légitimité scientifique), potentiellement conflictuels. Aux données nationales nord-africaines, s'ajoute l'ancrage institutionnel français du Centre de recherche berbère de l'INALCO (et d'éventuels autres intervenants institutionnels européens).

- L'équipe du projet Termber sera donc ouverte aux collaborations individuelles et institutionnelles ; faute de pouvoir répondre d'emblée à l'immensité et à la diversité de la demande, elle concentrera son travail de proposition, d'évaluation et d'impulsion sur un certain nombre de secteurs clés. Son action s'appuiera aussi bien sur une coordination souhaitable et souhaitée entre les principaux pôles de normalisation (solution idéale) que sur la relation directe avec le terrain, à travers un travail d'explication, de conviction, d'échanges avec les utilisateurs, de pré-diffusion (relectures qui seront faites par le plus grand nombre possible d'intervenants) et de diffusion.

Atelier « Aménagement linguistique de la langue berbère »
5 – 9 octobre 1998, INALCO.

ANNEXE 1 : **Le Réseau International pour l'Aménagement de la Langue Berbère**

Il est constitué un **Réseau International pour l'Aménagement de la Langue Berbère**, rattaché au Centre de Recherche Berbère de l'INALCO

1. Objet

Le Réseau a pour objet l'aménagement de la langue berbère, dans tous ses aspects, et a pour fonctions d'initier et coordonner le débat et la recherche sur toutes les questions d'aménagement de la langue.

A cette fin, il se propose de rassembler, présenter de manière argumentée, diffuser, expérimenter ses propres propositions et initiatives, ainsi que celles jugées intéressantes émanant de personnes ou de structures non-membres du Réseau.

2. Composition

Le Réseau est ouvert :

– aux institutions universitaires qui souhaiteront s'y associer ;
– aux associations ayant une action reconnue en la matière ;
– aux universitaire berbérisants individuels intéressés par les questions d'aménagement ;
– aux producteurs culturels (écrivains, chanteurs, producteurs de théâtre ou d'émissions radiophoniques, traducteurs...) ayant une action reconnue en la matière.

Tout en veillant scrupuleusement à son indépendance, le Réseau s'efforcera d'établir le dialogue et cherchera à articuler son action avec celle des institutions gouvernementales de l'aire berbérophone, qui interviennent ou interviendront dans ce domaine.

Dans tous les cas, l'adhésion au Réseau résulte d'une demande expresse de l'institution ou de la personne concernée. Le demandeur adhère aux principes et orientations générales retenus par l'Atelier "Aménagement linguistique de la langue berbère"(première partie de la synthèse).

La demande d'adhésion est soumise à l'Équipe de coordination.

3. Statut et Organisation

Le réseau pourra, en cas de besoin, se donner une assise juridique spécifique (notamment se constituer en association).

Le Réseau pourra constituer en son sein toute sous-structure ou équipe spécialisée, chargée de suivre plus particulièrement un problème ou un secteur défini.

4. <u>Gestion du Réseau</u>

En attendant la constitution d'une instance internationale de coordination élargie, le gestion du Réseau est assurée par une Equipe de coordination, dans le cadre du Centre de Recherche Berbère de l'INALCO.

5. <u>Moyens</u>

Le Réseau mettra rapidement en place une publication qui permettra de diffuser ses recommandations et propositions dans ses différents terrains d'intervention.

Ces propositions et recommandations seront également accessibles sur Internet (serveur de l'INALCO : http://www.inalco.fr).

Les membres du Réseau, individus et institutions s'engagent à faire connaître les propositions du Réseau et à les mettre en pratique dans leurs activités propres.

Pour coordonner l'action de ces membres, le Réseau organisera régulièrement des réunions et rencontres de travail, en France, dans d'autres pays d'Europe ou dans les pays berbérophones.

Le Réseau pourra faire appel pour le financement de ses activités aux organisations et instances internationales intervenant dans les domaines de la langue et de la culture.

6. <u>Les priorités</u> (*Cf.* « Annexe 2 »)

Les domaines d'intervention prioritaires du Réseau sont les suivants :

– la **Notation usuelle** ;

– la **Standardisation** : élaboration d'une forme standard de chaque grande variété régionale du berbère ;

– le **Lexique et terminologie** : contribution à la collecte et à la mise à disposition du lexique berbère ; mise en place d'une structure permanente pour la terminologie (projet "Termber") ;

– l'**Instrumentalisation** : contribution/encouragement à l'élaboration de matériels didactiques divers : anthologies de textes pour différents niveaux d'enseignement, méthodes de langue, traductions en berbère (oeuvres littéraires, ouvrages de référence en histoire, géographie et autres sciences sociales).

<u>ANNEXE 2</u> : Les projets prioritaires

La définition des priorités a été faite sur la base d'une analyse aussi objective que possible des besoins réels exprimés sur le terrain, et en particulier des besoins de l'enseignement du berbère. A la suite des débats de l'Atelier, les projets suivants ont été retenus comme objectifs prioritaires concrets sur lesquels se focaliseront les efforts du Réseau :

1. Réédition critique, révisée et actualisée, de l'*Amawal*.

2. Réédition révisée de *Tajerrumt* et élaboration de grammaires de référence à vocation pédagogique, différenciées selon les niveaux d'enseignement.

Elaboration des vocabulaires scolaires de base (à différencier selon les niveaux primaire, moyen et secondaire), notamment dans les domaines suivants :

- Histoire
- Géographie
- Mathématiques
- Grammaire

3. Sur le plan de l'aménagement du Lexique, à côté du projet « Termber », le Réseau encouragera l'élaboration d'un *dictionnaire des locutions et composés syntagmatiques,* sources nettement sous-utilisées dans les usages actuels.

4. L'étude systématique menée par S. Loikkanen a amplement montré la grande instabilité de la représentation graphique des unités lexicales, mêmes les plus élémentaires : l'élaboration d'un *dictionnaire orthographique* apparaît donc comme une nécessité urgente.

5. Les différents domaines de l'onomastique sont des chantiers qui devront être rapidement pris en charge (noms de pays, de continents, de mers et fleuves, de peuples, de personnages historiques…).

6. Enfin, en matière d'instrumentalisation, le Réseau encouragera l'élaboration d'outils pédagogiques, notamment :

- Des anthologies de textes, de différents niveaux d'enseignement, immédiatement utilisables. Sources : textes traditionnels, néo-littérature, textes journalistiques, chansons, poésie, traductions, etc. Prévoir différents niveaux (primaire, secondaire, supérieur). On introduira, dans le niveau 2, des textes appartenant à d'autres dialectes
- Des manuels d'histoire, géographie et mathématiques, de différents niveaux,

Sur la notation usuelle du berbère – Eléments d'orthographe

[note élaborée par K. Naït-Zerrad, 1998 – révision 2002 par S. Chaker]

Nous allons d'abord présenter le système de transcription (alphabet) utilisé pour écrire le berbère.

Lettre	*exemples en kabyle*	*exemples en chleuh*
a	awal "*mot, parole*"	baba "*père*"
b	bedd [bedd] "*être debout*" bibb "*porter (sur le dos)*"	baba "*père*"
c	amcic "*chat*"	cawr "*consulter*"
č	ečč "*manger*"	
d	ader [ader] "*descendre*" ader "*évoquer*"	dadda "*grand-père, frère aîné*"
ḍ	aḍar "*pied*"	aḍar "*pied*"
e	lles "*tondre*"	sker "*faire*"
f	afus "*main*"	afasi "*droite*"
g	agu [agu] "*brume*" zgel "*manquer,rater*"	agadir "*mur / grenier collectif*"
g°	ag°em "*puiser*" (ou *agem*)	asgg°as "*année*"
ğ	eğğ "*laisser*"	
h	ih "*oui*"	ha "*voici*"
ḥ	ḥudd "*défendre*"	ḥarru "*se dépêcher*"
I	if "*surpasser*"	ili "*être*"
j	jji "*guérir*"	ajeddig "*fleur*"
k	kra [kra] "*quelque chose*" rkem "*bouillir*"	aknaray "*figue de barbarie*"
k°	ak°er "*voler*" (ou *aker*)	
l	ili "*être*"	lalla "*soeur aînée*"

Lettre	*exemples en kabyle*	*exemples en chleuh*
m	imi "*bouche*"	imma "*mère*"
n	ini "*dire*"	ini "*dire*"
ɣ	iɣi "*petit-lait*"	ɣez "*creuser*"
ɣ°	alɣ°em "*chameau*" (ou alɣem)	
q	aqerru "*tête*"	aqarid "*argent*"
q°	aq°rab "*gibecière*"	
r	aru "*écrire*"	iri "*vouloir*"
ṛ	taṛbut "*grand plat*"	ṛebbi "*Dieu*"
s	sin "*deux*"	su "*boire*"
ṣ	ṣedded "*être rouillé*"	ṣṣabun "*savon*"
t	itri [itri] "*étoile*" ntu "*ficher, enfoncer*"	tafukt "*soleil*"
ṭ	iṭij "*soleil*"	
ţ	ţţru "*pleurer*" (ou *ttru*)	
u	ul "*cœur*"	afus "*main*"
w	awren "*semoule*"	iswa "*il a bu*"
x	axxam "*maison*"	axnuf *burnous*"
x°	ax°nac "*liège*"	
y	yiwen "*un*"	atay "*thé*"
z	zi "*mouche*"	zri "*passer*"
ẓ	aẓar "*racine*"	iẓi "*se fâcher*"
ε	aεrur "*dos*"	aεrab "*arabe*"

1. conventions et remarques

Entre crochets [ ], on a noté la prononciation réelle des mots ; C = consonne

1. les consonnes tendues sont représentées par une double lettre :

kabyle : ifer *(feuille)* / yeffer *(il est caché)*
ifeɣ *(je surpasse)* / yeffeɣ *(il est sorti)*
ifis *(hyène)* / iffis *(trèfle)*

chleuh : tiḍḍa "sangsue"
Taṣṣurt "Essaouira (ancienne Mogador)"
Aẓẓaden, nom de lieu du Haut-Atlas

2. Les emphatiques (pharyngalisées) sont notées par un point sous la lettre : *ḍ, ṛ, ṣ, ṭ, ẓ* (à l'exception de ḥ qui n'est pas une emphatique). Exemples : *aḍar* "pied" ; *aẓar* "racine" ; *acaṛ* "être plein, remplir", *aṭas* "beaucoup"...

Il existe d'autres emphatiques mais dont on ne connaît que de rares exemples :

[ḷḷufan] (bébé), [uç̣ç̣ay] (lévrier)...

De ce fait, elles ne sont pas notées, d'autant plus qu'il ne peut y avoir de confusion, le même mot sans emphase n'existant pas. On écrira donc : *llufan, uccay* ...

3. la voyelle neutre "e" (voyelle-zéro ou schwa)

Elle apparaît pour éviter la constitution de groupes de plus de deux ou trois consonnes. Son instabilité dans le mot montre qu'elle n'a pas de statut phonologique :

*[gz**e**m] awal* / *[g**e**zm**e**ɣ] awal* / *[gz**e**mɣ-ak] awal*

à comparer à : *ṭṭ**u*** / *ṭṭ**u**ɣ* / *ṭṭ**u**ɣ-kem* où la voyelle "u" reste toujours à la même place quel que soit l'environnement phonétique.

Elle n'est notée en *initiale* que dans les verbes à l'impératif de la forme eC(C) :

eg (faire, mettre), *enz* (être vendu), *ečč* (manger),...

4. En transcription phonétique utilisée dans les exemples, entre crochets [ ], le trait sous la consonne représente une *spirante,* c'est à dire une consonne qui peut être prolongé (= "continue"). Il est émis en laissant un petit passage à l'air. Exemple : *tafat* = lumière s'écrit en phonétique [ṯafaṯ]. Les consonnes ***b, d, g, k, t*** peuvent en effet se prononcer de deux manières différentes. Elles sont *spirantes* ou bien *occlusives* (son qui correspond à la prononciation française).

En kabyle, les consonnes sont en règle générale spirantes. Les occlusives ne sont que des variantes contextuelles toujours prévisibles (à quelques exceptions près). C'est pour cette raison qu'il n'y a pas de distinction entre spirantes et occlusives à l'écrit. Les parlers berbères sont d'ailleurs globalement divisés en "spirants" (kabyle, chaoui, rifain, ...) et en "occlusifs" (touareg, chleuh, mozabite, ...). L'emphatique ḍ est toujours spirante [ḏ̣] en kabyle tandis que l'emphatique ṭ est toujours occlusive.

Exemples pour le kabyle (en chleuh, les spirantes sont très rares) :

spirantes : abrid [aḇriḏ] ; agu [ag̱u] ; itbir [iṯḇir] ; kra [ḵra] ; aḍar [aḏ̣ar]

oclusives : tambult ; ldi ; rgem ; efk ; ntu

Les consonnes spirantes en kabyle se réalisent occlusives dans les contextes suivants :

(a) /k/ est occlusif après *f, b, s, l, r, n, ḥ, c, ɛ* :

efk, ibki, skef, tilkit, rkem, nkikez, ḥku, ickir, ɛkef

(b) /g/ est occlusif après *b, j, r, z, ɛ :*

bges, rgem, ezg, jgugel, ɛgez

exceptions : rgagi [rg̱agi]

Après *n*, /g/ est occlusif dans les mots suivants et leurs dérivés :

ngef, ngedwi, ngedwal, ngeḥ, nages, angaẓ, ngeẓwer

(c) /d/ est occlusif après *l, n* : ldi, ndu, aldun

(d) /t/ est occlusif après *l, n* : ntu, ltex, tament [ṯament]

(e) /b/ est occlusif après *m* : mbaɛd, ambaṣi, tambult

Les homonymes graphiques sont très rares. On notera l'exemple du tableau précédent : *ader* "descendre" prononcé [aḏer] et *ader* "évoquer" prononcé (dans certains parlers) [ader].

5. L'emphatique *ṛ* n'est notée qu'en dehors du contexte emphatique, c'est-à-dire si le mot ne contient pas de consonnes emphatiques (ḍ, ṣ, ṭ, ẓ). Elle n'est pas notée également en présence de *x*, *ɣ* ou *q*, le *r* étant généralement emphatisé par ces phonèmes. Exemples :
aḍar [aḏ̣aṛ], *aɣrum* [aɣṛum], *aqerruy* [aqeṛṛuy], *xrez* [xṛez], *xser* [xseṛ], ... mais on écrira :
taṛakna, taṛuka, ...
il n'y a en effet pas de contexte emphatique, c'est donc bien le "r" qui est emphatique

2. Remarques sur les affriquées

z̧ [dz] est très rare et apparait toujours tendue, en général dans l'aoriste intensif de verbes trilitères ayant 'z' pour consonne centrale (l'aoriste intensif indique une action habituelle ou durable).
Ex : *gzem* (couper) ; aoriste intensif : *gez̧z̧em* (couper habituellement)
Il n'y a aucun risque de confusion et d'ambiguïté et sa prise en compte dans l'alphabet n'est pas nécessaire. On notera donc l'aoriste intensif de gzem : *gezzem.*
De même, on écrira l'aoriste intensif de ***fsi*** (fondre) : ***fessi*** (fondre habituellement) et non [feţţi].

L'affriquée tendue [ţţ / ţ] est particulièrement fréquente dans certains parlers kabyles, notamment en Grande Kabylie. Elle peut provenir, soit de l'évolution d'un [tt] : *ttazzal* > *ţţazzal*, "courir habituellement" ; soit de l'assimilation de [d + t] : *d tamɣart* > [*ttamɣart* ou *ţţamɣart*] (selon les parlers), "c'est une vieille". Mais elle n'est pas généralisée à toute la Kabylie : elle est notamment absente en Petite Kabyle, à l'Est de Bougie. En Grande Kabylie même, cette affriquée n'est pas réalisée partout dans les mêmes contextes : on rencontre aussi bien [ţţamɣart] (Aït-Iraten) que [ttamɣart] (Aït-Yanni). En conséquence, on ne notera plus de manière spécifique les affriquées dentales et on écrira toujours "tt" (à prononcer [tt] ou [ţţ], selon le parler.

3. notation de la labio-vélarisation

Elle affecte les lettres *g, k, ɣ, x et q*. On la transcrit de différentes manières :
1. consonne suivie d'un 'w' sur la ligne :
axwnac, akwer, agwad, alɣwem, aqwrab
2. consonne avec en exposant un 'w' :
ax^{w}nac, ak^{w}er, ag^{w}ad, alɣ^{w}em, aq^{w}rab
3. consonne avec en exposant un 'o' :
ax°nac, ak°er, ag°ad, alɣ°em, aq°rab
4. consonne surmontée d'un 'o' :
ax̊nac, ak̊er, ag̊ad, alɣ̊em, aq̊rab

Les labio-vélarisées ne se rencontrent que dans une partie de la Kabylie et encore moins dans les autres parlers berbères. On pourrait donc convenir de ne pas le noter. Par exemple "puiser" est prononcé *ag°em* ou *agem* suivant les parlers kabyles. On utilisera la notation ***3*** pour noter la labio-vélarisation. Dans le cas où il y a tension de la consonne, on notera la labio-vélarisée sur la deuxième consonne :

*re**gg**°el* "fuir habituellement" (de *rwel* "fuir") ; *e**gg**°* "pétrir"...

La labio-vélarisée *"b°"* (pratiquement toujours tendue*"bb°"*) a été ignorée, car elle n'est qu'une réalisation régionale de *"ww"*, qui peut aussi se réaliser "*bb*". Ailleurs, elle se prononce *"gg°"* . On adoptera donc la notation *yewwi* "il a emporté" pour [*yebb°i*] ou [*yegg°i*]. Autres exemples des différentes prononciations :

porte : tabburt / taggurt / tawwurt (**qu'on écrira : *tawwurt***)
cuire : eww / ebb° / egg° (**qu'on écrira : *eww***)
troubler : cebb°el / cewwel / cegg°el (**qu'on écrira : *cewwel***)

4. assimilation

Ce phénomène se produit au contact de deux consonnes ou d'une consonne et d'une voyelle : une des consonnes ou la voyelle peut disparaître, assimilée par l'autre consonne qui peut se transformer, devenir tendue, et éventuellement labio-vélarisée. L'assimilation affecte plus particulièrement les prépositions suivies d'un nom ou le relatif suivi d'un verbe. ***Comme on le verra dans le tableau suivant, elle n'est pas notée à l'écrit.*** On y trouvera les différentes prononciations locales kabyles.

Tableaux des assimilations consonantiques les plus fréquentes en kabyle

Origine	*Réalisation*	*écriture*	*Exemples* *Prononciation*	
n+t	t-t	amendil ***n t***emɣart	amendil ***t-t***emɣart	*le foulard **de** la vieille*
n+w	w-w g-g° b-b° p-p°	abeṛnus ***n w***emɣar	abeṛnus ***w-w***emɣar abeṛnus ***g-g***°emɣar abeṛnus ***b-b***°emɣar abeṛnus ***p-p***°emɣar	*le burnous **du** vieux*
		yiwe***n w***ass	yi***ww***as, yi***gg***°as, yi***bb***°as, yi***pp***°as	*un jour*
n+y	g-g y-y	axxam ***n y***emɣaren	axxam ***g-g***emɣaren axxam ***y-y***emɣaren	*la maison des vieux*
g+w	g-g° g-g	de***g w***exxam	de***g-g***°exxam de***g-g***exxam	*dans la maison*
g+y	g-g	de***g y***exxamen	de***g-g***exxamen	*dans les maisons*
g+u	g° g	de***g u***nebdu	de***g***°-nebdu de***g***-nebdu	*en été*
f+u	f-fu	ɣe***f u***fus	ɣe***f-f***ufus	*sur la main*
	F		ɣef-fus	
f+w	f-f	ɣe***f w***akal	ɣe***f-f***akal	*sur la terre*
m+w	m-m	a***m w***ergaz	a***m-m***ergaz	*comme un homme*
d+t	t-t / ţ-ţ	(1) ***d t***aqcict	***t-t***aqcict / ***ţ-ţ***aqcict	*c'est une fille*
		(2) ***d t***eqcict	***t-t***eqcict / ***ţ-ţ***eqcict	*avec une fille*
i +i	i-g	***i i***ṛuḥen	***i-g***ṛuḥen	*qui est parti*
i+y	i-g	***i y***eččan	***i-g***eččan	*qui a mangé*
ay+y	a-g	***ay y***eţrun	***a-g***eţrun	*qui a pleuré*
ḍ+ t	ṭ-ṭ	tečči***ḍ-t***	tečči***ṭ-ṭ***	*tu l'as mangé*

(1) particule prédicative ***d*** "c'est, ce sont" (2) préposition ***d*** "et, avec"

Autres assimilations :

préposition ***n*** "de" + nom commençant par les consonnes : *r, f, l, m, b*. Ex:

origine	*Réalisation*	*exemples* *écriture*	*prononciation*	
n+ṛ	ṛ-ṛ	awal n Ṛebbi	awal ṛ-Ṛebbi	*la parole de Dieu*
n+f	f-f	arraw n Faḍma	arraw f-Faḍma	*les enfants de Fadhma*
n+l	l-l	rrif n lebḥeṛ	rrif l-lebḥeṛ	*le bord de la mer*
n+m	m-m	ayla n medden	ayla m-medden	*le bien des gens*
n+b	m-b	tamurt n baba	tamurt m-baba	*le pays de mon père*

- Si la consonne est tendue, il n'y a pas assimilation :

*ayla n mmi (*les biens de mon fils*), arḍel n lleft (*une livre de navet*)*

5. l'état d'annexion du nom

L'*état d'annexion* du nom se manifeste par une modification de sa voyelle initiale principalement dans les cas suivants :

1. Si le nom qui represente le "sujet" est placé après le verbe (le nom a la fonction de "complément référentiel" = ou "sujet lexical explicite") :

Ex : ***yuzzel weqcic*** "le garçon a couru"
état libre : ***aqcic*** / état d'annexion : ***weqcic***

2. si le nom est précédé d'une préposition :

Ex : ***yekcem deg wexxam*** "il est entré dans la maison"
état libre : ***axxam*** / état d'annexion : ***wexxam***

3. si le nom est précédé d'un nom de nombre :

Ex : ***snat teqcicin*** "deux filles"
état libre : ***tiqcicin*** / état d'annexion : ***teqcicin***

L'état d'annexion se forme suivant les procédés généraux suivants :

a) maintien de la voyelle initiale "a" avec apparition de la semi-voyelle "w" pour les noms masculins :

noms masculins : état libre ***a---*** → état d'annexion ***wa---***
noms féminins : état libre ***ta---*** → état d'annexion ***ta---*** (invariables)

Exemples :

masculins		***féminins***	
Etat libre	***état d'annexion***	***état libre***	***état d'annexion***
aman	waman	tasa	tasa
agu	wagu	tamart	tamart
ass	wass	taklit	taklit
asif	wasif	tassemt	tassemt
akli	wakli	tazzla	tazzla
aggur	waggur	taɣma	taɣma

Exceptions : *état libre* : afus / *état d'annexion* : ufus ;
aẓar / uẓar ; axxam / wexxam ; ...
tamurt / tmurt ; tawwurt / tewwurt ; ...

b) chute de la voyelle initiale "a" des noms singuliers :

Noms masculins	***a---*** → ***we---***	*si la voyelle initiale "a" est suivie de* ***2 consonnes différentes***
	a--- → ***u---***	*si la voyelle initiale "a" est suivie* ***d'une seule consonne***
Noms féminins	***ta---*** → ***te---***	*si la voyelle initiale "a" est suivie de* ***2 consonnes différentes***
	ta--- → ***t---***	*si la voyelle initiale "a" est suivie* ***d'une seule consonne***

Exemples :

Masculins	***féminins***

état libre	état d'annexion	état libre	état d'annexion
argaz	wergaz	taqcict	teqcict
agujil	ugujil	tagujilt	tgujilt

Exceptions : anẓad / wanẓad ; aldun / waldun ; arkas / warkas ; ...
tarkast / tarkast ; tafrara / tafrara ; ...

c) maintien de la voyelle initiale "i" avec apparition ou non de la semi-voyelle "y" pour les noms masculins :

noms masculins : ***i--- → yi---***
i--- → i---
noms féminins : ***ti--- → ti---***

Exemples :

Masculins		***féminins***	
état libre	***état d'annexion***	***état libre***	***état d'annexion***
izem	yizem	tiɣilt	tiɣilt
imi	yimi	tili	tili
izimer	izimer		

d) chute de la voyelle initiale "i" :

noms masculins : ***i--- → ye---***
noms féminins : ***ti--- → te--- / ti--- → t---***

Exemples :

Masculins		***féminins***	
Etat libre	***état d'annexion***	***état libre***	***état d'annexion***
itri	yetri	Tislit	teslit
irgazen	yergazen	Timura	tmura

Exceptions : tixsi / tixsi ; tikli / tikli ; tifrat / tifrat ; ...

e) maintien de la voyelle initiale "u" sans exception :

noms masculins : ***u--- → wu---***
noms féminins : ***tu--- → tu---***

Exemples :

masculins		***féminins***	
Etat libre	***état d'annexion***	***état libre***	***état d'annexion***
uccen	wuccen	tuɣmest	tuɣmest
ul	wul	tullas	tullas

f) cas particuliers :

Les noms ne commençant pas par une voyelle sont invariables en état :
noms masculins :
fad, beṭṭu, baba, medden, ...
noms féminins :
yelli, weltma, ...

g) remarque sur l'écriture :

Dans la langue parlée, les noms à l'état d'annexion à voyelle peuvent la perdre après certaines prépositions. On respectera bien sûr l'écriture de l'état d'annexion et on écrira :

deg igenni ; mais on prononce [degg-genni]

deg ufus ; on prononce [degg-fus]

6. remarques sur le verbe

1. Ecriture du verbe conjugué avec la particule "***ad***" du futur :
Il se produit les phénomènes d'assimilation suivants :

2e personnes du singulier et du pluriel et 3e personne du féminin singulier

ad + ***t–*** se prononce dans presque tous les parlers : [**at-t**] ou [**aţ-ţ**] :

1ère personne du pluriel : on utilise généralement la forme brève **a** de la particule **ad** :

ad + ***n–*** > **a n–** (*a nawi* plutôt que *ad nawi*) :

Exemples :

ad aruɣ	j'écrirai
ad taruḍ [at-taruḍ] ou [aţ-ţaruḍ]	tu écriras
ad yaru	il écrira
ad taru [at-taru] ou [aţ-ţaru]	elle écrira
a(d) naru [a-naru]	nous écrirons
ad tarum [at-tarum] ou [aţ-ţarum]	vous écrirez (masc.)
ad tarumt [at-tarumt] ou [aţ-ţarumt]	vous écrirez (fém.)
ad arun	ils écriront
ad arunt	elles écriront

En pratique, et dans ce cas particulier uniquement, on notera au choix :

ad taruḍ	at-taruḍ	aţ-ţaruḍ	a taruḍ
ad taru	at-taru	aţ-ţaru	a taru
ad naru	an-naru		a naru
ad tarum	at-tarum	aţ-ţarum	a tarum
ad tarumt	at-tarumt	aţ-ţarumt	a tarumt

2. Le verbe conjugué au futur, accompagné de pronoms affixes compléments s'écrit avec la particule "***a***" ou "***ad***" suivant la forme du pronom. Les pronoms ont en effet deux formes, une forme complète et une autre réduite. Exemples :

a) *pronom complément indirect :*
verbe conjugué au futur sans pronom : **ad iniɣ** "je dirai"
forme réduite ***s*** "à lui" : a s-iniɣ "je lui dirai"
forme complète ***as*** "à lui" : ad as-iniɣ "je lui dirai"

b) *pronom complément dircet :*
verbe conjugué au futur sans pronom : **ad yaɣ** "il achètera"
on utilise en pratique toujours la forme réduite :

t "le, lui" : **a t-yaɣ** "il l'achètera"

complément direct		*complément indirect*		
forme réduite		*forme complète*	*forme réduite*	
a yi-twaliḍ	*tu me verras*	ad iyi-tiniḍ	a yi-tiniḍ	*tu me diras*
a k-waliɣ	*je te verrai (masc.)*	ad ak-iniɣ	a k-iniɣ	*je te dirai (masc.)*
a kem-waliɣ	*je te verrai (fém.)*	ad am-iniɣ	a m-iniɣ	*je te dirai (fém.)*
a t-waliɣ	*je le verrai*	ad as-iniɣ	a s-iniɣ	*je lui dirai*
a ţ-waliɣ	*je la verrai*	ad as-iniɣ	a s-iniɣ	*je lui dirai*
a ɣ-twaliḍ	*tu nous verras*	ad aɣ-tiniḍ	a ɣ-tiniḍ	*tu nous diras*
a k°en-waliɣ	*je vous verrai (masc.)*	ad awen-iniɣ	a wen-iniɣ	*je vous dirai*
a k°ent-waliɣ	*je vous verrai (fém.)*	ad ak°ent-iniɣ	a k°ent-iniɣ	*je vous dirai*
a ten-waliɣ	*je les verrai (masc.)*	ad asen-iniɣ	a sen-iniɣ	*je leur dirai (masc.)*
a tent-waliɣ	*je les verrai (fém.)*	ad asent-iniɣ	a sent-iniɣ	*je leur dirai (fém.)*

Avec les particules d'orientation "***d***" (ou "***id***") et "***n***" (ou "***in***"), on utilise toujours la particule "***a***" :

a d-aseɣ "je viendrai"
a d-teffeɣ "elle sortira" (prononcé [*a d-deffeɣ*] ou [*a t-teffeɣ*] suite à l'assimilation)

2. Attention à ne pas confondre les deux énoncés suivants :

taqcict iwalan : la fille qui a vu
taqcict i walan : la fille qu'ils ont vue

7. structure du mot

Le nom (ou le verbe) berbère est composé d'une racine et d'un schème. La racine est constituée de consonnes exprimant une notion et le schème permet d'obtenir les noms et les verbes reels. Ainsi, la racine **ZDM** ($C^1C^2C^3$) fournit par exemple les mots suivants :

schème nul : $C^1C^2C^3$ = ***zdem*** (verbe) "ramasser du bois"
schème : an-C^1C^2aC^3 = anc^1c^2ac^3 = *ane**zd**a**m*** (nom d'agent) "celui qui ramasse du bois"
schème : a-C^1C^2aC^3 = aC^1C^2aC^3 = *a**zd**a**m*** (nom d'action verbale) "fait de ramasser du bois"

Les dictionnaires berbères actuels sont organisés suivant l’ordre alphabétique des racines et non pas des mots effectifs. Il faut donc, avant de chercher un mot, trouver sa racine, c'est à dire le débarrasser du schème dont il est porteur et de toutes ses marques grammaticales obligatoires (genre, nombre, état pour un nom ; indice de personne pour un verbe). Sous l'entrée du dictionnaire, c'est-à-dire la racine, on trouvera en principe tous les mots qui en dérivent (ainsi, *anezdam* devra être recherché sous **ZDM**).

[*Encyclopédie Berbere*, XX, 1998, p. 3042-3045)

LINGUISTIQUE DESCRIPTIVE (Phonologie, Syntaxe)

GENRE (grammatical) (masculin/feminin)

par **Salem CHAKER**

Le genre est une catégorie grammaticale et sémantique essentielle de la langue berbère : il oppose un masculin (la forme morphologiquement non-marquée) à un féminin (la forme marquée) et concerne la classe du nom, celle des pronoms (personnels et non-personnels) et celle du verbe.

La marque fondamentale du féminin est l'affixe dental sourd ***t*** :

Verbe :
- *dda-n*sont allés-ils = ils sont allés

\> - *dda-n-**t*** sont allées-elles = elles sont allées

Pronom (personnel)

- *netta*	= lui	>	- *netta-**t***	= elle
- *nitni*	= eux	>	- *niten**t**i*	= elles

Pronom (non-personnel)

- *w-a*	= celui-ci	>	- ***t**-a*	= celle-ci
- *w-i*	= ceux-ci	>	- ***t**-i*	= celles-ci

Nom (et adjectif)

- *amγar*	= vieillard	>	- ***t**-amγar-**t***	= vieille
- *azegg°aγ*	= rouge	>	- ***t**-azegg°aγ-**t***	= rouge (fém.)

Ce morphème ***t*** est évidemment apparenté à celui du chamito-sémitique, très largement attesté comme marque de féminin, d'abstraction ou de collectif (Brockelmann 1910 : 128). Ce morphème est même l'un des indice les plus solides de la parenté chamito-sémitique du berbère dans la mesure où il est utilisé dans quasiment toutes les classes d'unités, lexicale et grammaticales, selon des configuration propres au berbère, ce qui exclut l'hypothèse d'un emprunt au sémitique. Il s'agit bien d'un morphème hérité d'un fond antérieur commun.

En synchronie, on doit reconnaître le statut d'unité à part entière au genre en berbère, dans la mesure où, très généralement, l'opposition masculin ~ féminin est significative et où elle peut faire l'objet d'un choix du locuteur. Même pour la classe du nom, il ne s'agit pas, comme dans certaines langues (le français notamment), d'une simple contrainte morphologique : le genre en berbère est libre, en ce sens que, quelque soit l'usage dominant (forme de masculin ou forme de féminin), il est toujours possible de produire la forme opposée, en lui affectant une signification particulière. Le genre n'est donc pas *lexicalisé* en berbère. En face du masculin *argaz* "homme", on peut toujours produire le féminin *targazt* "femmelette" ; et le féminin *tameṭṭut* "femme" (forme normale) autorise le masculin *ameṭṭu* "femme virile"/"matrone", qui sera parfaitement et immédiatement décodé par tout berbérophone... Autrement dit, même s'il y a une tendance au figement du genre pour les lexèmes nominaux, l'opposition masculin ~ féminin continue de fonctionner de manière systématique, ceci parce qu'en fait, au niveau du signifié, la catégorie du genre est fortement polysémique.

L'opposition masculin ~ féminin recouvre en effet au moins trois notions sémantiques distinctes (mais apparentées) :

– **le sexe** = mâle ~ femelle
amɣar "vieillard" > *tamɣart* "vieille" ; *aɣyul* "âne" > *taɣyult* "ânesse"

– **la taille** = (**diminutif)** normal (masculin) ~ petit (féminin):
asif "rivière" > *tasift* "petite rivière"
Le diminutif est aussi très souvent un hypocoristique, accompagné de forte connotations positives (gentillesse, grâce...).
= (**augmentatif)** normal (féminin) ~ grand (masculin) :
tiṭṭ "oeil" > *iṭṭ(ew)* "gros oeil"
tamart "barbe" > *amar* "grosse barbe broussailleuse"
L'augmentatif a généralement valeur péjorative et connote la grossièreté voire, l'obscénité (Cf. kabyle : féminin *tabbušt* = sein (allaitant) / masculin *abbuš* = phallus).

– **l'inclusion** : masculin = collectif (genre) ~ féminin = singulatif (individu), notamment pour les petits animaux et les végétaux :
aweṭṭuf (masculin) = les fourmis (collectif) *azemmur* (masculin) = les oliviers (collectif)
taweṭṭuft (feminin) = une fourmi (singulatif) *tazemmurt* (féminin) = un olivier (singulatif)

C'est cette polysémie fondamentale de la marque de genre qui permet sa distinctivité et donc sa vitalité synchronique : l'une ou l'autre des notions sémantiques peut toujours être vérifiée pour toute réalité. Contrairement à la thèse développée par F. Bentolila (1981), qui y voit une simple contrainte morphologique (selon lui, le genre nonimale serait lexicalisé) et une simple marque de dérivation dans les cas d'opposition, le genre est donc bien une catégorie grammaticale et sémantique de plein statut et à caractère tout à fait systématique en berbère, au même titre que le nombre (singulier ~ pluriel) ou l'état (état libre ~ état d'annexion).

Bibliographie

- BASSET A. : 1952 - *La langue berbère*, Londres (p. 26-28)
- BASSET A. et PICARD A. : 1948 - *Eléments de grammaire berbère (Kabylie-Irjen)*, Alger, (notamment p. 33-43).
- BENTOLILA F. : 1981 - *Grammaire fonctionnelle d'un parler berbère, Aït Seghrouchen...* : Paris (p. 46-51, 212-213).
- BROCKELMANN C. : 1908/1913 - *Grundriss der vergleichenden Grammatik der Semitischen Sprachen*, Berlin, (I) et (II).
- BROCKELMANN C. : 1910 - *Précis de linguistique sémitique*, Paris.
- CHAKER S. : 1983 - *Un parler berbère d'Algérie (Kabylie) : syntaxe*, Université de Provence (p. 92-95, 189-192, 330-331, 373-377)
- CHAKER S. : 1984 - *Textes en linguistique berbère (introduction au domaine berbère)*, Paris, CNRS ; Cf. notamment chap. 7.
- CORTADE J.M. : 1969 - *Essai de grammaire touarègue...*, Alger, IRS.
- DESTAING E. : 1920 - *Etude sur le dialecte berbère des Aït-Seghrouchen...*, Paris.
- ELMOUJAHID E. : 1981 - *La classe du nom dans un parler de la langue tamazight : le tachelhiyt d'Igherm (Souss-Maroc)*, Thèse de doctorat de 3° cycle, Université de Paris-V.
- GALAND L. : 1960 - « Berbère (La langue », *Encyclopédie de l'Islam*, t. I, Brill, p. 1216-1217.
- GALAND L. : 1988 - « Le berbère », *Les langues dans le monde ancien et moderne*, (3e partie : Les langues chamito-sémitiques), Paris, Editions du CNRS, p. 207-242.
- GUERSSEL M. : 1987 - The Status of the lexical category "preposition" in Berber : implications for the nature of the construct state, in GUERSSEL et HALE eds, *Studies in Berber syntax*, Cambridge, MIT, p. 159-190.
- PENCHOEN Th. : 1973 - *Etude syntaxique d'un parler berbère (Aït Frah de l'Aurès)*, Naples (= *Studi Magrebini* V) (§ 1.3, 4.5)
- PENCHOEN Th. : 1973 - *Tamazight of the Ayt Ndhir*, Los Angeles (§ 3.1.3, 3.1.4)
- PRASSE K-G. : 1974 - *Manuel de grammaire touarègue*, IV-V, Nom, Copenhague (B. Préfixe d'état, p. 11-33)
- VYCICHL W. : 1957 - L'article défini du berbère, *Mémorial André Basset*, Paris, p. 139-146. (voir aussi : L'article défini de la langue kabyle, *Etudes et documents berbères*, 1, 1986, p. 61-63).
- WILLMS A. : 1972 - *Grammatik der südlichen beraberdialekte (Süd-Marokko)*, Hamburg.

[Notice : "Annexion (état d')", Encyclopédie berbère V, 1988 : 686-695.]

L'ETAT D'ANNEXION DU NOM

par **Salem CHAKER**

Ce concept grammatical appartient au couple oppositif Etat libre ~ Etat d'annexion, alternance caractéristique de l'initiale du nom en berbère. Les berbérisants emploient également, mais beaucoup plus rarement, la terminologie Etat absolu (= libre)/Etat construit (annexion). Le phénomène concerne la généralité des dialectes berbères actuels, à l'exception de certains parlers orientaux (Nefoussa, Ghadames, Sokna, Siwa,...), et du Zenaga de Mauritanie qui semblent l'avoir perdu à date récente (Vycichl 1957, Prasse 1974, Brugnatelli 1987).

L'opposition d'état est l'un des points les plus délicats du système grammatical berbère, tant au plan des signifiants qu'au niveau proprement syntaxique (conditions d'apparition et fonctions). Au plan diachronique, sa génèse est également obscure. L'enchevêtrement des données est extrême en la matière. Malgré les développements récents et certaines tentatives de réinterprétation (notamment d'origine générativiste : Guerssel 1983 et 1987, Saïb 1982, Bader 1984, Jebbour...), les approches "classiques", déjà anciennes d'André Basset (1948, 1952, 1957...), restent les références et la base de travail les plus satisfaisantes.

MORPHOLOGIE

Les modifications formelles liées à l'opposition d'état concernent la syllabe initiale du nom. Au masculin (indépendamment du nombre, voyelle initiale : *a-/u-/i-*), on a, pour tous les dialectes berbères nord (les formes retenues sont généralement celles du kabyle) :

Etat libre	Etat d'annexion	
1. a----	w(e)/u----	*argaz/wergaz ; amaziɣ/umaziɣ*
2. a----	wa----	*ass/wass ; ammus/wammus*
3. u----	wu----	*uššen/wuššen*
4. i----	y(e)----	*irgazen/yergazen*
5. i----	yi----	*ilef/yilef ; izmawen/yizmawen*
6. i----	i----	*imaziɣen/imaziɣen* (pas de distinction)

Au féminin (indépendamment du nombre, initiale : *ta-/tu-/ti-*)

7. ta----	t(e)----	*tamɣart/temɣart*
8. ta----	ta----	*tala/tala* (pas de distinction)
9. tu----	tu----	*tuggi/tuggi* (pas de distinction)
10. ti----	t(e)----	*timɣarin/temɣarin*
11. ti----	ti----	*tizi/tizi* (pas de distinction)

Cette schématisation montre qu'il y a intrication entre préfixation d'un formant *w-* (ou *y-*), maintien ou chute de la voyelle initiale de l'état libre, marque d'état, de genre (et de nombre). Au masculin, la marque fondamentale de l'état d'annexion est le préfixe *w-* ([w] devant voyelle, [u] devant consonne), avec variante morphologique *y-* (palatalisation phonétiquement conditionnée) devant voyelle initiale *i-* (types 4 et 5).
Comme l'a bien vu A. Basset (1952 et 1957), le syncrétisme de la forme 6 est certainement une donnée secondaire accidentelle, induite par les contraintes syllabiques : elle concerne la catégorie syllabique des noms de forme -CVCV. La variante attendue **y(e)CV-* serait contraire aux règles de la syllabation berbère qui interdisent les syllabes ouvertes sur voyelle neutre (non phonologique), d'où **yemaziɣen* > *imaziɣen*. La forme 4 (*y*--) s'explique sans doute par une réfection analogique sur les deux autres cas à initiale *i-*, car une séquence **w(e)*--- (**wergazen*) n'avait a priori phonétiquement rien contre elle.

Mais il faut immédiatement signaler qu'un assez grand nombre de lexèmes nominaux ne sont pas affectés par ce système d'alternances :

a)- Les emprunts (arabes ou français) non berbérisés dont l'initiale ne connait aucune des variations de l'état : *lmakla*, "nourriture", *lmal* "bétail", *ššix* "maître", *ṛadyu* "radio"... Quand on sait que les emprunts arabes peuvent constituer jusqu'à 40% du stock lexical de certains dialectes berbères, on se rend compte de l'importance de cette première exception (même si beaucoup de ces unités sont berbérisées et intégrées au système des marques du nom).

b)- Un petit stock de noms d'origine berbère, représentant probablement un état archaïque de la langue, sans aucune des marques initiales canoniques du nom : *laẓ* "faim", *fad* "soif", *beṭṭu* "séparation", *seksu* "couscous", *kra* "(quelque) chose"...

c)- Tous les noms de forme canonique pour lequels il y a syncrétisme entre les deux formes de l'état (types 6, 8, 9 et 11) :
- les féminins (singulier et pluriel) à voyelle initiale constante (types 8, 9 et 11) :

Etat libre	Etat d'annexion
tala	*tala* "fontaine"
tileft	*tileft* "laie"
tuššent	*tuššent* "chacal femelle" ;
tizya	*tizya* "classe d'âge"

- dans certaines conditions morphologiques (Cf. *supra*), les masculins à initiale *i-* (singulier/pluriel) (type 6) :

Etat libre	Etat d'annexion
izimmer	*izimmer* "agneau",
imaziɣen	*imaziɣen* "Berbères"...

Les données touarègues.

L'état d'annexion en touareg est caractérisé par la chute éventuelle de la voyelle initiale de l'état libre, dans des conditions globalement identiques à celles du berbère nord. L'opposition d'état ne fait donc intervenir que l'alternance de la voyelle initiale et ne connaît pas le préfixe de masculin *w-*. Comme en berbère nord, il y a des noms à voyelle initiale alternante (= état d'annexion marqué) et des noms à voyelle initiale constante (= état d'annexion non marqué). Dans les cas à voyelle non constante, la réalisation phonétique concrète est assez variable : disparition pure et simple de tout élément vocalique, remplacement par la voyelle neutre ou abrègement du timbre vocalique (pour le détail des formes, voir Cortade 1969 : 25 et surtout Prasse 1974 : 11-33).

SYNTAXE

En synchronie, l'opposition d'état est, dans tous les dialectes, largement un fait de morphologie au sens fonctionnaliste du terme : l'apparition de l'état d'annexion est déterminée très souvent par la présence d'une unité appartenant à certains paradigmes bien définis. Tous les auteurs d'inspiration structuraliste (Galand, Penchoen, Bentolila, Chaker...) décrivent de ce fait l'état comme une opposition en nette perte de vitesse. D'autant que - on l'a vu précédemment - l'opposition n'est pas (plus) formellement marquée pour de nombreuses catégories de nominaux. Cela a même conduit un auteur récent à lui dénier toute valeur proprement syntaxique et à n'y voir qu'une simple contrainte morphologique (Elmoujahid 1982). Il est cependant difficile d'adhérer à une telle description, à l'échelle de l'ensemble berbère, comme pour un dialecte particulier (le chleuh en l'occurrence).

L'état d'annexion apparaît automatiquement - et n'est donc pas pertinent - après la quasi totalité des prépositions élémentaires (ou "primitives") : *n* "de", *i* "à", *s* "avec", *g(g)* "dans", *ɣef* "sur", *ddaw* "sous", *nnig* "au-dessus", *ɣer* "vers"..., ainsi qu'après les prépositions secondaires [de forme nominale, il s'agit historiquement de substantifs en cours de grammaticalisation] : *afella/s ufella (n)* "en haut de", *tama (n)* "à côté de", *idis (n)* "à côté de"... Dans ce contexte, l'état d'annexion est redondant (non porteur d'information syntaxique

spécifique). La présentation des faits peut varier d'un auteur à l'autre : on peut ainsi parler de "signifiant discontinu" (préposition + état d'annexion), de variante morphologique du nom après préposition..., mais l'analyse syntaxique demeurera fondamentalement la même.

Il existe pourtant, même en contexte prépositionnel, certaines exceptions - importantes parce qu'elles concernent des unités primitives (et pan-berbères) : *s* ="en direction de" et *ar* "jusqu'à" sont suivies d'un nom à l'état libre. Ce qui introduit, à des degrés divers selon les dialectes, une potentialité d'opposition entre état libre et état d'annexion dans le syntagme nominal prépositionnel. C'est ainsi que l'on distingue nettement en kabyle : *s* + état d'annexion = "avec, au moyen de" et : *s* + état libre = "en direction de" :

s aman	(+ état libre)	= en direction de l'eau
s waman	(+ état d'annexion)	= avec de l'eau
s akal	(+ état libre)	= en direction de la terre
s wakal	(+ état d'annexion)	= avec de la terre.

De même *ar axxam* (+ état libre) = "jusqu'à la maison", alors que l'on aura *àer wexxam* (+ état d'annexion) = "vers la maison", ou même, localement, avec vocalisation de la vélaire (*àer > a:r*) : *a:r wexxam*.

Mais les contextes d'apparition de l'état d'annexion les plus décisifs au plan de l'analyse syntaxique synchronique sont les suivants :

1. Nom en fonction de "complément explicatif" (Galand 1964), d'"expansion référentielle" (Chaker 1983) ou, en terme plus traditionnels, de "sujet lexical post-posé au verbe" :

- *yenɣa wergaz...* = "il-a tué homme" = "l'homme a tué..." (*wergaz* = homme + état d'annexion)

Dans cette construction, la marque d'état a une fonction syntaxique majeure dans tous les dialectes puisqu'elle permet de distinguer le "sujet" (+ état d'annexion) du complément d'objet direct (+ état libre) :

(a) *yenɣa wergaz* = "l'homme a tué" ; *wergaz* [+ état d'annexion] = "sujet lexical"
(b) *yenɣa argaz* = "il a tué (un) homme" ; *argaz* [+ état libre] = complément direct.

Il convient d'ailleurs de préciser que la notion de "complément explicatif" ou "d'expansion référentielle" est plus large que celle de "sujet lexical explicite" puisqu'elle couvre également les cas - qui ne sont pas rares en kabyle - où l'explicitation lexicale concerne un pronom personnel régime direct :

nɣiɣ t wergaz-nni = "j'ai tué le homme-là" = "je l'ai tué, l'homme en question"
où *wergaz* (+ état d'annexion) explicite le pronom personnel de 3ème personne *t* ("le").

2. Nom déterminant un autre Nom ("complément de nom"), dans certains types de séquences (d'importance variable selon les dialectes) :

- après les noms de nombre qui se contruisent selon le modèle : Numéral + Nom (+ état d'annexion) :

yiwen wergaz = un (de) homme = un homme
snat temɣarin = deux (de) vieilles = deux vieilles.

- avec certaines sous-catégories morphologiques et/ou lexicales de noms pour lesquels le rapport de détermination n'est pas indiqué par la préposition *n* "de". Ce cas de figure présente des configurations assez variées selon les dialectes, mais tous le connaissent au moins à l'état de traces pour quelques lexèmes "archaïques" (*u,* "fils", *ayt* "enfants", *ist/sut* "filles") et dans certains usages archaïsants (toponymie) :

ayt ugadir	= les enfants (de la) citadelle
ist tmazirt	= les filles (du) pays) (Maroc)
sut tmurt	= " " " " (kabyle)
tizi wezzu	= col (des) genêts (Tizi Ouzou, toponyme kabyle), dont la forme

normale actuelle serait : **tizi n-wezzu* > *[ṯizi bbʷuzzu].

La marque d'état d'annexion du second membre du syntagme est le seul indice de la relation de détermination entre les deux nominaux.

Dans certains parlers, tant au Maroc qu'en Algérie, le phénomène est beaucoup plus important et touche de nombreuses catégories morphologiques de noms. La détermination d'un nom par un autre tend alors à n'être marquée que par l'état d'annexion. On rencontre ainsi à l'échelle du berbère nord concurremment :

(a)- *awal umaziɣ* = la parole (de) Berbère (+ annexion)
(a')- *awal **n** umaziɣ* = la parole de Berbère (+ prép. *n* + annexion)

(b)- *afus ugelzim* = manche (de) pioche (+ annexion)
(b')- *afus **n** ugelzim* = manche de pioche (+ prép. *n* "de" + annexion).

Quelle que soit l'explication diachronique que l'on retienne (ce qui est un autre problème, Cf. *infra*), il paraît difficile en synchronie de voir en (a) et (b) une variante phonétiquement conditionnée des séquences (a'), (b') (/n+u-/ > [u]) puisque la combinaison /n + u/ est par ailleurs bien attestée dans les parlers considérés.

L'état d'annexion est donc partout la marque (distinctive) du "complément explicatif" (par opposition au complément direct) et, dans un nombre de cas variable selon les parlers, la marque unique du rapport de détermination entre deux nominaux. L'examen des différents contextes montre que si la "morphologisation" de l'état d'annexion est largement entamée, il n'en demeure pas moins que dans d'assez nombreux environnements - dont certains sont fonctionnellement très importants, il conserve une réelle pertinence syntaxique.

Les contextes d'apparition de l'état d'annexion paraissent à première vue hétérogènes et le dénominateur commun à tous ces emplois ne transparaît pas de manière immédiate. Il y a pourtant une réelle unité fonctionnelle sous-jacente - en synchronie comme en diachronie - car tous se ramènent en définitive à la relation déterminative entre deux nominaux : nom déterminé *lexical* pour le "complément de nom", *grammatical* pour l'explicitation des personnels. L'état d'annexion est encore nettement un indicateur de fonction, marquant la relation de dépendance entre deux nominaux.

Là encore, il peut y avoir des différences de présentation et de terminologie entre les auteurs : certains parlent de "marque de dépendance" (Galand 1964 : 39, Chaker 1983 : 192...), d'autres de "cas" (Prasse 1974 : 11), mais il existe un large consensus sur l'analyse syntaxique proprement dite de l'état d'annexion.

Le détour par la diachronie permet d'ailleurs d'étendre cette analyse au contexte prépositionnel où l'annexion est contrainte. Les prépositions berbères sont presque toutes d'anciens noms grammaticalisés (voir notamment Vycichl 1957 : 141) : la séquence actuelle Préposition + Nom provient en fait d'une suite Nom1 ← Nom2, c'est-à-dire d'un ancien syntagme nominal déterminatif. On comprend alors la présence de l'état d'annexion sur le Nom2. Ces données nous amènent d'ailleurs à considérer que l'annexion était primitivement la seule marque du "complément de nom" et que la préposition *n* est d'apparition secondaire : le syntagme Nom1 ← *n* Nom2 (+ EA) est plus récent que la séquence Nom1 ← Nom2 (+ EA) (Cf. Chaker 1983 : 376).

Les berbérisants s'accordent aussi, sur la base d'arguments solides, à considérer la forme d'état d'annexion comme le membre marqué de l'opposition et l'état libre comme le membre non marqué. Tout incite à cette analyse : l'état libre caractérise les usages "hors syntaxe" (emplois métalinguistiques), les formes thématisées (mises en relief), le nominal en fonction prédicative (quelle que soit la structure syntaxique dialectale), le complément d'objet direct, *i.e* tous les cas où le nominal entretient des rapports syntaxiques faibles avec le contexte. Alors que l'annexion est la règle lorsqu'il est dans un rapport de dépendance étroit.

Ces dernières années, plusieurs berbérisants d'inspiration générativiste (Saïb 1982 ; Guerssel 1983 et 1987 ; Bader 1984...) ont proposé des descriptions se démarquant de ces approches classiques, rejetées - selon la phraséologie générativiste - comme "taxinomiques" (Guerssel 1987). Au plan des signifiants, malgré les apparences et les appareils théoriques mis en oeuvres, ces travaux sont peu novateurs par rapport aux approches plus traditionnelles. Guerssel (1983), par exemple, redécouvre apparemment la notion de voyelle constante appartenant au thème nominal (Basset 1957). Au niveau proprement syntaxique, la plus importante et la plus élaborée de ces réinterprétations générativistes est celle de Guerssel (1987) qui inverse totalement la perspective : l'état d'annexion n'est pas une marque fonctionnelle, mais la marque du genre. La marque d'état libre, par contre, serait une marque de cas ("absolutif") intégrée dans le paradigme des autres "cas" (les prépositions primitives). La description de Guerssel est habile, mais elle ne simplifie ni ne réduit les problèmes : elle ne fait que les déplacer. En faisant de l'état d'annexion une marque de genre, on crée *ipso facto* une nouvelle asymétrie : le genre ne serait marqué que dans certains contextes (syntaxiquement définis), ce qui serait pour le moins curieux. D'autre part, la forme non marquée étant bien celle de l'état libre (ne serait-ce qu'en raison des usages mé-

talinguistiques), si l'on doit parler de cas, ce ne peut être qu'à partir de la forme d'état d'annexion, liée à des contextes syntaxiques bien définis et relativement homogènes. Le traitement proposé paraît artificiel et, en tout état de cause, d'un intérêt limité puisqu'il ne permet pas une description plus simple. Les résultats de ces approches ne sont pas moins "touffus" que ceux des descriptions classiques et sont loin de répondre aux prétentions affichées. La complexité est dans les données linguistiques elles-mêmes et il n'existe pas de "solution miracle" qui découlerait du recours à une théorie donnée.

En fait, dans un domaine comme celui de l'état du nom, toute analyse se voulant explicative ne peut faire l'économie du recours à la diachronie.

GENESE DU SYSTEME

André Basset (1952 et 1957) a montré de manière très convaincante que le maintien ou la disparition de la voyelle initiale d'état libre n'a d'autre explication que diachronique. Il propose de voir dans le maintien de la voyelle un phénomène de rémanence, la compensation d'une ancienne radicale disparue. A l'appui de cette thèse, il cite des doublets très éclairants (1952 : 28).

Au kabyle : *tala* "fontaine" → EA : *tala* (voyelle constante), correspond le touareg : *tahala* "source" → EA : *tehala* (voyelle non constante). De même, à *awren* "farine", *awsa* "foie", à voyelle non constante, correspondent dialectalement *aren* et *tasa*, à voyelle constante. Basset attirait également l'attention sur le fait que les noms déverbatifs à voyelle constante (type *ammus/wammus*, *affug/waffug*) étaient toujours issus de thèmes verbaux à alternance vocalique initiale, tous mono- ou bilitères, dans lesquels on s'accorde à voir des formes réduites de radicaux trilitères (l'alternance vocalique verbale étant elle aussi la rémanence d'une ancienne radicale disparue).

Aux arguments d'A. Basset, on pourrait ajouter que le kabyle *tala* "fontaine"(à voyelle constante) retrouve au pluriel un thème plus étoffé : *tiliwa*, à voyelle non constante (*tliwa*, EA). Le caractère *compensatoire* de la voyelle constante paraît donc bien établi. Du reste, si l'on essaye d'élaborer une typologie globale des thèmes nominaux à voyelle constante, on s'aperçoit qu'il s'agit presque exclusivement de thèmes mono- ou bilitères, généralement mono-syllabiques (Chaker 1983 : 93-94). Le lien entre constance de la voyelle et brièveté du thème nominal (provenant probablement d'une réduction) est statistiquement très net.

Une conséquence de cette analyse est que la voyelle initiale de l'état libre (*a-* au masculin singulier) recouvre en fait des réalités hétérogènes. Non constante, la voyelle est un affixe pré-thématique, indicateur de l'état libre. Constante, c'est une voyelle thématique, voire radicale, extérieure au jeu de l'état.

Il y a donc en berbère nord une forte dissymétrie entre masculin et féminin. Au féminin, l'annexion - quand elle est marquée - a pour seul indice la chute de la voyelle initiale. Au masculin, elle est caractérisée par un préfixe (*w-*/*y-*) et, éventuellement, par la chute de la voyelle initiale. Un tel système suppose des évolutions distinctes au masculin et au féminin. W. Vycichl (1957) et surtout K.G. Prasse (1974) ont proposé des explications du système actuel, extrêmement intéressantes et très fouillées (pour celle Prasse), mais plutôt complexes et coûteuses en hypothèses difficilement vérifiables. Elles laissent surtout en suspens certains problèmes importants, en particulier l'hétérogénéïté foncière entre masculin et féminin et la situation particulière du touareg.

Le seul point que l'on puisse considérer comme acquis et admis par tous est que les marques d'état proviennent d'anciens morphèmes (déictiques ou pronominaux) précédant le thème nominal, qui se sont progressivement figés et agglutinés à celui-ci, processus bien connu dans de nombreuses autres langues. La nature précise de ces affixes, leur combinatoire et surtout leur évolution historique restent problématiques.

En matière de diachronie berbère, il convient de rappeler qu'en l'absence presque complète de témoignages directs sur les formes anciennes de la langue, toute reconstruction est nécessairement hypothèse. Elle ne peut s'appuyer que sur la comparaison des formes attestées dans les différents dialectes, selon la méthode de reconstruction interne. Sa validité ne peut s'apprécier qu'en fonction de critères de cohérence interne : principalement le pouvoir

explicatif du modèle, qui doit permettre de rendre compte de l'ensemble des faits connus, secondairement sa simplicité. Cette question demanderait, bien sûr, une approche très complète du système des marques nominales en berbère (genre/nombre/état) et de certains domaines connexes (démonstratifs et pronoms notamment). Mais il semble possible de proposer un modèle relativement simple pour expliquer le système actuel, avec toutes ses dissymétries.

Plusieurs contraintes préalables doivent, à mon avis, être reconnues pour comprendre la génèse du système de l'état en berbère :
1°. *Le segment initial du nom est nécessairement hétérogène et procède de la conjonction de morphèmes originellement distincts, préfixés au nom à des périodes successives*. Il paraît impossible d'expliquer autrement l'alternance de la voyelle initiale : si le préfixe avait été dès l'origine – comme l'admettent Vycichl et Prasse – les pronoms démonstratifs *wa-/wi-/ta-/ti*, on ne voit pas par quel processus identifiable aurait pu se constituer l'opposition présence/absence de la voyelle initiale. Rien ne permet de faire alterner la voyelle dans les pronoms berbères actuels. Sinon, on devra postuler - comme Prasse (1974 : 14) - des phénomènes de réduction de la voyelle bien mystérieux.

2°. Le préfixe d'état *w-* du masculin n'est pas une marque primitive (pan-berbère) mais un élément secondaire, greffé sur un système plus ancien où la distinction n'était assurée que par la présence ou l'absence de la voyelle initiale (au masculin comme au féminin), ce qui est encore, *grosso modo*, la situation touarègue. Selon ce modèle, le touareg serait plus conservateur et un remodelage partiel n'aurait eu lieu que dans les dialectes nord. Cette approche et le schéma général qu'elle autorise paraissent plus plausibles et plus simples que l'hypothèse inverse (admise par Prasse) d'une disparition systématique du préfixe d'état masculin (*w-*) en touareg, ceci pour tout un faisceau de raisons :

- Il n'y a pas de traces certaines du préfixe *w-* en touareg. Or, on s'attendrait à ce qu'il en ait laissé d'importantes puisqu'il s'agit d'une marque grammaticale de très haute fréquence. On devrait le retrouver au moins dans les composés et syntagmes nominaux figés (chers à Benveniste), si fréquents dans les nomenclatures spécialisées touarègues (flore, faune, parenté...) : il n'est pas concevable que cet hypothétique *w-* ait disparu à la fois dans les nominaux indépendants et dans tous les groupes nominaux figés. Les deux indices ténus avancés par Prasse (1974 : 16) sont plus qu'incertains : *agg* "fils de" < *aw* + *w-* et *dagg* "sous" < *daw* + *w-*, le second /w/ étant l'ancien préfixe d'annexion du nom subséquent, amalgamé accidentellement à la préposition ; la nature morphologique, sémantique et syntaxique très particulière de ces deux unités rend aléatoire toute reconstruction. D'autant que ces deux formes touarègues peuvent s'expliquer beaucoup plus simplement par un traitement phonétique, local nettement établi par ailleurs : BN /w/ > touareg /gg/ ; ainsi BN *alwes/alus* et touareg *alegges,* "beau-frère".

- Le trait commun à tous les dialectes berbères est l'alternance de la voyelle initiale (présence/absence). Le préfixe *w-* est spécifique aux dialectes nord. Il est logique de supposer que la marque primitive était le trait commun aux deux ensembles dialectaux (présence/absence de la voyelle initiale) et de voir dans le préfixe *w-* une innovation des dialectes nord.

- Le seul trait commun à l'ensemble du système (masculin/féminin) est le jeu de la voyelle initiale. Le préfixe *w-* est spécifique à la zone de masculin. Là encore, il est logique de considérer le trait le plus étendu comme étant la marque première. D'autant que le préfixe du masculin est formellement plus périphérique par rapport au thème nominal. Du point vue séquentiel, on a :
w + jeu de la voyelle initiale [+/-] + thème nominal.
Le caractère additionnel - donc très probablement secondaire - du préfixe d'annexion *w-* est net.

On supposera au départ, un système "primitif" d'une grande simplicité :

Phase 0. Le nom ne porte pas de marque initiale, l'opposition d'état n'existe pas encore. Les nominaux archaïques sans aucun préfixe comme *laẓ* "faim", *fad* "soif", *kra* "chose" (qui sont presque tous des "indéfinis" par nature ; Vycichl 1957 : 146) sont les témoins résiduels de ce stade.

Phase 1. Un morphème *a-* au singulier/*i-* au pluriel tend à se combiner au thème nominal auquel il donne la valeur de "définitude" ("article défini" de W. Vycichl). Ces morphèmes proviennent du stock des pronoms et désinences déictiques : Cf. *a*, démonstratif de proximité et pronom indéfini ; *i* : pronom indéfini. Il n'y a pas, à ce stade, de distinction entre masculin et féminin au niveau de l'initiale du nom. Cette combinaison Déterminant + Nom ne se réalise notamment pas dans les cas où le nom est déterminant d'un autre nominal. On obtient alors un système régulier où le nom peut être "défini" quand il n'est pas déterminant et est toujours "non défini" quand il est déterminant, selon les modalités suivantes :

"défini" (futur état libre)	"non défini" (futur état d'annexion)	
a----	----	sing.
i----	----	plur.

On pourraît voir une confirmation d'un tel état de langue dans les composés lexicaux anciens comme : *iàesdis* "côte" (< *iàes-dis* = os-côté), *asàersif* "aulne" (< *asàr-sif* = bois-rivière), dans lesquels le second nominal (déterminant) ne porte aucune marque initiale (*dis* au lieu de *idis*, *sif* au lieu de *asif* actuels).

Phase 2. Au féminin, une marque de genre (*t-*) est rajoutée à l'initiale, où elle se généralise rapidement. Le processus concerne l'ensemble du berbère. D'où le système commun :

a----	----	masc. sing.
i----	----	masc. plur.
ta----	t----	fém. sing.
ti----	t----	fém. plur.

Phase 3. Certaines consonnes radicales ("radicales faibles" : semi-voyelles, laryngales et labiales) disparaissent. Dans les thèmes nominaux affectés, cette chute est compensée par la stabilisation de la voyelle préfixée. De ce fait, la distinction d'état disparait dans les féminins concernés (à jamais) et pour les masculins ; le système est déjà, grosso modo, celui du touareg actuel :

Masculin

a----	----
a----	a---- (voyelle constante)
i----	----
i----	i---- (voyelle constante)

Féminin

ta----	t---
ta----	ta---- (voyelle constante)
ti----	t----
ti----	ti---- (voyelle constante)

L'opposition est donc très gravement atteinte du fait de ces évolutions phonétiques. On notera que le phénomène de stabilisation compensatoire de la voyelle initiale est nécessairement très ancien puisqu'on le retrouve, dans des conditions similaires, en touareg et en berbère nord.

Phase 4. En berbère nord, un processus de réfection est engagé au masculin : une marque initiale *w-/u-* est puisée dans le stock des pronoms et désinences démonstratives pour pallier la disparition de l'alternance vocalique. Elle n'intervient, dans un premier temps, que pour les noms devenus à voyelle constante (donc sans opposition d'état). D'où le schéma :
Berbère nord ancien 1 :

a----	----	ta----	t----
a----	wa----	ta----	ta----
i----	----	ti----	t----
i----	wi----(> yi-)	ti----	ti----

Phase 5. Par généralisation analogique, le préfixe *w*- devient la règle au "non défini". Les bases du système berbère nord actuel sont en place :

Berbère nord ancien 2 :

a----	w----	ta----	t----
a----	wa----	ta----	ta----
i----	w---- (> y-)	ti----	t----
i----	wi---- (> yi-)	ti----	ti----

A ce stade, les données, déjà passablement compliquées, sont très proches de celles que nous connaissons actuellement. Parallèlement, et sans doute de manière progressive depuis la phase 1, la distinction, qui était initialement de nature sémantique (défini/non défini), tend, du fait de la liaison prédominante avec certains contextes, à acquérir une fonction purement syntaxique (nom "libre"/nom déterminant) : nous sommes alors dans la notion d'état en tant qu'indicateur syntaxique.

Phase 6. Les phénomènes d'assimilation, de réfection analogique au masculin, et les contraintes syllabiques mènent au schéma terminal berbère nord :

a----	w/u----	ta----	t----
a----	wa----	ta----	ta----
i----	y/i----	ti----	t----
i----	yi----	ti----	ti----

On a en fait postulé la sédimentation de plusieurs stades du jeu de l'initiale nominale :

- un stade primitif et pan-berbère caractérisé par la seule alternance de la voyelle initiale ("défini/non défini"),
- la stabilisation compensatoire de la voyelle initiale des thèmes ayant perdu une radicale (apparition des thèmes à voyelle constante),
- en berbère nord, un processus de réfection au masculin par adjonction d'un préfixe *w*-. La divergence touareg/berbère nord est installée.
- au niveau fonctionnel, à une période difficile à déterminer, la réinterprétation de l'alternance initiale en termes proprement syntaxiques (→ nom libre/nom déterminant).

Le raisonnement s'appuie, on le voit, sur la seule considération des données internes et n'introduit aucun a priori sur le caractère plus ou moins conservateur des dialectes. Mais en l'occurrence, notre hypothèse concorde avec le conservatisme généralement admis du touareg. Elle présente l'avantage d'expliquer précisemment l'alternance de la voyelle initiale dans l'ensemble du berbère et la divergence importante entre le touareg et le berbère nord. On pourrait d'ailleurs imaginer plusieurs variantes à ce modèle, dont une qui ferait du préfixe *w*- une marque de genre (masculin), parallèle au *t*- préfixée du féminin (ce qui rejoindrait, curieusement, l'approche de Guerssel 1987). Mais la trame générale resterait la même et toute reconstitution de l'histoire du système doit - comme nous pensons l'avoir démontré - séparer la question de la voyelle initiale de celle des autres morphèmes impliqués qui doivent certainement être chronologiquement postérieurs.

Le seul point qui cadre mal avec cette reconstruction sont les quelques rares formes nominales à initiale d'état libre *wa*- (chleuh *wagerzam*, *wamlal*...) sur lesquelles W. Vycichl a souvent attiré l'attention (notamment 1957 : 145). On nous accordera qu'il s'agit là de faits assez marginaux sur lesquels il paraît difficile de fonder une théorie de l'initiale du nom berbère et pour lesquels il est sans doute possible de trouver des explications spécifiques. Il est cependant clair que le schéma d'évolution qui a été proposé n'est qu'un modèle global théorique, qui doit être confronté au détail des données concrètes des différents dialectes, vérifié et affiné en conséquence.

***

Bibliographie

- BADER Y. : 1984 - *Kabyle berber phonology and morphology : outstanding issues*, Ph.d., University of Illinois, Chap. 3 : "Free (unbound) and Construct (bound) State", p. 87-158.
- BASSET A. : 1952 - *La langue berbère*, Londres (p. 26-28)
- BASSET A. : 1932- Note sur l'état d'annexion en berbère, *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 33/2, p. 173-174.
- BASSET A. : 1957 - Sur la voyelle initiale en berbère, *Articles de dialectologie berbère*, Paris, p. 83-89 (repris de la *Revue Africaine*, 402-403, 1945, p. 82-88).
- BASSET A. : 1954 - *n* devant complément de nom en berbère, *GLECS*, VII, p. 1-5.
- BASSET A. et PICARD A. : 1948 - *Eléments de grammaire berbère* (Kabylie-Irjen), Alger, (notamment p. 33-43).
- BENTOLILA F. : 1981 - *Grammaire fonctionnelle d'un parler berbère*, Aït Seghrouchen... : Paris (p. 46-51, 212-213).
- BENVENISTE E. : 1974 - Fondements syntaxiques de la composition nominale, *Problèmes de linguistique générale*, II, Paris, p. 145-162.
- BRUGNATELLI V. : 1987 - Deux notes sur l'état d'annexion en berbère, *Proceedings 4th International Hamito-Semitic Congress*, p. 349-359.
- CHAKER S. : 1983 - *Un parler berbère d'Algérie (Kabylie) : syntaxe*, Université de Provence (p. 92-95, 189-192, 330-331, 373-377)
- CORTADE J.M. : 1969 - *Essai de grammaire touarègue*, Alger.
- DESTAING E. : 1920 - *Etude sur le dialecte berbère des Aït-Seghrouchen...*, Paris.
- ELMOUJAHID E. : 1981 - *La classe du nom dans un parler de la langue tamazight : le tachelhiyt d'Igherm (Souss-Maroc)*, Thèse de doctorat de 3e cycle, Université de Paris-V.
- ELMOUJAHID E.: 1982 - Un aspect morphologique du nom en tamazight : l'état d'annexion, *Langues et littératures* (Rabat), 2, p. 47-62.
- GALAND L. : 1964 - L'énoncé verbal en berbère. Etude de fonctions, *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 21, p. 33-59.
- GALAND L. : 1966 - La construction du nom complément de nom en berbère, *GLECS*, X, p. 166-172.
- GALAND L. : 1969 - Types d'expansions nominales en berbère, *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 25, p. 83-100.
- GUERSSEL M. : 1983 - A phonological analysis of construct state in Berber, *Linguistic Analysis* (USA), 11, 3, p. 309-330.
- GUERSSEL M. : 1987 - The Status of the lexical category "preposition" in Berber : implications for the nature of the construct state, in GUERSSEL et HALE eds, *Studies in Berber syntax*, Cambridge, MIT, p. 159-190.
- PENCHOEN Th. : 1973 - *Etude syntaxique d'un parler berbère* (A‹t Frah de l'Aurès), Naples (= *Studi Magrebini* V) (§ 1.3, 4.5)
- PENCHOEN Th. : 1973 - *Tamazight of the Ayt Ndhir*, Los Angeles (§ 3.1.3, 3.1.4)
- PRASSE K-G. : 1974 - *Manuel de grammaire touarègue*, IV-V, Nom, Copenhague (B. Préfixe d'état, p. 11-33)
- SAIB J. : 1982 - Initial vowel and reduction in Tamazight-berber nouns, *Langues et littératures* (Rabat), 2, p. 159-184.
- SASSE H.-J. : 1984 - Case in cushitic, semitic and berber, *Current Progress in Afro-Asiatic Linguistics* (= Third international hamito-semitic Congress), Londres, p. 111-126
- VYCICHL W. : 1957 - L'article défini du berbére, *Mémorial André Basset*, Paris, p. 139-146. (voir aussi : L'article défini de la langue kabyle, *Etudes et documents berbères*, 1, 1986, p. 61-63).
- WILLMS A. : 1972 - *Grammatik der südlichen beraberdialekte* (SüdMarokko), Hamburg.

[Article paru dans : *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, n.s., V, 1997 (« Grammaticalisation et reconstruction »), p. 103-121.]

QUELQUES FAITS DE GRAMMATICALISATION DANS LE SYSTEME VERBAL BERBERE.

par ***Salem CHAKER***

Résumé

L'exploration morphogénétique du système verbal berbère dans sa diversité dialectale synchronique met en évidence, dès une date très ancienne (« proto-berbère »), des stratégies multiples de renouvellement/spécification sémantique du système par la grammaticalisation d'unités de nature très diverse : systématisation d'allongements consonantiques et vocaliques d'origine expressive, menant à la constitution de nouveaux thèmes verbaux fondamentaux ; (trans-)grammaticalisation d'unités déictiques, de locatifs et de subordonnants, sous la forme de préverbes spécifiant les thèmes primitifs d'aoriste et d'aoriste intensif ; grammaticalisation avancée d'anciens auxiliaires verbaux, marquant diverses valeurs temporelles (futur/passé/concomitance-actualité) ; enfin, recours à d'innombrables auxiliaires verbaux, appartenant aux classes lexico-sémantiques du mouvement, des attitudes physiques, de l'état et de la durée... pour apporter au verbe auxilié de subtiles nuances aspectuelles, temporelles et/ou modales. Et, malgré l'absence de témoignages conséquents sur les formes anciennes de la langue, la dialectologie, par la comparaison des multiples formes de l'infinie variété du berbère, permet de reconstruire assez aisément les processus diachroniques et de proposer, dans la plupart des cas, des étymologies solides et des chaînes de grammaticalisation cohérentes.

*

Malgré la rareté et l'obscurité des témoignages sur ses formes anciennes et son développement historique, la langue berbère est un objet particulièrement intéressant du point de vue de l'étude des processus de grammaticalisation. Le paradoxe n'est qu'apparent : si, faute d'une véritable tradition écrite, nous n'avons pas d'accès direct aux évolutions de la langue, nous avons en revanche, à travers la dialectologie des formes synchroniques des innombrables variétés du berbère, un formidable moyen d'observation et de reconstruction, tant au plan des formes que des signifiés. La dispersion de la langue sur une aire géographique immense (toute l'Afrique du nord et le Sahara), sa fragmentation en îlots linguistiques largement indépendants les uns des autres, traits couplés avec une profonde unité structurale, font qu'il est souvent possible de suivre et de comprendre, en synchronie, les transformations diachroniques et notamment la genèse de nouveaux outils grammaticaux. Fréquemment même, tous les stades d'un processus de grammaticalisation peuvent être relevés de manière simultanée dans les différents dialectes berbères, voire à l'intérieur d'un même dialecte dans ses innombrables variantes locales (ses "parlers" dans la terminologie berbérisante). Coexistent ainsi souvent, dans la diversité berbère, les deux stades extrêmes — et toutes les positions intermédiaires — d'une chaîne de grammaticalisation : la phase initiale du simple assemblage lexical facultatif jusqu'au stade ultime de morphologisation absolue où le matériau de départ est complètement méconnaissable, dans sa forme comme dans sa fonction.

Le système verbal berbère est un exemple privilégié de cette situation de coexistence de stades d'évolutions décalés, à partir desquels on peut restituer assez précisément des dynamiques linguistiques, souvent très anciennes, parfois encore en cours. Du point de vue de sa morphogenèse, le système verbal berbère apparaît comme une formidable machine à générer des formes nouvelles par spécialisation d'éléments divers n'appartenant pas au départ à la sphère des déterminations aspectuelles fondamentales du verbe. Refonctionnalisation d'unités grammaticales provenant de paradigmes non-verbaux, recyclage de marques expressives, grammaticalisation d'unités lexicales, notamment des auxiliaires verbaux..., les stratégies les plus diverses de renouvellement de la sémantique verbale y sont attestées de manière assez transparente.

On présentera ici les grandes lignes de ce mouvement dans l'optique particulière de la mise en évidence des processus de grammaticalisation. Comme on a pu le percevoir dans les lignes précédentes, le concept de grammaticalisation recevra ici une définition assez large, dépassant le seul cadre du mouvement de spécialisation du "lexical" vers le "grammatical" : on y intégrera aussi des phénomènes de re- ou trans-grammaticalisation où l'on voit des unités grammaticales (ou des phénomènes expressifs) changer de fonction et de statut.
Comme on dispose désormais d'une abondante bibliographie relative au verbe berbère (Bentolila, Chaker, Galand, Leguil, Prasse...), à la quelle on peut aisément se référer, et qu'une excellente synthèse descriptive a été présentée dans le *BSL* par Lionel Galand (1997), on ne développera pas ici l'analyse structurale et sémantique des systèmes verbaux synchroniques.

1. LE CENTRE DU SYSTEME : *un système d'oppositions thématiques à valeurs aspectuelles*

A la suite des travaux d'André Basset (1929, 1952), les berbérisants admettent un système « berbère commun » ternaire, opposant trois thèmes fondamentaux marqués par un jeu d'alternances vocaliques et/ou consonantiques ainsi que des morphèmes préfixés :

Aoriste Intensif	~	Aoriste	~	Prétérit
[itératif/duratif/inaccompli]		[neutre/indéfini]		[ponctuel/défini/accompli]
i-kerrez		*y-krez*		*(y-kraz ?) > y-krez*
y-ttak°er		*y-ak°er*		*y-uker*

krez = "labourer" ; *ak°er* = "voler, dérober" ; *i-/y-* = 3ème pers. masc. sing. (= "il")

Il existe deux autres thèmes, un prétérit négatif (ou "thème en /i/") et, localement, un aoriste intensif négatif, mais ces deux formes n'ont plus d'existence fonctionnelle autonome en synchronie ; ce ne sont que les allomorphes (en contexte négatif) respectivement du prétérit et de l'aoriste intensif. Le noyau fonctionnel synchronique, commun à tous les dialectes berbères, se limite donc aux trois thèmes ci-dessus. S'agissant d'un système « commun » ou « moyen » berbère (donc non observable en tant que système d'oppositions synchronique réel), la valeur exacte de ces thèmes prête à discussion et des approches diverses ont été développées par les berbérisants depuis André Basset. Le caractère aspectuel de ces oppositions est très généralement admis, mais les définitions et la terminologie varient d'un auteur à l'autre. L'aoriste est le plus souvent considéré comme la forme non-marquée (formellement et sémantiquement), à valeur "neutre"/"indéfinie", de ce fait polyvalente et déterminée par le contexte ; le prétérit est opposé comme un "défini"/"précis"/"ponctuel" ou "accompli" à l'aoriste intensif décrit comme un "extensif"/"duratif"-"itératif" ou "inaccompli" (*Cf.* Basset

1952, Penchoen 1973, Galand 1977, 1987, Bentolila 1981, Prasse 1986, Chaker 1984, 1995...).

Des traces de grammaticalisation anciennes

L'aoriste intensif : l'intégration d'une ancienne forme dérivée expressive

Ce thème est une ancienne forme dérivée (une "dérivation de manière", *Cf.* D. Cohen 1968) à valeur durative ou itérative : sa formation, transparente à partir du thème primitif d'aoriste trahit immédiatement sa nature originelle de forme secondaire : on obtient automatiquement l'aoriste intensif à partir de l'aoriste (simple) par préfixation d'une dentale *t/tt-* ou tension d'une consonne radicale, selon les verbes :

- *ak°er* « voler » (A) > *ttak°er* « voler habituellement... » (AI)
- *krez* « labourer » (A) > *kerrez* « labourer habituellement... » (AI)

En raison de cette relation morphologique immédiate, longtemps les grammaires berbères ont présenté l'aoriste intensif comme un dérivé parmi les autres. André Basset (1929) a montré que cette approche "morphologisante" n'était pas adéquate et a intégré cette forme parmi les thèmes primitifs du verbe. En effet, fonctionnellement, l'intensif est devenu une partie intégrante du jeu des formes de base : *tout verbe berbère a un aoriste intensif* qui s'oppose directement aux autres thèmes primitifs, notamment le prétérit. Cette évolution qui constitue une réorganisation profonde, est nécessairement très ancienne. On peut la considérer comme « proto-berbère » puisqu'elle est attestée dans tous les dialectes. En termes de dynamique d'évolution, on peut penser que l'intensif issu de l'aoriste a eu tendance à supplanter dans le système l'ancien aoriste, pour des raisons à la fois sémantiques (expressivité plus forte de l'intensif) et phonétiques (tendance à la confusion entre l'aoriste et le prétérit). Le processus de recomposition est cependant diversement avancé puisque l'aoriste (simple) conserve des positions plus ou moins solides selon les régions : très réduites en kabyle et en touareg, plus significatives dans les dialectes marocains. De primitivement binaire, à un stade proto-berbère (prétérit ~ aoriste), le système est devenu ternaire à un stade « berbère commun » (prétérit ~ [aoriste] ~ aoriste intensif), avec une importance variable selon les dialectes pour le thème d'aoriste.

Sur le plan des processus diachroniques, on a là un cas assez particulier de grammaticalisation : une forme à l'origine non systématique, à valeur purement sémantique (= marquage de l'intensivité ou de l'itérativité probablement limité aux verbes d'action), s'est généralisée à tous les verbes pour marquer, selon les cas et les contextes, l'itérativité ou la durativité. Si l'on admet, au vu des données chamito-sémitiques, que le signifiant premier de l'intensif verbal était la tension (ou allongement) consonantique — l'allomorphe *t/tt-* provenant de la refonctionnalisation d'une autre marque verbale —, on décèle alors un niveau très primitif de grammaticalisation : l'allongement d'une consonne radicale du verbe, phénomène purement expressif, a dû, à un stade très ancien marquer l'intensité ou la durée accidentelle du procès avant de devenir un morphème grammatical central du système verbal berbère.

Le prétérit intensif (touareg) : l'intégration d'un allongement vocalique expressif.

Certains dialectes "orientaux" (Sud-Est du monde berbère), principalement le touareg, présentent un thème verbal supplémentaire formé sur celui du prétérit. Ce thème de prétérit intensif — décrit comme un "indicatif présent" par Ch. Foucauld, en référence au système français — est défini comme un "accompli résultatif" par Lionel Galand (1974 : 23). Par opposition au prétérit, qui renvoie à l'accomplissement unique et ponctuel d'un procès (il s'agit d'un "événementiel"), le prétérit intensif réfère à un état durable/stable, éventuellement consécutif à un procès :

(1) *As yemmut [P] Amastan, yewey-tet Emdeɣ ; temmût [PI] Tebhawt...* = Quand Amastan mourût, Emdeɣ la prit [pour femme] ; [à présent] Tabhawt est morte. (Ch. de Foucauld : *Textes touaregs en prose*, 1984, n° 136).

En touareg, la marque caractéristique en est un allongement vocalique qui fonde du reste une distinction phonologique de durée comme l'illustre l'exemple précédent : *temmut* (P), « elle décéda, elle mourut » ~ *temmût* (PI) « elle est morte ». Ce signifiant est l'un des critères qui permettent de considérer cette forme comme historiquement secondaire : le phénomène (pertinence de la durée vocalique) étant propre au touareg, on est fondé à penser qu'il s'agit de la grammaticalisation d'un allongement d'origine expressive, bien attesté en berbère nord, pour les verbes comme pour les adverbes. Ainsi, on obtient assez régulièrement des effets de sens de l'ordre de l'intensité ou de la durée si l'on allonge la voyelle dans des formes kabyles comme :

- *zik*, « tôt, autrefois » > *zîk* = « très tôt, il y a très longtemps »
- *yemmut*, « il est mort, il est décédé » > *yemmût* = « il est bel et bien mort, il est mort il y a très lontemps... »

Le prétérit intensif du touareg pourrait donc procéder de la systématisation d'un allongement vocalique, au départ purement expressif. Si cette explication est exacte, on aurait en l'espèce un autre cas remarquable de grammaticalisation d'un phénomène phonétique expressif, aboutissant à la reconfiguration en profondeur d'un système verbal puisqu'il y a introduction systématique d'un nouveau thème verbal dans ce dialecte.

2. L'APPARITION DES PREVERBES

Mais le renouvellement du système verbal berbère est surtout lié à l'apparition de marques pré-verbales qui déterminent le thème verbal proprement dit. Indépendamment des hypothèses étymologiques et des processus de grammaticalisation décelables qui seront examinés en détail plus loin, une donnée formelle générale permet d'affirmer le caractère secondaire de tous ces préverbes : la position extra-verbale elle même implique qu'il s'agit d'une détermination *rajoutée* au noyau verbal proprement dit. Extériorité au thème verbal particulièrement marquée puisque la plupart de ces préverbes peuvent être séparés du verbe par insertion de plusieurs autres satellites du verbes (notamment les pronoms régimes affixes du verbes et les particules de mouvement). Parfois même, dans la langue poétique archaïsante, il est possible d'insérer tout un syntagme nominal entre le préverbe et le verbe (*Cf. ad/a* infra), donnée qui indique que le préverbe a été à l'origine plus une détermination de la proposition dans son ensemble que du verbe lui-même. Il existe donc une sensible autonomie positionnelle entre les préverbes et leur noyau de rattachement.

Le préverbe *ad* (début de la divergence dialectale)

La plus ancienne — parce que la plus générale — de ces marques pré-thématiques est certainement le préverbe *ad/a*, qui se combine avec les thèmes d'aoriste. Il est attesté dans la quasi-totalité des dialectes berbères, avec deux formes de base en distribution complémentaire (*ad* et *a*) dans des conditions assez homogènes : *ad*, la forme longue, apparaît directement devant la forme verbale ; *a*, la forme brève, lorsqu'il y a insertion entre le préverbe et le verbe d'un autre satellite du verbe (pronom régime affixe du verbe, particule de mouvement). On aura ainsi généralement : *ad y-ini* = *ad* il-dit = « il dira », mais : *a s y-ini* = *a* à lui il-dit = « il lui dira ». Même si cette répartition entre forme longue et forme brève n'est pas toujours et

partout vérifiée, elle constitue néanmoins une tendance lourde qui est un indice de son ancienneté.

Mais, malgré sa présence dans tous les grands dialectes berbères, et l'homogénéité de son fonctionnement, ce préverbe ne peut pas être considéré comme primitif et assigné à un stade « berbère commun ». D'une part, quelques rares dialectes périphériques (Siwa en Egypte notamment ; *Cf.* Leguil 1986) semblent l'ignorer ; d'autre part, des travaux dialectologiques récents (Rabhi 1994 : 58-65) établissent qu'il peut être absent même dans certains parlers de dialectes plus centraux, comme le kabyle : des régions, jusque là quasiment inexplorées au plan linguistique comme la Kabylie maritime à l'Est de Bougie (Aokas), emploient un autre morphème *di/i*, confirmant ainsi que le préverbe *ad/a* n'est probablement pas « berbère commun ». De plus, ces indices sont corroborés par d'autres considérations morphologiques ; les formes *ad/a* sont celle du préverbe dans un groupe verbal non contraint (*i.e.* énoncé affirmatif, proposition principale ou indépendante). Si l'on considère le syntagme verbal contraint (énoncé négatif, proposition subordonnée), le préverbe prend des formes diverses selon les dialectes (*za* en touareg, *ara* en kabyle...), provenant de paradigmes tout-à-fait hétérogènes : l'allomorphe *za* (*zé*, *hé*) du touareg est probalement un adverbe temporel (*Cf.* chleuh *za* = « alors, donc », Aspinion 1953 : 315), *ara* kabyle est un pronominal/relatif (Chaker 1983 :120-121)... Cette hétéroclisie syntaxiquement conditionnée est évidemment une forte présomption en faveur du caractère secondaire de ce préverbe *ad/a* qui a dû d'abord servir à déterminer des énoncés libres, puis être étendu aux contextes contraints, avec des matériaux divers selon les dialectes.

Quant à la valeur de ce préverbe *ad/a*, les travaux récents hésitent entre aspect (Penchoen 1973, Chaker 1983, 1984, 1995) et modalisation (Bentolila 1981, Galand 1977, 1987, Leguil 1987). Il est certain que ce morphème, en fonction des contextes et des conditions d'énonciation, recouvre des valeurs assez diverses : temporelles (futur), aspectuelles (général) ou modales**, (**potentiel, conditionnel, optatif ou injonctif). De plus, ce préverbe étant intégré dans des systèmes dialectaux sensiblement différents, il est difficile de poser une valeur précise valable pour tous les dialectes. En tout cas, si les choses sont complexes et assez controversées au niveau du détail sémantique, on peut les synthétiser en disant qu'en synchronie le morphème *ad/a* temporalise (« futur ») et/ou modalise (« non-réel ») le thème verbal d'aoriste. L'examen comparé des données chleuhes d'une part, kabyles et touarègues d'autre part, ne permet qu'une seule interprétation : le préverbe *ad* était primitivement polysémique, plutôt temporel (futur) en position libre, plutôt modal (non-réel) en position contrainte. Le touareg et le kabyle ont globalement maintenu cette situation ; le chleuh a nettement différencié les deux valeurs par la création d'un temporel secondaire spécifique (*Cf. rad* infra) et la limitation de *ad* aux valeurs modales. Globalement, le préverbe *ad/a* peut donc être défini comme la marque de *« ce qui va, doit, peut ou pourrait être ou advenir ».*

L'origine : ce préverbe présente une identité formelle totale avec *ad/a*, morphème déictique (post-nominal/pronominal) marquant la proximité par rapport au locuteur. Dans le cas du déictique, les formes *ad* et *a* sont des variantes régionales, mais les deux peuvent coexister dans un même parler. On peut ainsi rencontrer concurremment *argaz-a* ou *argaz-ad* = homme-ci (« cet homme-ci »). Les signifiants sont strictement les mêmes, y compris dans leur variation morphologique. L'hypothèse d'une origine déictique du marqueur verbal de futur/non réel est donc très forte : on serait passé de la déixis à la temporalisation/modalisation. Ce qui est devant le locuteur, visible et montrable par lui, devient ce qui « va ou peut advenir ». L'étude fine des contextes et situations d'emploi de *ad* permet d'ailleurs, même en synchronie, de saisir le glissement sémantique. W. Vycichl a fourni ré-

cemment (1992) un exemple d'énoncé chleuh où le morphème *ad* précédant un verbe peut encore être considéré comme un démonstratif. J'ai moi-même récemment relevé, dans une conversation entre une mère et son enfant, l'énoncé kabyle suivant :

(2) *ad awḍeɣ s axxam, a k t idd-fkeɣ* = *ad* arrive-je à maison, *a* te le ici donne-je

où le morphème *ad* initial a assez clairement une valeur déictique et que je traduirais par : « (voilà, /dès que, aussitôt que) j'arrive à la maison, je te le donne », avec une forte nuance d'imminience/proximité temporelle et spatiale. On pourrait même dire que *ad* ici *pose* le procès comme étant là, immédiatement devant l'énonciateur, comme s'il s'agissait d'un nominal déterminé par le déictique de proximité.

Cette hypothèse étymologique est renforcée par certaines considérations morphologiques quant à la formation de la variante longue *ad*. Comme *ad* et *a* coexistent à la fois en tant que préverbe et en tant que déictique et que la forme brève *a* est employée comme marque nominale actuellement obligatoire, mais qui a été dans des temps anciens une marque de définitude (« article défini », *Cf.* Vycichl 1957 ; Chaker 1995 : chap. 4), il ne fait aucun doute que la forme première du morphème est bien la variante courte *a* ; *ad* étant issue de la combinaison de ce déictique de proximité *a* avec un autre morphème *d*. Or, cet élément *d* évoque immédiatement différentes formes berbères (et chamito-sémitiques) appartenant à la sphère de la déixis et du mouvement/position par rapport au locuteur : l'auxiliaire de prédication nominale berbère *d* = « c'est, il y a », qui est sans doute un ancien présentatif et, surtout, la particule affixe du verbe *d* ou *dd* qui marque le mouvement vers le locuteur (*Cf.* Bentolila 1969). On proposera alors de décomposer *ad* en *a* + *d*, association du déictique de proximité et de la particule de mouvement vers le locuteur *d*, avec une valeur primitive du type : *« ce qui là devant moi + vient vers moi »* ; qui permettrait de comprendre la polysémie fondamentale d'un préverbe qui combine valeur temporelle (futur immédiat) et valeur modale (le locuteur s'implique et oriente le proçès vers lui-même à travers la marque *d*).

Les préverbes de l'Aoriste Intensif (*ar/da/la)*

Dans de nombreux dialectes, l'aoriste intensif est, facultativement ou obligatoirement, marqué par un préverbe de forme variable : *ar* (chleuh), *da* (Maroc central), *la/a* (kabyle de grande Kabylie). La distribution dialectale de ces morphèmes n'est pas absolue car de nombreux recoupements sont attestés : le kabyle connaît *ar* à côté de *la/a*, certains parlers chleuhs emploient concurremment *ar* et *da* et, dans le Maroc central, on peut rencontrer simultanément *da*, *ar* et *la* (et plusieurs autres formes plus localisées). Tous ces préverbes, que dans un premier temps on traitera en bloc, semblent avoir été au départ des marqueurs de durativité/concomitance. On a vu précédemment que le thème d'aoriste intensif est ambivalent, itératif ou duratif, selon les verbes et les contextes :

- *i-kerrez* = « il laboure/ait habituellement » ou, indifféremment : « il est/était en train de labourer »
- *y-ttak°er* = « il vole/ait habituellement » plutôt que « il est/était en train de voler » qui n'est pourtant pas exclu
- *ttmettat-n* « ils sont/étaient en train de mourir, ils agonisent/aient » plutôt que : « ils meurent/mourraient habituellement » — qui n'est cependant pas du tout impossible (*Cf. zik, ttmettatn-asen warraš* = « autrefois, les enfants mourraient [en bas-âge] ».

Face à cette polysémie, de nombreux dialectes semblent avoir eu tendance à marquer plus spécifiquement le procès dans son déroulement, en particulier dans son déroulement actuel (concomitance). Ainsi, en kabyle où la combinaison est restée facultative, on distingue nettement :

- *i-kerrez* = « il laboure/ait habituellement » **ou** « il est/était en train de labourer »
de :
- *la i-kerrez* = « il est/était en train de labourer [à/en ce moment] ».
Au fond, le préverbe *la* sélectionne, dans les deux valeurs fondamentales possibles de l'aoriste intensif, celle de la durativité, en insistant sur l'*actualité* du procès, sa concomitance avec le moment du discours ou un repère interne à l'énoncé. Notons qu'en chleuh, la combinaison (*ar* + AI) est devenue obligatoire, de sorte qu'il n'est plus possible d'opposer *ar* + AI à AI et que l'on en est revenu au point de départ avec une seule forme indifférenciée. Dans ce dialecte, le préverbe a perdu sa pertinence et n'est plus qu'une contrainte morphologique.

Bien sûr, même si l'on manque d'études précises en la matière, on peut être certain que ces différents préverbes de l'aoriste avaient primitivement des valeurs distinctes. Le simple fait qu'ils puissent coexister dans certains dialectes implique qu'ils ont été porteurs de nuances sémantiques différentes dans la durativité/concomitance. En kabyle, la différence est encore immédiatement sensible entre :
- *la i-ttazzal* (forme courante) = « il est/était en train de courir »
et :
- *ar i-ttazzal* ... (forme relevée dans le conte) = « il se mit à courir, à courir... », qui comporte une nuance nette d'inchoativité et suppose une limite au procès qui sera suivi par quelque chose (« il se mit à courir, à courir, jusqu'à ce que... »). Ces traces de différenciation entre les divers marqueurs de durativité/concomitance sont du reste confirmées par l'analyse étymologique des formes.

L'origine :

- *ar* : est strictement identique par la forme au subordonnant (préposition/conjonction) pan-berbère *ar* "jusqu'à" (spatial ou temporel). Les traces de nuances d'inchoativité et de terminativité décelées en kabyle et le fait qu'on ne le relève guère dans ce dialecte que dans le récit pourraient ne pas être étrangers à la signification première du subordonnant *ar*, "jusqu'à" (« et alors [il se mit à courir] jusqu'à... / et voilà [qu'il se mit à courir] tant et si bien que... »). Des nuances similaires peuvent également être mises en évidence dans les parlers du Maroc central où coexistent des formes *la/da* et *ar* : *ar* y marque non seulement la durativité mais aussi l'inchoativité, notamment dans « la narration de faits qui se succèdent », par opposition à *la/da* qui posent simplement l'actualité du procès (Laoust 1928 : 143).

- *la/a* : peut être mis en relation, soit avec le déictique de proximité *a*, soit, plus probablement avec le verbe "être" dont il pourrait être une forme réduite : *y-lla* « il-est/existe » (*y-lla* > *lla* > *la* > *a* (?)). Il se serait agi au départ d'un usage du verbe "être" en tant qu'auxiliaire d'actualité/concomitance, spécifiant l'existence actuelle et effective du procès :
(y-lla i-ttazzal >) la i-ttazzal = il-est il-court = « il court effectivement/en ce moment »

Une configuration de ce type est bien attestée de nos jours en tamazight du Maroc central et au Mzab (*Cf. infra*, § L'auxiliaire "être") où le verbe "être", sous sa forme pleine ou sous des formes réduites, fonctionne comme marqueur pré-verbal. Mais il existe une divergence syntaxique importante qui interdit d'assimiler les deux situations : en kabyle, *la/a* ne peut s'associer qu'au thème d'aoriste intensif, alors qu'au Mzab et au Maroc central, l'auxiliaire "être" se combine indifféremment avec l'aoriste intensif et le prétérit. D'autre part, l'usage du verbe "être" en tant qu'auxiliaire temporel est bien attesté en kabyle, mais avec une valeur tout à fait différente : celle d'antériorité (*Cf. infra*). Ajoutons enfin que certains parlers du

Maroc central emploient simultanément le préverbe *la* (+ aoriste intensif) et le verbe "être" en tant qu'auxiliaire, avec possibilité de combiner les deux éléments (*y-lla la* + aoriste intensif) :

(3) *ufix-t-in illa la ittqra* = ai-trouvé-je-le-là il-est *la* il-lit (AI) = « je le trouvais en train de lire » (Ayt Ndhir, Laoust 1928 : 143)).

Il faudrait alors postuler que le verbe "être" ait été grammaticalisé à deux moments distincts de l'histoire du kabyle et de certains parlers du tamazight : une première fois en tant que marque spécifique de l'aoriste intensif, une seconde fois comme déterminant indifférencié du prétérit et de l'aoriste intensif. L'identification du préverbe d'actualité/concomitance *la/a* avec l'auxiliaire verbal "être" (*y-lla/lla*) parait donc assez improbable.

- *da :* est quant à lui strictement identique au locatif (adverbe/pronom ; Chaker 1995 : chap. 3) *da* "ici" (proximité du locuteur). On aurait donc encore affaire à la réutilisation d'un déictique/locatif (le lieu du locuteur ou celui immédiatement devant lui) comme marqueur temporel : devant le thème d'aoriste intensif, « ici » aurait, assez classiquement, glissé vers « maintenant ».

3. L'APPARITION DES AUXILIAIRES

Plus diversifié mais non moins général est le renouvellement du système verbal par l'auxiliation. Le plus souvent, il s'agit d'auxiliaires verbaux provenant de classes lexico-sémantiques assez classiques, mais on peut rencontrer aussi, plus sporadiquement (en rifain notamment), une auxiliation par des formes présentatives. La tendance à l'auxiliation verbale est attestée, à des degrés divers, dans tous les grands dialectes berbères nord ; seul le touareg semble ignorer complètement le phénomène. Ces auxiliaires ont généralement des valeurs temporelles ou aspectuelles, plus rarement modales, mais les choses sont souvent très intriquées : un auxiliaire à valeur aspectuelle peut aussi comporter une nuance modale subtile mais sensible.

Les auxiliaires de temps

◆ Le morphème chleuh de futur 1 : *ra(d)* ("vouloir").

Comme on l'a évoqué précédemment à propos de *ad*, le dialecte chleuh du Maroc possède un véritable préverbe de futur : *rad*. Ce morphème est clairement issu du figement de l'auxiliaire "vouloir" (*i-ra* = il-veut) précédant la forme *ad* + aoriste, selon un schéma bien connu : *i-ra ad i-krez* (> *rad i-krez)* = il-veut *ad* il-laboure = « il veut labourer » > « il va labourer » > « il labourera ».

Le figement de *i-ra ad* en *rad*, voire même *ra*, ne fait aucun doute car l'évolution est parfaitement bien documentée en chleuh même : tous les stades du phénomène sont attestés en synchronie dans les différents parlers de la région. Le point ultime de la grammaticalisation, avec perte de l'indice de personne de l'auxiliaire (*i-*) et fusion des morphèmes *(i-)ra* et *ad*, n'est pas encore atteint dans tous les parlers (*Cf.* notamment Leguil 1982/c).

◆ Le morphème chleuh de futur 2 : *ddad* ("aller")

Parallèlement, de nombreux dialectes marocains, dans le domaine chleuh mais aussi en tamazight du Maroc central, ont constitué un autre morphème préverbal de futur "imminent/certain" (Bentolila 1981, Leguil 1982/c). Là encore, la dialectologie établit sans difficulté son origine : il s'agit du verbe de mouvement *ddu* "aller", employé comme auxiliaire d'imminence/certitude :

(4) *i-dda ad i-krez (> ddad i-krez)* = il-va *ad* il-laboure = « il va labourer/certes, il va labourer »

Ce morphème associe en fait généralement temporalité (imminence) et modalisation (certitude) :

(5) *ddad ddux, tym aynna trim* (Maroc central, Aït Sadden) = « (moi) je m'en vais, faites ce que vous voulez ! » (Bououd 1990 : 136)

Des régions importantes du berbère marocain ont donc désormais deux morphèmes de futur, très clairement issus d'auxiliaires verbaux conjugués ("vouloir" et "aller"), mais qui ont déjà atteint, dans de nombreux parlers, le statut de préverbes, fortement réduits phonétiquement et invariables. On a là deux cas patents de la transition de l'auxiliaire vers le préverbe.

◆ **Le verbe "être" (*y-lla* > *lla* « il est/était »)**, marque de concomitance/insistance ou d'antériorité.

De nombreux parlers berbères recourent au verbe « être/exister » (*ili/lli-lla*) en tant qu'auxiliaire temporel, mais ceci dans des conditions et des configurations qui varient d'une région à l'autre.

Au Maroc central, il semble fonctionner comme marque d'insistance, donnant naissance à une forme "emphatique" (Bentolila 1981) soulignant à la fois l'actualité et le caractère certain/effectif du procès :

(6) *illa issawal* = « il parle (effectivement) » (Laoust 1928 : 142)

(7) *lla-s ttinin Ameqqar* = « on l'appelle (bien) Ameqqar » (Laoust 1928 : 146)

(8) *yaziḍ, lla γersn-as* = « le coq, (ça y est), on l'a égorgé » (Bentolila 1981 : 172)

(9) *illa yeffeγ* = il est certainement sorti (Bououd 1990)

Dans cette région, dans certains parlers le verbe "être" conserve son intégrité morphologique et sa flexion personnelle (énoncés 6 et 9 : *i-lla*) ; dans d'autres, il est déjà devenu un véritable préverbe invariable et réduit (énoncés 7 et 8 : *lla*).

Au Mzab, où ce verbe conserve son intégrité morphologique et sa flexion personnelle, il a acquis une valeur nettement temporelle de présent :

(10) *ruḥ, lliγ esmeḥγ-as !* = va, je te pardonne ! (Delheure : 276)

(11) *nešši d elmalak, yella yeqqar-am Ṛebbi : « ešš tiyni... »* = je suis un ange [envoyé par Dieu], Dieu te dit : « mange des dattes... » (Delheure : 227)

En kabyle, surtout dans les parlers de Petite Kabylie, le verbe *ili*, qui ne connaît jamais de tendance au figement et à la réduction, est utilisé comme auxiliaire d'antériorité :

(12) *y-lla y-ṭṭes mi kešm-γ* = il-est il-dort quand suis entré-je = « il dormait quant je suis entré »

◆ **Le verbe *aγ/uγ* (> *tuγ/ttuγ/ttux*) : "prendre/saisir", marqueur d'antériorité > passé révolu**

Les dialectes berbères utilisent divers procédés d'auxiliation pour marquer l'antériorité ou le passé : "être" en kabyle, *kk* "passer" dans de nombreux parlers du Maroc central (Benlakhdar 1991)... Le cas du morphème *tuà* est certainement l'un des plus originaux et des plus intéressants en berbère. Son emploi paraît ancien puisqu'on en relève des attestations très comparables dans des régions éloignées les unes des autres : Maroc central, Rif, Mzab, Kabylie de l'Est (Aokas)... Il est connu, selon les parlers et les emplois, sous trois formes distinctes :

- Une forme réduite à un segment invariable *ttuà/ttux* ou *tuà* pouvant précéder un verbe au thème de prétérit ou d'aoriste intensif auquel il confère une valeur de passé antérieur ou révolu :

Kabyle (Aokas) : (13) *tuɣ čči-ɣ* = « j'avais (déjà) mangé (quand...) »
(14) *tuɣ i-čča* = « il-avait (déjà) mangé (quand...) »

Sous cette forme complètement figée, le morphème peut également déterminer un prédicat non verbal :

(15) *ttuɣ ɣur-s arraš* = *ttuɣ* chez-lui garçons = « il avait des garçons » (Rabhi : n° 663)

- Une forme plus développée où le segment *tuà* est accompagné d'un pronom personnel affixe du régime direct (donc verbal), en accord de personne avec l'éventuel verbe subséquent :

Mzab :

(16) *tuɣ-iyi iwḍeɣ iggen wenčan...* = « j'arrivais/j'étais arrivé à un endroit... » (Delheure : 127)

Maroc central :

(17) *ttux-t tmrḍ šwi* = « elle était un peu malade » (Bentolila 1981 : § 6.112)

Rif :

(18) *tuɣa-iyi ɣer uma* = « j'étais chez mon frère » (Renisio 1932 : 65)

A ce stade d'examen des faits, on peut déjà affirmer que, sur un plan formel, une telle séquence s'analyse obligatoirement comme un syntagme verbal de type : verbe + affixe personnel direct ; un noyau verbal comporte nécessairement un indice de personne (sujet), qui ne peut être ici que le /t/ initial, signifiant de la 3ème personne de féminin singulier (= "elle") : *tuɣ-iyi* = *t-uɣ-iyi* = elle-...-me = « elle me + verbe ».

Mais cette forme à affixe personnel peut aussi être utilisée absolument, avec flexion du paradigme personnel, donnant alors naissance à un verbe défectif indépendant "être (dans le passé)" :

Mzab : *tuɣ-iyi* ou *tettuɣ-iyi* : « j'étais »

(19) *mani a š tuɣ* ? = « où étais-tu ? » (Delheure : 127)

Kabyle (Aokas) :

(20) *tuɣ-iyi din* = « j'étais là-bas » (Rabhi : 80)

Maroc central (Ayt Seghrouchen) :

(21) *ttux-i akd lqayd* = « j'étais avec le caïd » (Bentolila : § 6.112)

Au Mzab cette forme paraît s'être de nouveau complètement reverbalisée et avoir acquis la possibilité de se combiner aux indices personnels (sujet) du verbe :

(22) *iggen wass, igget tmeṭṭut Berriyan,* ***tettuɣ*** *s uɛeddis* = « un jour, une femme de Berriane était enceinte » (Delheure : 160)

(23) *bekri* ***ttuɣen*** *ṣeččen s tlext* = « autrefois, on construisait avec de l'argile » (Delheure : 87)

Les données sont donc assez embrouillées et des analyses diverses (Bentolila 1981, Aikhenvald 1986) ont été avancées à propos de ces marqueurs de passé, manifestement étroitement apparentés mais multiples par la forme et le fonctionnement. On trouve la clef de cette imbroglio dans des parlers kabyles qui ne connaissent pas ce morphème *tuɣ-* : en Grande Kabylie, pour marquer l'antériorité d'un procès ou son caractère révolu, on emploie très régulièrement l'expression complexe *yuɣ-iyi lḥal* + verbe au prétérit ou à l'aoriste intensif :

(24) *yuɣ-iyi lḥal ffɣeɣ* = « j'étais (alors) sorti »

Or, cette tournure reçoit dans ces parlers une analyse transparente : il s'agit d'une proposition construite autour du verbe *aɣ/uɣ*, "prendre, saisir", au thème de prétérit suivi de son

complément explicatif (= explicitation lexicale de l'indice de personne) *lḥal*, "situation, état", nom masculin emprunté à l'arabe. La séquence complète se glose donc, de manière immédiate, en : *y-uɣ-iyi lḥal* + verbe = elle-a saisi-me la situation + verbe auxilié

(25) *yuɣ-iyi lḥal ffɣeɣ* = elle m'a saisi la situation je suis sorti = « j'étais (alors) sorti »
Au départ, la tournure marque l'antériorité par rapport à un procès subséquent (« j'étais (déjà) sorti quand il est entré ») mais elle peut rapidement s'autonomiser par rapport à ce type contextes et renvoyer simplement à un procès ancien et révolu :

(26) *imir-n, yuɣ lḥal yemmut baba-s* (Grande Kabylie) = « à cette époque, son père était (déjà) décédé »

On est alors pleinement fondé à mettre en parallèle le segment *y-uɣ* (« il-a saisi ») de Grande Kabylie avec le marqueur *tuɣ*, qui n'en est que le pendant féminin, avec indice de personne *t-* ("elle") et à interpréter le syntagme *tuɣ-iyi* en « elle m'a saisi ». On doit supposer une situation où le complément explicatif n'était pas un nom masculin comme *lḥal* (qui implique l'indice de personne *y-*, "il"), mais un nom féminin comme *tag°nitt* "situation" ou *taswaɛt* "moment", nécessairement associé à un indice féminin *t-*. Le marqueur de passé révolu provient, de façon quasi certaine, de la réduction et du figement d'un syntagme propositionnel beaucoup plus complexe du type :

(27) *t-uɣ-iyi tg°nitt ffɣeɣ* = elle-a saisi-me la situation suis sorti-je = « j'étais sorti (quand...) »
qui devient :

(28) *t-uɣ-iyi ffɣeɣ* = elle-saisi-me suis sorti-je = « j'étais sorti » (avec maintien de l'affixe personnel régime direct mais ellipse du lexème nominal en fonction de complément explicatif)
puis :

(29) *tuɣ ffɣeɣ* = elle-a saisi suis sorti-je = « j'étais sorti » (avec réduction et figement total de l'ancien syntagme auxilaire : *tuɣ* est devenu un morphème préverbal de passé)

Dans l'ensemble des données connues, un certain nombre de détails morphologiques et phonétiques peuvent encore faire problème dans le cadre de cette hypothèse. On pense notamment aux variantes fréquentes avec tension du /t/ initial (*ttuɣ*, *ttux*) qui ont amené Fernand Bentolila (1980 : § 6.112) à rattacher ce morphème au verbe *ttu* "oublier". Mais la force de la reconstruction proposée ici réside dans ce qu'elle intègre un maximum de faits linguistiques, que tous les stades de l'évolution supposée sont nettement attestés et qu'elle les ordonne de façon cohérente. Notons enfin — ce qui renforce l'hypothèse — que des expressions parallèles, avec des valeurs très proches, sont possibles dans de nombreux parlers (en kabyle, en rifain, Maroc central...) avec des verbes comme *af* "trouver" :

(30) *yufa-yi-(dd) lḥal ffɣeɣ* (kabyle) = elle-a trouvé-me-ici la situation suis sorti-je = « j'étais sorti ».

Les auxiliaires d'aspect

Toutes les valeurs aspectuelles classiques — inchoatif, duratif, terminatif... — sont représentées, souvent en association avec des nuances modales particulièrement fines. Tous les dialectes berbères nord puisent abondamment dans des classes sémantiques classiques : verbes de mouvement et d'attitudes physiques, verbes de volition ou de durée. On illustrera quelques cas parmi les plus fréquents :

- *nker/kker* "se lever" > "se mettre à/être sur le point de" (ingressif) > "alors" :

(31) kabyle : *yekker a t yewwet, armi i t idd ttfeɣ !* = il-s'est levé *a* le il-frappe, jusqu'à que le ici ai retenu-je = « il allait/il était sur le point de le frapper, il a fallu que je le retienne ! »

(32) Maroc central : *kkrn lwašun al ttsɣuyun* = « les enfants se mirent à crier » (Bououd 1991 :)

- *ddu* "aller" > "être sur le point de" (*Cf.* le futur 2 du chleuh) / *ẓwu* "aller" (Mzab) / *ruḥ* "aller" (kabyle, emprunt arabe) > "aller, s'aventurer à, se risquer à" :

(33) Mzab : *Ššitan yettuɣ d memmi-s n Ṛebbi,* ***yeẓwa ad yini*** *: « nešši d memmi-s n Ṛebbi », yenna : « nešši, d memmi-s n temsi »...* = « Satan était le fils de Dieu, (un jour), il allait dire : « Moi, je suis le fils de Dieu » (mais) il dit : « Moi, je suis le fils du feu (enfer) » (Delheure : 243)

(34) kabyle : *yeẓra yettak°er,* ***iṛuḥ*** *yefka-yas tisura n_wexxam-is !* = il-sait il-vole, il-est allé il-donné-à lui les clefs de maison-sa = « alors qu'il savait que c'était un voleur, il lui (pourtant) donné les clefs de sa maison ! «

- *qqim* "s'assoir, rester" > "se mettre à" (inchoativité + durativité) :

(35) kabyle : ***teqqim*** *tettru imir-n* = elle-est restée elle-pleure moment-là = « et alors elle se mit à pleurer (longuement) »

- *qq°el/uɣal* "revenir" > "en définitive, finalement" (terminatif) :

(36) kabyle : ***yuɣal*** *yefka-yas-t* = il-est revenu il-a donné-à elle-le = « finalement [et malgré ce qu'il avait dit/malgré ses réticences], il le lui a donné »

- *as* "arriver" > "advenir", "résulter", "se révéler finalement" :

(37) kabyle : *aserwal-nni i dd yuɣ,* ***yusa****-dd meẓẓi* = « le pantalon qu'il a acheté s'est révélé trop petit »

- *ɣs/xs* "vouloir" > "être sur le point de" (*Cf.* le futur 1 du chleuh *rad*) :

(38) Mzab : *yexsa ad yemmet* = il-veut *ad* il-meurt = « il est sur le point de mourir, il va mourir ».

- *sul* "durer encore" > "continuer à" > encore

(39) Maroc central : *(i)sul la y-ttqra* = « il étudie encore »

qui permet de relever:

(40) *sul i-sul* = « il dure encore » ...

où l'auxiliaire, devenu préverbe, coexiste dans le même syntagme avec le verbe conjugué !

En conclusion

Ce voyage à travers la morphogénèse du système verbal berbère a permis de mettre en évidence un certain nombre de dynamiques fondamentales qui illustrent différent types de grammaticalisation.

On décèle d'abord, dans le système des oppositions thématiques lui-même, deux cas, assignables à des périodes historiques distinctes, de *grammaticalisation de phénomènes primitivement expressifs* : le plus ancien, la tension consonantique à valeur intensive ou itérative de l'aoriste intensif et, le plus récent et le plus localisé, l'allongement vocalique à valeur de

durativité/stabilité du prétérit intensif touareg. Il s'agit là probablement de procédures très primitives où la grammaire se construit directement à partir de l'expressivité phonétique.

Mais la principale source de renouvellement et la plus largement représentée est la tendance permanente à la détermination des thèmes verbaux fondamentaux par des marqueurs *extra-thématiques*, à valeur temporelle, aspectuelle et/ou modale.
Parmi ces marqueurs pré-thématiques secondaires, on peut distinguer deux ensembles syntactico-formels non-étanches, correspondant à deux stades diachroniques :

a) Des *préverbes*, *i.e.* des marqueurs invariables, généralement très courts (une syllabe), d'origines grammaticales diverses — déictiques, locatifs, adverbiaux et subordonnants — ayant connu un transfert fonctionnel. Leur étymologie est parfois délicate et incertaine. Il s'agit, pour l'essentiel, d'un sédiment de marqueurs anciens puisque plusieurs sont quasiment pan-berbères (*ad/a*), d'autres très largement distribués (*ar, da*).

b) Des *auxiliaires* verbaux, à différents stades de morphologisation, intervenant dans les sphères de l'aspect, du mode et/ou du temps. Certains ont connu un tel degré de spécialisation et de réduction phonétique qu'ils sont localement devenus de véritables préverbes (*ira ad* > *ra(d)* ; *y-lla* > *lla/la*). Cette catégorie de marqueurs puise dans classes sémantiques bien connues : verbes de mouvement et d'attitudes physiques ("rester/s'assoir", "se lever", "aller", "revenir", "passer", "saisir", "trouver"...), verbes d'état/transformation ("être", "devenir", "durer").

Dans le sous-ensemble des marqueurs temporels, ceux du présent ("être" : *y-lla/lla*) ou du futur ("vouloir" : *rad* ; "aller" : *ddad*) sont les plus récents et ont une aire de dispersion relativement restreinte. Les marqueurs du passé révolu de type *tuɣ*, relevés dans une aire très vaste (Maroc oriental, Rif, Mzab, Kabylie de l'Est...), sont certainement plus anciens. Il semble donc que l'on ait d'abord marqué le passé révolu avant de créer des futurs et des présents.

Du point de vue de la chronologie relative et des tendances sémantiques générales, on peut schématiser, en considérant la répartition dialectale des formes comme critère d'ancienneté, l'ensemble de ces dynamiques de la façon suivante : :

0.	Aoriste Intensif	~	Aoriste	~	Prétérit
1.	Aoriste + préverbe *ad/a*		= modalisation		/futur
2-3.	Aoriste Intensif + marque *ar/da/la*		= durativité > actualité/concomitance		
	Prétérit/Aoriste Intensif + marque *tuɣ*		= antériorité > passé révolu		
4.	Aoriste Intensif/Prétérit + verbe "être" (> préverbe *lla*) = effectivité/présent				
5.	Auxiliaires divers d'aspect/temps				

A	= aoriste	P	= prétérit
AI	= aoriste intensif	PI	= prétérit intensif

***

Bibliographie

AIKHENVALD (Alexandra) : 1986 - On the Reconstruction of Syntactic System in Berber-Lybic, *Zeitschrift für Phonetik, Sprachwissenschaft und Kommnikation-forschung*, 39/5.
APPLEGATE (John, R.) : 1970 - The Berber Languages, *Current Trends in linguistics*, vol. 6, Paris/La Haye.
ASPINION (Robert). : 1953 - *Apprenons le berbère.* Initiation aux dialectes chleuhs, Rabat.
BASSET (André). : 1929 - *La langue berbère. Morphologie. Le verbe - Etude de thèmes*, Paris.
BASSET (André). : 1952 (1969)- *La langue berbère*, Londres, IAI.
BENTOLILA (Fernand) : 1969 - Les modalités d'orientation du procès en berbère. Aït Seghrouchen, *La Linguistique*, 5/1 et 5/2.
BENTOLILA (Fernand). : 1981 - *Grammaire fonctionnelle d'un parler berbère*, Paris, SELAF.
BENVENISTE (Emile) : 1966/1974 - *Problèmes de linguistique générale, I/II*, Paris, NRF-Gallimard.
BENLAKHDAR (Mohyédine) : 1991 - *Des catégories centrales du système verbal de tamazight : aspect, temps et mode* (le parler des Ayt Izdeg, Maroc), Thèse de doctorat de 3ème cycle, Paris, Inalco.
BOUOUD (Ahmed) : 1990 - *Grammaire et syntaxe d'un parler berbère. Ayt Sadden (Maroc)*, Thèse de doctorat de 3ème cycle, Paris, Inalco.
CHAKER (Salem). : 1983 - *Un parler berbère d'Algérie (Kabylie) : syntaxe*, Université de Provence.
CHAKER (Salem) : 1984 - *Textes en linguistique berbère (introduction au domaine berbère)*, Paris, CNRS.
CHAKER (Salem) : 1985 - *ad* (grammaire/verbe), *Encyclopédie berbère II*, Aix-en-Provence, Edisud.
CHAKER (Salem) : 1995 - *Linguistique berbère (études de syntaxe et de diachronie)*, Paris/Louvain, Peeters.
COHEN (David) : 1968 - Les langues chamito-sémitiques, *Le langage*, Paris, NRF-Gallimard ("La Pléiade").
COHEN (David) : 1970 - *Etudes de linguistique sémitique et arabe*, La Haye, Mouton.
COHEN (David) : 1972 - Problèmes de linguistique chamito-sémitique, *Revue des Etudes Islamiques*, XL/1.
COHEN (David) : 1984 - *La phrase nominale et l'évolution du système verbal en sémitique. Etude de syntaxe historique*, Louvain/Paris, Peeters.
COHEN (David) : 1989 - *L'aspect verbal*, Paris, PUF.
COMRIE (Bernard). : 1980 (2nd éd.)- *Aspect*, Cambridge University Press.
DAVID (Jean)/MARTIN (R.) : 1978 - *La notion d'aspect* (Colloque de Metz), Paris, Klincksieck.
DELHEURE (Jean) :1986. *Faits et dires du Mzab*, Paris, Selaf-Peeters.
FOUCAULD (Charles de) : 1951-52 - *Dictionnaire touareg-français,* (Ahaggar), Paris.
FOUCAULD (Charles de) : 1984 - *Textes touaregs en prose*, réédition critique par S. Chaker, H. Claudot et M. Gast, Aix-en-Provence, Edisud.
GALAND (Lionel) : 1974 - Introduction grammaticale, *in* : Petites Soeurs de Jésus, *Contes touaregs de l'Aïr*, Paris, SELAF.
GALAND (Lionel) : 1977 - Continuité et renouvellement d'un système verbal : le cas du berbère, *BSLP*, LXXII/1.
GALAND (Lionel) : 1987 - Les emplois de l'aoriste sans particule en berbère, *Proceedings 4th International Hamito-Semitic Congress*.
HEINE (Bernd) : 1992 - Grammaticalization chains, *Studies in Languages*, 19/2, p. 335-365.
LEGUIL (Alphonse) : 1987 - *Structures prédicatives en berbère*, Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Paris-III, 3 tomes. Le volume II reprend notamment les études antérieures de l'auteur sur le verbe berbère (touareg, chleuh, kabyle...) :
- 1981 - Le schéma d'incidence en berbère, *Bulletin des études africaines de l'Inalco*, I/1.
- 1982/a - Corrélations en arabe et en berbère, *Bulletin des études africaines de l'Inalco*, I/2.
- 1982/b - La phonologie au secours de la grammaire en touareg, *BSLP*, LXXVII/1.
- 1982/c - La naissance des temps en chleuh, *Bulletin des études africaines de l'Inalco*, II/3.
- 1983 - La corrélation de concomitance en touareg, *Bulletin des études africaines de l'Inalco*, III/6.

- 1984 - Modes, temps et aspects verbaux, notamment en berbère, *Cahiers balkaniques de l'Inalco*, 1984/1.
- 1985 - Opposition et alternance des inaccomplis dans l'Adghagh des Ifoghas, *GLECS*, XXIV-XXVIII/(1), 1979-1984.
- 1986 - Notes sur le parler berbère de Siwa (I et II), *Bulletin des études africaines de l'Inalco*, 11et 12

La partie synthèse de ce travail a fait l'objet d'une publication sous le titre :

- 1992 - *Structures prédicatives en berbère.* Bilan et perspectives, Paris, L'Harmattan.

MAROUZEAU (Jean). : 1951 - *Lexique de la terminologie linguistique...*, Paris.

MEILLET (Antoine) : 1952/1975 (rééd.) - *Linguistique historique et linguistique générale* (I et II), Paris, Champion/Klincksieck.

PENCHOEN (Thomas, G.) : 1973/a - *Etude syntaxique d'un parler berbère (Aït Frah de l'Aurès)*, Napoli (= *Studi Magrebini* V).

PENCHOEN (Thomas, G.) : 1973/b - *Tamazight of the Ayt Ndhir*, Los Angeles, Undena Publications.

PRASSE (Karl-G.) : 1972-74 - *Manuel de grammaire touarègue (tahaggart)*, Copenhague, Akademisk Forlag, (I-III : *Phonétique-Ecriture-Pronom* ; IV-V : *Nom* ; VI-VIII, *Verbe*).

PRASSE (Karl-G.) : 1986 - The values of the tenses in Tuareg (Berber), *Orientalia Suecana*, 33-35.

RABHI (Allaoua) : 1994 - *Description d'un parler berbère. Ayt-Mhend d'Aokas (Béjaïa, Algérie). Morpho-syntaxe*, Mémoire de DEA, Paris, Inalco.

VYCICHL (Werner) : 1957 - L'article défini en berbère, *Mémorial André Basset*, Paris, A. Maisonneuve. Voir aussi : *Etudes et documents berbères*, 1, 1986.

VYCICHL (Werner) : 1992 - Der Ursprung der Partikel *ad-* zur Bildung des Konjunktivs, des Optativs und des Futurum im Berberischen, *Frankfurter afrikanistische Blätter*, 4.

[Ce texte reprend la notice : "Aspect (verbe)", ***Encyclopédie berbère VII***, 1989 : 971-977.]

L'ASPECT VERBAL

Salem CHAKER

Cette catégorie grammaticale (sémantique et formelle) caractéristique du verbe est généralement définie comme « le point de vue ou la manière dont le locuteur considère le procès » (*Cf.* Marouzeau : 31 ; Mounin : 41, Dubois *et al.* : 53...) ; l'aspect réfère aux « caractéristiques internes » du procès, indépendantes du sujet parlant (M. Cohen 1924/a : 12)... Définitions plutôt sybillines qui sont toutes, on en conviendra aisément, d'une compréhension et d'une manipulation délicate. Même les travaux approfondis plus récents comme ceux de B. Comrie (1980 : 3) qui considère l'aspect comme « la constitution temporelle interne d'une situation verbale » ne fournissent pas de définition vraiment opératoire.

On cerne en fait l'aspect plutôt par tâtonnement et *par opposition* aux autres catégories verbales comme le temps et le mode : alors que le temps situe le procès sur une échelle linéaire où le moment du discours est nécessairement un pôle de référence - au moins potentiel, l'aspect est une "qualification du procès", non une localisation temporelle. La catégorie d'aspect opposera ainsi des contenus sémantiques très divers selon les langues : momentané ~ duratif, accompli ~ inaccompli, unique ~ répétitif, statif ~ processif, inchoatif ~ terminatif...

Comme toute matière de sémantique grammaticale, l'aspect pose des problèmes d'analyse et de description redoutables : la bibliographie générale sur le sujet est immense (*Cf.* notamment Comrie 1980 ; David/Martin 1978 ; et surtout D. Cohen 1989) et les approches des linguistes très contradictoires. En fait, la manipulation de concepts aussi labiles laisse la porte largement ouverte à la subjectivité du descripteur.
D'autant que, d'une langue à l'autre, la terminologie employée ne se recoupe pas et que les diverses traditions linguistiques (études slaves, sémitiques...) ont chacune leurs définitions, leur terminologie et leur mode d'approche, souvent assez divergentes.

Pourtant, l'aspect reste une catégorie indispensable dans la description de nombreuses langues où il est aisé de montrer que les oppositions de base du verbe sont partiellement ou totalement indépendantes du temps. Et c'est tout à fait le cas du berbère où, derrière les correspondances immédiates et trompeuses avec les "temps" d'une langue comme le français, il est aisé de montrer que les diverses formes du verbe ont des emplois et des valeurs étrangères à la temporalité.

C'est André Basset (1952 : 13-14) qui, au contact des études sémitiques et notamment des travaux de Marcel Cohen, a le premier explicitement identifié la valeur non temporelle des oppositions fondamentales du verbe berbère ; il écrit à propos des thèmes fondamentaux du verbe, le "prétérit" et l'"aoriste" :

« Nous n'arrivons pas encore à déterminer à quelle nuance de pensée répond leur opposition. Nous avons tout lieu de considérer qu'il ne s'agit pas de valeur temporelle, au

moins en base [...] Faut-il y voir une opposition déterminé/indéterminé, momentané/duratif, parfait/imparfait, etc. ou encore, selon les termes généralement adoptés par les arabisants, accompli/inaccompli ? Peut-être, mais, pour notre part, nous sommes tentés de chercher dans le sens de l'opposition d'un précis et d'un imprécis...»

Antérieurement à lui, on se contentait d'appliquer au berbère les distinctions temporelles centrales du verbe français (passé/présent/futur). On ne percevait généralement pas que chacune des formes du verbe berbère pouvait, indifféremment, se situer dans le passé, le présent ou le futur. Et lorsqu'on en était conscient, on n'en tirait pas les conclusions qui s'imposaient au niveau de l'analyse du système, parce qu'on restait prisonnier du modèle temporel français.

Cette conception aspectuelle d'A. Basset est désormais admise par quasiment tous les berbérisants - à l'exception notable de l'auteur américain Abdelmassih (1968). Mais il existe des nuances importantes entre les descriptions et la terminologie des principaux auteurs des deux dernières décennies (Willms 1972, Penchoen 1973/a et b, Bentolila 1981, Chaker 1983 et 1984, Galand 1977, 1987, Prasse 1972-74 et 1986, Leguil 1987...). Et la vision des oppositions verbales de base qui tend désormais à s'imposer est beaucoup plus complexe diversifiée - en fonction des dialectes - que celle qui prévalait à l'époque d'André Basset.

D'une part, il est clair que si le centre morphologique - et donc historique - du système verbal berbère est bien constitué par le binôme "prétérit"/"aoriste", les données synchroniques sont bien plus touffues : les systèmes verbaux des dialectes actuels ont connu un étoffement, une recomposition profonde (*Cf.* Galand 1977). Nulle part le système binaire primitif n'a été maintenu tel quel. On peut, de manière très globale, représenter l'évolution du système comme suit :

- Le **système "proto-berbère"** opposait deux thèmes primitifs, distingués par un jeu d'alternance vocalique :

Aoriste	~	Prétérit
y-azzel = il court		*y-uzzel* = il a couru
y-čč = il mange		*y-čča* = il a mangé

- Le **système "moyen" actuel** s'est enrichi de nombreuses formes nouvelles (l'aoriste intensif et les complexes *ad* + aoriste) :

Aoriste Intensif	← [Aoriste] ~	Prétérit
y-ttazzal = il court	(*y-azzel*)	*y-uzzel* = il a couru
i-tett = il mange	(*y-čč*)	*y-čča* = il a mangé
	↓	
	ad + aoriste	
	ad y-azzel = il courra	
	ad y-čč = il mangera	

Les formes de l'aoriste intensif peuvent, dans de nombreux dialectes, se combiner à différents morphèmes pré-verbaux, facultatifs (kabyle : *la*, *a*, *da*) ou obligatoires (chleuh : *ar*) dont la valeur initiale est de spécifier l'étalement, la durée du procès.

L'aoriste intensif

Ce thème est une ancienne forme dérivée ("dérivation de manière", *Cf.* D. Cohen 1968 et ici même chap. 16) à valeur durative ou itérative : sa formation, transparente, à partir du

thème primitif d'aoriste trahit immédiatement sa nature originelle de forme secondaire. Du reste, longtemps les grammaires berbères l'ont présenté comme un dérivé parmi les autres. C'est aussi A. Basset (1929) qui a montré que cette approche "morphologisante" n'était plus d'actualité et qui l'a intégré parmi les thèmes primitifs du verbe. Fonctionnellement, l'intensif est devenu une partie intégrante du jeu des formes de base : tout verbe berbère a un aoriste intensif qui s'oppose directement aux autres thèmes primitifs, notamment le prétérit.

Cette évolution qui constitue une réorganisation profonde, est très ancienne : on doit la considérer comme proto-berbère puisqu'elle est attestée dans tous les dialectes. En termes de tendance générale, on peut dire que l'intensif issu de l'aoriste a supplanté dans le système l'ancien aoriste. L'évolution est cependant diversement avancée puisque l'aoriste (simple) conserve des positions plus ou moins solides selon les régions : très réduites en kabyle et en touareg, plus significatives dans les dialectes marocains. De primitivement binaire [prétérit/aoriste], le système est donc devenu ternaire [prétérit/(aoriste)/aoriste intensif], avec une position variable selon les dialectes pour le thème d'aoriste.

A date récente, la terminologie "accompli/inaccompli" a été largement diffusée par les travaux de L. Galand pour dénommer les deux formes centrales des systèmes synchroniques, *i.e.* le prétérit et l'aoriste intensif. Cette valeur est incontestablement présente dans cette opposition :

Prétérit : *yečča* = "il a mangé" (= accompli)

Aoriste intensif : *itett* = "il mange (habituellement), il mange (actuellement), il mangeait" (= inaccompli).

On peut cependant se demander si cette terminologie est bien la mieux adaptée aux données berbères et si elle n'est, pour une large part, déterminée surtout par l'influence de la tradition sémitisante, extrêmement forte dans les études berbères. Car au plan sémantique, l'aoriste intensif est toujours positivement marqué comme un "extensif", duratif ou itératif. La dénomination d'inaccompli, avec préfixe négatif, paraît donc plutôt malheureuse pour une forme morphologiquement et sémantiquement marquée, comparable aux formes "progressives" de l'anglais ou au complexe verbal français "(être) en train de + infinitif" : on rendrait, à notre sens, certainement mieux compte de la distinction en parlant d'opposition entre un "ponctuel" (ou non extensif) et un "extensif", comme le proposait Th. Penchoen (1973 : 43).

D'autant que dans le cadre sémitique, d'où vient cette terminologie, la dichotomie "accompli"/"inaccompli" est expressément définie comme *n'étant justement pas une opposition entre un "perfectif ou momentané et un imperfectif ou duratif"* (M. Cohen 1924/a : 12) ; or, c'est exactement ce à quoi correspond l'opposition berbère prétérit/aoriste intensif ! L'emprunt terminologique paraît donc plutôt inadéquat. Sauf, bien sûr, à redonner à ces termes une définition spécifique au berbère et à leur faire recouvrir autre chose qu'en sémitique. Mais tout cela serait assez gratuit et plutôt source de confusion. C'est pour cela que, pour ma part, je reste fidèle à la terminologie classique d'André Basset ("prétérit, aoriste, aoriste intensif"), sachant que ces dénominations ne sont que des étiquettes, ne préjugeant pas (ou très peu) du signifié. Sur ce plan, l'usage le plus sage est peut-être encore celui qui consiste à numéroter les thèmes (I, II, III...), comme le pratique habituellement Alphonse Leguil.

Le préverbe *ad* : aspect, temps ou mode ?

L'autre grand facteur d'évolution du système est la généralisation de la modalité préverbale *ad* qui peut se combiner avec le thème d'aoriste et, plus rarement, avec celui d'aoriste intensif. Ce morphème connaît des variantes régionales et morphologiques nombreuses (*Cf.* Chaker 1985), voire même des diffractions en deux unités distinctes (comme le chleuh *ad/rad*) qui peuvent donner naissance à des configurations propres à un dialecte. On se contentera ici d'une approche "moyenne" et l'on ne tiendra pas compte de ces particularités dialectales. On ne perdra cependant pas de vue que, en synchronie, chaque dialecte a son système propre, dont la description fine exige une analyse spécifique.

La tradition berbérisante a longtemps considéré *ad* comme la marque du futur (Hanoteau : *Essai de grammaire kabyle*, 1858/1906 : 101-105) et l'on retrouve encore cette définition temporelle chez les meilleurs auteurs, à date relativement proche (Vincennes/Dallet 1960 : 29). Les travaux les plus récents hésitent quant à eux entre aspect (Penchoen 1973, Chaker 1983, 1984) et modalisation (Bentolila 1981, Galand 1977, 1987, Leguil 1987). Il est certain que ce morphème, en fonction des contextes et des conditions d'énonciation, recouvre des valeurs très diverses :

– **temporelles** : "futur"
ad yaweḍ azekka : "il arrivera demain",

– **aspectuelles** : "virtuel" ou "général"
ad kksen anẓaden-nni, ad gren ag°lim-nni di zzit : "on enlève les poils et on plonge la peau dans l'huile" (préparation d'une peau pour la fabrication d'une outre).

– **modales** :
"potentiel" :
ad yili anněst-is : "il doit avoir sa taille/son âge"
a t tafeḍ degg_wexxam : "tu devrais le trouver à la maison" (en réponse à une demande d'information)...
"conditionnel" :
ma ufiɣ idrimen, ad dduɣ : "si je trouve de l'argent, j'irais" ;
"optatif" ou "injonctif" :
ad iquš ! : "qu'il soit anéanti !"
ad iheḍ ! : "qu'il (le) jure !" (touareg)
wi bɣan tamaziɣt, ad yissin tira-s ! : "qui veut (défendre) la langue berbère, qu'il sache l'écrire !" (chanson contemporaine) ;
wi bɣan lḥerma ad-tag°ar, ad yali s adrar, ad yečč abelluḍ bu-tšašit... : "Qui veut vivre dans la dignité, (qu'il) monte dans la montagne et s'y nourrisse de glands à cupule..." (poésie ancienne).

Cette polysémie évidente soulève bien sûr immédiatement des questions de méthode complexes et controversées : comment choisir, sur quel(s) critère(s) retenir telle ou telle valeur comme fondamentale et considérer les autres comme des "effets de sens" secondaires, conditionnés par l'environnement. Est-il même possible de choisir ? Certains linguistes répondent nettement par la négative. C'est d'ailleurs ce que font implicitement Basset/Picard (1948 : 113-122) qui se contentent d'un relevé des contextes et des valeurs.

La question est d'autant plus délicate que les linguistes savent bien depuis les travaux de Benveniste que la valeur des formes verbales (et donc le système des oppositions) peut varier selon les types de discours. La dichotomie classique de Benveniste (récit/discours), liée à un système verbal temporel, doit d'ailleurs être développée et enrichie pour rendre compte des faits berbères. C'est en fait toute une *typologie des discours* qu'il convient d'élaborer : discours didactique, descriptif, poétique... Chacun de ces conditionnements discursifs peut déterminer un fonctionnement particulier du système verbal : dans chacun d'eux, l'inventaire des formes n'est pas nécessairement le même et les signifiés peuvent être profondément différents. Ainsi, une séquence *ad* + aoriste sera un indicatif futur dans un échange d'information courant (*ad yaweḍ azekka* = "il arrivera demain") et un atemporel général abstrait dans l'énoncé d'un mode de fabrication (*ad kksen anẓadn-nni...* = "on enlève les poils"). Variabilité à laquelle il faut, bien sûr, rajouter celle liée au sémantisme particulier des verbes qui suppose de son côté l'élaboration d'une typologie lexico-sémantique des verbes. Un thème déterminé n'aura évidemment pas la même valeur pour un verbe d'action ponctuelle, un verbe d'action à durée intrinsèque, un verbe d'état ou de qualité...

Un système verbal est donc toujours "à sémantisme variable" et toute définition sémantique a de fortes chances d'être réductrice et quelque peu arbitraire, du moins partielle. C'est donc avec réalisme et relativisme que l'on doit raisonnablement établir des définitions et choisir une terminologie. A ce point de vue, il me semble que l'approche la plus complète et la plus satisfaisante est celle développée à partir des données chaouïa de l'Aurès par Thomas Penchoen (1973 : 44) qui considère *ad* comme une « ressource aspectuelle complémentaire ...» dont la valeur « est de marquer le fait verbal comme inaccompli, irréel ou indéfini. C'est ainsi qu'elle s'emploie pour exprimer une intention (futur), un fait probable, un souhait ou un fait considéré comme non réalisé et peut-être non réalisable (hypothétique, irréel). [...] "particule projective" permet de mieux désigner ce qui est commun... ».

Pour ma part, je pense également que l'on est encore avec *ad* plutôt dans le domaine de l'aspect et que, fonctionnellement (et statistiquement), la forme *ad* + aoriste est, dans la plupart des dialectes (kabyle, touareg, tamazight…), le *correspondant oppositif* principal et direct du prétérit. En conséquence, si l'on devait maintenir dans la terminologie du verbe berbère le couple "accompli/inaccompli", ce serait plutôt pour dénommer l'opposition entre prétérit et *ad* + aoriste(s), avec comme valeur précise celle d'"effectif (prétérit)/"non effectif" (*ad* + aoristes). On proposera alors un système "moyen", à double opposition aspectuelle :

	EFFECTIF	/	NON-EFFECTIF
NON-EXTENSIF	prétérit	/	*ad* + aoriste
EXTENSIF	aoriste intensif	/	*ad* + aoriste intensif

Les termes "effectif/non-effectif" voudraient surtout insister sur le fait que, dans un cas, le procès est considéré comme ayant une existence concrète, comme étant un procès défini, identifié, alors que dans l'autre, on a affaire à un procès n'ayant pas d'existence concrète, un procès virtuel : soit parce qu'il est à venir, soit parce qu'il s'agit d'un procès théorique, indéfini ou genéral, soit d'un procès projeté par la subjectivité du locuteur (souhait, hypothèse, injonction...). Les notions de "réel"/"non-réel" avancées par F. Bentolila (1981) - et que j'ai moi-même reprises dans certains de mes travaux (Chaker 1983, 1984) - ne sont certes pas très éloignées de celles que nous retenons ici ; mais elles penchent peut-être trop du côté de la subjectivité et de la "modalisation", alors que le procès précédé de *ad* n'est pas

nécessairement ni incertain, ni hypothétique, ni vu à travers la subjectivité du locuteur : au contraire, son accomplissement peut éventuellement être posé comme tout à fait assuré :

a dd-asen azekka si Fṛansa = "ils arriveront demain de France"

(à propos d'émigrés rentrant par avion de France)

Je considère en tout cas que, en dehors du domaine chleuh, les valeurs nettement modales que l'on peut attribuer à ce préverbe *ad* (ou à ses congénères dialectaux comparables) sont toujours liées à des environnements contextuels ou situationnels bien déterminés, marqués par ailleurs comme tels par l'intonation, la syntaxe ou le lexique : situations et phrases de serments, énoncé d'estimation-évaluation, réponse incertaine à une interrogation, énoncé exclamatif à forte charge subjective (insulte, malédiction, ordre, mise en demeure...). En énoncé neutre, et notamment à l'initiale de discours, ces valeurs modales sont rares sinon exclues : ce qui prédomine, c'est très nettement la simple valeur temporelle de "futur". Le "non-effectif", ce qui posé comme virtuel, comme n'ayant pas une existence concrète, se prête aussi bien à l'expression du futur, qu'à celle de l'incertain, du potentiel, du probable, du souhait, de l'ordre... Syntaxiquement et sémantiquement, dans un dialecte comme le kabyle ou le touareg, il paraît plus aisé d'expliquer les valeurs modales à partir de la notion plutôt aspectuelle de "non effectif". Du point de vue de la méthode, il est plus logique d'aller du non conditionné vers le conditionné, plutôt que l'inverse.

Naturellement, on devra traiter à part les parlers chleuhs (Maroc) qui ont créé deux morphèmes distincts à partir de *ad* primitif et qui opposent un aspectuo-temporel *rad* (< *ira ad* = il veut + *ad*) à un *ad* qui conserve les valeurs exclusivement modales (optatif, injonctif... *Cf.* Aspinion 1953 : 121-122). Ce sont d'ailleurs ces données particulières à la tachelhit (et beaucoup moins nettement à l'ensemble du Maroc) où *ad* est devenu clairement modal dans l'usage courant qui semblent expliquer l'adoption par des auteurs comme Galand et Bentolila de la terminologie de "particule modale" ; la dénomination est certainement justifiée en chleuh (encore qu'elle ne cadre pas très bien avec la réalité des emplois poétiques) mais son extension au reste du domaine berbère, notamment au touareg et au kabyle, paraît assez problématique.

Le prétérit intensif (touareg)

Certains parlers "orientaux", principalement le touareg, présentent un thème verbal supplémentaire formé sur celui du prétérit. En touareg, la marque caractéristique en est un allongement vocalique - qui fonde du reste une distinction phonologique de durée. Ce signifiant est d'ailleurs l'un des critères qui amènent à considérer cette forme comme historiquement secondaire : on peut en effet penser qu'il s'agit de la grammaticalisation d'un allongement expressif, bien attesté également en berbère nord, pour les verbes comme pour les adverbes.

Ce thème de prétérit intensif, décrit comme un "indicatif présent" par Ch. de Foucauld, en référence au système français- est défini comme un "accompli résultatif" par Lionel Galand (1974 : 23) pour qui cette forme "insiste sur la conséquence durable de l'action".

Par opposition au prétérit, qui renvoie à l'accomplissement unique et ponctuel d'un procès - il s'agit d'un "événementiel", le prétérit intensif réfère à un état acquis, durable, éventuellement consécutif à un procès :

As yemmut [P.] Amastan, yewey-tet Emdeɣ ; temmût [P.I.] Tebhawt... = "Quand Amastan mourût, Emdeɣ la pris (pour femme) ; (à présent) Tabhawt est morte". (*Textes touaregs en prose*, 1984, n° 136).

Quelle que soit la terminologie que l'on retienne – on peut préférer les notions de "statif" à celle de "résultatif" qui paraît trop restrictive et mal adaptée à la diversité des usages et des cas –, la nature aspectuelle de l'opposition est flagrante : en tant qu'état ou procès à incidence durable, le prétérit intensif peut correspondre aussi bien à un imparfait qu'à un présent, voire à un futur antérieur français.

De l'aspect naît le temps

"Effectif" ~ "non effectif ou virtuel", "extensif" ~ "non extensif", "ponctuel" ~ "duratif" ou "processif" ~ "statif"..., en définitive, toutes les formes des systèmes verbaux berbères évoluent fondamentalement dans le domaine de la "qualification interne du procès", c'est-à-dire de l'aspect. Mais, au niveau de la dynamique générale, observable à des degrés divers dans tous les dialectes, on peut émettre l'hypothèse que les oppositions verbales, d'abord exclusivement aspectuelles, tendent, du fait de la multiplication des formes, à constituer des systèmes mixtes, où coexistent deux plans d'organisation, aspectuel et temporel.

"Naissance des temps" en berbère, selon une formule de Leguil (1982), qui se produit simultanément dans bien des dialectes berbères et pas uniquement sur la base des valeurs temporelles du morphème *rad* du tachelhit : les thèmes d'intensif (aoriste intensif et, pour le touareg, prétérit intensif), à valeur fondamentale d'extensif ou duratif, prennent aisément des valeurs de concomitance, puis de présent actuel (pour l'aoriste intensif) ou de parfait présent (pour le prétérit intensif). On en arrive alors à un schéma d'évolution - qui ne semble pas loin d'être achevé en chleuh et même en touareg ou en kabyle - avec une triade temporelle complète "passé" (= prétérit)/"présent" (= aoriste intensif ou prétérit intensif)/"futur" (*(r)ad* + aoriste). D'autant que dans les parlers particuliers (surtout au Maroc, mais aussi au Mzab et dans même certains parlers kabyles), la réorganisation du système est en fait beaucoup plus profonde avec multiplication d'auxiliaires verbaux, plus ou moins figés, à valeur le plus souvent temporelle : *lla* "passé", *tuɣ* "passé" ; *ddad* "futur immédiat" ; *rad* "futur"... Dans bien des dialectes, au "centre" aspectuel primitif, s'est donc adjointe toute une "périphérie" temporelle par le biais de ces auxiliaires dont la grammaticalisation est souvent très avancée.

Ainsi, les descriptions temporalistes anciennes - dont on trouve une illustration achevée dans les travaux de Charles de Foucauld sur le touareg - ne sont pas sans une certaine validité : tendanciellement, statistiquement, les formes du verbe berbère recouvrent effectivement très souvent des valeurs temporelles. Seule l'importance encore très grande des emplois qui n'entrent pas (ou difficilement) dans un schéma temporel et *leur caractère non-conditionné* imposent l'approche aspectuelle : le berbère est (encore) une langue où l'on peut dire très spontanément, en juxtaposant deux propositions indépendantes, avec deux verbes au thème de **prétérit** ("effectif", "accompli"...) :

ass-a	*lliɣ,*	*azekka*	*mmuteɣ*
aujourd'hui	je-suis (en vie),	demain	je-suis-mort

***

Bibliographie

- ABDELMASSIH E.T. : 1968 - *Tamazight Verb Structure : a Generative Apprioach*, Bloomington, Indiana University, The Hague, Mouton.
- APPLEGATE J.R. : 1970 - The Berber Languages, *Current Trends in linguistics*, vol. 6, Paris/La Haye.
- ASPINION R. : 1953 - *Apprenons le berbère. Initiation aux dialectes chleuhs*, Rabat.
- BASSET A. : 1929 - *La langue berbère. Morphologie. Le verbe - Etude de thèmes*, Paris.
- BASSET A. : 1952 (1969)- *La langue berbère*, Londres.
- BASSET A./PICARD A. : 1948 - *Eléments de grammaire berbère (Kabylie-Irjen), Algerie*, Alger, La Typo-Litho.
- BENTOLILA F. : 1981 - *Grammaire fonctionnelle d'un parler berbère*, Paris, SELAF.
- BENVENISTE E. : 1966/1974 - *Problèmes de linguistique générale, I/II*, Paris.
- CHAKER S. : 1983 - *Un parler berbère d'Algérie (Kabylie) : syntaxe*, Université de Provence.
- CHAKER S. : 1984 - *Textes en linguistique berbère (introduction au domaine berbère)*, Paris, CNRS.
- CHAKER S. : 1985/a - ad (grammaire/verbe), *Encyclopédie berbère II*.
- COHEN D. : 1968 - Les langues chamito-sémitiques, *Le langage*, Paris, NRF-Gallimard ("La Pléiade").
- COHEN D. : 1970 - *Etudes de linguistique sémitique et arabe*, La Haye, Mouton.
- COHEN D. : 1972 - Problèmes de linguistique chamito-sémitique, *Revue des Etudes Islamiques*, XL/1.
- COHEN D. : 1984 - *La phrase nominale et l'évolution du système verbal en sémitique. Etude de syntaxe historique*, Leuven/Paris, Peeters.
- COHEN D. : 1989 - *L'aspect verbal*, Paris, PUF.
- COHEN M. : 1924/a - *Le système verbal sémitique et l'expression du temps*, Paris, Leroux.
- COMRIE B. : 1980 (2nd éd.)- *Aspect*, Cambridge University Press.
- CORTADE J.M. : 1969 - *Essai de grammaire touarègue (dialecte de l'Ahaggar)*, Alger.
- COSERIU E. : 1978 - Aspect verbal ou aspects verbaux ? *in* DAVID J./MARTIN R. 1978.
- DAVID J./MARTIN R. : 1978 - *La notion d'aspect (colloque de Metz)*, Paris, Klincksieck.
- DUBOIS J. *et al.* : 1973 - *Dictionnaire de linguistique*, Paris.
- FOUCAULD Ch. de : 1951-52 - *Dictionnaire touareg-français,* (Ahaggar), Paris, (4 vol.).
- GALAND L. : 1955 - Etat et procès, *Hespéris*, 42.
- GALAND L. : 1974/a - Introduction grammaticale, in : Petites Soeurs de Jésus, *Contes touaregs de l'Aïr*, Paris, SELAF.
- GALAND L. : 1977 - Continuité et renouvellement d'un système verbal : le cas du berbère, *BSLP*, LXXII/1.
- GALAND L. : 1987 - Les emplois de l'aoriste sans particule en berbère, *Proceedings 4th International Hamito-Semitic Congress*.
- HEBAZ B. : 1979 - *L'aspect en berbère Tachelhiyt (Maroc)...*, Thèse de doctorat, Université de Paris V.
- LEGUIL A. : 1987 - *Structures prédicatives en berbère*, Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Paris-III, 3 tomes. Le volume II reprend notamment les études antérieures de l'auteur sur le verbe berbère (touareg, chleuh, kabyle...) :
  - 1981 - Le schéma d'incidence en berbère, *Bulletin des études africaines de l'INALCO*, I/1.
  - 1982 - Corrélations en arabe et en berbère, *Bulletin des études africaines de l'INALCO*, I/2.
  - 1982 - La phonologie au secours de la grammaire en touareg, *BSLP*, LXXVII/1.
  - 1982 - La naissance des temps en berbère, *Bulletin des études africaines de l'INALCO*, II/3.
  - 1983 - La corrélation de concomitance en touareg, *Bulletin des études africaines de l'INALCO*, III/6.
  - 1985 - Opposition et alternance des inaccomplis dans l'Adghagh des Ifoghas, *GLECS*, XXIV-XXVIII/(1), 1979-1984.

- 1984 - Modes, temps et aspects verbaux, notamment en berbère, *Cahiers balkaniques de l'INALCO*, 1984/1.
- MAROUZEAU J. : 1951 - *Lexique de la terminologie linguistique...*, Paris.
- MARTIN R. : 1971 - *Temps et aspect*, Paris, Klincksieck.
- MOUNIN G. (Dir.) : 1974 - *Dictionnaire de la linguistique*, Paris.
- PENCHOEN Th.G. : 1973/a - *Etude syntaxique d'un parler berbère (Aït Frah de l'Aurès)*, Napoli (= *Studi Magrebini* V).
- PENCHOEN Th.G. : 1973/b - *Tamazight of the Ayt Ndhir*, Los Angeles.
- PICARD A. : 1960 - *De quelques faits de stylistique dans le parler des Irjen (Kabylie, Algérie). De la phrase inorganique à la phrase organisée*, Alger, La Typo-Litho/J. Carbonnel.
- PRASSE K.G. : 1972-74 - *Manuel de grammaire touarègue (tahaggart)*, Copenhague, Akademisk Forlag, 1972 : I-III, *Phonétique-Ecriture-Pronom* ; 1974 : IV-V, *Nom* ; 1973 : VI-VIII, *Verbe*.
- PRASSE K.-G. : 1986 - The values of the tenses in Tuareg (Berber), *Orientalia Suecana*, 33-35.
- VINCENNES (Sr Louis de)/DALLET J.M. : 1960 - *Initiation à la langue berbère (Kabylie) (grammaire)*, Alger, FDB.

[Texte paru dans : *La négation en berbère et en arabe maghrébin*, (sous la direction de S. Chaker & Dominique Caubet), Paris, L'Harmattan, 1996]

QUELQUES REMARQUES PRÉLIMINAIRES SUR LA NÉGATION EN BERBÈRE.

***par* Salem CHAKER**

On présentera ici les traits essentiels de la négation en berbère et surtout, les principales interrogations que suscitent les différentes facettes de ce phénomène syntaxique et sémantique. Les autres contributions consacrées au berbère dans ce volume tenteront, chacune pour une aire géo-linguistique particulière, d'apporter des éléments complémentaires – matériaux et analyses – qui donneront une vue à la fois plus précise et plus diversifiée de la négation en berbère.

A un niveau très général, on commencera par dire que la négation présente, à l'échelle globale du berbère, une homogénéité très forte quant à ces aspects centraux, mais aussi des éléments significatifs, nettement secondaires, de diversité dans ses aspects périphériques. La négation de l'énoncé **verbal** peut être formalisée sous le schéma suivant :

Nég^1 + Verbe [thème éventuellement spécifique] + **(Nég^2)**

kabyle : (1) *y-krez* = il-a/est labouré
ur y-kriz (ara) = nég^1 il-a/est labouré (nég^2)

Il y a donc partout un élément pré-verbal commun et obligatoire, dont la forme de base est ***wer***, mais qui peut connaître, selon les parlers et les contextes phonétiques de nombreuses variantes : *ur* (de loin la plus fréquente), avec vocalisation de la semi-voyelle ; *u*, avec chute de la liquide, essentiellement devant forme verbale commençant par une consonne apicale ; *ul*, *ud*... à la suite d'assimilation devant latérale ou dentale. Beaucoup de ces réalisations, qui sont toutes au départ manifestement conditionnées par un contexte phonétique, peuvent localement acquérir une autonomie totale par rapport à un environnement précis et accéder alors au statut de variantes régionales.

Le second élément de la négation (*ara*, dans l'exemple1) introduit immédiatement un élément de diversité important dans l'ensemble berbère :

a- D'une part, de nombreux dialectes importants, notamment le touareg, l'ignorent complètement, le morphème négatif pré-verbal suffit à nier un énoncé verbal :
touareg : (2) *i-gla* = il-est parti
ur i-glé : nég il-est parti = « il n'est pas parti »

b- D'autre part, dans les dialectes qui recourent à un second élément négatif, celui-ci n'est pas toujours présent dans tous les contextes. En règle générale, dans les environnements où s'exercent de fortes contraintes syntaxiques (relatives, phrases interrogatives, phrases de serments, succession de négations coordonnées...), le second morphème est soit facultatif, soit totalement exclu :

kabyle : (3) *y-kšem* = il-est entré
ur y-kšim ara : Nég^1 il-est entré Nég^2 = « il n'est pas entré »
mais :
(4) *ggull-eɣ ur y-kšim* ! : jure-je nég^1 il-entre
= « je jure qu'il n'entrera pas ! »

c- Enfin, dans le sous-ensemble des dialectes qui connaissent la marque de négation post-verbale, celle-ci présente des signifiants extrêmement divers :

- le kabyle de Grande Kabylie a *ara*, mais la Petite Kabylie connaît des formes bien plus variées : *ani, k...* (*Cf.* ici même la contribution de A. Rabhi ou Rabhi 1992 et 1994 ;
- les dialectes du Maroc central, le chaouï... ont des formes du type : *kra*, *ka*, *ša* ou *š...*

Ces trois constats préliminaires (a, b, c) établissent que le second élément de la négation n'est pas primitif en berbère : il s'agit à l'évidence d'un renforcement secondaire de la négation fondamentale *wer*, opéré de façon largement indépendante dans les différentes zones dialectales qui le pratiquent, même si l'on décèle dans ce processus des convergences certaines.

Troisième et dernière facette de la négation verbale berbère : le verbe lui-même. Comme on l'a mentionné dans la formalisation initiale de l'énoncé verbal négatif et dans les exemples proposés, le présence de la négation *wer* exerce des contraintes morpho-syntaxiques fortes sur le verbe nié ; avec, comme dans les énoncés ci-dessus, apparition d'une forme verbale spécifique (un thème verbal particulier du négatif, marqué en l'occurrence par un changement vocalique : *y-krez/y-kriz, y-kšem/y-kšim, i-gla/i-glé*), ou bien, dans d'autres conditions, des restrictions plus ou moins fortes du paradigme des thèmes verbaux, limitation des inventaires sur lesquelles on reviendra plus loin. Il apparaît que la négation n'est pas seulement une modalité additionnelle, extérieure au verbe, mais qu'elle influe directement sur le verbe lui-même, notamment sur l'inventaire des thèmes.

De cette rapide présentation, il ressort que l'étude de la négation berbère peut être focalisée sur trois aspects principaux : le morphème pré-verbal *wer* et son origine, les morphèmes post-verbaux négatifs, la paradigmatique verbale en énoncé négatif.

Le morphème négatif *wer/ur, war*

Il ne fait pas de doute que la forme première du morphème négatif pré-verbal est bien *wer* ; comme on l'a évoqué plus haut, le caractère phonétiquement conditionné des autres variantes, quel que soit leur statut synchronique dans les dialectes concernés, suffit à l'établir. De plus, dans les dialectes, comme le kabyle et le touareg, où coexistent les allomorphes *wer/ur/u(r)*, la variante *wer* apparaît nettement comme une forme soignée, propre à tous les usages élaborés, notamment au registre poétique.

L'origine du morphème reste obscure, mais une hypothèse sérieuse a été formulée par André Basset (1940) et reprise par Karl Prasse (1972 : 244). La négation *wer* n'est pas, en effet, isolée et son étymologie ne peut être dissociée de la détermination nominale *war*, préfixe privatif (« sans, dépourvu de »), très largement attesté dans le domaine berbère et dont Basset a proposé une étude très fouillée dans ses « Quatre études » (1940 : 202-222). La parenté formelle et sémantique entre la négation verbale *wer* et le privatif nominal *war* est évidente. Et comme l'a bien vu Basset (1940 : 221), ce qui les distingue au plan signifiant – l'alternance vocalique (*wer/war*) – est un phénomène bien connu dans la morphologie berbère et suggère immédiatement une opposition thématique verbale (aoriste ~ prétérit, notamment). Par ailleurs, Loubignac, dans son étude sur les parlers du Maroc central, mentionne un verbe *ar* : « être vide/être désert » (1924 : 177 et 487), dont le sémantisme permet d'envisager qu'il puisse être à l'origine du morphème de négatif/privatif
Cette hypothèse, qui suppose la chute – très classique en berbère – d'une semi-voyelle /w/ à l'initiale du verbe (racine WR > R), est confortée par certaines données morphologiques touarègues qui poussent à considérer le segment *wer* comme un ancien verbe d'état. En effet, dans les parlers de l'Ahaggar, le morphème de négatif prend, en proposition relative déterminative, une forme particulière : *weren* au masculin et *weret* au féminin (*Cf.* Cortade 1969 : 34, 41, 192-197 ; Prasse 1972 : 244) :

(5a) *amɣar weren ekšé* : vieillard nég ayant-mangé
= « un vieillard qui n'a pas mangé »

(5b) *tamɣart weret tekšé* : vieille nég ayant-mangé
= « une vieille qui n'a pas mangé »

Dans le même environnement, l'allomorphe *weren* n'est pas du tout inconnu dans le reste du domaine berbère puisqu'on l'on y relève aussi, très régulièrement :
(6) amɣar wer ***n****-ečči* : vieillard nég ayant-mangé
= « un vieux qui n'a pas mangé »

Mais les descriptions des dialectes non-touaregs opèrent très généralement une coupe qui associe la nasale au thème verbal plutôt qu'à la négation. En berbère nord, on considère que la marque du participe (obligatoire dans ce type de relative) suit le thème verbal au positif (*yečča-****n*** et le précède au négatif (*wer* ***n****-ečč-i*). Les faits touaregs suggèrent évidemment une tout autre analyse historique du groupe *wer (e)n* : la liaison phonétique et prosodique très forte entre la négation et la nasale et le fait que celle-ci s'oppose à une marque /t/ au féminin montrent qu'il s'agit en fait d'une ancienne alternance finale de genre entre une forme *weren* et une forme *weret*. Or, ce type d'opposition est caractéristique en touareg Ahaggar du participe des verbes d'état :
(7) *amɣar maqqeren* = un chef/vieillard étant grand (âgé)
tamɣart maqqeret = une vieille étant grande (âgé)

Le parallélisme avec le couple *weren/weret* est total et pousse donc à considérer les formes touarègues de la négation en contexte relatif comme le figement d'anciennes formes participiales d'un verbe d'état. Le berbère nord a non seulement perdu partout la distinction de genre pour le participe (ce qui explique l'absence d'une forme du type *weret*) mais aurait aussi abouti à une segmentation qui fait de la nasale plutôt un préfixe du thème verbal qu'un suffixe de l'élément négatif. Bien entendu, on devra supposer qu'une telle évolution est très ancienne puisqu'elle est quasiment générale dans les dialectes nord et que la nasale du participe y a acquis une autonomie totale vis-à-vis de la marque négative dont elle peut être séparée par diverses insertions : en berbère nord, il est clair qu'en synchronie le morphème *n* du participe négatif est bien un *préfixe du thème verbal*.

En tout état de cause, on voit que de nombreux indices, lexicaux et morphologiques, vont dans le sens de la formation de la négation *wer* et du privatif nominal *war* à partir d'un ancien verbe d'état, dont le signifié pourrait être celui relevé par Loubignac « être vide » ; dans cette hypothèse, la négation verbale *wer* procéderait de la grammaticalisation d'un ancien auxiliaire verbal précédant le thème du verbe nié.

Le second élément de la négation discontinue verbale : *ara*, *ani*, *kra*, *k*, *ša*, *š*...

Un très grand nombre de dialectes berbères, surtout ceux de la zone Nord, ont tendance à accompagner le morphème pré-verbal *wer* d'un second élément post-verbal, dont la fonction initiale de renforcement est patente. En fait, on doit distinguer deux cas de figure :

a)- Celui où le second élément est un lexème (ou un syntagme) nominal facultatif, bien vivant et ayant par ailleurs son sens plein dans le dialecte ; il s'agit alors d'un simple renforcement sémantique, à fonction expressive, que les autres contributions berbérisantes de ce volumes illustrent abondamment.

b)- Celui où le second élément est obligatoire (ou quasiment) et nettement indépendant aux plans morphologiques et fonctionnels par rapport à un étymon connu ou supposé. On a alors affaire à un *morphème grammatical*, second constituant d'une *négation discontinue*.
Bien entendu, la frontière entre les deux types est floue et l'on voit bien en berbère que le type (b) provient de la grammaticalisation d'une forme de type (a).

Dans tous les cas, même dans ceux où la grammaticalisation est complète, l'origine nominale (ou pro-nominale) du renforcement est à peu près établie. Il en est ainsi, même s'il subsiste quelques

zones d'obscurité, pour *ara* du kabyle (Grande Kabylie), dont l'origine nominale est confirmé par l'existence d'une forme à initiale /w/ (*wara*) qui ne peut être que la marque de l'état d'annexion du nom :

(8) *ur dd yeqqim wara* = « il ne reste rien » (= rien ne reste)

énoncé dans lequel *wara* est encore très clairement le complément explicatif (« sujet lexical » post-posé) du verbe *yeqqim* et est, à ce titre, marqué par l'état d'annexion.

On a rapproché ce *ara* kabyle du lexème *haret* / *aret* « chose » du touareg et du pronominal indéfini *éré* « quiconque ». D'autre part, en kabyle même, le segment *ara* a bien d'autres fonctions (grammaticales) que celle de second élément de négation verbale : il est aussi relateur dans certains contextes relatifs (avec thème verbal d'aoriste), n'impliquant aucune négation :

(9) *argaz yeddan* : homme étant allé (P)
= « l'homme qui est allé »
argaz ***ara*** *yeddun* : homme ***ara*** allant (A)
= « l'homme qui ira/irait »

Ce statut de pronominal indéfini, en fonction de support de détermination (Galand 1974/a) est encore plus nette dans des énoncés à anticipation du type :

(10) *ara s fkeγ, d tiyita !* : ce-que à-lui donne-je, c'est coup
= « ce que je vais lui donner, c'est une (bonne) raclée » !

Selon toute vraisemblance, le *ara* kabyle est donc un ancien nom *ara/wara* de signifié « chose quelconque » qui a eu tendance à se grammaticaliser dans diverses fonctions, celle de pronom indéfini en fonction de relateur et celle de second élément de négation.

Des processus similaires peuvent être mis en évidence pour la plupart des seconds éléments de négation : *kra, k, šra, ša , š, ani*... Certains ont été analysés dans des travaux récents (Brugnatelli 1986, Rabhi 1992), d'autres le seront dans les contributions à ce volume.

Une question importante reste pendante à propos de la diffusion de la négation à deux éléments : le rôle éventuel des contacts avec l'arabe dialectal. La négation verbale discontinue est bien attestée dans les dialectes arabes maghrébins, souvent sous des formes très proches de celles du berbère (second éléments en *š*, notamment). Une (inter-)influence consécutive aux contacts anciens et intimes entre les deux langues est donc assez probable. Il est cependant difficile en l'état actuel des études de faire le départ entre phénomènes de contacts éventuels – et, dans ce cas, de déterminer le sens de l'influence – et évolutions indépendantes parallèles. Cette dernière explication ne peut être exclue puisque l'on sait bien que le renforcement de la négation et, à partir de là, la formation de négations discontinues, est une tendance très largement répandue dans les langues du monde pour des raisons sémantiques et énonciatiques évidentes. Ce point devra certainement faire l'objet d'études approfondies de dialectologie comparée berbère/arabe. Mais dès à présent, plusieurs constats factuels s'imposent :

– La négation discontinue est quasiment généralisée en arabe maghrébin, mais elle est aussi bien connue en arabe moyen-oriental ; ce qui affaiblit évidemment beaucoup l'hypothèse d'une influence décisive du substrat/adstrat berbère sur l'arabe dialectal maghrébin dans ce domaine.

– Ce sont uniquement les dialectes berbères nord, c'est-à-dire ceux qui sont en contact le plus étroit avec l'arabe dialectal, qui ont totalement grammaticalisé le second élément de la négation (kabyle, chaoui, tamazight...).

– Les matériaux morphologiques utilisés par le berbère pour constituer son second élément de négation sont divers, mais ils présentent un net parallélisme sémantique et, dans certains cas formel, avec ceux de l'arabe maghrébin. Les morphèmes les plus fréquents (*ara*, *kra*, *ka*, *k, šra, ša, š*... ; *Cf.* Brugnatelli 1985 et ici même les autres contributions berbérisantes), paraissent tous se ramener à deux

étymons nominaux/pro-nominaux fondamentaux : *ara/wara* « chose quelconque » et *kra* « chose, quoi que ce soit », dont on suit bien, à travers les variétés dialectales, tous les stades de réduction phonétique : *kra > ka > k ; kra > ša > ša > š*. Incidemment, cette chaîne, bien établie, de transformations phonétiques en berbère permet de rejeter l'hypothèse, souvent formulée par les auteurs anciens ou actuels, d'un emprunt à l'arabe du second élément *š* de la négation. La ressemblance des signifiants (berbère *u(r)* – ***ša/š*** ; arabe *ma* – ***š***) est certainement fortuite.

Pour toutes ces raisons, il semble assez difficile de retenir la thèse d'un emprunt direct du berbère à l'arabe ou l'inverse. On doit plutôt envisager une évolution convergente par contact, allant dans le sens la constitution d'une négation à deux éléments, le second élément étant puisé, dans les deux langues, dans les mêmes classes lexico-sémantiques.

Le noyau verbal nié

Partout, la négation a une incidence forte sur le verbe nié : le paradigme des formes thématiques possibles en contexte négatif connaît d'importantes modifications par rapport à celui de l'énoncé positif. Deux configurations sont représentées et combinés dans les différents dialectes : l'apparition de thèmes verbaux spécifiques dits « négatifs » et/ou la réduction, souvent très marquée, du paradigme des thèmes après la négation.

Le Prétérit négatif (PN) : une forme généralisée et ancienne.

Au thème de prétérit, dans quasiment tous les dialectes, après la négation *wer/ur*, le verbe nié prend, pour certaines catégories morphologiques de verbes, une forme particulière, avec vocalisation en /i/ (ou /é/ en touareg), dite thème de "prétérit négatif" (PN) ou "thème en /i/". Du point de vue de l'analyse synchronique, les choses ne souffrent d'aucune ambiguïté : le thème de prétérit négatif est une simple variante morphologique obligatoire du prétérit en contexte négatif. En d'autres termes, il n'y a fonctionnellement qu'un seul thème, le prétérit, qui connaît deux réalisations selon les contextes :

P	se réalise	→	P	en énoncé positif
		→	PN	en énoncé négatif.

PN est donc une simple contrainte morphologique, ce que confirme d'ailleurs la tendance marquée dans de nombreux parlers berbères, à en abandonner l'usage (P devenant la forme unique). C'est notamment le cas dans de larges zones du domaine chleuh (Sous), mais on constate, même dans les dialectes où l'usage de PN est bien établi, une régression sensible. En kabyle, par exemple, dans l'usage courant, non littéraire, il disparaît souvent au profit de P et l'on relève, pour de nombreux verbes, une hésitation des locuteurs quant à l'existence d'une forme PN. PN est un thème verbal non fonctionnel, en nette perte de vitesse.

Mais il en a été évidemment autrement à une date ancienne. La non pertinence actuelle est nécessairement secondaire et le thème PN a eu, en d'autres temps, une fonction sémantique réelle. C'est ce dont témoigne encore très clairement le kabyle puisque dans ce dialecte le thème en /i/ n'est pas limité au contexte négatif : il est également utilisé après les subordonnants d'hypothèse (*mer, lukan*, « si ») :

(11) *mer yeddi, a dd yawi amur-is* = « s'il y était allé, il aurait eu sa part »

Cette extension confirme, comme l'avait noté André Basset (1952 : 15), que le thème en /i/ n'est pas primitivement une forme de négatif. Il avait très probablement une fonction et des usages beaucoup plus larges qui se sont réduits au cours de l'évolution de la langue. L'hypothèse la plus sérieuse a été formulée, il y a déjà longtemps, par André Picard (1959), même si l'approche est maintenant quelque peu dépassée ; ce thème en /i/ serait une ancienne forme à valeur **intensive** qui devait être employée dans des environnements à forte modalisation : énoncés négatifs (interdiction), de souhait, d'hypothèse irréelle etc.

Les formes négatives de l'aoriste

De manière quasi symétrique, il existe dans un grand nombre de dialectes, une forme particulière d'aoriste intensif négatif (AIN) dont l'apparition est strictement déterminée par la présence de la négation *wer/ur* ; on aura ainsi en touareg :

- AI : *i-taway* = « il emmène (habituellement) »
- AIN : *(ur) i-tiwi* = « il n'emmène pas (habituellement) »

(du verbe *awey* "emmener, amener, emporter")

L'étude récente de Kossman (1989) a montré que le phénomène était assez largement diffusé à travers le domaine berbère : touareg, mozabite, ouargli, rifain... et qu'il avait donc de fortes chances d'être ancien, voire "berbère commun".

Pour ce qui est du complexe *ad* + Aoriste, qui peut être considéré comme une véritable forme de base dans de nombreux dialectes, avec une valeur temporelle (futur) ou modale (potentiel) (*Cf.* Chaker 1995), les situations sont plus diverses, mais on observe toujours un impact sensible de la négation :

- En touareg, *ad* est exclu en énoncé négatif et est remplacé par un allomorphe *za*, *zé*, *hé,* Ahaggar), sans doute un ancien adverbe (« alors, donc » ; *Cf.* chleuh *za*, Aspinion 1953 :). On aura donc :

(12) *ad aweyeɣ aman* = « j'emmènerai de l'eau »
(12b) *ur za aweyeɣ aman* = « je n'emmènerai pas d'eau »

- En kabyle et dans de nombreux dialectes nord (chaoui, tamazight...), on observe un phénomène intéressant de réduction du paradigme : en face des différentes formes issues de l'aoriste (quatre au minimum : Aoriste, Aoriste intensif, *ad* + Aoriste, *ad* + Aoriste intensif), il n'y a plus, en énoncé négatif que l'Aoriste intensif. En d'autres termes, il y a neutralisation des différentes formes de la sphère de l'aoriste au profit du seul Aoriste intensif, qui acquiert ainsi le statut d'"archi-aoriste" polyvalent :

Enoncé positif		Enoncé négatif
A :	*yawi*	
ad + AI :	*ad yawi*	
AI :	*yettawi*	*ur yettawi*
ad + AI :	*ad yettawi*	

Dans ces dialectes, en énoncé verbal négatif, le système des formes en opposition se réduit donc de manière drastique puisqu'il n'existe plus que deux thèmes :

P (PN) ~ AI

Sachant que PN est certainement une ancienne forme d'intensif (*Cf. supra*), on aboutit alors à un constat fort intéressant : en contexte négatif, de nombreux dialectes berbères, à un moment donné de leur histoire, ont eu tendance à n'employer que des thèmes intensifs, confirmant ainsi l'existence d'un lien sémantique étroit entre négation et modalisation. La négation n'est effectivement pas une simple opération logique neutre opérant sur l'énoncé positif : elle implique le plus souvent une très forte intervention de la subjectivité du locuteur, d'où cette tendance à recourir à des formes intensives.

L'examen des données berbères dans leur diversité indique que, même là où il n'y a pas réduction de l'inventaire (en chleuh par exemple), au plan des signifiants, l'énoncé négatif est rarement le symétrique strict du positif : on y relève presque toujours d'importantes asymétries et/ou variations morphologiques, notamment au niveau des préverbes de l'aoriste. Le syntagme verbal négatif est de ce fait bien souvent éclairant sur la morphogenèse des formes secondaires et sur les processus de grammaticalisation. Ainsi les matériaux chleuhs apportent une confirmation nette de certaines hypothèses diachroniques (Chaker 1996). L'existence des couples positif/négatifs suivants :

ad i-sker (A) *ad ur i-sker* (A)
ar + i-skar (AI) *ur a i-skar* (AI)
(du verbe *sker* "faire")

établit :

– le caractère secondaire et nettement périphérique du préverbes modal/temporel *ad* qui a dû être une détermination de type adverbial de l'énoncé global avant de s'agglutiner au noyau verbal ;

– que, malgré la répartition dialectale actuelle entre les préverbe de l'aoriste intensif (*ar, a, la, da*), ces morphèmes appartiennent bien à un stock **commun** de déterminations du verbe, dont les éléments ont été employés partout et étaient donc au départ en opposition.

A = aoriste P = prétérit
AI = aoriste intensif PI = prétérit intensif

* * *

Références bibliographiques

- ASPINION (Robert). : 1953 - *Apprenons le berbère.* Initiation aux dialectes chleuhs, Rabat.
- BASSET (André). : 1929 - *La langue berbère. Morphologie. Le verbe - Etude de thèmes*, Paris.
- BASSET (André) : 1940 - Quatre études de linguistique berbère, *Journal Asiatique*, juill.-déc.(étude n° 3, *war*, p. 202-222).
- BASSET (André). : 1952 (1969)- *La langue berbère*, Londres, IAI.
- BENTOLILA (Fernand). : 1981 - *Grammaire fonctionnelle d'un parler berbère*, Paris, SELAF.
- BRUGNATELLI (Vermondo) : 1986 - La negazione discontinua in Berbero e in Arabo magrebino, *Atti della 4a giornata di studi camito-semitici e indeuropei*, Bergamo, Unicopli, p. 53-62.
- CHAKER (Salem). : 1983 - *Un parler berbère d'Algérie (Kabylie) : syntaxe*, Université de Provence.
- CHAKER (Salem) : 1984 - *Textes en linguistique berbère (introduction au domaine berbère)*, Paris, CNRS.
- CHAKER (Salem) : 1995 - *Linguistique berbère (études de syntaxe et de diachronie)*, Paris/Louvain, Peeters.
- CHAKER (Salem) : 1996 - Quelques faits de grammaticalisation dans le système verbal berbère, *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* (à paraître).
- COHEN (David) : 1984 - *La phrase nominale et l'évolution du système verbal en sémitique. Etude de syntaxe historique*, Louvain/Paris, Peeters.
- CORTADE (Jean-Marie) : 1969 - *Essai de grammaire touareg (dialecte de l'Ahaggar)*, Alger.
- DELHEURE (Jean) :1986. *Faits et dires du Mzab*, Paris, Selaf-Peeters.
- FOUCAULD (Charles de) : 1951-52 - *Dictionnaire touareg-français,* (Ahaggar), Paris.
- GALAND (Lionel) : 1974/a - Défini, indéfini non-défini : les supports de détermination en touareg, *BSLP*, 79/1, p. 205-224.
- GALAND (Lionel) : 1974/b - Introduction grammaticale, *in* : Petites Soeurs de Jésus, *Contes touaregs de l'Aïr*, Paris, SELAF.
- GALAND (Lionel) : 1977 - Continuité et renouvellement d'un système verbal : le cas du berbère, *BSLP*, 82/1.
- GALAND (Lionel) : 1994 - La négation en berbère, *MAS-GELLAS*, n.s., 6, p. 169-181.
- KOSSMAN (Marten) : 1989 - Le prétérit négatif en berbère, *Etudes et documents berbères*, 6, p. 19-29.
- LEGUIL (Alphonse) : 1987 - *Structures prédicatives en berbère*, Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Paris-III, 3 tomes. Le volume II reprend notamment les études antérieures de l'auteur sur le verbe berbère (touareg, chleuh, kabyle...). La partie synthèse de ce travail a fait l'objet d'une publication sous le titre :
  - *Structures prédicatives en berbère.* Bilan et perspectives, Paris, L'Harmattan, 1992.
- LOUBIGNAC (Victor) : 1924 - *Etude sur le dialecte berbère des Zaïan et Aït Sgougou*, Paris, Leroux.
- MADOUI (Khellaf) : 1995 - *Contribution à la géographie linguistique de la Petite-Kabylie*, Mémoire de DEA, Inalco.
- MAROUZEAU (Jean). : 1951 - *Lexique de la terminologie linguistique...*, Paris.
- MEILLET (Antoine) : 1952/1975 (rééd.) - *Linguistique historique et linguistique générale* (I et II), Paris, Champion/Klincksieck.
- METTOUCHI (Amina) : 1995 - *Aspect et négation. Recherche d'invariants et étude énonciative de l'incidence de la modalité négative sur l'aspect en berbère (kabyle)*, Thèse pour le doctorat (nouveau régime), Université de Paris-III.

- PENCHOEN (Thomas, G.) : 1973/a - *Etude syntaxique d'un parler berbère (Aït Frah de l'Aurès)*, Napoli (= *Studi Magrebini* V).
- PENCHOEN (Thomas, G.) : 1973/b - *Tamazight of the Ayt Ndhir*, Los Angeles, Undena Publications.
- PICARD (André) : 1957 - Du prétérit intensif en berbère, *Mémorial André Basset*, Paris, Adrien Maisonneuve, p. 107-120.
- PRASSE (Karl-G.) : 1972 - *Manuel de grammaire touarègue (tahaggart)*, Copenhague, Akademisk Forlag, (I-III : *Phonétique-Ecriture-Pronom*) : p. 274-275.
- RABHI (Allaoua): 1992 - Les particules de négation dans la Kabylie de l'Est, *Etudes et documents berbères*, 9, p.139-145.
- RABHI (Allaoua) : 1994 - *Description d'un parler berbère. Ayt-Mhend d'Aokas (Béjaïa, Algérie). Morpho-syntaxe*, Mémoire de DEA, Paris, Inalco.
- STUMME (Hans) : 1899 - *Hanbdbuch des Schilhischen von Tazerwalt*.

[Ce texte reprend la notice : "Adjectif (qualificatif)", ***Encyclopédie berbère II***, 1985 : 129-136]

L'ADJECTIF

Salem CHAKER

En tant que catégorie sémantique et morphologique, l'adjectif existe dans la *totalité* du domaine berbère. En tant que catégorie syntaxique définie par une compatibilité et une fonction spécifique, l'adjectif est connu dans *la plus grande partie* de l'ensemble linguistique berbère ; les dialectes où il n'est pas attesté en tant qu'être syntaxique sont le touareg et Ghadamès. On retrouve sur ce terrain une certaine unité des dialectes "orientaux" ; mais il faut noter que, curieusement, Siwa, le Djebel Nefoussa et les parlers de Tunisie, généralement inclus dans ce sous-ensemble "oriental", connaissent pour leur part l'adjectif :

- Siwa : *agmar amellal*, "un cheval blanc"
- Nefoussa : *bušil ameškan*, "un petit garçon"

Il n'y a pas consensus au sujet de l'adjectif dans la littérature linguistique berbérisante. Les positions sont diversifiées, tant au plan de la description synchronique que des hypothèses diachroniques. Pendant très longtemps, on s'est contenté d'appliquer telles quelles les catégories syntaxiques du français et c'est donc le filtre de la grammaire scolaire qui servait de cadre à la description du berbère. Ainsi, presque tous les ouvrages et manuels anciens comportent un chapitre "*De l'idée qualificative*" dans lequel on inventorie les manières dont peut être rendu en berbère un adjectif qualificatif français.

Dans leurs présentations générales de la langue berbère, Basset (1952, 1957) et Galand (1960) ne sont guère prolixes sur l'adjectif. Galand ne lui consacre qu'une phrase rapide (p. 1219) : « Les adjectifs présentent généralement les mêmes caractères morphologiques que le nom ». Ce qui laisse cependant supposer qu'il admet, comme Basset, l'existence d'une catégorie "adjectif". Ce sont surtout les travaux syntaxiques récents qui posent de front la question de l'existence de l'adjectif en berbère ; pour y apporter d'ailleurs des réponses contradictoires.

Pour certains (Willms 1972 ; Bentolila 1981, suivi avec nuance par Elmoujahid 1981), il n'y a pas d'adjectifs qualificatifs, même en berbère nord :

- Willms (1972 : 89) : « *Das Berberische kennt kein Adjektiv, es wird attributiv durch das Nomen und prädikativ durch das Verb ersetzt* ».

Pour lui, *tamllalt* ("blanche") dans la séquence *tamuššit tamllalt* (= chatte blanche = "une chatte blanche") est : « *Apposition im Status absolutus hinter dem erlaütternden Begriff...*» (p. 272).

Une description analogue est proposée par Bentolila (1981 : 346) pour qui il n'y a pas d'adjectifs mais des noms *apposés* : « Certains noms, du fait de leur contenu sémantique, sont souvent utilisés pour qualifier un autre nom auquel ils sont apposés ».

En revanche, Penchoen (1973/a et b) et Chaker (1983) posent de leur côté très clairement un adjectif en tamaziɣt du Moyen Atlas, en kabyle et en chaouïa.

Certes, l'analyse linguistique, notamment l'analyse syntaxique, est largement tributaire du cadre théorique dans lequel elle est menée et du corps de concepts que l'on se donne au départ. Il est donc toujours difficile d'invalider une description lorsque plusieurs présentations sont en concurrence. Il n'y a guère d'autre attitude possible que d'en revenir aux données linguistiques de base, de les présenter et d'expliciter ses propres choix. Pour notre part, nous posons un adjectif qualificatif en berbère nord : il constitue une sous-classe du Nom et est identifié fondamentalement par sa syntaxe et, secondairement, par sa morphologie (son signifiant).

L'ADJECTIF : UNE SOUS-CLASSE SYNTAXIQUE DU NOM

L'adjectif partage tous les traits combinatoires et fonctionnels du substantif. Il porte, lui aussi, les marques de :

- Genre	*amllal*	~	*tamllalt* (adj.)
	"blanc"		"blanche"
	awtul		*tawtult* (sub.)
	"lièvre"		"hase"
- Nombre	*amllal*	~	*imllalen* (adj.)
	"blanc"		"blancs"
	argaz		*irgazen* (sub.)
	"homme"		"hommes"
- Etat	*amllal*	~	*umllal* (adj.)
	"blanc"		(de) "blanc"
	afus		*ufus*
	"main"		(de) "main" (sub.)

Il peut assumer toutes les fonctions du nom, y compris celle de prédicat de phrase nominale :

- kabyle : *d amllal* (adj.) / *d argaz* (sub.)
"il/c'est blanc" / "c'est (un) homme
- Maroc (chleuh) : *iga umlil* (adj.) / *iga argaz* (sub.)
"il est blanc" / "c'est (un) homme"

L'adjectif peut même être point de rattachement d'un complément de nom :

- kabyle : *aɣ°ezzfan ufus*
long (de) main = "qui a la main longue = qui vole".
- tamaziɣt : *amllal wul*
blanc (de) coeur = "qui a le coeur pur, sincère"

En fait, l'adjectif a *toutes* les caractéristiques syntaxiques du substantif ; il ne s'en distingue que par la capacité qu'il a de *déterminer directement un substantif* (séquence immédiate, sans marque autre que la position) : Substantif ← Adjectif (à l'état libre). Des séquences comme :

aydi	*ameẓẓyan*	
chien	jeune	= "le/un jeune chien"
argaz/aryaz	*ameqqran*	
homme	grand	= "le/un homme grand"
(a)yis/agmar	*amellal*	
cheval	blanc	= "le/un cheval blanc"

sont possibles dans tout le Maroc (tachelhit, tamaziɣt, tarifit), en Kabylie, au Mzab, dans les Aurès et jusqu'à Siwa. Dans cette fonction de déterminant qualificatif, l'adjectif est donc identifié par :
a)- la position : immédiatement après le substantif déterminé, sans rupture tonale ni pause **;**
b)- la marque d'état (libre) qui le distingue du complément de nom qui est, lui, à l'état d'annexion. En kabyle, il y a même opposition directe dans cette position entre l'adjectif et le complément de nom :

afus	*aberkan*	= "la/une main noire"
main	noire + état libre (adjectif)	
afus	*uberkan*	= "la main du noir"
main	(de) noir + état d'annexion (complément de nom)	

c)- l'accord de genre et de nombre entre le substantif et son déterminant :

agmar	*amllal*	= "le cheval blanc"
cheval	blanc	
(+ masc.)	(+ masc.)	
(+ sing.)	(+ sing.)	
tagmart	*tamllalt*	= "la jument blanche"
cheval	blanche	
(+ fém.)	(+ fém.)	
(+ sing.)	(+ sing.)	

L'adjectif est donc bien un Nom puisqu'il partage toutes les compatibilités (combinatoire et fonctions) du substantif, mais dans la macro-classe du Nom, il se singularise fortement par sa fonction de déterminant du substantif : il forme une *sous-catégorie syntaxique* nominale bien définie.

Est-il possible de considérer, comme le font Willms et Bentolila, l'adjectif comme un "nom en apposition" ? Et donc de ne pas reconnaître de sous-catégorie "adjectif" avec sa fonction spécifique. *Amllal* est-il "apposé" à *agmar* dans *agmar amllal*, "le cheval blanc" ? Tout dépend évidemment de la définition que l'on retient pour l'apposition. En l'occurrence, il faudrait nécessairement s'éloigner de la définition la plus courante de l'apposition qui suppose une rupture tonale (Dubois 1973 : 44 ; Mounin 1974 : 37...). D'autre part, il faudrait alors introduire un autre terme pour dénommer l'apposition avec rupture tonale qui existe, elle aussi, en berbère :

gma ,	*ameẓẓyan ,*	*yemmut*
"mon frère,	le jeune,	est mort"

est distinct de :

gma	*ameẓẓyan*	*yemmut*
"mon frère	jeune	est mort"

= "mon jeune frère est mort"

Enfin, dans l'usage général, l'apposition peut concerner *tout* nominal libre (substantif, nom propre...), alors que seul un sous-ensemble bien délimité de noms peut assumer la fonction de déterminant direct d'un autre Nom. Ce qui revient à dire que la fonction "adjectif" est distincte de la fonction "apposition". En d'autres termes, le paradigme de l'adjectif n'est pas co-extensif à celui du Nom, contrairement à celui de l'apposition. L'adjectif constitue bien un inventaire spécifique au sein de l'ensemble du Nom. Et, si ses caractéristiques syntaxiques propres sont liées à son sémantisme (ainsi que le souligne Bentolila), cela n'empêche pas l'adjectif d'être parfaitement définissable sur la base de critères syntaxiques, paradigmatiques et syntagmatiques.

L'ADJECTIF : UNE SOUS-CATEGORIE MORPHOLOGIQUE DES NOMINAUX DEVERBATIFS

L'adjectif berbère, comme en principe tous les Noms (lexicaux), est une forme dérivée, issue en synchronie d'un radical verbal. Contrairement aux substantifs dont la liaison avec un lexème verbal est plus aléatoire, l'adjectif est presque toujours formé sur un radical vivant. Certaines catégories sémantico-formelles de verbes (les "verbes d'état") ont même régulièrement un adjectif qui leur correspond :

imlul "être blanc" → *amllal* ou *umlil* "blanc"

L'adjectif résulte ainsi de l'association d'une racine lexicale et d'un schème d'adjectif :

verbe :	*imlul*		
racine :	*mll* + schème adjectif →	adjectif
	CCC + (**aCC:a -**)	*amllal*

Il n'y a pas *un* mais plusieurs schèmes d'adjectifs en distribution complémentaire (en fonction de la forme du radical verbal), en variation libre ou régionale. Certains de ces schèmes sont communs aux substantifs et aux adjectifs, mais plusieurs sont propres aux adjectifs. C'est d'ailleurs là un critère morphologique complémentaire qui établit l'existence et la spécificité de l'adjectif en berbère : l'adjectif est souvent reconnaissable par son signifiant.

Les principaux schèmes d'adjectif

- **(a)CC:aC** (parfois **(a)CCaC**) : presque toujours sur verbe d'état

- *amellal*,	"blanc"	- *awessar*,	"vieux"
- *amessas*,	"fade"	- *alegg°aɣ* ,	"doux"
- *asemmaḍ*,	"froid"	- *aseggan*,	"noir"
- *azegg°aɣ*,	"rouge"	- *asellaw*,	"flétri"
- *awraɣ*,	"jaune"	- *asdad*,	"fin"

- **(a)CCan**, **(a)CC:Can**, **(a)CvCan** : presque toujours sur verbe d'état

- *aberkan*,	"noir"	- *ameqq°ran*,	"grand"
- *azedgan*,	"propre"	- *ameẓẓyan*,	"petit"
- *aquran*,	"sec"	- *awessran*,	"vieux"

- *ašiban*,	"chauve"	- *azuran*,	"épais, gros"
- *aẓayan*,	"lourd"	- *arẓagan*,	"amer"

- **uCCiC**

- *umlil*,	"blanc"	- *uɣzif*,	"long"
- *uzwiɣ*,	"rouge"	- *usgin*,	"noir"
- *ukrif*,	"paralytique"	- *usbiɣ*,	"teint, fardé"
- *ungif*,	"idiot"	- *usdid*,	"fin"

- **aCvCac**

- *aziwar*,	"gros" (Mzab)	- *aridal*,	"boiteux"
- *abiḍar*,	"boiteux"	- *abukaḍ*,	"aveugle"

- **aCCCvC**

- *aderɣal*,	"aveugle"
- *azegzaw*,	"bleu-vert"
- *azelmaḍ*,	"gauche"

- **aM/N---u** : forme apparentée au nom d'agent en *m*--

- *amellaẓu*,	"affamé"	- *ameqqarsu*,	"déchiré"
- *amerrku*,	"sale"	- *amerrẓu*,	"brisé"
- *amezwaru*,	"premier"	- *aneggaru*,	"dernier"

- **iMiCCiC** : presque toujours sur verbe d'état

- *imizwiɣ*,	"rougeâtre"	- *imilwiɣ*,	"doux"
- *imibrik*,	"noirâtre"	-*imirẓig*,	"amer"

Tous ces modes de formation sont attestés dans la généralité des dialectes berbères nord. Comme on peut le constater à partir des exemples cités, il y a souvent concurrence pour un même adjectif entre plusieurs schèmes :

- *amllal / umlil*, "blanc" - *awssar / awessran*, vieux, âgé"
- *algg°aɣ / imilwiɣ*, "doux" - *aseggan / usgin*, "noir"
- *azegg°aɣ / uzwiɣ*, "rouge" - *aɣ°ezzfan / uɣzif*, "long"
- *azuran / aziwar*, "épais, gros"

La répartition entre ces doublets est souvent fonction de préférences dialectales ; le chleuh a :
alors que le kabyle retient plutôt :

umlil, "blanc",	*amllal*
uɣzif, "long",	*aɣ°ezzfan*
uzwiɣ, "rouge",	*azegg°aɣ*

En diachronie, il est certain que ces différences de forme correspondaient à des distinctions sémantiques. Actuellement, il est encore possible de discerner dans certains cas des nuances sémantiques légères ; mais il est difficile de déterminer s'il s'agit de résidus de valeurs anciennes ou de réinterprétations locales récentes ; ainsi, le kabyle connaît simultanément et spécialise :

aCC:aC	et	**uCCiC**
amllal = "blanc"		*umlil* = "blanchâtre", "terre blanche" ;
azegg°aɣ = "rouge"		*uzwiɣ* = "rougeâtre", "terre rouge".

aCCCan	et	**iMiCCiC**
aberkan = "noir"		*imibrik* = "noirâtre", "noiraud"

Dans ce dialecte, les schèmes **uCCiC** et **iMiCCiC** dénotent donc *souvent* l'imperfection de la qualité ; cette nuance est d'ailleurs beaucoup plus sensible pour le schème **iMiCCiC**.

Tous ces schèmes sont assez nettement spécifiques de l'adjectif. Certains peuvent se retrouver dans les substantifs (en particulier **aCCaC**, **aCvCaC** et **aCCCvC**), mais dans l'ensemble, ils caractérisent le plus souvent des adjectifs. Certaines de ces formes sont même exclusivement adjectivales (**a---an**), ce qui permet de poser en berbère nord un suffixe d'adjectif **--an**.

L'adjectif est le plus souvent formé sur un verbe d'état : *imɣur*, "être grand" → *ameqq°ran*, "grand". Mais on peut relever d'assez nombreuses dérivations sur des verbes qui n'ont pas (ou plus) les caractéristiques morphologiques particulières des verbes d'état :
- *ɣar*, "être sec, se désécher" > *aquran*, "sec"
- *šab*, "être/devenir chauve" (emprunt arabe) > *ašiban*, "chauve".

Mais s'ils n'en ont pas la morphologie, ces verbes ont le sémantisme des verbes d'état. On peut penser que la plupart de ces verbes "normaux" permettant de former un adjectif sont en fait d'anciens verbes d'état ayant perdu leur conjugation spécifique. Ainsi, du point de vue de sa genèse, l'adjectif qualificatif ne peut être formé qu'à partir de certaines racines lexicales ; il est toujours lié à une zone lexico-sémantique relativement délimitée : celle des "états et qualités stables".

FORMES SECONDAIRES DE L'ADJECTIF : *complexes adjectivaux, emprunts et noms d'agent*

Dans tout le berbère nord, on relève divers types d'adjectifs autres que les déverbatifs caractérisés par l'un des schèmes inventoriés ci-dessus. Ce sont :

a)- Des formes empruntées à l'arabe, avec suffixe relationnel (*nisba -i(y)*) marquant l'origine. Ils sont fréquents pour les ethniques :
atunsi, "tunisien"
aṛumi, "européen, chrétien"
Mais on les rencontre aussi pour d'autres types de qualifications :
aḥraymi, "tortueux, rusé..."
aweṛdi, "rose"

b)- Des complexes : "préfixe adjectiveur" + substantif. Les constructions les plus courantes sont :
- préfixe (d'origine arabe) *bu-*, "celui à, l'homme à" + substantif,
- préfixe privatif *war*, "sans" (et son éventuelle forme féminine *tar*) + substantif :
war-tiṭ, "sans oeil" = "borgne"
war-ssaεd, "sans chance = "malchanceux"
bu-yiles, "à langue" = "qui parle bien"
bu-yiɣil, "à bras" = "courageux, qui affronte..."
On peut intégrer à cette catégorie les adjectifs dénominatifs, très rares en berbère nord il est vrai, de la forme **(a)ms/ns-** + substantif :
amesbrid (< *abrid*, "chemin") = "passant, voyageur"
Leur capacité à fonctionner comme adjectifs qualificatifs n'est pas vraiment établie, les cas étant trop rares. Un seul exemple net en kabyle, mais il porte *deux* marques adjectivales :
anesbaṭli, "injuste" (*anes*-- et suffixe *-i*).

c)- Des noms d'agent ; un certain nombre de nominaux déverbatifs ayant la forme caractéristique des noms d'agent peuvent être employés comme adjectifs. Ils portent le plus souvent le préfixe "agentif" **m/n---** :
amuḍin, "malade" (et var. *amaḍun*) < *aḍen*, "être malade"
amak°ar, "voleur" < *ak°er*, "voler".
Mais ils ont parfois la forme **aCC:ac**, typique des noms d'agent empruntés à l'arabe (bien qu'il y ait quelques rares cas indigènes signalés par Vycichl 1970, 1972, 1974) :
axeddam, "travailleur", *aqeddaš*, "serviteur...".
Il ne semble pas que *tous* les noms d'agent puissent assumer la fonction d'adjectif. Les noms de métier, en particulier, peuvent difficilement déterminer un substantif. La répartition est probablement de nature sémantique et demande un examen plus fin des données pour chaque dialecte.

LE CAS TOUAREG : INNOVATION OU CONSERVATION ?

Le touareg, ainsi que quelques autres dialectes "orientaux", n'a pas d'adjectifs qualificatifs. Il possède des "adjectifs verbaux", selon la terminologie de Karl Prasse (1974 : 97-109). Mais ces formes - qu'il serait peut-être plus prudent de dénommer "substantifs ou noms qualifiants" - « n'ont pas les propriétés syntaxiques qu'on attend normalement d'un adjectif [...] : la capacité de déterminer un substantif comme épithète ou comme attribut ».
Au point de vue syntaxique, l'adjectif verbal est un substantif qui logiquement inclut en soi le complément et le complété (Prasse 1974 : 98) :
amɣar = "homme grand, vieillard"
ébeydeg = "chameau blanc"

L'analyse de K.Prasse est tout-à-fait claire : il n'y a pas d'adjectifs qualificatifs en touareg, mais des "substantifs qualifiants", toujours issus d'un verbe (comme l'adjectif berbère nord), qui dénomment le plus souvent des êtres vivants auxquels est attribuée une qualité stable ;

amellal = "animal blanc" (= "antilope addax")
ézeggeɣ = "animal rouge"

contrairement au berbère nord où :

amellal = "blanc"
azegg°aɣ = "rouge".

En touareg, la détermination qualificative d'un substantif ne peut pas se faire par le moyen d'un adjectif ; c'est toujours une forme verbale qui est utilisée :

- touareg : *adrar maqqeren* = "une grande montagne"
  montagne étant-grande (participe verbal)
- berbère nord : *adrar ameqq°ran* = "une grande montagne"
  montagne grande (adj.)

Le touareg recourt toujours au verbe (participe) là où le berbère nord a le choix entre l'adjectif qualificatif et le verbe. Se pose alors évidemment la question de savoir si l'adjectif qualificatif est une forme primitive en berbère. L'adjectif est-il une innovation des dialectes nord ou, au contraire, serait-il seulement tombé en désuétude en touareg ?

Depuis longtemps, de nombreux auteurs ont noté, surtout pour le Maroc, que l'adjectif était fortement concurrencé par le verbe pour la qualification du substantif ; la construction touarègue "substantif + verbe (participe)" est connue *partout* (BN : *adrar meqq°ren*) et semble même être souvent préférée à la séquence "substantif ← adjectif". On pourrait alors aisément envisager un état de langue dans lequel la détermination qualificative se faisait uniquement par le moyen du verbe ; puis, il y aurait eu apparition de la séquence "substantif ← substantif qualifiant", devenant progressivement "substantif ← adjectif" qualificatif :

1. substantif ← détermination verbale
2. substantif ← substantif qualifiant (apposé)
3. substantif ← détermination adjectivale

On hésitera pourtant à retenir cette hypothèse dans la mesure où, au plan des signifiants, il existe bien des schèmes spécifiquement adjectivaux, notamment le suffixe **-an** (qui est exclusivement une marque d'adjectif). D'autre part, l'adjectif est attesté avec les mêmes formes fondamentales de Siwa au Maroc : il serait étonnant qu'une telle innovation se soit faite de manière aussi homogène d'un bout à l'autre du Monde berbère. Le niveau des signifiants fait donc plutôt pencher pour l'explication inverse : le berbère commun possédait bien des adjectifs et le touareg en a perdu l'usage en tant qu'être syntaxique.

*

Bibliographie

- AKOUAOU (Ahmed) : 1976 - *L'expression de la qualité en berbère : le verbe (parler de base : la tašelhit de Tiznit)*, Thèse de Doctorat de 3e cycle, Paris.
- ASPINION (R.) : 1953 - *Apprenons le berbère. Initiation aux dialectes chleuhs*, Rabat.
- BASSET (André) : 1952 (1969) - *La langue berbère*, Londres.
- BASSET (André) : 1957 - *Articles de dialectologie berbère,* Paris, Klincksieck.
- BASSET (André)/PICARD (André) : 1948 - *Eléments de grammaire berbère (Kabylie-Irjen), Algerie*, Alger, La Typo-Litho.
- BENTOLILA (Fernand) : 1981 - *Grammaire fonctionnelle d'un parler berbère*, Paris, Selaf.
- CHAKER (Salem) : 1983 - *Un parler berbère d'Algérie (Kabylie) : syntaxe*, Université de Provence.
- CHAKER (Salem) : 1984 - *Textes en linguistique berbère (introduction au domaine berbère)*, Paris, Cnrs.
- DALLET (Jean-Marie) : 1982 - *Dictionnaire kabyle-français...,* Paris, Peeters (Selaf).
- DUBOIS (Jean) *et al.* : 1973 - *Dictionnaire de linguistique*, Paris.
- ELMOUJAHID (El Houssain) : 1981 - *La classe du nom dans un parler de la langue tamazight : le tachelhiyt d'Igherm (Souss-Maroc)*, thèse de doctorat de 3e cycle, Université de Paris-V.
- ELMOUJAHID (El Houssain) : 1982 - Un aspect morphologique du nom en tamazight : l'état
- GALAND (Lionel) : 1960 - "La langue" (art. "Berbère"), *Encyclopédie de l'Islam*.
- MAROUZEAU (J.) : 1951 - *Lexique de la terminologie linguistique...*, Paris.
- MOUNIN (Georges) (Dir.) : 1974 - *Dictionnaire de la linguistique*, Paris.
- PENCHOEN (Thomas G.) : 1973/a - *Etude syntaxique d'un parler berbère (Aït Frah de l'Aurès)*, Napoli (= *Studi Magrebini* V).
- PENCHOEN (Thomas G.) : 1973/b - *Tamazight of the Ayt Ndhir*, Los Angeles.

- PRASSE (Karl-G.) : 1972-74 - *Manuel de grammaire touarègue (tahaggart)*, Copenhague, Akademisk Forlag, 1972 : I-III, *Phonétique-Ecriture-Pronom* ; 1974 : IV-V, *Nom* ; 1973 : VI-VIII, *Verbe*.
Maisonneuve.
- VYCICHL (Werner) : 1970. Das Hamito-semitische Nomen Actoris in den Berbersprachen, *Le Muséon*, 83.
- VYCICHL (Werner) : 1972 - Berberische Nomina Actoris im Dialekt des Djebel Nefusa, Tripolitanien, *Orientalistische Literatur-Zeitung*, 67.
- VYCICHL (Werner) : 1974 - Zwei Formen des Berberischen Verbal-nomens, *Studi Magrebini*, VI.

[***Encyclopédie berbère*** : XIX, 1997, p. 2880-2886]

FONCTIONS (SYNTAXIQUES)

Salem CHAKER

On appelle *fonction* la relation qu'entretient un constituant de l'énoncé avec un (ou les) autre(s) élément(s) de l'énoncé (*Cf.* Marouzeau : 97 ; Martinet (dir.) 1969 : chap. 15 ; Dubois *et al.* : 216. Pour une langue déterminée, on identifie les fonctions syntaxiques comme étant les relations régulières existant entre les diverses classes d'unités, au sein des énoncés.

La fonction prédicative

C'est la fonction centrale, nécessaire à l'existence même de l'énoncé. Le prédicat est l'élément (ou le groupe d'éléments) obligatoire, non supprimable, autour duquel s'organise le reste de l'énoncé.

En berbère, langue à opposition verbo-nominale, c'est, très classiquement, le verbe qui constituent généralement le noyau prédicatif. Le verbe, qui est donc quasiment un *uni-fonctionnel prédicatif*, peut cependant, dans certains contextes (notamment en proposition relative), perdre cette fonction pour devenir un simple déterminant lexical équivalent à un adjectif (*Cf. infra*).

Mais le nom – précisément les substantifs, les adjectifs et tous les pronominaux libres – peut également occuper la fonction de prédicat. Il existe donc en berbère, dans tous les dialectes, de nombreux type de phrases nominales.

– Soit, comme en touareg, par simple juxtaposition de nominaux (phrase nominale "pure") :

Mûsa, amɣar n Ahaggar
Mûsa, chef de Ahaggar = Moussa est le chef de l'Ahaggar

– Soit, comme dans la plupart des dialectes berbères nord, grâce à un auxiliaire de prédication spécialisé (*d* = "il y a/c'est") :

d amur-iw
d part-ma = c'est ma part

– Soit dans le cadre de constructions préposionnelles diverses :

ɣur-s sin yezgaren (kabyle)
chez-lui deux boeufs = il a deux boeufs
dar-s iqariḍen (chleuh)
chez-lui argent = il a de l'argent

Enfin, dans de nombreux dialectes, la fonction prédicative peut aussi être assumée par divers éléments invariables, de type adverbial :

ulaš aman (kabyle)
abence eaux = il n'y pas d'eau

Les fonctions nominales primaires

Si le nom peut être prédicatif, c'est avant tout un *pluri-fonctionnel* qui assume des fonctions très diverses dans l'énoncé. Dans une perspective structuraliste, ce sont les travaux de Lionel Galand (complétés et précisés par Penchoen, Bentolila, Chaker et Leguil) qui ont identifié les principales fonctions nominales.

Le complément explicatif [C.E.]

Il s'agit du lexème nominal, marqué par l'état d'annexion, postposé à l'élément qu'il détermine, souvent le prédicat :

y-rwel *umak°ar-nni*
il s'est enfui voleur-là = le voleur s'est enfui

Ce constituant nominal est facultatif (*y-rwel*, "il s'est enfui", seul, constitue un énoncé) et on peut le rencontrer dans d'autres contextes où il détermine autre chose qu'un verbe :

a- un prédicat nominal :
d amaga°ad umak°ar-nni
d peureux voleur-là = le voleur (était) un peureux

b- un pronom personnel affixe régime
ṭṭf-n *t umak°ar-nni*
ont saisi-ils le voleur-là = ils l'ont attrapé, le voleur (énoncé dans lequel *umak°ar* reprend et explicite le pronom personnel affixe régime direct *-t*, "le").

On a donc affaire à une fonction qui n'est pas spécifiquement liée au prédicat : *celle d'explicitation lexicale,* le plus souvent d'une marque personnelle (indice personnel du verbe, pronoms régimes). Cette redondance apparente peut être analysée comme une recherche d'économie : on recourt d'abord à des paradigmes grammaticaux très restreints et peu spécifiques (dont les unités ont une très haute fréquence) et on ne fait intervenir les moyens lexicaux que pour lever les risques d'ambiguïté. Selon une belle formule de Galand (1975 : 176), on aboutit à une véritable division [du travail] entre les "êtres lexicaux" et les "êtres grammaticaux", les premiers ayant pour fonction de pallier l'imprécision des seconds, qui, pour leur part, véhiculent les relations entre les participants.

Il est donc difficile de considérer ce nominal à l'état d'annexion comme un "sujet", du moins si l'on conserve à ce terme sa définition syntaxique courante en linguistique générale. C'est pour cet ensemble de raisons que Lionel Galand (1967) a proposé de dénommer cette expansion nominale "complément explicatif", puisqu'il explicite un élément qui le précède. Certains auteurs ont proposé d'autres appellations (Chaker 1983 : "expansion référentielle" ; Leguil 1984 : "complément référentiel") mais elles ne changent rien à l'analyse syntaxique sous-jacente.

Plusieurs auteurs récents (notamment Touratier 1986 et Cadi 1991) ont néanmoins proposé de revenir à la terminologie classique de "sujet" ; on reste réservé devant cette proposition dans la mesure où elle implique que l'on ne donne pas une définition strictement syntaxique (formelle) du sujet et que l'on introduise nécesssairement des considérations sémantiques et/ou énonciatives.

Le complément direct [C.D.]

Le complément direct est le nominal directement postposé au verbe, avec la marque de l'état libre. Il s'agit là d'une fonction nominal caractéristique de l'énoncé à prédicat verbal (contrairement au complément explicatif). La fonction complément directe peut être assumée par un lexème nominal ou par un substitut grammatical, c'est-à-dire un pronom personnel affixe de la série particulière des régimes directs :

y-fka idrimen = il a donné (de) l'argent
y-fka ten = il a donné les = il l'a donné (*idrimen* étant un pluriel)

On notera qu'en berbère le complément direct est à la forme non marquée du verbe, *i.e.* la forme de l'état libre.

Le complément indirect [C. ind.]

Le complément indirect est un syntagme nominal relié au prédicat par un morphème relationnel (préposition) quelconque. Le noyau nominal lui-même est généralement à l'état d'annexion. Le cas typique est celui du syntagme attributif à préposition *i* (à) :

y-fka aksum ***i*** *temɣart*
il-a donné viande **à** vieille = il a donné de la viande à la vieille

Dans ce cas, le syntagme nominal peut être remplacé par un substitut grammatical, un pronom personnel affixe de la série régime indirect :

y-fka - yas aksum
il-a donné - à elle viande = il lui a donné de la viande.

L'indicateur de thème. [I. Th.]

Les énoncés bebères, verbaux ou non-verbaux, comportent très fréquemment, le plus souvent en position initiale, des syntagme nominaux à l'état libre, séparés du reste de l'énoncé par un décrochage intonatif très net (Chaker 1995 : chap. 8). Soit les couples d'énoncés suivants :

(a) *n-zla azgr*
nous-avons égorgé boeuf
= "nous avons égorgé un boeuf"
(b) *azgr, n-zla (t)*
boeuf nous-avons-égorgé (le)
= "un/le boeuf, nous (l) avons égorgé"

(a) *y-mmut wrgaz-is*
il-est mort mari-son = "son mari est mort"
(b) *argaz-is, y-mmut* = "son mari, il est mort"

La thèse classique (Basset 1950) parlait pour les énoncé du type (b) *d'anticipation*. Le terme même implique une antériorité logique de la phrase neutre (a) et le caractère non fondamental au plan syntaxique de la mise en relief. Cette terminologie indique aussi que Basset avait surtout été sensible au paramètre de la position (anticipation = mise en tête d'énoncé = "extraposition").

Les travaux de L. Galand (1964) ont introduit une rupture nette en proposant le concept d'"Indicateur de thème", considéré comme une fonction particulière des syntagmes nominaux. Les auteurs ultérieurs (Penchoen, Bentolila, Leguil, Chaker...) suivent généralement Galand, *mais non sans hésitations.* Pour notre part, après avoir nié le caractère spécifique de cette fonction "Indicateur de thème" (Chaker 1975), nous nous sommes rallié à l'analyse de L. Galand (Chaker 1978/1983). Cette difficulté à reconnaître la thématisation comme une fonction syntaxique indépendante provient, au moins partiellement, de ce que la présentation classique permet une simplification de la description : l'énoncé à "anticipation" est ramené à la séquence neutre dont il ne se différencie que par une mise en relief, à valeur stylistique.

Au plan de l'analyse syntaxique, cette thèse (nominal thématisé = expansion primaire + mise en relief) s'appuie sur le fait que les expansions nominales primaires sont des syntagmes autonomes (leur fonction est indiquée par la marque d'état ou un fonctionnel) et sont donc, par définition, déplaçables. On en vient alors aisément à considérer l'anticipation comme une variation stylistique, syntaxiquement non pertinente, de ces expansions. Ainsi, si l'on examine les couples d'énoncés ci-dessus, on pourrait les analyser comme syntaxiquement identiques, avec simple extraposition du complément d'objet direct (*azgr*) et du "sujet lexical" (*wrgaz-is*).

Mais la confrontation avec les données de l'usage réel montre que cette analyse est trop simplificatrice et qu'elle se heurte à des objections sérieuses.

– On relève d'abord de nombreux énoncés avec thématisation de deux (ou plus) nominaux qu'aucune marque formelle ne différencie (alors qu'ils correspondraient à des fonctions distinctes en énoncé "neutre") :

tamɣart,, *aksum,* *y-fka - yas*-
vieilles, viande, il-a donné - à elle
= "la vieille, de la viande, il lui en a donnée".

Bien souvent, seules les informations extra-linguistiques et/ou la vraisemblance sémantique permettent le décodage univoque de tels énoncés. En position d'"anticipation", la distinction entre les diverses expansions nominales peut ne reposer sur *aucun procédé syntaxique*. Ce qui revient à constater que l'opposition syntaxique entre les trois expansions nominales fondamentales (C.E., C.D. et C. ind.) n'existe plus dans ce contexte. Le syntagme thématisé est vis-à-vis du prédicat dans un rapport non-spécifié par la syntaxe : l'interprétation repose essentiellement sur le niveau signifié.

– D'autre part, l'"anticipation" peut porter sur un nominal qui ne correspond pas à l'une des expansions primaires fondamentales ; on relève ainsi fréquemment dans cette position un nominal déverbatif abstrait, apparenté au radical prédicatif, qui représente une véritable thématisation du prédicat :

tuffɣa, y-ffeɣ = "pour ce qui est de sortir, il est sorti"
sortir il-est sorti
učči, *y-čča* = "manger, il a mangé"
manger il-a mangé

Dans la mesure où la thématisation peut porter sur un constituant qui ne correspond à aucune fonction primaire identifiable et dans la mesure où plusieurs éléments peuvent

simultanément être thématisés, on voit mal comment, *en termes de syntaxe,* on pourrait faire dériver les énoncés à thématisation des énoncés "neutres". On rejoindra finalement entièrement Lionel Galand quand il affirme à propos des nominaux antéposés :

« Ce sont des compléments, d'une espèce particulière. Leur fonction n'est pas définie par celle du morphème, indice de personne ou pronom affixe, qui les reprend plus loin. » (1964 : 41-42).

Les critères prosodiques définissent à eux seuls la thématisation (Chaker 1983 et 1995 : chap. 8). Celle-ci est d'ailleurs possible aussi bien avant qu'après le prédicat. Dans les deux cas le nominal thématisé n'est accompagné par aucun des indicateurs de fonction de l'énoncé neutre. On considèrera qu'il s'agit chaque fois d'une fonction syntaxique unique et originale, celle d'*Indicateur de thème*. L'indicateur de thème est donc un syntagme autonome déplaçable, dont la liaison au prédicat est assurée par la *prosodie*. On retiendra cependant que la position en tête de phrase est stylistiquement plus forte et correspond à une mise en relief plus marquée.

Bien entendu, l'Indicateur de thème est une fonction étroitement liée aux conditions immédiates de la communication : la thématisation est très directement déterminée par la statégie communicative et dialogique. Mais n'est-ce point, à des degrés divers, le cas de tout constituant de l'énoncé ?

Les fonctions nominales non-primaires

Le « complément de nom » (Nom déterminant un autre Nom).

Tous les nominaux libres peuvent déterminer un autre nom et n'avoir donc qu'une relation indirecte avec le prédicat. On peut distinguer deux grands types de séquences :

– Le cas canonique, où le nominal déterminant, à l'état d'annexion, est relié au nominal déterminé par la préposition *n* ("de") :

arraš n tmurt	= les enfant du pays	(kabyle)
amɣar n akal	= le chef du pays	(touareg)
tigemmi n umɣar	= la maison di vieux/chef	(chleuh)

– Les cas, divers et d'ampleur variable selon les dialectes, pour lesquels le rapport de détermination n'est pas indiqué par la préposition *n* "de". Les configurations sont assez variées, mais tous les dialectes le connaissent au moins à l'état de traces pour quelques contextes et lexèmes "archaïsants" : noms de nombres, *u,* "fils", *ayt* "enfants", *ist/sut* "filles") et dans certains usages archaïsants (toponymie). La marque d'état d'annexion du second membre du syntagme est le seul indice de la relation de détermination entre les deux nominaux (*Cf.* *Annexion, *Encyclopédie berbère* V et Chaker 1995 : chap. 4).

L'adjectif (*Cf.* "Adjectif", *Encylopédie berbère* II et Chaker 1995 : chap. 2)

Le participe (*Cf.* *"Participe" et *"Relative")

Le participe est un verbe pour lequel les oppositions de personnes sont neutralisées et employé comme simple déterminant lexical d'un nominal précédent ; il s'agit donc de constructions de type relatif dans lesquelles le verbe a perdu sa fonction prédicative.

amɣar ***yeččan*** *aksum...*

vieux ayant mangé viande = le vieux qui a mangé la viande...

***

Bibliographie

- APPLEGATE J.R. : 1970 - The Berber Languages, *Current Trends in linguistics*, vol. 6, Paris/La Haye.
- BASSET A. : 1952 (1969) - *La langue berbère*, Londres.
- BASSET A. : 1954 - *n* devant complément de nom en berbère, *GLECS*, VII.
- BASSET A. : 1957 - *Articles de dialectologie berbère,* Paris, Klincksieck..
- BASSET A./PICARD A. : 1948 - *Eléments de grammaire berbère (Kabylie-Irjen), Algerie*, Alger, La Typo-Litho.
- BENLAKHDAR M. : 1990 - La fonction "sujet" en tamazight..., *Etudes et Documents Berbères*, 7.
- BENTOLILA F. : 1981 - *Grammaire fonctionnelle d'un parler berbère*, Paris, Selaf.
- CADI K. : 1987/a - *Système verbal rifain, forme et sens*..., Paris, Peeters (Selaf).
- CADI K. : 1987/b : Prépositions et rections en tarifit (nord marocain), *Etudes et Documents Berbères*, 3.
- CADI K. : 1989 - Structure de la phrase et ordre des mots en tarifit, *Etudes et Documents Berbères*, 6.
- CADI K. : 1990 - *Transitivité et diathèse en tarifit : analyse de quelques relations de dépendances lexicales et syntaxiques*, thèse de doctorat d'Etat, Univ. Paris-III.
- CADI K. : 1991 - Pour un retour d'exil du sujet lexical en linguistique berbère, *Awal : cahiers d'études berbères*, 6.
- CHAKER S. : 1983 - *Un parler berbère d'Algérie (Kabylie) : syntaxe*, Université de Provence.
- CHAKER S. : 1984 - *Textes en linguistique berbère (introduction au domaine berbère)*, Paris, Cnrs.
- CHAKER S. : 1995 - *Linguistique berbère. Etudes de syntaxe et de diachronie*, Paris, Peeters.
- COHEN D. : 1984 - *La phrase nominale et l'évolution du système verbal en sémitique. Etude de syntaxe historique*, Leuven/Paris, Peeters.
- DUBOIS J. *et al.* : 1973 - *Dictionnaire de linguistique*, Paris.
- ELMOUJAHID (El Houssain) : 1981 - *La classe du nom dans un parler de la langue tamazight : le tachelhiyt d'Igherm (Souss-Maroc)*, thèse de doctorat de 3[e] cycle, Université de Paris-V.
- GALAND L. : 1957 - Un cas particulier de phrase non verbale : "l'anticipation renforcée" et l'interrogation en berbère, *Mémorial André Basset,* Paris, A. Maisonneuve.
- GALAND L. : 1964 - L'énoncé verbal en berbère. Etude de fonctions, *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 21.
- GALAND L. : 1966 - La construction du nom complément de nom en berbère, *GLECS*, X.
- GALAND L. : 1969 - Types d'expansions nominales en berbère, *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 25.
- GALAND L. : 1974/a - Introduction grammaticale, *in* : Petites Soeurs de Jésus, *Contes touaregs de l'Aïr*, Paris, Selaf.
- GALAND L. : 1975 - Représentation syntaxique et redondance en berbère, *Mélanges linguistiques offerts à E. Benveniste,* Paris.
- GALAND L. : 1981/a - "Le système verbal berbère" et "Problèmes de l'orientation du procès en berbère", *Actants, voix et aspects verbaux,* Presses de l'université d'Angers.
- GALAND L. : 1987/a - Redistribution des rôles dans l'énoncé verbal en berbère, *Actances* [Paris/Rivalc], 3.
- GROSS M. : 1968 - *Grammaire transformationnelle du français : syntaxe du verbe,* Paris, Larousse.
- GUERSSEL M./HALE K. eds : 1987 - *Studies in Berber syntax*, Cambridge, MIT.
- HAGEGE Cl. : 1978 - Du thème au thème en passant par le sujet. Pour une théorie cyclique. *La linguistique,* 14/2.
- LEGUIL A. : 1984 - Une mutation syntaxique en français et en kabyle, *BSLP,* LXXIX/1.
- LEGUIL A. : 1987 - *Structures prédicatives en berbère*, Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Paris-III, 3 tomes. Le volume II reprend notamment les études antérieures de l'auteur sur le verbe berbère (touareg, chleuh, kabyle...). Le volume III a fait l'objet d'une publication indépendante :
- LEGUIL A. : 1992 - *Structures prédicatives en berbère. Bilan et perspectives*, Paris, L'Harmattan, 1992.

- MALMBERG B. : 1974 - *Manuel de phonétique générale*, Paris, Picard.
- MAROUZEAU J. : 1951 - *Lexique de la terminologie linguistique...*, Paris.
- MARTINET A. : 1967 (4e édition) - *Eléments de Linguistique Générale,* Paris, A. Colin.
- MARTINET A. : 1968 (2e édition) - *La Linguistique synchronique,* Paris, PUF.
- MARTINET A. (sous la direction de) : 1969 - *La linguistique. Guide alphabétique*, Paris, Denoël.
- MARTINET A. : 1975 - *Studies in Functional Syntax, Etudes de Syntaxe fonctionnelle*, München, Wilhelm Fink Verlag.
- MARTINET A. : 1985 - *Syntaxe générale*, Paris, Armand Colin.
- MITCHELL T.F. : Particle-Noun Complexes in a Berber Dialect (Zuara), *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, XV/2, 1953.
- MOUNIN G. (sous la direction de) : 1974 - *Dictionnaire de la linguistique*, Paris.
- PENCHOEN Th. G. : 1968 - La glottochronologie, *Le langage*, Paris, NRF-Gallimard (La Pléïade).
- PENCHOEN Th. G. : 1973/a - *Etude syntaxique d'un parler berbère (Aït Frah de l'Aurès)*, Napoli (= *Studi Magrebini* V).
- PENCHOEN Th. G. : 1973/b - *Tamazight of the Ayt Ndhir*, Los Angeles.
- PERROT J.: 1970 - Le problème des niveaux dans l'analyse syntaxique, *Actes du 10ème Congrès International des Linguistes (1967),* Bucarest, Editions de l'Académie de Roumanie.
- PERROT J.: s.d. [1971] : Problèmes de structure appliqués au message, Budapest, Maison d'Edition de l'Académie des Sciences de Hongrie.
- PERROT J.: 1975 - Les auxiliaires d'énoncé, *Mélanges linguistiques offerts à E. Benveniste*, Paris.
- PERROT J.: 1978 - Fonctions syntaxiques, énonciation, information, *BSLP*, LXXIII/1.
- PRASSE K.-G. : 1972-74 - *Manuel de grammaire touarègue (tahaggart)*, Copenhague, Akademisk Forlag, 1972 : I-III, *Phonétique-Ecriture-Pronom* ; 1974 : IV-V, *Nom* ; 1973 : VI-VIII, *Verbe*.
- REESINK P. : 1979 - *Problèmes de détermination...* Thèse de 3ème cycle, Paris-III.
- TESNIERE L. : 1965 (2d édition) - *Eléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.
- TOURATIER Chr. : 1986 - Sujet et extraposition en berbère, *BSLP*, 81/1.
- WILLMS A. : 1965 - Die tonalen Prosodeme des Kabylischen, *Zeitschrift für Phonetik...*, 18/1.
- WILLMS A. : 1972 - *Grammatik der südlichen beraberdialekte (Süd-Marokko)*, Hamburg.

[*Encyclopédie berbère*, XV, 1995]

DERIVATION (linguistique)

par **Salem CHAKER**

La dérivation se définit en linguistique générale comme la procédure de formation de mots par combinaison d'un élément **lexical** (appartenant à un inventaire ouvert) et d'un morphème **grammatical** (appartenant à un inventaire fermé). La notion de dérivation se comprend par opposition à celle de **composition** qui désigne la procédure de formation des mots par combinaison d'unités lexicales : ainsi, en français, *maisonnette* est un dérivé, alors que *gratte-ciel* est un composé.

En berbère, la dérivation joue un rôle essentiel, tant dans la formation du lexique que dans la syntaxe de la phrase verbale (*Cf* notice "diathèse"), alors que la composition est un phénomène beaucoup plus rare. Du point de vue de la morphogénèse du lexique berbère, on peut considérer que l'essentiel des formes lexicales de la langue, qu'elles soient verbales ou nominales, est fondé sur la dérivation. En principe, toute unité lexicale berbère est susceptible d'être décomposée en : 1° une racine lexicale consonantique (porteuse de la notion sémantique centrale) et, 2° un schème de dérivation déterminé, verbal ou nominal, qui affecte le complexe ainsi formé ("mot") à une catégorie morpho-syntaxique particulière. Pour les nominaux, on identifie des schèmes de noms d'action, de noms d'agent, de noms d'instrument, d'adjectifs... Pour les verbes, outre le verbe simple qui se confond souvent avec la racine elle-même, on pourra distinguer des verbes dérivés en *s-* (agentif-transitivant), en *ttw-* (passif-intransitivant) et en *m-* (réciproque), ainsi que diverses combinaisons de ces morphèmes.

Il est courant d'opposer dans l'ensemble de la dérivation deux grands types nettement distincts :

a- la dérivation proprement grammaticale, qui correspond à la fois aux procédures régulières de formation des nominaux et à la dérivation d'orientation verbale (*Cf* "diathèse") ; dans les deux cas, il s'agit de paradigmes strictement fermés, caractérisés à la fois par une grande régularité et une forte productivité. Elle relève de ce fait clairement de la grammaire de la langue (morphologie et syntaxe).

b- la dérivation de "manière" (D. Cohen 1968), beaucoup moins systématique et plus diversifiée (redoublements, affixes divers ; *Cf* Chaker 1985), qui intervient essentiellement dans la formation d'un lexique secondaire : mots expressifs, affectifs, diminutifs, augmentatifs, onomatopées...

C'est cette très forte intégration du lexique berbère dans un réseau de formation régulière qui a justifié, comme dans le reste du domaine chamito-sémitique, le classement courant des dictionnaires berbères par racines. De tout mot berbère, il est en effet, normalement, assez aisé d'extraire la racine consonantique par élimination des éléments de dérivation (et des marques externes diverses) (*Cf* Chaker 1984, chap. 7).

Mais, si dans son principe, ce schéma est fondé et rend bien compte de la morphogénèse du lexique berbère, dans les faits, en synchronie, les choses sont beaucoup plus complexes. En réalité, cette présentation "dérivationnelle" du lexique berbère est nettement de

nature diachronique. Dans la langue actuelle, le réseau des relations entre racine et dérivés est profondément perturbé par d'innombrables accidents : évolution sémantique de la racine et/ou du dérivé, évolution phonétique de la racine et/ou du dérivé, disparition de la racine/isolement du dérivé, emprunts aux langues étrangères... Tous ces phénomènes tendent, depuis longtemps, à briser l'unité des familles de mots en berbère et à obscurcir le lien entre racine et dérivé. De plus en plus, comme cela bien été observé pour de nombreux dialectes, les lexèmes berbères tendent à vivre "leur vie autonome" (Galand 1974). Ainsi, le statut de dérivé d'un terme berbère nord comme *argaz* "homme" ne peut guère être mis en évidence qu'en "exhumant", en touareg le verbe *regez* "marcher", totalement inconnu des dialectes qui ont *argaz* = "homme". En d'autres termes, la relation *rgz* "marcher" > *argaz* "homme" ne relève plus de la dérivation en tant que procédure synchronique, mais de l'**étymologie**, analyse diachronique.

Les berbérisants apprécient diversement ce processus -admis cependant par tous-, de figement de la dérivation. Il est certain qu'il est moins avancé en touareg qu'en berbère nord, où l'on peut considérer, partout, qu'un pourcentage majoritaire des lexèmes (notamment des noms) sont des unités isolées, non intégrables dans un champ dérivationnel. En reprenant Galand (1974), on peut affirmer que le lexique berbère est "de moins en moins grammatical et de plus en plus lexicologique".

Bibliographie

- BASSET A. : 1952 (1969)- *La langue berbère*, Oxford/Londres.
- BENTOLILA F. : 1981 - *Grammaire fonctionnelle d'un parler berbère*, Paris, SELAF.
- CADI K. : 1987 - *Système verbal rifain, forme et sens...*, Paris, Peeters/SELAF.
- CHAKER S. : 1973 - *Le système dérivationnel verbal berbère (dialecte kabyle),* Paris, EPHE/Université René Descartes (thèse pour le doctorat de 3e cycle), 2 vol.
- CHAKER S. : 1980 - Dérivés de manière en berbère (kabyle), *GLECS*, XVII, (1972-1973).
- CHAKER S. : 1983 - *Un parler berbère d'Algérie (Kabylie) : syntaxe*, Université de Provence.
- CHAKER S. : 1984/a - *Textes en linguistique berbère (introduction au domaine berbère)*, Paris, CNRS.
- CHAKER S. : 1985 - Synthématique berbère : composition et dérivation en kabyle, *GLECS*, XXIV-XXVIII/1 (1979-1984).
- CHAKER S. : 1989 - Lexicographie et comparaison : "le dictionnaire informatisé de la langue berbère", *Journée de linguistique berbère*, Paris, Inalco.
- COHEN D. : 1968 - Les langues chamito-sémitiques, *Le langage*, Paris, NRF-Gallimard ("La Pléiade").
- DIAKONOFF I.M. : 1988 - *Afrasian languages*, Moscou, Nauka.
- GALAND L. : 1984 - Le comportement des schèmes et des racines dans l'évolution de la langue : exemples touaregs, *Current Progress in Afro-asiatic Linguistics* (= *Proceedings of the third International Hamito-Semitic Congress*), Amsterdam, John Benjamins publishing Company.
- GALAND L. : 1974 - "Signe arbitraire et signe motivé" en berbère, *Congrès International de Linguistique Sémitique et Chamito-Sémitique (Paris, 1969)*, La Haye/Paris, Mouton.
- GALAND L. : 1988 - Le berbère, *Les langues dans le monde ancien et moderne*, 3ème partie : Les langues chamito-sémitiques, Paris, CNRS.
- PRASSE K.-G. : 1972-74 - *Manuel de grammaire touarègue (tahaggart)*, Copenhague, Akademisk Forlag, 1974 : IV-V, *Nom* ; 1973 : VI-VIII, *Verbe*.
- TAIFI M. : 1988 - Problèmes méthodologiques relatifs à la confection d'un dictionnaire du tamazight, *Awal*, 4.
- TAIFI M. : 1990 - Pour une théorie des schèmes en berbère, -*Etudes et Documents Berbères*, 7.

[*Encyclopédie berbère*, XV, 1995.]

DIATHESE (voix)

***par* Salem CHAKER**

Les linguistes généralistes identifient généralement la notion de diathèse à celle de voix (*Cf* Dubois : 512 ; Marouzeau : 75...), définie comme la relation grammaticale et sémantique qui existe entre le verbe et les différents participants du procès, sujet et objet.
En berbère, la diathèse est étroitement liée à la **dérivation d'orientation du verbe** (*Cf* D. Cohen 1968).

Le paradigme des voix en berbère

Il existe trois pôles diathétiques fondamentaux, formellement identifiables. Ils sont immédiatement reconnaissables par leurs marques caractéristiques : il s'agit de formes verbales dérivées par préfixes, toujours segmentables et pratiquement identiques à travers tout le domaine berbère. De ce fait, il n'y a en règle générale aucune difficulté pour identifier une forme passive, factitive-causative ou réciproque en berbère :

1- Préfixe *s-* (et variantes : *ss-*, *zz-*, *ss-*) : "**factitif**" ou "**causatif**" [diathèse externe]

2- Préfixe *ttw-* (et variantes : *ttu-*, *ttwa-*, *ttya-, tt-*) : "**passif**" [diathèse interne] ; cette marque est concurrencée par un allomorphe *m-* ou *n-*, plus rare. La multiplicité des morphèmes de passif n'a d'autre explication que diachronique. Actuellement, les deux marques (*ttw-/m-*) sont équivalentes et sont en distribution complémentaire dans le stock des lexèmes verbaux ; on a, en kabyle, *ttwa-kkes* et non **m-kkes* ; *m-čč* et non **tw-čč* (qui existe cependant dans d'autres dialectes et même dans quelques rares parlers kabyles). Mais il est probable que dans un stade antérieur de la langue, il s'agissait de deux morphèmes distincts. La forme (très rare) *n-* n'est qu'une variante phonétiquement conditionnée de *m-* (dissimilation devant radical verbal comportant une autre labiale : *fk* "donner" + *m-* = *m-fk* > *n-fk*

3- Préfixe à base nasale *my-*, *nm-* (et nombreuses variantes) : "**réciproque**"

Ainsi, à partir de verbes simples, on pourra obtenir les séries suivantes :

èè "manger"	+ *s-*	_	*s-čč* "faire manger"
	+ *m-*		*m-čč* "être mangé"
	+ *my-*		*my-čč* "se manger réciproquement"
kkes "enlever"	+ *s-*	_	*s-ukkes* "faire enlever"
	+ *ttw-*		*ttwa-kkes* "être enlevé"
	+ *my-*		*my-kkes* "s'enlever réciproquement"

De cette forte intégration dans un paradigme grammatical, il découle que l'on ne peut traiter de chacune des voix du berbère qu'en la resituant dans le sous-système auquel elle

appartient, c'est-à-dire en examinant son fonctionnement par rapport à celui de l'ensemble du système dérivationnel d'orientation.

L'approche systémique permet notamment de mettre en évidence une autre caractéristique du passif berbère : le passif n'est pas -et de loin- le pôle principal du système dérivationnel en termes de fréquence. Pour un dialecte comme le kabyle, pour lequel on a pu faire des décomptes assez amples (Chaker 1973), la répartition entre les trois dérivations d'orientation s'opère selon les pourcentages suivants (obtenus à partir d'une liste d'environ 1500 verbes dérivés) :

- *s-*	"factitif"	=	50 %
- *ttw-/m-*	"passif"	=	20 %
- *my-*	"réciproque"	=	25 %

Il s'agit de chiffres valables en *langue* (inventaire). Dans le corpus, l'écart entre le passif et le factitif se creuse encore un peu plus en faveur du "factitif". Des chiffres analogues se retrouvent pour le dialecte du Maroc central (tamazight). Contrairement à l'indo-européen (ou du moins, à l'image qu'en donne la grammaire traditionnelle et certains courants linguistiques modernes), le passif n'est donc pas en berbère le pôle privilégié de la diathèse verbale : c'est le "factitif" qui joue ce rôle !

Le fonctionnement de la dérivation d'orientation

On a, il y a déjà longtemps (Chaker 1973, 1984), proposé une catégorisation syntaxique ternaire des verbes berbères que l'on reprendra ici en la précisant au niveau sémantique. On distinguera :

1. des verbes d'**action transitifs** qui admettent toujours le deuxième déterminant ; leur complément explicatif est l'agent du procès : *ak°er* "voler", *ddem* "prendre"..

2. des verbes **intransitifs** qui n'admettent jamais de complément direct. Ce sont aussi bien des verbes :

a- **d'action** : *azzel* "courir", *rwel* "s'enfuir", *ddu* "aller"...

que des verbes :

b- **d'état ou de qualité** (identifiables par leur morphologie particulière) : *ifsus* "être léger", *izwiɣ* "être rouge"...

c- des verbes sans aucune marque morphologique particulière, référant à une **action**, mais pour lesquels le complément explicatif ("sujet lexical")" n'est pas un agent mais un patient ou un attributaire :

ilil	"ê. rincé"	*irid*	"ê. lavé"
ams	"ê. sale"	*ndw*	"ê. baratté"
nw	"ê. cuit"	*rɣ*	"brûler"
ifif	"ê. criblé"	*nz*	"ê. vendu" ...

Conventionnellement, on retiendra la dénomination commode de verbes "**déponents**", mais sans que cela implique une correspondance totale avec les verbes ainsi qualifiés pour le sémitique (M. Cohen 1929, à qui nous reprenons le terme), ni avec ceux du latin. Et en précisant qu'en berbère -contrairement au sémitique (type *labisa*), ils ne présentent aucun trait morphologique spécifique

3. des verbes **neutres** ou **disponibles** (Tchekhoff 1978), transitifs/intransitifs qui, sans aucune modification formelle peuvent fonctionner :

a- comme verbes transitifs dans des énoncés (potentiellement) bi-actanciels ou le premier déterminant est un agent ;

b- comme verbes intransitifs dans des énoncés où le complément direct est rigoureusement exclu ; le "sujet lexical" est un patient ou un attributaire.

A partir de cette catégorisation syntactico-sémantique, il est possible de mettre en évidence le rôle de chaque morphème dérivationnel. Bien sûr, il ne s'agit ici que de dégager les grandes lignes du fonctionnement d'un système : les données plus précises ont été établies, pour des dialectes particuliers, par plusieurs travaux récents (notamment Cadi 1983, 1985, 1987/a, 1987/b et 1988, pour le Rif ; Chaker 1973, 1983 et 1984 chap. 10, pour le kabyle ; Prasse 1959 et 1973 ; Drouin 1981, pour le touareg...).

Le "factitif" *s-*

En dehors de son utilisation secondaire en tant que "verbalisateur" (verbes obtenus à partir de bases nominales ou d'éléments expressifs, *Cf* Chaker 1973), le morphème *s-* se combine :

- dans plus de 85 % des cas avec des verbes simples intransitifs, de la classe des verbes d'état ou des déponents qu'il rend transitifs :

base intransitive + s- _ dérivé transitif
bzeg *zz-bzeg*
"être mouillé" "mouiller"

- parmi les 15 % de bases restantes, la grande majorité est constituée par des verbes neutres qui deviennent alors strictement transitifs :

bases neutres + *s-* _ dérivés transitifs
fsy *s-fsy*
"fondre" "faire fondre"

Les cas de combinaison avec des verbes transitifs d'action sont rares. Il apparait que *s-* est centralement un morphème **transitivant/agentivant**. Le premier déterminant, d'indifférencié qu'il était avec le verbe simple, devient obligatoirement l'agent extérieur du procès. Il est donc vrai, comme l'écrit Cadi (1983), que la dénomination traditionnelle de "factitif" est assez inadéquate : "causatif" ou "agentif" seraient certainement plus conformes à la réalité du fonctionnement de ce morphème.

Le passif *ttw- (m-...)*

La fonction des différents préfixes de passif est fondamentalement la même : ils transforment dans la quasi-totalité des cas un verbe **d'action transitif** ou **neutre** en un verbe strictement intransitif dont le premier déterminant est le patient du procès. Au plan syntaxique, ces morphèmes peuvent être définis comme des **intransitivants/passivants**.
Au niveau sémantique, ce sont les verbes de la catégorie "neutre" qui permettent d'identifier avec précision la valeur de ces morphèmes. Ces verbes ayant déjà potentiellement, en base, le trait d'**intransitivité**, l'opposition verbe simple/verbe dérivé sera en l'occurrence réduite à sa seule **composante sémantique** :

(1/a) *y-qqen wγyul* = "l'âne est attaché"

s'oppose nettement à :

(1/b) *y-ttwaqqen wγyul* = "l'âne a été attaché, on a attaché l'âne"

(2/a) *y-krez yiger* = "le champ est labouré"
s'oppose à :
(2/b) *y-ttwakrez yiger* = "le champ a été labouré/on a labouré le champ
(3/a) *y-qqed* = "il est brûlé/passé au feu"
(3/b) *y-ttwaqqed* = "il a été brûlé/on l'a passé au feu"
etc.

La distinction entre les membres du couple est celle qui existe entre :
- un prédicat d'existence (le verbe simple) qui pose l'existence d'un procès verbal, attribué au premier déterminant, et :
- un verbe dont le premier déterminant est explicitement posé comme un patient subissant un procès effectué par un agent extérieur, non mentionné. Il s'agit, selon la terminologie classique des sémitisants, d'un "passif à agent inconnu" ; les préfixes *ttw-, m-* et *n-* sont donc bien des morphèmes du passif. **Avec la marque du passif l'agent est absent, mais cependant envisagé alors que le verbe simple exclut toute référence, même vague ou implicite, à un actant extérieur**. Il est même parfois possible, dans l'énoncé passif, de mentionner l'agent au moyen de syntagmes instrumentaux ("par", "de par", "par l'intermédiaire de", "au moyen de"...). Mais le seul cas vraiment courant est celui où l'"agent" est Dieu (ou toute autre puissance supra-naturelle) :
(4)- *y-ttu-wt s-γur Rebbi* = "il a été frappé [= puni] par Dieu"

Ce qui est impossible pour le verbe simple (neutre). L'introduction de la mention de l'agent dans l'énoncé passif est cependant très rarement vérifiée dans l'usage. Comme dans bien des langues, le passif berbère n'entraîne pas un retournement complet des participants.

Au delà de la possibilité exceptionnelle de mentionner l'agent, on constate, plus largement, que le verbe simple neutre, dans sa construction intransitive, n'est généralement accompagné d'aucune précision sur les "circonstances" et semble notamment exclure la mention d'un instrument. Alors que le verbe dérivé passif l'admet très aisément ; on relèvera ainsi :

(5/a) [passif] *aγyul-nni, y-ttwa-qqen s wmrar* "l'âne, il a été attaché avec une corde"
(6/a) [passif] *amrar-nni, y-ttwa-gzem s lmus* "la corde, elle a été coupée avec un couteau"

alors que :
(5/b) [verbe simple] * *aγyul-nni, y-qqen s wmrar* "l'âne, il est attaché avec une corde"
(6/b) [verbe simple] * *amrar-nni, y-gzem s lmus* "la corde, elle est/a été coupée par un couteau"
paraissent, sinon totalement inconcevables, du moins peu probables.

Ces différences nettes au niveau des "arguments" possibles dans l'une et l'autre des constructions confirment bien qu'elles ne sont pas équivalentes. L'une "affirme simplement l'existence d'un procès" (Martinet 1975 : 238), indépendamment de son/ses agent(s) et même de ses "circonstants et instruments", alors que l'autre implique un agent, des "circonstants et instruments", même s'ils ne sont pas explicités. En d'autres termes, dans un cas, le procès est posé comme simple caractéristique du "sujet lexical", dans l'autre, comme procès d'origine extérieure affectant ce même "sujet lexical".

Le couple *s- / ttw-*

Dans leurs fonctions prédominantes, les morphèmes *s-* et *ttw-* apparaissent donc comme les deux pôles symétriques du système : *s-* est un **transitivant/agentivant**, *ttw-* un **intransitivant/passivant**.

Mais s'il y a symétrie entre *s-* et *ttw-* au niveau des fonctions, il y a par contre un très net déséquilibre numérique entre ces deux pôles ; le morphème "transitivant-agentivant" *s-* est presque trois fois plus fréquent que l'ensemble des préfixes de "passif-intransitivant".
Ce fait n'est que la conséquence de l'importance statistique des verbes simples intransitifs à premier déterminant non-agent ; ces unités se combinent de façon prédominante avec le morphème *s-* pour acquérir explicitement les deux traits qui leur manquent (ou qui ne les caractérisent pas de manière stable) : la transitivité et l'agentivité.

Les réciproques (*my-, m-, mm-, nm-, ms-...*)

La voix réciproque ne peut se rencontrer qu'avec des verbes transitifs, portant un indice de personne pluriel, puisqu'elle implique un procès effectué et subi simultanément par deux agents/objets. Les formes de réciproque sont certainement celles qui présentent la plus grande hétérogénéité en berbère, même si les variantes connues comportent toutes un segment nasal (*m-*), à qui, de ce fait on peut probablement attribuer la valeur primitive de "réciproque". A côté des formes simples (kabyle, chleuh *m-*), de nombreuses variantes sont en fait des préfixes complexes, redoublant la marque nasale (kabyle, chleuh, *mm-*, touareg *nm-* < *mm-*...), ou combinant l'élément nasal et le morphème *s-* d'agentif-transitivant (kabyle *ms-*).

* * *

Bibliographie

- APPLEGATE J.R. : 1970 - The Berber Languages, *Current Trends in linguistics*, 6, Paris/La Haye.
- BASSET A. : 1952 (1969)- *La langue berbère*, Oxford/Londres.
- BENLAKHDAR M. : 1990 - La fonction "sujet" en tamazight..., *Etudes et Documents Berbères*, 7.
- BENTOLILA F. : 1981 - *Grammaire fonctionnelle d'un parler berbère*, Paris, SELAF.
- CADI K. : 1983 - Quelques remarques métalinguistiques sur les formes verbales dérivées en langue tamazight, *Revue de la Faculté des Lettres de Fès*, 7 (1983-84).
- CADI K. : 1985 - Valences et dérivation verbale en tarifit, *Awal : cahiers d'études berbères*, 1.
- CADI K. : 1987 - *Système verbal rifain, forme et sens...*, Paris, Peeters/SELAF.
- CADI K. : 1989 - Structure de la phrase et ordre des mots en tarifit, *Etudes et Documents Berbères*, 6.
- CADI K. : 1990 - *Transitivité et diathèse en tarifit : analyse de quelques relations de dépendances lexicales et syntaxiques*, thèse de doctorat d'Etat, Univ. Paris-III.
- CADI K. : 1991 - Pour un retour d'exil du sujet lexical en linguistique berbère, *Awal : cahiers d'études berbères*, 6.
- CHAKER S. : 1973 - *Le système dérivationnel verbal berbère (dialecte kabyle),* Paris, EPHE/Université René Descartes (thèse pour le doctorat de 3e cycle), 2 vol.
- CHAKER S. : 1980 - Dérivés de manière en berbère (kabyle), *GLECS*, XVII, (1972-1973).
- CHAKER S. : 1983 - *Un parler berbère d'Algérie (Kabylie) : syntaxe*, Université de Provence.
- CHAKER S. : 1984/a - *Textes en linguistique berbère (introduction au domaine berbère)*, Paris, CNRS.
- CHAKER S. : 1984/b - A propos du passif en berbère, *Travaux du CLAIX*, 2.
- CHAKER S. : 1985 - Synthématique berbère : composition et dérivation en kabyle, *GLECS*, XXIV-XXVIII/1 (1979-1984).

- CHAKER S. : 1994 - L'orientation du prédicat verbal en berbère : prédicat d'existence, diathèse et aspect, *Etudes et Documents Berbères*, 10.
- COHEN D. : 1968 - Les langues chamito-sémitiques, *Le langage*, Paris, NRF-Gallimard ("La Pléïade").
- COHEN M. : 1929 - Verbes déponents internes (ou verbes adhérents) en sémitique, *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, 23/4.
- DESTAING E. : 1935 - "Note sur le verbe passif", *GLECS*, II.
- DIAKONOFF I.M. : 1988 - *Afrasian languages*, Moscou, Nauka.
- DROUIN J. : 1981 - Recherches sur les verbes dérivés en touareg nigérien, *Bulletin des Etudes Africaines de l'Inalco,* I/1.
- DUBOIS J. *et al.* : 1973 - *Dictionnaire de linguistique*, Paris.
- GALAND L. : 1964 - L'énoncé verbal en berbère. Etude de fonctions, *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 21.
- GALAND L. : 1969 - Types d'expansions nominales en berbère, *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 25.
- GALAND L. : 1975 - Représentation syntaxique et redondance en berbère, *Mélanges linguistiques offerts à E. Benveniste,* Paris.
- GALAND L. : 1979 - Relations du verbe et du nom dans l'énoncé verbal, *Relations prédicat-actant(s) dans des langues de types divers I*, Paris, SELAF (Lacito-documents, Eurasie 2).
- GALAND L. : 1981 - "Le système verbal berbère" et "Problèmes de l'orientation du procès en berbère", *Actants, voix et aspects verbaux,* Presses de l'université d'Angers.
- GALAND L. : 1987 - Redistribution des rôles dans l'énoncé verbal en berbère, *Actances* [Paris/Rivalc], 3.
- GUERSSEL M. : 1986 - *On Berber Verbs of Change*, Cambrideg, MIT (Lexicon Project Working Papers, 9).
- GUERSSEL M. : 1987 - Berber cauzativization, *Current Approaches to African Linguistics IV*, Dordrecht, Foris.
- GUERSSEL M./HALE K. eds : 1985 - A cross linguistic study of transitivity alternations, *Papers from the Regional Meetings* [Chicago], 21/1.
- GUERSSEL M./HALE K. eds : 1987 - *Studies in Berber syntax*, Cambridge, MIT.
- LEGUIL A. : 1987 - *Structures prédicatives en berbère*, Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Paris-III, 3 tomes. le volume III a fait l'objet d'une publication indépendante : *Structures prédicatives en berbère. Bilan et perspectives*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- MAROUZEAU J. : 1951 - *Lexique de la terminologie linguistique...*, Paris.
- MARTINET A. : 1968 (2e édition) - *La Linguistique synchronique,* Paris, PUF [notamment : "La construction ergative", chap. X.1].
- MARTINET A. : 1975 - *Studies in Functional Syntax. Etudes de Syntaxe fonctionnelle*, München, Wilhelm Fink Verlag, 275. [notamment : 22. "Le sujet comme fonction linguistique et l'analyse syntaxique du basque"].
- PENCHOEN Th.-G. : 1973/a - *Etude syntaxique d'un parler berbère (Aït Frah de l'Aurès)*, Napoli (= *Studi Magrebini* V).
- PENCHOEN Th.-G. : 1973/b - *Tamazight of the Ayt Ndhir*, Los Angeles, Undena Publications.
- PRASSE K.-G. : 1959 - Analyse sémantique des verbes dérivés par préfixes en touareg, *Acta Orientalia*, 19 et *GLECS*, VIII.
- PRASSE K.-G. : 1972-74 - *Manuel de grammaire touarègue (tahaggart)*, Copenhague, Akademisk Forlag, 1974 : IV-V, *Nom* ; 1973 : VI-VIII, *Verbe.*
- REESINK P. : 1979. *Problèmes de détermination...* Thèse de 3ème cycle, Paris-III.
- TCHEKHOFF C. : 1978 - *L'ergatif (Au fondement de la syntaxe)*, Paris, PUF ("Le linguiste").
- WILLMS A. : 1972 - *Grammatik der südlichen beraberdialekte (Süd-Marokko)*, Hamburg.

[Etudes présentées le 25.11.1987 et le 01.03.1989 ; parues dans les *Comptes rendus du GLECS*, 31, 1995 ; (I) : p. 27-54 et (II) : p. 55-82]

DONNEES EXPLORATOIRES EN PROSODIE BERBERE : I. L'accent kabyle

Salem CHAKER

S'il est un domaine que l'on peut considérer comme le parent pauvre des études de linguistique berbère, c'est bien celui de la prosodie. La bibliographie en la matière est des plus réduites et, sous réserve de recherches en cours non encore publiées, les titres qui dépassent le stade de remarques et observations sommaires se comptent sur les doigts de la main. Les auteurs qui ont tenté de noter l'accent de mot sont l'exception. Les données relatives à l'intonation sont encore plus balbutiantes. Quant au recours à l'analyse instrumentale en ces matières, la présente exploration est, à ma connaissance, la première à s'y aventurer.
Dans le domaine kabyle (Algérie), auquel nous nous limiterons ici, les deux études – très inégales – d'Alfred WILLMS, sur l'accent (1961) et l'intonation (1965) représentent l'essentiel des recherches antérieures.

Le bilan-constat d'André BASSET (1952) demeure donc, malgré sa date, largement d'actualité :

« ...Certains auteurs ont essayé également de noter un accent de mot, tentatives plutôt rares jusqu'ici, aux résultats peu convaincants. [...]
Bref, s'il existe un accent de mot, quel qu'il soit, il est de la catégorie des accents faibles... » (p. 10).

La plupart des chercheurs qui se sont penchés sur cette question ont admis l'existence d'un accent – plutôt faible –d'intensité, à position fixe, mais susceptible de connaître des déplacements en fonction du jeu des clitiques. Le berbère est en effet caractérisé par la richesse et la flexibilité de son inventaire de morphèmes affixes du nom et du verbe. La structure syllabique du syntagme verbal ou nominal connaît ainsi de grandes variations par le fait de ces clitiques (de statut syntaxique assez divers), de leurs combinaisons et de leurs déplacements.

On admet aussi généralement une différence de position de l'accent selon la classe grammaticale (nom/verbe).

Sur le plan fonctionnel cependant, l'unanimité des berbérisants est acquise et ne semble pas devoir souffrir de contestation sérieuse : l'accent n'a pas de fonction distinctive fondamentale en berbère ; il n'a de rôle que culminatif ; à la rigueur, il pourrait jouer un rôle adventice d'identificateur de classe syntaxique, s'il est établi que nom et verbe n'obéissent pas aux mêmes règles accentuelles. On pourrait ainsi envisager des "distinctions" du type :

'ikmez (nom)	/	*ik'mez* (verbe)
pouce		il-gratte
'iger (nom)		*i'ger* (verbe)
champ		il-a jeté/introduit

Dans certains parlers orientaux (Tunisie et Libye), plusieurs auteurs ont mis en évidence le rôle que pouvait jouer l'accent en tant que marqueur syntaxique dans le syntagme nominal, en particulier pour les unités temporelles et locatives : la position de l'accent y est susceptible d'indiquer la relation de dépendance circonstancielle :

'angu = la cuisine → *an'gu* = dans la cuisine

Dans de telles séquences, l'accent aurait donc le même rôle fonctionnel qu'une préposition (voir notamment VYCICHL 1984 et BRUGNATELLI 1986).

Pour le berbère nord (les dialectes algéro-marocains par opposition aux dialectes sud-est : touareg et parlers orientaux), les descriptions de WILLMS, qui sont de loin les plus fouillées, peuvent être résumées comme suit :

pour les deux dialectes étudiés (kabyle et parlers sud du groupe tamazixt du Maroc), il pose un accent d'intensité, sans modification mélodique ou de durée notable et distingue un accent principal d'un accent secondaire. Pour les nominaux de forme canonique, l'accent (principal) porte sur la syllabe initiale *a*- (masc)/*ta*- (fém) qui est très certainement un ancien déterminant affixe devenu obligatoire.

L'exploration instrumentale que j'ai menée (voir données en Annexe) sur des matériaux kabyles infirme très largement cette description.

*

LA NATURE PHYSIQUE DE L'ACCENT

Le kabyle possède bien un accent de mot de nature **mélodique**. C'est, pratiquement dans tous les cas (72 sur 77, soit ± 93,5 %), la fréquence fondamentale (F°) qui est le facteur discriminant, la différence de hauteur étant presque toujours très supérieure au seuil différentiel. L'intensité n'intervient significativement que dans un nombre restreint de cas (6), dans lesquels elle n'assure seule que deux fois la mise en relief accentuelle (n° 47 et n° 53).

Cette conclusion, extrêmement nette au vu des données instrumentales, est donc à l'opposé de ce que les berbérisants ont écrit ou admis jusqu'à présent quant la nature physique de l'accent. Elle correspond en revanche tout à fait à l'impression spontanée – et culturellement admise en Algérie –qu'ont les auditeurs (berbérophones ou non) du kabyle, perçu comme une langue "chantante" : les arabophones comparent volontiers le kabyle à l'anglais !...

L'intensité

Sur les 77 items soumis à analyse, l'intensité n'intervient comme facteur discriminant unique que dans deux cas :

- n° 47 : *a'bernus*, qui est certainement un cas d'espèce s'expliquant par une caractéristique phonétique intrinsèque : le /r/ de la syllabe accentuée est pharyngalisé ("emphatique"), trait qui entraîne vraisemblablement une forte baisse de la fréquence fondamentale. Du reste, en tenant compte de la ligne de déclinaison mélodique, la différence de fréquence perçue entre la syllabe 2 (160 hz) et la syllabe 1 (155 hz) est probablement supérieure aux données des mesures brutes et pourrait atteindre le seuil de perception (5%).

- n° 53 : *im'ddukal*(?), qui est peut-être un artéfact ou un cas d'espèce lié aux facteurs intrinsèques et co-intrinsèques de la voyelle concernée (voir commentaire sous la séquence).

Dans les autres cas, l'intensité intervient conjointement à la durée (n° 56) ou à la fréquence (n° 52, 56...).

Au total, la différence d'intensité entre la syllabe accentuée et les autres syllabes est supérieure au seuil de perception (= 3 db) dans 45 cas sur 77 (soit ± 58,5 %).

La durée

La différence de durée est supérieure au seuil de perception (= 20%) dans 24 cas (soit ± 31 %) ; elle assure une seule fois la discrimination (n° 24 *tim'ɣarin*).

Ces chiffres confirment que ni l'intensité, ni a fortiori la durée, ne peuvent être considérées comme les paramètres fondamentaux de l'accent en kabyle. On constate cependant que l'élévation de hauteur mélodique est souvent accompagnée d'une différence significative d'intensité et, plus rarement, d'une différence de durée. Mais ces paramètres varient parfois de manière divergente de la mélodie : il n'y a pas toujours parallélisme entre les variations de F, I et D. Seule la fréquence peut et doit être retenue comme indice pertinent (quasi-)permanent.

LA POSITION DE L'ACCENT

La position de cet accent apparaît elle aussi très différente de ce qui a été écrit jusqu'à présent.

Le Nom

L'immense majorité des nominaux (isolés) sont des paroxytons : l'accent porte très régulièrement sur l'avant-dernière syllabe. Celle-ci se trouve, bien entendu, être la syllabe initiale (*a-/ta-*) dans les très nombreux mots bisyllabiques, mais c'est le seul cas qui corresponde à la règle énoncée par WILLMS. Dans les trisyllabiques, l'accent sera normalement situé sur la syllabe médiane. Le jeu des alternances de l'accent entre singulier et pluriel fait clairement apparaître la règle qui préside à sa position : la marque (affixe) finale régulière de pluriel *-en/-in*, en ajoutant une syllabe au nom, déplace l'accent d'un cran vers la fin du mot :

sing : *'argaz* (homme) > plur. : *ir'gazen* (hommes)
sing : *'taxxamt* (chambre) > plur. : *tix'xamin* (chambres)

Sur les 56 nominaux soumis à analyse, 50 (soit 89,3 %) obéissent indiscutablement à cette règle. 6 cas (trisyllabiques) présentent une accentuation sur la première syllabe, en contradiction avec la règle énoncée. L'exploration instrumentale est encore trop embryonnaire pour permettre une conclusion définitive, mais il s'agit probablement d'artefacts dus aux conditions expérimentales. Cela est presque certain pour les n° 13 (*'izgaren*) et 24 (*'timɣarin*), pour lesquels l'accent attendu (et intuitivement perçu) est : *iz'garen* et *tim'ɣarin* ; la comparaison avec toutes les autres séquences du même type (n° 11 : *ir'gazen...*) le confirme. Pour les items 52 et 53 (*amddak°el*/*imddukal*), il y a conflit de critères entre mélodie et intensité : la mélodie indique un accent sur la syllabe 1 (*'amddak°el*/*'imddukal*), l'intensité un accent sur la syllabe 2 (*am'ddak°el*/*im'ddukal*), conforme à la règle générale. Or dans les deux cas, la durée est significativement plus longue sur la voyelle qui porte le surcroît d'intensité (S2). Deux paramètres sur trois indiquent donc une accentuation (normale) sur la syllabe 2.

Il en va de même pour l'item n° 56 (*inbgawen*) pour lequel la position de l'accent est certainement déterminée par le surcroît d'intensité et de durée (sur S2) et non par la fréquence plus élevée sur S1.

Ces correctifs étant apportés, il ne reste en fait que l'item n° 51 (*'idurar*) qui ne semble pas, sur la base des mesures disponibles, pouvoir être ramené à la règle de base de l'accentuation des nominaux.

Il n'est pas non plus possible dans l'état présent de l'exploration de déterminer, dans son détail, l'influence des affixes facultatifs du nom ("possessifs" et déictiques) sur la place de l'accent. A première vue, ils fonctionnent exactement comme les affixes obligatoires (genre/nombre/état), c'est-à-dire qu'ils forment aussi avec le noyau nominal une seule unité accentuelle dans laquelle la mise en relief portera toujours sur l'avant-dernière syllabe :

'argaz	*ar'gaz-is*	/ *arga'z-ag*i	*arga'z-ihin*
homme	homme-son (= son mari)	/ homme-ci	homme-là

Mais ce point reste à confirmer et les sondages instrumentaux devront être poursuivis sur ce plan.

L'accentuation des nominaux sur l'avant-dernière syllabe est du reste corroborée par le traitement des noms propres en usage appellatif : les prénoms kabyles sont abrégés par suppression de la syllabe post-tonique (= la dernière) et la syllabe accentuée subit alors une très forte élévation mélodique accompagnée d'une sur-longueur exceptionnelle. Les prénoms bi-syllabiques ne gardent donc plus qu'une syllabe (S1) et les tri-syllabiques deux (S1+S2) :

- Faṭima	(a) Fa'ṭi : !	- Mekyusa	(a) Mek'yu : !
- Tasaɛdit	(a) Ta'sa : !	- Salem	(a) 'Sa : !
- Muḥend	(a) 'Mu : !	- Lǧuher	(a) 'Lǧu : !

Le Verbe

En revanche, il se confirme bien que l'accentuation des verbes est nettement différente de celle des noms.

Dans les items verbaux simples (sans affixes satellites : pronoms personnels régimes ou particules de mouvement) soumis à analyse, l'accent est toujours sur la dernière syllabe : *yek'rez* = il a labouré...

Si le verbe est accompagné d'affixes, il conserve l'accent sur cette même position, sauf si ces morphèmes comportent une voyelle pleine (/a, u, i/) qui attire automatiquement l'accent ([e] note ici la voyelle neutre non phonologique qui ne doit pas être prise en compte) ; d'où :

ker'zen	= ils ont labouré
ker'zen-ten	= ils ont labouré-les (ils les ont labourés)
kerzen-'asen	= ils ont labouré-à eux (ils leur ont labouré)
kerzen-'asen-ten	= ils ont labouré-à eux-les (ils les leur ont labourés)

Pour le groupe verbal, sous réserve de vérifications complémentaires, on peut donc énoncer la règle suivante : l'accent porte sur la dernière voyelle pleine du syntagme, à défaut, sur la dernière syllabe du noyau verbal.

Avec un verbe à voyelle (thématique) pleine, on aura l'accentuation suivante :

yef'ka	= il a donné	
yef'ka-ten	= il a donné-les	(il les a donnés)
yefka-'yasen	= il a donné-à eux	(il leur a donné)
yefka-'yasen-ten	= il a donné-à eux-les	(il les leur a donnés)
yefka-yasen-'tn-id	= il a donné-a eux-les-vers ici	(il les leur a donnés vers ici)

Pour le verbe comme pour le nom, les données de l'analyse instrumentale ne permettent pas pour l'instant d'établir l'existence de l'accent secondaire qu'évoque A. WILLMS. Il est pourtant probable qu'un "écho de l'accent", selon la terminologie de P. GARDE, existe dans les groupes complexes, en particulier dans ceux comportant plusieurs affixes à voyelles pleines ; cela semble notamment être le cas dans les syntagmes verbaux du type "verbe + pronom indirect + pronom direct + particule de mouvement" :

yefka *-yasen -tn -id*
il a donné -à eux -les -vers ici = il les leur a donnés (vers ici)

dont l'accentuation complète paraît être la suivante :

yefka-'yasen-"tn-id

Mais il apparaît néanmoins qu'un groupe accentuel (verbal ou nominal) ne comporte qu'une mise en relief (mélodique) sensible, ce qui confirme la fonction essentiellement intégrative et culminative de l'accent kabyle. Car si l'on s'appuie sur les indications de cette première exploration, le rôle de l'accent en kabyle se situe essentiellement au niveau de la structuration et de la reconnaissance syntaxique globale de l'énoncé : l'accent intègre les éléments constitutifs (noyau + affixes) du syntagme nominal ou verbal autour d'un pic mélodique et oppose, par la position de cette mise en relief, le groupe nominal au groupe verbal.

*

En s'inspirant de la méthodologie préconisée par Paul GARDE (1968), on conclura, provisoirement, que :

– Le Nom et le Verbe sont les unités accentogènes du kabyle ;

– L'unité accentuelle est le syntagme verbal ou nominal, constitué du noyau verbal ou nominal, accompagné de ses éventuels affixes (ou "satellites" selon la terminologie des berbérisants) ;

– Dans le cadre de l'unité accentuelle, toute syllabe est accentuable (= les frontières de morphèmes disparaissent), selon des règles positionnelles qui opposent le groupe verbal au groupe nominal.

Il s'ensuit que le kabyle – et sans doute l'ensemble du berbère – peut être défini comme une langue à syntagme accentogène (GARDE 1968 : 69). Le fonctionnement de l'accent y est assez comparable à celui du français : des clitiques, non accentogènes, peuvent être accentués ;

– Le groupe nominal porte régulièrement son accent (principal) sur l'avant-dernière syllabe ; le groupe verbal, sur la dernière voyelle pleine (/a, i, u/), à défaut sur la dernière syllabe du noyau verbal.

– Sous réserve de la distinction Nom/Verbe, « la place de l'accent se déduit de la considération du mot comme une masse phonologiquement articulée, mais grammaticalement amorphe » (GARDE 1968 : 108). La réserve précitée interdit cependant de parler d'accent fixe stricto sensu : la catégorie "langue à accent quasi fixe" (GARDE 1968 : 100-105) paraît donc la mieux appropriée aux données kabyles.

Il convient pour terminer d'insister sur le fait que ces premières conclusions doivent encore être étayées par de nombreuses vérifications complémentaires, tant sur le plan instrumental, que sur celui des assemblages syntagmatiques qui sont loin d'avoir été explorés dans leur diversité.

On a cru cependant qu'il n'était pas tout à fait inutile d'exposer ces résultats dans leur état actuel dans la mesure où ils jettent quelque lumière sur un domaine très mal connu de la linguistique berbère.

* * *

ANNEXE : LES DONNEES DE L'EXPLORATION INSTRUMENTALE

Les enregistrements (en chambre sourde) et l'analyse ont été effectués à l'Institut de Phonétique d'Aix-en-Provence où nous avons toujours été fort aimablement accueilli par Mario ROSSI et Albert DI CRISTO que nous tenons à remercier. Les séquences étudiées ont été enregistrées deux fois, à plusieurs mois d'intervalle, par le même locuteur (Grande Kabylie). Afin d'éviter tout effet de série, elles ont été enregistrées dans un ordre aléatoire, distinct de celui dans lequel elles sont présentées ici. Les résultats des deux sondages sont concordants. Ne sont fournis ici que ceux de l'expérience la plus récente (mars 1987).

La méthode d'analyse des documents, les seuils d'interprétations utilisés ainsi que les facteurs de correction (notamment l'intensité spécifique des voyelles) sont ceux préconisés par ROSSI et al (1981), *i.e.* :

- Seuil différentiel de perception de la Fréquence (ΔF/F) = 5 %
- Seuil différentiel de perception de l'Intensité (ΔI/I) = 3 db
- Seuil différentiel de perception de la Durée (ΔD/D) = 20 %

F = Fréquence fondamentale (F°) ;
I = Intensité ; mesurée en décibels (db) par rapport à un niveau arbitraire de 50 db. Les valeurs d'intensité sont données après correction du facteur d'intensité spécifique des voyelles.
D = Durée ; exprimée en milli-secondes.

Le chiffre après F, I, D identifie le centre syllabique concerné.

Discrt = facteur discriminant (supérieur au seuil différentiel de perception).
En cas de conflit de critères (plusieurs paramètres étant supérieurs au seuil de perception), on a recours à la méthode des unités subjectives : le facteur qui assure la distinction est celui pour lequel la différence comporte le plus grand nombre de fois la valeur du seuil.

On a marqué par + les paramètres qui, tout en n'étant pas discriminants, présentent cependant une différence supérieure au seuil, et sont donc susceptibles de jouer un rôle adjuvant dans l'identification de l'accent. Les parenthèses : (+), (F), (D), (I) indiquent que le seuil de perception est tout juste atteint.

A ce stade de l'exploration, nous n'avons pas tenu compte de manière systématique d'un certain nombre de facteurs – fort complexes –dans l'interprétation des mesures : courbe de déclinaison mélodique, facteurs intrinsèques (en-dehors de l'intensité spécifique des voyelles) et co-in-trinsèques... (ROSSI et al, 1981). Mais ils ne semblent pas devoir influer significativement sur les résultats globaux qui dessinent des tendances accentuelles très nettes.

I. NOMS

1. imi = "bouche" → 'imi — Discrt : F

F1 = 180	F2 = 150		
I1 = 55	I2 = 55		
D1 = 112	D2 = 120		

2. imawen = "bouches" → i'mawen — Discrt : F/I/D

F1 = 185	F2 = 195	F3 = 130	
I1 = 53	I2 = 56	I3 = 50	+
D1 = 80	D2 = 105	D3 = 55	+

3. ixfawen = "têtes" → ix'fawen — Discrt : F

F1 = 180	F2 = 220	F3 = 140	
I1 = 53	I2 = 52	I3 = 50	
D1 = 90	D2 = 120	D3 = 90	+

4. iɣes = "os" → 'iɣes — Discrt : F

F1 = 200	F2 = 140		
I1 = 55	I2 = 50		+
D1 = 168	D2 = 80		+

5. iɣsan = "os" (plur) → 'iɣsan — Discrt : F

F1 = 200	F2 = 155		
I1 = 55	I2 = 48		+
D1 = 124	D2 = 132		

6. uššen = "chacal" → 'uššen — Discrt : F

F1 = 195	F2 = 150		
I1 = 49	I2 = 50		
D1 = 112	D2 = 104		

7. uššanen = "chacals" → u'ššanen — Discrt : F

F1 = 175	F2 = 205	F3 = 175	
I1 = 49	I2 = 52	I3 = 50	
D1 = 96	D2 = 100	D3 = 100	

8. tafat = "lumière" → 'tafat — Discrt : F

F1 = 180	F2 = 140		
I1 = 50	I1 = 46		+
D1 = 96	D2 = 128		+

9. tamṭṭut = "femme" → 'tamṭṭut — Discrt : F

F1 = 180	F2 = 135		
I1 = 56	I2 = 49		+
D1 = 88	D2 = 128		+

10. argaz = "homme" → 'argaz — Discrt : F

F1 = 160	F2 = 145		
I1 = 50	I2 = 50		
D1 = 112	D2 = 96		

11. irgazen = "hommes" → ir'gazen — Discrt : F

F1 = 180	F2 = 200	F3 = 140	
I1 = 55	I2 = 53	I2 = 50	
D1 = 80	D2 = 132	D3 = 104	+

12. azger = "boeuf" → 'azger — Discrt : F

F1 = 195	F2 = 155		
I1 = 50	I2 = 50		
D1 = 108	D2 = 104		

13. izgaren = "boeufs" → 'izgaren/iz'garen (?) — Discrt : F

F1 = 188	F2 = 170	F3 = 140	
I1 = 53	I2 = 54	I3 = 50	
D1 = 120	D2 = 160	D3 = 80	+

[la remontée d'intensité sur S2 et, surtout, la durée bien supérieure de S2, pourraient indiquer que l'accent mélodique sur S1 – inattendu – est un artéfact et que l'on doit restituer une accentuation normale : *iz'garen*.]

14. ilef = "sanglier" → 'ilef — Discrt : F

F1 = 180	F2 = 140		
I1 = 55	I2 = 52		+
D1 = 144	D2 = 64		+

15. ilfan = "sangliers" → 'ilfan — Discrt : F

F1 = 170	F2 = 140		
I1 = 55	I2 = 52		+
D1 = 88	D2 = 150		+

16. ibki = "singe" → 'ibki — Discrt : F

F1 = 180	F2 = 140		
I1 = 53	I2 = 55		
D1 = 160	D2 = 140		

17. ibkan = "singes" → 'ibkan — Discrt : F

F1 = 185	F2 = 130		
I1 = 55	I2 = 46		+
D1 = 132	D2 = 160		

18. aḍan = "nuits" → 'aḍan — Discrt : F

F1 = 170	F2 = 140		
I1 = 50	I2 = 54		+
D1 = 160	D2 = 180		

19. targa = "rigole" → 'targa — Discrt : F

F1 = 170	F2 = 140		
I1 = 50	I2 = 50		
D1 = 104	D2 = 170		+

[la durée anormalement longue de la dernière voyelle est due à la présence d'une diphtongaison nasale en finale, très marquée dans le parler étudié.]

20. tirgwa = "rigoles" → 'tirgwa — Discrt : F

F1 = 200	F2 = 130		
I1 = 55	I2 = 46		+
D1 = 84	D2 = 120		+

[contrairement aux notations usuelles en kabyle, il n'y a pas de voyelle neutre segmentable entre /r/ et /g/ : *tirgwa* est un bisyllabe et non un trisyllabe : * *tiregwa*.]

21. amɣar = "vieillard" → 'amɣar — Discrt : F

F1 = 180	F2 = 150		
I1 = 54	I2 = 56		
D1 = 104	D2 = 180		

22. imɣaren = "vieillards" → im'ɣaren — Discrt : F

F1 = 145	F2 = 180	F3 = 130	
I1 = 49	I2 = 54	I3 = 48	+
D1 = 84	D2 = 160	D3 = 64	+

23. tamɣart = "vieille" → 'tamɣart — Discrt : F

F1 = 190	F2 = 130		
I1 = 50	I2 = 50		
D1 = 120	D2 = 140		

24. timɣarin = "vieilles" → tim'ɣarin — Discrt : D

F1 = 185	F2 = 180	F3 = 140	
I1 = 55	I2 = 55	I3 = 49	
D1 = 56	D2 = 140	D3 = 56	

[Selon toute vraisemblance, la montée mélodique (qui n'atteint pas le seuil de perception) et l'intensité assez élevée sur S1 sont artificielles; l'accent porte certainement sur S2, comme l'indique la durée particulièrement longue sur ce noyau syllabique, par contraste avec celle notoirement courte sur S1 et S3. De plus, l'intensité perçue sur S1 est très inférieure à la valeur objective du fait de la brièveté de la voyelle (MUNSON, 1947). L'intensité est donc aussi un facteur (subjectif) de mise en relief de S2.]

25. iger = "champ" → 'iger — Discrt : F

F1 = 210	F2 = 150		
I1 = 55	I2 = 52		+
D1 = 165	D2 = 85		+

26. igran = "champs" → 'igran — Discrt : F

F1 = 200	F2 = 145		
I1 = 55	I2 = 50		+
D1 = 140	D2 = 130		

27. taɣaṭṭ= "chèvre" → 'taɣaṭṭ Discrt : F

F1 = 180	F2 = 140		
I1 = 54	I2 = 54		
D1 = 135	D2 = 150		

28. tiɣṭṭen = "chèvres" → 'tiɣṭṭen Discrt : F

F1 = 210	F2 = 170		
I1 = 57	I2 = 54		+
D1 = 130	D2 = 100		+

[Là encore, on constate que, contrairement aux notations usuelles kabyles, il n'y a pas de voyelle neutre entre /ɣ/ et /ṭṭ/ : *tiɣtten* est un bisyllabe et non un trisyllabe :* *tiɣeṭṭen*.]

29. afus = "main" → 'afus Discrt : F

F1 = 180	F2 = 140		
I1 = 50	I2 = 47		+
D1 = 105	D2 = 125		

30. ifassen = "mains" → i'fassen Discrt : F

F1 = 180	F2 = 205	F3 = 150	
I1 = 51	I2 = 52	I3 = 48	
D1 = 95	D2 = 95	D3 = 90	

31. akli = "esclave" → 'akli Discrt : F

F1 = 180	F2 = 150		
I1 = 48	I2 = 53		+
D1 = 110	D2 = 120		

32. aklan = "esclaves" → 'aklan Discrt : F

F1 = 170	F2 = 150		
I1 = 46	I2 = 48		
D1 = 120	D2 = 160		

33. taxxamt = "chambre" → 'taxxamt Discrt : F

F1 = 185	F2 = 155		
I1 = 54	I2 = 54		
D1 = 90	D2 = 125		

34. tixxamin = "chambres" → ti'xxamin Discrt : D/(F)

F1 = 170	F2 = 175	F3 = 132	
I1 = 53	I2 = 52	I3 = 49	
D1 = 72	D2 = 92	D3 = 85	+

[En mesures absolues, la montée mélodique sur S2 n'atteint pas le seuil ; mais il convient de tenir compte de la ligne de déclinaison mélodique (et aussi du fait que la vélaire sourde /xx/) doit avoir un effet d'abaissement de la fréquence sur la voyelle subséquente. Et la durée significativement plus longue sur S2 amène à conclure que l'accent porte bien sur S2.]

35. tamazirt = "jardin" → ta'mazirt Discrt : F

F1 = 170	F2 = 200	F3 = 125	
I1 = 48	I2 = 52	I3 = 51	
D1 = 70	D2 = 130	D3 = 90	+

36. taɣmiwin = "cuisses" → taɣ'miwin Discrt : F

F1 = 180	F2 = 200	F3 = 150	
I1 = 53	I2 = 55	I3 = 55	
D1 = 92	D2 = 120	D3 = 100	(+)

37. amalu = "ubac" → a'malu Discrt : F

F1 = 160	F2 = 185	F3 = 120	
I1 = 50	I2 = 54	I3 = 47	+
D1 = 100	D2 = 105	D3 = 110	

38. akraren = "moutons" → ak'raren Discrt : F/I

F1 = 165	F2 = 180	F3 = 140	
I1 = 44	I2 = 54	I3 = 48	+
D1 = 85	D2 = 95	D3 = 70	

39. tafunast = "vache" → ta'funast Discrt : F

F1 = 185	F2 = 200	F3 = 140	
I1 = 50	I2 = 53	I3 = 50	+
D1 = 90	D2 = 85	D3 = 120	

40. ifires = "poirier" → i'fires Discrt : F

F1 = 185	F2 = 215	F3 = 130	
I1 = 57	I2 = 57	I3 = 50	
D1 = 115	D2 = 140	D3 = 72	+

41. ayaziḍ = "coq" → a'yaziḍ Discrt : F

F1 = 170	F2 = 200	F3 = 135
I1 = 48	I2 = 50	I3 = 53
D1 = 130	D2 = 120	D3 = 120

42. iyuzaḍ= "coqs" → i'yuzaḍ Discrt : F

F1 = 160	F2 = 215	F3 = 150
I1 = 51	I2 = 53	I3 = 50
D1 = 110	D2 = 115	D3 = 80

43. abudid = "poutre" → a'budid Discrt : F

F1 = 160	F2 = 190	F3 = 145
I1 = 50	I2 = 55	I3 = 53
D1 = 110	D2 = 125	D3 = 90

44. ibudiden = "poutres" → ibu'diden Discrt : F

F1 = 170	F2 = 200	F3 = 215	F4 = 140	
I1 = 51	I2 = 53	I3 = 55	I4 = 48	(+)
D1 = 130	D2 = 110	D3 = 130	D4 = 90	

45. asif = "rivière" → 'asif Discrt : F

F1 = 165	F2 = 148
I1 = 46	I2 = 51
D1 = 115	D2 = 100

46. isaffen = "rivières" → i'saffen   Discrt : F

F1 = 175	F2 = 205	F3 = 150	
I1 = 49	I2 = 54	I3 = 46	+
D1 = 75	D2 = 90	D3 = 95	

47. abernus = "burnous" → a'bernus   Discrt : I

F1 = 155	F2 = 160	F3 = 140	
I1 = 50	I2 = 56	I3 = 47	+
D1 = 85	D2 = 80	D3 = 180	

48. tala = "fontaine" → 'tala   Discrt : F

F1 = 165	F2 = 140
I1 = 50	I2 = 50
D1 = 90	D2 = 120

49. tiliwa = "fontaines"→ ti'liwa   Discrt : F

F1 = 165	F2 = 180	F3 = 155	
I1 = 51	I2 = 53	I3 = 46	(+)
D1 = 85	D2 = 90	D3 = 130	

50. adrar = "montagne" → 'adrar   Discrt : F

F1 = 160	F2 = 130
I1 = 50	I2 = 50
D1 = 120	D2 = 105

51. idurar = "montagnes" → 'idurar   Discrt : F

F1 = 210	F2 = 160	F3 = 130	
I1 = 55	I2 = 51	I3 = 50	+
D1 = 140	D2 = 145	D3 = 130	

52. amddak°el = "camarade" → am'ddak°el (?)   Discrt : I/D

F1 = 175	F2 = 160		F3 = 135	
I1 = 48	I2 = 52	I	3 = 48	+
D1 = 80	D2 = 100		D3 = 65	+

[La fréquence sur S1 est significativement supérieure à celle de S2; mais la différence ne dépasse que de peu le seuil. En revanche, l'intensité et la durée de S2 sont supérieures à celles de S1. Un paramètre (la fréquence) indique un accent sur S1, alors que les deux autres (intensité/durée) désignent S2. On retiendra cette dernière solution, plus conforme au modèle général d'accentuation sur l'avant-dernière syllabe.]

53. imddukal = "camarades" → im'ddukal (?)   Discrt : I

F1 = 170	F2 = 150	F3 = 140	
I1 = 50	I2 = 53	I3 = 50	+
D1 = 80	D2 = 110	D3 = 160	

[Cette séquence pose un problème assez proche du n° 52. La mélodie indique un accent sur S1, l'intensité et la durée le signalent sur S2. Mais cette fois, la différence de fréquence entre S1 et S2 est plus importante. Dans les deux cas (n° 52 et n° 53), on doit tenir compte de la ligne de déclinaison mélodique et de la fréquence intrinsèque et co-intrinsèque du centre syllabique /u/ : cette voyelle voit sa fréquence abaissée par la consonne voisée occlusive tendue (/dd/) précédente (ROSSI et al, 1981, p. 40-43). On aurait donc quelques raisons de rétablir un schéma accentuel conforme au modèle général : *im'ddukal*.]

54. tiz(e)ɣwin = "maisons" → 'tizɣwin Discrt : F

F1 = 200	F2 = 155	F3 = 140	
I1 = 53	I2 = 50	I3 = 51	+
D1 = 110	D2 = 40	D3 = 140	

[Ici encore, les notations usuelles du kabyle sont infirmées : l'élément vocalique entre /z/ et /ɣ/ a une durée telle qu'il n'est pratiquement pas perçu. Et l'accentuation nettement marquée sur S1 indique que le mot est un bisyllabe : *tizɣwin* et non * *tizeɣwin*.]

55. in(e)bgi = "invité" → 'inbgi [i'n/bgi] Discrt : F

F1 = 195	F2 = 210	F3 = 150
I1 = 46	I2 = 51	I3 = 50
D1 = 100	D3 = 80	D3 = 80 (150)

(mesures 1 = /i/ ; 2 = /n/ ; 3 = /i/)

[La hauteur mélodique maximum porte en fait sur la nasale; la séquence est bisyllabique : il n'y pas d'élément vocalique entre /n/ et /b/ = *inbgi* et non **inebgi*. Quelle que soit la segmentation syllabique que l'on retienne (*i/nb/gi* ou *in/bgi*), la position de l'accent est conforme à la règle générale de nominaux : l'avant-dernière syllabe. La voyelle finale se termine par une diphtongaison nasalisée qui en double pratiquement la durée]

56. in(e)bgawen = "invités" → 'inbgawen/inb'gawen (?) Discrt : I/D

F1 = 170	F2 = 195	F3 = 160	F4 = 140	
I1 = 48	I2 = 52	I3 = 51	I4 = 50	+
D1 = 70	D2 = 100	D3 = 120	D4 = 60	+

(mesures 1 = /i/ ; 2 = /n/ ; 3 = /a/ ; 4 = [e]).

[La fréquence indique un accent sur la première nasale; mais la durée signale plutôt /a/, conformément au schéma attendu. L'élévation de fréquence sur /n/ est peut-être un artefact.]

II. LES VERBES

57. kerzen = "ils ont labouré" → ker'zen Discrt : F

F1 = 150	F2 = 180	
I1 = 48	I2 = 54	+
D1 = 75	D2 = 105	+

58. yekrez = "il a labouré" → yek'rez Discrt : F

F1 = 130	F2 = 195	
I1 = 49	I2 = 52	+
D1 = 125	D2 = 130	

59. xedmeɣ = "j'ai travaillé" → xed'meɣ Discrt : F

F1 = 140	F2 = 180	
I1 = 46	I2 = 56	+
D1 = 60	D2 = 140	+

60. yexdem = "il a travaillé" → yex'dem Discrt : F

F1 = 140	F2 = 180	
I1 = 47	I2 = 52	+
D1 = 125	D2 = 140	

61. nexdem = "nous avons travaillé" → nex'dem Discrt : F

F1 = 145	F2 = 190	
I1 = 46	I2 = 52	+
D1 = 50	D2 = 120	+

62. z(e)greɣ = "j'ai traversé" → zeg'reɣ Discrt : F

F1 = 130	F2 = 170	
I1 = 40	I2 = 52	+
D1 =	D2 = 120	

63. tezger = "elle a traversé" → tez'ger Discrt : F

F1 = 150	F2 = 170	
I1 = 44	I2 = 52	+
D1 = 60	D2 = 95	+

64. m(e)gren = "ils ont moissonné" → meg'ren Discrt : F

F1 = 140	F2 = 180	
I1 = 42	I2 = 54	+
D1 =	D2 = 100	

65. megren-t = "ils l'ont moissonné" → meg'ren-t Discrt : F

F1 = 140	F2 = 190	
I1 = 42	I2 = 56	+
D1 =	D2 = 100	

66. megren-ten = "ils les ont moissonnés" → meg'ren-ten Discrt : F

F1 = 140	F2 = 205	F3 = 140	
I1 = 48	I2 = 56	I3 = 50	+
D1 = 50	D2 = 80	D3 = 95	

70. xedmeɣ-ten = "je les ai faits" → xed'meɣ-ten Discrt : F

F1 = 150	F2 = 210	F3 = 160	
I1 = 52	I2 = 57	I3 = 48	+
D1 = 70	D2 = 80	D3 = 90	

71. nxedm-iten = "nous les avons faits" → nxed'miten Discrt : F

F1 = 145	F2 = 220	F3 = 140	
I1 = 48	I2 = 57	I3 = 50	+
D1 = 65	D2 = 105	D3 = 100	

72. ixedm-iten = "il les a faits" → ixed'miten Discrt : F

F1 = 160	F2 = 135	F3 = 210	F4 = 150	
I1 = 49	I2 = 44	I3 = 55	I4 = 50	+
D1 = 80	D2 = 65	D3 = 100	D4 = 95	

73. xedmeɣ-as = "je lui ai fait" → xedmeɣ'as Discrt : F

F1 = 135	F2 = 140	F3 = 180	
I1 = 46	I2 = 52	I3 = 56	+
D1 = 40	D2 = 60	D3 = 150	+

75. xedmeɣ-as-ten = "je les lui ai faits" → xedmeɣ'asten Discrt : F

F1 = 155	F2 = 140	F3 = 200	F4 = 150	
I1 = 46	I2 = 47	I3 = 54	I4 = 48	+
D1 = 50	D2 = 40	D3 = 90	D4 = 100	

76. nxedm-asen-ten = "nous les leur avons faits" = nxed'masenten Discrt : F

F1 = 155	F2 = 220	F3 = 160	F4 = 150	
I1 = 48	I2 = 56	I3 = 50	I4 = 48	+
D1 = 60	D2 = 80	D3 = 60	D4 = 80	

77. ixedm-asen-ten = "il les leur a faits" → ixed'masenten Discrt : F

F1 = 180	F2 = 145	F3 = 215	F4 = 160	F5 = 150	
I1 = 51	I2 = 48	I3 = 56	I4 = 50	I5 = 48	+
D1 = 85	D2 = 60	D3 = 80	D4 = 80	D5 = 90	

DONNEES EXPLORATOIRES EN PROSODIE BERBERE
II. Intonation et Syntaxe en kabyle

On poursuit ici la présentation des résultats d'une exploration instrumentale, dont on a déjà exposé devant le GLECS (séance du 25.11.1987) la partie relative à l'accent de mot isolé.
On ne reprendra point les considérations introductives générales sur ces questions de prosodie berbère : on se reportera pour cela à l'étude précitée, avec laquelle cet article forme un ensemble.

Langue sans tradition écrite, au système conjonctif – notamment subordinatif – relativement peu développé et de formation récente, le berbère est évidemment une langue où l'on peut, a priori, penser que l'intonation joue une rôle important dans la structuration syntaxique de l'énoncé. Les premières données auxquelles nous aboutissons confirment entièrement cette hypothèse.

Il faut rappeler qu'il existe, en ce domaine de la prosodie kabyle, une étude antérieure d'Alfred Willms (1965), qui a fait œuvre de pionnier, bien qu'elle ne semble pas avoir été fondée sur une quelconque exploration instrumentale. L'essentiel des données brutes de Willms concorde avec les nôtres. Mais l'exploitation et l'interprétation linguistique qu'il en a proposé paraît décevante et peu éclairante. En fait, il manquait à l'étude de Willms un cadre syntaxique préalable qui aurait permis d'établir un lien méthodique entre syntaxe et intonation. En soumettant à investigation des matériaux non ordonnés syntaxiquement, Willms n'a pas perçu certaines corrélations pourtant nettes entre structure syntaxique et configuration intonative. Ce qui est d'ailleurs un peu étonnant de la part de quelqu'un qui affirme d'emblée :
« Dagegen erwecken hier die verschiedenen Tongestalten von *uššen* "Schakal" den Eindruck, dass es im Kabylischen Tonverlaufgegensätze mit syntaktischer Funktion gibt… » (p. 39).

Ainsi, l'un des résultats les plus nets de notre étude (*Cf.* § III), la spécificité intonative du nominal thématisé – par opposition au nom en fonction primaire "neutre" – transparaît déjà clairement à travers les matériaux de Willms : pourtant, cette donnée est tout juste entr'aperçue et n'est pas explicitement formulée par l'auteur. Il faut cependant dire qu'au moment où écrivait A. Willms, les études de syntaxe berbère étaient encore peu développées et que la description des phénomènes prosodiques, en linguistique et phonétique générales, a fait depuis cette date des progrès décisifs.

On a donc adopté une approche résolument syntaxique et progressive en soumettant à analyse instrumentale un certain nombre d'énoncés représentant quelques grands types de structure de phrase pour :
– en déterminer les schèmes mélodiques, sans idée préconçue ;
– vérifier l'adéquation prosodique de certaines analyses syntaxiques développées ces dernières années par les berbérisants.

Pour le premier volet, on a retenu la phrase simple neutre (sans marque expressive) de type : verbe + expansion nominale.
On a distingué le cas du Nom "complément explicatif" (Galand 1964), explicitation lexicale de l'indice de personne conjoint du verbe [symbolisée par l'abréviation : SN (C.E.)] :
yerwel umak°ar = il-s'est enfui voleur = "le voleur s'est enfui"
de celui du Nom "complément direct" [= SN (C.D.)] :

yečča aɣrum = "il a mangé (du) pain"
Dans le premier cas (C.E.), le nominal est à l'état d'annexion (initiale *w/u-* au masculin); dans le second (C.D.), il est à l'état libre (initiale *a-* au masculin) (sur cette distinction d'état, voir Chaker 1988/b).
Pour le second aspect de cette recherche, on a étudié deux cas de connexion particulièrement fréquents :

– l'énoncé verbal simple avec lexème nominal thématisé (et antéposé), l'Indicateur de thème, tellement courant que certains auteurs (Picard 1960) l'ont pris pour la forme de base de l'énoncé verbal kabyle :

amak°ar, yerwel = "le voleur, il s'est enfui".

– les suites de deux syntagmes verbaux, sans marque morphématique de jonction, qui peuvent être soit des séquences de verbes coordonnés (par simple juxtaposition = SV1 + SV2) :

yesla, yerwel = "il (l') appris (et), il s'est enfui" ;

soit des séquences subordinatives (complétives = SV1 ← SV2) :

yesla yerwel = "il a appris (qu')il s'était enfui".

On s'en est donc tenu pour l'instant à des types syntaxiques très courants et simples, ne comportant qu'un nombre limité de constituants syntaxiques. Au niveau phonologique, la taille maximum des énoncés étudiés ne dépasse pas cinq syllabes. L'intonation de la phrase complexe (à plusieurs expansions nominales, à relative, à subordonnée conjonctive) reste quasiment inexplorée. Il convient d'insister à nouveau sur le fait que le nombre d'énoncés soumis à analyse est encore beaucoup trop faible pour que l'on puisse considérer ces résultats comme définitifs. Cette étude n'est encore, à l'évidence, qu'une première approche exploratoire qui devra être confirmée et vérifiée par de nombreuses analyses complémentaires. Mais, comme pour l'accent de mot isolé, les premiers résultats indiquent des tendances suffisamment nettes pour qu'on en fasse état et qu'on leur accorde une certaine validité.

<u>Méthodologie</u>

Les enregistrements (en chambre sourde) ont été effectués à l'Institut de Phonétique d'Aix-en-Provence. Les séquences étudiées ont été enregistrées par un seul locuteur (Grande Kabylie). Pour éviter tout effet de série, elles ont été enregistrées dans un ordre aléatoire, distinct de celui dans lequel elles sont présentées ici.

Au total, 80 énoncés ont été étudiés ; on en présente le tiers (26), choisis au hasard dans chacun des quatre types syntaxiques envisagés : SV ← SN(C.D.) = 8 (sur 25) ; SV ←SN(C.E.) = 9 (sur 25) ; SN(I.Th.), SV = 3 (sur 10) ; SV + SV = 6 (sur 20).

La méthode d'analyse des documents, les seuils d'interprétation, la procédure de détermination des niveaux intonatifs et de la dynamique de base du sujet, ainsi que les facteurs de correction (notamment l'intensité spécifique des voyelles) sont ceux préconisés par ROSSI *et. al.* (1981), *i.e.* :

- Seuil différentiel de perception de la Fréquence ($\Delta F/F$) = 5%
- Seuil différentiel de perception de l'Intensité ($\Delta I/I$) = 3db
- Seuil différentiel de perception de la Durée ($\Delta D/D$) = 20 %

F = Fréquence fondamentale (F°) ;
I = Intensité, mesurée en décibels (db) par rapport à un niveau arbitraire de 50 db (après correction du facteur d'intensité spécifique des voyelles);
D = Durée ; exprimée en milli-secondes.

NI = niveaux intonatifs : Ils ont été établis selon l'échelle de ROSSI *et. al.* (1981 : 60), par rapport à une Dynamique de base du sujet à 146 hz, elle-même calculée selon la procédure n° 3 de ROSSI (1981 : 59; valeur moyenne de F° sur les syllabes initiales atones). Les niveaux s'étagent donc selon les valeurs suivantes :

IG (-2) = infra-grave	: de 100hz à 110hz
G (-1) = grave	: de 110hz à 130hz
M (1) = médium	: de 130hz à 177hz/ Dynamique de base : 146 hz
IA (2) = infra-aigu	: de 177hz à 209hz
A (3) = aigu	: de 209hz à 242hz
SA (4) = sur-aigu	: de 242hz à 276hz

On n'accordera pas une fiabilité absolue à cette échelle intonative car :

– la dynamique de base, repère central de la détermination des niveaux, n'a été calculée qu'à partir d'un nombre limité de valeurs ;

– les facteurs numériques permettant d'établir les limites des différents niveaux intonatifs ne sont pas universels ; ils ont été déterminés à partir de langues occidentales et rien n'indique a priori qu'ils s'appliquent exactement au berbère : ROSSI (1981 : 61) signale même expressément qu'ils ne sont pas valables pour une langue comme le bambara (il est vrai, langue à tons).

Ce ne sont donc que des repères provisoires qui devront être vérifiés par des recherches phonétiques et psycho-acoustiques ultérieures approfondies.

A ce stade de l'exploration, il n'a pas été tenu compte, dans l'interprétation des mesures, d'un certain nombre de facteurs, fort complexes : courbe de déclinaison mélodique, facteurs intrinsèques (en-dehors de l'intensité spécifique des voyelles) et co-intrinsèques... (ROSSI *et al*., 1981). Mais ils ne semblent pas devoir influer significativement sur les résultats globaux qui dessinent des modèles intonatifs nets.

*

I. LES ENONCES SIMPLES NEUTRES : VERBE + NOM

L'intonation de l'énoncé verbal simple de type assertif (Verbe + Nom à l'état d'annexion ou à l'état libre) correspond parfaitement au modèle attendu :

Elle part en général d'un niveau médium, avec une montée progressive jusqu'à un niveau aigu ou infra-aigu haut (progrédiante majeure), et se termine à un niveau proche la dynamique de base du sujet, dans le médium bas :

I	(II)	III	IV
Médium	(Médium)	Infra-aigu/Aigu	Médium
1	(1)	2+/3	1-

Conformément à un modèle connu (en français par exemple ; Delattre 1966), la progrédiante mineure dans le cas de séquences à 4 noyaux syllabiques, ne sort pas du médium.

Le noyau syllabique mis en relief est, dans presque tous les cas, le pénultième, *i.e.* l'avant-dernière syllabe du nom en fonction de complément explicatif ou de complément direct. On retrouve donc dans cette séquence la règle qui préside à l'accentuation des nominaux isolés (Chaker 1988/a). En fait, il semble que l'on puisse d'ores et déjà conclure que dans la phrase déclarative simple "Verbe + Nom", quelle que soit la fonction du nom, celui-ci porte la mise en relief maximale (dans l'aigu), sur son avant-dernière syllabe. Plusieurs conclusions devraient alors s'imposer :

– Il ne semble pas qu'il y ait de différence prosodique entre le nom à l'état libre (complément direct) et le nom à l'état d'annexion (complément explicatif). La localisation de la mise en relief est la même pour les deux fonctions syntaxiques : la syllabe pénultième ; tout au plus doit-on noter que l'élévation mélodique atteint plus régulièrement l'aigu avec le complément explicatif (+ état d'annexion) qu'avec le complément direct (+ état libre), ce qui est peut-être à interpréter comme l'indice d'une fusion phonique et d'une solidarité syntaxique plus grande entre les deux syntagmes constitutifs.

– Sous réserve de phénomènes accentuels qui pourraient être propres aux verbes à voyelle pleine (*Cf. infra*), il y a, en énoncé neutre, recouvrement entre intonation et accentuation du mot isolé. La syllabe accentuée du nominal isolé est celle qui porte le pic mélodique dans l'énoncé assertif. Cela signifie qu'il n'existe probablement qu'un accent de phrase (ou en phrase) et que l'accentuation que nous avons détectée sur le mot isolé n'est en définitive que l'intonation de l'énoncé déclaratif : on sait que, dans les conditions d'expérimentation courantes, les mots isolés sont normalement produits, sauf marque expressive, avec une intonation de phrase assertive. La confusion (ou la concordance) est bien sûr totale puisque, comme on l'a montré (Chaker 1988/a), "l'accent de mot" est de type mélodique et qu'il ne peut donc y avoir de distinction entre accent et intonation sur la base de la nature des deux phénomènes.

Il est alors probable que l'on sera amené à abandonner pour le berbère la notion d'"accent de mot isolé" pour ne retenir que celle d'accent de mot en phrase, mise en relief mélodique distinguant le nom du verbe et dont le jeu servira d'indice à la structuration syntaxique de l'énoncé. Le rôle éminemment syntaxique de la prosodie en berbère paraît ainsi clairement confirmé.

Dans les séries d'énoncés I et II, presque tous les items cadrent bien avec les conclusions précédentes ; elles ne peuvent cependant pas encore être considérées comme définitives car, certains énoncés, dont le verbe contient une voyelle pleine (/a, i, u/), posent des problèmes convergents : voir les n° 7, 8, 14 et 15. On trouvera sous chacun d'eux l'exposé de ces difficultés particulières, ainsi que des éléments d'explication. Sans exclure l'hypothèse de l'artéfact dû aux conditions expérimentales, les sondages ultérieurs pourraient amener à introduire une certaine complication du modèle général esquissé ci-dessus.

SV ← SN (Complément Direct)

1. yeččа aɣrum = il-a mangé pain (il a mangé du pain)

	e	a+a	u				
F°=	140	210	135	NI =	M	A	M
I =	46	56	51		1	3	1
D =	70	220	130				

2. yugi aɣrum = il-refuse pain (il ne veut pas de pain)

	u	(i)+a u					
F°=	150	200	135	NI =	M	IA	M
I =	47	50	47		1	2	1
D =	95	200	100				

3. ṭṭfen uššen = ils-ont saisi chacal

	e	u	e				
F°=	160	220	150	NI =	M	A	M
I =	52	57	48		1	3	1
D =	60	90	90				

4. yezla azger = il-a égorgé boeuf (il a égorgé un boeuf)

	e	a+a	e				
F°=	140	200	140	NI =	M	IA	M
I =	46	54	50		1	2+	1
D =	80	205	80				

5. kerzen igran = ils-ont labouré champs (ils ont labouré les champs)

	e	e	i	a					
F°=	160	145	210	130	NI =	M	M	A	M
I =	50	50	57	50		1	1	3	1-
D =	70	50	100	120					

6. yekrez iger = il-a labouré champ (il a labouré un champ)

	e	e	i	e					
F°=	150	155	215	145	NI =	M	M	A	M
I =	48	50	59	52		1	1	3	1
D =	50	70	140	100					

7. nɣan irgazen = ils-ont tué hommes (ils ont tué des hommes)

	a	i	a	e					
F°=	90	210	195	135	NI =	IA	A	IA	M
I =	58	59	52	48		2	3	2	1
D =	80	90	130	60					

Ici, le pic intonatif paraît se situer sur le /i/ de *irgazen*, alors qu'on l'attendait sur le /a/ de la syllabe pénultième. On est peut-être en présence d'un artéfact car le niveau mélodique très élevé (frôlant l'infra-aigu) et l'intensité très forte (58 db) sur le premier noyau syllabique (/a/) semblent indiquer une prononciation artificielle, avec une mise en relief anormale du début de l'énoncé. En revanche, la durée très nettement supérieure (130 ms) de l'avant-dernière voyelle /a/ peut être considérée comme l'indice de sa mise en relief prosodique.
(Voir aussi, comme facteurs explicatifs possibles, les hypothèses évoquées sous le n° 15).

8. yezla argaz = il-a égorgé homme (il a égorgé un homme)

	e	a+a	a				
F°=	145	190/210	145	NI =	M	AI/A	M
I =	48	56/58	50		1	2 /3	1
D =	100	220	120				

La fusion entre les deux /a/ consécutifs est très avancée mais elle n'est pas totale : la mélodie (et l'intensité) forme un creux entre la première valeur maximale (190 hz) et la seconde (210 hz). C'est certainement ce creux – et non pas, bien sûr, une pause inexistante – qui donne l'impression linguistique de deux voyelles : la durée globale représentant l'addition des deux durée vocaliques. C'est également le cas dans tous les autres exemples de jonctions vocaliques (n° 1, 2 et 4), même lorsque les deux timbres sont distincts (n° 2). Contrairement à une notation usuelle, il n'y a donc pas "élision" du premier élément vocalique dans ce type de jonctions puisque la durée est toujours doublée.

SV ← SN (C.E.)

9. yerwel umak°ar = il-s'est enfui voleur (le voleur s'est enfui)

	e	e	u	a	a						
F°=	135	135	170	210	135	NI =	M	M	M	A	M
I =	46	46	51	52	50		1	1	1+	3	1
D =	65	50	60	110	140						

10. yerwel wuššen = il-s'est enfui chacal (le chacal s'est enfui)

	e	e	u	e					
F°=	145	155	220	135	NI =	M	M	A	M
I =	48	50	57	50		1	1	3	1
D =	60	70	60	100					

11. yekrez wezger = il-a labouré boeuf (le boeuf a labouré)

	e	e	e	e					
F°=	145	155	210	135	NI =	M	M	A	M
I =	44	48	52	50		1	1	3	1
D =	60	60	70	55					

12. yekrez yiger = il-est labouré champ (le champ est labouré)

	e	e	i	e					
F°=	150	160	220	135	NI =	M	M	A	M
I =	46	48	56	48		1	1	3	1
D =	40	60	100	60					

13. kerzen yigran = ils-sont labourés champs (les champs sont labourés)

	e	e	i	a					
F°=	165	150	210	130	NI =	M	M	A	M
I =	52	52	57	50		1	1	3	1-
D =	70	50	180	150					

14. ddan yemɣaren = ils-sont allés vieux (les vieux y sont allés)

	a	e	a	e					
F°=	180	175	160	135	NI =	IA	M	'M	M
I =	52	52	56	48		2	1	'1	1
D =	100	55	140	60					

[voir commentaire sous le n° 15]

15. ččant temɣarin = elles-ont mangé vieilles (les vieilles ont mangé)

	a	e	a	i					
F°=	200	170	175	135	NI =	IA	M	'M	M
I =	52	50	54	51		2	1	1+	1
D =	75	60	130	70					

Les énoncés 14 et 15 présentent cette particularité d'avoir une élévation mélodique sur leur premier noyau syllabique, alors qu'on l'attendait sur le troisième et pénultième qui, lui, n'atteint même pas l'infra-aigu. Pourtant, si l'on considère les paramètres d'intensité et de durée, c'est bien ce troisième noyau (/a/) qui reçoit la mise en relief maximale : la durée en est dans les deux cas le double de celle de la voyelle précédente et suivante ; le surcroît d'intensité par rapport aux voyelles adjacentes dépasse également toujours le seuil de perception (3 db). Il y a bien un accent de phrase sur la pénultième. Ce type d'énoncés présenterait donc une double accentuation : sur la pénultième du nom, mais aussi sur la voyelle pleine du thème verbal.

Ce pic mélodique sur la syllabe du verbe est difficile à expliquer. On constate cependant qu'il s'agit dans les deux énoncés de verbes à initiale (absolue) tendue (/dd/ et /čč/), qui, pour être perçue comme telle dans cette position peu favorable, demande certainement une forte charge d'énergie et peut-être, subséquemment, de mélodie (?).

On remarque aussi que les deux items concernés sont – contrairement à la plupart des énoncés précédents – des verbes à voyelle pleine (ici : /a/ : *ddan/ččan*. Or, on a établi qu'il existe une liaison particulière entre accent et voyelle pleine pour le verbe (Chaker 1988/a) : cette attraction s'exerce peut-être aussi en phrase où la (dernière) voyelle pleine du verbe aurait tendance à recevoir une mise en relief intonative. L'énoncé n° 16

confirme peut-être cette hypothèse puisque la syllabe pleine finale du verbe ([yezla]) reçoit une élévation mélodique qui l'amène à la limite de l'infra-aigu. Il en irait de même pour le n° 7 dans lequel le niveau mélodique de départ très élevé pourrait s'expliquer par l'action "accentogène" de la voyelle /a/ du thème verbal (/nɣan/) (idem pour le n° 26). On devrait alors admettre, pour le verbe, l'existence d'un accent intrinsèque sur la dernière voyelle thématique pleine, et en conséquence, considérer comme normale dans les énoncés 14 et 15 la présence de deux pics mélodiques.
Bien sûr, tant que des mesures plus nombreuses ne seront pas disponibles, l'artéfact ne doit pas être exclu comme premier facteur d'explication.

16. yezla wergaz = il-a égorgé homme (l'homme a égorgé)

	e	a	e	a					
F°=	140	190	195	150	NI =	M	IA	'IA	M
I =	46	50	56	53		1	2	2	1
D =	60	120	70	120					

17. ffɣen yergazen = ils-sont sortis hommes (les hommes sont sortis)

	e	e	a	e					
F°=	155	155	205	140	NI =	M	M	IA	M
I =	50	48	50	48		1	1	2+	1
D =	60	50	130	70					

II. PHRASES A INDICATEUR DE THEME (SN, SV)

Les phrases à nominal thématisé – généralement antéposé – sont particulièrement fréquentes en berbère. La thématisation peut porter sur n'importe quel constituant lexical de l'énoncé neutre : "complément explicatif" (n° 26), "complément direct" (n° 24)... et même sur le prédicat lui-même par anticipation lexicale au moyen d'un nominal déverbatif (n° 25). L. Galand (1964), qui a proposé la dénomination d'Indicateur de thème, considéré comme une fonction nominale particulière, a insisté sur la mise en relief prosodique et la pause (virtuelle) qui caractérise ce type de syntagme nominal (1964 : 39-40). Nous avons nous-même affirmé, intuitivement, que la prosodie était la principale marque de l'Indicateur de thème (Chaker 1983 : 455-6) . Il convenait de vérifier la réalité de ces analyses syntaxiques qui ne s'appuyaient jusque là sur aucune mesure objective.

Il apparaît que l'énoncé à indicateur de thème présente bien une configuration intonative tout à fait particulière qui le distingue nettement de l'énoncé neutre.

Le nominal thématisé connaît une montée mélodique progressive qui culmine sur sa dernière syllabe, à un niveau infra-aigu. La mise en relief de cette dernière syllabe du nom thématisé est aussi très marquée par l'intensité qui est presque toujours bien plus élevée que sur les syllabes adjacentes. La syllabe suivante, la première du goupe verbal, se situe à un niveau mélodique très inférieur dans le médium (bas) ; la courbe remonte ensuite jusqu'à l'infra-aigu, à un niveau proche de l'aigu, sur la syllabe du verbe mise en relief – ici, dans tous les cas retenus, la finale :

Médium	(Médium)	Infra-aigu //	Médium	Infra-Aigu
1	1	2	1-	2+

L'énoncé à thématisation est donc doublement marqué prosodiquement :

– par un décrochage mélodique très net entre la dernière syllabe du nominal thématisé et la première du groupe verbal subséquent : 185hz/160hz; 185hz/155hz ; 185hz/155hz. C'est cette rupture de la courbe mélodique qui crée l'impression de pause souvent mentionnée par les auteurs.

– par le déplacement de la mise en relief vers la finale du nominal thématisé, alors qu'elle se situe normalement sur la pénultième en énoncé neutre (comparez avec n° 9). L'accentuation normale du nom : (1) 2 1 devient dans la thématisation : (1) 1 2.

Les analyses empiriques des berbérisants sont ainsi entièrement confirmées par l'étude instrumentale : l'indicateur de thème est bien caractérisé par une configuration prosodique très spécifique.

18. aɣrum, yečča = pain, il-a mangé (du pain, il en a mangé)

	a	u	e	a							
F°=	150	185	160	205	NI =	M	IA	/	M	IA	
I =	48	53	50	56		1	2		1	2+	
D =	80	75	50	180							

19. tuffɣa, yeffeɣ = sortir, il est sorti (pour sortir, il est sorti)

	u	a	e	e						
F°=	165	185	155	205	NI =	M	IA	/	M	IA
I =	47	54	46	58		1	2		1	2+
D =	90	90	75	65						

20. amak°ar, yerwel = voleur, il-s'est enfui (le voleur, il s'est enfui)

	a	a	a	e	e							
F°=	145	170	185	155	205	NI =	M	M	IA	/	M	IA
I =	44	48	52	52	56		1	1	2		1	2+
D =	60	100	95	110	140							

III. PHRASES COMPLEXES (à 2 noyaux verbaux : coordination/subordination)

L'analyse syntaxique des énoncés à deux syntagmes prédicatifs verbaux consécutifs, sans aucune marque morphématique de jonction, se heurte au problème de la distinction entre séquence coordinative (par simple juxtaposition) et séquence subordinative ("complétive").
Plusieurs berbérisants (notamment Bentolila 1981) ont essayé de dégager des critères linguistiques – des restrictions à la combinatoire du verbe subséquent en cas de subordination – pour fonder la distinction sur des indices linguistiques objectifs. Ces restrictions existent, mais elles paraissent être plus liées au sémantisme du Verbe 1, qu'être de nature proprement syntaxique puisqu'elles ne s'exercent pas pour tous les verbes (Chaker 1983 : 413-416). Tous les verbes "opérateurs" – ils sont nombreux en berbère – susceptibles d'occuper la position de V1 n'entraînent pas ces limitations : elles sont vérifiées avec "vouloir" ou "refuser" mais ne le sont pas avec "penser" ou "dire".... De ce fait, elles ne constituent pas un critère d'une netteté absolue.

Pourtant, pour le locuteur natif, dans ces séquences sans conjonction morphématique, la distinction entre subordination et coordination ne fait jamais de doute.

J'ai personnellement émis (Chaker 1983 : 417-424 ; 1985) l'idée que la subordination complétive se distingue fondamentalement de la coordination par la prosodie et, j'ai postulé que la première présente une courbe mélodique unitaire intégrant le syntagme verbal complétif (V2) au verbe principal (V1), dans une seule et même courbe d'enveloppe, tandis que la séquence coordinative se présenterait sous la forme d'une suite de courbes déclaratives de phrases indépendantes.

On a donc soumis, pour vérification de ces hypothèses, 18 énoncés à l'analyse instrumentale. Il en ressort – avec toute la prudence qu'impose le nombre réduit de phrases étudiées – que notre analyse était largement fondée, même si les choses apparaissent finalement plus complexes que nous l'avions supposé.

Avant même la configuration intonative ou les niveaux intonatifs atteints, il semble que ce soit le débit global et, subséquemment, la durée et l'intégrité des voyelles dans la zone de jonction qui fait la différence entre coordination et subordination. Les données sont nettes à travers la comparaison des énoncés 21 et 22 qui constituent une vraie "paire minimale". La distinction paraît résider :

a)- d'abord dans la durée générale de l'énoncé, beaucoup plus longue pour la suite coordinative (1120 ms) que pour la séquence complétive (840 ms) ; le débit, plus rapide dans la subordination que dans la coordination, apparaît ainsi comme l'indice principal de l'unité et de la relation de dépendance syntaxique.

Mais le différence de débit peut avoir plusieurs autres incidences, susceptibles de servir de facteurs secondaires de reconnaissance :

b)- l'abrègement notable de la dernière voyelle du Verbe 1 dans le cas de la subordination : *Cf.* les durée respectives de la voyelle /a/ dans les n° 21 et 22.

c)- la comparaison des énoncés 23 (coordination) et 25 (subordination) montre que la distinction peut aussi reposer sur la réalisation/non-réalisation de l'assimilation vocalique à la jonction syntaxique lorsque celle-ci met en contact immédiat deux voyelles : il y a assimilation dans la subordination, maintien des deux timbres dans la coordination.

La fusion-union phonique est bien plus marquée entre les deux syntagmes dans le cas de la subordination ; c'est cette différence qui donne au niveau perceptif l'impression, souvent notée par les descripteurs, de pause (réelle ou virtuelle) dans la suite de verbes coordonnés.

Mais la configuration intonative contribue aussi à opposer, selon des modalités diverses liées à la constitution morphémique et phonologique des syntagmes V1 et V2, les deux types de séquences :

– Dans la suite subordinative, le niveau intonatif maximum (progrédiante majeure) est toujours atteint sur le deuxième syntagme verbal ("complétif") qui fonctionne ainsi comme second constituant d'une phrase intonative (déclarative) unique :

Subordination complétive :		V1	←	SV2			
	-1	2	←	4	-1		(n° 22)
		1	←	2	1	(*ad*)	(n° 24, 25)
		2	←	2	3		(n° 26)

– Dans la suite coordinative, il y a deux pics mélodiques de niveau identique, l'un sur V1, l'autre sur V2. La seconde mise en relief contraste d'ailleurs avec l'accent normal du verbe puisqu'elle est, dans tous les cas, attirée vers la première syllabe de V2 (au lieu de porter sur la dernière).

Coordination :	SV1	,	SV2	
	1 2	,	2 1	(n° 21)
	1 2	,	2 -1	(n° 23)

Il y a ainsi un traitement intonatif particulier du verbe en syntagme coordinatif, qui ne correspond pas à celui que nous avions postulé (Chaker 1983 : i.e une simple juxtaposition de courbes mélodiques assertives neutres, indépendantes les unes des autres). Cette particularité –

l'attraction de l'accent vers la syllabe initiale de V2 – doit être considérée comme un facteur mélodique d'intégration, en l'occurrence comme la marque de la coordination, par opposition à la vraie juxtaposition de phrases sans lien syntaxique (suites d'actions indépendantes dans un récit, par exemple).

En fait, l'examen des deux principaux types de séquences de coordination énumérative (série de verbes/série de noms) montre que l'on doit reconnaître l'existence d'un schéma distinctif d'intonation énumérative (Troubetzkoy : "Principes" : 240). Physiquement, cette intonation d'énumération est fondée sur le contraste par rapport à l'accentuation normale du mot en énoncé assertif neutre :

– le Nom, normalement accentué sur la pénultième, le sera sur sa dernière syllabe :

(1) 2 1 > (1) 1 2

aɣ'rum, ak'sum, aw'ren, iyu'zaḍ...

(du) pain, (de la) viande, (de la) farine, (des) poulets...

– le verbe, normalement accentué sur la dernière, le sera sur la première : 1 2 > 2 1

(yečča), 'yeswa, 'yeṭṭes, 'yelsa...

il mange, boit, dort, est vêtu...

*

21. yesla, yerwel = il-a entendu, il-s'est sauvé (il l'a appris et s'est enfui)

	e	a	e	e						
F°=	145	190	190	140	NI =	M	IA	/ IA	M	
I =	46	52	52	46		1	2	2	1	
D =	60	95	60	90						

[Durée totale de l'énoncé = 1120 ms]

22. yesla yerwel = il-a entendu il-s'est enfui (il a appris qu'il s'est enfui)

	e	a	e	a					
F°=	135	180	250	135	NI =	M	IA	/ SA	M
I =	42	44	52	46		1	2	4	1
D =	50	55	80	70					

[Durée totale de l'énoncé = 840 ms]

23. yečča, iswa = il-a mangé, il-a bu (il a mangé et bu)

	e	a	i	a					
F°=	130	185	195	110	NI =	M	IA	/ IA	G
I =	42	46	54	48		1	2	2	1-
D =	100	50	85	120					

L'indice acoustique le plus net de la juxtaposition est sans doute dans la conservation, à la joncture, des deux timbres vocaliques distincts (/a , i/) ; il y a, sur le spectrogramme, un passage franc entre la résonance de /a/ et celle de /i/, qui contraste fortement avec la fusion des timbres (/i + a/ > /a :/) dans le cas de la dépendance syntaxique (*Cf.* n° 25). C'est aussi certainement cette netteté de la succession des voyelles qui explique que l'on ait un /i/ franc à l'initiale du second verbe au lieu de la semi-voyelle normale en kabyle ([iswa] au lieu de [yeswa]).

24. sliɣ ad yeddu = il-a entendu il-ira (il a appris qu'il irait)

	i	a	e	u					
F°=	155	195	175	140	NI =	M	/ IA	M	M
I =	50	56	52	55		1	2	1+	1
D =	70	80	140	135					

On notera que le morphème préverbal *ad* ("futur", "non effectif") attire dans tous les cas la mise en relief intonative.

25. yugi ad yeddu = il-refuse il-ira (il refuse d'y aller)

	u	(i+)a	e	u					
F°=	135	195	190	140	NI =	M	/ IA	IA	M
I =	43	48	54	51		1	2	2	1
D =	65	90	50	140					

26. sliɣ yemmut = j'ai appris il-est mort (j'ai appris qu'il est mort)

	i	e	u				
F°=	190	170	220	NI =	IA	/ M	A
I =	55	50	55		2	1	3
D =	90	80	60				

* * *

CONCLUSIONS GENERALES (PROVISOIRES)

Au terme de cette exploitation de deux séries de sondages instrumentaux sur les phénomènes prosodiques kabyles, il est possible de formuler un certain nombre de conclusions et d'hypothèses qui permettent d'en esquisser de façon provisoire le fonctionnement général.

Sous la réserve importante du problème des thèmes verbaux à voyelle pleine, il semble qu'il n'y ait pas en kabyle "d'accent de mot intrinsèque", mais simplement un accent de mot en phrase.
L'ensemble des conclusions de la première partie de cette étude ("l'accent") demeure valable mais doit être replacé dans le cadre de l'intonation de la phrase déclarative simple.

La mise en relief mélodique du mot s'intègre donc dans les configurations intonatives globales des différents types d'énoncés et établit, fondamentalement, un contraste entre le groupe nominal (accentué sur la pénultième) et le groupe verbal (accentué sur sa dernière voyelle pleine, à défaut sur la dernière syllabe du noyau).

De cette donnée centrale ressort immédiatement la fonction principale de la prosodie en kabyle : celle d'identificateur syntaxique et d'indice permanent de la structuration syntaxique de l'énoncé – en concordance parfaite avec les analyses générales de savants comme Troubetzkoy ou Malmberg :

« On peut affirmer que beaucoup d'éléments prosodiques (sur le plan de la fonction symbolique) sont en partie ou complètement des signaux de frontières ou de jonctures. » (Malmberg 1971 : 213).

A un niveau très général, on retrouve d'abord la fonction délimitative de Troubetzkoy "*Principes*" : 244) : la prosodie (intonation, débit, durée...) est la première marque de l'unité et de l'intégration syntaxique. Des syntagmes (mots ou propositions) unis par la prosodie le sont aussi au niveau syntaxique ; des syntagmes disjoints par la prosodie le sont également au niveau syntaxique.

De manière plus précise, les configurations intonatives et un certain nombre d'autres indices prosodiques connexes (débit et durée) jouent un rôle central dans l'indication des rapports syntaxiques :

– ils distinguent d'une manière tranchée la phrase à thématisation de l'énoncé neutre ;

– dans les suites de syntagmes (sans connexion morphématique), ils opposent nettement la relation de coordination (intonation "énumérative" spécifique) à celle de subordination (intégration mélodique).

En fait, le marquage prosodique de la syntaxe est double :

– global d'abord, en terme de schémas prosodiques de phrase, s'opposant les uns aux autres : phrase déclarative neutre / phrase à thématisation ; phrase à coordination / phrase à subordination...

– au niveau du mot ensuite, où la position de l'accent peut jouer un rôle d'indicateur de relation syntaxique particulière : pour le nom et le verbe, le déplacement de l'accent par rapport à l'accentuation "neutre" (de l'énoncé déclaratif simple) pourrait être considéré quasiment comme un "fonctionnel".

Il n'est d'ailleurs pas exclu que des recherches ultérieures montrent que cette fonction de marqueur syntaxique est en réalité beaucoup plus large et concerne d'autres types de structures et d'unités que celles qui ont été étudiées ici.

En tout cas, l'ensemble de ces premiers résultats kabyles nous incitera à faire pleinement nôtre la position fermement défendue par Malmberg (1971 : 203) :

« C'est la structure prosodique qui donne à l'auditeur d'un énoncé la première orientation sur la voie à suivre pour trouver le sens. C'est à l'intérieur des cadres dressés par la prosodie qu'il doit chercher... La prosodie est au centre tant de la structure que du mécanisme de la langue. »

*

En définitive, quelques conclusions qui paraissent déjà bien établies, conformes à ce que l'on pouvait attendre d'une langue essentiellement orale et au système conjonctif peu développé. Mais aussi plusieurs hypothèses et zones d'incertitude qui restent à vérifier et à clarifier. L'étude expérimentale devra en conséquence être poursuivie et complétée dans de nombreuses directions : des types d'unités et de syntagmes plus diversifiés (surtout pour le verbe), des types de phrases plus complexes... devront encore être examinés.

Il convient aussi d'insister sur le fait que ces premières conclusions ne sont valables que pour un parler déterminé de Grande Kabylie : il est presque certain, qu'au sein même de la Kabylie, il existe d'importantes variations régionales sur le plan prosodique. La Petite Kabylie – notamment la région de Bougie – présente probablement de sérieuses divergences par rapport au modèle général auquel nous aboutissons.

* * *

Bibliographie

Linguistique et phonétique générale :

- DELATTRE (Pierre) : 1966 - Les dix intonations de base du français, *French Review*, 40/1.
- DI CRISTO (Albert) : 1975 - *Soixante et dix ans de recherches en prosodie*, Université de Provence.
- FAURE (George) : 1964 - Aspects et fonctions linguistiques des variations mélodiques dans la chaîne parlée, *Proceedings of the 9th International Congress of Linguists (Cambridge, 1962)*, La Haye, Mouton.
- FAURE (George) : 1969 - Contribution à l'étude des apports du système prosodique à la structuration de l'énoncé en français moderne, *Proceedings of the Xth International Congress of Linguists (Bucarest, 1967)*, Académie des Sciences de Roumanie, t.II.
- FAURE (George) : 1972 - Contribution à l'étude du niveau d'analyse des structures prosodématiques, *Proceedings of the VIIth International Congress of Phonetic sciences (Montréal, 1971)*, La Haye, Mouton.

- FAURE (George) : 1971 - La description phonologique des systèmes prosodiques, *Zeitschrift für Phonetik...*, 24/5.
- FAURE (George) : 1972 - Contribution à l'étude de la fonction prédicative de l'intonation, *Travaux de l'Institut de Phonétique d'Aix,* 1.
- GARDE (Paul) : 1968 - *L'accent*, Paris, PUF (SUP).
- LEON (Pierre)/ MARTIN (Pierre) : 1970 - *Prolégomènes à l'étude des structures intonatives*, Paris, Didier.
- MALMBERG (Bertil) : 1971 - *Les domaines de la phonétique*, Paris, PUF (notamment : chap. VI. "Etude prosodique").
- MALMBERG (Bertil) : 1974 - *Manuel de phonétique générale*, Paris, Picard (notamment : chap. X. "Faits quantitatifs et prosodiques").
- ROSSI (Mario) *et. al.* : 1981 - *L'intonation.* De l'acoustique à la sémantique, Paris, Klincksieck. [ouvrage collectif qui reprend et synthétise un ensemble de recherches menées par l'équipe aixoise de l'Institut de Phonétique en théorie et méthodologie de l'analyse prosodique. On y retrouvera notamment tous les seuils et correctifs utilisés pour l'interprétation des documents expérimentaux.]
- TROUBETZKOY (N.S.) : 1970 (2e éd.) - *Principes de phonologie*, Paris, Klincksieck (IV/5. "Les caractéristiques prosodiques", notamment : E. "Oppositions prosodiques distinguant des phrases").

Linguistique berbère : accent, intonation et syntaxe

- BASSET (André) : 1959 - L'anticipation en berbère, *Articles de dialectologie berbère*, Paris, Klincksieck, p. 90-100.
- BASSET (André) : 1952 (1969) - *La langue berbère*, Londres, I.A.I., 72 p.
- BEGUINOT (Francesco) : 1931 - *Il berbero Nefàsi di Fassâto*, Rome, Istituto per l'Oriente, 314 p. [chapitre "Accent" : p. 10-16 + notation systématique de l'accent dans le glossaire et les textes].
- BENTOLILA (Fernand) : 1981 - *Grammaire fonctionnelle d'un parler berbère*, Paris, SELAF, 447 p.
- BRUGNATELLI (Vermondo) : 1986 - Alternanze accentuali e morpho-sintassi nominale nel berbero orientale, *Contributi di orientalistica, glottologia e dialletologia*, Milano, Cisalpino-Goliardica, p. 61-72. [rôle de l'accent comme indicateur syntaxique dans le syntagme nominal]
- CHAKER (Salem) : 1983 - *Un parler berbère d'Algérie (Kabylie) : syntaxe*, Université de Provence, 549 + 111.
- CHAKER (Salem) : 1984 - *Textes en linguistique berbère (introduction au domaine berbère)*, Paris, CNRS, 291 p.
- CHAKER (Salem) : 1985 - Syntaxe de la langue / syntaxe de la parole ? Intonation et situation dans l'analyse syntaxique : quelques points controversés en berbère, *Travaux du Cercle de Linguistique d'Aix-en-Provence*, 3, p. 121-139.
- CHAKER (Salem) : 1988/b - Annexion (état d'), *Encyclopédie berbère*, 5, Aix, Edisud, p. 686-695.
- GALAND (Lionel) : 1964- L'énoncé verbal en berbère. Etude de fonctions, *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 21, p. 33-59.
- GALAND (Lionel) : 1969- Types d'expansions nominales en berbère, *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 25, p. 83-100.
- MITCHELL (T.F.) : Particle-Noun Complexes in a Berber Dialect (Zuara), *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, XV/2, 1953, p. 375-390. [variations de la position de l'accent selon la structure du syntagme nominal].
- PICARD (André) : 1960 - *De quelques faits de stylistique dans le parler des Irjen (Kabylie, Algérie)*. De la phrase inorganique à la phrase organisée, Alger, La Typo-Litho/J. Carbonnel, XX-703 p.
- PRASSE (Karl-G.) : 1959 - L'accent des mots et des groupes accentuels en touareg, *Comptes rendus du GLECS*, VIII, p. 60-62.
- PRASSE (Karl-G.) : 1959 - Notes sur la langue touarègue, *Acta Orientalia* [Copenhague], XXV, p. 43-111.
- PRASSE (Karl-G.) : 1972 - *Manuel de Grammaire touarègue (tahaggart)*, vol 1, Copenhague, Akademisk Forlag, 274 p. [accent et intonation : p. 30-37]
- SARRIONANDIA (Fr.) : 1905 (1925) - *Gramatica de la lengua rifena*, Tanger, 458 p. [p. 26-28 + notation de l'accent]
- STUMME (Hans) : 1899 - *Handbuch des Schilhischen von Tazerwalt*, Leipzig, Hinrich, VI + 249 p. [§ 16 + notation de l'accent].

- STUMME (Hans) : 1895 - *Märchen der Schluh von Tazerwalt*, Leipzig, Hinrich, XII + 208 p. [notation de l'accent dans les textes]
- STUMME (Hans) : 1899 - *Märchen der Berber von Tamzrett in Süd Tunisien*, Leipzig, Hinrich, 72 p. [notation de l'accent].
- VYCICHL (Werner) : 1984 - Accent, *Encyclopédie berbère*, I, Aix, Edisud, p. 103-105 (suivi d'une notule de S. CHAKER)
- WILLMS (Alfred) : 1961 - Der Akzent im Kabylischen, *Der XV. Deutsche Orientalistentag* Göttingen, p. 430.
- WILLMS (Alfred) : 1965 - Die tonalen Prosodeme des Kabylischen, *Zeitschrift für Phonetik...*, 18/1, p. 37-49.
- WILLMS (Alfred) : 1972 - *Grammatik der südlichen Beraberdialekte (Süd Marokko)*, Hamburg-Glückstadt, Verlag J.J. Augustin. [accent : § 253, p. 75-78].

LES ETUDES BERBERES :
évolutions récentes

Instruments bibliographiques

On trouvera une orientation bibliographique systématique et régulière dans la chronique berbère de l'*Annuaire de l'Afrique du Nord* (Paris, CNRS) :

– GALAND (Lionel) : de 1965 à 1979, *AAN*, IV à XVIII.
Les chroniques I à XIII ont paru sous la forme d'un ouvrage indépendant : *Langue et Littérature berbères. Vingt cinq ans d'études*, 1979, CNRS.
puis :

– CHAKER (Salem) : *AAN*, XX à XXX, 1981–1991.
Les chroniques I à IX ont paru sous la forme d'un ouvrage indépendant : *Une décennie d'études berbère (1980-1990). Bibliographie critique* (Langue - Littérature - Identité), Alger, Bouchène, 1992, 256 p.
Depuis 1993, les chroniques paraissent sous le timbre de l'INALCO (avec la collaboration d'Abdellah BOUNFOUR) :
- Chronique XII (1992-1993), Paris, INALCO (CRB), 1993
- Chronique XIII (1994-1995), Paris, L'Harmattan (CRB), 1996.

L'ensemble de ces matériaux est également disponible sur Internet, sur le site du Centre de Recherche Berbère (serveur de l'INALCO : **http//www.inalco.fr**).

La chronique berbère est également poursuivie dans l'*AAN* depuis 1992 par Claude Brenier-Estrine.

On dispose également d'une bibliographie récapitulative récente, très complète, élaborée par :
– BOUGCHICHE (Lamara) : 1997 - *Langues et littératures berbères des origines à nos jours*. Bibliographie internationale, Paris, Ibis Press.

Pour les périodes plus anciennes, on pourra aussi se reporter à la bibliographie annexe (thématique et géographique) de :
– BASSET (André) : 1952 (1969) - *La langue berbère*, Londres, IAI.
ou à celle de :
– APPLEGATE (J.R.) : 1970 - The Berber Languages, *Current Trends in Linguistics*, vol. 6, The Hague, Mouton.

***

I. LA SITUATION GENERALE : TENDANCES RECENTES

Internationalisation

Le tournant des années 1960 ouvre une décennie caractérisée par l'apparition et/ou la consolidation de pôles scientifiques berbérisants non français : Danemark, Allemagne, Italie, Grande Bretagne, Etats-Unis. Plusieurs thèses de berbère sont soutenues par des Nord-Américains ou des Européens non français (GB, RFA, Danemark). Autour des années 1970, la quasi-totalité des ouvrages fondamentaux en linguistique berbère sont publiés hors de France (Copenhague, Naples, Hambourg, Michigan/La Haye, Los Angeles). Sur ce terrain de l'édition scientifique, l'évolution est donc brutale : la très vieille tradition française de publications berbérisantes (en grande partie basée à Alger et Rabat) s'est littéralement écroulée avec la décolonisation.

L'internationalisation s'accompagne, surtout à partir de la fin des années 1970, d'un mouvement de diversification des cadres théoriques de la recherche. L'influence anglo-saxone se fait de plus en plus sentir et, même si le français reste dominant en tant que langue de travail des berbérisants, de nombreux ouvrages paraissent désormais dans d'autres langues, l'anglais surtout. L'impact des théories linguistiques (ou anthropologiques) d'origine américaine est de plus en plus sensible. Cette double évolution signifie que les études berbères sont de moins en moins un monopole de l'Université française et qu'elles tendent à s'intégrer aux grandes disciplines constituées (linguistique générale, théorie de la littérature) et aux courants internationaux de la recherche. On peut d'ailleurs constater un changement à bien des égards comparable en ethnologie berbère. En quelques années, le nombre des travaux universitaires (doctorats) soutenus hors de France est devenu significatif : sur 117 thèses de berbère, 40 ont été préparées ailleurs qu'en France. En d'autres termes, les études berbères ne sont plus exclusivement une province de l'orientalisme français.

"Maghrébinisation"

Depuis le début des années 1970, les études berbères sont de plus en plus maghrébines. Au niveau des hommes, bien sûr, non au plan des institutions !

Le processus est particulièrement net au Maroc où les nationaux, contrairement à l'Algérie, n'étaient pratiquement pas représentés avant l'indépendance. En une vingtaine d'années, une soixantaine de thèses de doctorat en langue ou littérature berbères (voir les chiffres précis en annexe) ont été soutenues à l'étranger (France, Etats-Unis, Angleterre) par des Marocains qui exercent maintenant pour la plupart dans les universités de leur pays. A Rabat, Fès, Oujda, Agadir... les mémoires de fin de licence consacrés au domaine berbère se comptent désormais par centaines. Ces dernières années, plusieurs thèses sur la langue ou la culture berbères ont même été soutenues au sein des universités marocaines. A Fès, à Rabat, à Oujda, dans différents départements des facultés des lettres, des séminaires de niveau doctoral abordent régulièrement le domaine berbère.

Pour l'instant, il n'existe toujours pas de cadre spécifique de formation et de recherche, malgré les annonces officielles de création de "départements d'études berbères" et même d'"Institut" faites depuis 1980, et les travaux berbérisants sont menés dans les structures préexistantes des facultés des Lettres (surtout les départements de français) qui acceptent de les "accueillir". La place et la situation concrètes du berbère dans les universités marocaines sont donc très variables et dépendent du degré de tolérance des responsables locaux. Pourtant, l'existence d'une solide communauté de berbérisants autochtones constitue une sérieuse garantie pour l'avenir des études berbères au Maroc. Ce renforcement de la communauté berbérisante marocaine est d'ailleurs continu : de nouvelles thèses sont soutenues chaque année, d'autres sont en préparation, étoffant ainsi un tissu berbérisant déjà dense.

En matière de publications berbères, les réalisations restent modestes au Maroc, bien qu'il faille noter qu'un certain nombre d'ouvrages ont pu paraître normalement au cours des dernières années : textes littéraires berbères publiés par diverses maisons d'édition privées ou par des associations ; tra-

vaux scientifiques édités par les universités (surtout la Faculté des lettres de Rabat). De plus, le berbère est régulièrement abordé dans plusieurs revues universitaires : *Langues et littératures* (Rabat), *Hesperis* (Rabat), *Revue de la Faculté des lettres de Fès*..

Du côté algérien, les travaux proprement universitaires sont plus rares (*Cf.* annexe) et ne commencent à devenir un peu moins exceptionnels qu'après 1990. Il y a donc un déséquilibre marqué en faveur du Maroc qui peut paraître paradoxal quand on sait que la conscience identitaire est certainement beaucoup plus vive et plus ancienne en Kabylie. Mais il faut dire que le système universitaire algérien n'offrait jusqu'en 1990 guère de perspectives de carrière au berbérisant. Il s'ensuit que très peu de jeunes universitaires algériens ont pris le risque d'une spécialisation en berbère. Ceux qui l'ont fait n'ont pas trouvé de cadre d'insertion qui leur permette de continuer leurs recherches : soit ils se sont "reconvertis" (et ont enseigné le français ou une autre langue étrangère, l'histoire...), soit ils ont poursuivi leurs activités berbérisantes à l'extérieur. Et, bien entendu, toutes les parutions berbères d'origine algérienne se sont faites à l'étranger, presque toujours en France, jusqu'en 1989/90.

L'activité scientifique berbérisante algérienne s'est donc longtemps limitée aux travaux individuels des quelques spécialistes nationaux (M. Mammeri, S. Chaker, T. Yacine, Y. Nacib...), tous publiés en France. Quelques expériences d'enseignements ou de publications s'y développent cependant en dehors ou en marge de l'institution : pendant longtemps autour du CRAPE à Alger et, après, 1980 autour de l'université de Tizi-Ouzou.

On a pouvait espérer que la création des deux départements de berbère (maintenant devenus "instituts") de Tizi-Ouzou et de Bougie aurait permis une relance significative de la recherche et des publications berbérisantes. Pour l'instant, il ne s'agit encore que d'une potentialité : les conditions précises de mise en place des deux structures et surtout la situation générale qui règne en Algérie depuis 1992, n'ont guère permis le développement escompté.

Globalement, les champs d'intervention prédominants des berbérisants algériens sont plutôt la linguistique appliquée (aménagement, didactique) et surtout l'action culturelle (diffusion de l'écrit, production littéraire...), mais aussi la collecte et la publication de textes littéraires.

Dans les institutions de formation nigériennes et maliennes, plusieurs dizaines de mémoires de fin d'étude ont porté sur la langue et la culture touarègues. Dans le cadre des institutions locales, une édition scientifique et pédagogique touarègue se met doucement en place ; malgré la très grande faiblesse de l'encadrement local, un travail d'aménagement linguistique est engagé dans les deux pays : on définit des normes pour la notation usuelle du touareg, on élabore des livres de lecture, dont certains sont admirablement bien faits, des recueils de textes, des corpus de traditions historiques, des ouvrages didactiques divers (y compris de mathématiques), des vocabulaires de spécialités (terminologie grammaticale, scientifiques...). Mais tout ce travail se fait dans des conditions matérielles extrêmement précaires. A l'étranger, plusieurs ouvrages de littérature et de linguistique ont été publiés par des chercheurs touaregs (Paris, Copenhague) ; deux thèses consacrées au domaine touareg (littérature et pédagogie) ont été soutenues par des Touaregs.

Les berbérisants autochtones sont désormais nettement majoritaires dans leur champ de spécialité. Leur poids dans les études berbères transparaît à travers le rôle qu'ils jouent désormais dans les activités scientifiques et dans le renouvellement de la documentation berbère. Processus qui s'est très fortement accéléré depuis 1980 : une nette majorité des ouvrages de linguistique ou littérature berbère publiés ces dernières années ont pour auteurs des Maghrébins. Le phénomène est particulièrement sensible en France où les enseignements, les travaux et publications berbères, universitaires et associatifs, sont de plus en plus souvent initiés ou pris en charge par des berbérophones installés dans ce pays. Il est révélateur que les deux périodiques scientifiques berbérisants publiés en France (*Etudes et documents berbères, Awal*) aient été lancés par des berbérophones d'origine algérienne. Ainsi, ironie de l'histoire, le renouveau récent de l'édition berbérisante en France est largement le fait de berbérophones qui y vivent et y travaillent.

On perçoit déjà certains infléchissements dans les orientations générales des études berbères, directement liés à l'intervention des berbérophones. Les problématiques de sociolinguistique et de linguistique appliquée, à peu près absentes de la berbérologie française (et internationale) qui est toujours restée très descriptiviste et académique, y sont de plus en plus représentées. On peut voir là la marque de chercheurs plus impliqués par la réalité socio-culturelle à propos de laquelle ils exercent leur activité scientifique.

Un début de rééquilibrage géographique

Pendant longtemps, la recherche sur la langue et la culture berbères a été caractérisée par des déséquilibres régionaux flagrants : certains dialectes, certaines régions (Kabylie du Djurdjura, Ahaggar, Souss) ont été l'objet d'une attention ancienne et continue, parfois même très approfondie (Ahaggar). Alors que d'autres sont restés dans l'ombre, parfois même *terra incognita* (Aurès, Mzab, Rif, Touaregs méridionaux...).

Depuis deux décennies environ, ces "trous noirs" commencent à s'éclairer. Et cette évolution positive est en grande partie une conséquence directe de la maghrébinisation des études berbères. L'émergence d'une génération de berbérisants "natifs" a fortement accru le nombre de spécialistes et a diversifié les champs d'investigation, débouchant ainsi sur une meilleure couverture géographique du terrain berbère. La Petite Kabylie, le Rif, le domaine touareg méridional commencent à être mieux connus grâce à l'intervention de berbérisants locaux.

A terme, la double tendance (internationalisation + maghrébinisation) que l'on peut déceler depuis la décolonisation est certainement une mutation heureuse, en ce sens qu'elle constitue une autonomisation des études berbères vis-à-vis de leur cadre historico-politique originel : la période coloniale française. Et ce n'est pas un mince progrès quand on sait combien le thème de "l'origine française (= coloniale)" des études berbères est encore un argument puissant pour bloquer toute reconnaissance du domaine berbère par les institutions maghrébines. Les études berbères ne peuvent qu'y gagner en légitimité scientifique et politique.

Au début des années 1970, je venais de soutenir la première thèse de linguistique berbère présentée par un berbérophone, j'avais parfois le sentiment et l'angoisse d'être le représentant égaré d'une culture, d'un peuple condamnés, "le (ou un des) dernier(s) des Mohicans". En un quart de siècle, près d'une centaine d'autres Maghrébins ont suivi le même chemin. Malgré la défiance, voire les anathèmes des régimes maghrébins, les berbérophones se sont largement réappropriés le champ des études berbères.

II. LA SITUATION AU MAGHREB APRES LES INDEPENDANCES

Les études berbères ont longtemps été un quasi-monopole français. Jusqu'à la décolonisation, elles avaient pour pôles principaux : Paris, Alger et Rabat. Les interventions autres que françaises (Allemagne et Italie surtout) n'ont pas toujours été négligeables mais, globalement, elles sont beaucoup plus modestes et moins stabilisées. Il n'y a qu'en France qu'il ait existé pendant un bon siècle une véritable tradition berbérisante, associant recherche, enseignement et édition. La faculté des lettres d'Alger et l'Institut des Hautes Etudes Marocaines de Rabat ont joué un rôle déterminant dans toute la production berbérisante de la période coloniale. Même les ouvrages publiés à Paris (chez Leroux, Maisonneuve ou à l'Imprimerie nationale) seront le plus souvent l'oeuvre de berbérisants français qui exerçaient de façon permanente en Algérie ou au Maroc, ou ont été initiés par les instances scientifiques d'Alger ou de Rabat.

Situation qui a évidemment facilité le rejet par les institutions maghrébines au moment de l'indépendance. Les études berbères ont été explicitement perçues et dénoncées par les nationalistes algé-

riens et marocains comme partie intégrante de la politique coloniale de division, tendant à opposer Arabes et Berbères. A l'indépendance, la pression idéologique sur ce terrain était telle, même chez les intellectuels, à l'exception notable de Kateb Yacine, qu'il n'a pas été un instant question de préserver ce secteur dans les cadres universitaires en tant que discipline scientifique traitant d'une composante objective de la réalité socio-culturelle du Maghreb.

Il est vrai que, dès cette époque, l'inculture, l'ignorance et le manichéisme président aux décisions en matière de culture et d'enseignement au Maghreb. N'allait-on pas jusqu'à affirmer dans les milieux responsables algériens d'alors : « Les Berbères/le berbère sont/est une création de la France/des Pères Blancs ! » Derrière ces formulations caricaturales, on retrouve l'idée que toute reconnaissance du berbère, même en tant qu'objet d'étude académique, est intolérable parce qu'elle représente une forme de légitimation dangereuse pour le dogme de l'arabo-islamité exclusive du Maghreb. La suppression des chaires de berbère de Rabat et d'Alger au lendemain des indépendances s'inscrivait dans le droit fil de cette orientation.

Il faut, en toute justice, dire que l'Université française avait d'une certaine façon largement préparé le terrain. En ne formant pas (ou pratiquement pas) de berbérisants autochtones, en ne préparant aucune relève locale – des témoignages précis établissent même qu'ils s'y sont opposés à Alger[1] –, les berbérisants français ont maintenu jusqu'à la fin de la domination coloniale l'équation "études berbères = chasse gardée française / phénomène colonial". Les choses auraient peut-être été autres s'il avait existé à l'époque un solide encadrement berbérisant maghrébin.

Les éditeurs locaux (Jourdan, Baconnier, La Typo-Litho, Carbonel...), qui avaient derrière eux un bon siècle de publications berbérisantes, disparaissent tous dans les bouleversements de l'indépendance ; leurs fonds sont dispersés et le jeu de caractères tifinagh qui existait à Alger (un seul autre existe à l'Imprimerie nationale de Paris) sera fondu par l'armée algérienne qui récupère l'imprimerie Baconnier.

En fait, le silence des études berbères est presque total au Maghreb pendant deux bonnes décennies. Font exception :

1°- Le "Fichier de documentation berbère" (FDB), créé en 1946 en Kabylie par les Pères Blancs, qui poursuit vaille que vaille ses publications (à diffusion restreinte, exclusivement par abonnement) sur la société et la culture berbères. Au début des années 1970, les pressions administratives et policières l'obligent à quitter la Kabylie pour s'installer à Alger, puis à changer de dénomination : il devient "le Fichier périodique" en 1973. En janvier 1977, il est purement et simplement interdit et son fonds d'ouvrages placé sous séquestre.

2°- Le cours de berbère que Mouloud Mammeri sera autorisé à assurer à la faculté des lettres d'Alger, d'octobre 1965 à juin 1973. Mais il ne s'agissait que d'un enseignement facultatif, hors cursus, ne débouchant sur aucune sanction universitaire autonome[2]. Il disparaît avec la mise en place de la réforme de l'enseignement supérieur, sans doute parce qu'il commençait à attirer beaucoup trop de monde et était devenu petit à petit le lieu de ralliement de la sensibilité berbère algérienne.

Pour être exhaustif, on doit y rajouter un petit nombre de publications spécialisées réalisées sous l'égide du CRAPE ou de l'Institut de Recherches Sahariennes d'Alger, à l'époque où ces organismes étaient encore sous tutelle mixte franco-algérienne, notamment les deux travaux de Jean-Marie Cortade sur le touareg (*Lexique français-touareg*, 1967 et *Essai de grammaire touarègue*, 1969). La plupart de ces ouvrages paraîtront en réalité en France : "Arts et Métiers Graphiques" de Paris est déten-

[1] Mouloud Mammeri lui-même m'a plusieurs fois affirmé avoir essuyé une fin de non recevoir méprisante aux offres de service qu'il avait faites aux responsables de la chaire de berbère d'Alger avant 1962.

[2] il pouvait cependant donner lieu à une épreuve facultative complémentaire dans l'examen de propédeutique (lettres) et être comptabilisé comme épreuve optionnelle du certificat d'ethnologie. La section d'ethnologie était d'ailleurs sa structure d'accueil. La suppression de l'enseignement d'ethnologie en 1973 entraînera sa disparition.

teur du copyright et leur dépôt légal est effectué en France ; le CRAPE et l'IRS ne sont en fait que les organismes commanditaires.

Pourtant cet embryon de production berbérisante, très modeste et échappant au contrôle direct des autorités algériennes, n'a pas été sans signification, ni sans suites. Il aurait même pu constituer le point de départ d'un véritable redémarrage des études berbères à Alger. Car, à la fin des années 1970, le CRAPE, dirigé alors par Mouloud Mammeri, s'attache la collaboration de jeunes universitaires algériens (linguistes, historiens, anthropologues, spécialistes de littérature) : plusieurs d'entre eux sont des berbérisants[3]. Une équipe "littérature orale" est même constituée ; elle organise en juin 1979 une "Table ronde littérature orale", que l'on peut considérer comme la première (et l'unique) rencontre berbérisante ayant eu lieu en Algérie indépendante entre 1962 et 1990 : sept berbérisants algériens et étrangers y ont participé. Les actes seront publiés à Alger par l'Office des Publications Universitaires (1982). A partir de la rentrée d'octobre 1979, j'y assurais personnellement un séminaire de linguistique berbère, suivi par une assistance régulière et motivée ; les "Actes" en ont paru dans le *Bulletin intérieur du CRAPE*, n° 12 et 13 (1981). On perçoit d'ailleurs très nettement ce regain, cette "percée" berbérisante dans les publications du CRAPE de cette époque (notamment le *Bulletin intérieur du CRAPE* et la revue *Libyca*, à partir du volume XXV, 1977).

Mais les espoirs que pouvaient susciter cette situation nouvelle furent sans lendemain. En 1980, dans l'effervescence des événements de Kabylie, les critiques contre le CRAPE – déjà anciennes mais jusque là discrètes – deviennent des attaques en règle : au sein de l'Organisme National de la Recherche Scientifique, dans les instances du parti où l'on se déchaîne contre cet "antre du berbérisme" et même du côté des services de sécurité qui multiplient leurs interventions (surveillance permanente, fouilles, interrogatoires, enquêtes diverses). Le départ à la retraite de Mouloud Mammeri allait permettre d'engager une "reprise en main" progressive, qui s'achèvera en 1983-84 par la dissolution pure et simple du CRAPE : les recherches en sciences sociales seront abandonnées et le secteur "préhistoire" dévolu au ministère de la culture et du tourisme.

Ainsi, le CRAPE, qui existait depuis le début des années 1950, était devenu sous l'impulsion, discrète mais constante, de ses directeurs successifs[4] un lieu de recherche berbère prometteur : une solide documentation berbérisante y avait été rassemblée et la plupart des jeunes berbérisants algériens y collaboraient peu ou prou. Les conditions humaines et matérielles pour la (re)constitution d'un centre d'études berbères efficace et dynamique en Algérie étaient toutes réunies vers 1980.

La disparition du CRAPE a donc bien été une opération planifiée de liquidation de cette potentialité.

Pendant toute la décennie 1980, l'une des revendications permanentes du mouvement berbère a été la création d'une filière de formation en berbère à Tizi-Ouzou. Jusqu'en 1990, malgré les nombreuses promesses et déclarations officieuses[5], les autorités refuseront avec constance l'ouverture d'un quelconque cadre de formation et de recherche en berbère ; les nombreuses démarches des enseignants de l'université de Tizi-Ouzou et de quelques personnalités[6] resteront vaines.

Il faudra donc attendre l'ouverture politique consécutive aux émeutes d'octobre 1989 pour voir la situation changer. Après de longues tractations, un Département de Langue et Culture Amazigh [= Berbère] est créé à Tizi-Ouzou à la fin janvier 1990. L'objectif assigné à cette institution est la mise en place d'un magister (= post-graduation) de berbère. Un an plus tard (octobre 1991) un second département de berbère est créé à Bougie, dans des conditions nettement plus précaires. Les deux départements ont fonctionné depuis leur création dans un environnement et des conditions très difficiles. Les

---

[3] on citera notamment les noms de : R. Bellil, M. Benbrahim, S. Chaker, N. Mecheri-Saada, T. Yacine...

[4] le rôle de Gabriel Camps et de Mouloud Mammeri dans cette orientation a bien sûr été déterminant.

[5] notamment de A. Bererhi, alors ministre de l'Enseignement supérieur.

[6] Mouloud Mammeri et Salem Chaker. On trouvera le détail de toutes ces démarches et péripéties dans notre "Chronique des études berbères VI", *AAN* XXV, 1986, p. 400-405.

résultats, notamment en matière de formation de jeunes chercheurs, restent limités[7], surtout à Tizi-Ouzou qui, au départ avait bénéficié de moyens et d'un encadrement assez conséquent. Quels que soient les mobiles politiques immédiats et les conditions de mise en place[8], il est sûr, qu'au niveau des pratiques concrètes de l'institution universitaire, il y a eu une évolution significative.

Enfin, pour ce qui est de l'Algérie, on signalera qu'à la rentrée d'octobre 1996, une décision du Ministère de l'Enseignement supérieur a décidé l'ouverture d'une licence de langue et culture berbères au sein des deux départements de berbère.

Au Maroc, les choses ont évolué dans un contexte très différent, bien moins tendu, qui a permis, à partir de la fin des années 1970, une consolidation rapide et continue des études berbères dans ce pays. Consolidation qui a suivi le développement du tissu universitaire local : Rabat et Fès qui ont eu, au début des années 80, un monopole sur le domaine, ont été rattrapées par de nombreuses universités et centres universitaires de province : Agadir, Oujda, Beni-Mellal, Kenitra, Al-Hoceima...

*

---

[7] Mais Bougie a réussi, dans le cadre d'une collaboration très régulière avec le Centre de recherche berbère de l'Inalco, à faire soutenir six magisters ; deux autres doivent être soutenus de façon imminente. A Tizi-Ouzou, la situation devrait progressivement s'améliorer.

[8] Pour une appréciation plus complète sur cette création, on se reportera à ma note parue dans *Etudes et Documents berbères*, 7, 1990 (p.186-188) ou à "Langue et littérature berbères. Chronique des études, IX, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, XVIII, 1989 (p. 765).

ANNEXE : Un essai de quantification : les thèses de berbère soutenues depuis la décolonisation (langue, littérature et culture)

Pour la France, on n'a recensé que les thèses de doctorat de 3e cycle, les thèses de doctorat dit de "nouveau régime" et les thèses de doctorat d'Etat (à l'exclusion des DEA et maîtrises). Pour les Etats-Unis et le monde anglo-saxon, on n'a comptabilisé que les Ph.D. et doctorats (à l'exclusion des masters) ; pour l'Algérie, on a tenu compte des magisters et pour le Maroc, des DES et Doctorats d'Etat. Ce type de production, le plus souvent non publiée, est évidemment assez difficile à recenser de manière exhaustive. Il est sûr que quelques titres nous ont échappé. Mais il est aussi certain qu'ils ne changent pas significativement les conclusions que permet de tirer cet inventaire.

Précisons que cette quantification n'inclue que les travaux portant centralement sur la langue, la littérature ou la culture berbères ; ne sont donc pas pris en compte les recherches dans lesquels le domaine berbère, bien que présent, est un aspect secondaire ou marginal, ainsi que les thèses de sciences sociales (ethnologie, histoire...), sauf si le paramètre berbère (linguistique/littéraire ou culturel) y occupe une place importante).

Pour de plus amples informations sur ces travaux, on se reportera à notre "Chronique des études berbères - langue et littérature".

Sur les **117** thèses répertoriées au 1er juin 1998 :

Lieux des titres :

- France = 77, dont 10 thèses de Doctorat d'Etat
- Maroc = 14, dont 3 thèses de Doctorat d'Etat
- USA = 7
- Algérie = 6, dont 1 thèse de Doctorat d'Etat
- GB = 6
- NL = 3
- Espagne = 2
- Danemark = 1
- Nigeria = 1

Auteurs : sur **110** auteurs distincts,

– 95 ont été soutenues par des Maghrébins[9] (soit 86 %). : 66 Marocains, 27 Algériens, 2 Touaregs (Niger)

– 15 divers (Européens et Nord-américains)

Pays et zones étudiés :

– Maroc = = 71
    chleuh = 35
    tamazight = 29
    Rif = 12

– Algérie = 36
    Kabylie = 33
    Aurès = 1
    Divers = 3

– Domaine touareg = 9

[9] on entend par là des personnes d'origine maghrébine (berbère), indépendamment de leur nationalité et de leur lieu d'exercice.

Disciplines[10] :

– 87 portent sur la langue : linguistique descriptive surtout (par ordre d'importance : morpho-syntaxe, phonologie, lexique, socio-linguistique.

– 37 concernent la littérature (y compris les travaux d'ethnomusicologie).

La confirmation des tendances évoquées précédemment est donc extrêmement nette. Il ressort en outre clairement de ces chiffres que les berbérisants (maghrébins) sont avant tout des linguistes. Ce qui renvoie à la position déterminante qu'occupe la langue dans la conscience identitaire berbère actuelle et dans les enjeux culturels au Maghreb.

[10] certains travaux concernent à la fois la langue et la littérature, d'où un total légèrement supérieur au nombre de thèses répertoriées.

[Actes du colloque *L'interpénétration des cultures dans le bassin occidental de la Méditerranée* (Paris, Sorbonne, 14/11.2001), Paris, Mémoire de la Méditerranée, 2003, p.131-154].

Résistance et ouverture à l'Autre : le berbère, une langue vivante à la croisée des échanges méditerranéens.

Un parcours lexicologique

Salem CHAKER*

0. Continuité et résistance

Le berbère, on le sait, est avec le basque la seule langue du pourtour de la Méditerranée occidentale que l'on puisse considérer comme "autochtone"[1] : elle est déjà présente dans sa localisation historiquement connue aussi loin que l'on remonte dans les témoignages directs ou indirects (données pré- et proto-historiques, témoignages égyptiens, sources grecques et latines…). Et, contrairement à ce que prétendent certaines thèses récurrentes depuis le XIX[e] siècle, il n'existe aucun indice positif d'une origine extérieure (moyen-orientale ou est-africaine) des Berbères et de leur langue, en tout cas à l'échelle d'une préhistoire récente – au minimum depuis les débuts du Néolithique.

En fait, cette question des origines berbères – du peuple et de la langue – a fait couler beaucoup d'encre depuis le XIX[e] siècle ; comme le soulignait avec humour Gabriel Camps (1981), depuis les sources antiques, il y a peu de régions d'où on ne les a pas fait venir ; et on ajoutera qu'il y a peu de langues avec lesquelles on n'a pas cherché à établir une parenté ou une dérivation. Or, il faut le dire très fermement, quelque que soit la sophistication des théories avancées, qu'elles viennent de linguistes ou de préhistoriens, et quelque que soit le prestige éventuel de leurs initiateurs, les hypothèses d'une origine extérieure des Berbères et de leur langue ne s'appuient sur aucun élément objectif établi, linguistique ou archéologique. Ce sont toujours de pures constructions théoriques, qui restent entièrement à soumettre à l'épreuve des données de l'anthropologie préhistorique et/ou de la linguistique historique. Le seul fait positivement acquis est la continuité du peuplement de l'Afrique du Nord depuis plus d'un million d'années et l'anthropologie préhistorique ne détecte aucun mouvement significatif de peuplement ou de repeuplement de la région, à partir du Nord, du Sud ou de l'Est[2]. En conséquence, c'est avec beaucoup de circonspection et à titre de pures hypothèses de travail que l'on recevra les théories (est-)africaines (notamment celle de Ehret[3]), reprises récemment du point de vue berbère par Malika Hachid dans son beau livre *Les Premiers Berbères* (2000).

Aussi, en l'état des connaissances, il faut admettre que le berbère est là où nous le connaissons, depuis très longtemps – si ce n'est depuis toujours. Il y a été en contact et y a vu

* Professeur de berbère à l'Inalco (Paris). Salem.Chaker@Inalco.fr

[1] Avec, évidemment, tout ce que peut avoir de relatif cette notion !

[2] Voir notamment la synthèse de G. Camps,1980/1987 (ou *Encyclopédie berbère* : I, 1984 : 1-26).

[3] *Cf.* bibl. En fait, la thèse d'une origine est-africaine des langues chamito-sémitiques (ou afro-asiatiques) est fort ancienne. Au XX[e] siècle, elle a été soutenue par de grands linguistes comme Diakonoff ou Greenberg ; elle est bien sûr plausible, mais les données berbères ne sont jamais sérieusement prises en considération, et lorsqu'elles le sont, c'est de manière largement erronée ou inacceptable du point de vue du berbérisant.

défiler de nombreuses langues de la périphérie méditerranéenne : punique, grec, latin, germanique (Vandales), arabe, turc, français, espagnol, sans parler de contacts plus discrets mais permanents, avec l'hébreu à travers la présence de communautés juives conséquentes, avec l'égyptien ancien sur la frontière Est, avec toutes les langues romanes de la rive Nord de la Méditerranée (catalan, occitan, dialectes italiens) et, au Sud, avec les langues négro-africaines (haoussa, songhaï, mandingue…).

Malgré la pression extrêmement forte qu'ont pu exercer certaines de ces langues (punique, latin, arabe et français surtout) sur le berbère, et sur son existence même, à travers une domination politique, culturelle, économique souvent très longue, le berbère a résisté et a survécu. Alors que le celtique a été quasiment effacé de tout le continent européen et est très sérieusement menacé dans les îles britanniques, alors que les langues pré-romanes de la péninsule ibérique ont toutes disparu à l'exception du basque… Même s'il est devenu une langue fragmentée et minoritaire dans son aire d'extension, le berbère existe, avec une vitalité réelle, avec ses structures linguistiques propres, son fonds lexical propre, extraordinairement stables et communs à travers la multitude des variétés dialectales contemporaines, malgré l'immensité du territoire, malgré aussi les puissantes influences extérieures. Stabilité et unité du berbère qui ont souvent été soulignées par les linguistes et qui renvoient aussi à la capacité de résistance des sociétés berbères elles-mêmes.

Mais résistance n'exclut pas ouverture et capacité d'intégration, d'appropriation des apports extérieurs, avec une faculté d'adaptation, de naturalisation des éléments linguistiques étrangers assez exceptionnelle. En berbère, l'Autre devient souvent Sien, intégré, digéré, aux plans formel et sémantique, au point que l'origine étrangère en est quasiment indétectable sans une analyse extrêmement sophistiquée ! Le travail d'intégration phonologique, morphologique, sémantique est tel que l'Etranger – punique, latin, arabe, français…– est devenu un Natif, un authentique Berbère. Les exemples sont innombrables et l'on se limitera ici à quelques cas représentatifs de naturalisation très poussée d'emprunts aux principales langues avec lesquelles le berbère a été en contact.

1. Le traitement des emprunts lexicaux en berbère : la moulinette à berbériser

Quelques exemples français :

– *taberwiṭ/tiberwiḍin*, "brouette(s)" ; *tabwaṭ/tibwaḍin,* "boîte(s)" : ces deux emprunts kabyles au français manifestent une intégration phonologique, morphologique, lexicologique et sémantique remarquable.

Le genre féminin des deux mots a amené le locuteur kabyle à interpréter le /t/ final du mot français (/bruɛt/, /bwat/) comme marque nominale de féminin berbère (/ta—t/) et l'on a rajouté la syllabe initiale canonique des nominaux féminins (/ta–/. D'autre part, le /t/ final du mot français, selon une tendance bien établie dans le passage du français (et des langues romanes) au berbère, a été réinterprété en /ṭ/ emphatique[4], ce qui aboutit à la séquence /ta—ṭ/. Or, dans la morpho-phonologie berbère, un /ṭ/ emphatique final sur un nominal féminin est toujours la résultante d'une assimilation de la marque suffixe de féminin /–t/ et d'un dentale sonore emphatique /ḍ/ appartenant au radical du lexème, selon le processus suivant :

[4] Ce retraitement de la dentale sourde romane en /t/ emphatique (pharyngalisé) est dû au fait que les occlusives sourdes romanes sont des *fortis* (sourdes à glotte fermée), caractérisée par une forte énergie articulatoire ; ce trait phonétique est réinterprété en berbère (et en arabe) comme un trait de pharyngalisation.

/t—ḍ + t/ > /t—ṭ/ (le /t/ est théoriquement tendu – /ṭṭ/ –, mais la position finale fait que cette tension n'est généralement pas réalisée) ; ex. :

ayaḍ , caprin > *t+ayaḍ+t* > *tayaṭ*, chèvre
imiḍ > *t+imiḍ+t* > *timiṭ* /, nombril
aqesbuḍ > *t+aqesbuḍ+t* > *taqesbuṭ*, gigot

Ce qui conduit, à rebours, le locuteur berbérophone à analyser les mots *taberwiṭ*, "brouette", *tabwaṭ*, "boîte" comme issus des séquences théoriques : *ta-berwiḍ-t* (> *taberwiṭ*) et *ta-bwaḍ-t* (> *abwaṭ*) et donc à reconstituer des thèmes nominaux /berwiḍ/ et /bwaḍ/ et des racines lexicales BRWḌ et BWḌ. Et cette recréation n'est pas purement théorique puisqu'il existe en kabyle un verbe dérivé à préfixe *s–* à fonction de verbalisateur[5], *sberweḍ*, "divaguer, faire et dire n'importe quoi, faire de travers" ! Ce qui signifie que l'intégration du mot français est aussi lexicologique et dérivationnelle, et même sémantique car, la valeur nettement expressive du verbe *sberweḍ* renvoie également à un rapprochement avec le préfixe expressif[6], nettement péjoratif, *b–* (*rwi*, "remuer, mélanger" > *berwi*, "être sens dessus dessous"). Ce qui indique une analyse implicite de BRWḌ en B+RWḌ.

Le travail de berbérisation est considérable et a permis d'intégrer au cœur même du système de la langue une forme étrangère, issue d'un contact relativement récent. Dans le cas d'espèce, l'analyse du processus de "naturalisation", peut d'ailleurs être poursuivie en dehors même du champ linguistique si l'on s'interroge sur les conditions pragmatiques de la genèse du sens péjoratif de *sberweḍ* ; pour qui connaît la Kabylie la motivation est immédiate : il suffit d'avoir vu une fois un chantier de construction d'une maison familiale dans un village kabyle pour savoir que ce sont des adolescents, souvent même de grands enfants, qui sont chargés d'effectuer le transport des matériaux (briques, sable, ciment etc.) au moyen de brouettes, entre la route carrossable où ils ont été déposés par les camions et le chantier ; et, bien entendu, ces jeunes gens s'en donnent à cœur joie en courses, zigzags et divagations avec leurs engins !

– *spipri*, "raconter des fadaises, déblatérer" : voici encore un cas d'intégration morphologique, lexicologique et sémantique assez savoureux. A l'origine de cette forme, très locale (parler kabyle des Aït-Iraten) est l'adverbe français "à peu près", emprunté dans de nombreux parlers kabyles sous la forme *ipipri*, "à peu près, approximativement, au jugé" ; l'occlusive labiale sourde /p/ n'a pas subi de processus de transformation car ces parlers connaissent généralement ce son comme réalisation féminine du phonème /b/ et, surtout, il s'agit de régions où l'influence du français est extrêmement prégnante, à travers une scolarisation ancienne et une émigration massive vers la France. La berbérisation phonologique a donc porté uniquement sur les voyelles : [apøprɛ] > [ipipri], avec harmonisation sur le timbre vocalique fermé.

Mais la dynamique la plus intéressante se situe évidemment au plan morphologique et lexicologique puisque cette forme adverbiale, invariable, a été transformée en verbe par le truchement du préfixe dérivationnel *s–* (*Cf. supra*), qui a permis d'en faire une forme conjuguée *spipri* : "faire dans l'à peu près > raconter des fadaises, déblatérer",

5 Ce préfixe de dérivation, traditionnellement défini comme morphème de "factitif", a en réalité des fonctions assez diverses, dont celle de pouvoir produire des verbes à partir de formes non-verbales (nominaux, onomatopées, etc.). *Cf.* à ce sujet les travaux de Chaker, notamment 1984, chap. 10.
6 Sur ces formations expressives, voir Chaker 1981.

Cette capacité à intégrer des lexèmes français ne se limite pas aux unités isolées : on peut constater que des schèmes traditionnels de production lexicale par composition (figement de syntagmes nominaux déterminatifs[7]) ont été dynamisés par le contact avec la langue et la culture française au cours de la période coloniale. Ainsi, sur le modèle ancien :

tiẓurin n wuccen (ou *aḍil n wuccen*) = raisins de chacal = "sédum, raisin sauvage",

ibawen n wuccen = fèves du chacal = "fèves sauvages, féveroles"

on a produit, sans doute à la fin du XXe siècle :

– *abrid (n) uṛumi* = chemin des Français = "route goudronnée"

– *abrid (n) ukeṛṛus* = chemin du carrosse = "route carrossable"

– *abelluḍ (n) uṛumi* = gland des Français = "châtaigne"

– *abeṛnus n waman* = burnous d'eau = "imperméable"

…

Quelques exemples arabes :

Les cas d'intégration phonologique et morphologique de lexèmes empruntés à l'arabe sont légions[8] : les emprunts anciens à cette langue sont souvent soumis à une berbérisation qui les intègre parfaitement dans les schèmes structuraux de la langue d'accueil. La morphologie très contraignante du berbère, langue dans laquelle les unités lexicales, verbales et nominales, sont lourdement marquées par tout un système de morphèmes conjoints, obligatoires ou facultatifs (affixes de genre, nombre, état, indices de personne, morphèmes dérivationnels…), fait que le mot étranger est complètement reformaté selon le modèle berbère et devient méconnaissable :

– *tamdint (ta-mdin-t) / timdinin (ti-mdin-in)*, "ville(s)" < *madîna*

– *taktabt (ta-ktab-t)/ tiktabin (ti-ktab-in)*, "livre(s)" < *kitâb*

– *tamezgida (ta-mezgid-a) / timezgidawin (ti-mezgid-awin)*, "mosquée(s)" < *masjîd*

Mais l'intégration dépasse souvent la simple berbérisation phonologique (retraitement phonologique) et morphologique (marquage grammatical par les affixes obligatoires de genre, état et nombre berbères) comme dans les exemples ci-dessus. L'intégration est aussi lexicologique, voire sémantique : la racine, berbérisée est alors injectée dans le stock lexical berbère et sert de base à la formation de nouvelles unités dérivées, spécifiquement berbères ; ainsi :

– *(t)anaẓum(t)*, "jeûneur (personne qui jeûne) > (touareg) adolescent(e) pubère", issu de *aẓum*/*uẓum*, "jeûner", de l'arabe *ṣâm*. Au plan phonologique, l'emphatique sourde /*ṣ*/ de l'arabe, qui n'existe pas dans le système phonologique fondamental du berbère, a été retraitée en son correspondant berbère le plus proche, l'emphatique sonore /*ẓ*/. Mais surtout, le verbe ainsi berbérisé a été intégré dans le stock lexical de la langue et a servi de base de dérivation à un nom d'agent, sur le schème régulier[9] *(a)ma/naC(v)C*. A partir d'une racine d'origine arabe, on a donc produit un dérivé parfaitement berbère ; d'autant plus berbère en l'occurrence que le préfixe *n*– n'est que la forme dissimilée du canonique *m*– devant radical comportant une labiale, selon une tendance générale en berbère.

[7] Les composés synaptiques ou synapsies d'Emile Benveniste.

[8] Pour une estimation quantitative des emprunts faits par le berbère à l'arabe, voir Chaker 1984, chap.11. A partir d'une liste diagnostic de 200 termes, on obtient les chiffres suivants : kabyle = 38% ; chleuh = 25 % ; touareg = 5 %.

[9] Par exemple : *ak°er*, "voler" > *amak°ar*, "voleur" ; *ag°em*, "puiser" > *anag°am*, "puiseur" ; *arem* "goûter, essayer" > *anaram* "goûteur, essayeur")

– ***amẓallu***, "prieur (personne qui prie)", issu de *ẓall*, "prier, de l'arabe *ṣâl*. Un processus strictement analogue à celui décrit pour l'exemple précédent à permis de forger un nom d'agent régulier *(a)mCvCv* à partir d'une racine d'origine arabe.

Dans les deux cas, le berbère a non seulement emprunté un lexème verbal arabe (*ṣâm > aẓum/uẓum* ; *ṣâl > ẓall)* mais il en a extrait la racine (ẒM ; ẒL) pour fabriquer à partir d'elle des formes dérivées authentiquement berbères (*anaẓum*, *amẓallu*)

<u>Quelques exemples latins</u> :

Il ne fait aucun doute que l'on a jusqu'ici largement sous-estimé l'influence du latin sur le berbère. Les emprunts identifiés et reconnus comme tels – quelques dizaines d'unités – ont été pour la plupart repérés depuis longtemps[10], mais une exploration plus approfondie, tenant compte à la fois de l'ancienneté du contact et de la dynamique d'intégration linguistique, permettra certainement de révéler une influence beaucoup plus importante. En effet, la présence du latin a été lourde (politiquement, économiquement, culturellement) et durable (plus de huit siècles : de l'instauration de la province d'Afrique : – 146, à la conquête arabe : ± 700 et au-delà ; *Cf.* Lancel 1981).

Quelques exemples, bien établis, montre là aussi la remarquable capacité d'assimilation linguistique du berbère, mais aussi sa capacité d'appropriation culturelle d'apports étrangers.

– ***taɣawsa /tiɣawsiwin***, "chose", du latin *causa* (qui a donné les mots français "chose" et "cause"). Le thème nominal latin, du fait de son genre d'origine et de sa finale /a/ (une des finales possibles du féminin berbère), a été traité comme un féminin dans la langue d'accueil et s'est donc vu adjoindre le préfixe obligatoire des noms féminin : *ta-ɣawsa*, mot qui a été normalement intégré à la classe des féminins à pluriel *ti—(i)win* : *taferka > tiferkiwin*, "champs, parcelle de terre". La palato-vélaire sourde /k/ du latin, devant une voyelle ouverte et postériorisée a été perçue et interprétée comme une vélaire profonde ou uvulaire /q/ ; la forme initiale de l'emprunt a dû être /qawsa/ ; or, dans le système phonologique du berbère, [q] et [ɣ] ne sont pas fondamentalement distinctes : ce sont des variantes, géographiques, diachroniques ou morphologiques d'un même phonème de base. On admettra donc une séquence *causa > qawsa > ɣawsa*, évolution confirmée par plusieurs autres exemples de traitement de la séquence latine [ka] en [ɣa] en berbère : latin *calad-* "chemin empierré, dallé" > berbère *a-ɣalad*, "muret de pierre, muret de pierre servant de soutènement à un chemin ou à une banquette de culture".

On notera que le terme *taɣawsa* est absolument pan-berbère et que seule sa non-intégration lexicologique – c'est une forme nominale isolée – constitue actuellement un indice de son origine extérieure.

– ***abeṛnus***, "burnous", sans doute issu du latin *burra/burrus*, "pièce de laine grossière"[11]. Dans le cas de ce terme qui désigne un vêtement emblématique des Berbères, deux indices linguistiques orientent vers l'origine latine : la présence d'un [ṛ] emphatique, non conditionné, trahit la réinterprétation d'une réalisation étrangère au berbère : le [r] géminé du latin devant voyelle ouverte [a] ou postérieure [u] a été perçu comme une emphatisée et a dû subir un processus de dissimilation : /rr/ > /ṛṛ/ > /ṛn/. Par ailleurs, au plan

[10] Schuchardt 1909, 1918 ; Wagner 1936.
[11] qui a donné le mot français "bure".

lexicologique, la séquence quadri-consonantique BRNS est à la fois totalement isolée – elle ne donne naissance à aucune autre forme lexicale –, et non acceptable comme racine élémentaire berbère : il ne pourrait s'agir que d'une forme expressive, dérivée ou onomatopéique, dont on ne perçoit pas le processus de formation.

– ***ayug***, "bœuf", du latin *iugus*/*iugum* "joug" (et *tayuga*, paire de bœuf de labour, paire).

Voici encore un mot d'origine latine qui a eu un destin berbère très riche. On sait que les Romains ont eu une influence considérable sur l'agriculture en Afrique du Nord, apport qui a induit de nombreux emprunts lexicaux dans ce domaine, notamment dans celui des technologies du labour, signalés depuis longtemps par les berbérisants (Laoust 1920).

Ayug(u), "boeuf", qui existe dans de nombreux dialectes Nord, surtout au Maroc (*Cf.* Laoust 1920 : 257, note 3 et p. 291), est très probablement emprunté au latin *jugum* et devait désigner spécifiquement le "boeuf de labour" puisque la même base lexicale a donné le mot féminin très général dans les parlers nord *tayuga* : "paire de boeufs de labour" > "paire".

Le cheminement lexico-sémantique renvoie à la chaîne métonymique suivante : le nom latin de la pièce de bois (*jug-*) qui servait à solidariser les deux bœufs utilisés dans l'attelage de labour a été intégré en berbère pour désigner d'abord l'*attelage* lui-même, puis le *bœuf de labour*, puis enfin le *bœuf* tout court. Parallèlement, on produisait une forme féminine *ta-yug-a*, pour désigner la *paire de bœuf de labour*, puis toute *paire* d'objets semblables (chaussures, chaussettes, gants…).

– ***aɣlam/alɣem***, "chameau" du latin *camel(us)* < grec *κάμηλος* < sémitique *gamal*.

Si l'on fait abstraction des très nombreuses dénominations spécialisées touarègues[12] et sahariennes, le terme berbère de base pour désigner le chameau repose sur une racine commune à l'ensemble du domaine berbère. Derrière des accidents phonétiques importants, la racine primitive est : *ƔLM* ou *LƔM*, l'ordre des consonnes étant incertain (*Cf. infra*) puisque le berbère Nord (kabyle, tamazight...) offre *LƔM* alors que le touareg a *ƔLM*.

Le terme générique *amnes-amis/imnas* (Foucauld, III : 1215 ; Alojaly 1980 : 130) étant spécifiquement touarègue, seul le couple *ƔLM/LƔM* peut être considéré comme pan-berbère. Mais cette racine commune a connu des modifications phonétiques diverses, tant en chleuh que dans les parlers sahariens.

Ainsi, en **touareg**, à côté de :

- *aɣlam/taɣlamt, iɣlamen/tiɣlamîn* : "chameau de selle" (Foucauld, IV : 1729 ; Alojaly 1980 : 68),

on a les formes réduites par assimilation (avec emphatisation du /l/ ou du /m) :

- *alem/illemân, talemt/tillemîn* (Foucauld, III : 1076) ; *aleṃ/taleṃt, oleμan/toleṃén* (Alojaly 1980 : 116) = "chameau/chamelle" (en général).

En **mozabite** (Delheure 1984 : 106) :

- *aḷem/taḷemt, iḷman/tiḷman*

De même à **Ouargla** (Delheure 1987 : 168) :

- *aḷem/taḷemt, iḷman/tiḷman*

et à **Ghadames** (Lanfry 1973, n° 0901 : 182) :

- *âḷem/ḷemmân, taḷemt/teḷemmîn*

---

12 *Cf.* Cortade 1967 : 91-93 ; voir aussi Alojaly 1980 et Lanfry 1973. Les autres dénominations touarègues du chameau, particulièrement abondantes, renvoient pour l'essentiel à des différenciations fondées sur l'âge, la couleur de la robe, la fonction (reproduction, course, bât) et le sexe. Toutes ces désignations ne peuvent être considérées comme fondamentales : du point de vue de leur morphogenèse, ce sont des formations secondaires, descriptives (liées à la robe ou à l'âge) ou qualificatives qui ne sont d'ailleurs pas spécifiquement liées au chameau.

Selon toute vraisemblance – comme l'indiquent à la fois la forte tendance à la vélarisation de la consonne voisine (/ḷ/ en Ahaggar, au Mzab et à Ouargla, /ṃ/, en touareg méridional) et la tendance à la tension du /l/ –, dans tous ces parlers sahariens les formes *aɣlam* et *alem* sont des doublets issus d'une même racine par assimilation de la vélaire /ɣ/ à la liquide /l/, l'assimilation ayant induit l'emphatisation et/ou la tension de la consonne voisine. La racine primitive est donc bien : *ƔLM* ou *LƔM*.

En **chleuh** (Destaing 1938 : 58), la même racine paraît avoir connu un traitement différent, avec passage de la latérale /l/ à l'apicale /r/, chute de la vélaire /ɣ/ et développement compensatoire d'une voyelle ouverte longue /â/, avec une forte tendance à la formation d'une pharyngale : *arâm/tarâmt, irâman/tirâmin*
> *arεam/tarεamt, irεaman/tirεamin*

Les autres grands dialectes berbères Nord ont tous la même forme :
- *alɣem*, (ou *alɣ°em* avec labio-vélarisation) / *ileɣman, talɣemt/tileɣmin*
(Maroc central : Taïfi 1991 : 373-374 ; kabyle : Dallet 1982 : 459, etc.).

De cet inventaire, on tirera des conclusions contrastées : le nom fondamental du chameau repose sur une racine commune à l'ensemble du berbère, mais cette racine présente à la fois :

- une instabilité dans la succession des consonnes qui la constituent (le Sud renvoie à une suite *ƔLM*, le Nord à *LƔM*) ;
- une forte tendance évolutive (notamment avec l'assimilation de la consonne vélaire) dans les parlers sahariens ([ɣl > ll, ḷ]).

Instabilité marquée – étonnante pour un terme plutôt fondamental – qui ne peut s'expliquer que par une *origine étrangère* du lexème : le nom du chameau a probablement été emprunté par les Berbères, *indirectement*, à une langue sémitique[13], au moment de l'introduction et de la diffusion du chameau en Afrique du nord, durant l'Antiquité (Gautier 1952). D'où ces traitements phonétiques un peu erratiques de la forme. Bien entendu, l'hypothèse évoquée par R. Basset (1905) d'un emprunt à l'arabe doit être absolument exclue. L'origine sémitique du terme est, sans aucun doute, antérieure au contact arabe/berbère car aucun /ğ/ (ou /ž/) de l'arabe n'est jamais traité en /ɣ/ en berbère.

En fait, il ne peut s'agir que d'un emprunt *indirect* au sémitique, **à travers le latin** *camel(us)* ! Toutes les langues sémitiques avec lesquelles le berbère a pu être en contact (punique, araméen, hébreu, arabe) ont une forme de type *gamal* qui ne permet pas d'expliquer la vélaire berbère /ɣ/ de *aɣlam/alɣem*. Alors que l'on sait, à travers plusieurs exemples nets (*Cf. supra* le latin *causa* / berbère *ta-ɣawsa* "chose"), que le /k/ initial du latin (devant voyelle [a]) est traité en vélaire /ɣ/ en berbère ; en conséquence, un schéma d'évolution phonétique :

latin [kamel-] > berbère [ɣamel] > [ɣalem] > [ɣlam] / [lɣam] > *a-ɣlam* / *a-lɣem*

constitue une chaîne phonétique très plausible. La présence de deux consonnes sonantes, la liquide /l/ et la nasale /m/, dans le radical explique l'instabilité de l'ordre des consonnes et les métathèses constatées. Etymologie qui confirmerait la thèse ancienne de Gautier (1952 : 194) selon qui : « *C'est Rome qui a acclimaté le chameau au Maghreb.* » !

[13] Il s'agit bien sûr de la racine sémitique *GML*, "chameau" (Cohen 1993 : 139).

Voila donc un grand voyageur, venu du Moyen-Orient, dont le nom sémitique *gamal* a transité par le grec, puis le latin *camel-* pour donner une forme berbère, un peu chaotique comme la démarche de l'animal, *a-ɣlam* / *a-lɣem*.

Quelques exemples puniques :

Le punique n'est pas de reste : étranger venu de loin, installé en milieu berbère dès le début du 1[er] millénaire avant JC, cette langue sémitique du groupe Nord-Ouest (cananéen) a également payé son tribut au berbère, qui a fait de cet apport un véritable indigène, souvent hautement emblématique de la culture et de l'espace berbère.

– ***aẓalim***, "oignon" (chleuh) du punique *baṣalim*. Voici un authentique fils du pays, du terroir même, puisque l'oignon est une plante spontanée en Afrique du Nord et un composant essentiel de toute l'alimentation, comme sur tout le pourtour de la Méditerranée. Le mot *aẓalim*, par sa phonologie (présence du /ẓ/), par son schème a-CaCiC a toute les apparences d'un nominal berbère (*Cf. amaziɣ*, "Berbère" !). Quelques indices ténus peuvent néanmoins attirer l'attention : sa finale en /im/ qui correspond au suffixe de pluriel nominal en punique, sa valeur de collectif ("les oignons"), le caractère totalement isolé de cette racine (ẒLM) et le fait que le mot n'est pas pan-berbère, bien qu'il désigne une réalité botanique locale.

Lorsque l'on rajoute à ces indices le fait que les labiales, notamment en position initiale, sont des consonnes faibles en berbère, sujettes à l'amuissement (*Cf. bges* > *ages* "ceindre"…), le cheminement depuis le punique est alors évident.

Au début était la forme punique de pluriel *baṣal-im* "oignon-s" ; la sourde emphatique /ṣ/ du punique est normalement réinterprétée en sonore /ẓ/, l'emphatique la plus proche en berbère, d'où une probable première forme berbère **baẓalim* ; le /b/ initial disparaît et l'on obtient la forme définitive *aẓalim*, ré-analysée comme un masculin singulier régulier à initiale *a–*, à valeur de collectif, selon le modèle sémantique normal pour les végétaux : *azemmur* (masculin singulier) = "les oliviers, l'espèce olivier". On notera incidemment que le nom de l'oignon aura été emprunté à deux reprises par le berbère à une langue sémitique : une première fois au punique (*aẓalim*), une seconde fois à l'arabe (*lebṣel*, *tibṣelt*), ce qui peut paraître curieux pour une plante spontanée en Afrique du Nord. En fait, l'emprunt a sans doute concerné, au départ, la dénomination d'une variété cultivée d'origine extérieure, car le berbère dispose effectivement de plusieurs termes indigènes pour désigner l'oignon sauvage (touareg *éfelêli*, kabyle *afujil*…).

– ***agadir***, "grenier fortifié, muraille", du punique *gader*, "mur, rempart".

Lexème pan-berbère et toponyme emblématique du territoire berbère, de la ville d'Agadir en passant par tous les villages et greniers fortifiés de l'Atlas, sa phonologie, son schème (aCaCiC), sa morphologie (pluriel : *igadiren* ; état d'annexion : *ugadir*) en font un nominal berbère parfait, un modèle de berbérité. L'emprunt au punique ne peut pourtant guère faire de doute, à la fois en raison de la concordance des signifiants et des signifiés, mais aussi parce que la racine GDR n'existe pas par ailleurs en berbère : la forme *agadir* est lexicologiquement isolée, ce qui constitue un indice de son origine étrangère.

– ***tifinaɣ***, "écriture", de la racine *FNQ/Ɣ.

Quoi de plus emblématique pour les Berbères, de plus identificatoire, en dehors de leur langue, que les tifinagh, leur écriture nationale ? Et pourtant, l'origine étrangère de ce mot est quasiment certaine, même s'il persiste un doute quant à son signifié originel en berbère.

Le terme par lequel les Berbères (Touaregs) dénomment actuellement leur écriture, *tifinaɣ*, est un nominal féminin pluriel (sing. : *tafineɣt*) qui repose sur une racine *FNƔ*. Sachant que /ɣ/ et /q/ sont, à date ancienne et dans le système phonologique fondamental du berbère, de simples variantes, la racine ressemble donc étrangement à la dénomination même des Phéniciens/Puniques (= *FNQ*) ; *tifinaɣ* a dû signifier à l'origine : "les phéniciennes, les puniques" ! Malgré les réserves expresses de J. G. Février (1959 : 327), cette étymologie formulée très tôt par A. Hanoteau (1896 : 5), est, pour le berbérisant, solidement fondée ; elle est d'ailleurs admise par Karl Prasse (1972 : 149).

On a longtemps vu dans cette étymologie très probable l'indice de ce que les Berbères auraient, dans la dénomination même de leur écriture, gardé la trace de son origine phénicienne ou punique. On sait désormais (*Cf.* Chaker & Hachi 2000) que les choses sont certainement plus complexes.

En premier lieu, comme l'a bien souligné G. Camps (1996 : 2569), les arguments fondés sur la dénomination sont toujours à manier avec précaution car ils se révèlent presque toujours aux antipodes de la réalité :

« Longtemps a prévalu, parmi d'autres, l'hypothèse que l'alphabet libyque dérivait directement de l'alphabet punique, comme le laisse entendre le nom de *tifinagh* donné à la forme actuelle de cette écriture. Mais on sait combien peut être fallacieuse l'origine tirée de l'étymologie : le volatile américain que nous appelons dinde ou dindon et que les Anglo-saxons nomment turkey cok ne vient ni des Indes (orientales), ni de Turquie ; les chiffres "arabes" sont persans et les figues de Barbarie, américaines. »

Autrement dit, si *tifinaɣ* a très certainement signifié à l'origine "(les) puniques", cela n'établit pas l'origine punique de l'écriture : une dénomination n'est jamais un discours objectif sur l'origine[14]. La référence aux Puniques a pu être d'une nature autre qu'une simple proclamation d'origine.

Une autre explication lexico-sémantique du terme *tifinaɣ* n'est en effet pas du tout exclue : rappelons que cette racine FNQ/Ɣ a été utilisée en berbère pour désigner le grand coffre domestique sur pied kabyle, dont l'une des dénominations est *afniq*. Or, il est établi (*Cf.* Gast & Assié 1993) que ces coffres ont eu dans l'Antiquité punique et libyque des usages funéraires (cercueils). On en vient alors à émettre l'hypothèse suivante : l'emprunt punique n'est-il pas d'abord une influence au niveau des rites funéraires ? Et le terme *tifinaɣ* n'a-t-il pas d'abord signifié pour les Berbères "les épitaphes", dont la pratique a sans aucune doute été empruntée aux Puniques, plutôt que "les (lettres) phéniciennes/puniques" ? La généralisation de l'usage funéraire de l'écriture berbère au cours de la période antique aurait amené l'évolution sémantique suivante : "les (épitaphes) puniques" > "les épitaphes" > "les inscriptions" > "l'écriture (propre aux Berbères)". En tout état de cause, il est certain que le mot *tifinaɣ* n'a pas pu désigner l'écriture en général, mais bien une pratique scripturaire particulière, puisque la racine pan-berbère pour "écrire/écriture" (Galand 1978) est totalement étrangère à cette forme (R : *aru*, *ari*, *ara*…).

Même si l'hypothèse d'une origine phénicienne ou punique de l'écriture berbère apparaît désormais comme très improbable (Chaker & Hachi 2000), il n'en demeure pas moins que les Berbères, par leurs échanges avec le monde punique, ont sans doute fini par dénommer leur écriture propre par les noms même des Puniques, en raison de la généralisation d'un usage funéraire de leur écriture, usage induit par le contact avec le monde

[14] Le cas du nom de la France constitue un autre exemple saisissant de ces contradictions ou non-concordances entre la dénomination et la réalité ethno-culturelle : la France et les Français qui tirent leur nom de celui d'un peuple germanique ne sont ni ethniquement ni linguistiquement des Germains.

punique. Voilà encore un bel exemple de perméabilité et d'élaboration sémantique, interne au berbère, à partir d'un matériau primitivement étranger.

2. Le berbère conservatoire linguistique de la Méditerranée occidentale

Mais le berbère n'a pas fait que recevoir et intégrer intimement l'Etranger ! Il a aussi beaucoup donné à la Méditerranée, y compris aux grandes langues de civilisation comme le latin ou le grec. Il apparaît, en bien des domaines, comme le conservatoire linguistique de la Méditerranée occidentale, par lequel le passage est obligatoire pour éclairer certaines données lexicales des langues indo-européennes, tard venues sur les rives de la Méditerranée. Car, ne l'oublions pas, le berbère est en place en Afrique du Nord depuis des milliers d'années, peut-être depuis toujours, alors que quasiment toutes les langues historiques de la périphérie méditerranéenne sont de nouvelles venues, consécutives à l'expansion des peuples indo-européens (ou sémitiques). Le berbère, par son extraordinaire résistance et par son conservatisme linguistique peu commun, peut donc éclairer l'histoire des langues et des contacts de langues en Méditerranée occidentale puisqu'il est la seule langue présente sur les rives de la Méditerranée plusieurs milliers d'années avant l'ère chrétienne, et il a vu arriver toutes les autres langues historiquement connues dans cette région.

Il existe des dizaines de ressemblances lexico-sémantiques, en particulier dans le domaine de la faune et de la flore, entre le berbère et les langues indo-européennes classiques, latin et grec ; quelques exemples parmi les plus nets :

– *asnus*, "ânon" / latin *asinus* – *tasliywa*, "caroubier, plante à cosse" / lat. *siliqua*
– *afalku*, "faucon" / latin *falco* – *ifilku*, "fougère" / latin *filix, filica*
– *ikiker*, "pois-chiche" / latin *cicer* – *tilintit*, "lentille" / latin *lens*, *lentis*
– *aliw*, "olivier" / latin *olea* < grec ? – *tabuda*, "massette, typha"/ latin *buda*
– *tayda*, "pin" / latin *taeda* – *ulmu*, "orme" / latin *ulmus*
– *iγid /éγeyd*, "chevreau" / grec *aigis/aigidos* ("égide") …

Tous ces termes berbères, qui présentent une ressemblance très forte avec le latin (parfois avec le grec), renvoient à des réalités botaniques ou zoologiques indigènes ou à tout le moins très anciennement établies en Afrique du Nord, notamment des plantes spontanées, dont certaines sont endémiques et non-cultivées. La plupart de ces mots peuvent difficilement être expliqués comme des emprunts faits par le berbère au latin : les Berbères connaissaient ces animaux et ces végétaux bien avant les Indo-européens, qui n'en ont découvert la plupart qu'en arrivant sur les rives de la Méditerranée (au plus tôt à la fin du IIIe / début du IIe millénaire avant J.C.). D'autre part, lorsqu'on en vérifie l'étymologie dans les langues indo-européenne, l'origine de ces mots est presque toujours considérée par les spécialistes comme "inconnue"[15], *i.e.* comme *non indo-européenne* ! Il n'y a alors que deux hypothèses explicatives envisageables :

- Ou bien ces termes ont été empruntés par le latin (et/ou le grec) au berbère ;
- Ou bien ils appartiennent à un fond "méditerranéen", pré-indo-européen, auquel ils ont été empruntés à la fois par le berbère et par le latin.

Mais comme, il s'agit en l'occurrence de réalités endémiques et très anciennes en Afrique du Nord, il est difficile de ne pas considérer ces mots comme autochtones. D'autant que beaucoup sont pan-berbères ou très largement attestés à travers l'espace berbère, et ont

[15] Voir notamment Ernout & Meillet : *Dictionnaire étymologique de langue latine*, Paris, Klincksieck, 1994 (rééd.).

donc toute chance d'appartenir au fond lexical primitif la langue (*iɣid*, *afalku*, *tayda*, *tabuda*, *tasliɣwa*…). Dans quelques cas particuliers, certains indices internes ou externes complémentaires plaident en faveur du caractère indigène :

– *afalku*, "faucon, oiseau de proie", symbole traditionnel de la beauté masculine, appartient sans doute à une série lexico-sémantique berbère : *Cf. fulki* "être beau" (chleuh).

– *iɣid/éɣeyd*, "chevreau" : cette racine berbère *ƔYD* "chevreau" a de forte chance d'être à l'origine du mot grec "égide", [*aigis, aigidos*], "peau de chèvre"/"bouclier d'Athéna", attribut de la déesse, lui-même issu du nom grec de la chèvre. La ressemblance avec la réalisation touarègue actuelle est particulièrement troublante : *éɣeyd* "chevreau". On émettra l'hypothèses d'un emprunt du grec au berbère, ou, autre alternative possible, celle d'un emprunt par les deux langues à un même substrat plus ancien. Mais on rappellera qu'Hérodote (IV, 189) affirme expressément que *l'égide de la déesse est d'origine libyenne*. D'ailleurs, le thème de la jeune fille protégée par une peau de caprin (chevreau ou bouc) et/ou métamorphosée en chevreau ou en gazelle pour échapper à la folie meurtrière (ou incestueuse) du père est très répandu dans les contes berbères ; le célèbre conte kabyle *tafunast igujilen* "la vache des orphelins" en fournit une des innombrables versions. Une version marocaine (Legey 1926/Laoust 1949) attribue même à la jeune fille, dénudée et abandonnée sous la seule protection d'une peau de chevreau, une naissance miraculeuse : elle naît de la cuisse de son père ! La connexion – si ce n'est l'origine – berbère de la déesse Athéna et de son principal attribut, l'égide, est indubitablement une piste sérieuse.

– *tabuda*, "massette, typha" (variété de roseau), terme pan-berbère, dénomme une plante sauvage omniprésente dans toute l'Afrique du Nord, qui a donné son nom à de nombreuses localités et lieux-dits dans toute le territoire berbère.

Pour la plupart des cas répertoriés, un autre indice linguistique est à considérer pour opérer un choix entre les deux hypothèses envisageables : les concordances de signifiants. La ressemblance formelle entre la forme berbère et la forme indo-européenne est presque toujours tellement forte que *la thèse de l'emprunt direct semble devoir s'imposer* ; un emprunt parallèle par les deux langues à une troisième langue, un substrat méditerranéen antérieure, impliquerait des divergences de signifiants beaucoup plus importantes, alors que l'on a des correspondances quasi immédiates (*Cf.* berbère *a-falku*, *ta-buda* et latin *falco, buda*).

En outre, on ne voit pourquoi il faudrait chercher un mystérieux "troisième larron" non identifié alors que la considération des langues en présence, très positivement attestées, permet d'expliquer les faits. Sauf, bien sûr, à reprendre la thèse implicite et totalement idéologique, selon laquelle les Berbères, le berbère, peuple et langue marginaux et primitifs, ne peuvent avoir influencer les belles et grandes langues classiques !

En définitive, et sauf dans quelques cas ponctuels comme *asnus/asinus* qui peuvent effectivement provenir d'une troisième langue asiatique[16], la première hypothèse, celle de l'emprunt au berbère par le latin et/ou le grec paraît bien la plus plausible, la plus réaliste.

*

[16] Car au moins l'une des variétés de l'âne maghrébin est certainement d'origine asiatique (*Cf.* Camps 1988).

Ce n'est certainement pas par hasard ou par berbérophilie militante qu'Ibn Khaldoun traitait les Berbères sur le même pied que les grands peuples de l'ancien monde :

« Les Berbères ont toujours été un peuple puissant, redoutable, brave et nombreux ; un vrai peuple comme tant d'autres dans ce monde, tels les Arabes, les Persans, les Grecs et les Romains… » (*Histoire des Berbères*, I : 199-200).

C'est plus probablement parce qu'il avait une clair conscience de leur importance, de leur poids démographique, de leur poids dans l'histoire et les équilibres méditerranéens, de leur ancienneté et de leur influence sur toute la région.

Un peuple et une langue incontournables pour la connaissance des échanges culturels méditerranéens.

***

Bibliographie

- ALOJALY (Ghoubeïd) : 1980 – *Lexique touareg-français*, Copenhague, Akademisk Forlag.
- BASSET (André) : 1952 (1969) – *La langue berbère*, Londres.
- BASSET (André) : 1957 – *Articles de dialectologie berbère,* Paris, Klincksieck.
- BASSET (René) : 1905 – Le nom du chameau chez les Berbères, *Actes du 14e Congrès international des orientalistes (Alger)*, 2e partie, 7e section : 69-82.
- BATES (Oric) : 1914 – *The Eastern Libyans*, Londres [réédition 1970).
- BENABOU (Marcel) : 1981 – L'Afrique et la culture romaine : le problème des survivances, *Actes du 2e Congrès d'Histoire et Civilisation du Magreb (Tunis, 1980)*, Tunis, Faculté des Lettres et Sciences Humaines : 9-21.
- BENVENISTE (Emile) : 1966/1974 – *Problèmes de linguistique générale, I/II*, Paris.
- CAMPS (Gabriel) : 1961 – *Massinissa ou les débuts de l'histoire*, Alger.
- CAMPS (Gabriel) : 1979 – Les Numides et la civilisation punique, *Antiquités africaines*, 14 : 43-53.
- CAMPS (Gabriel) : 1980 – *Berbères. Aux marges de l'histoire*, Toulouse, Edit. des Héspérides. Réédition sous le titre : *Berbères. Mémoire et identité*, Paris, Editions Errances, 1987.
- CAMPS (Gabriel) : 1981 – L'origine des Berbères. *Islam, société et communauté*. Anthropologie du Maghreb, Paris, Editions du CNRS (Les cahiers du CRESM, 12) : 9-33.
- CAMPS (Gabriel) : 1983 – Comment la Berbérie est devenue le Maghreb arabe, *ROMM*, 35.
- CAMPS (Gabriel) : 1988 – Ane, *Encyclopédie berbère : V*, Aix-en-Provence : 647-654.
- CAMPS (Gabriel) : 1996 – Ecritures – Ecriture libyque, *Encyclopédie berbère XVII* : 2564-2573.
- CHAKER (Salem) : 1981 – Dérivés de manière en berbère (kabyle, *Comptes rendus du GLECS*, XVII (1972-73) : 81-96.
- CHAKER (Salem) : 1984 – *Textes en linguistique berbère (introduction au domaine berbère)*, Paris, CNRS.
- CHAKER (Salem) : 1995 – *Linguistique berbère. Eudes de syntaxe et de diachronie*, Paris/Louvain, Editions Peeters.
- CHAKER (Salem) : 1998 – *Berbères Aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan (2e édition).
- COLIN (Gerges S.) : 1926 – Etymologies magribines, *Hesperis* : 55-82, 85-102.
- DALLET (Jean-Marie) : 1982 – *Dictionnaire kabyle-français...,* Paris, Peeters (Selaf).
- DELHEURE (Jean): 1984 – *Dictionnaire mozabite-français*, Paris, Peeters (Selaf).
- DESTAING (Edmond) : 1920/1938 – *Etude sur la tachelhit du sous. vocabulaire français-berbère,* Paris.
- DIAKONOFF (I. M.) : 1988 – *Afrasian languages*, Moscou, Nauka.
- EHRET (Christopher) : 1971 – *Southern Nilitic History*, Evanston, Northwestern University Press.
- EHRET (Christopher) : 1995 – Reconstructing proto-afroasiatic (proto-afrasians) : vowels, tone, consonants and Vocabulary, *Linguistics*, 126 (Univesirty of California Press).
- EHRET (Christopher) : 1995 – Who were the rock painters ? Linguistic evidence for the Holocene populations of the Sahara, *Proceedings of the International Rock Art Congress (1995)*, Pinerolo : 96-97.

- ERNOULT (Antoine)/MEILLET (Antoine) : 1985 (rééd) – *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris.
- FEVRIER (James G.) : 1959 – *Histoire de l'écriture*, Paris, Payot, " Ecritures libyques et ibériques " : 321–332.
- FOUCAULD (Charles de) : 1951-52 – *Dictionnaire touareg-français,* (Ahaggar), Paris, (4 vol.).
- GAUTIER (Emile-Félix) : 1952 – *Le passé de l'Afrique du Nord. Les siècles obscurs*, Paris (1ère édition : 1927).
- GALAND (Lionel) : 1976 – La notion d'écriture dans les parlers berbères, *Almogareb*, V-VI (1974-75) : 93-98.
- GALAND (Lionel) : 1989 – Les alphabets libyques, *Antiquités africaines*, 25 : 69-81.
- GALAND-PERNET (Paulette) : 1973-79 – A propos des noms berbères en us/uš, *Comptes rendus du GLECS*, 18-23 : 643-659.
- GAST (Marceau) & ASSIE (Yvette) : 1993 – *Des coffres puniques aux coffres kabyles*, Paris, CNRS Editions.
- GREENBERG (Joseph) : 1966 – *Languages of Africa*, The Hague, Mouton.
- GSELL (Stéphane) : 1918-1928 – *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, Paris, [t. V, 1925].
- HACHID (Malika) : 2000 – *Les premiers Berbères.* Entre Méditerranée, Tassili et Nil, Aix-en-Provence/Alger, Edisud/Ina-yas
- HANOTEAU (Adolphe) : 1896 (1860) – *Essai de grammaire de la langue tamachek'*, Alger, Jourdan.
- HERODOTE : *Texte relatifs à l'Afrique du nord, I. Hérodote*, traduits et commentés par Stéphane GSELL, Paris/Alger, 1916.
- IBN KHALDOUN : 1925 – *Histoire des Berbères*, Paris (rééd.).
- LANCEL (Serge) : 1981 – La fin et la survie de la langue latine en Afrique du Nord. Etat des questions, *Revue des Etudes Latines*, 59 : 269-297.
- LANFRY (Jacques) : 1970 – *Ghadames, II (Glossaire)*, Alger, FDB.
- LAOUST (Emile) : 1920/1983 – *Mots et choses berbères*, Paris (réédition : Rabat, SMER, 1983).
- MARCY –georges) : 1935 – A propos de berbère Tafaska, *Actes du 19e Congrès international des orientalistes (Rome)* : 145-148.
- PRASSE (Karl-G.) : 1972-74 – *Manuel de grammaire touarègue (tahaggart)*, Copenhague, Akademisk Forlag, 1972 : I-III, *Phonétique-Ecriture-Pronom* ; 1974 : IV-V, *Nom* ; 1973 : VI-VIII, *Verbe*.
- SCHUCHARDT (Hugo) : 1909 – Lateinisch buda : tamarix, *Zeischrift für romanische Philologie* (Halle), 33 : 347-352.
- SCHUCHARDT (Hugo) : 1909 – Zu den berberischen Substantiven auf –im, *Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes* : 163-170.
- SCHUCHARDT (Hugo) : 1913 – *Baskisch und Hamitisch*, Paris, 1913.
- SCHUCHARDT (Hugo) : 1918 – Die romanischen Lehnwörter im Berberischen, *Kaiserliche Akademie der Wissenschaft in Wien*, 188/4, 82 p.
- STUMME (Hans) : 1912 – Gedanken über Libysch-phönizisch Ankläge, *Zeitschrift für Assyriologie*, XXVII : 121-128.
- TAÏFI (Miloud): 1991 – *Dictionnaire tamazight-français (parlers du Maroc central)*, Paris, L'Harmattan/Awal (version publiée de la thèse soutenue en 1988 à l'Université de Paris-III).
- VYCICHL (Werner) : 1952 – Punischer Spracheinfluss im Berberischen, *Journal of Near East Studies*, XI/3.
- VYCICHL (Werner) : 1972 – Vier hebräische Lehnewörter im Berberischen, *Annali dell'Istituto Orientale di Napoli*, 32 (n.s. XXII) : 242-244,.
- WAGNER (Max L.) : 1936 – *Restos de latinidad en el Norte de Africa*, Coimbra, Biblioteca da Universidade, 43 p.

[*Bulletin des Etudes Africaines* **(Inalco) :** IX (17/18), 1992]

LA NAISSANCE D'UNE LITTERATURE ECRITE.
Le cas berbère (Kabylie)

Salem CHAKER

Les Berbères possèdent depuis l'Antiquité un système d'écriture qui leur est propre. Les témoignages épigraphiques les plus anciens semblent pouvoir être datés du VIème siècle avant J.C. (Camps 1978). Cet alphabet, dit "libyco-berbère", était en usage dans toute l'aire d'extension de la berbérophonie (ensemble du Maghreb-Sahara). De nos jours, seuls les Touaregs l'utilisent encore (*tifinagh*). Mais, curieusement, à aucune période de l'Histoire et en aucun lieu, il ne semble que cette écriture ait servi de support à une production littéraire, ni même à la fixation de la mémoire collective d'un groupe (chroniques historiques par exemple). Partout, depuis l'aube de l'Histoire, lorsqu'il s'est agit de rédiger des documents écrits consistants, les Berbères ont eu recours aux langues et/ou aux alphabets des peuples dominants avec lesquels ils étaient en contact : punique, latin puis arabe. Dans l'Antiquité, l'utilisation de l'alphabet libyque est essentiellement funéraire et magico-religieux. De nos jours encore, chez les Touaregs, les *tifinagh* n'ont guère qu'une fonction symbolique (identificatoire, voire identitaire) et ludique (messages amoureux notamment) ; dans la vie quotidienne, on les utilise, au mieux, pour de courts messages utilitaires (rendez-vous, brèves informations commerciales...). Ce n'est qu'à date très récente que certains Touaregs, sous l'influence de la scolarisation française et/ou de l'écrit arabe, se sont mis à utiliser leur alphabet pour des documents plus longs (correspondance, petites nouvelles...).

Pourtant, les Berbères ont (et ont toujours eu) une tradition littéraire très vigoureuse et diversifiée : poésie, contes, légendes, devinettes et énigmes... Au moyen âge déjà, les auteurs arabes s'émerveillaient de la prolixité de cette littérature berbère (Ibn Khaldoun : *Histoire des Berbères*). Avant l'irruption de l'Occident avec la colonisation, tout ce patrimoine n'a été que très rarement fixé à l'écrit. La seule exception notable encore vivante est la tradition littéraire écrite (en caractères arabes) des Chleuhs du sud marocain. Il s'agit, pour l'essentiel, de poésies et légendes d'inspiration religieuse (hagiographie ou édification). Bien sûr, il a existé aussi, selon le témoignage des sources arabes, des productions (religieuses, historiques et même scientifiques) écrites en berbère dans tout le haut Moyen âge maghrébin et l'on en retrouve des traces en milieux ibadhite ; mais ces tentatives ne se sont nulle part stabilisées et maintenues pour donner naissance à une véritable tradition écrite. Même chez les Chleuhs, la littérature écrite reste l'apanage de milieux lettrés très restreints et elle a plutôt une fonction d'aide-mémoire pour les détenteurs de ce patrimoine que de support à une diffusion large.

Cette situation paradoxale et apparemment contradictoire (existence d'une écriture ancienne/absence de tradition littéraire écrite), on le sait bien, n'a rien d'exceptionnel et se retouve sous d'autres cieux ; elle nous rappelle cependant que l'écriture peut exister et se maintenir sur d'autres bases qu'utilitaires ou littéraires.

Il faut donc attendre la période coloniale et la très forte influence de l'Ecole et de la culture françaises pour que naisse une véritable production littéraire écrite en langue berbère. Qui est encore expérimentale et très inégalement développée selon les régions. Comme en bien d'autres matières, la Kabylie (Algérie) a une solide avance ; elle est suivie par le domaine chleuh (sud marocain) qui connaît aussi des expériences littéraires écrites non négligeables ; de beaucoup plus loin, par le monde touareg nigéro-malien et, timidement, par le Mzab. Ce "palmarès" est bien entendu, pour chaque région, le reflet direct du degré de prise de conscience identitaire et d'engagement dans la défense de la langue et de la culture berbère

(Cf Chaker 1989/90). Pour cette raison, notre propos se limitera, pour l'essentiel, à l'émergence de cette néo-littérature en Kabylie.

LES CONDITIONS ET LES FORMES

L'impact de la France

La quasi totalité de l'aire d'extension de la langue berbère a été durant la période coloniale sous domination française. Seuls font exception les îlots berbérophones de Libye et d'Egypte. En Algérie du nord, cette inclusion dans l'orbite française a duré plus d'un siècle et a été renforcée par un ensemble de facteurs d'intégration et d'acculturation très puissants :

- présence locale d'importantes populations française ou européenne ;
- administration française directe ;
- conscription très large avec participation aux guerres de la France (campagnes coloniales, 1914-1918, 1939-1945, "Indochine"...) ;
- émigration très importante et ancienne vers la France (elle commence dès le début du XX° siècle),
- scolarisation en langue française significative.

Une telle situation, on s'en doute, n'a pas été sans effets sur la langue berbère, sur le développement de la connaissance en matières berbères et, surtout, sur le rapport des berbérophones à leur langue.

Le passage a l'écrit : une volonté deja ancienne.

C'est sans doute la tendance la plus anciennement repérable et la plus permanente chez les berbérisants et militants autochtones. Dès le début du siècle, la volonté d'opérer le passage à l'écrit se traduit par la publication d'importants corpus littéraires ou de textes sur la vie quotidienne par les premiers instituteurs et membres des élites formées par l'Ecole française. Boulifa peut être considéré comme le premier prosateur kabyle : sa *Méthode de langue kabyle* (1913) comporte plus de 350 pages imprimées de textes berbères non traduits, composés directement à l'écrit par l'auteur.
La première grande impulsion pour le passage à l'écrit en Kabylie date donc du début du siècle. Dans le domaine littéraire, surtout, le support écrit imprimé commence à suppléer significativement à la transmission orale et à la mémoire collective. Car les conditions de production et de diffusion de la littérature sont profondément affectées par les bouleversements socio-économiques et politiques que subit la Kabylie dans la dernière moitié du XIX° siècle. Les anciens bardes, semi-professionnels itinérants, disparaissent très vite, le tissu tribal qui portait cette production littéraire très socialisée s'effondre. Les premières générations d'instituteurs kabyles arrivent donc, au tournant du siècle, à un moment charnière qui les met en position d'assurer le relais dans la transmission du patrimoine. On sait le rôle décisif qu'a joué le *Recueil de poésies* de Boulifa dans la transmission et la conservation de l'oeuvre du grand poète Si Mohand et de nombreux autres poètes anciens. Mouloud Feraoun en a témoigné avec émotion :

«..On le conserve comme double d'une mémoire sujette à l'oubli. Il est "le livre" des jeunes Kabyles.» (1960 : 11).

La chaîne des instituteurs kabyles.

Les pionniers de la "défense et illustration de la langue berbère" appartiennent **tous** aux toutes premières élites kabyles formées à l'Ecole française ; chez eux, l'éveil identitaire est avant tout culturel et emprunte d'abord la voie de la production scientifique (langue, littérature, histoire berbères...). Cette première vague comporte un grand nombre d'instituteurs ; le plus notoire est sans conteste Amar ou Saïd Boulifa, auteur d'un *Recueil de poésies kabyles* (1904), d'une *Méthode de langue kabyle* (1897 et 1913) et de nombreux autres travaux ethno-historiques.

Il ne s'agit pas d'un cas (ou de quelques cas) isolé(s). Certes, peu ont atteint la notoriété et le statut universitaire d'un Boulifa, mais ils ont été très nombreux, dans les générations successives d'instituteurs jusqu'à l'indépendance, ces intellectuels kabyles qui ont éprouvé et entretenu une passion pour leur culture et leur langue.
Ces premiers travaux autochtones diffusent l'écrit dans la société kabyle à un niveau jamais atteint jusque-là car, contrairement au domaine chleuh, il n'existait pas en Kabylie de tradition antérieure de graphie berbère en caractères arabes (du moins les cas sont-ils toujours exceptionnels). Et au-delà des usages effectifs -cet écrit reste essentiellement passif-, l'impact symbolique en aura été décisif pour la valorisation de la langue en matérialisant l'idée que : "le berbère, ça s'écrit !".

La scolarisation ancienne et relativement forte en Kabylie -assurée par ces mêmes instituteurs souvent "berbérisants"- fait que ce mouvement de "sensibilisation à l'écrit berbère" a touché des couches non négligeables de la société. La pratique écrite du berbère, le savoir berbère moderne n'est pas confiné à une élite restreinte, de niveau universitaire. Sans que l'on puisse parler de phénomène de masse -on en est bien loin-, il concerne cependant des milieux d'instruction très moyenne, voire primaire, de condition souvent modeste.

Les écrivains d'expression française

Plus récemment, dans cette veine "culturaliste", fortement liée aux métiers de l'enseignement et de l'écriture, certains noms sont devenus illustres en tant qu'**auteurs de langue française** : Jean et Taos Amrouche, Mouloud Feraoun, Mouloud Mammeri... Bien sûr, cette notoriété est d'abord liée à une oeuvre de langue française, mais tous ont, parallèlement à la création littéraire, toujours affirmé leur ancrage dans la culture berbère et concrètement oeuvré pour elle par un travail constant de promotion. Les *Chants berbères de Kabylie* (1939) de Jean Amrouche, *Les poèmes de Si Mohand* (1960) de Mouloud Féraoun, *Le Grain magique* (1966) de Taos Amrouche, les *Isefra de Si Mohand* (1969) et les *Poèmes kabyles anciens* (1980) de Mammeri sont les grandes dates de cette action.
Par delà le contenu et les connotations "berbérisantes" de leurs oeuvres françaises, leur notoriété littéraire a puissamment aidé à la valorisation du patrimoine et très efficacement contribué à légitimer le processus social de passage à l'écrit. Leur action de fixation et de diffusion à l'écrit de la poésie traditionnelle berbère a été d'autant mieux reçue qu'ils étaient des écrivains de langue française reconnus.

Les militants

Le souci de définir et de diffuser une graphie usuelle du berbère touchera également les militants politiques du PPA-MTLD. Mohand Ameziane Khelifati élabore un alphabet berbère original dès 1930. Entre 1945 et 1950, tous les auteurs de chants nationalistes en langue berbère, notamment le plus productif d'entre eux, Idir Aït-Amrane (Cf Chaker 1986), se penchent sur ce problème et proposent des systèmes de graphie (latine), parfois assez ingénieux, qui révèlent en tout cas une réflexion et une information linguistique sérieuse.
Vers 1945-50, la diffusion de l'écrit à base latine -en-dehors de tout enseignement formalisé en Kabylie- est suffisamment avancée pour que de nombreux membres de ces élites instruites kabyles soient capables de composer et écrire le texte de chansons (les "berbéro-nationalistes"), de noter des pièces de poésie traditionnelle. Dans une mouvance différente, Belaïd At-Ali -qui n'était pas l'un des plus instruits (sur ce précurseur autodidacte, voir *Etudes et documents berbères*, 2, 1986)- rédige à la même époque (avant 1950) ce qui doit être considéré comme la première oeuvre littéraire écrite kabyle : *Les cahiers de Belaïd*, recueil de textes, de notations, descriptions et réflexions sur la Kabylie tout à fait exquises (une sorte d'anticipation, en kabyle, de *Jours de Kabylie* de Feraoun).

La période actuelle (l'après-indépendance)

Le mouvement de production s'est poursuivi, avec un net regain depuis 1970, si bien qu'il existe actuellement :
- des traductions-adaptations en berbère d'oeuvres littéraires internationales ou maghrébines :
Brecht, *L'exception et la règle* ; Molière, *Tartuffe*, *L'avare* ; Beckett, *En attendant Godot* ; Kateb, *Mohammed prend ta valise*, *La guerre de 2000 ans* ; Feraoun, *Jours de Kabylie...*
- des oeuvres littéraires originales :
_ des pièces de théâtre, Kabylie : *tacbalit...* ; Maroc : *Ussan semmidnin* (Safi) ;
_ des recueils poétiques : Maroc : Moustaoui, Idbelkacem, Akhyat, Azayko... ; Mzab : Fekkar ; Kabylie : Hmed-Zayed, Mekki, U Muh...
_ des romans (Kabylie) : Aliche, Sadi, Mezdad...
_ des essais historiques en kabyle (Hmed-Zayed, Bilek...) et en touareg (Alojaly).
_ et, depuis quelques mois, un embryon de presse politique (*Asalu, Amaynut*) initiée par les partis à implantation essentiellement berbère (RCD, FFS).

On peut désormais parler d'une littérature écrite berbère. Elle est, bien sûr, encore modeste et se constitue sous nos yeux, mais on ne doit pas perdre de vue dans son évaluation qu'elle est née et s'est développée dans des conditions extrêmement défavorables.

Le rôle de l'émigration : l'édition en exil

En Algérie, jusqu'à la libéralisation politique consécutive aux émeutes d'octobre 1988, l'expression écrite a toujours été étroitement surveillée : contrôle absolu et direct sur la presse, monopole strict de l'Etat sur l'édition et la diffusion. Les assouplissements récents (apparition de quelques éditeurs privés) ne commencent à avoir des effets sensibles que depuis moins de deux ans.
Alors qu'il existait à Alger une tradition ancienne d'édition dans le domaine berbère, il y est mis un terme brutal à l'indépendance et la quasi totalité des publications berbères après 1962 paraît en France. M. Mammeri publiera ses ouvrages berbères chez Maspéro (1969, 1976, 1980) et toute la production berbérisante d'origine algérienne se fera en France dans les cadres associatifs et/ou universitaires.

Cette édition berbère émigrée, bien qu'elle ne soit pas commercialisée par les canaux officiels, a eu un impact certain dans le pays d'origine où elle a circulé relativement bien. Surtout, en matière littéraire, la "militance" berbère émigrée en France a été, dans le courant des années 70 et 80, à la fois un lieu de repli et un véritable laboratoire d'expérimention : c'est en France qu'est né le théâtre berbère (avec Mohya), c'est dans ce pays qu'ont été édités (et le plus souvent rédigés) les premiers premiers romans et les premiers recueils de poésie écrite (Hmed-Zayed...).

La question de l'alphabet

Dans ce processus de "passage à l'écrit", la question de l'alphabet usuel est loin d'être définitivement résolue : numériquement, la notation à base latine, d'origine scientifique, est prédominante parce qu'elle est utilisée, de façon presque exclusive par les Kabyles et les Touaregs. Mais l'alphabet arabe est bien représenté au Maroc et au Mzab où presque toutes les productions récentes sont notées dans cette écriture.
Parallèlement, certains milieux militent activement -même s'ils ne sont pas encore très productifs ni largement reconnus- pour le retour au vieil alphabet berbère (*tifinagh*). Insérés dans une aire de vieille culture scripturaire, les Berbères ont depuis toujours vu leur langue et leur culture dévalorisées par leur statut d'oralité. C'est ainsi que l'on peut expliquer l'existence dans la sensibilité berbère de ce courant qui prône le retour aux *tifinagh*, qui présentent le double avantage de marquer l'appartenance historique incontestable de la langue berbère au monde de l'écriture et d'assurer la discrimination maximale par rapport aux cultures environnantes puisque cet alphabet est absolument spécifique aux Berbères. En exhumant cette antique écriture ces militants berbères se donnent une arme particulièrement efficace dans un environnement où l'écriture est mythifiée, voire sacralisée. Et comme cet alphabet berbère est

attesté depuis la proto-histoire, les Berbères accèdent ainsi à l'Histoire et à la Civilisation antérieurement à la plupart des peuples qui ont dominé le Maghreb, notamment les Arabes !

En tout cas, pour l'heure, même si l'on peut penser que ce sera la pratique sociale prédominante qui finira par l'emporter, la question du système graphique reste ouverte et peut connaître des évolutions importantes en fonction de l'intervention ou de la non intervention des Etats dans ce champ.

LES INSPIRATIONS

"Le modernisme"

J'entends par là un effort permanent pour inscrire la culture berbère dans un champ de références modernes et universelles, pour les faire sortir de leurs sphères traditionnelles, rurales et familiales. La néo-culture et la néo-littérature berbères tendent, depuis au moins 1945, à faire du berbère un moyen d'expression et de création en prise avec les courants de pensée du monde moderne et de la culture universelle.

Les "berbéro-nationalistes" de 1945 sont fortement influencés par les expériences révolutionnaires et patriotiques étrangères : Révolution russe, résistance nationale irlandaise, traditions nationalistes européennes du XIX° siècle. On traduit *L'internationale*, des poèmes romantiques allemands (Uhland, *Ich hatte einen Kamerad = ghuri yiwen umeddak°el*...). Comme on l'a vu, plus récemment, on a adapté Brecht, Beckett, Molière en kabyle. Ces expériences n'ont pas toutes la même portée, mais toutes ont en commun la volonté d'insérer la langue et la culture berbère dans la modernité, de s'approprier les éléments fondamentaux du patrimoine historique, culturel et éthique international.

Une littérature de combat.

Exclue depuis des siècles des sphères du pouvoir et de l'Etat central avec lequel les Berbères ont été en conflit quasi permanent, la culture berbère véhicule une tradition de résistance et de dissidence très ancienne (Cf Chaker 1989). Dans la période contemporaine, cette donnée fondamentale -qui définit un paysage culturel très éloigné de l'arabo-islamisme orthodoxe urbain- n'a fait que s'accentuer : du fait du contexte culturel et politique, chanter, parler en public, écrire en berbère est en soi un engagement. Il s'en suit que la néo-culture berbère est globalement d'une tonalité très critique. On y trouve les traces de tous les combats récents et actuels : lutte anti-coloniale, critique sociale et politique, affirmation identitaire, critique de la religion, de l'arabisation, anti-militarisme (*Le déserteur* de Boris Vian est traduit et chanté en kabyle), revendication féministe...

De plus, l'exclusion officielle a fait que la création berbère s'est développée le plus souvent hors des cadres institutionnels : elle en acquiert une grande autonomie par rapport à l'idéologie et à la culture officielles. Depuis l'indépendance, la culture berbère constitue en Algérie un espace de liberté conquise, un refuge et un support pour la pensée non conformiste ou dissidente. La formule de Louis-Jean Calvet (1974), "La langue, maquis du peuple", décrit particulièrement bien la situation berbère. Le degré de violence qu'atteint la critique du pouvoir politique et de ses pratiques, de la répression, de la religion officielle... dans la nouvelle littérature kabyle est à peu près inconcevable dans la production en langue arabe ou française.

La quête identitaire.

Mais la clef de voûte, l'inspiration permanente est indiscutablement la quête identitaire. Recherche du moi individuel et du nous collectif face à l'arabité et à l'arabisme négateur, face à l'Occident aussi, elle prend des formes diverses : quête mythologique, plutôt désespérée chez Aliche (1980 et 1986) ou parcours de combat chez Sadi (1983). Chez tous, l'Histoire, le Groupe sont convoqués, interpellés, et sommés de pallier la défaillance passée. Même si

certains auteurs ont une inspiration plus personnelle, plus nostalgique aussi (Mekki), globalement on a affaire à une littérature qui pose la question de l'**existence berbère, du destin berbère**, autour du thème-pivot angoissé : allons-nous disparaître, que faire pour préserver la chaîne de transmission ?.

*

Littérature de combat, littérature d'afffirmation et de quête identitaire, expression d'un groupe menacé, l'avenir de cette production sera évidemment étroitement dépendant du devenir socio-politique des populations berbérophones et du statut (juridique et réel) de leur langue et de leur culture. On peut cependant penser qu'un saut qualitatif, sans doute irréversible, a été accompli **au moins dans le domaine kabyle**. Non seulement cette néo-littérature existe et se développe, mais tout indique qu'elle répond à une demande sociale forte, dans une région réceptive, à très fort taux de scolarisation et à conscience identitaire aiguisée.

* * *

SIGLES

- FFS : Front des forces socialistes (parti politique d'opposition ; fondé en 1963 par Hocine Aït-Ahmed).

- GEB = Groupe d'études berbère, Université de Paris-VIII (Vincennes) ; publie la revue *Tisuraf* jusqu'au début des années 1980 ; le GEB est à l'origine de la création de la coopérative berbère Imedyazen qui a été un agent très actif dans le domaine de l'édition berbère émigrée.

- PPA-MTLD : Parti du peuple algérien (nationalistes radicaux), fondé à Paris en 1937 ; puis MTLD : Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques.

- RCD : Rassemblement pour la culture et la démocratie (parti à base "berbériste", fondé en février 1989. Dirigé par le Dr Saïd Sadi).

BIBLIOGRAPHIE

En matière de langue et littérature berbère, on consultera la "chronique berbère" de l'*Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, Editions du CNRS :

- CHAKER (Salem) : 1981 et suiv. . Langue et littérature berbères. Chronique des études, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, XX (et suiv.).

- GALAND (Lionel) : 1965 à 1979 - Langue et littérature berbère. Chronique des études, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, IV à XVIII. Les chroniques I à XIII sont parues sous la forme d'un ouvrage indépendant : *Langue et Littérature berbères. Vingt cinq ans d'études*, 1979, CNRS.

*

- BENBRAHIM (Melha) : 1982 - *La poésie kabyle et la résistance à la colonisation de 1830 à 1962*, Thèse de Doctorat de 3ème Cycle, Paris, EHESS.
- BENBRAHIM (Melha)/MECHERI-SAADA (Nadia) : 1981 - Chants nationalistes algériens d'expression kabyle..., *Libyca* [Alger], XXVIII-XXIX.
- BOULIFA (Amar ou Saïd) : sur l'oeuvre et la vie de Boulifa, voir : *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 44 [*Berbères : une identité en construction*], 1987 : "Dossier sur les précurseurs".

- CALVET (Louis-Jean) : 1974 - *Linguistique et colonialisme. Petit traité de glottophagie*, Paris, Payot.
- CAMPS : 1978 - Recherches sur les plus anciennes insriptions libyques d'Afrique du nord et du Sahara, *Bulletin archéologique du Comité des Travaux Historiques*, n.s., 10-11 (1974-1975).
- CHAKER (Salem) : 1984 - *Textes en linguistique berbère. (Introduction au domaine berbère)*, Paris, CNRS.
- CHAKER (Salem) : 1985 - Berbérité et émigration kabyle, *Peuples méditerranéens*, 31-32.
- CHAKER (Salem) : 1986 - Aït-Amrane, *Encyclopédie berbère*, 3, Aix-en-Provence, Edisud.
- CHAKER (Salem) : 1988 - Le berbère, une langue occultée, en exil, *Vingt-cinq communautés linguistiques de la France. 2. Les langues immigrées*, Paris, L'Harmattan.
- CHAKER (Salem) : 1989 - Une tradition de résistance et de lutte : la poésie berbère kabyle. Un parcours poétique, *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, 51/1, 11-31.
- CHAKER (Salem) : 1989/90 - *Berbères aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan / *Imazighen ass-a*, Alger, Bouchène.
- FERAOUN (Mouloud) : 1960 - *Les poèmes de Si Mohand*, Paris, Edit. de Minuit.
- *Langue berbère. Initiation à l'écriture* : 1979, Paris, Imedyazen-GEB. (Réédité en Algérie sous le nom de l'auteur : R. ACHAB, *Tira n tamazight*, 1990).
- MAMMERI (Mouloud) : 1969 - *Les isefra, poèmes de Si Mohand ou Mhand*, Paris, Maspéro.
- MAMMERI (Mouloud) : 1980 - *Poèmes kabyles anciens*, Paris, Maspero.
- *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée* [Aix-en-Provence] : 1987, n° 44 - *Berbères : une identité en construction*, [dirigé par S. Chaker].

*

Oeuvres de néo-littérature citées :

- AKHYAT (Brahim) : 1989 - *Tabratt* (poésies), Rabat, Amrec.
- ALICHE (Rachid) : 1981 - *Asfel* (roman), Lyon (Mussidan), Fédérop.
- ALICHE (Rachid) : 1986 - *Faffa* (roman), Lyon (Mussidan), Fédérop.
- ALOJALY (Ghoubayd) : 1975 - *Attarikh n Kel-Denneg/Histoire des Kel-Denneg*, Akademisk forlag, Copenhague.
- HMED-ZAYED (Idir) : 1981 - *Isefra umehbus*, Paris, Tisuraf-Imedyazen.
- BELAID (At Ali) : 1963 - *Les Cahiers de Belaïd*, Fort-National, FDB (2 vol.).
- FEKKAR (Hammou) : 1985 - *Imttawen n lferh* (poésies), Ghardaïa.
- IDBELKACEM (Hassan) : 1986 - *Taslit n unzar* (poésies), Rabat.
- IDBELKACEM (Hassan) : 1988 - *Imarayen* (nouvelles), Rabat.
- MEZDAD (Amar) : 1990 - *Id d wass* (roman), Alger, Azar/Asalu.
- MEKKI (Arezki) : 1983 - *Le pain d'orage de l'enfant perdu* (poésies), Sherbrooke, Naaman.
- MOHYA (Muhend U Yehya, dit) : traducteur-adaptateur et auteur de nombreuses pièces de théâtre, notamment :
    - Brecht : *L'exception et la règle (Llem-ik ddu d udar-ik)*, Paris, Tizrigin Tala, 1974
    - Molière : *Le médecin malgré lui*, in *AWAL*, 2 et 3, 1986, 1987.
- MOUSTAOUI (Mohammed) :1976 - *Iskraf* (poésies), Casablanca.
- MOUSTAOUI (Mohammed) : 1988 - *Asays* (poésies), Rabat.
- SADI (Saïd) : 1983 - *Askuti* (roman), Paris, Imedyazen.
- SAFI (M.A. Al-) :1983 - *Ussan semmidnin*, Casablanca.
- U MUH (Mezyan) : 1989 - *Targit umedyaz* (nouvelles et poésies), Paris, Abrid-a.



Salem Chaker éminent universitaire algérien, docteur en lettres, spécialiste de linguistique berbère, est professeur de langue berbère à l’Université d’Aix-Marseille.

Après avoir exercé une dizaine d'années à l'Université d'Alger (1973-1981) et à Aix-en-Provence (CNRS et Université de Provence : 1981-1989), il devient professeur de langue berbère à l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) de Paris jusqu'en 2008. Il succède notamment à André Basset et Lionel Galand. Il crée en 1990 le Centre de recherche berbère "André Basset" (INALCO) qu'il dirige jusqu'en 2009. Il rejoint en 2008 l'Institut de Recherches sur les Mondes Arabes et Musulmans d'Aix-en-Provence2. Il est l'auteur de nombreux ouvrages et de nombreuses études de linguistique et sociolinguistique berbères. Depuis 2002, suite au décès de Gabriel Camps, il dirige l'Encyclopédie berbère.

Le présent recueil de textes intitulé « La langue Berbère » réalisé sous la forme d’un Ebook GRATUIT par Tala u Maziɣ pour des raisons pratiques, regroupe un certain nombre d’articles, de communications et de notices écrits par le docteur Salem Chaker et parus sur divers supports.

Tala u Maziɣ (adrar-inu.blogspot.com) est un blog dédié à la culture et à la langue Amazighes. Nous faisons nôtres ces célèbres citations de Dda Lmulud At Maɛemmar « Vous me faites le chantre de la culture berbère et c'est vrai. Cette culture est la mienne, elle est aussi la vôtre. Elle est une des composantes de la culture algérienne, elle contribue à l'enrichir, à la diversifier, et à ce titre je tiens (comme vous devriez le faire avec moi) non seulement à la maintenir mais à la développer. » - « Win yebɣan tamaziɣt, ad yissin tira-s ».

